

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00329 485 0

J CANADA. PARL. C. DES C.
103 COM. PERM. DES AFF. EXT.
H72
1956 Procès-verbaux et tém.
A25

A4

NAME - NOM

CHAMBRE DES COMMUNES
TROISIEME SESSION DE LA VINGT-DEUXIEME LEGISLATURE
1956

COMITE PERMANENT
DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: Me MAURICE BOISVERT C.R.

PROCES-VERBAUX ET TEMOIGNAGES
Fascicule 1

SEANCES DU MARDI 13 MARS ET JEUDI 12 AVRIL 1956

BUDGET PRINCIPAL DES DEPENSES DU MINISTERE DES
AFFAIRES EXTERIEURES

Exposé de l'honorable L. B. Pearson, Secrétaire d'Etat aux
Affaires extérieures.

COMITE PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTERIEURES

Président: Me Mauricie Boisvert,
et Messieurs

Arsenault	Gauthier (<i>Lac Saint-Jean</i>)	MacKenzie
Balcer	Goode	Macnaughton
Bell	Hansell	McMillan
Breton	Henry	Montgomery
Cannon	Huffman	Patterson
Cardin	James	Parkes
Coldwell	Jutras	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Crestohl	Knowles	Starr
Decore	Lusby	Stick
Diefenbaker	MacEachen	Stuart (<i>Charlotte</i>)
Fleming	MacInnis	Studer—35.
Garland		

(Quorum—10)

Secrétaire du Comité:

J. E. O'Connor.

ORDRES DE RENVOI

JEUDI 26 janvier 1956.

CHAMBRE DES COMMUNES

Il est résolu—Que le Comité permanent des Affaires extérieures se compose des membres suivants:

Arsenault	Garlan	MacInnis
Balcer	Gauthier (<i>Lac Saint-Jean</i>)	MacKenzie
Bell	Goode	Macnaughton
Boisvert	Hansell	McMillan
Breton	Henry	Montgomery
Cannon	Huffman	Patterson
Cardin	James	Pearkes
Coldwell	Jutras	Richard (<i>Ottawa Est</i>)
Crestohl	Knowles	Starr
Decore	Lusby	Stick
Diefenbaker	MacEachen	Stuart (<i>Charlotte</i>)
Fleming		Studer—35.

Il est ordonné—Que le Comité permanent des affaires extérieures soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et ces matières, à assigner des témoins et à ordonner la production de pièces et de dossiers.

VENDREDI 2 mars 1956

Il est ordonné—Que les postes nos 92 à 115 inclusivement du budget principal des dépenses de 1956-1957 soient retirés du comité des subsides et renvoyés au Comité permanent des affaires extérieures, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote de deniers publics.

MARDI 13 mars 1956.

Il est ordonné—Que ledit Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Il est ordonné—Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LEON-J. RAYMOND.

RAPPORT A LA CHAMBRE

MARDI 13 mars 1956.

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de se réunir pendant les séances de la Chambre.
2. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 750 exemplaires en anglais et 300 en français de ses procès-verbaux et témoignages et qu'à cet égard l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue.

Respectueusement soumis,

Le président

MAURICE BOISVERT.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 13 mars 1956.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, en séance d'organisation, sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Président: MM. Balcer, Bell, Boisvert, Cardin, Coldwell, Crestohl, Decore, Diefenbaker, Fleming, Gauthier (*Lac Saint-Jean*), Hansell, Huffman, James, Jutras, Knowles, Lusby, MacEachen, Montgomery, Patterson, Parkes, Richard Starr, Stick et Studer—24.

M. Boisvert remercie les membres du Comité de l'avoir élu président.

Le secrétaire du Comité lit les Ordres de renvoi.

Sur proposition de M. Crestohl, appuyé par M. Huffman,

Il est résolu—Qu'un sous-comité directeur soit nommé et comprenne le président ainsi que 8 membres désignés par lui.

Sur proposition de M. Jutras, appuyé par M. Decore,

Il est résolu—Que le Comité recommande à la Chambre de l'autoriser à siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur la proposition de M. Stick, appuyé par M. Huffman,

Il est résolu—Que le Comité recommande à la Chambre d'autoriser l'impression de 750 exemplaires en anglais et de 300 exemplaires en français des procès-verbaux et témoignages dudit Comité.

On informe le Comité que le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures mettra trois jours à sa disposition et que les mardi, mercredi et jeudi de la semaine du 19 mars conviendraient à cette fin.

A 11 heures 15 du matin, le Comité ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

JEUDI 12 avril 1956.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Président: MM. Arsenault, Balcer, Bell, Boisvert, Breton, Cannon, Cardin, Coldwell, Decore, Diefenbaker, Garland, Goode, Hansell, Henry, Huffman, James, Knowles, MacEachen, MacKenzie, McMillan, Patterson, Richard (*Ottawa-Est*), Starr, Stick et Stuart. —25.

Aussi présents: L'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux affaires extérieures et MM. R.M. MacDonald, sous-secrétaire suppléant, W.D. Matthews, sous-secrétaire adjoint, S. D. Pierce, haut-commissaire suppléant au Royaume-Uni, A. A. Day, adjoint spécial du secrétaire d'Etat aux affaires extérieures.

A l'ouverture de la séance, le président annonce que les membres suivants ont consenti à faire partie avec lui du sous-comité directeur: MM. Diefenbaker, Balcer, Coldwell, Patterson, Stuart, James Decore et Macnaughton.

On met à l'étude le premier poste du budget principal des Affaires extérieures, crédit 92.

M. Goode, tout en rendant hommage à M. Pearson pour l'excellente réputation dont il jouit à l'étranger, déplore le manque d'attention que la presse accorde aux affaires extérieures.

L'honorable M. Pearson exprime son plaisir de parler au Comité et fait un exposé général de ses vues sur les sujets suivants:

1. Les récents événements survenus en U.R.S.S., et leur portée.
2. L'Organisation du traité de l'Atlantique nord— ses aspects militaires, économiques et politiques.
3. L'Asie et ses rapports avec les pays orientaux et occidentaux.
4. Le Plan de Colombo.

Au cours du questionnaire qui suit, M. Pearson émet d'autres observations sur les conditions sociales, économiques et politiques de l'U.R.S.S., les rapports entre la Russie et la Chine et les événements survenus dans l'Inde et au Ceylan.

Le secrétaire d'Etat, M. Pearson, dépose un état de l'aide financière canadienne à l'étranger depuis la guerre (*Voir Appendice A*).

A 5 heures et demie de l'après-midi, le Comité, n'ayant pas fini d'interroger M. Pearson, s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

Le 12 AVRIL 1956,

3 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, comme nous avons quorum, je déclare la réunion ouverte.

Avant la dernière réunion, je n'ai pas pris la peine de demander aux messieurs dont les noms vont suivre de devenir membres du sous-comité directeur. Ils m'ont depuis donné leur consentement. Il s'agit de MM. Diefenbaker, Balcer, Coldwell, Patterson, Stuart, James, Decore et Macnaughton. Je suis certain que le comité ratifie ces noms d'emblée.

Comme première question, examinons le premier poste du budget du ministère des Affaires extérieures. On le trouvera à la page 18; détail, page 173.

En premier lieu, cependant, je voudrais me rendre au désir de M. Goode qui a demandé à faire une déclaration.

M. GOODE: Monsieur le président, nous sommes tous fort désireux, je le sais, d'entendre M. Pearson. J'ai eu l'occasion, au cours des trois dernières semaines, de retourner à New York et de me retrouver au siège des Nations Unies. Il m'avait déjà été donné de m'y trouver en qualité de membre de la délégation, comme la plupart de ceux qui font partie du présent Comité. De nouveau encore, des membres du personnel des Nations Unies m'ont fait part de la haute considération où l'on tient, à New York, notre Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. C'est au nom de l'excellente réputation dont le Canada jouit au sein des Nations Unies que je désire signaler aux membres du Comité... non par manière de plaisanterie, mais très sérieusement, car je sais combien chacun des membres prend son rôle au sérieux... le peu de place que la presse européenne, pour ne point parler de celle d'Ottawa ou de la Chambre des communes, donne aux affaires étrangères en ce moment. A lire les journaux de ce matin, dont j'ai ici un exemplaire, je note que la Jordanie et la Syrie viennent de se coaliser. En première page du journal de Montréal que j'ai ici, on n'accorde à cet événement qu'environ deux pouces sur une colonne. Un cliché représente aussi M. Dag Hammarskjöld rencontrant un représentant de l'Egypte.

En première page d'un autre journal, sur quinze ou vingt pouces larges de trois colonnes, on peut lire tout le détail du mariage d'une étoile de cinéma dont la vie de ménage ne durera probablement qu'un an. L'événement prend la vedette aux dépens de notre ministère des Affaires extérieures.

J'espère que notre population saura discerner l'intérêt relatif des deux sujets et que tous les Canadiens verront l'importance de la déposition de M. Pearson devant notre Comité.

Un journaliste de la tribune des journalistes à qui je parlais ce matin me disait que les télétypes apportent presque exclusivement des nouvelles relatives à ce mariage prochain. Il ajoutait, et je pense comme lui, que les nouvelles qu'on relève en première page de certains journaux canadiens sont oiseuses. J'abonde en ce sens.

J'espère que les Canadiens seront à même de lire les précieux commentaires de M. Pearson.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Espérons que cette déclaration ne nuira pas à nos relations avec l'Etat de Monaco.

Le PRESIDENT: Messieurs, nous avons l'honneur d'avoir parmi nous l'honorable Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

En rapport avec le premier point de l'ordre du jour, c'est le moment, je pense, de demander au ministre de faire sa déclaration comme d'habitude. Je suis sûr qu'elle nous éclairera tous. Monsieur Pearson.

L'hon. LESTER B. PEARSON (*Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, messieurs, je n'ai pas la prétention de croire que ce que je dirai aujourd'hui captera davantage l'intérêt public que les événements de Monaco. Je n'en suis pas moins heureux de me présenter devant vous comme à l'accoutumée et de me mettre à votre disposition pour toute question relative aux événements de la scène internationale, particulièrement ceux qui touchent notre pays.

Je me demande, monsieur le président, comment les membres du Comité voudraient que je procède. Soit que je fasse un exposé, plutôt général, de certains aspects de l'actuelle situation internationale, et que j'attende ensuite vos questions; soit que j'aborde trois ou quatre sujets et que vous m'interrogiez après chacun d'eux. Je vous laisse le soin d'en juger.

Il y aura naturellement nombre de points que ne saurait couvrir même l'exposé le plus général. S'il se trouve cependant des questions que je n'aurai pas abordées et que quelque membre du Comité voudrait soulever, je serai, bien entendu, heureux de participer plus tard à un échange de vues avec vous sur ces sujets.

Si vous le croyez préférable, je commencerai par donner l'opinion du ministre et la mienne sur certains événements récents survenus dans l'Union soviétique, et qui ont modifié la structure des relations actuelles entre l'Est et l'Ouest.

Je voudrais ensuite aborder les problèmes relatifs à l'OTAN; et enfin, vous communiquer quelques observations sur nos relations tant politiques qu'économiques avec l'Asie.

Avec votre permission, je vous parlerai tout d'abord des événements survenus récemment en U.R.S.S. et qui touchent les relations entre ce qu'il est convenu d'appeler l'Est et l'Ouest. Le Canada n'est pas au premier plan dans certains de ces événements mais il y est sûrement intéressé de façon vitale. Nous pouvons exercer notre influence non seulement à cause de l'importance de notre pays, mais aussi à cause des relations étroites que nous entretenons avec les Etat-Unis, le Royaume-Uni et la France qui, eux, jouent un rôle de premier plan du côté occidental.

Reportons-nous d'abord à la conférence "au sommet", comme on l'a appelée, qui avait lieu l'été dernier à Genève. Cette rencontre a nettement mis en lumière que l'Union soviétique, de même que les pays occidentaux, acceptent tacitement le fait qu'une guerre mondiale comportant l'usage d'armes thermonucléaires aboutirait à l'anéantissement mutuel, et qu'il faut, par conséquent, l'éviter.

La conférence des ministres des Affaires étrangères qui a suivi, à Genève également, a établi presque aussi nettement, il me semble, que l'Union soviétique n'avait pas pour autant modifié ses principaux objectifs en matière de politique étrangère et ne désirait pas, pour l'instant du moins, entrer en pourparlers avec l'Ouest à propos des plus cruciaux de ces objectifs.

La conclusion logique de ces deux conférences c'est, selon moi, que les Soviets, au moins pendant quelque temps, poursuivront leur politique de diverses façons sans avoir recours à la guerre totale. Ces perspectives sont réconfortantes. La limite à laquelle l'un et l'autre camp peuvent pousser leur activité sans risquer de déclencher une guerre atomique générale a, semble-t-il, reculé, quoique personne ne puisse dire jusqu'à quel point. Ceci dit, je le répète, (et c'est là l'important), les objectifs soviétiques demeurent inchangés, même si les méthodes des Soviets ont évolué dans une direction qu'ils estiment sans doute, de leur point de vue, plus positive et plus fructueuse. A mon avis, l'objectif principal de la politique russe reste, pour ce qui a trait à l'Ouest (je fais abstraction de l'Asie),

la dissolution de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord et le retrait des forces américaines d'Europe occidentale. Les chefs soviétiques ont très nettement donné à entendre qu'ils ne toléreraient pas que l'Allemagne soit unifiée dans les cadres de l'OTAN. Pour le moment du moins, la condition que pose l'U.R.S.S. à l'unification de l'Allemagne, pour reprendre l'expression que M. Molotov employait, à dessein ou par hasard, à Genève, est la suivante: le maintien de la structure économique et sociale d'une Allemagne orientale communiste au sein d'une Allemagne unifiée.

Il se peut, toutefois, que les chefs soviétiques désirent sincèrement en arriver à une entente sur le désarmement afin de libérer main-d'œuvre et ressources pour des fins non militaires. Je n'écarterais pas cette possibilité. La preuve que nous ne l'écarterons pas, c'est l'importance que nous attachons au sous-comité du désarmement qui siège à Londres. Voilà qui est en soi de nature à nous encourager. Il n'en demeure pas moins vrai que les Soviets continuent à se méfier de beaucoup de nos notions occidentales à l'égard du désarmement.

Il est également vrai, je pense, que devant la stabilité relative qui règne de part et d'autre dans l'Ouest, (je dis bien la stabilité relative), les chefs soviétiques se tournent vers le Moyen-Orient, le Sud et le Sud-Est asiatiques auxquels ils comptent étendre leur influence et diminuer du coup l'influence et le prestige occidentaux. Nous savons, assurément, comment ils s'y prennent: ils sèment le désaccord dans la région visée (cela ressort particulièrement de leur politique touchant le Moyen-Orient), et ils offrent leur aide économique ou autre aux pays du Sud-Est asiatique et de l'Afrique.

La chance nous a été donnée, il y a quelques semaines, de vérifier notre analyse de la politique soviétique en étudiant les conclusions du congrès du parti communiste à Moscou, congrès qui revêtait, est-il besoin de le dire aux membres de ce Comité, la plus haute signification. La lecture des discours que prononcèrent les chefs communistes à ce congrès constitue une tâche ardue mais ceux qui l'entreprennent en sont bien récompensés par la connaissance qu'on en gagne de la politique soviétique. Quiconque veut comprendre la situation qui existe en Russie et au sein du parti communiste devrait, entre autres, étudier et réétudier le discours de M. Khrouchtchev. J'aurais même envie de dire que ce discours est presque aussi significatif que le fut pour la politique nazie l'avant-projet du *Mein Kampf* de Hitler. Ce fut un très long discours, qui dura sept heures et demie, et la lecture en est très ardue pour la majeure partie, mais le tout offre un intérêt primordial. Après l'avoir soigneusement étudié ainsi que ceux des autres leaders soviétiques, les hauts fonctionnaires du ministère et moi-même sommes arrivés à certaines conclusions que je vous sou mets, sous toutes réserves, car il est naturellement facile de tirer de fausses conclusions dans des questions de cette nature.

Premièrement, les chefs soviétiques sont sûrs d'eux-mêmes. Ils sont convaincus du bien-fondé et du succès ultime de leurs méthodes et de leurs nouvelles tactiques.

Deuxièmement, le principe de ce qu'ils appellent la direction collective, et qui ne ressemble que de très loin à la démocratie telle que nous l'entendons, est maintenant fermement établi, du moins pour le moment. Il n'en faut pas conclure à l'inauguration en U.R.S.S., d'une forme de gouvernement ressemblant à une démocratie parlementaire. Mais comprenons plutôt que trois, sept, dix ou onze despotes se sont substitués à un seul. De ce groupe, dont les éléments semblent s'entendre parfaitement, M. Khrouchtchev apparaît (et je souligne le mot apparaît) la figure dominante. Il ne donne certainement à l'heure actuelle aucun signe de vouloir s'imposer comme successeur de Staline, mais je ne me risquerais pas à parier, même de l'argent, que de tout cela ne surgira pas un jour un autre leader unique en Russie. C'est également dans la tradition de l'histoire russe et dans celle du communisme que d'être dominée par un seul dirigeant. La chose peut se répéter, même si on n'en voit pas l'indication dans le moment.

Troisièmement, et cela nous apparaît primordial, l'ancien dictateur russe, Staline, a été discrédité pour ses méthodes et sa doctrine, et ce, par ceux-là même qui doivent peut-être de vivre encore aujourd'hui à l'obéissance aveugle qu'ils lui vouèrent de son vivant. Les chefs communistes qui sont entrés en conflit avec Staline ne sont plus là maintenant pour l'accuser. Le seul interprète du marxisme que les leaders actuels de la Russie soviétique reconnaissent aujourd'hui est Lénine. Et pourtant, ils sont assez sûrs d'eux-mêmes et de leur autorité pour s'apprêter à modifier, à la lumière des conditions actuelles, même les préceptes léniniens. Cette évolution m'apparaît plutôt surprenante. Rapportons-nous au discours de M. Khrouchtchev, lorsqu'il déclare: "Il existe naturellement un précepte marxiste repris par Lénine selon lequel les guerres seront inévitables tant que l'impérialisme existera. Ce principe a été énoncé à une époque où 1), l'impérialisme était un système universellement répandu; et 2), les forces sociales et politiques de ceux qui ne voulaient pas la guerre étaient faibles, mal organisées et par conséquent incapables de contraindre les impérialistes à renoncer à la guerre." Il déclare ensuite que ce principe léninien n'est pas nécessairement valide dans les conditions qui prévalent de nos jours.

A mon avis, ces affirmations révèlent la grande confiance qu'ont les chefs russes en leur autorité doctrinale et politique.

Quatrièmement, le congrès a démontré que les rigueurs du régime et de ses applications dans la politique intérieure et extérieure ont été quelque peu adoucies.

L'une des raisons à l'appui de ce changement pourrait être le mécontentement éprouvé au sein de l'*intelligentsia* communiste, si on me passe l'expression, à l'égard de la camisole de force stalinienne.

Cependant, je soupçonne cette atténuation de trouver une cause plus profonde dans le fait que les chefs actuels de la Russie se sentent si sûrs d'eux-mêmes et du régime qu'une certaine reprise de libéralisme, avec une minuscule, ne constitue pas, estiment-ils, une menace à leur politique et peut même la renforcer.

Extérieurement, ce radoucissement semble applicable au fait que les Russes se rendent compte que des relations "normales" avec d'autres Etats et une attitude plus humaine apporteront à coup sûr une période de détente internationale. Nous enlever nos craintes me semble constituer maintenant l'un de leurs grands objectifs. Ils croient sans doute que notre peur de l'impérialisme communiste des Soviets est en grande part enracinée dans le souvenir que nous gardons de Staline, des menaces qu'il proférait et de sa tyrannie. Peut-être se disent-ils que s'ils réussissent à dissiper dans nos esprits la crainte du stalinisme, nous allons relâcher notre vigilance et nous désagréger.

Un autre point que M. Khrouchtchev, dans sa déclaration, a formulé en termes tout aussi nets, c'est que l'industrie lourde gardera sa priorité sur celle des biens de consommation, afin de permettre à l'Union soviétique de rattraper l'Occident dans le domaine de l'industrie. Cela n'a pas empêché les Soviets de faire en même temps quelques concessions au peuple russe afin de gagner son appui au régime sans recourir au terrorisme, mais en exploitant plutôt son désir de confort matériel.

La coexistence pacifique entre Etats de régimes sociaux différents restera le thème de la politique étrangère des Soviets. L'union soviétique s'en servira surtout à l'égard des pays neutres, ceux qui n'ont pas encore adhéré à l'un ou l'autre côté, et elle le fera notamment par la voie économique, tout en essayant (les preuves abondent à ce propos), de traiter bilatéralement avec les démocraties de l'Ouest afin de saper leur unité, de les opposer les unes aux autres et, surtout, de nous opposer, tous tant que nous sommes, aux Etats-Unis.

Mais en dépit des protestations de coexistence pacifique qu'on retrouve tout au long du discours de Khrouchtchev, comme dans les autres déclarations faites au cours du congrès, tout laisse supposer que l'Union soviétique compte maintenir et même renforcer sa propre force militaire et ses alliances.

J'emprunte encore les propres paroles de M. Khrouchtchev pour le prouver. Les Russes doivent, dit-il, prendre toutes les mesures nécessaires pour étayer davantage la puissance défensive de l'Etat socialiste et maintenir ses moyens de défense au niveau exigé par la science et les armes actuelles et assurer la sécurité de leur pays.

Vous savez qu'en Russie soviétique, on critique et blâme très sévèrement ce qu'on y appelle les blocs agressifs, l'OTAN en particulier. On m'en a beaucoup parlé lorsque j'y suis allé. Toutefois, à la lecture du discours de Khrouchtchev, remarquons qu'il n'hésite pas à rappeler la nécessité de consolider l'unité et la puissance du camp socialiste. Et pourtant, ce dernier forme un bloc beaucoup plus monolithique, du moins en surface, que n'importe quel autre du monde occidental.

Je disais donc que dans son discours, Khrouchtchev déclare que la Russie continuera d'accorder son aide de diverses façons aux Etats socialistes et communistes. Il dit textuellement: "Notre devoir fraternel à l'égard du socialisme est de contribuer à le renforcer et de garantir la liberté, l'indépendance économique et le programme culturel de chacun des pays qui forment ce grand camp."

De plus, comme je viens de le dire... et cette conclusion qui découle du congrès communiste vient étayer les conclusions que nous avons déjà tirées des rencontres de Genève... les conséquences d'une guerre thermonucléaire sont maintenant reconnues par les chefs soviétiques. En résultat, ils nient que la guerre soit inévitable entre les camps communiste et non-communiste à cause des soi-disants effets préventifs de la puissance soviétique en termes d'armes thermonucléaires et en ressources économiques.

Dans un sens, ils ont tourné contre nous notre propre doctrine de prévention atomique. Cependant, s'ils rejettent d'une part l'inévitabilité de la guerre et préconisent la coexistence entre Etats de sociologies différentes, ils soutiennent énergiquement d'autre part que les idéologies elles-même ne sauraient coexister. A ce propos, voici une affirmation très intéressante de M. Khrouchtchev: "L'obtention d'une solide majorité parlementaire soutenue par un mouvement révolutionnaire de la masse du prolétariat et de tous les travailleurs peut créer les conditions qui permettraient à la classe ouvrière d'effectuer des changements sociaux de structure."

"Dans les pays où le capitalisme est encore puissant et dispose d'une énorme machinerie militaire et policière, les forces réactionnaires offriront inévitablement une sérieuse résistance. Là, la transition vers le socialisme s'accompagnera d'une lutte de classes aiguë et révolutionnaire."

Il poursuit ensuite: "Quelle que soit la forme que prenne la transition au socialisme, le facteur décisif repose sur la direction politique de la classe ouvrière des partis communistes guidée par ses chefs."

Il enchaîne ensuite comme suit: "A cet égard, nous ne pouvons négliger de mentionner que certains tentent d'appliquer à la sphère idéologique la thèse parfaite en soi de la possibilité d'une coexistence pacifique de pays qui possèdent des systèmes sociaux et politiques différents. C'est là une erreur néfaste", ajoute-t-il. Cette partie de son discours n'a pas attiré beaucoup d'attention mais elle a son importance par rapport à la nouvelle conception soviétique de la coexistence sur un pied de concurrence. Il ne peut y avoir coexistence d'idéologies. Et voici la dernière conclusion que je tire du congrès du parti: les Soviets font et continueront de faire un effort conscient pour reconnaître et concilier différentes formes de socialisme. C'est probablement de leur part une tentative visant à semer dans certains pays l'idée d'un front populaire. Leur nouveau cheval de bataille, c'est que diverses formes de socialisme sont acceptables et que tous les pays ne peuvent pas adopter un programme communiste à l'image de celui de l'Union soviétique.

Monsieur le président, ce sont là, en résumé, les conclusions que nous avons tirées de ce très important congrès du parti communiste. De ce résumé, de notre

étude des autres conférences de Genève qui ont précédé et d'autres événements, il est juste, je crois, de conclure que le nouveau régime de la Russie, car c'est un régime nouveau, a prouvé sa force et son pouvoir en préconisant une doctrine nouvelle adaptée aux circonstances actuelles.

Je crois aussi que la tactique des Soviets, leurs paroles et leurs méthodes révèlent que leur régime politique possède une certaine stabilité. Ils ont su introduire ces changements sans provoquer de grands soulèvements sanglants à l'intérieur de l'Union soviétique. Cela ne prouve pas nécessairement la viabilité du régime, car nous n'en connaissons ni la force ni la faiblesse intrinsèques; mais l'exhumation de Staline, par exemple, et sa dégradation (je ne crois pas que le mot soit trop fort) n'auraient jamais été l'œuvre d'un groupe d'hommes faibles et mal assurés. Les changements en question en engendreront peut-être d'autres qui nous seront avantageux et serviront la cause de la paix. Je crois, pour ma part, que la menace de l'Union soviétique, si elle a changé d'aspect, reste quand même sérieuse. D'une certaine façon, elle est plus dangereuse que ne l'était même la politique nettement agressive de Staline.

N'empêche que ces changements ne laissent pas de présenter des côtés encourageants; j'allais dire réconfortants. Je ne puis m'empêcher de songer, par exemple, aux conséquences de l'exhumation de Staline sur l'opinion des Russes, au trouble et à l'incertitude qu'elle a dû semer. Je trouve inconcevable qu'elle n'ait pas ébranlé les convictions de certains.

Ne leur avait-on pas enseigné durant vingt ans que cet homme était un dieu ? On leur apprend maintenant qu'au contraire, il était quasi démoniaque. Renverser ainsi une idole ne peut manquer de toucher également les partis communistes de l'extérieur de l'U.R.S.S. et de les dérouter. Leurs publications le révèlent clairement. Je crois néanmoins qu'ils vont se conformer. Ils s'apprentent déjà à emboîter le pas et à obéir aux nouvelles directives.

Voilà qui prouve encore une fois, s'il était besoin de preuves, que les partis communistes des autres pays sont les satellites de Moscou et qu'ils ne peuvent faire autrement que de suivre aveuglément toute directive soviétique, jusqu'à répudier Staline lui-même. Cela rend pour le moins invraisemblable la parade de nationalisme que ces partis prônent en ce moment, y compris celui du Canada. Je me demande aussi si le fait de réhabiliter certaines victimes de Staline ne jette pas le désarroi et le doute même chez les plus disciplinés. La dignité posthume rendue à Rajk, ancien chef communiste hongrois, qu'on pendait il y n'y a pas longtemps après l'avoir convaincu de trahison, d'espionnage, de titoïsme et de tous les autres crimes imaginables, constitue un excellent cas d'espèce. On déclare maintenant au Kremlin que ce fut là une erreur et on se vante que, par le fait même qu'il reconnaît ses fautes passées, le parti communiste fait preuve de force et de sincérité. Mais cela n'explique pas comment Rajk a pu lui-même, avant de mourir, confesser tous les crimes et méfaits dont on l'accablait, disant qu'il n'était pas même digne de la pendaison et qu'il était encore plus vil que ne le peignaient ses accusateurs.

Ce ne sera guère facile d'expliquer par quels moyens un homme à qui on rend son intégrité après exécution a été amené à se confesser de la sorte avant de mourir. On ne peut manquer de se demander comment il en est arrivé là, à supposer qu'il fût vraiment innocent sur toute la ligne. Pourtant, les chefs soviétiques ne semblent pas se préoccuper outre mesure des conséquences qu'on peut logiquement tirer de ces agissements.

Ils sont convaincus qu'à la longue leur régime a plus de chances de durer que le nôtre et que le manque de discipline qui règne en Occident nous empêchera de résister longtemps à une période prolongée de coexistence dans la concurrence.

Ils ont la quasi-certitude que le temps jouera en leur faveur et notamment que le relâchement de la tension internationale portera l'Ouest à ralentir son

effort de défense, engendrera de nouvelles possibilités de diviser les puissances occidentales et permettra au communisme de pénétrer plus profondément dans le monde libre.

Bref, l'attitude soviétique sur les questions essentielles reste la même, tandis qu'en matière d'orientation des relations étrangères, elle a fort changé; elle peut se maintenir pendant assez longtemps et nous fournir l'occasion de l'exploiter à notre profit pour mieux assurer la paix. Cette attitude comporte néanmoins de grands dangers pour nous car elle s'appuie sur des tactiques plus flexibles que la politique si rigoureusement et si tyranniquement appliquée par Staline.

C'est tout ce que je me proposais de dire sur le sujet. Je serai heureux de répondre aux questions des membres du Comité. Ou, si on préfère que je continue, je passerai à un ou deux autres sujets.

Le **PRESIDENT**: Le Comité désire-t-il que nous vidions la question tout de suite ou préfère-t-il attendre que le ministre ait terminé?

M. **DECORE**: Que le ministre expose le sujet suivant.

M. **HANSELL**: Je me demande, monsieur le président, si la discussion presse tellement. Certaines paroles du ministre me paraissent encourageantes et je crois qu'elles méritent que chacun y réfléchisse et les analyse. Pour ma part, j'opte pour que nous remettons les questions à la prochaine séance alors que nous aurons eu le loisir de réfléchir à ses paroles. Je ne veux pas insister, mais si le Comité y consentait, le ministre continuerait son exposé et nous lui poserions nos questions après avoir pris connaissance du compte rendu imprimé.

M. **DIEFENBAKER**: Le ministre nous dirait-il s'il en a terminé avec les relations entre l'U.R.S.S. et le monde libre ou s'il va traiter un autre sujet?

L'hon. M. **PEARSON**: J'avais l'intention, comme je l'ai dit, de laisser le sujet pour le moment. Je vais vous parler de l'OTAN, puis...

M. **DIEFENBAKER**: Dans ce cas, ne serait-ce pas le moment de débattre ce sujet plutôt que d'attendre que d'autres questions aient été traitées?

M. **COLDWELL**: Le ministre ne doit-il pas aborder, dans la suite de son exposé, la question des efforts que poursuit l'Union soviétique dans le Sud-Est asiatique, par exemple? Je me demande s'il ne serait pas plus opportun de débattre le sujet lorsque nous aurons eu le tableau d'ensemble de l'activité soviétique y compris celle-là. Notre étude serait plus complète, à mon sens, si nous pouvions examiner l'activité de l'Union soviétique sous tous ses aspects, Sud-Est asiatique inclus.

Le **PRESIDENT**: Personnellement je suis porté à croire que le mieux serait d'entendre l'exposé complet aujourd'hui et de commencer les questions à la prochaine séance.

M. **STICK**: A mon avis, les paroles de M. Pearson sont toutes fraîches à nos esprits en ce moment, tandis que ce ne sera plus le cas si nous remettons les questions à plus tard. Toutefois, je me range d'avance à l'opinion du Comité si les membres veulent entendre l'exposé au complet.

Le **PRESIDENT**: Le Comité désire-t-il procéder à l'interrogatoire à la fin de l'exposé ou avant?

Quelques **DEPUTES**: A la fin de l'exposé.

L'hon. M. **PEARSON**: Monsieur le président, il y a une ou deux autres questions dont je dois vous entretenir. Naturellement, l'une d'entre elles est l'OTAN, sujet impossible à épuiser dès à présent, mais que je désire vous présenter.

Au cours de la seconde guerre mondiale, les Alliés ont, à mon avis, considérablement souffert du fossé qui s'était élargi entre les méthodes militaires et les objectifs politiques. Il m'arrive de croire que nous sommes menacés de faire la même erreur aujourd'hui. L'expérience que nous avons de l'OTAN nous en fournit l'illustration. Pour m'exprimer autrement, je dirai que l'Organisation du traité de l'Atlantique nord est ou devrait être beaucoup plus qu'un simple organisme chargé d'appliquer une politique de défense. En certains milieux, on craint

de plus en plus que l'OTAN ne puisse survivre si cette vérité n'est pas reconnue et si on n'agit pas le plus vite possible. Comme je le disais, l'Union soviétique s'en rend sûrement compte et c'est pourquoi elle s'acharne tellement à dissiper nos appréhensions, en partant du principe que la peur est le seul mobile qui nous groupe dans l'OTAN, comme c'est la peur qui inspire les coalitions du camp soviétique. L'OTAN, il va sans dire, remplit une fonction vitale à titre d'organisme de défense collective. Il n'y a pas à en douter: je conviens même que c'est là sa tâche primordiale: servir de préventif à l'agression. Mais à l'heure actuelle elle joue un rôle également indispensable à titre d'organisme susceptible d'orienter notre politique commune dans les autres domaines et elle est, je pense, de plus en plus nécessaire à cet égard. C'est une aide précieuse comme moyen de nous entendre sur la façon d'envisager les problèmes politiques et économiques du monde et de coordonner nos vues et notre ligne de conduite quand il s'agit d'affronter des menaces autres que militaires. N'oublions pas non plus son rôle économique et comment elle pourrait aider les pays matériellement sous-évolués.

L'OTAN en elle-même ne constitue pas, à mon avis, l'organisme voulu pour nous permettre d'atteindre ces objectifs: elle ne compte pas assez de membres et son envergure est trop restreinte. Mais le conseil de l'OTAN reste quand même un excellent lieu où discuter ces problèmes économiques.

Cela m'amène à parler de la réunion du conseil de l'OTAN qui se tiendra dans trois semaines environ. Presque tous les sujets au programme, qu'on prépare en ce moment, sont d'ordre non militaire, au sens technique et restreint du terme. Lors de cette réunion, nous aurons, je l'espère, la faculté de discuter ces sujets, dont notamment la coordination de nos politiques étrangères, plus longuement que nous l'avons pu dans les réunions précédentes.

Il est un autre vide regrettable dans la politique occidentale: le divorce entre, d'une part, l'aide économique et technique que nous apportons aux pays sous-évolués et, d'autre part, nos objectifs politiques. Peut-être devrais-je plutôt dire que les efforts que nous déployons de la mauvaise façon pour combler ce vide en posant à notre aide la condition que les pays récipiendaires acceptent les objectifs politiques et stratégiques de la "guerre froide", nous sont nuisibles. Je crois pour ma part—et j'ai eu une excellente occasion d'étudier la question l'automne dernier lors de la conférence ministérielle du plan de Colombo qui s'est tenue à Singapour et ensuite lorsque j'ai visité, dans l'Inde et au Pakistan, les entreprises mises en œuvre en vertu du plan,— je crois, dis-je, que la fin que nous poursuivons dans l'aide économique est tout aussi importante que l'aide elle-même. Une aide de ce genre, comme d'ailleurs toute aide économique sur le plan international, constitue infailliblement, j'en conviens, une certaine forme d'acte politique. Reste à savoir quelle sorte d'acte politique. Cet aspect du problème de l'assistance économique n'a pas suscité de bien grandes difficultés en Europe où la menace de l'impérialisme communiste, concentré à Moscou, est nette et directe; on n'a oublié ni Prague ni Berlin. Mais la situation est tout autre en Asie où la menace, bien qu'elle existe, n'est pas comprise de la même façon. Je ne vois là rien que de fort naturel.

Voici ce que disait récemment un professeur de l'université de Chicago, M. Hans Morgenthau, auteur d'articles sur l'assistance économique internationale:

Nulle part en Asie, si ce n'est au Japon, le conflit entre le communisme et la démocratie n'est-il même pensable en termes d'opposition philosophique entre la tyrannie et la liberté, entre l'Etat totalitaire et l'individu.

Il est fort à propos de nous le rappeler lorsque nous nous penchons sur cette question de l'aide économique internationale. Les Russes, bien sûr, pénètrent dans ce domaine, sinon en apportant une aide considérable, selon le point de vue où l'on se place, du moins en s'assurant beaucoup de publicité, à grands reforts de manchettes. Il n'est pas de doute possible: en accordant son aide économique à l'Asie et à l'Afrique, l'Union soviétique se laisse guider avant tout par des consi-

dérations d'ordre politique. Les Russes font des offres généreuses auxquelles, pour certaines, ils sont incapables de donner suite et auxquelles, d'ailleurs, ils n'ont probablement pas l'intention de donner suite. Mais, d'autre part, ils ont bien l'intention de remplir certains autres engagements et il se peut qu'ils y arrivent fort efficacement. Ce serait une erreur de sous-estimer l'effort qu'ils font. Ce n'est pas tout : à leurs offres d'aide ils ajoutent l'assurance de leur sympathie et de leur compréhension à l'égard du désir passionné qu'ont les peuples d'Asie et l'Afrique d'obtenir leur liberté nationale, de meilleures conditions de vie et un plus grand bien-être. Ils se rangent de leur côté, quelquefois hypocritement, sous ce rapport.

Ils associent également leurs efforts économiques à la dénonciation du colonialisme. C'est là, assurément, une manière bien facile de se gagner la popularité dans cette partie du monde où ils n'ont que trop bien réussi à camoufler leurs propres titres de plus grands exploiters coloniaux et de plus grands ravisseurs de liberté des temps modernes. Au moment même où ils se posaient en champions des peuples asiatiques qui luttent pour leur liberté, ils réduisaient en esclavage des nations et des peuples dont les traditions de liberté sont séculaires. Nous devrions décrier cette hypocrisie chaque fois que nous en avons l'occasion.

Que l'Union soviétique se fasse passer pour défenseur des peuples qui luttent contre l'anéantissement colonial, voilà qui est absurde quand on pense à l'oppression coloniale exercée durant les vingt-cinq dernières années dans les États baltes, en Ukraine (dont les traditions de liberté remontent au Moyen Âge), en Pologne, en Bulgarie, en Roumanie et dans tous les autres États satellites. À aucun d'entre eux la clique gouvernante de Moscou ne permet d'exprimer sa volonté en tant que peuple. En Asie, par ailleurs, six ou sept millions de personnes (je ne suis pas sûr des chiffres) ont acquis leur liberté nationale depuis la guerre et quant aux autres colonies qui n'ont pas encore atteint ce but, les États coloniaux reconnaissent la légitimité de leurs aspirations et les conduisent eux-mêmes vers l'indépendance. Il n'en demeure pas moins vrai que les Russes ont fort bien réussi à s'indentifier, en Asie, avec cette montée vers l'indépendance et à faire oublier leurs méfaits en Europe. D'autre part, un autre facteur contribue encore à leur ménager, semble-t-il, plus de crédit pour leurs simples offres d'aide que n'en reçoivent les puissances occidentales, notamment les États-Unis, pour de l'aide effectivement accordée. C'est que dans quelque État qu'ils agissent, ils soutiennent la politique du pays. Les exemples ne manquent pas. La visite de MM. Krouchtchev et Boulganine dans l'Inde et en Birmanie n'est qu'un exemple patent de ce qu'ils peuvent faire. Du reste, il ne manque aucune occasion d'affaiblir le prestige de l'Ouest en profitant des conflits et des préjugés existants.

Que faire de notre côté pour combattre cette influence et quels devraient être les principes de notre politique d'aide internationale ?

Comme je le disais il y a un instant, je crois que nous devrions nous préoccuper davantage des "pourquoi" et "comment". *Pourquoi* aidons-nous ces peuples et *comment* les aidons-nous ? Voilà les questions auxquelles nous devons répondre plutôt que de nous borner à constater *ce que nous faisons* pour les aider. J'estime qu'à cet égard il est hautement important de dégager notre aide de toute considération d'ordre politique, et si, comme je suis certain que nous le faisons par l'entremise du Plan de Colombo, nous nous efforçons de respecter la fierté nationale et culturelle des peuples secourus ; si nous nous assurons que notre aide est pratique et bien administrée ; si avant d'entreprendre quoi que ce soit nous concluons une entente avec les pays en cause, entre le donneur et le receveur, comme nous le faisons en vertu du Plan de Colombo, alors nous travaillerons de la façon la meilleure et la plus efficace.

Je crois, enfin, que nous devrions le plus possible faire intervenir les Nations Unies dans ces questions ; plus que nous ne l'avons fait dans le passé, car il n'est pas de meilleure façon d'écarter tout soupçon de motifs intéressés que de faire administrer par un organisme international les secours accordés. Le Plan de Colombo en constitue un bon exemple. Si nous agissons de la sorte, nous n'aurons pas à

nous préoccuper de la concurrence des Russes en ce domaine. Ce serait une erreur, à mon sens, que de tenter de nous mesurer à eux et de faire promesse pour promesse. Le simple fait de faire comprendre aux peuples asiatiques ce que l'Ouest a accompli en ce domaine serait déjà beaucoup.

Monsieur le président, il s'est trouvé jusque dans notre propre pays des gens qui se sont mépris sur la nature et l'envergure de notre apport aux programmes internationaux d'aide économique et financière. J'ai, par exemple, eu connaissance d'allusions à notre participation au Plan de Colombo qui ne faisaient pas justice à la part que nous y avons prise; et j'ai, par contre, entendu certaines déclarations publiques où l'on citait des chiffres inexacts, en exagérant grandement notre contribution. Je voudrais, si le Comité l'estime de quelque utilité, déposer un document autorisé qui fait état de tous les détails relatifs à la valeur et à la destination de ce que nous avons fourni en fait d'aide économique et financière depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Je pourrais faire lecture de ce document, mais je crois qu'il vaut mieux le consigner au compte rendu afin de permettre à chaque membre de l'étudier.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il faire déposer le document et le faire consigner au compte rendu de la séance?

Convenu.

(Voir Appendice A).

L'hon. M. PEARSON: Permettez-moi d'ajouter, et j'en aurai terminé de cette question, qu'il serait utile d'appliquer à l'étude de quantités de plans et projets, la méthode de consultation mise en pratique lors de la réunion annuelle du comité ministériel relative au Plan de Colombo et qui a si bien réussi. L'idéal serait d'examiner ainsi toutes les entreprises d'aide internationale des Nations Unies, de façon que, chaque année, un comité quelconque des Nations Unies (soit un qui existe déjà au sein du conseil économique et social ou un nouveau comité), serve d'organisme central pour l'étude de tous les programmes d'aide économique internationale. Si les pays désireux de participer à cette initiative et ceux qui reçoivent assistance pouvaient se rencontrer et échanger leurs vues sur le travail accompli et les raisons de ce travail, on ferait, je crois, un progrès réel. Je n'entends pas par là mettre au rancart les organismes qui, comme le Plan de Colombo, fonctionnent si bien, ni confier aux Nations Unies l'administration de toute l'assistance économique internationale. Je suis le premier à penser que ce serait une erreur dans les circonstances actuelles. Mais je suis cependant certain que nous pourrions profiter des Nations Unies comme centre de coordination et d'organisation beaucoup plus que nous ne le faisons en ce moment. Ne serait-ce pas une excellente façon de nous rendre compte de ce que réalisent tous les pays, tant d'un côté que de l'autre du rideau de fer, si l'on veut, qui contribuent à cette tâche? Nous pourrions, de plus, voir s'il se dessine ou non des visées politiques cachées et indésirables derrière certaines entreprises. Et ceci termine, monsieur le président, ce que j'avais à dire à ce propos.

M. DIEFENBAKER: Pardonnez-moi d'interrompre, mais il me vient une question. Comment une méthode appliquée par l'intermédiaire des Nations Unies peut-elle servir à nous mesurer aux Soviétiques sur le plan économique, puisqu'eux-mêmes et leurs satellites sont membres des Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: La question est de savoir si le procédé serait profitable au monde non communiste.

Je crois qu'il profiterait au monde libre en ce que nous aurions, grâce à une telle étude de la part des Nations Unies, l'occasion, de contater ce que chaque pays accomplit et non seulement ce que chacun promet de faire. Je crois qu'il serait intéressant et avantageux pour les pays bénéficiaires qu'un comité des Nations Unies dresse la liste des entreprises et de leur valeur et la fasse circuler

en tant que document officiel, plutôt que de n'avoir que des documents émanant de gouvernements individuels susceptibles d'être accusés de propagande nationale par d'autres pays.

J'estime également qu'il serait fort utile au monde non communiste de faire dire à l'autre côté s'il est disposé à participer à l'étude conjointe des projets qu'il s'apprête à présenter pour les douze mois suivants. Cela aurait pour effet, j'espère, d'éliminer beaucoup de la propagande contenue dans certaines déclarations venant de ce côté-là; du reste, s'il s'en trouvait dans nos déclarations à nous, elle serait aussi éliminée. Toutefois, pour ce qui a trait au Plan de Colombo, que je connais mieux, je ne pense pas qu'on puisse nous accuser de propagande à cet égard. Mais j'ai des doutes pour ce qui est de l'autre camp.

Le PRESIDENT: En votre nom, messieurs, je remercie le ministre du très intéressant exposé qu'il vient de faire. Vous pouvez passer aux questions, si vous le désirez.

M. PATTERSON: Le ministre en a-t-il terminé pour l'instant?

Le PRESIDENT: Si j'ai bien compris, c'est ce qu'il a dit.

L'hon. M. PEARSON: En effet, monsieur le président. Je pourrai traiter plus tard les autres questions qu'on soulèvera. Tandis que si je passais tout de suite aux sujets qui regardent les autres régions du monde, j'en aurais encore pour une heure ou une heure et demie, et ce serait trop long, à mon avis.

M. PATTERSON: Le ministre parlera-t-il de la situation au Moyen-Orient? Le sujet a une importance vitale à l'heure actuelle.

L'hon. M. PEARSON: Si c'est le vœu du Comité, je puis en parler.

J'ai déjà exposé à la Chambre des communes nos vues sur la situation politique de cette région et sur les principes qui, selon moi, devraient y guider une entente de paix, mais je me ferai un plaisir d'y revenir maintenant si c'est le désir du Comité.

M. DIEFENBAKER: Il vaudrait peut-être mieux le faire une fois les questions posées, lors de la prochaine séance, car il est assez difficile de poursuivre en ce moment, alors que la Chambre siège. Pour ce qui me concerne, je proposerais qu'une fois les questions posées sur les sujets déjà traités, le ministre aborde les problèmes du Moyen-Orient.

M. COLDWELL: Et de l'Extrême-Orient.

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, le Comité m'indiquerait-il les autres sujets susceptibles de l'intéresser?

M. COLDWELL: Il y a la question qu'ont soulevée MM. Patterson et Diefenbaker; il y a aussi celle de l'Extrême-Orient, notamment Formose et la Chine et les changements importants qui se dessinent au Japon, avec ce qu'ils signifient pour l'Ouest.

M. PATTERSON: Monsieur le président, j'aimerais, pour ma part, que le ministre poursuive sa déclaration comme on l'a déjà proposé. Une fois celle-ci terminée et que nous aurons eu le loisir de l'étudier, nous serons mieux en mesure de poser des questions.

M. GOODE: Nous devrions nous rendre compte, monsieur le président, que d'ici à ce que nous voyions imprimé l'exposé du ministre, il peut s'écouler pas mal de temps. Au cours des années passées, nous avons dû parfois attendre jusqu'à trois semaines avant de recevoir le compte rendu imprimé. A moins d'un changement dans les dispositions d'impression, il s'écoulera un assez long délai avant que nous puissions interroger le ministre.

Je trouve, comme M. Diefenbaker, que nous devrions y aller tout de suite de nos questions et, ensuite, si le ministre juge à propos d'ajouter des commentaires relatifs au Moyen-Orient, nous l'écouterons volontiers.

Le PRESIDENT: Le Comité est-il d'avis de passer aux questions sur le sujet que le ministre vient d'exposer?

M. COLDWELL: M. Pearson pourrait-il nous parler de ce qu'il a vu des conditions économiques et sociales lorsqu'il a visité l'Union soviétique? Je crois que ces conditions ont leur incidence sur la stabilité de l'actuel régime soviétique. Est-il d'accord, par exemple, avec ce que MM. Duncan et Norman Smith ont dit des progrès et autres changements?

L'hon. M. PEARSON: Je veux bien en toucher un mot. Mais évidemment, je n'ai passé que peu de temps en U.R.S.S. et, comme je l'ai dit ailleurs, si mes constatations ont été de quelque utilité, et je crois qu'elles l'ont été, ce fut d'abord et avant tout comme vérification des renseignements que je tenais d'autres sources, soit des membres de notre ambassade qui nous font rapport régulièrement sur les conditions courantes en Union soviétique, et d'autres renseignements. La valeur de mes constatations, si tant est qu'elles en ont, dépend aussi du fait qu'il m'a été donné non pas de parler à autant de gens que M. Duncan, par exemple, mais à quelques-uns de ceux qui dirigent actuellement la politique soviétique.

Compte tenu de tous ces facteurs, de mes constatations personnelles, ainsi que d'études et d'analyses faites par des personnes qui en savent plus long que moi sur l'Union soviétique, je répète que les conditions matérielles en ce pays se sont améliorées et continuent de le faire. On ne décèle aucun signe extérieur de mécontentement ou quoi que ce soit du genre. Je m'empresse d'ajouter, toutefois, que si le mécontentement couvrait quelque part le visiteur n'en verrait ni n'en saurait rien. Très souvent, un régime qui semble à l'apogée même de sa puissance et de sa force de cohésion peut être à la veille de l'effondrement. Il faut donc se montrer très circonspect quand il s'agit de porter un jugement sur un régime totalitaire, quel qu'il soit. Reste, comme je l'ai tant de fois répété depuis mon retour, que le peuple russe donne une impression de très grande puissance. Abstraction faite de la nature de son gouvernement, il garde, semble-t-il, une part de l'ancienne fierté russo-slave à l'égard de son pays et de ses réalisations. Les Soviétiques ont réussi de quelque façon à subordonner aux exigences de leur régime les méthodes modernes d'instruction, notamment dans le domaine du génie et de la technique; en ce sens, ils édifient une société très puissante. Il doit bien y avoir, latent, un microbe de mécontentement et je crois que dans certaines républiques où le peuple n'est pas russe, on doit rencontrer plus qu'une simple insatisfaction. Quoi qu'il en soit, les Russes possèdent une puissante machine administrative qui semble fonctionner efficacement à en juger par la façon dont elle exprime sa force matérielle. Leurs gouvernants ont en ce moment assez confiance en eux-mêmes et en leur pouvoir pour permettre un certain relâchement des tensions internes. Comme je le disais il y a un instant, cela ne prouve pas que les bases de l'empire russe soient inébranlables, mais c'est la preuve que les chefs ont confiance en leur autorité et en leur pouvoir. Une des choses qui impressionnent et inquiètent le plus (et elle est confirmée par les constatations de M. Duncan), c'est l'adaptation que le régime a faite des méthodes modernes d'instruction à l'Etat totalitaire. Tant et plus de faits et chiffres prouvent combien ce fait est dangereux pour le monde, étant donné les tendances et concepts agressifs sous-jacents de la doctrine soviétique. L'histoire des dix ou quinze dernières années nous donne amplement raison de craindre ces tendances.

Sans doute, le fait que tout repose sur l'Etat et sur la négation des droits fondamentaux de l'individu constitue le point faible de cette doctrine. En Russie, qui se plie volontiers aux prescriptions de l'Etat jouit de certains droits et d'une liberté relative, mais toujours cette liberté est subordonnée aux exigences de l'Etat. Chaque jour, chaque heure, chaque instant de sa vie est sujet au contrôle de l'Etat. Semblable état de choses constitue à la longue une faiblesse fondamentale pour tout régime politique, faiblesse qui peut un jour se manifester en Russie. Quant aux chefs, ils craignent, j'en suis sûr, que leur régime ne soit pas encore profondément ancré dans le cœur et l'esprit des gens, autrement ils leur accorderaient plus de liberté que maintenant, même dans le cadre de la doctrine communiste. La meilleure preuve de la faiblesse dont souffre la société communiste, non seulement en Russie mais également dans les Etats satellites, c'est qu'on ne

songe même pas à organiser des élections libres où que ce soit dans l'empire communiste. A mon sens, nous ne soulignons pas assez ce fait dans notre propagande. Prenons le cas de l'Allemagne. Il plaît à MM. Khrouchtchev et Cie de dire qu'ils ne consentiront pas à l'unification de l'Allemagne tant qu'elle fera partie de l'OTAN. C'est la raison avouée de leur opposition, mais ce n'est pas la raison véritable. La vraie raison, M. Molotov l'a échappée à Genève lorsqu'il a dit qu'il ne pouvait être question d'unifier l'Allemagne si ce n'est dans une Allemagne communiste. Voilà pourquoi ils ne peuvent accepter, même en principe, des élections libres: car si on en tenait en Allemagne orientale, il n'y aurait pas d'Allemagne communiste.

On ne trouve en Europe qu'un endroit où la population a eu l'occasion d'exprimer, par des élections, sa pensée sur le régime communiste après avoir subi l'occupation soviétique: c'est la zone soviétique d'Autriche. Vous savez avec quel résultat. Les communistes avaient eu près de dix ans pour endoctriner les Autrichiens de leur secteur et quoiqu'ils n'aient rien ménagé pour leur inculquer les principes marxistes et employé tous les moyens de propagande massive dont ils disposaient, après tous ces efforts, lorsque les élections eurent lieu, au début de l'an dernier si je ne me trompe, je crois que 95 p. 100 de la population ou plus encore ont voté contre le communisme. Nous devrions, à coup sûr, mieux exploiter cette faiblesse fondamentale de leur régime. On comprend pourquoi ils ne permettent pas au peuple d'exprimer franchement sa volonté en Ukraine et dans les pays baltes. A la longue, c'est ce qui les perdra.

M. COLDWELL: Y a-t-il quelque espoir que l'avancement du système russe d'éducation fasse naître un vaste noyau intellectuel qui en viendrait à vouloir l'affranchissement des Etats russes?

L'hon. M. PEARSON: A la vérité, on voit à certains signes que c'est ce qui est en train de se produire. Il existe, comme je l'ai dit plus tôt, un certain groupe d'intellectuels, une classe à part dans la société communiste de Russie, et les nouvelles "classes" par opposition aux "masses" deviennent conservatrices et désireuses de conserver les avantages qu'elles ont conquis sur le régime. Elles perdent peu à peu de leur zèle révolutionnaire. Les écarts, par exemple, entre les revenus sont maintenant non seulement acceptés mais en mis en vigueur. Si l'on parcourt les échelles de soldes de l'armée rouge, on constate que l'écart entre la solde du simple soldat et celle du colonel est plus grand que dans notre armée à nous. Nous ne l'accepterions pas ici. Sans doute ce genre de choses a-t-il exercé son influence sur les esprits et sur les cœurs, sur les ambitions et les désirs de ceux qui jouissent de ces avantages et veulent les conserver.

M. DIEFENBAKER: Quel effet aurait sur ces gens...

M. STICK: Excusez-moi, monsieur le président, mais est-ce ou non le moment des questions?

M. COLDWELL: Le président nous a invités à interroger.

M. STICK: Le Comité n'a rien décidé à cet égard.

M. DIEFENBAKER: Quel effet, selon vous, aura sur ceux qui sont derrière le rideau de fer et qui veulent secouer le joug de leurs tyrans, l'accueil qu'on va faire dans quelques jours à ces mêmes tyrans en Grande-Bretagne? Que ressentiront-ils dans leur cœur, ceux qui sont seuls en ces pays à s'élever contre leurs oppresseurs, lorsqu'ils verront comment on reçoit ceux-ci? Et je parle également pour le cas de M. Malenkov qui vient de visiter la Grande-Bretagne.

L'hon. M. PEARSON: Il n'est pas facile de répondre à cette question. Il se peut que certains parmi eux perdent courage. Mais l'effet contraire peut également se produire, car ils peuvent se dire que la meilleure chance de reconquérir la liberté leur sera donnée lorsque la tension aura diminué dans le monde, non seulement dans l'Ouest, mais aussi à l'intérieur de la Russie. Si la détente dont nous parlions se produit en Russie, il se peut que les populations des pays satellites,

qui désirent leur liberté, aient meilleure chance de l'obtenir qu'en temps de rigoureuse guerre froide avec tout ce qu'elle comporte de terreur et de tension. Mais vous pouvez aussi bien que moi répondre à cette question.

M. DIEFENBAKER: Il s'agit d'un choix psychologique.

Le PRESIDENT: Il ne serait que juste de permettre à M. Stick de poser les quelques questions qu'il voulait poser plus tôt.

M. DIEFENBAKER: Je croyais qu'on nous avait invités à interroger, et qu'en conséquence M. Coldwell avait posé sa question puis moi la mienne.

M. STICK: Je n'y vois pas d'objection, mais je pensais qu'il avait été décidé de passer à l'interrogatoire. J'étais d'avis de laisser M. Pearson poursuivre sa déclaration, mais s'il en est autrement, j'aime mieux procéder d'une manière sérieuse et m'en tenir à ce qui est décidé. J'ai trois ou quatre questions à poser. Selon l'ordre de votre exposé, la première a trait au passage où vous dites: il me semble que la politique des communistes n'a pas changé pour ce qui est de vouloir dominer le monde, mais leurs méthodes ont changé. Si je ne me trompe, c'est bien ce que vous avez dit. Le deuxième point que je voudrais vous entendre développer est celui-ci: quel rôle l'armée russe joue-t-elle en ce moment dans la politique de l'U.R.S.S.? C'est un sujet de controverses et d'aucuns croient que l'armée rouge exerce plus d'influence qu'auparavant sur la situation politique en Russie. Quels seraient vos commentaires là-dessus?

L'hon. M. PEARSON: Je ne puis répondre à cela de façon absolue. Je ne puis que vous donner mon opinion fondée sur celle d'autres personnes et sur certains événements récents. Il est, je crois, assez évident que l'armée rouge joue un plus grand rôle dans le régime nouveau que du temps de Staline. La chose se révèle de plus d'une façon. Elle ressort, par exemple, du fait que le Ministère de l'Intérieur semble avoir perdu de son influence sur l'armée et du fait que le maréchal Zhukov, tenu plus ou moins à l'écart sous Staline, est devenu un personnage important de l'Etat soviétique et membre du Politburo. A ma connaissance, c'est la première fois qu'un maréchal de l'armée rouge fait partie du Politburo, exception faite des maréchaux politiques. Voroshilov et même Boulganine étaient maréchaux. On dit M. Boulganine en rapports étroits avec l'armée, or M. Boulganine est très influent au sein du gouvernement. Donc, dans l'ensemble, je pense que l'armée russe joue un rôle plus considérable actuellement que du temps de Staline. Il va sans dire que le parti communiste reste néanmoins la cheville ouvrière du régime.

M. STICK: Voici ma troisième question: où en sont les relations entre l'U.R.S.S. et la Chine? Y a-t-il des signes de malaise ou de séparation?

L'hon. M. PEARSON: Autant que je sache, on ne décèle aucun signe évident de séparation. Certaines indications laissent toutefois supposer que les exigences économiques du régime de Pékin sur l'U.R.S.S. sont une source d'anxiété pour les autorités soviétiques, et que ces exigences s'accroissent. Certains sont d'avis, aussi, qu'il est impossible que les Soviétiques poursuivent comme objectif ultime d'organiser en Chine un vaste empire industriel qui se poserait en rival de Moscou pour la domination du monde communiste. Sans compter le fait qu'il existe des raisons normales et historiques de division entre les deux Etats. Une autre raison, c'est que la Chine prend une importance prééminente au sein de l'empire communiste au lieu de n'être qu'un satellite, ce qui pourra un jour donner lieu à des difficultés entre les deux pays.

M. COLDWELL: Ne serait-ce pas là, pour nous, une raison de chercher à conclure une entente avec le nouveau régime chinois, afin de creuser encore davantage le fossé qui sépare la Russie de la Chine communiste? Je penche fortement de ce côté-là.

L'hon. M. PEARSON: A cela je répondrai que nous devons faire tout en notre pouvoir pour séparer les deux colosses communistes, mais qui dira quelle est la bonne manière? Cela peut se faire de diverses façons. Le vieux dicton "diviser

pour régner", appliqué parfois par des manœuvres malhonnêtes, peut également l'être par une saine politique.

M. CANNON: Je crois pour ma part que reconnaître la Chine communiste ne contribuera en aucune façon à la séparer de la Russie communiste.

L'hon. M. PEARSON: On n'a pas prononcé le mot "reconnaissance". La question est de savoir si nous pourrions conclure une entente avec le régime chinois.

M. STICK: Il me reste une dernière question. L'article 2 de l'OTAN, qui concerne l'union économique avec l'OTAN, est-il en train d'être annulé par les tentatives d'accords bilatéraux que fait maintenant la Russie auprès de la Grande-Bretagne et d'autres membres de l'OTAN ?

L'hon. M. PEARSON: La Russie veut sûrement détruire l'OTAN et toutes ses manifestations, mais je ne crois pas que ce soit particulièrement son intention lorsqu'elle cherche à conclure des accords commerciaux, car (je puis faire erreur même si je crois avoir raison) les Russes jouissaient déjà d'un grand nombre d'accords commerciaux avec les pays d'Europe occidentale avant même que l'OTAN n'existe. La Grande-Bretagne, je crois, de même que d'autres pays d'Europe, avaient conclu avec eux, des traités commerciaux qui remontaient à plusieurs années.

M. STICK: Vous ne croyez pas que l'aspect économique soit plus important qu'il ne l'était auparavant. Je me demande si le traité que la Russie préconise en ce moment ne vise pas à damer le pion à notre pays.

L'hon. M. PEARSON: Peut-être. Lorsqu'on parle de l'article 2, et on en parle beaucoup en ce moment, il faut comprendre que la collaboration économique ne constitue qu'un aspect de la collaboration entendue aux termes de cet article. J'estime, il est vrai, que le conseil de l'OTAN est l'endroit idéal où discuter de politique économique et surtout de l'incidence politique qu'ont les pratiques économiques, les échanges avec les pays du rideau de fer et autres choses du genre, mais je ne crois pas que l'Organisation du traité de l'Atlantique nord soit l'organisme idéal pour favoriser la collaboration économique par des accords spéciaux entre ses membres. L'OTAN est à la fois trop considérable et trop restreinte pour atteindre la plus grande efficacité à cet égard.

Il ne serait pas réaliste de conclure au sein de l'OTAN des ententes commerciales particulières dont nous ne ferions pas bénéficier d'autres pays avec lesquels nous entretenons des relations tout aussi étroites, sinon plus, qu'avec certains membres de l'OTAN. C'est pourquoi je dis que vouloir instituer une espèce de commerce préférentiel et d'agglomération économique à l'intérieur de cet organisme ne me paraît pas réaliste. Je crois, néanmoins, que l'OTAN se prête très bien à la discussion de l'aspect politique des pratiques économiques.

M. DIEFENBAKER: Croyez-vous qu'il soit raisonnable de penser que le jour viendra où il y aura, au sein de l'OTAN, une collaboration économique préférentielle destinée à susciter ou à concentrer divers facteurs économiques de façon à faire échec à une initiative russe comme celle du moment ?

L'hon. M. PEARSON: Je ne puis, pour ma part, accepter l'idée d'une entente de ce genre à l'intérieur de l'OTAN, car elle supposerait l'exclusion de certains autres pays avec lesquels nous sommes étroitement liés économiquement et politiquement; cependant, cela me paraîtrait concevable dans un groupe plus nombreux que l'OTAN.

M. DIEFENBAKER: Comment concevez-vous l'application de l'article 2 sans entente économique entre pays ni union de défense appuyée sur la force économique ?

L'hon. M. PEARSON: Nous avons essayé de régler la question autrement. Au conseil de l'OTAN, nous avons, par exemple, examiné l'aide mutuelle. L'aide mutuelle est une forme de politique économique: c'est à la fois une politique militaire et une forme d'aide économique. Je me rappelle aussi que lors de la dernière réunion du conseil de l'OTAN il a été question, mais seulement d'une

manière très sommaire, des nouvelles démarches entreprises en vue de l'intégration économique de l'Europe, démarches qui ont pris naissance à la conférence de Messine et qui se traduisent dans la pratique par l'institution de mesures comme la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et autres du genre susceptibles d'unifier l'Europe. Il était fort à propos que le conseil de l'OTAN étudie le rapport entre cette tendance, cette orientation, et la communauté atlantique. Pour ce qui concerne le Canada, nous voudrions encourager le plus possible cette initiative vers l'unité européenne, mais nous aurions de quoi nous inquiéter si elle créait en Europe un secteur à tarifs douaniers hautement exclusifs, d'où nos produits seraient interdits, ce qui n'est pas le cas en ce moment. Voilà un exemple de discussions d'ordre économique qui sont tout à fait à leur place au conseil de l'OTAN, en vertu de l'article 2.

M. STICK: Je vous remercie. C'est tout ce que j'avais à demander.

Le PRESIDENT: A vous, monsieur Decore.

M. DECORE: Si j'ai bien compris, vous avez dit que les Soviets se gagnent de plus en plus la faveur de l'opinion en Asie parce que, entre autres raisons, ils dénoncent le colonialisme, alors que de leur côté, ils sont pires encore et asservissent des nations entières à l'intérieur de l'U.R.S.S. et des satellites. Ne croyez-vous pas que l'Ouest n'a pas été très efficace à dénoncer cette tromperie en ne proclamant pas que ce sont les pires coupables et les pires colonialistes du monde actuel?

L'hon. M. PEARSON: Je le crois en effet. Nous sommes loin d'avoir dénoncé aussi efficacement que nous aurions dû le faire le dossier colonial de l'Union soviétique, en fait de suppression de peuples libres. Au moment même où les Russes se proclament à la face du monde les champions des indigènes contre l'oppression coloniale, ils se conduisent comme les pires oppresseurs des temps modernes.

M. HANSELL: Croyez-vous que les nations libres aient beaucoup fait pour encourager la population de ces pays opprimés et pour leur faire entrevoir le jour de leur libération?

L'hon. M. PEARSON: Je voudrais que nous puissions faire davantage à cet égard. On ne voit pas facilement, toutefois, ce qu'on pourrait faire à part de maintenir notre propagande et la décision bien arrêtée de signifier aux Soviets que si nous prenons leurs paroles au pied de la lettre... s'ils désirent vraiment la paix et le relâchement de la tension mondiale, ils doivent nous fournir une preuve indéniable de leur sincérité en donnant aux peuples qu'ils ont réduits en esclavage la chance de redevenir libres.

Nous avons le dessous dans ce genre de compétition. Je veux parler de la propagande: quand l'armée soviétique envahit un État voisin, soit les pays baltes ou l'Ukraine, on n'entend plus parler de leurs populations qui continuent pourtant à lutter pour leur liberté. Ce sont des conquêtes totalitaires: lorsque les Soviets s'emparent d'un pays, ils l'asservissent véritablement! Par contre, s'il s'agit d'un peuple asiatique dépendant du régime colonial d'un pays d'Europe qui le conduit à la liberté par un processus de formation, quiconque, au sein de la colonie, désire se lever et réclamer plus vite la liberté, ou veut exposer ses griefs dans les journaux, a toute liberté de le faire. Quand telle colonie est mécontente de ce que son affranchissement ne se fait pas assez rapidement, nous l'apprenons; mais nous ne savons rien des peuples qui sont asservis au joug communiste. Il est fort difficile de vaincre ce désavantage; il est compris dans le prix de la liberté.

M. DECORE: Est-ce que nous ne nous méprenons pas au sujet de l'U.R.S.S.? Quand nous parlons de l'Union soviétique, nous du monde occidental, nous entendons qu'elle est russe, alors qu'elle comprend en réalité un grand nombre de peuples. Ne la tenons-nous pas pour entièrement russe, alors qu'en fait plus de la moitié de sa population ne l'est pas? Prenons l'Ukraine, plus grande en superficie que la France et dont la population compte près de 50 millions d'habitants. Elle a ses traditions, ses antécédents différents et distincts, et ses milliers qui ont

donné leur vie pour la cause de la liberté; n'est-ce pas généralement ignoré dans l'Ouest? On semble considérer ce territoire comme partie de la Russie, tandis qu'en réalité il en est absolument différent. Ne croyez-vous pas que notre ignorance est en grande partie de notre faute?

L'hon. M. PEARSON: Là réside, en effet, une partie du problème qui se complique encore de la nature même de l'U.R.S.S. C'est un empire communiste qui, même dans la république russe, est dominé par une minorité communiste, comme c'est également la pratique dans les autres Etats soviétiques qui ne sont pas russes. Les gens qu'on y rencontre au cours des visites officielles font tout en leur pouvoir pour montrer combien ils sont heureux de l'état actuel des choses, parce que ce sont des communistes: ils ne sont ni Ukrainiens, ni Uzbeks, ni Lettons. On ne peut atteindre le peuple, on rencontre des communistes qui sont, vous le pensez bien, absolument satisfaits du statu quo.

M. DECORE: Nest-il pas vrai que le nationalisme tel qu'on le connaissait dans le passé continuera d'inspirer des soulèvements? N'est-ce pas vrai de l'Europe et en particulier de l'U.R.S.S.?

L'hon. M. PEARSON: Assurément. C'est pourquoi le pouvoir central, établi à Moscou s'attaque à ce qu'il appelle le "cosmopolitisme", terme qu'il emploie pour désigner le nationalisme de ces pays. Et c'est pourquoi il envoie vers les républiques soviétiques des communistes russes formés à Moscou. Si on se rend dans les républiques asiatiques, on constate que les membres du MVD et les autres têtes dirigeantes sont pour la plupart des Russes de Moscou. Je n'ai cependant aucun doute que le nationalisme reste vivace dans ces régions.

M. HANSELL: Il reste une question que j'aimerais poser, en reprenant celle de M. Stick. Le ministre a déclaré qu'à son avis, les dirigeants soviétiques n'ont pas abandonné leur ambition ultime de conquérir le monde, mais qu'ils ont modifié leurs façons d'y arriver. Or, voici ce qui m'intéresse: les Soviets ont jusqu'ici atteint leur objectifs de conquête par des moyens économiques et politiques, voire révolutionnaires dans certains pays. Le ministre croit-il que la meilleure façon de contrecarrer leur poussée agressive soit de mettre en oeuvre le principe de la coexistence sur un pied de concurrence?

Permettez que je m'explique davantage. Le ministre est-il d'avis qu'il est possible à ces deux camps dont l'idéal et la doctrine sont opposés, de suivre indéfiniment leur programme respectif tout en gardant la paix des siècles durant? Ou encore, si nous poursuivions cette politique de coexistence sur un pied de concurrence et que nous réussissions, nous de l'Ouest, à tenir tête aux Soviets et à les vaincre sur ce terrain de compétition, le ministre croit-il que ces derniers auraient alors recours à la guerre "chaude"?

L'hon. M. PEARSON: Je crois que vous pouvez tout aussi bien que moi répondre à cela, monsieur Hansell. Tout dépend du point de vue. La question est des plus vastes et des plus fondamentales. Si quelqu'un d'entre nous connaissait la réponse, l'avenir nous serait dévoilé beaucoup plus clairement. Que nous le voulions ou non, il est certain que nous devons "coexister" avec les communistes. J'avoue que pour moi le mot coexister n'a guère de sens, car nous coexistons forcément avec tous les habitants de la planète.

M. HANSELL: Nous n'avons pas le choix.

L'hon. M. PEARSON: J'ai "coexisté" avec les Allemands au cours de la première guerre, dans un entourage qui n'avait rien de rassurant, mais je n'y pouvais rien, ou si peu. Nous sommes aujourd'hui dans la même posture. Quant à collaborer, c'est une autre histoire. Je n'affirmerais pas que la collaboration positive avec quelque société communiste que ce soit puisse profiter à l'humanité. Nous devons quand même essayer, sans nous affaiblir ni nous illusionner. Croire qu'il est impossible de vivre d'une façon ou d'une autre à côté des communistes équivaldrait à croire la guerre inévitable. Or, je ne crois pas à cette éventualité, car je me dis que trop de choses susceptibles de changer la situation pourraient se produire à l'intérieur de la Russie. "Coexistence sur un pied de concurrence", voilà

l'expression à l'ordre du jour. C'est-à-dire que chaque côté, pour m'exprimer en termes de concurrence, fera de son mieux, par des moyens pacifiques, pour faire triompher sa doctrine à travers le monde. Les communistes russes prétendent avoir confiance que leur système prévaudra sans violence parce qu'il est fondamentalement meilleur que le nôtre et que le capitalisme s'effondrera à cause de ses contradictions intrinsèques. Un soir que nous en discutons, M. Khrouchtchev me disait: "Pourquoi voudrions-nous la guerre? Nous ne sommes pas enclins au suicide. Nous connaissons trop bien la puissance des bombes atomiques pour vouloir entraîner l'Ouest dans une guerre nucléaire. D'ailleurs, pourquoi le ferions-nous quand nous sommes sûrs de gagner quand même? Tout ce que nous avons à faire, c'est d'attendre. Nous progressons plus vite que l'Occident: nous ne vous égalons pas encore sous maints aspects de la vie, mais voyez où la Russie en était lorsque nous avons commencé il y a 50 ou 60 ans (leur société était alors quelque peu primitive) et voyez ce que nous avons accompli jusqu'à ce jour. Encore 50 ans et, de partout, on s'empressera d'entrer dans nos rangs à cause de nos grandes réalisations".

A nous de prouver qu'ils ont tort. Et j'en arrive à votre question, monsieur Hansell, à savoir: le jour où la Russie verra (si jamais ce jour arrive) qu'elle a le dessous dans le champ de la coexistence à base de concurrence, aura-t-elle recours aux moyens militaires pour atteindre ses fins? Je n'en sais rien. J'en douterai tant qu'il y aura des bombes à hydrogène capables de détruire le monde. Les Soviets savent tout cela. J'irai jusqu'à dire que c'est pour le mieux que la Russie possède des bombes à hydrogène (je ne voudrais pas qu'elle en ait un grand nombre), mais je répète que ce peut être une bonne chose, parce qu'en sachant la puissance explosive de la bombe H les Soviets comprennent quels peuvent en être les effets et quelle est la puissance des Américains qui en possèdent un grand nombre. C'est pourquoi je dis qu'alors même qu'ils se sentiraient battus dans le domaine de la "coexistence sur pied de concurrence", ils n'auraient peut-être pas recours à des moyens militaires catastrophiques. Mais en vérité je n'en sais rien.

M. PATTERSON: Monsieur le président, les puissances de l'Ouest ont des différends entre elles et on en a beaucoup parlé, mais puis-je demander au ministre si ces mêmes puissances ont adopté de concert une politique bien arrêtée destinée à faire contrepartie au programme communiste?

L'hon. M. PEARSON: Nous tâchons, en tous cas, d'avoir une politique concertée sur des questions comme l'aide économique et la politique étrangère. Nous nous efforçons vraiment de travailler la main dans la main à ces égards. C'est là une des raisons qui expliquent les réunions que nous tenons à intervalles de quelques jours au conseil de l'OTAN et de quelques mois au conseil ministériel. Nous faisons aussi de notre mieux pour travailler en commun d'autres façons, mais ce n'est pas très facile de rivaliser de souplesse avec l'Union soviétique, car elle a l'avantage d'une direction centrale et unifiée. Je ne saurais dire combien de chefs mènent la Russie à l'heure actuelle, mais j'imagine qu'ils ne sont qu'une poignée. Se réunissent-ils au Kremlin pour décider, mettons, de changer de tactique, de faire ceci ou cela dans l'Inde ou en Egypte, par exemple, en viennent-ils à une entente (ce n'est là, évidemment, que pure supposition, mais je crois être assez près de la vérité) il ne leur reste plus qu'à presser quelques boutons pour que toutes les ressources de l'Union soviétique et des pays satellites soient mises en branle pour aiguiller la politique commune dans le sens décidé.

Qu'arrive-t-il quand c'est le bloc occidental qui veut modifier une ligne de conduite? Il est formé d'un grand nombre de peuples libres. Les Etats-Unis y ont prééminence. Or toute modification de conséquence doit être endossée par les Etats-Unis, qui doivent également obtenir l'adhésion des Américains eux-mêmes, ce qui est normal. Une fois les Américains d'accord, ils doivent nous consulter tous, ce qui est parfois plus difficile encore. Il s'ensuit que nous ne pou-

vons rivaliser de flexibilité avec l'Union soviétique. Mais compte tenu des inconvénients et limites de la liberté (ils sont bien minimes par rapport aux avantages et bénéfiques), nous nous tirons fort bien d'affaire. Je crois qu'à certains moments nous déprécions trop facilement notre aptitude à travailler ensemble. N'est-il pas admirable de constater les progrès accomplis au cours des 20 ou 30 dernières années dans le domaine de la collaboration, comparativement, par exemple, à ce qu'il en était 75 ou 100 ans auparavant. Il était quasi impossible en ce temps-là d'amener les pays à travailler de concert à une fin commune. Nous avons fait des progrès remarquables, quoique nous pourrions faire plus encore.

M. PATTERSON: Par rapport à la prétention qu'a la Russie de se proclamer la libératrice des colonies, puis-je demander au ministre dans quelle mesure le colonialisme russe fait l'objet de discussion aux diverses conférences qui se tiennent ?

L'hon. M. PEARSON: A certaines réunions où j'ai assisté, nous avons parlé des moyens de persuader de cela les peuples d'Asie et d'Afrique.

M. PATTERSON: Permettez que je précise ma pensée: j'entends "en présence des chefs russes".

L'hon. M. PEARSON: Oh! nous les avons mis au défi à ce propos et de vigoureux discours ont été prononcés aux Nations Unies, notamment par certains chefs asiatiques alliés du monde libre. J'ai entendu le général Romulo déclencher des attaques acerbes contre le colonialisme de la Russie. On a également, aux conférences de Bandoeng, prononcé certains discours qui décrivaient les Russes comme pires oppresseurs coloniaux que les Britanniques l'ont jamais été.

M. PATTERSON: Je pensais plus particulièrement aux conférences à l'échelon supérieur, comme celles de Genève, où les représentants de grands pays...

L'hon. M. PEARSON: J'ignore de quoi l'on parle "au sommet". J'ai abordé la question avec des chefs russes, mais on n'arrive à rien avec eux: des millions de milles nous séparent dans nos prémisses mêmes. Ils nient tout simplement avoir jamais opprimé qui que ce soit et affirment que la seule liberté vraie se trouve sous le régime communiste et que, par conséquent, lorsqu'un peuple devient communiste et entre dans l'empire soviétique, il devient libre. C'est en pure perte qu'on discute avec eux. Si l'on pouvait communiquer avec... mettons de jeunes étudiants, peut-être trouverait-on qu'ils adoptent une attitude différente, qu'ils sont plus ouverts. Mais je n'en sais rien.

M. GOODE: Dans sa déclaration, M. Pearson a établi nettement la distinction entre la méthode militaire des Russes et ce qu'il a appelé leur méthode civile d'aborder le monde occidental. Certains d'entre nous se demandent où les choses en sont en ce moment dans l'Inde et quel succès a remporté la visite qu'y ont faite MM. Khrouchtchev et Boulganine. Le ministre nous dirait-il quel effet cette visite a eu sur l'Inde ?

L'hon. M. PEARSON: Je crois que cette visite a eu une certaine influence. J'ai lu un certain nombre de rapports émanant d'experts sur le sujet. D'aucuns pensent que l'effet fut en grande partie superficiel et qu'une fois les deux chefs russes partis on les a bel et bien oubliés. Ces articles prétendent que le peuple indien aime les démonstrations et a saisi ce prétexte à réjouissances. D'autres voient les choses d'un oeil beaucoup plus pessimiste et estiment que les Indiens en ont gardé une impression profonde et sont maintenant enclins à considérer les Russes comme des amis, ce qui est exactement ce que MM. Khrouchtchev et Boulganine espéraient. Certains observateurs sont d'avis que les Russes ont sans conteste atteint à ce résultat dans l'esprit des gens. Je ne pense pas aux Indiens de la classe instruite, mais aux gens du peuple qui ignorent à peu près tout du communisme et de la Russie, ou en tout cas en connaissent trop peu pour voir le communisme comme un ennemi redoutable. Ils connaissent mieux les Britanniques qui, durant plus de cent ans, ont été dans le pays, et quant on leur dit qu'ils ont été libérés du colonialisme britannique, ils comprennent ce que cela veut dire, même s'il s'agissait d'un colonialisme bienfaisant. Pour eux, les Britanniques sont partis et la puissance coloniale, c'était eux. Ils ne savent rien

du régime colonial des Russes. Quand MM. Khrouchtchev et Boulganine sont allés distribuer des sourires dans l'Inde, ils n'ont pas eu de peine à produire une impression favorable, mais nous pouvons nous demander si elle sera durable. J'espère qu'elle ne durera pas longtemps.

M. JAMES: Qu'y a-t-il derrière les troubles du Ceylan, pays du Plan de Colombo ?

L'hon. M. PEARSON: Je ne saurais vous le dire: comme beaucoup de gens, j'en ai été étonné. Les bagarres électorales m'étonnent toujours et celles-là sont fort sérieuses.

J'ignore pourquoi l'incident s'est produit, mais le résultat permet de conclure qu'une politique pro-occidentale, comme nous disons, ne constitue pas nécessairement un bon cheval de bataille dans une élection libre en pays d'Asie. Sir John Kotelawala s'identifiait avec l'Ouest: il avait pour nous de la sympathie, il était prêt à collaborer, il était vivement anti-communiste. Tout cela ne l'a pas sauvé, bien que ce ne soit peut-être pas la raison de sa défaite. Il existait, évidemment, un grand nombre de difficultés locales, mais l'incident avait de quoi surprendre à plus d'un égard. Il ne faut toutefois pas tirer de conclusions exagérées de sa défaite et de ce qu'un nouveau chef soit au pouvoir, qui, d'après ses déclarations passées, ne partage pas les mêmes vues et a laissé entendre qu'il penche plutôt vers ce qu'on appelle parfois la neutralité.

M. JAMES: Si je ne m'abuse, il n'est pas soupçonné de communisme, du moins actuellement ?

L'hon. M. PEARSON: Sûrement pas et il ne faut pas se méprendre sur la signification de cette élection. Qu'un pays comme Ceylan ait changé de gouvernement ne signifie pas et ne doit signifier pour personne que nos relations cordiales avec ce pays sont menacées. On ne peut absolument pas lui prêter ce sens.

M. RICHARD (Ottawa-Est): J'ai l'impression que la politique des Soviets consiste encore et toujours à cerner le monde libre par des moyens politiques et économiques, avec promesse de révolutions et de petites guerres: ils ne veulent pas d'une guerre à l'échelle mondiale. Mais leurs tactiques divisent nos énergies et éparpillent nos armées. Leur influence s'étend le long du littoral chinois, en Asie orientale et en Asie méridionale. J'ai même l'impression qu'ils sont déjà implantés en Afrique. Y a-t-il des signes de véritable activité communiste en Afrique ?

Et pour nous tourner vers l'avenir (ce point-ci m'intéresse tout particulièrement), quelle influence ont-ils en Amérique du Sud, où je crains de les voir s'implanter d'ici quelques années ?

L'hon. M. PEARSON: Partout où l'on trouve un malaise, on trouve des communistes pour l'exploiter, mais il y aurait à l'heure actuelle beaucoup d'agitation en Asie et en Afrique même si le communisme n'existait pas, car ces peuples ont des ambitions nationales et des aspirations vers de meilleures conditions sociales qui trouveraient leur expression de toute façon. N'empêche que les communistes, semble-t-il, savent tirer parti de ces mouvements, voire les organiser quelquefois. C'est un danger réel.

M. RICHARD (Ottawa-Est): Que faisons-nous pour conserver la sympathie des pays d'Amérique du Sud, par exemple, et les garder de notre côté ?

L'hon. M. PEARSON: Nous faisons, je crois, tout ce qu'il y a moyen de faire. Les Etats-Unis ont fourni une aide matérielle considérable à l'Amérique latine, en plus d'adopter une politique de bon voisinage et de faire de leur mieux pour la mettre en pratique. L'ère de l'intimidation est certainement révolue. Ils ont fait un effort réel pour se montrer bons voisins avec tous et je crois qu'ils y ont réussi. Je vois mal ce qu'ils pourraient faire de plus.

M. RICHARD (Ottawa-Est): Nous ne faisons pas encore partie de l'Union panaméricaine, n'est-ce pas ?

L'hon. M. PEARSON: Non, pas encore

M. RICHARD (Ottawa-Est): Y avons-nous été invités récemment?

L'hon. M. PEARSON: Nous appartenons, vous ne l'ignorez pas, à un grand nombre de groupements.

M. RICHARD (Ottawa-Est): C'en est un important. De plus, ne sommes-nous pas dans le même hémisphère?

L'hon. M. PEARSON: Oui, mais d'autre part nos relations avec les pays de l'Amérique latine prennent chaque jour plus d'importance et se resserrent; comme vous le savez, nous avons des échanges diplomatiques avec presque tous ces Etats. Je crois pouvoir dire que nous accordons de plus en plus d'attention à l'Amérique latine, même si nous ne faisons pas encore officiellement partie de ce groupement.

M. RICHARD (Ottawa-Est): Voyons-nous quelque objection à en faire partie?

L'hon. M. PEARSON: Si vous le permettez, je répondrai à cette question à la prochaine séance.

Le PRESIDENT: La parole est maintenant à M. Bell. Si le Comité est d'accord, il sera le dernier à poser des questions pour aujourd'hui.

M. BELL: Je veux simplement souligner l'attention qu'on a accordée au fait que les Etats-Unis ont quasiment donné à l'Inde une aciérie complète qui vaudrait des centaines de millions de dollars.

L'hon. M. PEARSON: L'Union soviétique?

M. BELL: Pardon, les Etats-Unis. Si mes renseignements sont exacts, les Etats-Unis ont donné, ou peu s'en faut, une aciérie complète à l'Inde, puis l'Union soviétique est arrivée un peu plus tard et a vendu à longue échéance des barres d'acier ou autre chose d'importance beaucoup moindre, pour ensuite se voir attribuer dans les journaux indiens beaucoup plus de crédit que notre camp n'en a récolté. Vous avez dit que les Nations Unies pourraient souligner les différences d'aide comme celle-là, mais je me demande jusqu'à quel point nous pourrions rendre la chose plus évidente dans l'Inde. J'ai l'impression que les Indiens voient très bien ce qui se passe, mais ne veulent pas reconnaître l'écart d'importance entre ces dons; ce qui expliquerait que nous ne parvenions pas à nous faire valoir.

L'hon. M. PEARSON: Je ne connais pas le fait dont vous parlez. J'ignorais, bien que ce puisse être le cas, que les Etats-Unis avaient donné une aciérie à l'Inde. Ils ont contribué à faire les fonds de certaines aciéries actuelles et ont probablement aidé cette industrie de diverses manières, comme ils ont d'ailleurs beaucoup aidé l'Inde dans le domaine industriel en général. Il est vrai que les Russes, il n'y a guère longtemps, sont venus offrir à l'Inde de construire une aciérie très moderne: ce qu'il y a de plus dernier cri. Les Indiens en supporteront le coût, mais il faut dire que les Russes leur ont accordé un taux d'intérêt très bas et un crédit à longue échéance; donc, ils les aident financièrement. D'aucuns estiment que c'est là la meilleure façon d'aider: offrir des conditions faciles de paiement, mais ne pas faire de dons. Toutefois, je ne crois pas que ce soit cela qui explique que les Indiens réagissent différemment selon que l'aide leur vient d'une source plutôt que de l'autre. Les Russes, comme je l'ai dit, prennent bien soin de ne rien demander en retour. Vous êtes libres d'accepter de l'aide de nous ou des autres, disent-ils, cela nous est égal; nous voulons tout simplement vous aider et partager avec vous notre dernière croûte, comme disait M. Khrouchtchev. Cela a un ton de sincérité.

Les Etats-Unis et nous tous, nous donnons parfois l'impression qu'il y a un certain rapport entre notre aide économique et la guerre froide. Et cette impression effraie ceux qui nous soupçonnent de vouloir les entraîner dans une allégeance politique quelconque dont ils ne veulent pas. C'est pourquoi je disais qu'il faudrait continuer de procéder comme nous le faisons en vertu du Plan de Colombo: en prenant soin de dégager nos secours de toute considération d'ordre

politique. Il n'existe aucun soupçon de menées politiques autour du Plan de Colombo. Je n'ai jamais entendu exprimer le moindre soupçon à cet égard. Les questions se débattent autour d'une table où la plupart des membres représentent des pays asiatiques et sont sur un pied de parfaite égalité avec nous. On ne sent pas de différence. Nous parlons de nos plans et projets et personne ne laisse entendre qu'en donnant ceci ou cela l'on s'attende à voir les bénéficiaires redouter davantage la menace communiste. Nous croyons sincèrement que le fait d'aider ces pays à se tirer d'affaires et à relever leur niveau de vie contribue efficacement à faire obstacle au communisme. Nous n'exigeons pas, en retour de notre aide (et je crois que nous agissons sagement) la promesse d'une conversion à nos vues en même temps qu'une opposition au communisme. J'espère que nous continuerons d'agir ainsi.

M. BELL: Vous êtes donc d'avis, en quelque sorte, que nos dons doivent être plutôt des actes de charité que des dons destinés à combattre les communistes ?

L'hon. M. PEARSON: Ce sont, en effet, des actes de charité chrétienne, mais il ne faudrait pas le rappeler trop souvent aux Asiatiques! Il s'agit d'aide mutuelle. Nous nous entraïdons. C'est là, sans doute, la meilleure façon de la décrire, quoique en réalité c'est du christianisme en œuvre.

M. GOODE: M. Pearson nous dirait-il s'il sera libre pour la prochaine séance ?

L'hon. M. PEARSON: Certainement, quand vous voudrez.

M. GOODE: Quand aura lieu la prochaine séance ?

Le PRESIDENT: Lundi, s'il plaît aux membres du Comité. Je propose lundi matin.

M. STICK: Nous nous en remettons à vous, monsieur le président.

L'hon. M. PEARSON: Soit le matin, soit l'après-midi:

Le PRESIDENT: Nous tiendrons une autre séance lundi, à la discrétion de la présidence, si cela convient au ministre.

APPENDICE "A"

ASSISTANCE FINANCIERE CANADIENNE A L'ETRANGER, DEPUIS LA GUERRE,
1945-1957
(en millions de dollars canadiens)

Depenses au 31 mars 1955	Budget 1955-56	Budget principal 1956-57	Total 1945-57
1. PRETS POUR LA RECONSTRUCTION—			
Belgique..... 68.8			
Chine..... 65.0			
Tchécoslovaquie..... 16.7			
France..... 253.4			
Pays-Bas..... 123.9			
Indonésie..... 15.5			
Norvège..... 23.7			
Royaume-Uni..... 1,185.0			
U.R.S.S..... 15.2			
.....1,767.2			1,767.2
2. AIDE MILITAIRE—			
Etats balkaniques, Belgique, Dane- mark, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège..... 105.2			105.2
3. SUBVENTIONS—			
(a) <i>Aux organismes et entreprises de l'ONU</i>			
UNRRA..... 154.0			
Secours faisant suite à l'UNRRA..... 12.1			
Comité intergouverne- mental pour les réfugiés .2			
OIR..... 18.8			
CIME..... .05	.05		
HCNUR..... .15	.13	.13	
FISE..... 8.9	.5	.65	
ANURC..... 7.75			
Réfugiés arabes de Pales- tine..... 4.04		.5	
AATNU..... 3.9	1.45	2.1	215.1
.....209.9		1.8	3.1
(b) <i>Plan de Colombo—</i>			
Aide technique et en captaux..... 101.51	26.4	34.4	162.3
(c) <i>Secours spéciaux—</i>			
Grèce (blé)..... .85			
Corée (poisson)..... .75			
Pakistan..... 5.00 (blé)	.05 (inon- dations)		
Grèce (secousses sis- miques)..... .50			
Inde, Pakistan, Népal (inondations).... .23			
Haiti (poisson)..... .03			
Japon (inondations)..... .04			
Yougoslavie..... .05			
Antilles (ouragan).....	.05		
Europe (inondation de 1952)... 1.00			
Inde (inondations)..... 8.45	.05	.15	8.6
(d) <i>OTAN—</i>			
Aide mutuelle (Transferts de va- leurs canadiennes, nouveaux ar- ticles de production, formation de l'équipe aérienne de l'OTAN, etc.) et infrastructure..... 1,099.9	175.0	143.0	1,417.9
4. ORGANISATIONS INTERNATIONALES—			
BIRD..... 70.9			
FMI..... 293.4			
SFI.....	3.6		367.9
.....364.3			
Grand total..... 3,656.5	207.2	180.5	4,044.2

! Une déduction de \$529,296 des crédits votés a été faite pour annuler les sommes inemployées au 31 mars 1953. Les affectations subséquentes ne tomberont pas en annulation mais resteront disponibles jusqu'à ce qu'elles soient dépensées.

EXPLICATIONS RELATIVES AU
TABLEAU DE L'ASSISTANCE FINANCIERE CANADIENNE
A L'ETRANGER DEPUIS LA GUERRE

Suivent les noms complets de quelques-uns des sigles employés dans le tableau :

UNRRA—Administration de Secours et de Rétablissement des Nations Unies.

OIR—Organisation internationale pour les réfugiés

CIME—Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.

HCNUR—Haut commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés

FISE—Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance.

ANURC—Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée.

AATNU—Administration de l'assistance technique des Nations Unies.

BIRD—Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

FMI—Fonds monétaire international.

SFI—Société financière internationale.

2. Les chiffres relatifs à la participation canadienne au FMI, à la BIRD et à la SFI sont donnés en dollars canadiens. Ceux du FMI et de la BIRD valent pour le 31 mars 1955, conformément aux comptes publics du Canada. Les chiffres relatifs à la SFI valent pour le 30 juin 1955, conformément au rapport du ministère des Finances.

3. Les chiffres relatifs aux prêts pour la construction et l'aide militaire valent pour les montants réellement employés sur les affectations totales. Les repaiements subséquents n'ont pas été prévus. Au 31 mars 1956, la somme de un million cinq cent vingt-neuf mille cent dollars se trouvait inemployée sous la rubrique de ces deux postes réunis.

4. Les Chiffres de la participation canadienne au Plan de Colombo font l'objet des remarques suivantes :

- a Les chiffres valent généralement pour les montants affectés (à l'exception de la déduction mentionnée dans la note 1 pour des fonds devenus périmés).
- b Après 1953-1954, notre contribution au Plan de Colombo a été votée de telle manière que les affectations n'en deviennent pas périmées à la fin des années financières, mais valent tant qu'elles ne sont pas dépensées.
- c A partir de 1953-1954, les postes d'aide technique et de capitaux ont été combinés. Les autorités canadiennes continuent toutefois de les distinguer l'un de l'autre pour fins administratives.
- d Les frais d'administration des entreprises canadiennes relatives au Plan de Colombo, tant d'Ottawa que de l'étranger, sont généralement compris dans les crédits du ministère des Affaires extérieures et du ministère du Commerce plutôt que dans le poste même du Plan de Colombo.

CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE
1956

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M^e MAURICE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU MARDI 17 AVRIL 1956

Budget principal du ministère des Affaires extérieures

Exposé de l'honorable L. B. Pearson, Secrétaire d'État
aux affaires extérieures

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Maurice Boisvert,
et MM.

Arsenaut	Gauthier (<i>Lac-Saint-</i>	MacKenzie
Balcer	<i>Jean</i>)	Macnaughton
Bell	Goode	McMillan
Breton	Hanséll	Montgomery
Cannon	Henry	Patterson
Cardin	Huffman	Pearkes
Coldwell	James	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Crestohl	Jutras	Starr
Decore	Knowles	Stick
Diefenbaker	Lusby	Stuart (<i>Charlotte</i>)
Fleming	MacEachen	Studer—35.
Garland	MacInnis	

(Quorum 10)

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 17 avril 1956.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: MM. Balcer, Bell, Boisvert, Breton, Coldwell, Crestohl, Decore, Diefenbaker, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Goode, James, Knowles, Macnaughton, Montgomery, Patterson, Pearkes, Richard (*Ottawa-Est*), Stick, Stuart (*Charlotte*) (19).

Aussi présents: L'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, MM. R. M. MacDonnell, sous-secrétaire d'État adjoint, et A. A. Day, adjoint spécial du secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Le président ouvre la séance et permet aux membres du Comité qui le désirent d'interroger davantage le ministre.

Au cours de l'interrogatoire qui suit, M. Pearson touche aux questions suivantes:

1. Le procès en Indonésie d'un citoyen des Pays-Bas accusé d'un crime majeur.
2. Un discours prononcé à Vancouver le 16 avril 1956 par l'ambassadeur des États-Unis au Canada.
3. La situation au Moyen-Orient.
4. OTAN—L'effet de la requête du gouvernement d'Islande portant sur le retrait des forces militaires des États-Unis.
5. Conférence de Sulphur-Springs.
6. Formose.

L'interrogatoire de M. Pearson est interrompu et le Comité s'ajourne à midi et 45 minutes pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.

TÉMOIGNAGES

Le 17 AVRIL 1956,
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Monsieur, veuillez faire silence. Nous avons maintenant le quorum et nous commençons immédiatement. A la dernière séance, le ministre a terminé sa déclaration et nous avons commencé à l'interroger. Nous allons continuer l'interrogatoire ce matin.

M. MACNAUGHTON: Monsieur le président, je me demande si c'est bien le moment d'y aller de la question que je désire poser.

Le PRÉSIDENT: M. Macnaughton a la parole.

M. MACNAUGHTON: Monsieur le président et monsieur Pearson, je désire poser au ministre une question au sujet du procès en Indonésie de M. Léon Jungschlager, un Hollandais, qui est accusé d'avoir aidé les rebelles en Indonésie. C'est une cause plutôt sensationnelle dont on a beaucoup parlé. Peut-être le ministre ne tient-il pas à commenter une affaire relevant de la juridiction exclusive d'une autre État. Cependant, je crois que notre Comité doit être mis au courant de l'affaire parce que, d'après mes renseignements, on a commis une erreur à l'égard de M. Jungschlager en ce qu'au procès la procédure laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'objectivité judiciaire. Le *Times* de Londres a fait justement remarquer, dans un récent article de rédaction à ce propos, que "tout pays prétendant administrer la justice doit s'attendre que sa poursuite du procès d'un aubain peut bien soulever des commentaires à l'échelon international".

Si je comprends bien, l'affaire se résume à ceci: Léon Jungschlager est un citoyen des Pays-Bas qui était haut fonctionnaire d'une compagnie de transport maritime hollandaise à Djakarta. En compagnie de plusieurs Hollandais habitant l'Indonésie, il fut arrêté par les autorités indonésiennes en janvier 1954 sous l'accusation d'avoir prêté main-forte au Darul Islam, un mouvement terroriste hostile au gouvernement de l'Indonésie. On a prétendu qu'il était lui-même le chef d'une organisation de guérilléros d'inspiration hollandaise ayant l'appui des ambassades britannique et américaine à Djakarta, et dont le but était de saper l'autorité établie. Si le chef d'accusation semble fantastique, la poursuite du procès l'a été davantage. On dit même que les témoins ont été torturés en vue d'obtenir des preuves contre M. Jungschlager. On rapporte aussi que son avocat, un Hollandais, fut l'objet de tant de menaces et d'intimidations qu'il dut abandonner la cause et quitter le pays. Par la suite, les autorités indonésiennes ont refusé un visa à un avocat anglais dont les services avaient été retenus pour soutenir la défense. Malgré qu'il fut prouvé que M. Jungschlager était en Hollande au moment où les crimes dont il est accusé ont été commis, le procureur public demanda la peine de mort contre M. Jungschlager. Si mes renseignements sont exacts, ce dont je n'ai aucune raison de douter, il y a lieu de soupçonner que le procès de M. Jungschlager s'est déroulé dans le but politique de jeter du discrédit sur les Hollandais et leurs intérêts en Indonésie, sans se soucier aucunement des principes élémentaires de la justice. Ainsi, je me demande si le ministre voudrait bien dire au Comité s'il est au courant de ce procès et si, à son avis, le gouvernement canadien ne devrait pas prendre des mesures appropriées à ce sujet, peut-être sous

la forme de représentations à l'adresse des autorités indonésiennes en vue de s'assurer que dans cette affaire la justice soit assurée.

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, notre ambassadeur en Indonésie, dans ses rapports réguliers, nous a tenus au courant de ce procès que nous avons suivi attentivement. Nous avons également appris que le gouvernement néerlandais s'en préoccupe beaucoup.

Je suis sûr que nos amis indonésiens savent que l'affaire a attiré l'attention à l'échelon international. Cependant, d'après nos renseignements, la sentence contre M. Jungschlager n'a pas encore été rendue et le procès se poursuit. Par conséquent, je crois que le Comité comprendra qu'il ne serait pas à propos pour moi de faire de plus amples commentaires sur une affaire qui est encore devant les tribunaux.

M. DIEFENBAKER: Je désire soulever ici une question au sujet de laquelle le ministre n'a fait aucun commentaire l'autre jour et qui a trait au discours prononcé hier à Vancouver par l'ambassadeur des États-Unis au Canada. Je ne veux pas entamer une discussion à ce sujet en ce moment, mais il me semble que c'est là une gaffe impardonnable de la part de l'ambassadeur d'une puissance amie et voisine. A mon sens, c'est même une critique injustifiée à l'adresse de celui qui occupe le poste de chef de l'opposition à la Chambre des communes.

Je tiens à adresser une seule demande au ministre à ce propos, savoir s'il a eu des renseignements préalables au sujet de ce discours et si on lui en a transmis le texte d'avance, soit à lui-même soit à quelqu'un du gouvernement.

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, pour autant que je sache, le texte du discours en question n'a été soumis à personne. Je ne prétends pas qu'un ambassadeur, quel que soit le pays qu'il représente, est tenu de soumettre d'avance le texte de ses discours au ministère des Affaires extérieures, mais dans le cas qui nous occupe cela à ma connaissance n'a pas été fait.

J'avais entendu dire que l'ambassadeur américain était à Vancouver où il devait adresser la parole. Je ne savais pas sur quoi il devait parler, cela va sans dire, mais hier après-midi, j'ai fait demander à son ambassade si l'on avait le texte de son discours, parce que très souvent des copies de discours de ce genre sont laissées à Ottawa lorsque des discours doivent être prononcés en dehors de la capitale. J'ai maintenant le texte du discours en question mais je n'en ai pas encore pris connaissance. J'en ai toutefois lu des commentaires dans les journaux et je ne voudrais pas en parler avant d'avoir eu le temps de l'étudier au texte.

M. DIEFENBAKER: Ce discours me rappelle celui que prononça Champ Clark en 1911, encore qu'il fut prononcé au Congrès américain, non au Canada et traitait de questions diplomatiques.

M. COLDWELL: J'en ai lu des commentaires mais je n'en ai pas lu le texte. Cependant que je m'oppose souvent à la politique et aux déclarations du chef de l'opposition, il m'est venu à l'esprit, comme je l'ai dit aux journalistes ce matin, que ce discours non seulement sortait de l'ordinaire mais que c'était là une chose qu'aucun ambassadeur n'aurait dû faire. Je suis d'avis que le ministre devrait suggérer au gouvernement de protester parce qu'un ambassadeur traite en public une question d'ordre politique qui prête à forte controverse au Canada en ce moment. Je ne viens pas défendre M. Drew, il peut se défendre lui-même; mais parlant à titre de membre du Parlement, je suis d'avis que nous sommes en face d'une question sur laquelle le ministre devrait se prononcer d'une façon officielle.

L'hon. M. PEARSON: Naturellement, je me propose de prendre plus ample connaissance du discours en question et cela avec toute l'attention que le sujet développé peut exiger, mais je n'aimerais pas à en dire davantage pour le moment.

M. DIEFENBAKER: Je ne demande pas au ministre d'en dire plus long pour le moment, mais lorsqu'il prendra connaissance du discours, je le prie de s'arrêter particulièrement au passage où il est question du projet de loi ayant trait au pipe-line transcanadien dont le Parlement doit être prochainement saisi et dont l'ambassadeur s'est fait le défenseur. Cela, il me semble, constitue un empiètement gratuit sur les droits du Parlement.

M. GOODE: M. Diefenbaker a-t-il une copie du discours qui a été prononcé hier?

M. DIEFENBAKER: Certainement.

M. GOODE: Serait-il convenable de demander de quelle façon M. Diefenbaker a pu se procurer le texte de ce discours?

L'hon. M. PEARSON: Il est facile de se procurer ce texte. Lorsqu'on m'a appris que l'ambassadeur devait prononcer un discours, j'ai demandé à l'ambassade des États-Unis si l'on pouvait s'en procurer des exemplaires et l'on m'en a envoyé un hier soir.

M. DIEFENBAKER: Afin de donner satisfaction à la curiosité de mon ami, qu'on me permette de lui dire qu'un exemplaire du discours m'a été remis hier soir par un membre de la Tribune des journalistes où une distribution en avait été faite.

M. GOODE: Je n'ai pas voulu laisser entendre qu'il était inconvenant pour vous d'en avoir une copie.

M. DIEFENBAKER: Je ne veux pas qu'il y ait malentendu.

M. GOODE: Nous de Vancouver nous soucions fort de ce discours et j'espère que le ministre sera bientôt en mesure de faire une déclaration officielle à ce sujet. J'ai lu les commentaires des journaux de Vancouver et l'on est fort ennuyé de cette affaire.

M. DIEFENBAKER: Maintenant, il y a la question de la situation au Moyen-Orient que le ministre n'a pas abordée l'autre jour. Je n'ai pas voulu poser de questions qui auraient pu l'embarrasser, mais on a beaucoup parlé dernièrement de la requête des autorités israéliennes qui demandent des super-réactés. Dans son édition de dimanche, le *New York Times* y consacre un long article et je demanderais au ministre s'il a eu une requête en faveur de 20 réactés, le nombre de la première requête ayant été augmenté à 36. La situation au Moyen-Orient ne s'est-elle pas détériorée depuis le débat d'il y a quelques semaines sur les affaires extérieures, si l'on veut en juger par l'attitude violente et les discours menaçants du colonel Nasser et, particulièrement, son discours agressif à propos d'Israël? Le gouvernement a-t-il étudié le problème que pose la permission d'envoyer des armes dans cette région, vu l'attitude de plus en plus belliqueuse de l'Égypte et des pays arabes?

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, à la dernière réunion du Comité plusieurs membres m'ont demandé de parler de la situation au Moyen-Orient. Je pourrais peut-être m'arrêter davantage sur le point soulevé par M. Diefenbaker, tout en donnant un aperçu général de la situation, si le Comité le désire.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le Comité accepte cette suggestion?

Adopté.

L'hon. M. PEARSON: A mon sens, monsieur le président, l'effervescence,—le mot n'est certes pas trop fort,—au Moyen-Orient est due à divers facteurs; de fait, elle tient d'une combinaison de circonstances. Il y a l'accroissement du

nationalisme arabe, le développement de ce que l'on pourrait appeler l'anti-colonialisme dans cette partie du globe. Il y a aussi le malaise qui existerait même si la situation politique se stabilisait. Voilà la situation entre les divers États de la région. Si la situation se stabilisait, le malaise persisterait par suite de la pression de la population sur les ressources disponibles dans certains pays du Moyen-Orient. Dans le cas de l'Égypte, par exemple, la population qui, sauf erreur, était de huit millions d'âmes en 1885 s'est accrue à plus de 22 millions aujourd'hui, sans toutefois un accroissement parallèle des ressources, donnant inévitablement lieu à une norme d'existence qui laisse à désirer. Tous ces facteurs sont en pleine activité. Puis, il y en a un quatrième, celui peut-être qui nous préoccupe davantage en ce moment. Il s'agit du différend en cours entre Israël et les États arabes; c'est le plus important et peut-être le plus dangereux à l'heure actuelle. J'oserais dire, toutefois, que même si ce différend n'existait pas, il y aurait des difficultés à surmonter dans cette partie de l'univers. Enfin, il y a l'intervention de l'Union soviétique dans les affaires du Moyen-Orient, intervention qui, je crois, a aggravé la situation causée par les facteurs dont je viens de faire mention, parce que cette intervention, à mon sens, n'avait aucunement pour objet de résoudre les problèmes ou de soulager la tension.

A cause du caractère et de l'effet de cette intervention, il va sans dire qu'il faut tenir compte de la politique soviétique d'une façon ou d'une autre lorsqu'on étudie la situation au Moyen-Orient. A mon point de vue, toutefois, et je crois que le Comité est de mon avis, le plus grand danger en ce moment provient de la continuation du différend égypto-israélien qui empêche le retour à la stabilité dans la région. Cette querelle entrave tout effort en vue du progrès social et économique et ouvre la porte à ceux dont l'intérêt est de créer et d'encourager le trouble.

Cette tension entre Israël et les États arabes, qui constitue l'élément du problème qui nous préoccupe davantage en ce moment, est d'un caractère permanent. Elle se poursuit depuis des années, surtout depuis la fondation de l'État d'Israël, et donne lieu à des soulèvements intermittents de degrés plus ou moins graves et dont chacun peut se transformer en conflit armé. Pour autant que je sache, et les renseignements que nous avons en font foi, rien n'indique que l'une ou l'autre des parties en cause ait décidé de faire la guerre, mais des deux côtés on a certainement déployé des forces militaires, créant ainsi le danger que les incidents de frontière et les escarmouches se transforment en hostilités ouvertes. C'est probablement là le plus grave danger.

Dans la région de Gaza, le trouble a commencé le 5 avril par des bagarres avec coups de feu entre les patrouilles de frontière suivies d'échanges de tir d'artillerie, d'incidents aériens et d'incursions en Israël de maraudeurs égyptiens connus sous le nom de "fédayens". Les rapports incomplets et non officiels indiquent que les pertes des deux côtés depuis le début des bagarres s'élèvent à une centaine de tués et autant de blessés. Les Égyptiens semblent avoir subi les plus lourdes pertes lorsque la ville de Gaza fut victime du feu de l'artillerie.

A cause de ces récents incidents surtout, l'on croit applaudir la présence dans cette région à l'heure actuelle du secrétaire général des Nations Unies et du général Burns, qui y font un excellent travail. Tous deux s'efforcent de tenir la situation sous contrôle. Selon toute apparence, ils réussissent assez bien.

Les puissances occidentales, notamment le Royaume-Uni, les États-Unis et la France ont indiqué une ligne de conduite générale à suivre qui peut assurer un règlement politique du différend entre Israël et les pays arabes. Jusqu'ici, les positions prises par les parties en cause à l'égard des principaux problèmes touchant les frontières et les réfugiés sont en directe opposition. Les Arabes ont publiquement insisté sur le rapatriement des réfugiés et sur

la concession par Israël de terres qui aurait pour effet de réduire la superficie de ce dernier aux limites envisagées dans la résolution des Nations Unies de 1947. On se rappellera que lorsque cette résolution fut adoptée et lorsqu'il fut question de la mettre en vigueur, les États arabes ont déclaré la guerre au lieu de l'accepter. Par conséquent, on peut trouver étrange qu'ils insistent maintenant sur l'acceptation de ladite résolution comme base d'un règlement en vue de la paix.

Les Israéliens ont déclaré que le rapatriement des réfugiés dans leur ancienne patrie de la Palestine est impossible pour des raisons de sécurité et d'économie, bien qu'ils consentiraient, je crois, à en rapatrier un certain nombre. Ils ont également laissé entendre à Tell-Aviv qu'il ne saurait être question de concession territoriale. Par conséquent, il est évident que les deux attitudes sont diamétralement opposées et qu'on ne peut en arriver à un règlement que si les deux parties consentent à quelque compromis quant aux positions qu'elles ont prises publiquement. Jusqu'à quel point seraient-elles disposées à agir ainsi, on ne le sait pas encore bien que l'on tente de s'en enquérir par les voies diplomatiques.

Le problème alors consiste à créer des conditions qui pourraient favoriser un règlement par voie de négociations. Dans l'état actuel de crise et de tension, comme je l'ai déjà fait remarquer, les craintes et les soupçons des Israéliens se sont accrues lorsqu'il est devenu évident que les communistes fournissaient des armes aux Arabes et, surtout, du fait que les États arabes ne semblaient aucunement disposés à négocier en admettant le fait de l'existence d'un État israélien; c'est assurément là le fond du problème.

Je dois dire qu'à moins que les États arabes n'acceptent le fait fondamental de l'existence d'un État d'Israël, je ne vois pas de quelle façon ce différend peut être réglé par des moyens politiques.

En ce moment, tout en poursuivant la recherche d'une solution politique, on tente d'obvier au danger d'un nouveau conflit par des mesures destinées à faire disparaître ou amoindrir la possibilité d'incidents de frontière. Dans ce but, le Conseil de sécurité des Nations Unies, comme le Comité le sait, a adopté à l'unanimité le 4 avril une résolution demandant au secrétaire général d'entreprendre, comme affaire urgente, un relevé des divers aspects de la mise en vigueur des quatre accords généraux d'armistice relatifs à la Palestine et autres résolutions du Conseil de sécurité à ce sujet. Le Conseil de sécurité a également demandé au secrétaire général de faire rapport au Conseil à sa discrétion dans un mois, afin d'aider celui-ci à décider des mesures additionnelles à prendre. Cela lui donne un mandat assez chargé. La résolution demande au secrétaire général de faire accepter aux parties aux accords d'armistice l'adoption de toutes mesures aptes, selon lui, à soulager les tensions existant le long des lignes de démarcation. Ces mesures comporteraient le retrait des troupes des frontières et un mouvement plus libre des observateurs des Nations Unies. En ce moment, comme vous le savez, le secrétaire général est en train de négocier avec les deux parties à ce sujet et, d'après nos renseignements, il fait des progrès. Cependant, l'idée d'une force internationale pour la Palestine, laquelle retenait l'attention quelques semaines passées, ne semble guère être considérée par l'une et l'autre des parties et par d'autres intéressés comme une mesure satisfaisante.

Le gouvernement israélien nous a fait remarquer que la balance de la force militaire dans la région penche contre Israël parce que l'Égypte et, à un moindre degré, certains autres pays arabes, sont armés par l'Union soviétique et ses États satellites. On a insisté sur le fait que ce déséquilibre croissant constitue en soi un danger tant que l'autre partie au différend n'admettra pas la nécessité d'un règlement d'ordre politique. Je ne crois pas que ce déséquilibre joue contre Israël en ce moment, bien que l'état des choses tende de ce côté. Le gouvernement canadien a été prié de fournir des intercepteurs

réactés F-86. M. Diefenbaker a soulevé le point tout à l'heure. D'autres gouvernements ont été invités de venir en aide à l'État d'Israël en vue de corriger le déséquilibre en question en fournissant des approvisionnements de défense. La première requête des autorités israéliennes à ce sujet n'a pas été modifiée et celles-ci n'ont pas demandé de porter de 20 à 36 le nombre de réactés requis.

M. DIEFENBAKER: N'a-t-on pas demandé récemment d'en augmenter le nombre?

L'hon. M. PEARSON: Non.

M. DIEFENBAKER: Une autre question: Est-ce que le gouvernement américain n'a pas indiqué qu'il s'oppose à toute forme d'aide de ce genre de la part du Canada?

L'hon. M. PEARSON: Conformément à notre coutume en de telles matières, lorsque la demande nous a été adressée nous avons eu un échange de vues avec les gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France. Il est utile de procéder de la sorte, parce que ce que font ces trois gouvernements, et de fait tous les autres gouvernements au sujet de l'exportation d'outillage de défense vers cette région peut avoir une certaine portée sur la décision que pourrait prendre un des gouvernements individuellement et assurément sur celle que nous pourrions prendre. Cependant que la responsabilité est sans doute celle du gouvernement intéressé,—en l'occurrence celle du gouvernement canadien,—il est utile et sage, et il est même entendu que nous avons avec ces gouvernements des échanges de vues lorsque nous recevons une demande de matériel de défense de cette région ou de toute région instable. C'est ainsi que nous avons consulté à ce sujet les autorités américaines qui nous ont dit n'avoir aucune objection à ce que nous acceptions la commande.

M. COLDWELL: Est-ce là le sens de leur propre politique?

L'hon. M. PEARSON: A deux ou trois reprises récemment, M. Dulles a laissé entendre que son gouvernement ne s'opposait pas à l'envoi d'armes à Israël. Il n'en a pas dit plus long. Comme vous le savez, la déclaration tripartite de 1950 qui, récemment, a été réaffirmée par les trois gouvernements intéressés, tout en s'opposant à la course aux armes entre Israël et les États arabes, appuie néanmoins le contrôle d'envois d'armes. Dans sa plus récente déclaration, M. Dulles a dit que la politique du gouvernement des États-Unis était de ne pas exclure l'envoi d'armes aux autorités israéliennes. Je sais que les États-Unis n'ont pas expédié d'armes à l'État d'Israël ces dernières semaines, bien que certaines demandes leur aient été faites en ce sens et que ces requêtes soient actuellement à l'étude.

M. GOODE: Pourriez-vous nous faire connaître l'attitude des autorités britanniques et françaises à ce sujet?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Le Royaume-Uni et la France n'ont soulevé aucune objection à fournir des intercepteurs F-86 à l'État d'Israël. Il va sans dire que nous aimons à connaître leurs vues, positives ou négatives, en pareilles circonstances, mais pour nous c'est au gouvernement d'en décider. Les autorités françaises partagent sans doute ce point de vue, car elles ont récemment autorisé l'envoi de 12 intercepteurs réactés Mystère, je crois, à l'État d'Israël.

M. COLDWELL: Est-ce que les trois parties liées par l'accord tripartite ont laissé entendre ce qu'elles feraient advenant une guerre, afin de protéger l'État d'Israël, à la fondation duquel elles ont contribué?

L'hon. M. PEARSON: Le Royaume-Uni et les États-Unis ont récemment fait connaître ce qu'ils feraient en pareille circonstance. Ils ont réitéré, je crois, qu'ils s'en tiendraient à la déclaration tripartite advenant une agression dans cette région. Vous savez que le président des États-Unis a dit l'autre

jour que son pays prendrait une action appropriée, dans les cadres de sa constitution, contre toute agression dans cette région.

M. COLDWELL: C'est-à-dire avec l'approbation du Congrès.

M. STICK: Il a affirmé qu'il obtiendrait l'approbation du Congrès.

M. COLDWELL: Ce qui veut dire un retard au moment critique.

L'hon. M. PEARSON: La procédure constitutionnelle comporte souvent des retards.

M. DIEFENBAKER: Êtes-vous en mesure de commenter la déclaration du président ou de son secrétaire selon laquelle les États-Unis comptent très fortement sur les Nations Unies pour assurer un règlement? N'est-il pas vrai que le veto pourrait empêcher les États-Unis de prévenir l'agression?

L'hon. M. PEARSON: Je crois que, en ce qui a trait aux Nations Unies, la situation peut être envisagée de deux façons différentes. D'abord il se peut que les Nations Unies décident d'agir en cas d'agression. Et puis, reste à savoir ce que les Nations Unies peuvent faire en vue d'un règlement d'ordre politique. Dans le premier cas, l'intervention du Conseil de sécurité contre un agresseur peut être entravée par le veto d'un membre permanent du Conseil de sécurité, ce qui rendrait cette intervention pour le moins inefficace. La seule raison pour laquelle le Conseil de sécurité a pu agir promptement en Corée fut l'absence fortuite du représentant de l'Union soviétique de la séance.

Grâce à une résolution adoptée par l'Assemblée, on a tenté de faciliter la tâche des Nations Unies par l'entremise de ladite Assemblée advenant le veto au Conseil de sécurité. Une résolution de ce genre à l'Assemblée peut être mise en œuvre promptement, mais peut-être pas assez vite pour sauver un pays de l'attaque si celle-ci était lancée par des avions de bombardement partant d'une base à 10 ou 15 minutes de la capitale du pays visé. Ce qu'il y a de plus important est l'action des Nations Unies en vue d'un règlement politique, ce qui est encore pour un État la meilleure protection à la longue, si les délais peuvent être prolongés.

M. DIEFENBAKER: Cet avis ne représente-t-il pas une attitude rétrograde en regard de la responsabilité assumée par les États-Unis en vertu de l'accord tripartite de 1950?

L'hon. M. PEARSON: Tout ce que le gouvernement des États-Unis a pu laisser entendre concernant l'intervention des Nations Unies, autant que je sache, n'est pas venu en conflit avec ce qu'il a pu dire quant à ce qu'il pourrait faire sous l'emprise de l'accord tripartite. Il m'est impossible de répondre à cette question. J'espère que les Nations Unies interviendront activement, comme elles ont commencé de le faire, en vue d'un règlement d'ordre politique de cette situation et qu'elles s'entendront sur les principes qui doivent servir de base à un tel règlement. Dans un discours qu'il a prononcé en juillet l'an dernier, M. Dulles a souligné ce qui, à son avis, pourrait être fait. Si l'on peut s'entendre au Conseil de sécurité,—j'ai dit "si",—et si l'on pouvait amener les deux parties en cause à négocier un règlement politique, il y aurait une base d'entente, c'est-à-dire que les principes reconnus par les Nations Unies serviraient d'appui à un règlement définitif. Cependant, si l'une ou l'autre des deux parties refuse même de négocier un règlement de paix, cela change évidemment la face des choses. A mon avis, nous devrions alors porter plus d'attention à celle des deux parties qui est favorable aux négociations en vue de la paix, c'est-à-dire lui accorder une certaine protection de préférence à celle qui aura repoussé l'idée de négociations.

M. DIEFENBAKER: Êtes-vous d'avis que l'Union soviétique devrait jouer le principal rôle dans de telles négociations?

L'hon. M. PEARSON: Je le suis. Elle participe actuellement aux discussions qui ont lieu au Conseil de sécurité. Dans tout débat entamé à propos d'une telle situation, je crois que les vues de l'Union soviétique devraient être recherchées dès le début.

M. DIEFENBAKER: Je ne me suis peut-être pas exprimé bien clairement. On a proposé que les quatre grandes puissances se réunissent en conférence et discutent cette situation. Il s'agit, bien entendu, de la Grande-Bretagne, des États-Unis, de la France et de l'Union soviétique. Croyez-vous que celle-ci devrait être représentée à une telle conférence?

L'hon. M. PEARSON: Je pense que s'il y a une discussion préliminaire entre certains membres du Conseil de sécurité avant que des mesures y soient proposées, l'Union soviétique devrait être représentée à une telle discussion, aussi bien que la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France. Je ne dis pas que la participation de l'U.R.S.S. faciliterait l'entente, mais il y va de son intérêt dans cette affaire. Il n'est pas ici question d'inviter l'Union soviétique à participer à ces discussions relativement à une région du globe où elle n'aurait aucun intérêt. Malheureusement, l'Union soviétique est fort intéressée au Moyen-Orient. En ce moment, il ne s'agit pas de son intervention dans les affaires du Moyen-Orient, mais bien de savoir ce que l'on doit faire dans une situation dans laquelle elle est déjà intervenue.

M. GOODE: Est-ce qu'une telle conférence pourrait réussir sans la participation de la Russie?

L'hon. M. PEARSON: Elle réussirait du point de vue du Conseil de sécurité. Il est bon de savoir d'avance si l'Union soviétique doit participer à des propositions de règlement devant être mises en œuvre par l'entremise des Nations Unies.

M. COLDWELL: Peut-on en arriver à un règlement politique tant que les États arabes refuseront de reconnaître l'existence de l'État d'Israël? Est-ce qu'ils auraient renoncé à l'attitude qu'ils ont affichée jusqu'ici?

L'hon. M. PEARSON: Je ne saurais garantir l'irrévocabilité de la position prise par les Arabes, savoir qu'en aucune circonstance l'État d'Israël ne peut être reconnu.

M. COLDWELL: Personne parmi nous ne le peut.

L'hon. M. PEARSON: Les États arabes n'ont donné jusqu'ici aucune marque de leur volonté de reconnaître l'existence de l'État d'Israël, mais si l'on se dit qu'une telle attitude de leur part est irrévocable, alors il est évident qu'on n'en arrivera jamais à un règlement.

M. COLDWELL: Je me demande s'il n'y a pas eu quelque indication récente de leur changement d'attitude. Apparemment, il n'en est rien.

M. MACNAUGHTON: Ne pensez-vous pas que l'attitude des pays occidentaux s'est quelque peu raidie ces dernières semaines? Par exemple, la disposition apparente des Britanniques de céder la zone et d'évacuer celle du canal de Suez, la révolte contre les émissions radiophoniques du Caire, le raidissement de leur attitude envers les États-Unis et leur réplique à Nasser, tout cela est venu étayer un peu le prestige britannique. L'envoi d'avions de France semble indiquer que l'attitude de l'Ouest est devenue beaucoup plus ferme et déjà l'on constate que la situation s'est améliorée un peu en conséquence.

L'hon. M. PEARSON: Je ne crois pas pouvoir utilement commenter les changements de politique survenus dans les autres pays à ce propos. Il ne faut pas oublier que si un gouvernement est en mesure d'exercer quelque influence sur un côté ou l'autre en vue de le rendre plus conciliant et plus favorable à la négociation, il doit avoir soin de ne prendre aucune position définitive à l'égard de l'une ou l'autre des parties en cause.

M. MACNAUGHTON: Je comprends bien cela, mais je ne puis oublier que lors de la dernière guerre 25,000 personnes d'origine juive ont combattu dans les armées alliées, alors qu'on n'y a pas compté un seul homme d'origine arabe ou égyptienne.

L'hon. M. PEARSON: C'est un peu exagéré en parlant des soldats arabes; m'est avis qu'il y en avait de très bons dans l'armée française en Afrique septentrionale.

M. STICK: Je ne parviens pas à comprendre la position des Arabes. Vous dites qu'officiellement ils ne reconnaissent pas l'existence de l'État d'Israël. Il me semble que le seul fait d'avoir reçu le secrétaire général des Nations Unies au Caire pour discuter la question israélienne, d'avoir soulevé le problème aux Nations Unies et avoir pris part à la discussion, est déjà une sorte de reconnaissance de l'État d'Israël.

L'hon. M. PEARSON: C'est juste. Il y a la reconnaissance *de facto* par opposition à la reconnaissance *de jure*, une distinction dont nous avons souvent parlé dans d'autres circonstances. La présence de représentants de l'État d'Israël et des États arabes à la Commission d'armistice est une reconnaissance *de facto* de l'État d'Israël, mais les États arabes ne reconnaissent pas *de jure* un pays qui porte le nom d'État d'Israël et ne se reconnaissant pas en paix avec ledit État.

M. DIEFENBAKER: Ils n'entretiennent entre eux aucune relation diplomatique et l'on n'admet pas les Israéliens dans les États arabes.

L'hon. M. PEARSON: Non, il n'y a aucune reconnaissance de cette nature.

M. STICK: A mon avis, le fait de recevoir le secrétaire général des Nations Unies et de prendre part au débat sur l'Israël qui se déroule à l'O.N.U. est une sorte de reconnaissance qui peut servir de base de négociation. Je puis comprendre la position officielle des Arabes; quand cela leur convient, ils refusent de reconnaître même l'existence de l'État d'Israël, mais vu qu'ils sont disposés à discuter la situation, ce seul fait devrait servir de base aux pourparlers en vue du rétablissement de la paix dans la région. Est-ce qu'on leur a fait part de ce facteur?

L'hon. M. PEARSON: Oui, à diverses reprises. Il est à souhaiter que l'on accepte l'État d'Israël comme État avec lequel il faut négocier en vue du rétablissement de la paix, de la conversion de l'armistice en règlement de paix qui déciderait de la question des frontières permanentes et des affaires économiques. La coopération économique serait avantageuse à tous les États de la région; ils ont besoin de tout ce qu'ils peuvent obtenir dans ce domaine. Il y a aussi la mise à exécution du plan d'amélioration du Jourdain dont tous ces États pourraient bénéficier. Il faudrait résoudre le problème que posent les 900,000 réfugiés. C'est au moyen de négociations qu'il faudra résoudre tous ces problèmes un moment ou l'autre. Je crois que si l'on ne parvient pas à trouver volontairement une base de négociation satisfaisante, il faudra avoir recours aux Nations Unies.

M. STICK: Je connais l'Orient assez bien et je comprends l'attitude musulmane. Êtes-vous d'avis que la difficulté parmi les États arabes est que c'est la populace et non le gouvernement qui mène? Il a été amplement démontré dans le passé que certains gouvernements se sont placés dans une position telle qu'il leur serait difficile de modifier l'attitude qu'ils ont prise au sujet de la reconnaissance de l'État d'Israël, parce qu'il leur faudrait compter avec la populace. On a vu à maintes reprises au Caire la populace se soulever et imposer le silence au gouvernement. Quant à l'Égypte et aux autres États, bien que nous traitions avec des autorités officielles, la situation, en tant que la populace soit concernée, est si explosive que les dirigeants de ces pays sont constamment dans une position critique.

L'hon. M. PEARSON: Il existe sans doute des mouvements populaires extrémistes dans tous ces pays du Moyen-Orient, mais le grand malaise du côté des Arabes vient de ce qu'ils considèrent comme grave injustice à leur endroit que les Nations Unies aient permis l'établissement de l'État d'Israël.

M. COLDWELL: L'armistice ne saurait être complet quant à la délimitation des frontières tant que les Égyptiens empêcheront le passage des vaisseaux israéliens dans le canal de Suez. Ils se considèrent encore sans doute plus ou moins en état de guerre.

L'hon. M. PEARSON: Sous certains rapports en effet, ils se considèrent plus ou moins sur un pied de guerre. C'est le seul moyen de justifier leur intervention dans le transport maritime israélien sur le canal de Suez.

M. COLDWELL: Il est étrange que les Nations Unies n'aient pas pris une attitude plus ferme à propos de cette voie maritime internationale.

L'hon. M. PEARSON: Vous avez dû remarquer dans les journaux de ce matin que le gouvernement israélien a soumis de nouveau la question aux Nations Unies.

M. DIEFENBAKER: Je reviens à ma première question parce que je n'ai peut-être pas bien saisi la réponse. A quelle date Israël a-t-il exprimé le désir d'acheter ces 20 réactés? Combien de temps y a-t-il de cela?

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai pas la date en mémoire, mais c'est au cours de la semaine dernière.

M. DIEFENBAKER: Aussi récemment que cela?

L'hon. M. PEARSON: J'aurai la date exacte. C'était, je crois, au début de la semaine dernière. Ma mémoire peut faire défaut; c'était la semaine dernière ou la semaine précédente.

M. DIEFENBAKER: C'est au cours de ces deux dernières semaines.

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. DIEFENBAKER: Et l'on demandais 20 réactés seulement?

L'hon. M. PEARSON: Le chiffre 20 n'est pas exact. Je ne sais pas si j'en dois révéler le nombre sans en parler au préalable à l'ambassadeur d'Israël. La publicité peut nuire à leurs plans. Ce n'était pas 36 non plus; c'était entre 20 et 36.

M. DIEFENBAKER: Est-ce qu'ils ont demandé d'autres munitions?

L'hon. M. PEARSON: Non. Il y a deux autres commandes de fournitures de défense que le gouvernement étudie en ce moment. Je n'en ai pas parlé parce qu'on nous a demandé de ne pas révéler la chose en détail. Elles ne sont pas considérables. Le gouvernement israélien n'est pas le seul à exiger la discrétion. Si l'État intéressé n'obtient pas de nous les fournitures militaires requises, il les obtiendra ailleurs. En ce qui a trait aux renseignements militaires, si les détails de ces commandes étaient révélés, cela indiquerait la puissance ou la faiblesse du pays intéressé. C'est pourquoi je n'ai pas fait mention de ces autres commandes en détail, mais elles sont peu considérables et il ne s'agit pas d'avions.

M. DIEFENBAKER: Outre cela, le département d'État des États-Unis est-il opposé à l'envoi d'avions à l'État d'Israël?

L'hon. M. PEARSON: Du Canada?

M. DIEFENBAKER: Oui.

L'hon. M. PEARSON: Non. Je crois avoir déjà dit qu'il n'y a pas d'objection de ce côté. Nous leur avons demandé conseil et ils ont déclaré qu'ils n'avaient aucune objection.

M. DIEFENBAKER: Dans leur réponse, est-ce qu'ils étaient contre la chose? Pouvez-vous le dire?

L'hon. M. PEARSON: Lorsqu'il disent qu'ils n'ont pas d'objection à ce que nous remplissions la commande, est-ce là un avis négatif?

M. COLDWELL: M. Dulles n'a-t-il pas dit en une occasion qu'il serait content de voir l'État d'Israël en possession d'armes?

L'hon. M. PEARSON: Je ne crois pas qu'il se soit ainsi exprimé.

M. COLDWELL: C'est une étrange attitude à prendre, savoir que "d'autres pays peuvent envoyer des armes à l'État d'Israël et nous n'y aurons aucune objection"?

L'hon. M. PEARSON: A une conférence tenue deux semaines passées, M. Dulles a fait allusion à cela, mais je ne crois pas que l'expression "content" ait été employée.

M. COLDWELL: Non, mais c'est l'impression qu'il a laissée.

M. STICK: Les États-Unis ne se sont pas opposé à ce que la France envoie des armes à l'État d'Israël?

L'hon. M. PEARSON: Non.

M. STICK: Cela devrait suffire.

L'hon. M. PEARSON: La position des États-Unis à ce propos semble tenir de ce que certains pays sont par tradition des fournisseurs de matériel militaire au pays du Moyen-Orient. Il va sans dire que cela ne comprend pas le Canada, mais peut inclure le Royaume-Uni et la France. Les Américains se disent peut-être,—et je ne suis pas ici pour expliquer la politique du gouvernement des États-Unis,—que leur aptitude à exercer une influence médiatrice serait gâchée s'ils allaient accepter en ce moment de grosses commandes d'armes des autorités israéliennes.

M. COLDWELL: Le pétrole peut y être pour quelque chose.

M. STICK: Produit très inflammable.

M. GOODE: Il a été révélé hier à la Chambre que l'affaire d'Israël était à l'étude.

L'hon. M. PEARSON: Oui, le gouvernement étudie présentement la chose.

M. CRESTOHL: Jusqu'à récemment, les États-Unis étaient-ils opposés à l'envoi d'armes au gouvernement israélien?

L'hon. M. PEARSON: Il est un peu difficile pour moi de revenir sur le passé et de rendre publics des échanges confidentiels de vues que nous avons pu avoir avec d'autres gouvernements au sujet d'affaires de cette importance. Nous leur avons demandé leur avis. Ils ne sont pas obligés de nous le donner et, il va sans dire, nous sommes responsables des décisions que nous prenons. J'hésiterais à dire ce qu'était l'avis de tel ou tel gouvernement à ce sujet un mois, trois mois ou un an passé. Il n'en est pas de même de l'affaire qui nous occupe en ce moment, parce que le gouvernement des États-Unis, par la voix de M. Dulles, a fait savoir publiquement ce que je suis en train de dire aujourd'hui; c'est pourquoi je puis en parler.

M. CRESTOHL: Je ne tentais pas d'obtenir des renseignements confidentiels. Je voulais faire une comparaison et découvrir s'il y avait eu un changement d'attitude récemment.

L'hon. M. PEARSON: Si vous examinez les déclarations officielles faites à Londres et à Washington ces deux ou trois derniers mois, vous y trouverez la tendance ou le changement d'attitude auquel vous faites allusion. Nous nous ferons un plaisir de vous en procurer les textes.

M. CRESTOHL: S'il y a eu changement d'attitude, et je le crois d'après ce que vous dites, cela provient-il de l'imminence d'un danger réel que l'on voit à l'horizon puisque, comme l'a dit M. Stick, ce n'est pas le gouvernement mais la populace qui gouverne?

L'hon. M. PEARSON: Je ne suis pas prêt à émettre une opinion à ce sujet. Que le Comité veuille bien croire que je ne cherche pas à m'esquiver, mais ce qui rend ma tâche délicate, c'est que le gouvernement étudie précisément ce sujet à l'heure actuelle, à l'occasion d'une demande de matériel de défense pour l'État d'Israël, et je ne voudrais rien dire publiquement qui soit de nature à l'embarrasser en ce moment.

M. CRESTOHL: Dans ce cas, on voudra bien biffer du compte rendu toutes les questions que j'ai posées.

L'hon. M. PEARSON: Je ne dis pas que certaines de vos questions soient de nature à embarrasser le gouvernement, mais certaines de mes réponses le pourraient.

M. DIEFENBAKER: Je désire passer à un autre sujet. Le ministre a parlé de l'O.T.A.N. En conséquence de la récente décision du Parlement islandais de demander le retrait des troupes des États-Unis de l'Islande, si la chose était recommandée et mise à exécution, pourrait-il nous dire si cela n'aurait pas un mauvais effet sur l'ensemble d'une défense unie dans le cadre de l'O.T.A.N.? Et puis, à quel moment le ministre a-t-il appris la démission imminente de celui sur qui, à mon sens, l'O.T.A.N. comptait le plus et dont l'excellent travail sera reconnu et approuvé par l'histoire, le général Gruenther? Quand le ministre a-t-il appris que le général Gruenther allait démissionner et quelles raisons ont motivé cette démission?

M. GOODE: Je n'ai qu'une objection à formuler en ce moment. Nous avons commencé avec l'idée que nous examinerions ces choses à la suite l'une de l'autre. Ce matin, je pensais que nous discuterions les remarques de M. Pearson au sujet de l'Union soviétique, mais il s'était engagé à parler de la situation au Sud-Est asiatique. Maintenant, nous nous éloignons du Moyen-Orient au sujet duquel, je suis sûr, d'autres membres du Comité ont des questions à poser, comme moi-même d'ailleurs, et nous passons à l'Islande. Allons-nous placer M. Pearson dans la position de ne pouvoir compléter ses réponses. Il n'a pas dit qu'il avait terminé ses remarques à propos du Moyen-Orient et nous l'avons interrompu sans plus de façon.

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai rien à ajouter au sujet de la situation au Moyen-Orient, à moins que l'on n'ait d'autres questions à poser à ce sujet.

M. GOODE: J'ai une question. On a proposé que les Nations Unies occupent le couloir de Gaza. Quels règlements faudrait-il observer et quels pourparlers devrait-on entamer dans le but d'assurer cette occupation, si occupation il doit y avoir?

L'hon. M. PEARSON: Il faudrait d'abord une entente avec le gouvernement d'Égypte qui, sous l'empire de l'accord touchant l'armistice, occupe actuellement la région. On y trouve des centaines de milliers de réfugiés—des quelque 900,000 au Moyen-Orient—de sorte qu'il ne serait guère praticable pour les Nations Unies de l'occuper avec tous les problèmes qui s'y posent, à moins que d'abord l'autorité actuelle de l'occupation consente et, ensuite, que les Nations Unies comprennent qu'elles auraient à prendre la responsabilité des réfugiés aussi bien que de la région.

M. GOODE: Une telle décision serait-elle prise au Conseil de sécurité?

L'hon. M. PEARSON: Elle pourrait être prise au Conseil, vu que toute la question y est actuellement à l'étude, ou bien encore à l'Assemblée générale.

M. GOODE: Elle serait alors sujette au veto de la part de n'importe quelle puissance?

L'hon. M. PEARSON: Non, pas à l'Assemblée générale.

M. GOODE: J'ai dit au Conseil de sécurité.

L'hon. M. PEARSON: Si, au Conseil, il était proposé d'occuper le couloir de Gaza, la proposition serait sujette au veto de n'importe lequel des cinq membres permanents.

M. GOODE: Croyez-vous que dans les circonstances actuelles, l'U.R.S.S. exercerait son droit au veto sur cette question?

L'hon. M. PEARSON: Je ne saurais le dire. Je crois que cela dépendrait en grande partie de l'attitude des États arabes, surtout l'Égypte, sur le sujet. Je ne crois certainement pas que l'U.R.S.S. mettrait son veto à une proposition qui serait favorable aux Égyptiens.

M. GOODE: Est-ce véritablement une affaire d'aide entre l'Union soviétique et les États arabes, ou bien une question d'utilisation de bases d'approvisionnement de munitions?

L'hon. M. PEARSON: Je laisserai volontiers aux Arabes le soin de décider de la sincérité des offres d'aide de l'Union soviétique. Ils se rappelleront, sans doute, que plusieurs années passées la politique de la Russie et de ses satellites leur était radicalement opposée, du moins l'opposé de ce qu'elle est aujourd'hui. Je crois qu'ils sont assez sages pour comprendre que, dans la fourniture d'armes par les Soviétiques et leurs satellites ou dans toute forme d'aide que l'Union soviétique pourrait diplomatiquement ou économiquement offrir aux États arabes, le gouvernement soviétique posera assurément certaines conditions. Je doute fort que ce soit là un acte de simple générosité de la part de l'Union soviétique.

M. STICK: Ni d'amitié non plus.

L'hon. M. PEARSON: Ni d'amitié.

M. PATTERSON: Je me demande si le ministre consentirait à nous dire si la situation actuelle indique que les pays arabes deviennent procommunistes, ou s'ils penchent plutôt vers le nationalisme ou l'anticolonialisme.

L'hon. M. PEARSON: Je puis dire sans hésitation que la situation actuelle au Moyen-Orient ne tient aucunement d'un penchant des Arabes vers le communisme. Si l'on étudie l'attitude du gouvernement égyptien à l'égard du parti communiste en Égypte au cours des dix dernières années, on verra que les Égyptiens sont naturellement anticomunistes, ou l'ont été. Je crois que leur nationalisme les a portés à accepter de l'aide de l'Union soviétique. Mais la raison fondamentale est assurément leur détermination de se renforcer et d'accepter de l'aide de n'importe quelle source et cela à cause de leur hostilité à l'égard de l'État d'Israël. Lors d'une visite au Caire, on m'a fait remarquer—et je ne fais que répéter la chose—que l'Égypte a le droit de se placer en état de se défendre contre l'agression de la part de l'État d'Israël, agression, prétend-on, qui est de plus en plus imminente. Les Égyptiens prétendent que le conflit entre Israël et l'Égypte, quelques années passées, a été une preuve tragique de la faiblesse militaire de l'Égypte et qu'ils n'entendent plus s'y faire prendre. Craignant l'agression israélienne—c'est là le point de vue égyptien—et incapables d'obtenir de l'aide militaire suffisante des puissances occidentales, ils sont prêts de l'obtenir là où ils le pourront. Le fait de l'obtenir des États communistes ne signifie pas—je répète ici leur point de vue—qu'ils penchent du côté communiste ou qu'ils ont l'intention de s'allier politiquement aux puissances communistes. En d'autres termes, ils trouvent de l'aide militaire là où elle leur est offerte.

M. DECORE: N'y a-t-il pas un danger que l'influence communiste s'y développe, maintenant qu'ils ont l'appui et la sympathie des communistes?

L'hon. M. PEARSON: Il n'y a aucun doute que le sentiment dans ces pays devient de plus en plus favorable aux puissances communistes, non seulement à cause de l'aide de pays communistes, non pas seulement parce qu'ils obtiennent l'appui politique aux Nations Unies et ailleurs, mais aussi parce qu'ils

sont assurés d'un appui économique. L'Union soviétique accepte le surplus de coton de l'Égypte au moment où le surplus de coton américain fait concurrence au produit égyptien sur les marchés mondiaux.

L'Union soviétique et la Chine communiste ont offert à l'Égypte d'acheter à un bon prix son surplus de coton. Tout cela a son effet sur l'opinion publique qui penche nécessairement vers le pays dont l'aide est appréciée. Cependant, le gouvernement prétend que cela ne dictera en rien la politique future du pays.

M. MACNAUGHTON: Avons-nous quelques renseignements sur le nombre d'ingénieurs ou techniciens russes qui s'en vont vers les pays du Moyen-Orient, vers l'Égypte et les pays producteurs de pétrole?

L'hon. M. PEARSON: Nous avons des renseignements à ce sujet, mais je ne suis pas sûr qu'ils soient exacts. Un certain nombre de techniciens de pays communistes se rendent dans la région afin d'y entraîner les jeunes au métier des armes. Les échos qui ont paru dans les journaux au sujet d'un centre de formation d'officiers militaires qui aurait été établi à Gdynia—je ne sais pas comment on appelle cette localité aujourd'hui—sur la Baltique, semblent indiquer que ces renseignements sont plus ou moins exacts.

M. BELL: Y aurait-il des pilotes?

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai rien vu qui indique qu'il y ait des pilotes soviétiques ou communistes en Égypte, sauf à des fins d'entraînement. On dit beaucoup de choses à propos de ce qui se passe sous ce rapport, mais je ne saurais dire combien sont vraies et combien sont fausses.

M. COLDWELL: Savez-vous si des techniciens s'y occupent d'irrigation?

L'hon. M. PEARSON: Je n'en sais rien.

M. COLDWELL: On en parle.

L'hon. M. PEARSON: Nous pourrions examiner cela et voir s'il y a des choses qu'il serait possible de divulguer. Je présume que lorsque je révèle certaines choses, cela suffit à leur donner un caractère officiel. Cependant, il se peut que nous ayons certains renseignements qui ont été vérifiés.

M. PATTERSON: J'aurais à poser une ou deux questions au sujet des réfugiés.

L'hon. M. PEARSON: Nous pourrions donner de meilleures réponses à quelques-unes de ces questions si l'on avait plus de temps pour se renseigner. Si les membres du Comité voulaient formuler leurs demandes dès maintenant, nous pourrions alors obtenir les renseignements voulus.

M. PATTERSON: Pour faire suite à ce que le ministre a dit au sujet de l'acceptation possible par les autorités israéliennes d'un certain nombre de réfugiés, je désire lui demander s'il a des renseignements quant au nombre exact qu'elles consentiraient à accepter afin d'en arriver à un règlement. Le ministre a également déclaré que l'un des principaux problèmes était celui des réfugiés. Est-ce que le gouvernement a songé, ou songera-t-il à l'opportunité de faire des contributions additionnelles au fonds des réfugiés à la condition que ces contributions servent au rétablissement plutôt qu'au maintien de ces gens dans des camps de réfugiés?

L'hon. M. PEARSON: Voilà deux intéressantes questions. Il me faudra obtenir les faits relativement aux deux. Il est très important de savoir si nous pouvons poser de telles conditions à propos d'une contribution de ce genre. Nous avons tenté de savoir s'il y aurait moyen d'user d'un peu de pression amicale au moins auprès des gouvernements les plus intéressés en vue de résoudre le problème des réfugiés, problème qui se complique de plus en plus. On y trouve plus de réfugiés aujourd'hui qu'à la fin des hostilités. Je crois qu'il serait plus utile pour le Comité que je fasse préparer une déclaration sur l'entier problème des réfugiés et sur ce qu'à notre avis on pourrait faire à ce sujet.

M. MONTGOMERY: Est-ce que l'Égypte a les terres voulues pour rétablir ces réfugiés?

L'hon. M. PEARSON: Non. Il n'existe aucun pays au monde qui ait moins de terre convenable pour sa population que l'Égypte. La population est maintenant de 22 millions d'âmes. L'Égypte renferme suffisamment de terre, mais ce n'est que du désert. La terre arable en Égypte ne suffit pas à la population normale actuelle; il s'en suit que la norme d'existence décline depuis 40 ou 50 ans. C'est pourquoi, il est si important pour l'Égypte d'obtenir ce barrage élevé qui servirait à irriguer plusieurs centaines de milliers d'acres, ce qui donnerait à la population le moyen de vivre.

M. DECORE: M. Diefenbaker a soulevé deux questions au sujet de l'O.T.A.N. J'aimerais à ce propos faire remarquer que celle qui a trait au général Gruenther pourrait embarrasser non seulement le ministre mais aussi le gouvernement, surtout quant à savoir quand l'on a appris pour la première fois que le général avait décidé de démissionner. Puis il y a cette autre question qui fait suite, savoir pourquoi il a démissionné. Cette affaire est maintenant devenue une affaire politique aux États-Unis. Avec tout le respect que je dois à M. Diefenbaker, je crois que cela est de nature à embarrasser le gouvernement.

M. DIEFENBAKER: Je ne voudrais certainement pas soulever un point qui pourrait tourner en question politique embarrassante aux États-Unis ou encore embarrasser l'ambassadeur américain au Canada dans la poursuite de son activité. Je ne songeais même pas à la possibilité de la chose, vu que ce n'était pas mon intention de l'imiter.

L'hon. M. PEARSON: Ce serait embarrassant si je ne l'avais pas su d'avance, mais je le savais et, par conséquent, cela ne cause aucun embarras. Quant à la raison de la démission du général Gruenther, il l'a fait connaître lui-même lorsqu'il a déclaré qu'il démissionnait pour des raisons personnelles et personne n'a pu en savoir plus long.

M. DECORE: Les conjectures n'ont pas fait défaut à ce sujet.

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai pas à m'arrêter aux conjectures.

M. DIEFENBAKER: En ce qui touche l'affaire d'Islande et l'attitude du gouvernement canadien, nous avons après tout au Canada plusieurs milliers de gens d'origine islandaise qui comptent parmi nos meilleurs citoyens et je crois que les représentations faites par le Canada, tenant compte de la grande contribution des Islandais à l'avancement de notre pays, auraient un effet bien-faisant.

L'hon. M. PEARSON: J'aimerais faire une brève déclaration à ce sujet, peut-être à la prochaine séance. Nous avons bien étudié cette affaire et notre ambassadeur en Norvège, qui est également accrédité auprès du gouvernement d'Islande, a été prié de se rendre en Islande pour deux ou trois semaines, et de chercher à obtenir le sentiment véritable des Islandais. Je crois qu'il a dû nous en faire rapport et cela m'aidera à préparer une déclaration à ce sujet à la prochaine séance.

M. KNOWLES: J'ai une autre question à poser, mais dans un autre domaine. Je ne sais si le ministre est disposé à faire une déclaration plus détaillée au Comité au sujet de la visite que lui-même et le premier ministre ont faite à White-Sulphur-Springs, surtout à la lumière de l'étrange commentaire touchant cette réunion qui a paru dans le numéro du 9 avril de *New Republic*. J'ignore si le ministre en a pris connaissance. Je l'ai ici et j'en lirai quelques lignes écrites par le journaliste aux initiales "T.R.B.". Voici ce qu'il dit:

Nous avons causé avec divers journalistes de retour de la conférence de White-Sulphur-Springs entre le président Eisenhower et les représentants officiels du Canada et du Mexique. Ils n'en croient pas

leurs yeux. Les chefs des gouvernements canadien et mexicain n'avaient pas l'air de bien comprendre de quoi il s'agissait, pas plus d'ailleurs que les journalistes eux-mêmes. Eisenhower le savait, lui, car il était venu pour jouer une partie de golf avec le professionnel Sammy Snead. Les reporters n'avaient pas à s'en plaindre—le bar leur était ouvert en permanence et à titre gratuit—mais pourquoi tout ce monde? Les Mexicains se montraient heureux; ils étaient montés en grade. Les Canadiens étaient de mauvaise humeur; ils étaient humiliés. Par ailleurs, aucun terrain commun entre eux. Aucun programme à suivre. A la fin, conférences individuelles d'Eisenhower, c'est-à-dire avec chacun des invités séparément; ces entretiens qui devaient durer deux heures chacun furent réduits à 2 minutes, car on n'avait rien à dire. Et Ike reprit sa partie de golf.

M. DECORE: Qui est ce "T.R.B."?

L'hon. M. PEARSON: C'est le correspondant du *New Republic* à Washington. Je dois dire qu'il y a dans ce paragraphe plusieurs détails qui sont à la fois inexacts et injustes à l'égard de nos hôtes: par exemple, l'allusion selon laquelle les entretiens de deux heures furent écourtés afin de permettre au président de jouer au golf. Rien ne saurait justifier cette assertion.

M. KNOWLES: Quelle fut la durée de cette entrevue de la fin?

L'hon. M. PEARSON: Environ une heure et demie, j'oserais dire. Le président, le premier ministre, M. Dulles et moi-même y étions tous. Nous avons eu tout le temps voulu pour échanger nos vues sur divers sujets. Et puis, cette dernière conférence individuelle faisait suite à celle de l'avant-midi à laquelle les trois gouvernements étudièrent diverses questions pendant deux ou trois heures. Je ne sais trop si nous devrions donner de l'importance à de tels commentaires en tentant d'y répondre, mais il est sûr qu'aucun Canadien ne doit se sentir humilié parce que nous avons assisté à une réunion avec nos amis du Mexique. Je suis persuadé que le premier ministre ne s'est pas senti humilié. De fait, comme il l'a lui-même déclaré, ce fut une agréable et utile expérience que d'avoir rencontré le président et le ministre des Affaires étrangères du Mexique et, en leur compagnie, discuté divers problèmes d'intérêt commun avec les plus hautes autorités des États-Unis.

M. COLDWELL: Cela nous amène à la question que j'ai posée demandant des renseignements au sujet de la Chine et de l'Asie, sujet qui fut discuté à cette conférence si l'on en croit les journaux.

L'hon. M. PEARSON: En effet, il en a été question. M. Dulles en a parlé à la conférence du matin à laquelle assistaient les trois groupes. Cette réunion fut consacrée en grande partie à un rapport de M. Dulles sur sa récente visite en Asie où, comme vous le savez, il s'est arrêté en divers pays. Il a parlé environ 45 minutes, peut-être plus, et nous lui avons posé maintes questions. Dans son rapport, M. Dulles relate sa visite à Formose et, sur ce point, on lui a demandé de préciser l'attitude de son gouvernement au sujet de Formose et de Pékin.

Cela donna lieu à un échange de vues sur le sujet. Comme l'a déjà dit, il n'y a eu aucune dispute, contrairement à ce qui a été rapporté par un journal américain, et aucun ressentiment entre le Canada et les États-Unis dans la discussion de cette question. Il y eut un échange de vues amical au cours duquel aucune allusion n'a été faite au sujet d'un changement quelconque de la politique. Les États-Unis, par la voix du président et de M. Dulles, ont exposé clairement leur politique. Nous la connaissons, mais ce fut pour nous une réaffirmation de leur attitude. Ils nous ont fait connaître leur position à propos de la reconnaissance du gouvernement de Pékin et des îles au larges de Formose. De notre côté, nous avons fait mention de l'embarras croissant—

ceci est très vrai et les journaux l'ont correctement signalé—qui se produit aux Nations Unies. Il ne fut pas question directement de la reconnaissance diplomatique du régime de Pékin, mais bien de l'embarras dans lequel se trouvent certains pays ayant déjà reconnu la Chine communiste et à cause de la présence aux Nations Unies du représentant de Tchang-Kai-Chek. Les événements de l'automne dernier ont indiqué que sur ce point la difficulté s'accroît. C'est tout ce dont il fut question.

M. COLDWELL: Est-ce que la délégation partage cet embarras?

L'hon. M. PEARSON: Nous n'avons pas reconnu le gouvernement communiste de Pékin. Nous reconnaissons cependant le représentant de Tchang-Kai-Chek comme le représentant de la Chine aux Nations Unies. Vous feriez bien de demander à M. Martin s'il s'est senti embarrassé.

M. KNOWLES: Vous étiez content d'être absent à ce moment-là.

M. COLDWELL: La semaine dernière, j'ai voulu avoir des renseignements au sujet de la situation autour de Formose.

L'hon. M. PEARSON: Je sais et j'ai ici quelques notes sur le sujet. J'espère que j'ai suffisamment parlé de "l'humiliation".

M. KNOWLES: Sans interrompre la suite de vos remarques sur Formose, je désire savoir si un moment ou l'autre vous pourriez nous donner un compte rendu plus complet de ce qui s'est passé à White-Sulphur-Springs. Je propose que vous poursuiviez votre déclaration sur Formose.

L'hon. M. PEARSON: Depuis deux ou trois ans il ne s'est guère produit de changement, du moins dans la situation à Formose et aux îles Quemoy et Matsu. Le gouvernement nationaliste maintient toujours dans ces îles de fortes troupes. La plupart de ces troupes sont recrutées chez ceux qui ont évacué la terre ferme en 1949, bien qu'un certain nombre d'entre eux soient des recrues de la Chine continentale et qui se sont ralliés aux forces nationalistes ces dernières années. On y trouve aussi des Formosans dont le nombre augmente sans cesse.

M. COLDWELL: Les Formosans sont-ils conscrits?

L'hon. M. PEARSON: Je le crois, mais je m'en assurerai. En vertu de leur traité de défense mutuelle avec le gouvernement nationaliste, les États-Unis aident à entraîner et à maintenir ces forces, sans compter qu'ils assurent à Formose la protection voulue par air et par mer. Une assez forte proportion des forces nationalistes sont affectées à la défense des îles Quemoy et Matsu contre toute attaque de la terre ferme. A mon avis, le seul changement survenu cette dernière année a été l'accroissement de l'espoir que les communistes chinois ont enfin compris qu'il serait excessivement dangereux pour eux d'attaquer Quemoy et Matsu. Le canon tonne bien de temps à autre des deux côtés du bras de mer, mais en certains milieux l'on espère de plus en plus que les communistes n'attaqueront pas ces îles, à cause du risque de guerre que cela ne manquerait pas de faire naître.

M. COLDWELL: A quelle distance sont ces îles de Formose et du continent?

L'hon. M. PEARSON: La plus rapprochée, je crois, est à environ quatre milles de la terre ferme et à peu près 80 ou 90 milles de Formose. Il est vrai que les États-Unis se sont engagés à défendre Formose contre toute attaque par la Chine communiste et, vu qu'aucune attaque n'a été lancée cette dernière année, on croit que les communistes ont compris l'effet qu'une telle attaque pourrait avoir. C'est ainsi que la situation de ce côté est plus encourageante.

La position des États-Unis par rapport à Formose est claire; elle ne l'est pas autant quant aux îles Matsu et Quemoy. La politique américaine à ce sujet est basée sur la responsabilité hypothétique de protéger les territoires qui, de l'avis du président des États-Unis, relèvent de Formose en matière de défense. Comme M. Dulles l'a déjà fait remarquer, ce n'est pas là en soi

un engagement de défendre les îles côtières comme telles. Ces deux mots "comme telles" prendront peut-être un jour leur importance. Les communistes chinois peuvent bien avoir décidé—c'est à espérer—qu'une attaque contre Formose ou une attaque en règle contre Quemoy et Matsu serait trop dangereuse, mais il serait prématuré d'en tirer une conclusion définitive. Par conséquent, bien qu'une attaque contre Matsu et Quemoy soit toujours possible, il y a lieu d'espérer que les autorités de Pékin ont décidé que l'avantage qu'elles en pourraient tirer ne justifierait pas le risque à prendre. C'est là la situation à l'heure actuelle. Il n'existe aucune preuve indiquant qu'une attaque contre ces îles, et encore moins contre Formose, soit imminente, mais la possibilité d'une telle attaque existe.

M. COLDWELL: Ces îles sont assez rapprochées de ports continentaux importants, notamment celui d'Amoy?

L'hon. M. PEARSON: Oui, elles ne sont pas très éloignées du port d'Amoy. Le gouvernement canadien croit qu'une attaque contre Formose serait une chose, alors qu'une attaque lancée contre Quemoy et Matsu serait une tout autre chose. Dans le premier cas, ce pourrait être une agression, si les Nations Unies la qualifiaient ainsi, vu que la position de Formose n'a pas été définie en droit international. Nous n'acceptons pas nécessairement le point de vue de la Chine communiste, pas plus que celui de la Chine nationaliste selon lequel Formose fait partie de la Chine continentale. C'est là un point à décider et lorsque cette décision sera prise il faudra, croyons-nous, que l'on tienne compte des désirs de la population formosane. Une attaque contre l'île de Formose peut donc être considérée comme une agression aux Nations Unies et, s'il en était ainsi nous, à titre de membre des Nations Unies, serions tenus de prendre une part appropriée à toute mesure que les Nations Unies pourraient décider de prendre.

M. COLDWELL: Ce serait très difficile à cause du veto au Conseil de sécurité.

L'hon. M. PEARSON: Il y a toujours la résolution "S'unir pour la paix". Quant aux îles Matsu et Quemoy, nous croyons qu'elles font partie de la Chine continentale et que toute lutte engagée entre les deux armées chinoises en vue de la possession de ces îles serait pour nous une suite de la guerre civile en Chine; nous ne serions donc aucunement tenus d'intervenir. Notre politique à ce sujet a été clairement définie; elle est comprise et elle n'a pas changé.

M. COLDWELL: Il en est de même pour ce qui est de la reconnaissance diplomatique du régime de Pékin?

L'hon. M. PEARSON: Je ne crois pas devoir ajouter à la déclaration très claire que j'ai faite à la Chambre des communes il y a quelques semaines.

M. STEWART (*Charlotte*): Vous avez dit, je crois que des citoyens de la Chine communiste avaient déménagé à Formose. Pouvez-vous nous en donner le nombre approximatif?

L'hon. M. PEARSON: Je puis obtenir des rapports à ce sujet. Je ne saurais cependant dire s'ils sont exacts. Je vais tenter d'obtenir le nombre de ceux qui s'y seraient infiltrés en passant par Hong-Kong.

M. STEWART (*Charlotte*): La chose a été discutée mais on ne nous a pas donné le nombre de ces gens. Il serait intéressant de savoir combien de gens sont mécontents du genre de vie en Chine communiste et qui s'en vont vivre ailleurs.

L'hon. M. PEARSON: Il est difficile de le savoir au juste, parce que plusieurs se sont rendus à Hong-Kong parce qu'ils étaient mécontents du régime de vie sous le régime communiste en Chine. Ils y sont restés et le chiffre de population s'est accru. Quelques-uns sont passés par Hong-Kong.

M. STEWART (*Charlotte*): On en parle dans cet article au sujet de Hong-Kong.

M. COLDWELL: Que dit-on des Canadiens et de leurs propriétés en Chine?

L'hon. M. PEARSON: Il en reste peu. Nous aurons des chiffres à ce sujet. Notre ambassade à Nankin est toujours intacte. Nous en avons des renseignements de temps à autre de notre gardien, un employé chinois qui y voit depuis trois ans. Pour autant que nous le sachions la propriété est intacte.

M. COLDWELL: Vous en avez des rapports des Britanniques?

L'hon. M. PEARSON: Oui, deux ou trois fois nous avons reçu des rapports des Britanniques.

M. KNOWLES: Quelle est l'affiliation politique de votre gardien?

M. STICK: C'est un concierge.

M. COLDWELL: Le ministre aurait-il quelque chose à dire au sujet des Pescadores?

L'hon. M. PEARSON: Tout ce que j'ai dit au sujet de Formose touche aux Pescadores, qui ne font pas partie de la Chine continentale.

M. STICK: Je crois comprendre que nous devons étudier le discours de l'ambassadeur des États-Unis et que certains membres en ont déjà le texte. Serait-il possible que chaque membre du Comité ait ce discours au texte en main? Si je n'en ai pas un exemplaire, il me sera difficile d'en parler.

L'hon. M. PEARSON: Si l'on en fait la demande à l'ambassade des États-Unis, je crois que l'on se fera un plaisir d'en faire tenir un nombre suffisant d'exemplaires.

Le PRÉSIDENT: Cela sera fait. Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-deuxième Législature

1956

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M^e MAURICE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU VENDREDI 20 AVRIL 1956

Budget principal des dépenses du ministère des Affaires extérieures

Exposé de l'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État
aux Affaires extérieures

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1956

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Maurice Boisvert,
et MM.

Arsenault
Balcer
Bell
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Decore
Diefenbaker
Fleming
Garland

Gauthier (*Lac-Saint-
Jean*)
Goode
Hansell
Henry
Huffman
James
Jutras
Knowles
Lusby
MacEachen
MacInnis

MacKenzie
Macnaughton
McMillan
Montgomery
Patterson
Parkes
Richard (*Ottawa-Est*)
Starr
Stick
Stuart (*Charlotte*)
Studer—35.

(Quorum—10)

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 20 avril 1956.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures et demie du matin sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: MM. Arsenault, Bell, Boisvert, Crestohl, Decore, Diefenbaker, Fleming, Goode, Huffman, James, Jutras, Knowles, MacKenzie, Montgomery, Patterson, Stick et Stuart (*Charlotte*). (17)

Aussi présents: L'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant, M. A. A. Day, adjoint spécial au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le président ouvre la séance et déclare que des données statistiques additionnelles sur le budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures sont maintenant à la disposition des membres du Comité.

Avec la permission du Comité, il est ordonné que le document soit versé au compte rendu (voir Appendice A).

Au cours de l'interrogatoire, M. Pearson aborde les sujets suivants:

1. L'Extrême-Orient (y compris Formose, Quemoy et Matsu);
2. Le Moyen-Orient (le problème des réfugiés et la trêve);
3. L'allocution prononcée par l'Ambassadeur des États-Unis au Canada à Vancouver le 16 avril 1956.

A midi et 40, l'interrogatoire est interrompu et le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 20 avril 1956,
11 h. 45 du matin.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes en nombre et nous allons commencer. Tout d'abord, je désire distribuer aux membres du Comité un document qui donne le détail du budget des dépenses. Quelqu'un pourrait peut-être proposer que ce document soit inclus dans le compte rendu de la présente séance.

M. FLEMING: Très bien.

(Adopté).

Le PRÉSIDENT: Je crois que le ministre est maintenant prêt à répondre à deux ou trois questions qui lui ont été posées à la dernière séance.

L'honorable LESTER B. PEARSON (*Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, lors de la dernière séance, on m'a posé certaines questions au sujet de l'Extrême-Orient et du Moyen-Orient et je suis maintenant en mesure d'y répondre.

Au cours de la discussion sur la situation à Formose, on m'a demandé si les Formosans qui se trouvent dans les forces armées de la Chine nationaliste sur l'île de Formose sont des conscrits et je peux maintenant confirmer ce que j'ai dit alors, soit que les Formosans sont astreints au service militaire dans les forces du gouvernement nationaliste de Chine. On m'a aussi demandé à quelle distance les îles Quemoy et Matsu se trouvent de la terre ferme et de Formose. J'ai alors donné des chiffres approximatifs qui ne sont pas tout à fait exacts, même s'ils sont assez près de la vérité.

Quemoy se trouve à cinq milles du continent, et je crois avoir dit quatre milles. Il y a cependant une petite île du groupe qui se trouve plus près du continent. Ces îles sont situées à quelque cent milles de Formose.

On m'a aussi demandé si nous avons des renseignements dignes de foi au sujet du nombre des communistes chinois qui se sont réfugiés à Formose. C'est là, comme je le disais l'autre jour, une question à laquelle il est difficile de répondre. On estime que depuis 1952, quelque 26,000 Chinois ont quitté le continent pour se rendre à Formose, la plupart en passant par Hong-Kong. Il est impossible, bien entendu, d'affirmer catégoriquement qu'il s'agit de communistes chinois, mais j'ai idée que tous ces gens sont des Chinois qui étaient mécontents du gouvernement actuel de la Chine et qui désiraient ardemment échapper à sa domination.

Voici des données estimatives, que nous croyons dignes de foi, sur le nombre des Chinois qui se sont réfugiés à Formose depuis que le gouvernement Tchang Kaï-chek a été forcé d'abandonner le continent. Quelque deux millions de militaires et de personnes à charge formaient le premier groupe à quitter la Chine lors de la retraite des troupes vers 1950. Les arrivées à Formose par la suite comprennent 27,000 militaires et personnes à charge venus d'Indochine vers 1953; 7,000 militaires et personnes à charge de Birmanie; 14,000 prisonniers capturés en Corée qui ont préféré se rendre à Formose plutôt que de retourner en Chine communiste.

M. FLEMING: Le ministre vient de mentionner un chiffre et a dit "militaires et personnes à charge". Le chiffre indiqué comprend-il les militaires et les personnes à charge ou s'agit-il des militaires seulement?

L'hon. M. PEARSON: Les chiffres comprennent les militaires et les personnes à charge. Les personnes à charge sont comprises.

Je continue la liste. Il y a aussi à Formose 17,000 civils évacués de l'île de Tachen en 1955; 15,000 étudiants chinois de l'étranger qui ont préféré aller à Formose plutôt que de rentrer en Chine; quelque 15,000 réfugiés sous les auspices du Conseil pour la protection des intellectuels et d'autres réfugiés de Hong-Kong au nombre de 17,000 environ. Le total global est d'environ 2,092,000.

On m'a aussi demandé l'autre jour combien de ressortissants canadiens se trouvent encore en Chine. D'après nos dossiers, 46 ressortissants canadiens se trouvent en Chine à l'heure actuelle. Cinq sont des missionnaires canadiens, dont deux femmes protestantes et trois religieuses catholiques. Les 41 autres sont des Canadiens de race chinoise et dix d'entre ces derniers se sont rendus en Chine au cours des deux dernières années.

On m'a aussi demandé des renseignements au sujet des propriétés canadiennes en Chine . . . j'avais fait mention des propriétés du gouvernement canadien là-bas. Pour ce qui est des propriétés privées, il est très difficile, naturellement, d'obtenir des renseignements précis. Nous croyons savoir qu'une grande partie des propriétés des missionnaires canadiens en Chine ont été données à des congrégations chinoises et à leurs fidèles au cours des années qui ont précédé et qui ont suivi la guerre avec le Japon. Nous n'avons reçu qu'une seule réclamation pour indemnité du fait de la confiscation de propriété par le gouvernement de Chine. Non, je me trompe, monsieur le président, nous avons reçu une réclamation en 1954 et depuis nous avons reçu une demande de renseignements touchant la prétendue prise de possession de propriétés appartenant à des Canadiens. Jusqu'ici, cependant, aucune réclamation d'indemnité n'a suivi cette demande de renseignements.

Ce sont là, je crois, les seules questions touchant l'Extrême-Orient auxquelles je n'avais pas répondu.

On m'a aussi posé une question au sujet des réfugiés, dans le Moyen-Orient, c'est-à-dire des réfugiés de Palestine, et j'ai dit que je ferais une brève déclaration à ce sujet. Je serai heureux de faire cette déclaration maintenant. Comme le Comité le sait, la question de ces réfugiés constitue l'un des problèmes les plus pénibles et les plus épineux qui découlent du conflit entre les Israéliens et les Arabes. Les Arabes considèrent la question des réfugiés et celle des frontières comme les plus importantes. Le problème des réfugiés est pour nous tous un sujet de grave préoccupation, non seulement parce qu'il s'agit du sort de centaines de milliers d'êtres humains mais aussi parce que ce problème constitue l'une des raisons qui ont rendu difficile l'entente politique dans cette partie du monde. A la fin de la guerre de Palestine en 1948, environ 950,000 Arabes ont quitté leur pays natal pour se réfugier dans les pays avoisinants. Un certain nombre d'entre eux ont été assimilés et il y a eu rétablissement d'un très petit nombre grâce à la coopération des gouvernements intéressés, mais la très grande majorité vivent encore comme réfugiés dans des camps maintenus, pour la plupart, par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine.

Dans son rapport pour 1955, l'Organisation des Nations Unies dit que le nombre global des réfugiés dont s'occupe présentement l'organisme susmentionné dépasse 900,000. Ils se chiffrent par 905,939 pour en donner le chiffre exact.

De ce nombre, 214 environ se trouvent dans la zone neutre de Gaza, un demi-million environ en Jordanie, 103,000 au Liban et 88,000 en Syrie.

Les gouvernements arabes prétendent que c'est à Israël qu'il incombe de s'occuper de ces réfugiés et maintenant que les anciens foyers de ceux-ci se trouvent pour la plupart en Israël, ils demandent instamment la reconnaissance du droit au rapatriement de ces réfugiés en conformité de la Résolution de 1949 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour ces raisons, ils n'ont pas fait grand chose en vue du rétablissement des réfugiés. De fait, la ligue arabe décourage leur rétablissement et les États arabes n'ont accepté d'en rétablir qu'un très petit nombre. A tout événement, il serait très difficile pour un pays comme l'Égypte d'assimiler des réfugiés.

La résolution que j'ai mentionnée et qui a été adoptée par les Nations Unies en 1949 prévoit bien que les réfugiés qui désirent retourner dans leurs foyers et vivre en paix avec leurs voisins, devraient être autorisés à le faire le plus tôt possible et qu'une indemnité devrait être versée à ceux qui ne désirent pas retourner dans leur pays, à l'égard de toute propriété qu'ils y ont laissée. Elle prévoit également que toute perte de propriété et tout dommage à la propriété devraient, en vertu des principes du droit international ou en toute justice, être compensés par le gouvernement ou l'autorité responsable.

Des porte-parole arabes ont aussi à l'occasion (et la chose n'est pas étonnante) rattaché le problème des réfugiés à la question des frontières. Ils prétendent qu'Israël devrait, en matière de questions territoriales, prendre des dispositions qui permettraient le rétablissement des réfugiés.

Le gouvernement d'Israël a accepté la responsabilité financière et le principe voulant qu'il soit tenu de verser des indemnités mais jusqu'ici il a refusé de considérer la possibilité de rapatrier ces réfugiés sauf sur une échelle minime.

Israël est un pays déjà surpeuplé et le gouvernement estime qu'il serait impossible de rapatrier un aussi grand nombre d'Arabes. Cependant, comme je le disais, il a consenti à aider financièrement dans une certaine mesure au rétablissement. Jusqu'ici, rien n'indique que l'une ou l'autre partie ait officiellement fait quelque concession à l'égard de la question des réfugiés, cependant, que des opinions exprimées officieusement laissent entendre qu'une solution serait possible dans le cadre d'une entente politique générale. Dans les circonstances actuelles, toutefois, il est impossible de déterminer le nombre des réfugiés qui pourraient être rapatriés, en dehors de la faible proportion d'entre eux qui ont été autorisés à rejoindre leurs familles en Israël.

M. DIEFENBAKER: Me serait-il permis ici, monsieur le président, de demander si le ministre a quelque chose à dire au sujet de la trêve qui a été conclue depuis que le Comité a commencé à siéger. J'estime que nous avons tous contracté envers le secrétaire général une grande dette de reconnaissance pour l'œuvre qu'il a accomplie.

Le ministre pourrait-il nous dire maintenant à l'aide des renseignements qu'il a reçus depuis que la trêve a été conclue, si le gouvernement continuera d'examiner la question de l'envoi d'aéronefs *Sabre* en Israël et quel effet la trêve aura sur la décision du gouvernement à cet égard.

J'estime qu'il s'agit là d'une question qui cadre avec la discussion des affaires du Moyen-Orient et que cette question est de première importance aujourd'hui. Généralement parlant, le pays tout entier s'y intéresse vivement.

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, pour ce qui est des conditions précises de la trêve, je n'ai encore reçu aucun renseignement de source autorisée, c'est-à-dire que je n'en avais pas encore reçu au moment où j'ai quitté mon bureau ce matin. Nous avons bien, cependant, reçu un message indiquant qu'une trêve avait été signée par Israël et l'Égypte et je fais écho aux paroles de M. Diefenbaker: la nouvelle doit nous réjouir et nous devons être reconnaissants envers le secrétaire général, aux efforts duquel nous devons cette trêve.

Le secrétaire général tente maintenant d'obtenir des ententes semblables entre Israël d'une part et la Jordanie, la Syrie et le Liban d'autre part. J'espère bien que ses efforts seront ici encore couronnés de succès, car des incidents se sont produits sur ces frontières aussi bien que sur la frontière entre l'Égypte et Israël. Je serai heureux de vous faire part des détails de l'entente en vue de de la trêve dès que ces renseignements me seront parvenus. Cependant, ils seront probablement publiés dans les journaux à ce moment-là. Il convient de se rappeler, toutefois, bien que nous soyons reconnaissants de ce qui a été fait, que ce n'est là qu'un premier pas. L'armistice a été conclu il y a plusieurs années dans cette partie du monde et des périodes assez longues se sont écoulées sans qu'il se produise d'incidents sur la frontière entre l'Égypte et Israël. La trêve dont nous parlons est une entente entre les gouvernements intéressés par laquelle ils s'engagent à revenir aux conditions de l'armistice. A tout événement, il ne devait pas se produire d'incidents. La valeur de l'entente dépendra dans une large mesure des rouages qu'on établira pour en assurer l'exécution, en d'autres mots de l'adoption de dispositions efficaces en vertu de l'entente pour maintenir à distance les soldats en cause; je ne suis pas au courant pour le moment des mesures qu'on a pu prendre à cette fin.

Il convient de se rappeler également que si une trêve est grandement à désirer et d'une grande importance, la négociation d'une entente politique qui rendrait inutile l'armistice ou une trêve, l'est encore davantage, parce qu'alors la paix régnerait entre les pays en cause.

Bien entendu, il sera tenu compte de cette trêve, surtout si elle est suivie d'autres ententes semblables, par tout gouvernement, y compris celui du Canada, dans l'examen de requêtes venant d'Israël pour obtenir du matériel de défense et toute démarche subséquente du secrétaire général entrera sans aucun doute en ligne de compte lorsqu'il s'agira pour le gouvernement de prendre une décision à cet égard. Il se peut que les membres du Comité sachent qu'une des questions qui présentement fait l'objet de discussions à Londres entre le gouvernement du Royaume-Uni et les visiteurs de la Russie soviétique est l'envoi d'armes au Moyen-Orient.

M. DIEFENBAKER: Le gouvernement s'est-il fixé une date pour ce qui est de prendre une décision relative à cette question? Deux semaines environ se sont écoulées depuis qu'Israël a demandé 20 ou 30 aéronefs *Sabre*. Au moment de cette demande, la situation était très précaire. L'Égypte faisait des menaces non voilées. Maintenant qu'une trêve a été conclue entre l'Égypte et Israël, le gouvernement a-t-il l'intention de rendre sa décision avant une date particulière quelconque?

L'hon. M. PEARSON: Je n'aimerais pas dire qu'une date particulière a été fixée. La question a été débattue et examinée de nouveau à la réunion du cabinet qui s'est tenue hier. On se rappellera qu'au moment où la requête a été faite, je crois que c'était le 3 avril, le secrétaire général partait justement

pour la Palestine et dans toute décision à l'égard d'une requête du genre de celle-ci où il est question d'aéronefs, les efforts tentés par le secrétaire général pour établir la paix dans cette région particulière auront une grande importance. La situation à cet égard est toujours instable et le secrétaire générale négocie toujours en vue d'obtenir une trêve sur d'autres frontières. Je pense donc,—bien que je ne puisse pas parler au nom de tous mes collègues,—que ce serait manquer de réalisme que de s'attendre qu'une décision sera prise avant le rapport final du secrétaire général sur le travail qu'il a accompli là-bas.

M. KNOWLES: Les Nations Unies ont-elles autorisé le secrétaire général à signer quelque chose de plus important qu'une trêve, par exemple, une entente politique?

L'hon. M. PEARSON: J'ai lu le texte de son mandat au Comité l'autre jour et, bien que sa tâche principale soit de supprimer la tension en améliorant la situation sur la frontière, son mandat est de portée assez large, je pense, pour lui permettre de faire des recommandations au Conseil de sécurité sur un plan plus vaste. Mais ce qui importe d'abord c'est de tenter de mettre fin aux incidents de frontière et c'est ce qu'il fait présentement.

Le PRÉSIDENT: Me permettriez-vous de poser une question au sujet du point soulevé par M. Diefenbaker?

Le général Burns a-t-il pris part aux démarches qui ont abouti à cette nouvelle entente entre Israël et l'Égypte?

L'hon. M. PEARSON: Oui, il y a participé activement et, lorsque j'ai vu M. Dag Hammarskjold à New-York avant son départ, celui-ci m'a dit qu'il compterait beaucoup sur l'expérience et la sagesse du général Burns dans les négociations envisagées. Les membres du Comité ont sans doute appris par les journaux que le général Burns accompagnait M. Hammarskjold au Caire et à Tel-Aviv.

En passant, monsieur Diefenbaker, bien qu'il me soit impossible de fixer une date pour une décision définitive quelconque, je puis vous donner l'assurance que la question sera de nouveau étudiée par le cabinet la semaine prochaine; le cabinet examinera la question de la requête d'Israël lors de la réunion qu'il tiendra la semaine prochaine.

M. DIEFENBAKER: Je comprends très bien les délais qui s'imposent, mais je me demande si, compte tenu de la nouvelle situation, vous êtes d'avis que des mesures immédiates sont tout aussi nécessaires qu'elles l'étaient il y a deux semaines ou il y a trois jours peut-être?

L'hon. M. PEARSON: La situation . . . l'effet immédiat des événements semble changer rapidement là-bas.

M. MACKENZIE: J'ai appris aux nouvelles de 10 heures que l'Égypte avait déjà accusé Israël d'avoir violé la trêve.

L'hon. M. PEARSON: Comme M. Marler, je n'ai pas écouté les nouvelles à la radio ce matin.

M. GOODE: Je les ai écoutées et M. MacKenzie a tout à fait raison.

La durée de la trêve a-t-elle été déterminée? Pouvez-vous répondre à cette question?

L'hon. M. PEARSON: Je ne peux pas vous renseigner là-dessus, mais je serais étonné que des limites aient été fixées. Je crois qu'on espère que la trêve durera tant que durera l'armistice. Les nouvelles que certains membres ont entendues à la radio voulant que déjà il y ait eu des accusations de violation de la trêve semblent confirmer ce que je laissais entendre, à savoir, que la trêve n'est qu'un premier pas et qu'il ne faut pas donner à cet événement une signification trop grande, tout important et utile qu'il soit.

M. DIEFENBAKER: Le ministre estime-t-il qu'il s'agit là d'une trêve au sein d'une trêve?

L'hon. M. PEARSON: Il s'agit d'une trêve au sein d'un armistice et lorsqu'il y a armistice, il ne devrait pas y avoir nécessité de trêve.

M. DIEFENBAKER: C'est ce qui me préoccupait. Pour cette raison vous avez des doutes sur l'observation de la trêve par les parties?

L'hon. M. PEARSON: Nous devons y aller avec circonspection lorsqu'il s'agit de l'observation d'ententes du genre dans le Moyen-Orient dans les circonstances présentes. Nous espérons que ces ententes seront observées mais nous ne devons pas être trop optimistes.

M. CRESTOHL: Aviez-vous terminé votre déclaration au sujet des réfugiés avant que M. Diefenbaker pose sa question.

L'hon. M. PEARSON: Je le crois.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient?

M. GOODE: Le major général Burns est-il censé demeurer dans cette région?

L'hon. M. PEARSON: La tournée de service du général Burns doit prendre fin en juin, je pense, et je crois que le secrétaire général des Nations Unies discutera avec lui,—s'il ne l'a pas déjà fait,—la possibilité pour lui de rester là-bas une autre année. Ainsi le général Burns aura une très importante décision à prendre.

M. GOODE: Je crois que nous espérons tous qu'il prendra une décision favorable et qu'il restera là-bas. Je veux dire par là que personne n'aurait pu faire mieux que le général Burns dans cette partie du monde.

L'hon. M. PEARSON: Il a fait preuve de beaucoup d'habileté et de patience. La patience est la qualité la plus essentielle.

M. PATTERSON: Monsieur le président, je m'excuse d'être en retard. Je me demande si le ministre a répondu à ma question au sujet du problème des réfugiés.

Le PRÉSIDENT: Il y a répondu.

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai cependant rien dit au sujet de la contribution du Canada; j'ai parlé du problème et de ses difficultés en général. Vous aviez peut-être posé une question précise au sujet de ce que la Canada a fait?

M. PATTERSON: Ma question était la suivante: le gouvernement a-t-il songé, ou songe-t-il, à exiger que toute nouvelle contribution à la caisse soit utilisée pour la réadaptation des réfugiés et non pas seulement pour leur entretien?

L'hon. M. PEARSON: Il conviendrait peut-être que je dise quelques mots à ce sujet. Voici des faits là-dessus. Depuis que l'agence des Nations Unies dont nous parlons existe, nous lui avons versé quelque quatre millions de dollars,

soit depuis 1952. Au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons annoncé que, sous réserve de l'approbation du Parlement, nous verserions un demi-million de dollars pour l'année qui vient, dont \$300,000 sous forme de blé. Au moment où nous annonçons notre contribution à New-York, nous avons de nouveau prié les États arabes et Israël de collaborer en vue de trouver une solution quelconque au problème des réfugiés et particulièrement d'aider aux projets de réadaptation comme principal moyen d'assurer le rétablissement des réfugiés.

M. Patterson a mentionné la proposition voulant que notre contribution à l'entretien des réfugiés de Palestine ne soit versée qu'à condition qu'il y ait progrès en vue du rétablissement véritable de ces personnes. Il y a encore plus de 900,000 réfugiés sur les listes de secours. Il ne sera possible d'en réduire le nombre que par le rapatriement ou le rétablissement et pour des raisons d'ordre politique et économique, le rapatriement est difficile, voire même impossible, dans le cas de la très grande majorité.

En conséquence, il faut songer à la question du rétablissement. L'agence des Nations Unies a élaboré de très bons projets de rétablissement. Elle a dressé des programmes qui comporteront des dépenses de quelque onze millions de dollars et une bonne part du travail préliminaire a été fait en vue de l'exécution de ces projets.

Déjà plus de cinq millions de dollars ont été dépensés à l'égard de ces projets dont le mieux connu est le projet de la vallée du Jourdain qui coûtera, si jamais il est achevé, plus de 40 millions de dollars. Le projet se rattache au plan Eric Johnson de mise en valeur des cours d'eau au Moyen-Orient et il fait maintenant l'objet de pourparlers entre les États arabes, Israël et M. Johnson qui représente les États-Unis. Mais ces négociations n'ont pas abouti à grand chose en raison des difficultés politiques qui existent entre les États en cause.

Tant que la situation politique ne se sera pas améliorée, je crois que ce serait se faire illusion que de penser que ce programme particulier de rétablissement puisse se réaliser. J'espère bien me tromper mais rien dans les renseignements que j'ai reçus ne me permet de croire que la réalisation de ce projet et d'autres du genre puisse aller de l'avant s'il n'y a pas amélioration de la situation politique.

M. FLEMING: Avant de passer à autre chose, le ministre pourrait-il nous dire quelques mots de la relation qui existe entre le projet Johnson et le projet de détourner les eaux du Jourdain qu'envisage le gouvernement d'Israël.

L'hon. M. PEARSON: Des rapports existent certainement entre les deux. Le gouvernement d'Israël s'est plus d'une fois dit empressé, voire même impatient, de commencer, avec la collaboration de ses voisins arabes, l'exécution du projet Eric Johnson pour la mise en valeur du Jourdain. La réalisation de ce projet serait d'un grand avantage économique pour toute la région. Il n'y a eu aucun progrès, cependant, en raison du refus des Arabes de se mettre à l'œuvre.

Le gouvernement d'Israël impatient devant l'absence du progrès, ce qui se comprend bien, a déclaré qu'il s'occuperait de réaliser un projet à lui en vue de la mise en valeur du Jourdain. Ce projet se situe, je pense, sur la frontière entre Israël et la Syrie. Le gouvernement de la Syrie a dit que vu que le creusage du canal, ou de ce qu'on voudra l'appeler, se fera en deçà ou à la limite même de la zone démilitarisée, il le considérera comme un acte hostile et prendra des

mesures pour y faire obstacle. Je crois que c'est là une des situations les plus dangereuses qui existent dans le Moyen-Orient à l'heure actuelle, parce qu'Israël pourrait fort bien se mettre à creuser le canal et les troupes syriennes sur la frontière,—et elles seraient très près des travaux,—feraient feu et les ennuis commenceraient.

Revenons maintenant au Canada. A maintes reprises à New-York nous avons fait savoir que nous étions désappointés du fait que nos contributions servaient à secourir les réfugiés plutôt qu'à assurer leur rétablissement, les secours n'étant jamais que des palliatifs et n'apportent pas de solution au problème. Et nous nous sommes demandé si nous devrions exiger qu'on nous donne des preuves démontrant que des projets de rétablissement sont en voie d'exécution et que les réfugiés bénéficient de ces projets. Mais il y a dans cette région 900,000 réfugiés qui, en tant que particuliers, ne sont pas responsables des difficultés d'ordre politique qui rendent le rétablissement impossible. Il faut cependant secourir ces réfugiés car c'est le seul moyen d'assurer leur survivance. Nous n'en sommes pas encore venus à la conclusion que nous devrions attacher des conditions expresses à notre contribution de manière que celle-ci dépende du rétablissement. Mais il nous faudra étudier de nouveau la question avant la prochaine assemblée alors qu'on nous invitera à faire une nouvelle contribution.

M. PATTERSON: Je me demande si les autres nations qui font des contributions songent aussi à y apporter des conditions?

L'hon. M. PEARSON: Elles y songent en effet; nous les avons consultées à ce sujet et je crois qu'avant la prochaine assemblée nous devrions discuter la question avec elles afin de voir s'il n'y aurait pas moyen d'adopter une attitude ou politique commune à cet égard.

M. CRESTOHL: Quelle est la contribution des États arabes?

L'hon. M. PEARSON: Leurs contributions ont été très faibles car les États arabes n'acceptent aucune responsabilité à l'égard de ce problème dont, selon eux, la responsabilité incombe à Israël et aux membres des Nations Unies qui ont aidé à l'établissement d'Israël. Je dois ajouter que le Liban, la Jordanie et la Syrie ne sont pas des pays très riches et ils ont leurs propres problèmes économiques. La Jordanie a fait quelque chose pour aider les réfugiés qui se trouvent sur son territoire mais jusqu'ici, l'Égypte, l'Arabie saoudite et l'Iraq n'ont versé que de très faibles contributions.

M. DIEFENBAKER: Je dois quitter le Comité pour assister à une réunion du Kiwanis qui se tiendra à midi et vingt minutes, en même temps que les autres députés qui sont membres de cette organisation. J'aimerais donc savoir si le ministre a l'intention de répondre à la question que je lui ai posée l'autre jour au sujet de M. Stuart, ambassadeur des États-Unis au Canada. Je voulais savoir en particulier s'il y avait eu des communications entre le gouvernement canadien d'une part et M. Stuart ou le département des Affaires étrangères d'autre part au sujet des déclarations faites par M. Stuart dans l'allocution qu'il a prononcée à Vancouver; je voulais aussi savoir si le discours en question avait été examiné au préalable par un membre du cabinet et si on avait invité M. Stuart à apporter des modifications à certaines critiques non voilées qu'il faisait au sujet de questions intéressant la politique intérieure du Canada.

Le PRÉSIDENT: C'est là une question très vaste!

M. DECORE: M. Diefenbaker voudrait-il indiquer à quelle parties du discours il fait objection. Nous avons maintenant en main le texte de ce discours. M. Diefenbaker pourrait peut-être nous dire à quelles parties de celui-ci il trouve particulièrement à redire.

M. KNOWLES: Dois-je comprendre que nous quittons le Moyen-Orient?

L'hon. M. PEARSON: Nous quittons le Moyen Orient pour le lointain Occident.

M. DIEFENBAKER: Je dois partir et à mon honorable ami qui veut savoir contre quelles parties du discours je m'élève, je réponds simplement que si l'on avait adressé au premier ministre ou à tout ministre du cabinet des critiques aussi directes que celles qu'on a adressées au chef de l'opposition, à l'égard d'une question de politique intérieure, je me serais opposé aussi énergiquement à ce qui aurait été dit.

M. GOODE: Je vais parler tout de suite. Je crois que M. Diefenbaker a posé une question au Comité en s'adressant à vous, monsieur le président. Il a dit que certaines des déclarations faites par M. Stuart portaient, selon lui, sur des questions de politique intérieure. Il ajoute qu'il s'en va à une réunion du Kiwanis et il est bien libre de le faire. Mais je n'ai pas l'intention de laisser tomber la question à midi et quinze minutes un vendredi après-midi et ainsi manquer les journaux de l'après-midi pour ce que M. Diefenbaker pourrait avoir à dire. Si nous avons l'intention de discuter la question à fond, allons-y! J'ai une question à poser qui se rattache à ce que M. Diefenbaker allait demander.

M. FLEMING: Ne conviendrait-il pas que le ministre réponde à la première question qui lui a été posée?

M. GOODE: Le ministre peut répondre à toutes car ma question se rattache à celle de M. Diefenbaker.

Le PRÉSIDENT: Un instant messieurs; à l'ordre!

M. GOODE: Je vais poser ma question et le ministre pourra y répondre en répondant à celle de M. Diefenbaker.

M. FLEMING: Procédons avec méthode! M. Goode et les autres membres auront certes toutes les occasions voulues de poser des questions. Allons-nous aborder une deuxième question avant que le ministre ait tenté de répondre à la première? Prenons une chose à la fois.

M. CRESTOHL: Nous ne savons pas à quoi on apporte des objections.

Le PRÉSIDENT: Je suis tout à fait de l'avis de l'honorable député qui vient de parler. M. Diefenbaker a posé une question qui est de portée très vaste. J'y vois des sous-entendus.

M. DIEFENBAKER: Elle n'en comportait aucun!

Le PRÉSIDENT: D'autre part, M. Decore a demandé à M. Diefenbaker de citer la partie du discours à laquelle il trouve à redire. Je crois que c'est là une bonne question. Nous devrions, il me semble, restreindre nos délibérations aux passages du discours que notre collègue trouve déplacés.

M. FLEMING: J'estime que le ministre est tout à fait capable de répondre à une question de vaste portée aussi bien qu'à une question précise. Dans nos comités, aucun règlement n'exige que les questions soient très précises. En fait, souvent les ministres répondent à des questions très larges. Je pense donc qu'il conviendrait que nous laissons la parole au ministre.

Le PRÉSIDENT: Si c'est ce que désire l'honorable député, je serai heureux de le faire.

M. KNOWLES: Je propose qu'on donne maintenant la parole au ministre!

M. DECORE: J'ai lu le discours de M. Stuart et je trouve que c'est un très bon discours!

Le PRÉSIDENT: Certains pourraient croire qu'il est trop bon!

M. DECORE: Je veux savoir à quels passages du discours on trouve à redire. Il me semble que nous avons droit à des précisions là-dessus.

M. FLEMING: Ce sont probablement les passages que M. Decore a le plus appréciés.

M. DECORE: De quelles parties s'agit-il exactement?

M. GOODE: M. Diefenbaker pourrait peut-être répondre lui-même.

M. KNOWLES: Pourquoi tous ces efforts pour empêcher le ministre de parler. Donnons-lui la parole!

M. DECORE: J'ai demandé à quoi on trouverait à redire. C'est tout.

Le PRÉSIDENT: Le ministre est prêt à répondre à la question de M. Diefenbaker.

L'hon. M. PEARSON: Si la question de M. Goode est brève, je pourrais peut-être l'inclure.

M. GOODE: M. Pearson est ici pour répondre aux questions. Tout ce que je voulais lui demander était,—et cela complète la question de M. Diefenbaker,—s'il savait quelque chose du discours qui devait être prononcé à Vancouver.

L'hon. M. PEARSON: La question a été soulevée lors de la dernière réunion et bien que je ne me souvienne pas exactement, je crois qu'on m'a demandé si j'avais des commentaires à faire sur le discours et j'ai dit non, parce que je ne l'avais pas lu; j'y avais jeté un coup d'œil mais je ne l'avais pas lu.

On me demande aujourd'hui si j'ai des commentaires à faire maintenant que je l'ai lu car, bien entendu, je l'ai lu depuis notre dernière réunion, avec toute l'attention et tout l'intérêt qu'il mérite. Je serais heureux de dire quelques mots à ce sujet.

Il serait utile, afin de voir la question sous son vrai jour, de nous rappeler qu'il existe une tradition de franc parler entre les Canadiens et les Américains et je suis convaincu que tous nous voulons sauvegarder cette tradition. Il s'agit d'une caractéristique unique et précieuse de nos relations dont nous nous sommes souvent et à juste titre félicités des deux côtés de la frontière. L'abus d'une part et un excès de susceptibilité d'autre part pourraient y nuire.

Quand il a prononcé son discours à Vancouver, l'Ambassadeur des États-Unis, je n'en ai aucun doute, était loin d'oublier cette tradition. En sa qualité de représentant consciencieux de son pays il se préoccupe naturellement de tout événement qui, selon lui, pourrait modifier les relations entre le Canada et les États-Unis. Son discours intitulé, "Placement de capitaux américains au Canada et accusations d'une domination américaine sur l'industrie et les ressources naturelles canadiennes", portait sur un événement de cette nature. Le sujet dépassait le cadre national; il était de portée internationale et intéressait les relations entre nos deux pays.

Au cours de son allocution, M. Stuart a cherché à répondre à certaines accusations et à certaines critiques en expliquant la politique et les objectifs de son gouvernement. Il était bien en droit d'agir ainsi, en sa qualité de représentant de son pays, que nous soyons ou non d'accord avec la substance de sa thèse. Rien ne peut l'empêcher dans un discours public d'essayer de corriger l'idée voulant que l'intention ou le résultat de la politique américaine en matière de placements au Canada serait de placer notre pays sous la dépendance économique des États-Unis.

Je suis convaincu qu'en prononçant son discours, M. Stuart avait le sentiment d'exprimer les vœux franches et honnêtes d'un ami sincère du Canada et nous savons tous que c'est ce qu'il est. Je ne crois pas que l'ambassadeur ait eu l'intention de s'immiscer dans nos affaires nationales.

Son discours renfermait cependant un ou deux passages qui, à mon sens, dans le contexte dont ils faisaient partie et parce qu'ils émanaient d'un personnage diplomatique et non d'un personnage politique ou d'un particulier, étaient malheureusement de nature à soulever une controverse.

M. FLEMING: M. Decore voudra bien prendre note de ces passages.

L'hon. M. PEARSON: J'ai l'assurance que M. Stuart, à la veille de son départ de notre pays où il s'est acquis de si nombreux amis, sera le premier à regretter que ses paroles aient, en fait, été la cause d'une controverse.

Pour ce qui est de la question de faire des représentations aux États-Unis, un membre de l'ambassade du Canada a vu un fonctionnaire du département des Affaires étrangères des États-Unis le 17 avril et a signalé à son attention certains passages du discours que M. Stuart a prononcé devant le *Canadian Club* à Vancouver. Il lui a fait remarquer que ces passages avaient été critiqués au Canada. Et le fonctionnaire du département des Affaires étrangères a pris note de ce que lui avait dit le représentant de notre ambassade.

M. FLEMING: Puis-je demander quels passages ont été expressément signalés à l'attention du département d'État par le représentant de l'ambassade canadienne à Washington? Je demande cette question pour l'information de mon ami M. Decore.

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai pas de renseignement, au sujet des passages qui ont été signalés par notre représentant à Washington à l'attention du département d'État.

M. FLEMING: Cette information pouvait être obtenue, n'est-ce pas?

M. KNOWLES: Cela n'aurait aucun rapport avec les remarques de M. Pearson.

L'hon. M. PEARSON: Je n'en suis pas sûr, parce que j'ai dit, je pense, dans la citation où j'ai été mentionné, que le temps des relations relativement faciles et automatiques entre les deux pays était fini. Je pense que le mot "relativement" a été omis, mais cela n'a pas d'importance. En réponse à M. Goode, je puis dire que j'avais entendu parler du discours de l'ambassadeur américain le jour où celui-ci devait le prononcer à Vancouver. Alors, je me suis enquis dans l'après-midi, si je pouvais me procurer un exemplaire du texte, parce que c'est pratique courante que des exemplaires des discours prononcés hors d'Ottawa soient disponibles à Ottawa même.

Je réussis à m'en procurer un; mais jusque-là j'ignorais tout du discours que devait prononcer M. Stuart, comme j'ignorais son intention d'en prononcer un, de même que la teneur de son texte.

M. FLEMING: Est-ce que tous les membres du gouvernement canadien sont dans le même cas?

L'hon. M. PEARSON: Je ne puis parler au nom de tous mes collègues, car j'ignore si des consultations ont eu lieu entre M. Stuart et d'autres au sujet de ce discours. C'est tout ce que je puis dire.

M. FLEMING: Le ministre peut-il nous obtenir les passages particuliers qui ont été signalés à l'attention du département d'État à Washington par le représentant de l'ambassade canadienne?

L'hon. M. PEARSON: Je crois que ce serait possible, monsieur le président, et je m'en informerai.

M. FLEMING: Merci. On a aussi demandé au ministre . . . Je pense qu'il a éclairci la question se rapportant aux événements et aux consultations; mais n'a-t-il reçu aucune réponse du département d'État au sujet des représentations qui ont été faites par un représentant de l'ambassade canadienne à Washington?

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai vu aucun message de Washington se rapportant à ce discours excepté celui que j'ai déjà cité, quand nous avons été en contact avec le département d'État. Je n'ai vu aucune communication de quelque organisme du gouvernement des États-Unis à propos de ce discours.

M. FLEMING: On a demandé au ministre avant-hier en Chambre si le gouvernement canadien savait si le département d'État avait été consulté au sujet du discours que l'ambassadeur devait prononcer et le ministre a répondu qu'en effet, il était d'usage à propos des discours de cette sorte, que des copies soient envoyées au département d'État à Washington avant de les prononcer, et il ne doutait pas que cela eût été fait. A-t-il d'autres informations?

L'hon. M. PEARSON: Non, mais je serais heureux de m'informer si en fait, une copie de ce discours a été envoyée par l'ambassadeur au département d'État avant qu'il soit prononcé.

C'est normal pour notre ambassadeur lorsqu'il prononce un discours de quelque importance, de l'envoyer ici au préalable afin que nous puissions jeter un coup d'œil sur tout ce qui nous intéresserait; sur ce qu'il va dire.

Les deux ou trois derniers jours, j'ai lu ses discours sur les affaires économiques. Il en a prononcé plusieurs aux États-Unis dans lesquels il traitait très ouvertement des effets de la politique économique des États-Unis pour le Canada et je suis content qu'il ait agi ainsi. Dans quelques-uns de ces discours, il a parlé de questions qui étaient à l'étude au Congrès des États-Unis et je suis bien content qu'il ait fait cela aussi.

M. GOODE: Le gouvernement des États-Unis a-t-il protesté contre quoi que ce soit qu'il aurait pu dire?

L'hon. M. PEARSON: Non, aucun de ses discours n'a fait l'objet de protestations de la part du gouvernement des États-Unis.

M. GOODE: N'est-il pas vrai que si nous faisons le bilan des déclarations défavorables qui ont été prononcées dans les deux pays, ce bilan ne serait pas entièrement en notre faveur, parce que quelques-uns de nos ministres ont fait des déclarations plutôt franches aux États-Unis au sujet des relations entre nos deux pays.

L'hon. M. PEARSON: C'est vrai. Il y a naturellement une distinction à faire entre les personnages politiques et les diplomates. J'ai parlé aux États-Unis, à l'occasion très franchement, mais je ne suis pas un diplomate.

M. FLEMING: Le ministre pourrait-il nous dire à quel moment, dans la suite de ces événements, le secrétariat d'État aux Affaires extérieures a pris connaissance du texte et de la portée de ce discours?

L'hon. M. PEARSON: Je devrai parler de mémoire, mais le jour où le discours fut prononcé, quelqu'un au ministère, je ne me souviens plus qui c'était, me dit qu'il avait appris à la tribune des journalistes, qu'un discours serait prononcé par l'ambassadeur des États-Unis et que des copies en avaient été distribuées auparavant, ce qui est procédure normale. Et j'ai dit que dans ce cas, j'aimerais y jeter un coup d'œil.

M. CRESTOHL: Pourrais-je demander, avec la permission du président,— nous avons tous la copie du discours devant nous,—que le ministre ait l'obligeance de nous indiquer les passages du discours qu'il trouve offensants ou trop sévères, pour qu'ainsi nous puissions suivre la conversation entre M. Fleming et le ministre.

M. FLEMING: Je serai heureux de le faire. Mais dans l'intervalle j'essaie de trouver les passages particuliers à propos desquels le gouvernement canadien se jugeait justifié de protester auprès du département d'État par la voix de son représentant à Washington. Je ne veux pas en démordre.

Maintenant, à propos de la question que je posais au ministre, celui-ci a répondu qu'il avait entendu parler de ce discours par la tribune des journalistes qui en avait des exemplaires. Le ministère a-t-il eu aussi un exemplaire ou un avis de la teneur ou de la nature du discours avant que ce dernier soit prononcé par l'ambassadeur Stuart à Vancouver?

L'hon. M. PEARSON: Pas à ma connaissance. J'en ai entendu parler de la manière déjà indiquée. Il devait traiter des questions économiques, des relations économiques entre le Canada et les États-Unis, et comme je préparais moi-même un discours sur ce sujet, j'étais certainement intéressé à ce que l'ambassadeur pouvait dire; à tout événement, je me serais certainement procuré le texte car j'étais particulièrement intéressé au sujet traité.

M. FLEMING: Et cette date était le 15 avril?

L'hon. M. PEARSON: C'était le jour où le discours fut prononcé.

M. FLEMING: Suivant le communiqué de presse que l'on nous a remis aujourd'hui, il fut prononcé le 16 avril.

L'hon. M. PEARSON: Alors, c'était le 16 avril que j'en ai eu vent, et c'est dans l'après-midi du même jour que j'en ai parcouru le texte. Je pense qu'il fut prononcé à Vancouver à cinq heures de notre heure, cet après-midi-là.

M. FLEMING: Et c'est seulement le 18 d'après le ministre, que des représentations ont été faites à Washington, au département d'État, par un représentant de l'ambassade canadienne.

L'hon. M. PEARSON: Oui, le télégramme daté du 18 avril dit que notre représentant s'est entretenu avec un fonctionnaire du département d'État.

M. FLEMING: Cela indiquerait-il qu'il a vu le représentant du département d'État ce jour-là?

L'hon. M. PEARSON: Je devrai m'en assurer. Je peux avoir le moment exact et la date si M. Fleming est intéressé.

M. CRESTOHL: Est-ce le temps pour M. Fleming de répondre à ma question?

M. FLEMING: J'attendrai jusqu'à ce que je connaisse les passages au sujet desquels des protestations ont été adressées à Washington. Le ministre a dit qu'il nous les ferait connaître et je pourrai alors voir si ce sont les mêmes que ceux qui me chiffonnent.

M. CRESTOHL: Vous préparez-vous à faire votre protestation après que les passages vous auront été indiqués? Avez-vous découvert les passages du discours que vous considérez personnellement comme offensants? Je n'en trouve pas.

M. FLEMING: Voilà qui est très intéressant, parce que nous entendons dire maintenant par M. Crestohl, après l'avoir entendu plus tôt par M. Decore, qu'il n'y a rien de déplacé dans ce discours prononcé par un ambassadeur des États-Unis au Canada et cela indique un désaccord avec les vues du gouvernement, puisque celui-ci avait cru trouver dans ce discours, des passages de nature à faire le sujet de représentations auprès du département d'État par un représentant du gouvernement canadien à Washington. Je suis très heureux de constater ce fait, et je serai également intéressé à trouver pour le renseignement et l'édification de mes amis du côté opposé, quels sont au juste les passages particuliers qui ont fait le sujet des protestations ou des représentations du gouvernement canadien auprès de Washington et alors je serai intéressé d'entendre une parole de blâme de la part de M. Decore et de M. Crestohl envers le gouvernement canadien pour leurs divergences d'opinions concernant les passages en question.

L'hon. M. PEARSON: Je veux que le fait soit très clair. Je n'ai jamais dit,—et ce ne serait pas exact si je l'avais dit,—que nous avons fait des protestations ou ce qu'on appelle en langage diplomatique des représentations. Ce que nous avons fait est ceci, comme je l'ai dit, il y a quelques instants: nous avons demandé à un membre de l'ambassade ou plutôt l'ambassadeur a demandé à quelqu'un de son personnel d'aller signaler à quelqu'un du département d'État le discours de M. Stuart, qui, dit-il, avait causé une certaine controverse au Canada, ce qui était certainement le cas.

Ce matin j'ai dit que certains passages du discours en question parce que celui-ci avait été prononcé par un ambassadeur, prêtaient malheureusement à controverse. En vérité, c'est un exposé des faits, puisqu'ils ont provoqué de la controverse.

M. FLEMING: Je pense que cela pourrait s'appeler un amoindrissement des faits.

M. KNOWLES: Je suppose que le rang du fonctionnaire auquel on a demandé de se rendre auprès des autorités des États-Unis et le rang de celui qu'il a vu marquerait le degré d'importance que le gouvernement attache à cette question. Y eut-il échange de communications entre l'ambassadeur et le secrétaire d'État?

L'hon. M. PEARSON: Non, c'est le ministre de l'ambassade qui a communiqué le fonctionnaire du département d'État qui dirige le Bureau des affaires avec le Canada.

M. KNOWLES: C'est un degré plus élevé que ce que j'avais cru comprendre dans votre déclaration antérieure.

L'hon. M. PEARSON: Un membre de l'ambassade.

M. KNOWLES: Un fonctionnaire ou un ministre?

L'hon. M. PEARSON: Un membre du personnel de l'Ambassade qui a le rang de ministre. Le mot "ministre" dans ce cas désigne un rang diplomatique.

M. KNOWLES: Ce n'est pas un commis, mais ce n'est pas un ambassadeur non plus.

M. FLEMING: Il est le personnage le plus important après l'ambassadeur et c'est la manière normale de procéder dans les échanges diplomatiques.

M. KNOWLES: Le ministre peut-il nous dire, dans combien de discours, à sa connaissance, M. Heeney a-t-il déjà dit que plusieurs personnages politiques américains qu'ils ne semblent pas rechercher une solution, mais plutôt de trouver une porte de sortie? N'a-t-il jamais dit de certains personnages américains qu'ils étaient plutôt "émotifs que logiques"?

L'hon. M. PEARSON: Je ne peux répondre à cette question se rapportant à ce que M. Heeney peut avoir dit. Il n'a jamais fait, que je sache, de déclaration de cette sorte, et je ne suis pas certain que le discours de M. Stuart en contienne.

M. KNOWLES: Je cite directement de ce discours.

L'hon. M. PEARSON: J'aimerais être certain du contexte dans lequel, par exemple, il emploie le mot "émotif".

M. KNOWLES: A la page trois, après avoir cité directement, entre guillemets, il dit:

"Il avertit son auditoire dans un appel émotif" . .

Cette citation concerne un éminent Canadien dont la renommée, je pense, est bien établie.

Le PRÉSIDENT: Il est maintenant temps pour le ministre de nous quitter.

L'hon. M. PEARSON: Avec la permission du Comité, je vais aller prendre mon repas, comme M. Diefenbaker, mais le mien est en retard d'une demi-heure.

Le PRÉSIDENT: Je suis certain que les membres du Comité voudront ajourner pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.

M. FLEMING: Les membres du Comité sont toujours prêts à se réunir immédiatement après le repas.

M. GOODE: Bien que M. Pearson soit parti, j'ai une question que j'aimerais poser avant que la séance du comité soit ajournée.

Le PRÉSIDENT: Je dois faire remarquer que nous ne sommes plus en nombre et que j'ai par conséquent demandé qu'on ajourne la séance pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.

APPENDICE "A"

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR 1956-1957

Renseignements préparés à l'intention des membres du Comité permanent des affaires extérieures de 1956.

Les présents renseignements se répartissent en deux parties principales, à savoir une comparaison du budget des dépenses de 1956-1957 et de celui de 1955-1956, y compris l'explication de tous les changements importants et une série d'appendices comparant le budget des dépenses de 1956-1957 et les dépenses (estimatives) en 1955-1956 ainsi que les dépenses réelles en 1954-1955.

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 1956-1957 AU REGARD DE 1955-1956

N ^o du crédit	Affectation	1956-1957	1955-1956	Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
	Total.....	56,196,523	46,408,953	9,787,570	
(S)	Ministre—Traitement et indemnité d'auto- mobile.....	17,000	17,000		
A—MINISTÈRE ET MISSIONS À L'EXTÉRIEUR					
92	Administration centrale.....	4,379,430	3,827,769	551,661	
93	Bureau des passeports.....	275,251	253,779	21,472	
94	Représentation à l'extérieur—Administration..	7,210,961	6,700,339	510,622	
95	Représentation à l'extérieur—Immobilisations..	1,987,207	2,362,190		374,983
96	Réceptions officielles.....	30,000	30,000		
97	Assistance et rapatriement—Canadiens dans le besoin.....	15,000	15,000		
98	Représentation aux conférences internationales..	200,000	200,000		
99	Subvention à l'Association canadienne pour les N. U.....	11,000	11,000		
100	Subvention au Comité international de la Croix-Rouge.....	15,000	15,000		
101	Subvention à l'Association canadienne du pacte de l'Atlantique.....	2,500		2,500	
102	Bourses de recherches et d'études.....	125,000	125,000		
	A—Total partiel.....	14,251,349	13,540,077	711,272	
	A—Total, Ministère et missions à l'extérieur.....	14,268,349	13,557,077	711,272	
B—GÉNÉRALITÉS					
103	Cotisations-organismes internationaux.....	2,977,569	2,918,210	59,359	
104	Construction du siège permanent de l'OTAN...	165,077	84,660	80,417	
105	Programme élargi d'assistance technique des N. U.....	1,798,875	1,448,438	350,437	
106	Fonds des N. U. pour l'enfance.....	650,000	500,000	150,000	
	B—Total partiel.....	5,591,521	4,951,308	640,213	
107	Canadiens affectés au personnel de l'OTAN....	35,484	34,383	1,101	
	B—Total partiel.....	35,484	34,383	1,101	
108	Assistance à l'OACI pour location de bureaux...	200,543	201,872		1,329
	B—Total partiel.....	200,543	201,872		1,329
(S)	Pension à Mme H. Y. Roy.....	1,667	1,667		
	B—Total partiel.....	1,667	1,667		

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 1956-1957 AU REGARD DE 1955-1956—Fin

N° du crédit	Affectation	1956-1957	1955-1956	Augmentation	Diminution
		\$	\$	\$	\$
109	C.C.I.—Traitements et dépenses.....	100,745	104,614.....		3,869
110	C.C.I.—Études et relevés.....	199,180	111,550	87,630	
	B—Total partiel.....	299,925	216,164	83,761	
111	Plan de Colombo.....	34,400,000	26,400,000	8,000,000	
112	Cotisation de membre du C.I.M.E.....	209,534	166,482	43,052	
113	Subvention au Fonds des N. U. pour les réfugiés..	125,000	125,000		
114	Contribution à l'Office de secours et de travaux des N. U. dans le Proche-Orient.....	500,000.....		500,000	
115	Commissions internationales en Indochine.....	564,000	705,000.....		140,500
	Crédit non requis pour 1956-1957.....		50,000.....		50,000
	B—Total partiel.....	35,799,034	27,446,482	8,352,552	
	B—Total, Généralités.....	41,928,174	32,851,076	9,076,298	

RÉCAPITULATION

A voter.....	56,177,856	46,390,286	9,787,570
Autorisé par la loi.....	18,667	18,667	
Total, Budget des dépenses.....	56,196,523	46,408,953	9,787,570

—RÉFÉRENCES—

92—ADMINISTRATION CENTRALE—AUGMENTATION DE \$551,661.

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(1) Traitements.....	303,697	—
(1) Indemnités.....	—	8,175
(4) Services professionnels et spéciaux.....	—	27,500
(5) Service de courrier.....	14,000	—
(5) Frais de déménagement et de congé au pays.....	43,675	—
(5) Autres frais de voyage.....	—	—
(6) Transport: chemin de fer et camion.....	—	3,000
(7) Affranchissement.....	—	9,500
(8) Transport du courrier diplomatique.....	—	—
(8) Appels interurbains, télégrammes et autres moyens de communication	193,049	—
(9) Publication des rapports et autres imprimés du Ministère.....	11,500	—
(10) Films, étalages et autre publicité.....	—	—
(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau.....	—	3,035
(12) Achat de publications pour diffusion.....	19,900	—
(12) Fournitures et approvisionnements.....	—	—
(16) Acquisition de matériel.....	6,170	—
(17) Réparation et entretien du matériel.....	5,880	—
(22) Indemnité aux employés pour perte d'effets.....	—	—
(22) Divers.....	5,000	—
Total de l'augmentation.....	551,661	—

92—(1) Traitements—Augmentation de \$303,697

L'augmentation résulte de l'addition de 59 postes aux effectifs actuels et de l'augmentation annuelle des traitements. L'élargissement des cadres comprend, entre autres, l'addition de 26 employés (télétypistes et commis) à la Division des communications et la création de 16 nouveaux postes "flottants" (ce qui en porte le nombre de 27 à 43).

92—(2) *Indemnités—Diminution de \$8,175*

Le budget de 1955-1956 prévoyait le versement d'un supplément provisoire à chaque sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures afin de porter son traitement au niveau de celui d'un agent du service extérieur, classe 9. Comme chaque sous-secrétaire adjoint jouit maintenant du rang et du traitement d'un agent du service extérieur, classe 9, il n'est pas nécessaire de pourvoir au versement de suppléments provisoires.

92—(4) *Services professionnels et spéciaux—Diminution de \$17,500*

La diminution au présent article de dépense résulte de la suppression du montant prévu ces deux dernières années en vue de la participation possible du Canada aux dépenses que comporterait la création d'un tribunal international d'arbitrage pour juger les réclamations des citoyens américains pour dommages qu'ils auraient subis par suite de la construction du barrage Gut. On ne sait pas à l'heure actuelle quand ce tribunal sera établi mais s'il l'est au cours de la présente année financière il faudra peut-être demander la somme de \$30,000 dans un budget supplémentaire.

92—(5) *Service de courrier—Augmentation de \$14,000*

Le montant additionnel demandé ici est nécessaire pour couvrir les frais de notre service de courrier Ottawa-Londres-Paris pendant une année complète. En 1955-1956, des fonds avaient été prévus à cet égard mais pour une partie de l'année seulement.

92—(5) *Frais de déménagement et de congé au pays—Augmentation de \$43,675*

La présente augmentation est nécessaire par suite du nombre accru des déménagements et des affectations au cours de l'année financière.

92—(6) *Transport: chemin de fer et camion—Diminution de \$3,000*

Des fonds avaient été prévus au cours de l'année financière 1955-1956 pour acquitter les frais du transport occasionné par la tenue d'une exposition des beaux-arts dans les pays du Commonwealth et d'une exposition d'art canadien à Sao-Paulo (Brésil). C'est maintenant la Galerie nationale qui s'occupe de ces expositions.

92—(7) *Diminution de \$9,500*

Cette année, nos prévisions pour affranchissement sont fondées sur l'expérience d'une année complète.

92—(8) *Appels interurbains, télégrammes et autres moyens de communication—Augmentation de \$193,049*

La présente augmentation résulte de la multiplication de nos communications télégraphiques régulières et de la location de matériel de télétype nécessaire par suite de l'augmentation du volume des communications par câble en provenance d'Ottawa, laquelle, à son tour, résultera de l'installation de dispositifs mécaniques de chiffrement en des postes choisis, de la tendance générale vers l'utilisation plus grande du télégraphe et du nombre croissant des conférences.

92—(9) *Publication des rapports et autres imprimés du Ministère—Augmentation de \$11,500*

L'augmentation requise résulte en grande partie de la publication de la brochure "Le Canada, de l'Atlantique au Pacifique" dont les frais préliminaires avaient été prévus dans le budget de 1955-1956.

92—(11) *Papier, fournitures et accessoires de bureau—Diminution de \$3,035*

La diminution ici résulte du fait que la réparation des accessoires et des machines de bureau n'est plus comprise dans cet article de dépense. C'est l'Imprimeur de la Reine qui y pourvoira cette année.

92—(12) *Achat de publication pour diffusion—Augmentation de \$19,900*

Cette année, on se propose de faire des dons importants à certaines bibliothèques dans les pays qui bénéficient du plan de Colombo et d'établir dans ces pays des centres où des renseignements abondants sur le Canada, son histoire, son économie, sa structure sociale et sa culture seront mis à la disposition des étudiants sérieux. On se propose également, en raison de la grande demande, de publier une édition espagnole de la publication "Canada 1955". La dernière édition espagnole, publiée en 1945, a connu un très grand succès et elle est épuisée depuis plusieurs années.

92—(16) *Acquisition de matériel—Augmentation de \$6,170*

L'augmentation est requise pour l'achat de matériel de télétype pour remplacer le matériel qu'on loue présentement, et pour l'acquisition d'unités additionnelles en vue d'assurer un service convenable.

92—(17) *Réparation et entretien du matériel—Augmentation de \$5,880*

La somme additionnelle servira à l'achat d'un nombre plus grand de pièces de rechange de télétypes, achat nécessaire du fait de l'augmentation du nombre des télétypes ici à Ottawa.

92—(22) *Divers—Augmentation de \$5,000*

L'augmentation est nécessaire pour l'entreposage du mobilier des employés affectés à des postes à l'extérieur vu que le ministère fournit les effets ménagers en certains postes. Elle résulte également de l'augmentation du nombre des déplacements vers l'extérieur.

93—*Bureau des passeports—Augmentation de \$21,472*

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(1) Traitements.....	5,661	
(7) Affranchissement.....	—	—
(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau.....	12,411	—
(11) Fournitures et matériel de microfilmage.....	3,400	
(22) Divers.....	—	—
Total de l'augmentation.....	21,472	

93—(1) *Traitements—Augmentation de \$5,661*

L'augmentation ici résulte de l'addition aux effectifs de deux dactylographes junior qui s'occuperont de classer des fiches.

93—(11) *Papier, fournitures et accessoires de bureau—Augmentation de \$12,411*

La majeure partie de l'augmentation servira à l'acquisition de formules de passeport et de certificat d'identité afin que la quantité en main soit suffisante.

93—(11) *Fournitures et matériel de microfilmage—Augmentation de \$3,400*

L'augmentation ici résulte de l'intention du ministère de confier le travail à l'Imprimeur de la Reine cette année. En 1955-1956, le ministère avait loué

un appareil et a fourni au Bureau des passeports trois employés supplémentaires pendant une période de deux à trois mois. Cette année, le ministère n'aura pas les services de ces trois employés supplémentaires et le travail sera confié à l'Imprimeur de la Reine.

94—Représentation à l'extérieur—Administration—Augmentation de \$510,622

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(1) Traitements.....	264,013	—
(2) Indemnités.....	138,019	—
(4) Services professionnels et spéciaux.....	621	—
(5) Frais de voyage.....	2,410	—
(6) Transport: chemin de fer et camion.....	475	—
(7) Affranchissement.....	665	—
(8) Appels interurbains, télégrammes et autres moyens de communication.....	52,350	—
(11) Papier, fournitures et réparation du matériel de bureau.....	—	50,902
(12) Combustible et autres fournitures et approvisionnements..	3,390	—
(14) Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.....	71,055	—
(15) Location de bâtiments et ouvrages.....	—	9,129
(17) Réparation et entretien du matériel.....	27,760	—
(18) Location de matériel.....	—	2,500
(19) Services de ville.....	16,850	—
(21) Prestations pour services personnels.....	1,170	—
(22) Divers.....	—	5,625
Total de l'augmentation.....	510,622	

94—(1) Traitements—Augmentation de \$264,013

L'augmentation dans le montant des traitements résulte de la création de 88 nouveaux emplois en raison de l'amélioration des communications, de l'accroissement du travail d'information et de l'augmentation du personnel à divers endroits à l'extérieur par suite d'une augmentation dans le volume de travail.

94—(2) Indemnités—Augmentation de \$138,019

L'augmentation du montant des indemnités provient surtout de l'augmentation du personnel et du reclassement ascendant de certains postes à l'extérieur.

94—(8) Appels interurbains, télégrammes et autres moyens de communication—Augmentation de \$52,350

La présente augmentation résulte surtout de l'intention du ministère d'installer un réseau Téléx de communication reliant Londres et cinq postes choisis de l'Europe.

94—(11) Papier, fournitures et réparation du matériel de bureau—Diminution de \$50,902.

La diminution résulte du transfert cette année des montants nécessaires à l'achat de matériel de sécurité et de matériel et d'accessoires de bureau au crédit pour immobilisations affecté à la représentation à l'extérieur.

94—(12) Combustible et autres fournitures et approvisionnements—Augmentation de \$3,390

La présente augmentation est due aux sommes additionnelles requises pour acquitter le coût du chauffage de notre ambassade à Tokyo qui sera deux fois aussi grande qu'auparavant et de notre nouvelle chancellerie à La Haye.

94—(14) *Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages—Augmentation de \$71,055*

L'augmentation ici a pour objet de rapprocher davantage le montant de cet article de dépense de celui des dépenses courantes et des dépenses prévues. On avait sensiblement sous-estimé le montant nécessaire pour l'année financière 1955-1956.

94—(15) *Location de bâtiments et ouvrages—Diminution de \$9,129*

La présente diminution traduit la réduction dans les loyers qui résulte de la pratique du gouvernement d'acheter les chancelleries et les résidences là où la chose est possible.

94—(17) *Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages—Augmentation de \$27,760*

Au cours des quelques dernières années, le ministère a entrepris de meubler un nombre croissant de résidences officielles et de fournir les accessoires là où il jugeait la chose économique et souhaitable et, en conséquence, le coût de l'entretien est à la hausse.

94—(18) *Location de matériel—Diminution de \$2,500*

Par suite de l'achat d'unités de climatisation en certains endroits, le nombre des appareils loués sera réduit.

94—(19) *Services de ville—Augmentation de \$16,850*

Il est impossible d'indiquer de façon précise la cause de l'augmentation à cet article de dépense vu que le montant prévu est fixé d'après les dépenses courantes. L'augmentation s'explique en partie du fait de la hausse du coût de l'électricité résultant de l'installation d'appareils de climatisation dans certains postes, notamment à Colombo, au Caire et à Djakarta et du coût plus élevé de l'électricité à Port-au-Prince (Haïti) et à Dublin (Irlande).

94—(21) *Prestation pour services personnels —Augmentation de \$1,170*

Ce crédit varie d'une année à l'autre et pour l'établir il faut tenir compte des règlements relatifs à l'emploi, en vigueur dans les pays étrangers.

94—(22) *Divers—Diminution de \$5,625*

La présente diminution se fonde entièrement sur le régime des dépenses passées et courantes.

95—*Représentation à l'extérieur—Immobilisations—Diminution de \$374,983*

	Augmentation \$	Diminution \$
(11) Accessoires et matériel de bureau.....	142,298	
(13) Acquisition, construction et amélioration de propriétés pour bureaux et résidences à l'extérieur, y compris les terrains		393,400
(16) Acquisition de matériel de télétype et de mobilier et accessoires pour les résidences à l'extérieur.....		182,545
(16) Acquisition de véhicules automobiles et d'autre matériel..	29,700	
(16) Matériel ménager de base pour le personnel à l'extérieur.....	28,964	
Total de la diminution.....		374,983

95—(11) *Accessoires et matériel de bureau—Augmentation de \$142,298*

Pour la première fois cette année, l'achat de matériel et d'accessoires de bureau est prévu dans le présent crédit plutôt que dans le crédit pour frais d'administration. Le montant requis a été augmenté légèrement cette année pour couvrir le coût de l'installation d'un nouveau réseau de téléphone dans le nouvel immeuble de la chancellerie à Paris. On a aussi cherché à rendre le montant requis pour l'achat d'accessoires de bureau plus conforme au montant des dépenses courantes et prévues.

95—(13) *Acquisition, construction et amélioration de propriétés pour bureaux et résidences à l'étranger, y compris les terrains—Diminution de \$393,400*

La diminution à cet article de dépense résulte en majeure partie des faits exposés ci-après:

- a) Il faudra \$15,000 de moins cette année pour la construction de la nouvelle chancellerie à Paris en raison de l'avancement des travaux.
- b) De façon semblable, le montant requis pour la construction de la nouvelle chancellerie à La Haye a été réduit de \$72,500.
- c) Pour la même raison il y a eu également diminution de \$167,500 dans le montant requis pour l'agrandissement des locaux de la chancellerie au Japon.
- d) Un montant de \$54,000 était prévu dans notre budget de 1955-1956 pour l'achat d'une chancellerie et d'un bungalow (station de montagne). Ces achats ont été faits. (Indonésie).
- e) Le chiffre des fonds non répartis pour 1956-1957 accuse une diminution de \$150,000.

95—(16) *Acquisition de matériel de télétype et de mobilier et accessoires pour les résidences à l'étranger—Diminution de \$182,545*

La diminution à cet article de dépense résulte d'une diminution dans le montant requis pour l'achat de matériel de télétype. L'an dernier, nous avons acheté le matériel en quantité excédant les besoins pour l'année, vu que c'était le seul moyen de l'obtenir au bas prix l'unité auquel on nous l'offrait.

95—(16) *Acquisition de véhicules automobiles et d'autre matériel—Augmentation de \$29,700*

L'augmentation ici résulte de l'inclusion dans cet article pour la première fois de l'achat d'autre matériel au montant de \$5,000. Elle découle aussi du fait qu'il sera nécessaire de faire des déboursés plus élevés en 1956-1957 pour l'achat de véhicules automobiles vu qu'un grand nombre des véhicules présentement utilisés dans les postes à l'étranger ont été achetés en 1952 et en 1953 et devraient être remplacés au cours de l'année financière 1956-1957.

Le montant de \$5,000 pour l'achat d'autre matériel servira à l'installation d'un groupe de régularisation de voltage à la chancellerie de Bogota (Colombie) au coût de \$2,000 et à l'installation d'un groupe électrogène au coût de \$3,000 à la chancellerie de Colombo (Ceylan).

95—(16) *Matériel ménager de base pour le personnel à l'étranger—Augmentation de \$28,964*

L'augmentation est nécessaire afin de permettre au Ministère de continuer à fournir le matériel électrique lourd de base et dans certains cas les accessoires, là où il le juge économique et souhaitable, aux fins de réduire les frais de déménagement.

101—Subvention à l'Association canadienne du pacte de l'Atlantique—Nouveau crédit—\$2,500

L'Association canadienne du pacte de l'Atlantique qui a été fondée en février 1955 a pour objet: a) de renseigner le public sur l'OTAN; b) de faire des recherches portant sur les divers domaines d'activité de cet organisme et sur les fins qu'il poursuit; et c) de favoriser la solidarité entre les peuples de la région de l'Atlantique-Nord. En raison de l'intérêt que notre pays porte à l'OTAN et de la valeur possible de l'Association canadienne du pacte de l'Atlantique pour mieux faire connaître l'OTAN au public canadien et l'y intéresser davantage, on estime qu'il conviendrait de lui verser une légère subvention afin de lui permettre d'accroître son activité qui s'est trouvée quelque peu limitée par son budget.

103—Cotisations—organismes internationaux—Augmentation de \$59,359

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Organisation des Nations Unies.....	29,256	
Organisation des N. U. pour l'alimentation et l'agriculture.....		26,001
Organisation internationale du Travail.....		26,044
UNESCO.....	23,427	
Organisation de l'aviation civile internationale.....	1,946	
Organisation mondiale de la santé.....	36,658	
Commission économique du Commonwealth.....	851	
Commission maritime du Commonwealth.....	21	
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.....	1,755	
Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (frais de l'administration civile).....	17,490	
Total de l'augmentation.....	59,359	

Organisation des Nations Unies—Augmentation de \$29,256

Le budget des Nations Unies pour 1956 a été sensiblement augmenté cette année et, en outre, des crédits supplémentaires de plus de trois millions de dollars pour 1955 y ont été inclus. L'augmentation résulte pour une part de la tenue de la Conférence sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique à Genève l'an dernier. Bien que notre contribution à l'Organisation des Nations Unies n'ait pas changé cette année, au moment de la préparation du budget on a pensé qu'avec l'entrée de seize nouveaux membres dans l'Organisation, le taux de notre cotisation serait réduit et en conséquence on a déduit une somme de \$170,000 de notre cotisation estimative. On nous informe maintenant que les taux de cotisation des seize nouveaux membres ne seront pas fixés avant la onzième session de l'Assemblée générale l'automne prochain et par conséquent notre taux pour la présente année sera le même que l'an dernier. Il nous faudra donc demander environ \$162,112 (É.-U.) dans notre premier budget supplémentaire. Il est possible que la quasi-totalité de cette somme nous soit remboursée en 1957.

Organisation des N. U. pour l'alimentation et l'agriculture—Diminution de \$26,001

La diminution découle d'une proposition visant l'adoption d'un nouveau barème de contribution fondé sur celui des Nations Unies et tenant compte des différences dans l'effectif des deux organismes. En fait, le budget de l'OAA pour 1956 a été porté de \$5,890,000 (É.-U.) en 1955 à \$6,460,000 (É.-U.), tandis que le taux de notre cotisation a été réduit de 5.69 à 4.61 p. 100.

Organisation internationale du Travail—Diminution de \$26,044

Comme dans le cas de l'OAA, la présente diminution résulte du rajustement de notre taux de cotisation pour le rendre conforme à celui que prévoit le barème des contributions de l'Organisation des Nations Unies, rajustement qui a été possible en raison de l'entrée de nouveaux membres dans l'OIT. Le budget de l'OIT a été porté de \$6,990,913 (É.-U.) en 1955 à \$7,395,729 (É.-U.) en 1956, tandis que le taux de notre cotisation a diminué de 3.98 à 3.63 p. 100.

UNESCO—Augmentation de \$13,427

Le budget de l'UNESCO pour 1956 a été porté de \$9,491,420 (É.-U.) en 1955 à \$10,508,580 (É.-U.), tandis que le taux de notre cotisation est demeuré le même, soit 2.77 p. 100. Le budget a été établi à la huitième conférence générale de l'UNESCO tenue à Montevideo en 1954 et l'augmentation résulte de l'expansion du programme de cet organisme ainsi que du relèvement annuel des traitements.

Organisation de l'aviation civile internationale—Augmentation de \$1,946

L'augmentation prévue ici résulte d'une hausse de \$90,351 dans le budget de l'OACI pour 1956. Cette hausse est nécessaire parce que l'Organisation doit pourvoir à une assemblée générale qui se tiendra dans un autre endroit que là où elle a son siège.

Organisation mondiale de la santé—Augmentation de \$36,658

Le budget des contributions de l'OMS a été porté de \$10,049,360 (É.-U.) en 1955 à \$10,788,824 (É.-U.) en 1956 et le taux de notre cotisation a été porté de 384 à 391 unités. L'augmentation du budget résulte de l'expansion du programme de travaux de l'OMS, tout particulièrement dans le domaine de la lutte contre la malaria.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce—Augmentation de \$1,755

Il s'agit ici de la cotisation estimative du Canada pour 1957 plutôt que pour 1956. Comme cette Administration n'a pas de fonds de roulement et que son année financière se fonde sur l'année civile, il est nécessaire qu'elle reçoive les contributions le plus tôt possible dans l'année. En conséquence, nous demandons les contributions du Canada pour 1956 dans le dernier budget supplémentaire de 1955-1956 et, à compter de l'année financière 1956-1957, nous pourrons payer notre cotisation au début de l'année financière 1957 de cette Administration. L'augmentation est fondée sur notre cotisation pour 1956 qui, à son tour, a subi l'effet d'une légère augmentation dans les frais d'administration de l'Accord.

Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord—Augmentation de \$17,490

On a jugé que la présente augmentation était nécessaire parce que les dépenses courantes et en immobilisations du siège civil de l'OTAN au cours de l'année financière 1956-1957 du gouvernement du Canada excéderont de 10 p. 100 environ le montant requis en 1955-1956 calculé d'après le régime des dépenses dans le passé, et parce que la contribution globale du Canada au taux de 5.8 p. 100 sera payée à même les crédits du ministère des Affaires extérieures.

104—Contribution au coût de construction du nouveau siège permanent de l'OTAN—Augmentation de \$80,417

On estime qu'au cours de la période du 1^{er} juillet 1956 au 30 juin 1957, les dépenses pour la construction du nouveau siège permanent de l'OTAN

s'élèveront à 900 millions de francs français. En outre, on estime qu'il faudra quelque 50 millions de francs de plus que ce qui avait été prévu pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1956. Notre part du total requis, à 6.08 p. 100, sera de 57,760,000 francs et c'est pourquoi nous demandons 57,800,000 francs.

105—Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés—Augmentation de \$350,437

Le crédit prévu à cet égard est de \$1,800,000 (É.-U.), ce qui représente une augmentation de \$300,000 (É.-U.) au regard du crédit de l'an dernier. La différence d'environ \$50,000 que représente le montant indiqué ici en dollars canadiens résulte du change. En raison de l'amélioration constante des services administratifs et des opérations financières du Programme et de l'appui plus grand de certains autres pays, il a été décidé de demander au Canada d'augmenter sa contribution.

106—Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance—Augmentation de \$150,000

En 1955, quatorze gouvernements ont augmenté leurs contributions au regard de celles de 1954 ou se sont engagés à le faire et, dans sept de ces cas, l'augmentation est de 50 p. 100 ou plus. Compte tenu des objectifs du Fonds, de la nécessité d'une contribution globale de 20 millions de dollars, de l'augmentation sensible du nombre des gouvernements qui y contribuent ainsi que de l'augmentation des contributions, on a pensé que le Canada devait majorer modestement sa contribution.

109—C.C.I.—Traitements et dépenses—Diminution de \$3,869

	Augmentation \$	Diminution \$
(1) Traitements.....		569
(4) Rémunération de sténographes judiciaires.....	200	
(5) Frais de voyage.....		4,000
(7) Affranchissement.....		
(8) Appels interurbains et télégrammes.....		
(10) Avis d'audiences publiques.....		
(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau.....	500	
(22) Divers.....		
Total de la diminution.....		3,869

109—(5)—Frais de voyage—Diminution de \$4,000

Cette diminution a été effectuée à la lumière des dépenses passées et des dépenses estimatives à venir.

110—C.C.I.—Dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes—Augmentation de \$87,630

	Augmentation \$	Diminution \$
Quote-part du Canada dans une enquête sur la pollution de l'air dans le voisinage de Détroit et de Windsor.....	130	
Études et relevés dans le bassin de l'ouest central.....		
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant le niveau des eaux du lac Ontario.....	4,000	
Quote-part du Canada dans les dépenses du Bureau international du Saint-Laurent.....	5,000	
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant le Saint-Jean.....	3,500	
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant la rivière Sainte-Croix.....	50,000	
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au projet de renvoi concernant les cours d'eau de l'Alaska et du Yukon.....	25,000	
Total de l'augmentation.....	87,630	

Renvoi concernant le niveau des eaux du lac Ontario—Augmentation de \$4,000

Le montant additionnel demandé cette année traduit les difficultés auxquelles la Commission a présentement à faire face dans ses efforts en vue de trouver la meilleure méthode possible de contrôle à la satisfaction de toutes les parties intéressées.

Bureau international du Saint-Laurent—Augmentation de \$5,000

L'augmentation indiquée ici est nécessaire parce que la Commission se trouve présentement dans une période extrêmement critique. La construction des ouvrages hydro-électriques et de la voie maritime est commencée et il est essentiel que le Bureau ait en main toutes les données nécessaires afin de s'assurer que l'Ordonnance de la Commission sera observée pendant la construction et par la suite.

Renvoi concernant le Saint-Jean—Augmentation de \$3,500

Le rapport intérimaire de la Commission sur les ressources hydrauliques du Saint-Jean est dans les mains des gouvernements et au cours de l'année financière 1955-1956 et de la précédente, peu de travaux ont été requis à l'égard de ce renvoi. On estime toutefois que le travail augmentera considérablement au cours de l'exercice financier 1956-1957 vu qu'on demandera au Bureau du génie de faire des études spéciales sur de nouveaux projets envisagés concernant le Saint-Jean.

Renvoi concernant la rivière Sainte-Croix—Nouveau crédit—\$50,000

En vertu d'un renvoi des gouvernements du Canada et des États-Unis, la C.C.I. a été chargée de déterminer s'il serait possible et avantageux d'utiliser dans une plus grande mesure qu'on ne le fait maintenant les eaux du bassin de la rivière Sainte-Croix. Elle a aussi été invitée à informer les gouvernements si, compte tenu des aspects juridiques, techniques et économiques de la question, une plus grande utilisation des eaux du bassin est possible dans la pratique et dans l'intérêt public du point de vue des deux gouvernements.

Renvoi concernant les cours d'eau de l'Alaska et du Yukon—Nouveau crédit—\$25,000

On ne possède à l'heure actuelle que très peu de renseignements, sinon aucun, sur les ressources de la rivière Yukon et l'intention est de faire effectuer un relevé préliminaire de cette rivière.

111—Plan de Colombo—Augmentation de \$8,000,000

Comme il a été convenu avec les gouvernements du Pakistan et de l'Inde, le montant nécessaire pour acquitter les frais additionnels du projet de WARSAK au Pakistan et le coût du réacteur atomique NRX pour l'Inde sera fourni en sus de notre crédit ordinaire affecté au Plan de Colombo. L'augmentation de huit millions de dollars dans le présent crédit a donc pour objet de pourvoir aux frais additionnels estimatifs de ces projets en 1956-1957 et aussi à de petites immobilisations et à l'assistance technique à la Birmanie, à la Malaisie, à l'Indonésie et aux trois États indochinois.

112—Cotisation de membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes—Augmentation de \$43,052

Le budget des contributions du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes a été augmenté cette année de \$2,025,942 (É.-U.) à \$2,499,475 (É.-U.). Cette augmentation découle presque entièrement de hausses dans les traitements. Bien que le taux de notre cotisation ait été réduit de 8·51 à 8·39 p. 100 (par suite de l'entrée de la Nouvelle-Zélande et de la Fédération de la Rhodésie du Sud et du Nyassaland dans l'organisme) cette légère réduction n'a pas neutralisé l'augmentation dans notre contribution résultant de l'augmentation du budget.

114—Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine—Nouveau crédit—\$500,000

Bien que ce montant soit indiqué comme nouveau crédit cette année, il ne s'agit pas d'un nouveau poste car notre budget supplémentaire final de 1954-1955 prévoyait une contribution au même montant pour l'année 1955.

115—Participation aux commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine—Diminution de \$140,500

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(1) Traitements.....	35,963
(2) Indemnités.....	22,723
(5) Service de courrier.....
(5) Frais de voyage.....
(6) Transport: chemin de fer et camion.....	19,000
(7) Affranchissement.....	231
(8) Appels interurbains, télégrammes et autres moyens de communication.....	142,750
(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau.....	7,700
(12) Fournitures et approvisionnements.....	1,000
(19) Services de ville.....	7,900
(22) Divers.....	20,605
Total de la diminution.....	140,500

115—(1) Traitements—Augmentation de \$35,963

Cette augmentation résulte de l'accroissement du personnel qu'on prévoit devoir effectuer en raison de la formation de la Commission électorale et de la création de postes additionnels pour assurer l'intérim pendant l'absence des membres et du personnel pour causes de maladie ou de congé.

115—(2) Indemnités—Augmentation de \$22,723

L'augmentation dans les indemnités résulte en général de l'accroissement du personnel.

115—(6) Transport: chemin de fer et camion—Diminution de \$19,000

Cette diminution se fonde sur les chiffres des dépenses pour une année complète.

115—(8), (11), (12), (19) et (22)

Comme ci-dessus, ces diminutions se fondent sur les chiffres des dépenses pour une année complète.

Crédit non requis pour 1956-1957	1956-1957	1955-1956	Augmentation	Diminution
	\$	\$	\$	\$
Subvention au Comité intergouvernemental pour les migrations européennes en vue du rétablissement des réfugiés d'origine européenne se trouvant en Chine.....	50,000	50,000

Les pages suivantes renferment les états comparatifs détaillés énumérés ci-après:

- Appendice "A"—Comparaison des crédits
 Appendice "B"—Administration centrale—Comparaison des articles de dépense et des affectations
 Appendice "C"—Bureau des passeports—Administration—Comparaison des articles de dépenses et des affectations
 Appendice "D"—Représentation à l'extérieur—Frais d'administration—Comparaison des articles de dépense
 Appendice "E"—Représentation à l'extérieur—Frais d'administration et Immobilisations—Comparaison des postes
 Appendice "F"—Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

COMPARAISON DES CRÉDITS

N° du crédit	1956-1957	1955-1956	1955-1956	1954-1955
	Budget principal	Dépenses estimatives	Budget des dépenses	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
(S) Secrétaire d'État aux Affaires extérieures— Traitement et indemnité d'automobile.....	17,000	17,000	17,000	17,000

MINISTÈRE ET MISSIONS À L'EXTÉRIEUR

92	Administration centrale.....	4,379,430	3,499,999	3,827,769	3,224,073
93	Bureau des passeports—Administration.....	275,251	238,627	253,779	247,224
94	Représentation à l'extérieur—Administration.....	7,210,961	6,416,338	6,700,339	5,977,166
95	Représentation à l'extérieur—Immobilisations....	1,987,207	1,650,828	2,362,190	1,146,155
96	Réceptions officielles.....	30,000	42,000	30,000	31,315
97	Assistance aux citoyens canadiens dans le besoin à l'extérieur ainsi que leur rapatriement etc. (portion recouvrable).....	15,000	8,000	15,000	5,561
98	Représentation du Canada aux conférences internationales.....	200,000	198,000	200,000	221,087
99	Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies.....	11,000	11,000	11,000	11,000
100	Subvention au Comité international de la Croix-Rouge.....	15,000	15,000	15,000	15,000
101	Subvention à l'Association canadienne du pacte de l'Atlantique.....	2,500	—	—	—
102	Octroi de bourses de recherches et d'études.....	125,000	120,000	125,000	114,230
		14,251,349	12,199,792	13,540,077	10,992,811
	Total, Ministère et missions à l'extérieur.....	14,268,349	12,216,792	13,557,077	11,009,811

B—GÉNÉRALITÉS

103	Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth.....	2,977,569	2,962,093	2,918,210	2,889,566
104	Nouvelle contribution du Gouvernement canadien à la construction du siège permanent de l'OTAN.....	165,077	85,680	84,660	35,150
105	Contribution au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.....	1,798,875	1,479,844	1,448,438	1,468,689
106	Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance.....	650,000	500,000	500,000	500,000
		5,591,521	5,027,617	4,951,308	4,893,405

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

COMPARAISON DES CRÉDITS

N° du crédit	1956-1957	1955-1956	1955-1956	1954-1955
	Budget principal	Dépenses estimatives	Budget des dépenses	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
107 Dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés au personnel de l'OTAN (portion recouvrable).....	35,484	20,036	34,383	18,746
108 Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile.....	200,543	201,871	201,872	200,218

PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS

(S) Pension versée à Mme Helen Young Roy.....	1,667	1,667	1,667	1,667
---	-------	-------	-------	-------

COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE

109 Traitements et dépenses de la Commission.....	100,745	98,000	104,614	82,891
110 Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la C.C.I.....	199,180	79,000	111,550	66,106
Total—Commission conjointe internationale....	299,925	177,000	216,164	148,997

SERVICES PROVISOIRES

111 Plan de Colombo.....	34,400,000	26,400,000	26,400,000	25,400,000
112 Cotisation de membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.....	209,534	169,984	166,482	167,879
113 Subvention au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.....	125,000	125,000	125,000	—
114 Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.....	500,000	—	—	500,000
115 Frais assumés par le Canada en tant que membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.....	564,500	503,422	705,000	194,309
Crédits non requis.....	—	200,000	50,000	1,242,890
Total, Services provisoires.....	35,799,034	27,398,406	27,446,482	27,505,078
Total B—Généralités.....	41,928,174	32,826,597	32,851,876	32,768,111

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

COMPARAISON DES CRÉDITS

—	1956-1957	1955-1956	1955-1956	1954-1955
	Budget principal	Dépenses estimatives	Budget des dépenses	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
<i>Récapitulation I—</i>				
Total—A—Ministère et Missions à l'extérieur.....	14,268,349	12,216,792	13,557,077	11,009,811
Total—B—Généralités.....	41,928,174	32,826,597	32,851,876	32,768,111
GRAND TOTAL.....	56,196,523	45,043,389	46,408,953	43,777,922
<i>Récapitulation II—</i>				
A voter.....	56,177,856	45,024,722	46,390,286	43,759,255
Autorisé par la loi.....	18,667	18,667	18,677	18,667
	56,196,523	45,043,389	46,408,953	43,777,922

APPENDICE "B"

Crédit 92

ADMINISTRATION CENTRALE

COMPARAISON DES ARTICLES DE DÉPENSE ET DES AFFECTATIONS

	Article de dépense	1956-1957 Budget principal	1955-1956 Dépenses estimatives	1955-1956 Budget des dépenses	1954-1955 Dépenses
<i>Traitements (1)</i>					
Emplois permanents.....		2,452,800	1,981,347	2,109,103	1,190,384
Aide temporaire.....					700,803
		2,452,800	1,981,347	2,109,103	1,891,187
Moins—Emplois qui seront probablement vacants par suite de départs.....		65,000		25,000	
Total.....	(1)	2,387,800	1,981,347	2,084,103	1,891,187
<i>Indemnités (2)</i>					
Indemnités.....	(2)	300	964	8,475	10,070
<i>Services professionnels et spéciaux (4)</i>					
Services juridiques.....		25,000	3,486	55,000	9,214
Agence de presse.....		1,200	1,200	1,200	1,200
Autres services professionnels et spéciaux..		11,000	1,057	7,500	5,567
Frais de scolarité et droits d'examen (langues).....		2,000	1,340	3,000	681
Total.....	(4)	39,200	7,083	66,700	16,662
<i>Frais de voyage et de déménagement (5)</i>					
Frais de voyage et de transport.....		45,000	43,407	45,000	50,896
Frais de déménagement et de congé au pays.....		491,675	453,598	448,000	414,796
Service de courrier.....		89,000	30,540	75,000	31,344
Frais de transport local.....			386		122
Total.....	(5)	625,675	527,931	568,000	497,158
<i>Transport: chemin de fer et camion (6)</i>					
Transport: chemin de fer et camion.....	(6)	15,500	8,325	18,500	9,106
<i>Affranchissement (7)</i>					
Affranchissement.....	(7)	60,000	57,901	69,500	60,698
<i>Appels interurbains, télégrammes et autres moyens de communication (8)</i>					
Appels interurbains.....		7,000	6,696	7,000	6,423
Télégrammes, cables et radiogrammes..		150,000	112,149	100,000	99,171
Location de matériel de télétype.....		101,540	86,122	87,811	81,280
Transport du courrier diplomatique.....		200,000	190,889	200,000	203,801
Subvention au C.N.R.....		279,320	150,000	150,000	
Total.....	(8)	737,860	545,856	544,811	390,680
<i>Publication des rapports et autres imprimés du Ministère (9)</i>					
"Affaires extérieures", bulletin mensuel...		23,000	22,500	23,000	22,323
"Canada Leaflet" et "Le Canada, de l'Atlantique au Pacifique".....		55,000	45,000	45,000	6,722
Recueil des traités.....		6,000	5,500	10,000	3,976
Autres publications.....		28,200	20,000	22,700	37,881
Total.....	(9)	112,200	93,000	100,700	70,902

ADMINISTRATION CENTRALE—Fin

COMPARAISON DES ARTICLES DE DÉPENSES ET DES AFFECTATIONS—Fin

	Article de dépense	1956-1957 Budget principal	1955-1956 Dépenses estimatives	1955-1956 Budget des dépenses	1954-1955 Dépenses
<i>Films, étalages et autre publicité (10)</i>					
Photographie.....		23,450	18,000	29,050	22,079
Autre publicité.....		28,200	26,126	22,600	14,692
Total.....	(10)	51,650	44,126	51,650	36,771
<i>Papier, fournitures et accessoires de bureau (11)</i>					
Impression de formules, etc.....		30,000	26,982	34,000	24,273
Papier, fournitures de bureau.....		79,750	68,996	73,250	73,622
Achat d'accessoires de bureau.....		9,900	13,550	16,950	13,384
Abonnements à journaux.....		7,000	6,782	7,000	5,186
Achats de livres.....		8,050	6,453	6,550	6,363
Microfilmage.....		775		760	
Total.....	(11)	135,475	122,763	138,510	122,828
<i>Fournitures et approvisionnements (12)</i>					
Essence et huile pour véhicules auto- mobiles.....		1,500	574	1,500	553
Publications pour diffusion.....		51,000	30,303	31,100	23,187
Autres fournitures et approvisionnements..		10,000	1,172	10,000	9,353
Total.....	(12)	62,500	42,049	42,600	33,093
<i>Acquisition de matériel (16)</i>					
Véhicules automobiles.....					3,189
Matériel de télétype.....		65,070	1,031	58,900	19,580
Total.....	(16)	65,070	1,031	58,900	22,769
<i>Réparation et entretien du matériel (17)</i>					
Réparation et entretien des véhicules automobiles.....		1,200	584	1,200	665
Réparation et entretien du matériel de télétype.....		45,000	37,120	39,120	30,928
Total.....	(17)	46,200	37,704	40,320	31,593
<i>Divers (22)</i>					
Profits et pertes sur devises étrangères....		1,500	398	1,500	
Indemnité pour pertes d'effets personnels en cours de voyage.....		10,000	1,362	10,000	1,450
Divers approvisionnements et services....		28,500	28,159	23,500	29,106
Total.....	(22)	40,000	29,919	35,000	30,556
GRAND TOTAL.....		4,379,430	3,499,999	3,827,769	3,224,073

APPENDICE "C"

Crédit 93

BUREAU DES PASSEPORTS—ADMINISTRATION

COMPARAISON DES ARTICLES DE DÉPENSE ET DES AFFECTATIONS

	Article de dépense	1956-1957	1955-1956	1955-1956	1954-1955
		Budget principal	Dépenses estimatives	Budget des dépenses	Dépenses
<i>Traitements (1)</i>					
Emplois permanents.....		164,995	148,703	159,334	68,989
Aide temporaire.....					84,224
Total.....	(1)	164,995	148,703	159,334	153,213
<i>Affranchissement (7)</i>					
Affranchissement.....	(7)	25,000	18,500	25,000	18,000
<i>Papier, fournitures et accessoires de bureau (11)</i>					
Fournitures de microfilmage.....		5,600	866	2,200	2,417
Impression de formules, etc.....		75,470	67,575	59,650	70,582
Papier et fournitures de bureau.....		2,185	2,200	2,270	2,352
Achat d'accessoires de bureau etc.....		1,726	582	5,050	469
Total.....	(11)	84,981	71,223	69,170	75,820
<i>Divers (22)</i>					
Divers approvisionnements et services....	(22)	275	201	275	191
GRAND TOTAL.....		275,251	238,627	253,779	247,224

APPENDICE "D"

Crédit 94

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION

COMPARAISON DES ARTICLES DE DÉPENSE

	Article de dépense	1956-1957 Budget principal	1955-1956 Dépenses estimatives	1955-1956 Budget des dépenses	1954-1955 Dépenses
Traitements et salaires.....	(1)	3,248,387	2,905,429	2,984,374	2,702,123
Indemnités.....	(2)				
Indemnités de séjour, y compris les frais de représentation.....	(2)	1,093,669		1,027,399	
Indemnités de vie chère à l'extérieur.....	(2)	1,149,914	2,049,196	1,078,165	1,883,621
Services professionnels et spéciaux.....	(4)	75,621	43,280	75,000	65,342
Frais de voyage.....	(5)	90,515	74,415	88,105	69,868
Transport: chemin de fer et camion.....	(6)	42,950	37,632	42,475	39,398
Affranchissement.....	(7)	40,985	33,923	40,320	32,158
Appels interurbains, télégrammes et autres moyens de communication.....	(8)	242,180	172,519	189,830	173,976
Papier, fournitures et accessoires de bureau.....	(11)	142,600	202,557	193,502	190,341
Combustible et autres fournitures et appro- visionnement.....	(12)	144,975	103,398	141,585	109,307
Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.....	(14)	146,050	87,136	74,995	67,860
Location de bâtiments et ouvrages.....	(15)	516,520	507,120	525,649	464,062
Réparation et entretien du matériel.....	(17)	92,760	47,676	65,000	45,555
Location de matériel.....	(18)	2,500	4,524	5,000	1,681
Services de ville et d'utilité publique.....	(19)	115,400	81,704	98,550	80,598
Prestations, etc.....	(21)	32,355	30,800	31,185	23,920
Divers.....	(22)	33,580	35,029	39,205	27,356
GRAND TOTAL.....		<u>\$7,210,961</u>	<u>\$6,416,338</u>	<u>\$6,700,339</u>	<u>\$5,977,166</u>

APPENDICE "E"

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—ADMINISTRATION ET IMMOBILISATIONS

COMPARAISON DES POSTES

		1956-1957 Budget principal	1955-1956 Dépenses estimatives	1955-1956 Budget des dépenses	1954-1955 Dépenses
Argentine.....	Administration Immobilisation	125,727	106,747	115,119	107,969
		56,322	6,522	31,750	962
		182,049	113,269	146,869	108,931
Australie.....	AD IMM	117,287	94,033	95,266	85,662
		21,490	15,519	14,675	16,105
		138,777	109,552	109,941	101,767
Autriche.....	AD IMM	66,257	54,559	69,651	43,974
		56,250	1,554	25,750	1,739
		122,507	56,113	95,401	45,713
Belgique.....	AD IMM	182,648	151,353	169,400	153,323
		21,056	6,093	16,800	224,954
		203,704	157,446	186,200	378,277
Brésil.....	AD IMM	106,848	112,141	131,839	102,622
		39,192	93,884	88,250	341,327
		146,040	206,025	220,089	443,949
Ceylan.....	AD IMM	89,140	82,155	79,052	62,427
		23,400	20,946	20,500	5,164
		112,540	103,101	99,552	67,591
Chili.....	AD IMM	61,354	52,756	64,026	56,520
		10,058	2,777	11,300	3,827
		71,412	55,533	75,326	60,347
Chine—Nankin.....	AD	6,305	5,258	7,035	4,673
Colombie.....	AD IMM	87,695	71,985	88,135	78,081
		7,157	3,389	4,850	1,126
		94,852	75,374	92,985	79,207
Cuba.....	AD IMM	87,640	84,330	84,810	76,520
		4,990	4,360	4,550	5,480
		92,630	88,690	89,360	82,000
Tchécoslovaquie.....	AD IMM	136,502	102,227	106,271	107,618
		2,775	1,395	4,800	9,737
		139,277	103,622	111,071	117,355
Danemark.....	AD IMM	90,549	69,912	77,193	63,272
		2,925	6,286	1,800	4,598
		93,474	76,198	78,993	67,870

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—ADMINISTRATION ET IMMOBILISATIONS—Suite

COMPARAISON DES POSTES—Suite

		1956-1957 Budget principal	1955-1956 Dépenses estimatives	1955-1956 Budget des dépenses	1954-1955 Dépenses
République dominicaine.....	AD IMM	34,345 4,360	24,392 3,897	38,652 3,800	9,911 12,423
		38,705	28,289	42,452	22,334
Égypte.....	AD IMM	107,850 32,500	87,394 4,334	115,047 26,500	40,959 21,570
		140,350	91,728	141,547	62,529
Finlande.....	AD IMM	51,911 3,490	47,487 10,891	47,382 6,300	32,882 537
		55,401	58,378	53,682	33,419
France.....	AD IMM	478,681 264,845	408,466 68,659	450,649 253,000	412,033 26,773
		743,526	477,125	703,649	438,806
France—CAN et OECE.....	AD IMM	259,696 2,220	255,338 5,678	251,176 3,000	219,293 6,149
		261,916	261,016	254,176	225,442
Allemagne—Berlin.....	AD IMM	31,433 425	26,725 1,612	31,951 2,250	19,130 979
		31,858	28,337	34,201	20,109
Allemagne—Bonn.....	AD IMM	208,360 8,240	176,825 8,640	201,937 19,400	182,587 7,394
		216,600	185,465	221,337	189,981
Grèce.....	AD IMM	129,178 6,500	100,043 3,433	109,783 16,300	84,589 8,996
		135,678	103,476	126,083	93,585
Haiti.....	AD IMM	49,435 5,700	50,151 1,668	44,812 3,200	25,969 12,856
		55,135	51,819	48,012	38,825
Inde.....	AD IMM	231,756 53,675	201,405 24,252	225,659 10,500	158,126 8,151
		285,431	225,657	236,159	166,277
Indonésie.....	AD IMM	88,053 7,681	56,533 18,763	82,460 69,200	71,630 171,729
		95,734	75,296	151,660	243,359
Irlande.....	AD IMM	60,663 4,987	45,605 8,724	51,685 3,600	52,426 644
		65,650	54,329	55,285	53,070

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—ADMINISTRATION ET IMMOBILISATIONS—*Suite*COMPARAISON DES POSTES—(*Suite*)

		1956-1957 Budget principal	1955-1956 Dépenses estimatives	1955-1956 Budget des dépenses	1954-1955 Dépenses
Israël.....	AD	77,416	61,778	64,738	43,888
	IMM	9,184	2,860	10,800	15,554
		86,600	64,638	75,538	59,442
Italie.....	AD	181,271	164,117	175,477	160,384
	IMM	21,961	395,866	29,000	909
		203,232	559,983	204,477	161,293
Japon.....	AD	254,142	216,617	203,127	193,758
	IMM	106,405	353,107	215,500	32,625
		360,547	569,724	418,627	226,383
Liban.....	AD	57,704	49,530	59,675	39,015
	IMM	10,284	4,338	11,600	34,028
		67,988	53,868	71,275	73,043
Mexique.....	AD	107,458	97,051	100,803	86,676
	IMM	3,047	5,751	4,700	4,673
		110,505	102,802	105,503	91,349
Pays-Bas.....	AD	152,237	116,500	120,913	110,869
	IMM	93,460	146,354	164,250	9,216
		245,697	262,854	285,163	120,085
Nouvelle-Zélande.....	AD	78,643	74,211	70,190	71,705
	IMM	12,800	4,837	7,600	4,307
		91,443	79,048	77,790	76,012
Norvège.....	AD	98,580	86,277	81,821	76,831
	IMM	19,750	200,669	5,850	7,433
		118,330	286,946	87,671	84,264
Pakistan.....	AD	159,069	119,587	140,154	104,662
	IMM	18,060	45,247	62,300	12,742
		177,129	164,834	202,454	117,404
Pérou.....	AD	65,354	58,639	66,256	57,718
	IMM	5,165	20,868	2,050	108
		70,519	79,507	68,306	57,826
Pologne.....	AD	151,828	123,565	137,087	106,732
	IMM	5,075	6,443	1,300	3,667
		156,903	130,008	138,387	110,399
Portugal.....	AD	76,373	67,643	54,943	34,539
	IMM	58,159	11,588	350	770
		134,532	79,231	55,293	35,309

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—ADMINISTRATION ET IMMOBILISATIONS—*Suite*

COMPARAISON DES POSTES—*Suite*

		1956-1957 Budget principal	1955-1956 Dépenses estimatives	1955-1956 Budget des dépenses	1954-1955 Dépenses
Afrique du Sud.....	AD IMM	83,937 3,550	74,659 4,107	76,579 2,300	70,906 6,026
		87,487	78,766	78,879	76,932
Espagne.....	AD IMM	114,311 9,894	89,196 5,513	102,995 17,750	88,408 5,009
		124,205	94,709	120,745	93,417
Suède.....	AD IMM	80,428 6,525	68,009 4,054	81,728 1,500	72,260 1,126
		86,953	72,063	83,228	73,386
Suisse.....	AD IMM	76,830 10,033	81,443 2,802	78,323 8,725	71,523 14,548
		86,863	84,245	87,048	86,071
Turquie.....	AD IMM	137,919 11,900	116,808 8,466	119,493 18,000	104,789 289
		149,819	125,274	137,493	105,078
U.R.S.S.....	AD IMM	310,031 15,320	274,075 4,697	284,475 2,100	267,743 4,179
		325,351	278,772	286,575	271,922
Royaume-Uni.....	AD IMM	513,812 14,400	374,451 9,451	431,120 11,500	418,684 10,608
		528,212	383,902	442,620	429,292
M.P.N.U.....	AD	129,273	66,607	93,839	61,683
Suisse.....	IMM	17,205	3,159	17,600	13,855
		146,478	69,766	111,439	75,538
M.P.N.U.....	AD	136,476	123,500	118,811	120,571
New-York.....	IMM	42,750	6,270	300	354
		179,226	129,770	119,111	120,925
États-Unis.....	AD IMM	483,068 14,046	430,241 7,189	497,319 43,600	441,568 23,726
		497,114	437,430	540,919	465,294
Uruguay.....	AD IMM	42,193 1,580	39,366 3,366	44,330 3,700	33,033 367
		43,773	42,732	48,030	33,400
Venezuela.....	AD IMM	133,657 3,287	118,273 3,636	125,683 4,950	123,103 2,980
		136,944	121,909	130,633	126,083
Yougoslavie.....	AD IMM	127,445 4,245	83,434 16,922	94,876 6,750	80,905 4,668
		131,690	100,356	101,626	85,573
TOTAL DES MISSIONS DIPLOMATIQUES.....		7,877,091	7,244,233	7,459,895	6,401,136

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—ADMINISTRATION ET IMMOBILISATIONS—Fin

COMPARAISON DES POSTES—Fin

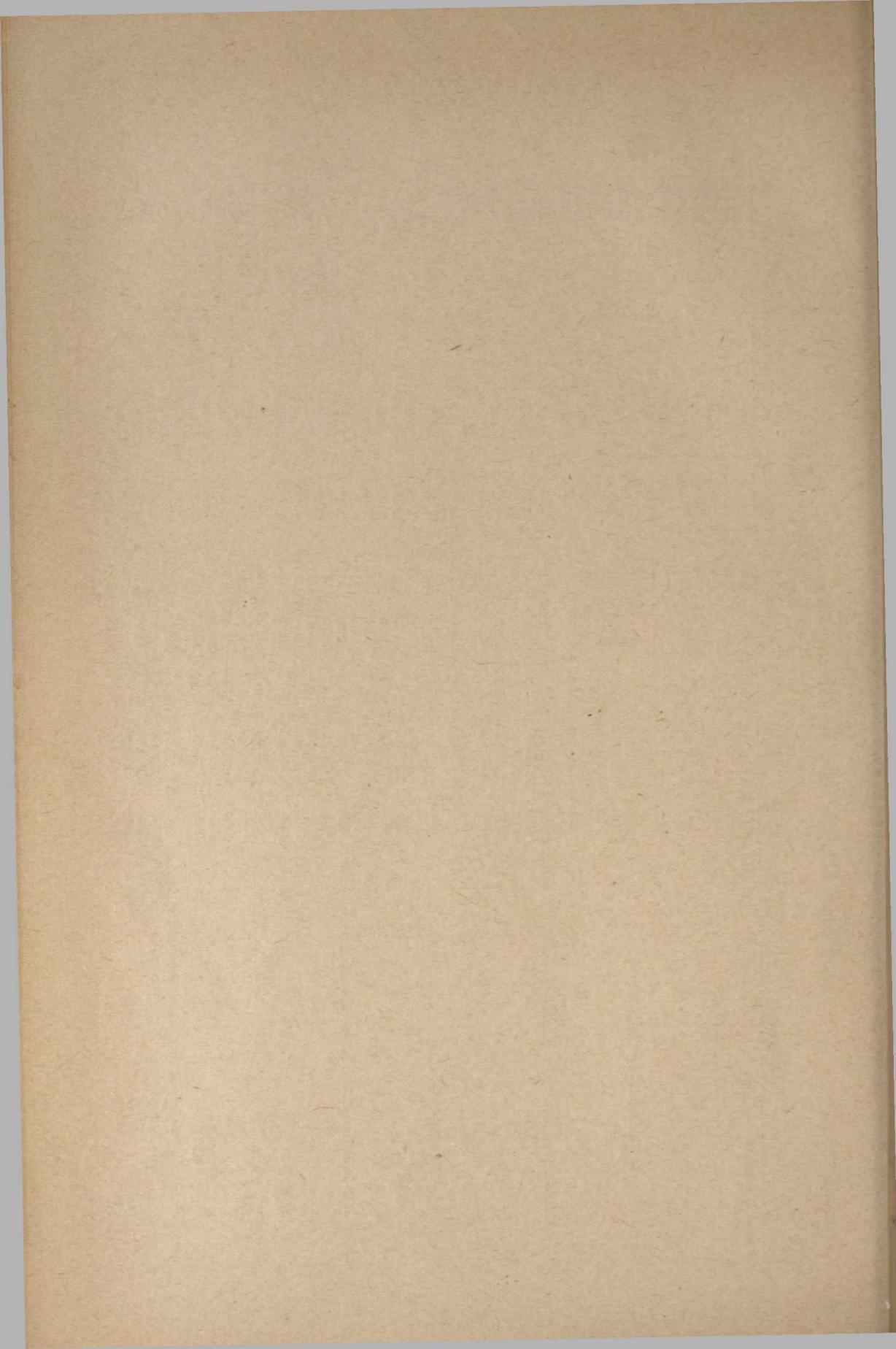
		1956-1957 Budget principal	1955-1956 Dépenses estimatives	1955-1956 Budget des dépenses	1954-1955 Dépenses
CONSULATS					
Boston.....	AD	90,828	82,380	84,892	69,494
	IMM	1,750	191	5,300	8,362
		92,578	82,571	90,192	77,856
Chicago.....	AD	105,997	97,269	104,072	88,884
	IMM	4,084	16,965	5,425	6,202
		110,081	114,234	109,497	95,086
Déroit.....	AD	15,103	8,109	7,697	7,364
	IMM	425	—	—	—
		15,528	8,109	7,697	7,364
Los Angeles.....	AD	100,467	85,668	88,997	81,997
	IMM	3,365	506	1,200	2,673
		103,832	86,174	90,197	84,670
Manille.....	AD	675	698	950	537
Nouvelle-Orléans.....	AD	59,508	16,258	475	266
	IMM	1,575	9,708	—	—
		61,083	25,966	475	266
New-York.....	AD	289,206	263,621	270,077	250,997
	IMM	5,590	7,713	5,200	5,472
		294,796	271,334	284,277	256,469
Portland.....	AD	1,500	1,215	1,500	1,463
San-Francisco.....	AD	107,326	90,756	106,310	94,297
	IMM	5,770	2,201	2,100	4,756
		113,096	92,957	108,210	99,053
Sao-Paulo.....	AD	7,683	5,658	5,901	5,308
	IMM	—	—	—	246
		7,683	5,658	5,901	5,554
Seattle.....	AD	91,275	72,613	79,073	71,032
	IMM	1,325	2,136	1,000	3,026
		92,600	74,749	80,073	74,058
Changhai.....	AD	2,625	128	2,650	302
Divers fonds non répartis (Missions).....	AD	—	48,568	—	11,076
	IMM	—	10,572	—	8,431
Immobilisations non réparties.....		896,077	822,933	781,819	722,185
		805,000	—	1,045,815	—
Total.....		9,578,168	8,067,166	9,287,529	7,123,321
Moins la différence probable entre le montant réel des traitements et des indemnités et le montant prévu dans le Budget des dépenses..		380,000	—	225,000	—
GRAND TOTAL NET.....		9,198,168	8,067,166	9,062,529	7,123,321
Récapitulation—					
Frais d'administration.....		7,210,961	6,416,338	6,700,339	5,977,166
Immobilisations.....		1,987,207	1,650,828	2,362,190	1,146,155
		9,198,168	8,067,166	9,062,529	7,123,321

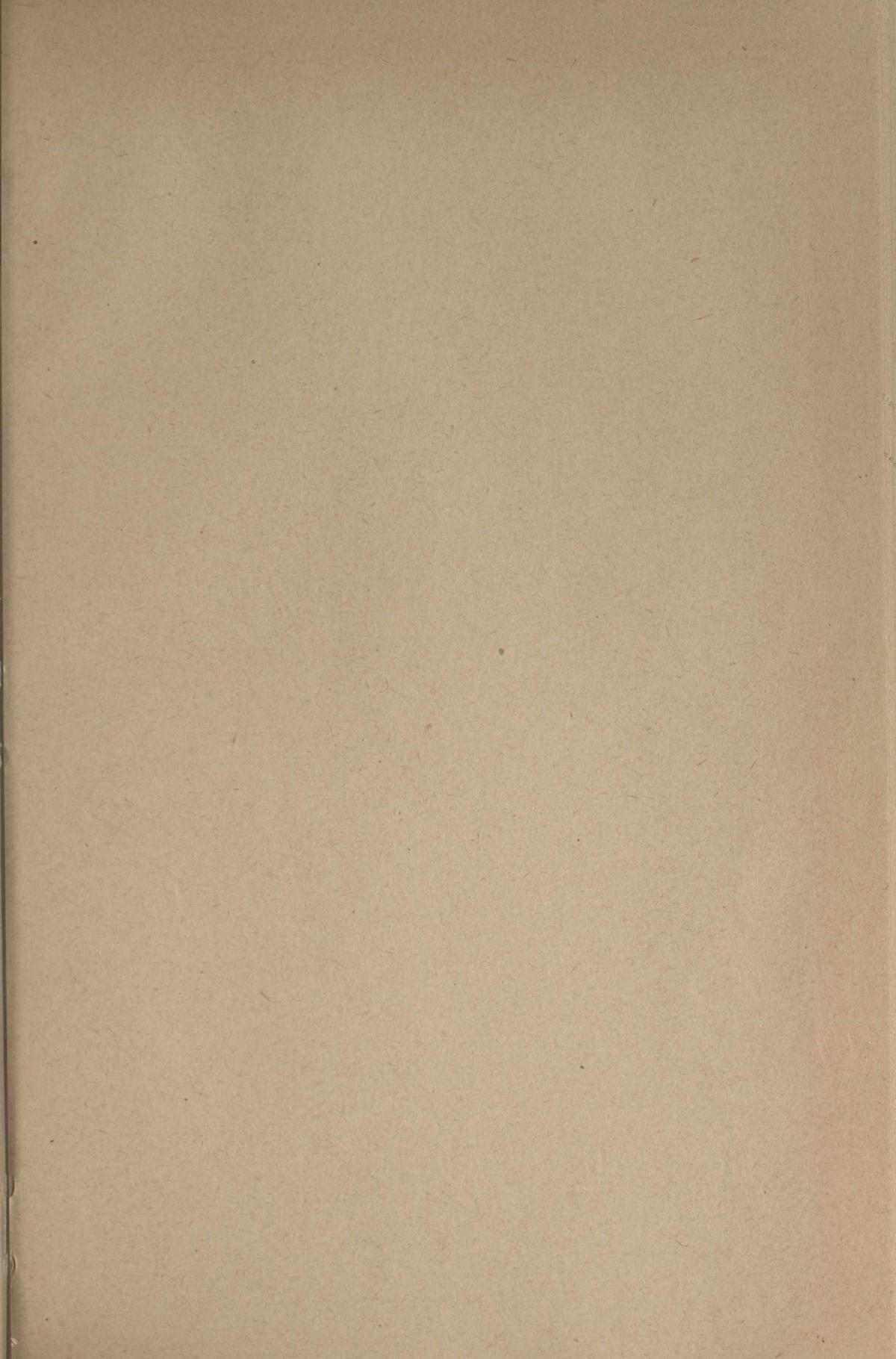
APPENDICE "F"

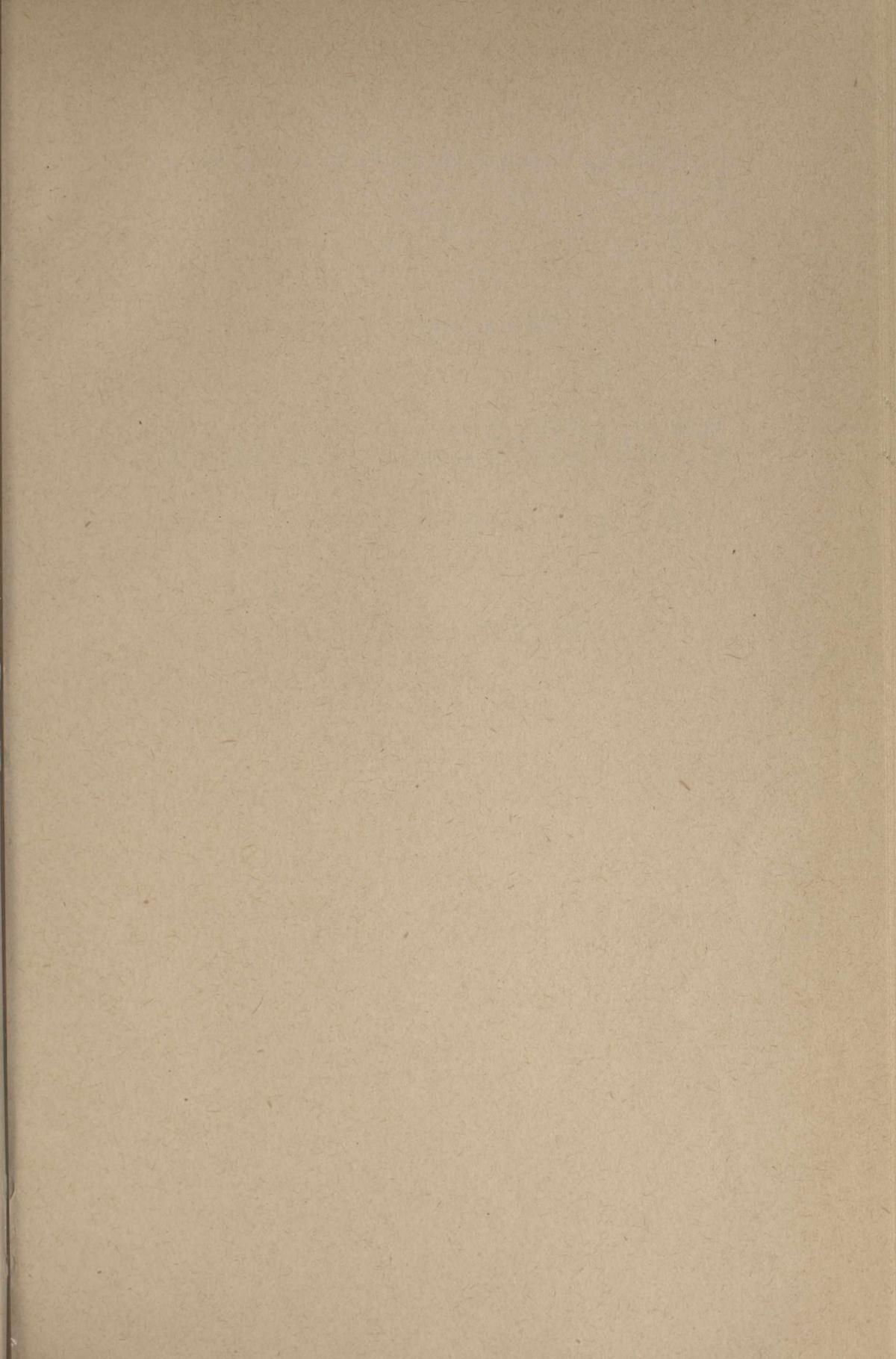
APPENDICE "F"

COTISATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN COMME MEMBRE D'ORGANISMES INTERNATIONAUX

Organisation	Année	Budget	Montant	Pourcentage	Contribution des États membres au Budget de 1956	
Organisation des Nations Unies.....	1952	41,696,980 (É.-U.)	1,396,849 (É.-U.)	3.35%	É.-U.	33.33%
	1953	44,200,000 (É.-U.)	1,406,884 (É.-U.)	3.30%	U. R. S. S.	15.28%
	1954	41,300,000 (É.-U.)	1,321,184 (É.-U.)	3.30%	R.-U.	8.55%
	1955	39,640,000 (É.-U.)	1,438,932 (É.-U.)	3.63%	France	6.23%
	1956	48,330,000 (É.-U.)	1,433,930 (É.-U.)	3.63%*	Chine	5.62%
					Canada	3.63%
*Moins \$162,112 par suite de l'entrée de nouveaux membres, le montant véritable étant de \$1,596,042.						
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA).....	1952	5,225,000 (É.-U.)	237,215 (É.-U.)	4.54%	É.-U.	30.00%
	1953	5,200,000 (É.-U.)	246,568 (É.-U.)	4.76%	R.-U.	10.49%
	1954	5,925,000 (É.-U.)	338,346 (É.-U.)	5.71%	France	7.49%
	1955	5,890,000 (É.-U.)	335,141 (É.-U.)	5.69%	Allemagne (Rép. féd.)	5.66%
	1956	6,460,000 (É.-U.)	297,806 (É.-U.)	4.61%	Canada	4.61%
Organisation internationale du Travail (OIT).....	1952	6,470,639 (É.-U.)	239,321.09 (É.-U.)	4.03%	É.-U.	25.00%
	1953	6,469,085 (É.-U.)	216,159.00 (É.-U.)	3.98%	R.-U.	10.6%
	1954	6,556,887 (É.-U.)	234,566.35 (É.-U.)	3.98%	U. R. S. S.	10.00%
	1955	6,990,913 (É.-U.)	270,206.11 (É.-U.)	3.98%	France	6.21%
	1956	7,395,729 (É.-U.)	235,021.49 (É.-U.)	3.63%*	Allemagne (Rép. féd.)	4.35%
					Canada	3.63%
* Moins \$33,443, montant représentant un crédit retenu par l'OIT.						
Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI).....	1952	3,265,865 (can.)	128,312 (can.)	4.54%	É.-U.	500 unités
	1953	3,259,384 (can.)	138,980 (can.)	4.93%	R.-U.	157 "
	1954	3,200,000 (can.)	136,765 (can.)	5.40%	France	115 "
	1955	3,223,100 (can.)	126,463 (can.)	5.00%	Canada	72 "
	1956	3,313,451 (can.)	128,409 (can.)	4.80%		
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	1952	8,718,000 (É.-U.)	319,022 (É.-U.)	3.67%	É.-U.	30.00% Allemagne
	1953	8,538,551 (É.-U.)	336,039 (É.-U.)	3.53%	U. R. S. S.	13.57% (Rép. féd.)
	1954	9,461,449 (É.-U.)	334,935 (É.-U.)	3.54%	R.-U.	7.96% Inde
	1955	9,491,420 (É.-U.)	262,912 (É.-U.)	2.77%	France	5.31% Canada
	1956	10,508,580 (É.-U.)	291,088 (É.-U.)	2.77%	Chine	5.06%
Organisation mondiale de la santé (OMS).....	1952	8,600,000 (É.-U.)	260,299 (É.-U.)	3.30%	É.-U.	31.61%
	1953	8,980,200 (É.-U.)	268,854 (É.-U.)	3.34%	R.-U.	1285 unités
	1954	8,963,000 (É.-U.)	268,340 (É.-U.)	3.34%	U. R. S. S.	1000 "
	1955	10,049,360 (É.-U.)	300,280 (É.-U.)	3.35%	France	707 "
	1956	10,778,824 (É.-U.)	326,820 (É.-U.)	3.30%	Allemagne (Rép. féd.)	414 "
					Canada	391 "
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).....	1952	312,302.25 (É.-U.)	13,346.25 (É.-U.)	4.31%	R.-U.	20 "
	1953	353,650 (É.-U.)	15,000 (É.-U.)	4.27%	É.-U.	20 "
	1954	351,000 (É.-U.)	15,000 (É.-U.)	4.27%	France	7 "
	1955	351,000 (É.-U.)	15,000 (É.-U.)	4.27%	Canada	5 "
	1956	383,500 (É.-U.)	16,250 (É.-U.)	4.24%		







CHAMBRE DES COMMUNES
TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

1956

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTERIEURES

Président: Me MAURICE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU MARDI 24 AVRIL 1956

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Exposé de l'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État aux
Affaires extérieures.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1956

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Maurice Boisvert,
et Messieurs

Arsenault
Balcer

Bell
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Decore
Diefenbaker
Fleming

Garland
Gauthier (*Lac-Saint-
Jean*)
Goode
Hansell
Henry
Huffman
James
Jutras
Knowles
Lusby
MacEachen

MacInnis
MacKenzie
Macnaughton
McMillan
Montgomery
Patterson
Pearkes
Richard (*Ottawa-Ouest*)
Starr
Stick
Stuart (*Charlotte*)
Studer—35.

(Quorum 10)

Secrétaire du Comité:

J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

MARDI, 24 avril 1956.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: Messieurs Arsenault, Boisvert, Breton, Cannon, Crestohl, Decore, Diefenbaker, Fleming, Garland, Gauthier (*Lac-St-Jean*), Goode, Henry, James Jutras, Knowles, Lusby, MacKenzie, Macnaughton, McMillan, Montgomery, Patterson, Parkes, Starr, Stick, Stuart (*Charlotte*). — (25)

Aussi présents: L'hon. L. B. Pearson secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'Etat adjoint; M. A. A. Day, adjoint spécial du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

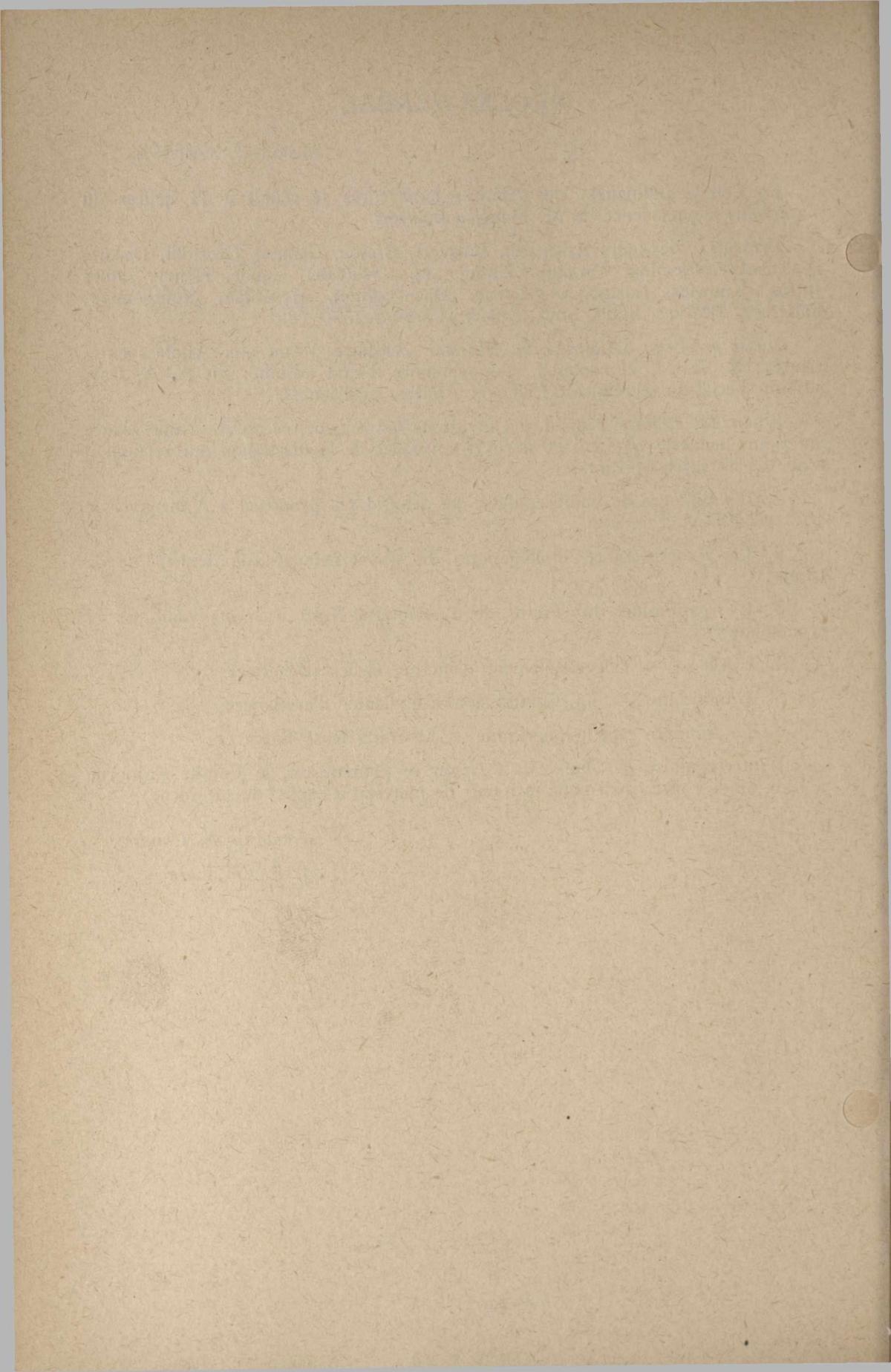
L'hon. M. Pearson répond aux questions qui lui ont été posées à une séance antérieure tenue le vendredi 20 avril et, au cours de la discussion qui a suivi, il a abordé les sujets suivants:

1. Le discours de l'ambassadeur des Etats-Unis prononcé à Vancouver le 16 avril 1956;
2. La reconnaissance diplomatique du gouvernement communiste de la Chine;
3. L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (aspects politique et économique);
4. L'Alaska — (Développement d'énergie et les pêcheries);
5. L'Indochine — La Commission canadienne d'armistice;
6. La frontière canado-américaine — Le traité Rush-Bagot.

L'interrogatoire de l'hon. M. Pearson se poursuivant, le Comité s'ajourne à 12 h. 45 de l'après-midi pour se réunir de nouveau à l'appel du président.

Le secrétaire du Comité,

J. E. O'Connor.



TÉMOIGNAGES

MARDI, 24 avril 1956.
11 heures du matin

Le PRÉSIDENT : Messieurs, veuillez faire silence. Nous avons le quorum et nous allons commencer.

A l'ajournement de la dernière séance, M. Goode a soulevé une question, mais vu que nous n'avions pas le quorum nous avons décidé d'en remettre la discussion à ce matin. Je ne sais pas si M. Goode a l'intention de continuer la discussion de son point; c'est à lui de nous le dire.

M. FLEMING : Est-ce que le ministre ne devait pas ce matin donner certains renseignements qu'on lui avait demandés?

Le PRÉSIDENT : Oui, mais je crois que nous devrions entendre M. Goode.

M. FLEMING : Ne serait-il pas aussi bien d'avoir d'abord les renseignements demandés?

Le PRÉSIDENT : Il me semble que M. Goode a laissé entendre qu'il n'insisterait pas sur la discussion de la question qu'il a soulevée...

M. FLEMING : Voudrait-il discuter son point avant d'avoir les renseignements requis?

M. STICK : D'ordinaire, les demandes dont on a donné avis sont étudiées d'abord, avant même qu'une déclaration soit faite.

M. DIEFENBAKER : A mon avis, nous devrions entendre en premier lieu la déclaration du ministre.

Le PRÉSIDENT : Si le Comité désire obtenir les réponses du ministre à certaines demandes laissées en suspens à la dernière séance, je ne crois pas que le ministre y passe objection.

M. GOODE : Est-ce qu'il s'agit des questions que M. Diefenbaker et M. Fleming ont posées au sujet du discours de M. Stuart?

Le PRÉSIDENT : Oui.

M. GOODE : Alors, monsieur le président, bien que la demande que j'avais formulée ne soit pas très importante, je ferai néanmoins remarquer que plusieurs membres du Comité ont compris que M. Diefenbaker et M. Fleming avaient trouvé à redire à certaines déclarations de M. Stuart et que, lorsqu'on leur avait demandé de préciser leurs objections, ils ont refusé à ce moment-là. J'ai l'impression qu'ils refuseront encore de préciser tant que M. Pearson se sera pas prononcé.

J'en conclus qu'ils n'ont plus d'objections à formuler contre ce discours, ou bien s'ils en ont ils ne veulent pas les faire connaître au Comité parce qu'elles ne sont pas fondées. Il se peut qu'ils attendent les commentaires de M. Pearson afin d'étayer leurs arguments.

M. FLEMING : Le seul commentaire que je puisse faire à propos de cette remarque est qu'elle n'est qu'une plaisante absurdité.

M. GOODE: Au moins, cela fait rire.

M. FLEMING: Lorsque je dis "plaisante", j'entends "grotesque". Ma façon de procéder dans les nécessités a toujours été très simple, savoir obtenir d'abord des renseignements et de faire mes commentaires ensuite, lorsqu'il y a nécessité. Toutefois, M. Goode veut à tout prix le contraire, c'est-à-dire qu'il veut mettre la charrue devant les boeufs. A la dernière séance, nous avons souligné que le ministre devrait communiquer au Comité les renseignements auxquels il a accès, et non M. Goode. Lorsque nous aurons obtenu l'information voulue, nous serons libres de faire les observations qui s'imposent au cours de la discussion. Cependant, je n'entends pas m'écarter de la façon de procéder qui a été indiquée quand nous avons tenté d'obtenir des renseignements sur cette importante affaire qui a attiré l'attention du pays tout entier, à cause de cette tentative transparente et grotesque de reléguer la chose au second plan. Nous aurons amplement l'occasion de faire des commentaires utiles lorsque le ministre aura communiqué au Comité les renseignements qu'à notre avis, il doit avoir en sa possession.

M. GOODE: Avant de laisser tomber l'affaire, je répète que M. Fleming a déjà déclaré devant ce Comité et ailleurs que son parti avait des objections à formuler à propos du discours de M. Stuart. Il n'a pas dit quelles étaient ces objections et, évidemment, il refuse de les faire connaître. M'est avis qu'il fondera ses protestations entièrement sur ce que le ministre doit nous dire aujourd'hui.

M. FLEMING: Allez-y à cœur joie; cela ne changera en rien la ligne de conduite que je me suis tracée.

M. GOODE: Vous avez droit à votre opinion; j'ai droit à la mienne.

L'hon. LESTER B. PEARSON (*Secrétaire d'Etat*): Si ma mémoire est fidèle, on m'a posé trois questions au sujet du discours de l'ambassadeur des Etats-Unis et découlant de la déclaration que j'ai faite à ce sujet à la dernière séance du Comité. La première fut: A quel moment le ministre de l'ambassade canadienne s'est-il présenté au département d'Etat à propos de ce discours? La réponse est 4 heures de l'après-midi le 18 avril, soit deux jours après que le discours fut prononcé.

M. KNOWLES: Deux jours moins une heure.

L'hon. M. PEARSON: Vingt-trois heures.

M. KNOWLES: Quarante-sept heures.

L'hon. M. PEARSON: La deuxième question à laquelle je dois essayer de répondre d'une façon plus précise, fut de savoir si le texte du discours avait été autorisé par le département d'Etat.

Je ne puis répondre à cette question, car il faudrait pour cela demander au département d'Etat s'il avait autorisé un discours prononcé par son propre représentant dans un autre pays. La réaction à ce genre de demandes serait sans doute la même que la nôtre aux Affaires extérieures si un représentant étranger allait nous demander si l'un de nos représentants nous avait soumis le texte de son discours avant de le prononcer. Nous aurions raison de répondre: cela ne vous regarde pas.

C'est à titre de représentant de son gouvernement que M. Stuart a prononcé son discours et je ne crois qu'il eût été bienséant pour nous de pousser nos demandes plus loin. Il a parlé à titre d'ambassadeur des Etats-Unis au Canada. J'ai déjà dit qu'il était dans l'ordre des choses pour un ambassadeur de faire tenir d'avance le texte de ses discours à son propre département d'Etat.

M. FLEMING: Je crois que le ministre a laissé entendre qu'en l'occurrence il présume que cela a été fait.

L'hon. M. PEARSON: Je veux bien croire que le discours a été soumis au département d'Etat avant d'être prononcé. Il fut transmis à notre ministère des Affaires extérieures et à la tribune des journalistes avant d'être prononcé. Ainsi, je présume qu'on en avait soumis le texte à Washington à ce moment-là.

M. KNOWLES: Par le mot "soumis" vous entendez simplement qu'on en a mis des copies en disponibilité.

L'hon. M. PEARSON: C'est bien cela.

M. FLEMING: Quand? À la dernière séance, j'ai eu l'impression qu'une copie du discours n'avait été distribuée que le jour même où il fut prononcé.

L'hon. M. PEARSON: Autant que je sache, on pouvait s'en procurer des copies le matin du jour où le discours fut prononcé.

M. FLEMING: Le 16 avril, et c'est ce jour-là que la copie en a été remise au ministère des Affaires extérieures à Ottawa?

L'hon. M. PEARSON: C'est exact.

M. STICK: Est-ce que M. Stuart a bien dit dans son discours qu'il exprimait les vues de son gouvernement? Je ne crois pas avoir lu cela. Il a tout simplement prononcé son discours sans dire comme les ambassadeurs le font parfois: Voilà ce qu'en pense mon gouvernement.

L'hon. M. PEARSON: Je préférerais dire qu'il a parlé à titre de représentant de son gouvernement.

La troisième question qu'on m'a posée est la suivante: Quelle est la partie du discours sur laquelle le ministre canadien a attiré l'attention du département d'Etat à Washington? J'ai le rapport de l'entrevue de notre ministre à Washington. Comme je l'ai dit l'autre jour, l'entrevue du représentant de notre ambassade a eu lieu d'une façon tout à fait officieuse. Il n'a été question ni de protestations ni de représentations diplomatiques régulières au sujet du discours. Le ministre canadien a examiné le discours avec un représentant du département d'Etat et a attiré son attention sur quelques passages qui, pour me servir de l'expression dont je me suis servi dans ma déclaration, semblaient malheureusement devoir créer de la controverse au Canada parce que — et j'ai souligné cela — le discours avait été prononcé par un représentant diplomatique des Etats-Unis. Si, comme je l'ai dit l'autre jour, ce discours avait été prononcé par un personnage politique ou privé, le département des Affaires extérieures ne s'en serait pas occupé.

Cette conversation amicale et officieuse qui s'est déroulée au département d'Etat américain ne devait pas, à mon avis, être publiée. Si nous allions faire de la publicité à propos de notre côté de la conversation, il ne serait que raisonnable de publier également tout ce que le représentant des Etats-Unis a pu dire en cette occasion. Ce fut une conversation diplomatique et, à mon sens, le fait de la publier serait au préjudice de l'échange de vues diplomatiques franches et libres que nous avons avec Washington de temps à autre.

Je dois ajouter que cela ne s'applique pas à mes propres observations sur la question lorsque, dans ma déclaration, j'ai fait remarquer qu'il y avait un ou deux passages qui, venant d'un ambassadeur des Etats-Unis, pourraient provoquer une controverse au Canada. Et puis, je ne faisais pas allusion à l'ensemble du discours mais à une citation, très identifiable, du chef de l'opposition officielle. Bien qu'en soi une citation d'un discours quelconque ne prête pas à controverse en ce pays,

celle d'un discours du chef du gouvernement, d'un ministre ou d'un chef de parti, qui pourrait être mal interprétée, peut bien soulever toute une controverse.

De fait, l'association de cette citation à d'autres expressions ou arguments, tant avant qu'après la citation, a donné lieu à une controverse au pays. C'est ce que j'avais à l'esprit lorsque j'ai dit qu'on pouvait s'attendre qu'un ou deux passages de ce discours soulèvent une controverse au Canada. Voilà tout ce que j'ai à dire, Monsieur le président, au sujet du discours de M. Stuart.

M. FLEMING: Dois-je conclure de la déclaration du ministre qu'il préfère ne pas identifier le passage auquel il a fait allusion à la dernière séance, lorsqu'il a dit que M. Glazebrook avait attiré l'attention du département d'Etat à Washington sur certains passages du discours en question?

L'hon. M. PEARSON: Je préfère ne donner aucun détail d'une conversation diplomatique de ce genre, mais j'ai signalé au Comité les passages que j'avais à l'esprit lorsque j'ai dit qu'en toute probabilité ils donneraient lieu à de la controverse et j'ai tâché d'exposer mon point de vue. Si nous donnons au Comité un côté de cette conversation, je me croirais pour le moins obligé de demander la permission de rapporter ce que le représentant des Etats-Unis a pu dire au cours de ladite conversation, ce qui à mon sens ne serait pas conforme aux règles de la bienséance.

M. FLEMING: Pouvons-nous en conclure que l'opinion du ministre au sujet des passages auxquels il vient de faire allusion a été communiquée à l'ambassadeur du Canada à Washington avant que M. Glazebrook ait attiré l'attention du département d'Etat sur certains passages du discours?

L'hon. M. PEARSON: J'ai discuté le discours avec notre représentant à Washington avant que M. Glazebrook ait reçu l'ordre de notre ambassadeur de se rendre au département d'Etat et je lui ai exposé mon opinion au sujet de certains passages du discours dont quelques-uns à mon sens étaient admirables, mais d'autres étaient de nature à provoquer de la controverse du fait, comme je l'ai dit, qu'ils venaient de l'ambassadeur des Etats-Unis.

M. JAMES: Non seulement ont-ils soulevé une controverse mais ils étaient provocateurs.

M. FLEMING: Vu la déclaration du ministre, je ne crois pas qu'il y ait lieu d'insister davantage sur les détails de la conversation entre M. Glazebrook et le représentant du département d'Etat à Washington. Je suis d'avis que le ministre prend une attitude raisonnable lorsqu'il dit que si la conversation en question devait être consignée au procès-verbal, il faudrait en avoir les deux côtés. Cependant, nous pouvons tirer nos propres conclusions quant à la nature des représentations faites par le ministre canadien, du fait qu'il a agi sur les instructions du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures qui a fait connaître au Comité ses propres vues sur certains passages du discours et qui a déclaré que ces vues avaient été communiquées à notre ambassade à Washington avant que M. Glazebrook se soit présenté au département d'Etat pour discuter la question.

M. KNOWLES: Le sujet que je désire soulever a également trait aux relations entre le Canada et les Etats-Unis, mais il ne prête à aucune controverse. J'ai l'impression que les membres du Comité seront heureux de prendre connaissance d'une importante déclaration qui a été faite hier à Toronto. Nous n'hésitons pas, et il est bon qu'il en soit ainsi, à nous plaindre au sujet de toute tentative de domination sur ce pays de la part des Etats-Unis ou d'un groupe quelconque d'individus de ce pays, et nous devrions être tout aussi pressés à apprécier tout ce qui peut se produire en sens inverse.

J'étais hier à Toronto à titre de délégué au nouveau Congrès canadien du Travail. J'ai été témoin de l'événement saillant du jour, entre autres choses qu'il plaît aux journaux de souligner ; je veux parler de l'avis donné par M. George Meany, président du Congrès américain du Travail, selon lequel des mesures ont été prises en vue de transférer à l'autonomie canadienne certains syndicats au Canada qui, jusqu'ici, avaient le statut de syndicats à charte fédérale sous l'égide de la "A.F. of L." ou du "C.I.O." Il a également annoncé qu'aucun organisateur ne serait nommé directement sous l'autorité de la "A.F. of L." ou du "C.I.O." et qu'ils auraient à trouver leurs places dans les syndicats nationaux appropriés ou être transférés à la juridiction du nouveau Congrès du Travail. C'est un grand pas vers l'indépendance et l'autonomie du mouvement ouvrier au Canada ; aussi fut-il salué avec enthousiasme par le Congrès à Toronto. Il m'a semblé que la chose pouvait être d'intérêt particulier pour le Comité parce que, comme je l'ai dit, nous n'hésitons pas à faire connaître notre opinion lorsque, dans nos relations avec les Etats-Unis, il se produit des incidents que nous n'approuvons pas. Je suis sûr que le Comité apprendra avec plaisir ces développements dans un autre sens.

M. STICK : Dois-je conclure de cette déclaration que, dans le passé, les syndicats canadiens ont un peu subi la domination des syndicats ouvriers américains ?

M. KNOWLES : Mon honorable ami a tort de penser de la sorte. Peut-être n'est-il pas au courant de l'organisation du mouvement syndicaliste dans les deux pays. Les congrès de travail dans les deux pays se sont affiliés des syndicats autorisés et, dans certains cas, quelques-uns des syndicats américains ont fonctionné au Canada. On y compte environ 20,000 Canadiens qui, aujourd'hui, se rallient à plus d'un million de membres. Cela vous donne une idée de l'importance du mouvement.

M. STICK : Je suis heureux d'apprendre que les syndicats canadiens volent de leurs propres ailes. J'avais compris qu'une partie de leurs cotisations était versée aux syndicats américains.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, je ne crois pas que nous devrions poursuivre plus longuement la discussion sur ce point ; il faudrait bien revenir au travail dont le Comité est chargé.

M. KNOWLES : J'ai soulevé la chose, monsieur le président, seulement comme une affaire relevant des relations extérieures.

Le PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres demandes à présenter à propos des crédits ?

M. DIEFENBAKER : Je désire poser au ministre quelques questions additionnelles concernant la reconnaissance diplomatique de la Chine. En août dernier, le ministre a prononcé à Vancouver un discours dans lequel, si je me le rappelle bien, il a présenté l'olivier, comme on dit, à propos de cette reconnaissance — mesure que plusieurs d'entre nous n'acceptons pas. Plus tard aux Communes, en février, je crois, il est revenu sur la question et a déclaré que, vu les événements qui s'étaient produits au cours de la dernière année, aucune décision n'avait été prise à l'égard de la reconnaissance diplomatique de la Chine rouge ni de son admission aux Nations Unies.

Par la suite, il y eut une conférence à Washington entre le premier ministre, le président du Mexique et le président des Etats-Unis. A cette occasion, les journaux ont rapporté des choses que le ministre, à mon avis, n'a jamais éclaircies. Toutefois, les autorités américaines se seraient fortement opposées à la position prise par le Canada à ce sujet. Je désire donc demander au ministre s'il est en

mesure de nous donner l'assurance qu'il n'y a aucune perspective immédiate ou intention de reconnaître la Chine communiste et nous dire en même temps que rien n'a été fait en vue de l'admission rouge aux Nations Unies.

L'hon. M. PEARSON : Monsieur le président, j'ai déjà parlé de cette affaire en marge des entretiens de White Sulphur Springs. Je crois en avoir parlé à la première séance du Comité, mais je veux bien répéter ce que j'ai dit à ce propos. Sur la question générale, j'ai déjà fait à la Chambre des communes une déclaration à laquelle je n'ai rien à ajouter. Cependant, à propos de ce que vient de dire M. Diefenbaker, je crois devoir me reporter brièvement au fond de cette déclaration, surtout à la pensée selon laquelle j'aurais à Vancouver — en septembre, je crois — tendu ce que M. Diefenbaker a appelé la branche d'olivier, indiquant par là que le gouvernement canadien à ce moment-là était sur le point de reconnaître le gouvernement communiste de la Chine.

Je n'ai pas ici copie de mon discours, mais le texte se trouve quelque part et j'espère que tout membre du Comité intéressé en prendra connaissance. Je regrette de ne pas l'avoir sous la main en ce moment, car je lirais le paragraphe en question. J'ai tout simplement dit que nous devrions étudier à nouveau l'affaire de la reconnaissance du régime communiste de Pékin. Je ne crois pas en avoir dit plus long, sauf qu'à mon sens cette remise à l'étude de la question s'imposait en regard de ce qui s'était passé durant les quelques mois précédents. Les membres du Comité se rappelleront qu'à ce moment-là la conférence de Genève avait eu lieu et l'on y avait abordé la question des hostilités en Indochine. On se souviendra que les représentants de la Chine communiste assistaient à cette conférence ainsi qu'un représentant des Etats-Unis. La présence d'un représentant de chacun de ces deux pays, siégeant à la même table, constituait un changement. Aussi, cela représentait non pas une reconnaissance diplomatique, mais la reconnaissance d'un fait, savoir que dans certaines circonstances un représentant des Etats-Unis pouvait discuter de choses avec un représentant de la Chine communiste. De fait, cela se voit à Genève depuis cette conférence. C'est bien là un changement dans la situation.

Un autre changement s'est produit en ce que la situation militaire dans les détroits de Formose s'est améliorée; le calme est rétabli. De plus, le gouvernement de Pékin donne l'impression d'être plus paisible dans ses sentiments, du moins en paroles, qu'il ne l'a été jusqu'ici. Par conséquent, à la lumière de ces circonstances, j'ai cru que le moment était venu d'examiner à nouveau la question de la reconnaissance. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait et le résultat de notre examen a été communiqué dans ma déclaration à la Chambre des Communes.

Cela ne veut pas dire qu'une décision définitive a été prise à ce sujet, parce que je crois — et j'en ai déjà parlé — qu'il n'est pas sage de prendre une attitude irrévocable au sujet de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance d'aucun gouvernement en particulier. D'après ce que j'ai entendu M. Diefenbaker dire en vue une occasion, je crois qu'il partage en entier cette opinion. J'espère ne pas mal interpréter ses paroles en rappelant ce qu'il a dit, savoir reconnaissance si nécessaire; mais pas nécessairement reconnaissance."

M. DIEFENBAKER : Je paraphrasais la pensée d'un autre sur un autre sujet.

L'hon. M. PEARSON : Cette affaire de la reconnaissance diplomatique d'un gouvernement qui exerce un contrôle sur une partie particulière du globe pose un problème que tout gouvernement se doit de tenir constamment à l'étude, et c'est ce que nous faisons.

L'autre aspect du problème est la situation dans laquelle nous nous trouvons aux Nations Unies, surtout lorsqu'un représentant de la Chine nationaliste est

reconnu comme le porte-parole de toute la Chine. Pour tout gouvernement qui reconnaît le régime de Pékin comme étant le gouvernement de la Chine — et cela ne comprend pas celui du Canada — la nécessité d'agréer le porte-parole d'un autre régime est particulièrement embarrassante. C'est dans ce sens que le problème de la reconnaissance se pose avec ses difficultés croissantes.

M. DIEFENBAKER : De quelle façon peut-on surmonter ces embarras ? Quelles sont les mesures prises pour aplanir les difficultés, que vient de souligner le ministre ?

L'hon. M. PEARSON : Au début de chaque session des Nations Unies il s'élève toujours un débat sur la question de savoir qui doit remplir le siège chinois, et les délégations sont tenues de prendre une attitude pour ou contre le représentant de la Chine nationaliste. Chaque fois que la question a été posée nous avons demandé de différer la question, ou nous avons voté en faveur du régime nationaliste actuel comme étant la voix de la Chine toute entière. L'automne dernier, il s'est présenté un événement indiquant qu'en certaines circonstances le fait voulant que la Chine soit représentée par un gouvernement national qui n'a aucune juridiction sur la Chine continentale peut provoquer certaines difficultés. On discutait une proposition portant sur l'admission de membres additionnels et ce représentant de la Chine pouvait exercer son droit de veto au Conseil de sécurité, parce qu'il parlait au nom de la Chine. En définitive, la proposition fut adoptée par une cinquantaine de membres.

M. KNOWLES : N'était-ce pas là une source d'embarras pour la délégation canadienne ?

L'hon. M. PEARSON : Cela nous rappela que le veto chinois peut être exercé par le représentant d'un gouvernement n'ayant aucune autorité en Chine continentale. Je n'aimerais pas dire que nous en avons été tout aussi embarrassés que ces gouvernements qui reconnaissent le régime de Pékin.

M. KNOWLES : Est-ce que le gouvernement canadien reconnaît le régime de Tchang Kai-Chek comme ayant juridiction sur Formose seulement ou comme exerçant le contrôle sur la Chine toute entière ?

L'hon. M. PEARSON : Nous le reconnaissons comme le gouvernement de la Chine.

M. KNOWLES : Qu'entendez-vous par cela ?

L'hon. M. PEARSON : Le gouvernement du territoire géographique de la Chine, y compris la Chine continentale.

M. KNOWLES : N'êtes-vous pas dans une position ridicule ?

L'hon. M. PEARSON : Nous nous sommes trouvés dans cette position avant aujourd'hui — je m'empresse d'ajouter que je n'emploie pas le mot "ridicule" — car nous avons eu, en plus d'une occasion, à reconnaître des gouvernements comme étant *de jure* ceux de pays sur lesquels ils n'exerçaient aucun contrôle *de facto*. Cela était commun durant la guerre.

A White Sulphur Springs, aucun désaccord ni divergence de vues n'a été exprimé par le porte-parole des Etats-Unis — le président ou le secrétaire d'Etat ou tout autre — au sujet de la politique canadienne dans ce domaine ; on n'en a même pas fait mention. Il y eut une expression franche et nette des vues des Etats-Unis sur la question de la part du président et du secrétaire d'Etat. Nous savions d'avance quelle était leur attitude à ce sujet. A la fin de l'exposé, je me suis permis de faire remarquer que, tout en appréciant leur position, la situation

devenait à mon sens de plus en plus embarrassante pour plusieurs délégations aux Nations Unies. Sur ce point, je n'ai fait aucune mention du Canada parce que nous reconnaissons déjà le gouvernement de Tchang Kai-Chek. Cependant, pour plusieurs membres de l'ONU le fait de reconnaître comme porte-parole de la Chine le représentant d'un gouvernement qu'ils ne reconnaissent pas comme exerçant le contrôle sur la Chine continentale comporte, sans aucun doute, un embarras considérable. Les représentants des Etats-Unis sont d'accord sur ce point. Mais aucun désaccord n'a été exprimé quant à la position du Canada qui n'a même pas été exposée au cours des délibérations. D'ailleurs, notre attitude à ce sujet est bien connue aux Etats-Unis, parce que nous leur avons déjà fait connaître nos vues à propos de la reconnaissance de la Chine et des îles formosanes dont il fut également question aux entretiens de White Sulphur Springs.

M. DIEFENBAKER : Il se peut qu'il y ait eu désaccord dans l'interprétation d'une nouvelle de la P.A. publiée immédiatement après et qui semblait citer les paroles du ministre, paroles qui auraient pu être mal interprétées. Je crois qu'on a attiré son attention sur cette nouvelle de la P.A. Nous avons tous reçu des lettres de divers groupes au sujet de la présumée déclaration, et c'est pourquoi j'ai soulevé la chose.

L'hon. M. PEARSON : J'ai reçu moi-même un grand nombre de lettres. Il se peut que l'affaire se soit produite du fait qu'il y eut divergence d'opinions, mais assurément pas au sujet de la reconnaissance, mais surtout sur la question des îles formosanes.

M. FLEMING : Le ministre a parlé du nombre croissant de pays qui reconnaissent le soi-disant gouvernement du peuple à Pékin. Est-ce qu'il y en a parmi ces gouvernements qui ont fait la distinction entre la reconnaissance de ce régime de Pékin comme étant celui de la Chine continentale et la reconnaissance d'un gouvernement exerçant le contrôle sur Formose et les îles environnantes ?

L'hon. M. PEARSON : Je ne le crois pas, mais il me faudra vérifier. J'ai l'impression que la reconnaissance du gouvernement communiste à Pékin comme celui de la Chine proprement dite n'a pas été qualifiée dans le sens que vous indiquez. Cependant, j'aimerais me renseigner davantage sur ce point. Il est aussi intéressant de constater que certains gouvernements qui n'ont d'aucune façon reconnu le gouvernement communiste de Pékin y ont envoyé, diplomatiquement ou *de jure*, des missions commerciales officielles. Je crois, qu'il y en eut une de l'Italie et une de la France.

M. FLEMING : Assurément pas dans le but de commercer avec Formose. Je me demande si le ministre ne pourrait pas nous obtenir, pour nos dossiers, les dates de reconnaissance du gouvernement de Pékin par les divers pays qui l'ont reconnu au cours de l'étude de cette question, et nous dire si cela comprend la reconnaissance du régime de Formose.

L'hon. M. PEARSON : Je serai heureux de vous obtenir ces renseignements.

M. FLEMING : Sous ce rapport, le ministre pourrait-il établir la distinction entre les divers genres de reconnaissance diplomatique, savoir s'il y a eu reconnaissance de l'existence *de facto* de ce gouvernement ou une reconnaissance *de jure*.

L'hon. M. PEARSON : Je serai heureux de le faire. Il se peut que ce ne soit pas une tâche facile, parce que le fait d'assister à une conférence avec les représentants du régime de Pékin est une forme de reconnaissance, en ce sens que l'on reconnaît que le représentant d'un gouvernement peut discuter avec eux certaines questions d'ordre diplomatique. Je songe en ce moment à l'Indochine et à l'envoi d'une délégation commerciale officielle à Pékin qui est, en un sens, une recon-

naissance *de facto*, parce que vous traitez là avec un gouvernement au sujet d'affaires. Les opinions varient quant à la distinction entre ces deux formes de reconnaissance et cela donne lieu à de la confusion. Cependant, il est facile d'établir une distinction claire entre la reconnaissance diplomatique et autres formes de reconnaissance.

M. DIEFENBAKER : Est-ce qu'il existe une conception internationale fixe de ces deux formes de reconnaissance ?

L'hon. M. PEARSON : Ce concept existe, mais parfois il est embrouillé. Nous verrons s'il est possible d'obtenir des renseignements précis à ce sujet.

M. FLEMING : À mon sens, il est facile de définir la reconnaissance diplomatique, parce qu'elle comporte un acte extérieur — l'échange de représentants. Je comprends bien les difficultés que le ministre a soulignées en parlant d'autres formes de reconnaissance. Cependant, je ne crois pas que la visite d'un ministre canadien en Chine, lorsqu'elle n'a pas de caractère officiel, puisse être considérée comme une reconnaissance *de facto* de la Chine par le Canada.

L'hon. M. PEARSON : Assurément non. La visite de M. Sinclair en Chine ne constituait d'aucune façon une reconnaissance *de facto* de ce pays par le Canada, parce qu'il n'y était que de passage en route pour le Canada.

M. FLEMING : Cette visite n'avait rien d'officiel.

L'hon. M. PEARSON : Absolument pas.

M. CANNON : Le ministre connaît mon opinion à propos de la reconnaissance diplomatique de la Chine communiste et je n'ai pas l'intention d'en dire bien long. Toutefois, lorsqu'il examinera à nouveau la question il voudra bien tenir compte de la façon dont la religion a été persécutée en ce pays et la façon dont les gens intelligents et tous ceux qui auraient pu résister au régime communiste ont été mis à mort en masse. J'espère, monsieur le président, qu'un nouvel examen de la question de reconnaissance confirmera l'attitude que le ministre a prise, du moins pour le moment, de ne pas reconnaître le régime de Pékin.

Ce que le ministre a révélé à propos de la difficulté due à l'existence de deux gouvernements en Chine, celui de la Chine continentale et celui de Formose, m'a fort intéressé et je me suis demandé s'il ne voudrait pas donner au Comité son opinion sur la proposition qui a été faite de remplacer la Chine au Conseil de sécurité par quelque grand pays asiatique, tel que l'Inde, et nous dire si cela n'aurait pas pour résultat de résoudre la difficulté.

L'hon. M. PEARSON : Je ne sais pas, monsieur le président, si je dois exprimer une opinion sur le sujet, mais il me semble que cette façon de procéder ne soit guère pratique, parce que pour remplacer la Chine au titre de membre permanent du Conseil de sécurité il faudrait amender la Charte des Nations Unies, ce qui ne pourrait être fait sans l'approbation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dont l'un est précisément la Chine. C'est là l'obstacle.

M. CANNON : Du point de vue pratique donc cela ne pourra jamais se faire.

L'hon. M. PEARSON : Je n'aime pas le mot "jamais", mais il est juste de dire que ce serait très difficile.

M. STICK : Vous avez exposé clairement la position du Canada par rapport à la reconnaissance de la Chine. Cependant, il me semble que cette question relève des Nations Unies auxquelles la Chine communiste demande l'admission. À mon avis, la reconnaissance et l'admission vont de paire et si la Chine devient membre des Nations Unies il incombera au Canada d'examiner à nouveau la question de la reconnaissance de ce pays.

L'hon. M. PEARSON : Je suis d'accord.

M. STICK : Cette question de la reconnaissance de la Chine est bien "brûlante" au Canada. Serait-il nécessaire pour le gouvernement d'obtenir l'approbation du Parlement avant de reconnaître la Chine, ou bien suffirait-il d'une déclaration à cet effet aux Communes?

L'hon. M. PEARSON : Je ne puis concevoir l'idée d'un gouvernement prenant une attitude de ce genre, attitude qui pourrait avoir de graves conséquences politiques, sans consulter le Parlement, si cela était possible. Cependant, je crois que la chose pourrait se faire de la façon que vous avez proposée, non pas par la décision d'un gouvernement quelconque mais à l'Assemblée des Nations Unies au début d'une session. Il se pourrait que sur le rapport du Comité de vérification des pouvoirs M. "A." et non M. "B" soit choisi pour représenter la Chine aux Nations Unies, et ce serait fait. Mais le représentant serait une personne désignée par un gouvernement communiste à Pékin et dont les lettres de créance sont acceptées par une majorité à l'Assemblée des Nations Unies, une personne qui par la suite siégerait au titre de délégué de la Chine.

M. KNOWLES : Vous seriez bien alors tenu d'examiner à nouveau la question, n'est-ce pas?

M. DIEFENBAKER : Sans tenir compte du gouvernement qu'il y représenterait, il serait bien le représentant de la Chine.

M. MACKENZIE : Parmi les membres des Nations Unies, quelle est la proportion de ceux qui reconnaissent la Chine "rouge" par rapport à ceux qui ne la reconnaissent pas?

L'hon. M. PEARSON : Je n'en ai pas les chiffres exacts en main, mais je crois qu'elle est environ de 25 à 30 p. 100; il me faudra vérifier. Ce que je veux dire c'est que si jamais une majorité des membres, et cela peut bien ne pas comprendre le Canada, décide que les titres de créance du représentant de Pékin doivent être acceptés, alors ces gouvernements qui continuent de reconnaître le gouvernement nationaliste de Formose comme étant le gouvernement de la Chine seraient exactement dans la même position que ces gouvernements qui ont reconnu le gouvernement chinois de Pékin comme celui de la Chine toute entière.

M. CRESTOHL : Êtes-vous disposé à faire des commentaires à propos de l'anomalie qui apparemment existe aux Nations Unies lorsque certains pays ne reconnaissent pas d'autres pays, les deux étant membres des Nations Unies mais siégeant ensemble en consultation et votant sur divers problèmes?

L'hon. M. PEARSON : C'est une anomalie en effet, mais cela n'empêche pas le fonctionnement des Nations Unies. Ce ne sont pas tous les gouvernements qui s'aventurent aussi loin que le font les représentants communistes; ils se contentent toujours de dire qu'ils ne reconnaissent pas comme valide tout ce que dit ou fait le représentant de la Chine. La plupart des représentants aux Nations Unies qui ont reconnu le régime de Pékin acceptent le verdict de la majorité et ne permettent pas la présence du représentant chinois nommé par un gouvernement qu'ils ne reconnaissent pas d'intervenir dans le fonctionnement des agences des Nations Unies. Néanmoins, ils voteront sur des questions soulevées par ce représentant qu'ils ne reconnaissent pas.

M. KNOWLES : C'est un peu comme au Parlement.

L'hon. M. PEARSON : En effet; ils voteront sur des questions à l'étude si une résolution est proposée par le représentant d'une Chine qu'ils ne reconnaissent pas, mais en général ils voteront contre la résolution.

M. STICK : Une question à laquelle le Comité s'intéresse depuis quelque temps est la position de la Grande-Bretagne. Si je comprends bien, la Grande-Bretagne a reconnu la Chine communiste. Quelle est sa position à l'égard de Tchang Kai-Chek? Est-ce qu'elle le reconnaît d'aucune façon?

L'hon. M. PEARSON : Je le crois. Ils le reconnaissent comme ayant *de facto* le contrôle sur Formose et à preuve la présence d'un consul britannique sur l'île de Formose; si je ne m'abuse, il a été accepté par le gouvernement national de l'île de Formose.

M. STICK : Cela signifie que la Grande-Bretagne reconnaît les deux, l'un directement et l'autre indirectement.

M. KNOWLES : Lorsqu'il fera préparer les données que M. Fleming lui a demandées, le ministre aurait-il l'amabilité d'y faire inclure la liste des pays qui, tout en reconnaissant le régime de Pékin comme le gouvernement *de facto* de la Chine, prétendent en même temps que le problème que pose l'île de Formose devrait être résolu séparément, c'est-à-dire par les Nations Unies ou, de quelque façon, par le peuple de Formose lui-même, peu importe l'attitude qu'ils ont prise sur la question de la reconnaissance?

L'hon. M. PEARSON : Nous tâcherons d'obtenir ces renseignements. Nous entretenons l'opinion que le statut définitif de Formose n'a pas encore été déterminé. Nous n'acceptons pas Formose comme faisant partie *de jure* du continent chinois. Certains gouvernements sont en désaccord sur la question de savoir quel gouvernement doit être celui de la Chine continentale, mais ils reconnaissent que Formose pose un problème distinct.

M. FLEMING : Si l'on n'a plus de demandes à formuler sur ce sujet, puis-je en soulever un autre? Dans les journaux de ce matin, on trouve un intéressant rapport de New-York au sujet d'une déclaration faite hier par M. Dulles concernant la possibilité d'un changement ou d'une expansion des fonctions de l'OTAN. Je me demande si M. Pearson est disposé à faire quelques commentaires à ce sujet. Voici quelques extraits de l'article :

Le secrétaire d'Etat, M. Dulles, a déclaré aujourd'hui que le temps était venu d'agrandir le champ d'action de l'Alliance de l'Atlantique-Nord et d'en faire un organisme autre qu'un instrument militaire. Plus loin, on lit :

M. Dulles a rappelé que l'OTAN avait été conçu en premier lieu comme une alliance militaire.

Mais l'organisme peut et doit être plus que cela... l'unanimité de nos pensées à propos des grands problèmes du jour nous fait croire que le moment est venu de donner à l'OTAN un nouvel essor et de lui assurer sa pleine valeur...

Le traité de l'Atlantique-Nord sert d'instrument indispensable et vital à la communauté Atlantique. A mon avis, toutefois, le temps est venu de nous assurer si l'organisation ne doit pas être développée davantage, si elle doit répondre adéquatement aux besoins de la génération actuelle et des générations futures.

Si c'est là le désir des membres de l'OTAN, les Etats-Unis se joindront avec enthousiasme au travail d'exploration des possibilités qui nous commandent de marcher.

Si c'est là le désir des membres de l'OTAN, les Etats-Unis se joindront avec enthousiasme au travail d'exploration des possibilités qui nous commandent de marcher.

Je désire demander au ministre si la question a été discutée par les gouvernements canadien et américain et jusqu'à quel point le gouvernement du Canada est disposé à contribuer à élargir les cadres et à augmenter les fonctions de l'OTAN dans le sens que M. Dulles semble le proposer, c'est-à-dire mettre activement en vigueur l'article 2 de la constitution de l'OTAN concernant la coopération économique. Cependant, je ne veux pas chercher dans sa déclaration plus qu'il n'avait l'intention de dire, mais j'ai l'impression qu'il a voulu aller plus loin que l'article 2 de la constitution de l'OTAN.

L'hon. M. PEARSON : Monsieur le président, je n'ai pas lu le texte de la déclaration de M. Dulles. J'en ai lu le compte rendu dans les journaux, mais une copie du texte nous est communiquée en ce moment par l'ambassade canadienne à Washington.

Nous avons discuté la chose avec les gouvernements des Etats-Unis et ceux d'autres gouvernements de pays membres de l'OTAN et cela en préparation de la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord qui doit avoir lieu dans dix jours. J'en ai causé également avec M. Dulles au cours des dernières semaines. A White Sulphur Springs et à Washington, au cours d'échanges de vues que nous avons eus avec d'autres gouvernements, nous avons tous jugé que le côté non militaire de l'OTAN devrait être développé, surtout à cause du changement de tactiques de l'Union soviétique. La déclaration de M. Dulles, d'après ce que j'en ai lu dans les journaux, semble être une heureuse contribution à l'affaire, notamment en regard de la prochaine réunion de l'OTAN. Ces dernières années, les représentants canadiens en ont souvent parlé et il est encourageant de constater, à mon sens, qu'on reconnaît maintenant que l'OTAN ne saurait survivre seulement comme alliance militaire, particulièrement si la crainte d'une attaque militaire diminue en raison du changement de tactiques de la part de Moscou.

Bien que l'aspect militaire de l'OTAN, comme le fait remarquer M. Dulles, ait son importance, celle-ci n'est pas exclusive. En parler est une chose ; passer aux actes en est une autre. Cela ne se fera jamais à moins que tous les membres de cet organisme soient d'accord sur sa mise à exécution. Il est tout de même encourageant de voir que M. Dulles ait parlé d'une façon directe en faveur de ce développement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Ce sera le principal sujet de discussion à la prochaine réunion qui sera tenue à Paris : Que pouvons-nous faire à ce sujet ? Je serai heureux, monsieur le président, de faire rapport de cette réunion à mon retour, soit au Comité soit à tout autre endroit approprié.

Dans l'esprit des gens l'article II, dont on a tant parlé, s'associe à la coopération économique. Mais cet article est non moins important, sinon plus important du point de vue pratique, en ce qui a trait à la coopération politique. De fait, il est parfois difficile de distinguer l'une de l'autre. Nous avons fait plus de progrès en matière de coopération politique que dans le domaine de la coopération économique.

Nous en avons la preuve dans la façon dont fonctionne actuellement le Conseil permanent de l'OTAN en vue de la coopération politique. Depuis cinq ou six semaines, aux réunions qui ont eu lieu tous les deux ou trois jours, on a discuté de la prochaine session, ébauché une entente sur les questions inscrites au programme et préparé la voie à l'étude de ces sujets à l'échelon ministériel.

Le PRÉSIDENT : M. Diefenbaker.

M. DIEFENBAKER : La déclaration de M. Dulles va plus loin que toutes celles qu'ont pu faire les hommes d'État parmi les peuples libres, en ce qui a trait au

sens qu'il donne à l'organisation et à l'OTAN dans laquelle les peuples libres amoindrieraient leur souveraineté, en faisant chacun leur part de sacrifice dans l'intérêt de la solidarité, et cela dans le but d'organiser en faveur de tous notre lutte pour la liberté en vue de répondre à la menace nouvelle de l'Union soviétique. Lorsque je vous ai posé la question il y a quelques jours, j'avais à l'idée le commerce avec l'U.R.S.S. Par exemple, en 1952, lorsque l'Islande a conclu un accord avec les Etats-Unis en vue de permettre la présence de troupes américaines en ce pays, les Etats-Unis se sont engagés à maintenir des relations commerciales très étroites avec l'Islande. Je parle de mémoire, mais si celle-ci est fidèle les Etats-Unis ont acheté en 1952 environ 28 p. 100 du poisson exporté d'Islande, alors qu'aujourd'hui cette proportion a été réduite à environ 13 p. 100. D'autre part, l'U.R.S.S. a augmenté ses achats de 5 p. 100 de la production de poisson qu'elles étaient en 1952 à 25 ou 28 p. 100 qu'ils sont aujourd'hui. En d'autres termes, elle a substitué le commerce comme instrument d'échange à ses menaces militaires du passé.

Est-ce que le ministre connaît les tendances de l'opinion au sujet de l'établissement de relations plus étroites? De quelle façon peut-on y arriver? Non pas en vertu du système fédéral, je sais que cela est impossible; mais quels seraient de l'avis du ministre, les moyens à prendre pour assurer le succès de l'article 2 dans le domaine politique?

Il y a quelques jours, il a parlé d'économie et laissé entendre que le gouvernement du Canada ne tenait pas à édifier dans les cadres de l'OTAN une solidarité économique qui, d'aucune façon, exclurait les pays non membres de l'OTAN de la possibilité d'échanges commerciaux. Mais à quel système politique pourrait-on en arriver? Qu'est-ce que l'on discute sous ce rapport et à quel genre de coopération économique vise-t-on?

L'hon. M. PEARSON: Je vais essayer de répondre d'abord à la dernière question. Ce que nous espérons pouvoir faire à l'OTAN dans le domaine économique est d'utiliser davantage le conseil — le conseil permanent et le conseil ministériel — agence pour l'échange de vues sur des questions économiques, plus particulièrement au sujet de l'impact stratégique et politique de la politique économique, de façon que si un membre de l'OTAN a l'intention de prendre d'importantes mesures économiques qui pourraient avoir un certain effet sur tout autre membre de l'OTAN, cela ne pourrait se faire sans que la question ait été étudiée au Conseil de l'OTAN.

On pourrait prendre, à titre d'exemple, une discussion au Conseil sur la situation actuelle — et c'est une affaire très importante — touchant l'intégration politique et économique de l'Europe, conséquence de la conférence de Messine et des propositions qui y ont été faites. C'est là une chose qui touche d'une façon particulière et directe six pays de l'Europe continentale, tous membres de l'OTAN, mais qui aurait sa répercussion sur d'autres membres de l'organisme, car si l'intégration économique de l'Europe devenait fait accompli sur la base de fortes restrictions tarifaires, le Canada, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne verraient qu'en fin de compte cela affaiblirait au lieu d'affermir la consolidation de l'OTAN, parce que les pays d'outre-mer éprouveraient des difficultés à atteindre les marchés européens. Voilà le genre de discussion économique que j'avais à l'esprit et que nous pourrions peut-être entamer à Paris.

M. DIEFENBAKER: Cette discussion serait de nature délibérative et consultative plutôt que décisive en matière politique.

L'hon. M. PEARSON: Délibérative, oui, mais un peu plus que cela en ce sens que si nous pouvions en arriver à une entente — et cela ne peut se faire du soir

au lendemain, comme on le voit dans le développement de notre constitution — que toutes ces choses soient étudiées à l'OTAN.

M. DIEFENBAKER : Ce serait une avance considérable.

L'hon. M. PEARSON : En effet, mais cela ne pourra se faire à la prochaine réunion du Conseil ni même à la suivante. Cependant, j'espère que nous avons là un début dans le domaine politique. Je crois que nous avons progressé sous ce rapport et, depuis un an ou deux, on croit de plus en plus qu'une décision ne devrait être prise, si elle intéresse l'un ou l'autre des membres, qu'après de sérieuses consultations. Par exemple, l'unification de l'Allemagne, si elle était discutée à une réunion du Conseil, pourrait intéresser un membre en particulier ou même tous les membres. Je ne saurais dire en ce moment si cette question y sera étudiée, car le programme n'a pas encore été définitivement arrêté, mais la question du Moyen-Orient, en tant qu'elle relève de l'OTAN, peut y être mise à l'étude.

L'objet immédiat, tant en matière politique qu'économique, est qu'il doit être bien entendu que tout pays, tout puissant ou tout intéressé qu'il soit, ne prendra aucune décision ou attitude définitive sans consulter les autres membres de l'OTAN.

M. DIEFENBAKER : En fin de compte, cela veut dire que, dans l'intérêt de la liberté exercée dans les cadres de l'OTAN, chaque peuple peut bien retarder l'exercice de sa propre souveraineté en attendant la discussion entre les membres de l'OTAN. Est-ce bien ce que cela signifie ?

L'hon. M. PEARSON : Ce serait l'idéal, monsieur le président, mais il faudra encore beaucoup de temps pour l'atteindre, surtout dans une organisation dont la composition offre autant d'intensité de puissance, d'autorité et de responsabilité que l'OTAN. Ce serait placer devant les nations puissantes de l'OTAN la proposition voulant qu'elles soient tenues de ne prendre aucune décision d'ordre vital sans l'approbation, disons, du Luxembourg, et je dis cela avec tout le respect que je dois au Luxembourg.

M. CANNON : Je suis reconnaissant à M. Diefenbaker d'avoir soulevé cette question de donner une plus grande importance au développement des objectifs proposés à l'article II du traité de l'Atlantique-Nord. Aussi je crois que voici une excellente occasion de consigner aux dossiers que l'Association parlementaire de l'OTAN, dont vous êtes membres, monsieur le président, ainsi que M. Diefenbaker et moi-même, a pour l'un de ses principaux buts la réalisation des objectifs posés à l'article II du traité. Il serait également approprié d'inscrire au procès-verbal que ce fut l'un des principaux points discutés à la réunion des délégations de toutes les associations parlementaires de l'OTAN tenue à Paris l'été dernier, avant la conférence de Genève et même avant le changement d'attitude de la part de la Russie. Les délégués se sont dit en faveur de la réalisation des objectifs posés à l'article II du traité. Je crois que cela mérite de passer aux dossiers du Comité.

Le PRÉSIDENT : Je vous en remercie, monsieur Cannon.

M. FLEMING : Pour revenir à la dernière déclaration du ministre à propos de la coopération politique et d'un partage plus généralisé du problème qui préoccupe les principales nations, je présume que si l'on voulait en avoir un exemple pratique et difficile on pourrait le trouver dans la domination française en Afrique et dire que cela peut devenir une affaire d'intérêt pour les membres et le Conseil de l'OTAN.

L'hon. M. PEARSON : C'est un bon exemple des problèmes que nous aurons à envisager et nous tenterons d'en résoudre quelques-uns d'une façon pratique. Dans le cas qui a été mentionné on pourrait soutenir, à propos du projet de discussion,

que c'est là une situation domestique en tant que l'organisme soit concerné et que, par conséquent, cet organisme cherche à régler par des moyens techniques une question qui sort des cadres de l'OTAN. Quant à l'Algérie, on sait qu'elle est dans l'orbite de l'OTAN; mais elle est aussi une partie de la France métropolitaine. Les événements qui se produisent dans cette partie de la France métropolitaine qui est l'Algérie peuvent néanmoins avoir des répercussions internationales. Nous avons les mêmes problèmes que les Nations Unies; reste à savoir quels sont les problèmes purement domestiques et quels sont ceux qu'il importe d'étudier à l'échelon international?

J'espère que le problème ne se présentera pas sous sa forme irritante à l'OTAN, parce que nous avons là un groupe de peuples amis essayant de débrouiller les choses ensemble sans l'intervention d'influences dévastatrices que l'on rencontre dans certaines autres assemblées internationales. A ce propos j'ai à l'esprit les délégués communistes.

M. DIEFENBAKER: Les Nations Unies ne peuvent s'occuper de problèmes d'ordre purement domestique d'un pays en particulier. Mais si nous parvenons à l'intégration ou à la coopération politique dont vous avez parlé, alors les problèmes domestiques de chaque pays membre de l'OTAN deviendront l'affaire de tous les autres membres.

L'hon. M. PEARSON: Je le suppose, mais la politique intérieure d'un pays est souvent de fait l'affaire de tous les autres pays, parce que si elle fait naître des difficultés, alors tous les autres pays s'en ressentent.

M. STICK: Monsieur le président, à propos de la déclaration du secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dulles, concernant la politique américaine au sujet de l'article II du traité, et que M. Diefenbaker a rappelée tout à l'heure, je présume que cela indique un changement considérable de l'attitude des Etats-Unis à ce sujet. D'après mes renseignements, l'Allemagne et la France sont en faveur de l'amplification de l'article II du traité.

Ce qui m'intéresse, toutefois, est de savoir qu'elle est l'attitude de la Grande-Bretagne à propos de l'article II et de son amplification. Je me demande si le ministre est libre de nous dire quelle est l'attitude de la Grande-Bretagne à ce sujet. J'apprends que les Etats-Unis sont maintenant en faveur de l'application de l'article II. Par ailleurs, je sais que la France et l'Allemagne sont d'accord sur ce point. Et la Grande-Bretagne?

L'hon. M. PEARSON: Tout le monde est en faveur de l'article II.

M. KNOWLES: Tout le monde s'oppose au mal.

L'hon. M. PEARSON: Tout le monde veut le beau temps, mais il n'est pas toujours facile de l'amener. Quelques membres de l'OTAN hésitent plus que d'autres à parler de l'article II; ils peuvent en être empêchés par un sens de prudence naturelle et peuvent croire qu'il vaut mieux être moins idéaliste et attendre d'être en mesure d'aboutir à quelque chose. Il y a une façon latine et une façon anglo-saxonne d'envisager ces choses. Le Canadien est à la fois latin et anglo-saxon.

M. PEARKES: Le point que je désire soulever est plus limité, presque à l'échelon domestique. Je veux savoir si l'on a étudié ou fait des représentations concernant les relations entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de l'enclave de l'Alaska. Sur la côte de l'Ouest, il existe en ce moment de grandes perspectives de développement en ce qui a trait aux sources de bitume et autres ressources minières. On parle aussi d'un accès à ces régions à travers l'enclave de l'Alaska. Il existe aussi là-bas un grave problème en matière de pêcheries qui se pose par suite de la rareté du saumon qui vient des eaux américaines et qui remonte les cours d'eau douce vers

les frayères qui se trouvent en territoire canadien. Si le Canada allait y développer certaines sources d'énergie, cela pourrait nuire aux frayères du saumon de l'Alaska. D'autre part, je crois que ce saumon vient des eaux canadiennes, mais les pêcheurs canadiens ne peuvent le prendre parce qu'il passe par les eaux territoriales des Etats-Unis pour atteindre la mer. A cause de l'intérêt croissant qu'on porte là-bas à ce problème, je me demande si la chose a été discutée avec les autorités américaines.

L'hon. M. PEARSON : Monsieur le président, comme les membres du Comité le savent, cette question a été soulevée à la Chambre des Communes par le député du Yukon. Tout récemment, nous avons étudié sa proposition, savoir que tout le problème soit officiellement porté à l'attention des autorités américaines, le point capital étant de leur demander l'accès à travers l'enclave, au moyen de corridors en territoire américain, territoire qui en premier lieu aurait dû être canadien, jusqu'à la mer.

Nous n'avons pas encore décidé de l'à-propos d'une telle démarche auprès des autorités de Washington en ce moment. En certains milieux, on nous assure que la situation là-bas ne présente pas de grandes difficultés, surtout du fait voulant que l'enclave soit sous la juridiction américaine et que rien n'y pourrait entraver le développement de la Colombie-Britannique et du Yukon. D'autre part, on a laissé entendre que la situation posait un sérieux problème et que nous devrions nous en occuper. Nous essayons d'en arriver à la meilleure solution possible. J'ai peine à concevoir que les Etats-Unis voudraient aliéner un territoire à la face d'un pays aussi ami que le Canada sans faire naître des problèmes sérieux. Quoi qu'il en soit, je n'aimerais pas à entamer une discussion à ce sujet pour le moment, c'est-à-dire avant que nous ayons décidé de l'à-propos de faire des représentations à Washington.

M. PEARKES : Est-ce que l'on considérerait les pêcheries comme problème fondamental?

L'hon. M. PEARSON : Les pêcheries représentent un important aspect de toute l'affaire. Le problème se pose non seulement dans la partie septentrionale de la Colombie-Britannique et les rivières dont il a été fait mention, mais aussi en ce qui a trait au fleuve Columbia et le détournement de ses eaux pour des fins d'énergie ; mais c'est là une autre question.

M. PEARKES : Le point à souligner est que les pêcheurs canadiens n'ont pas le droit de prendre le saumon qui fraye dans les eaux canadiennes.

L'hon. M. PEARSON : Il se peut que l'on puisse revenir sur le sujet plus tard au Comité.

M. PATTERSON : Le ministre pourrait-il nous donner les derniers renseignements touchant la situation en Indochine ainsi que sur la tâche de la Commission d'armistice en ce pays?

L'hon. M. PEARSON : Oui, je puis donner quelques renseignements à ce sujet. C'est une partie importante de notre travail au ministère à l'heure actuelle ; j'entends notre responsabilité à l'endroit de ces trois commissions dont les cadres n'ont pas été diminués sensiblement, depuis que je suis venu devant le Comité la dernière fois, bien que certaines missions militaires aient été licenciées. Nous comptons encore environ 160 Canadiens qui font partie de nos délégations aux trois commissions en Indochine. Tous y ont fait un excellent travail en face de sérieuses difficultés et même parfois de dangers. Je crois que le Comité conviendra que nous avons raison d'être fiers du travail accompli. Quant au Viet-Nam, et c'est peut-être là la plus importante des trois commissions, nous serons bientôt en face d'une nouvelle situation du fait de l'imminent départ des troupes fran-

çaises. Les derniers vestiges de l'autorité française disparaîtront bientôt du Viet-Nam, avant la fin du mois je crois, et cela pose le problème de la position du nouveau gouvernement, c'est-à-dire celle du gouvernement du Viet-Nam-Sud, en regard de l'entente de l'armistice et plus particulièrement des responsabilités assumées par la France en vertu de cette entente qui, d'ailleurs, n'a pas été signée par le gouvernement du Viet-Nam-Sud et dont ce dernier n'accepte pas la responsabilité de la mise en vigueur.

La situation pose également le problème de la position légale de la commission au Viet-Nam une fois que les troupes françaises s'y seront retirées et, de fait, de la coopération que la commission a reçue des autorités françaises en fait d'approvisionnements, de transport et de logement. Nous en sommes maintenant au coeur même du problème. Les membres du Comité ont dû constater que le gouvernement Diem a émis un communiqué, il y a une couple de semaines, exposant son attitude à l'égard de la commission et qui fut interprétée comme une invitation à celle-ci de rester au poste, mais le communiqué ne disait pas si le gouvernement acceptait la responsabilité légale et vertu de l'entente de l'armistice. C'est ainsi que l'avenir de la commission reste obscur. C'est le point qu'étudient présentement les présidents associés de la conférence de Genève qui se sont réunis à Londres et qui ont discuté la chose par l'entremise des représentants des ministres des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. et du Royaume-Uni, M. Gromyko et lord Reading.

Je ne suis pas sûr que la position prise par le gouvernement du Viet-Nam-Sud servira de base légale adéquate ou pratique au travail futur de la commission au Viet-Nam. Il n'a pas été décidé non plus si l'entente relative à la tenue d'élections au Viet-Nam a été ou peut être mise en vigueur de façon à persuader certains membres de la commission internationale de demeurer au pays. En d'autres termes, la situation reste fort embrouillée. En tant que le gouvernement canadien soit concerné, nous continuerons volontiers de participer au travail de la commission aussi longtemps que notre participation sera utile au maintien de la paix au pays et à l'établissement de conditions favorables à la stabilité. Nous en saurons plus long à ce sujet d'ici quelques semaines, lorsque nous aurons reçu le rapport des présidents associés.

En ce qui a trait au Laos, la principale difficulté tient de la situation dans les deux provinces du nord qui occupent une position stratégique et où les forces de Pathet Lao n'ont pas accepté l'autorité du gouvernement royal du Laos. Elles n'ont pas non plus participé aux élections tenues à l'été de 1955. La commission internationale a adopté une résolution qui demande au gouvernement royal de prendre les mesures nécessaires en vue d'intégrer le Pathet Lao dans la communauté nationale, mais l'on n'a pas donné suite à cette résolution à cause de la résistance des forces du Nord, et vu qu'on n'y a pas donné suite, la question a été soumise aux présidents associés à Londres où elle est à l'étude. Il n'y a pas eu au Laos un règlement politique en vue de l'unification du pays, pas plus d'ailleurs qu'au Viet-Nam; la responsabilité de cet état de choses retombe sur les forces communistes du Nord. En l'absence d'un tel règlement politique, il me semble que pour l'amour de la paix dans la région la Commission doit y rester encore quelque temps. On nous a priés d'y rester et, à mon sens, c'est notre devoir de le faire.

Au Cambodge, les élections ont eu lieu; elles ont pris fin le 22 septembre 1955. Les anciens membres de la résistance ont été réintégrés et ont pris part à la campagne électorale. Dans le troisième rapport de la commission au Cambodge il est fait mention que le gouvernement avait rempli ses obligations au sujet des élections. Il reste encore quelques tâches à accomplir, mais nous avons espoir, car nous travaillons dans ce sens, de dissoudre la commission d'ici peu de temps. Toutes les équipes d'inspection de campagne de la commission ont été démobilisées et le personnel de la commission réduit. Nous ne voyons aucune raison de

garder la commission en fonction beaucoup plus longtemps et nous espérons pouvoir bientôt être relevés de nos responsabilités au Cambodge.

Il sera peut-être nécessaire d'y maintenir une partie de la commission au Cambodge à cause des relations entre les trois commissions en vertu de l'entente de Genève, mais ce ne sera qu'un personnel limité.

M. PATTERSON: Quel genre de coopération les équipes reçoivent-elles? Sont-elles toujours sujettes aux tactiques d'obstruction comme dans le passé?

L'hon. M. PEARSON: Les conditions se sont quelque peu améliorées à cause des clauses militaires de l'armistice, le regroupement des forces et autres facteurs du genre. Les équipes militaires ont eu à surmonter moins de difficultés à cause de cela, mais elles ont eu peine à s'assurer la coopération du gouvernement communiste du Nord. Elles ont également éprouvé des difficultés dans le sud. Chaque gouvernement du Viet-Nam blâme l'autre pour les difficultés que la commission doit surmonter, mais il est juste de dire que les difficultés que la commission a affrontées depuis le début au Viet-Nam ont été causées par des embarras suscités par les communistes du Nord.

M. PATTERSON: Est-ce qu'il n'y a pas des entraves de la part de certains membres des équipes et cela pendant assez longtemps? Cette situation existe-elle encore?

L'hon. M. PEARSON: Il y a eu moins de difficultés récemment de ce côté parce que le besoin d'enquêtes de la part d'équipes mobiles ne s'est pas fait sentir avec autant de vigueur qu'au début et, par conséquent, les occasions et les provocations s'étaient amoindries.

M. FLEMING: Je présume qu'il n'y a pas lieu de croire maintenant que les élections prévues au moment de l'armistice auront lieu au Viet-Nam cette année?

L'hon. M. PEARSON: Sous le régime de l'accord, des élections doivent avoir lieu cet été mais la perspective d'un scrutin semble fort éloignée. Les deux gouvernements du Viet-Nam ne se sont pas encore entretenus au sujet des mesures préalables à prendre avant la tenue des élections.

M. FLEMING: A-t-on reçu des protestations du gouvernement communiste du Nord?

L'hon. M. PEARSON: Oui, on a protesté sans cesse parce que le Sud n'avait pas tenu les élections promises lors de l'entente; il va sans dire que l'on blâme à ce sujet le gouvernement du Viet-Nam-Sud. Le gouvernement de Viet-Nam soutient qu'il n'a pas signé les accords de Genève, qu'il n'avait assumé aucune responsabilité à ce sujet et qu'il n'était pas tenu de consulter les autorités du Nord pour la tenue d'élections.

M. FLEMING: Est-ce qu'il n'y a pas quelque indication d'une tentative de mettre en vigueur par la force une stipulation de ce genre provenant de l'accord?

L'hon. M. PEARSON: Non, rien n'indique que le gouvernement du Nord ait l'intention d'user de la force pour mettre en vigueur cette partie de l'accord.

M. FLEMING: Est-ce que la frontière entre le Nord et le Sud a été effectivement bloquée afin d'empêcher les réfugiés du Nord de pénétrer dans le Sud du Viet-Nam?

L'hon. M. PEARSON: Au cours des derniers six mois, il y eut peu de réfugiés du Nord qui soient entrés dans le Viet-Nam-Sud.

M. FLEMING: Avez-vous établi le coût de la contribution du Canada par rapport à la commission?

L'hon. M. PEARSON : Je n'ai pas ici les renseignements que vous demandez, mais M. MacDonell, dit qu'il pourra les fournir au Comité. Il est bon de rappeler que nous payons maintenant des sommes d'argent à ce propos mais que nous en serons remboursées par suite de la conférence de Genève.

M. FLEMING : C'est précisément ce que j'allais demander, particulièrement le montant du remboursement. Peut-être que la déclaration de M. MacDonell fournira ce renseignement.

M. STARR : Je désire soulever une question au sujet de laquelle je serais heureux d'entendre les commentaires du ministre. La question a trait à la frontière canado-américaine. De temps à autre dans le passé, nous avons manifesté notre fierté de la co-existence paisible de deux peuples que représente cette frontière. Cette année encore cette fierté a été étalée par le Kiwanis International qui a célébré la "semaine des Etats-Unis" en février dernier.

A cette occasion, on a particulièrement attiré l'attention sur le traité Rush-Bagot qui fut signé en avril 1917 et qui nous a valu le désarmement des vaisseaux sur les Grands lacs. Ce traité est encore en vigueur.

Le Kiwanis International a fait des commentaires au sujet de ce traité, proposant qu'il soit modifié de façon à montrer au monde comment deux pays, séparés par une longue frontière, peuvent vivre en paix ensemble et s'entendre sur la question du désarmement.

Le traité Rush-Bagot contient une clause dite de cancellation et effective après un délai de six mois. Il est maintenant proposé que cette clause soit annulée et qu'elle soit remplacée par les mots "effectivement en permanence et pour toujours". On propose également que cela s'applique non seulement aux Grands lacs mais à toute la frontière, d'un océan à l'autre. A mon sens, la proposition a un certain mérite. C'est un accord qui trouverait son efficacité de nos jours, vu que le Canada tout entier est en faveur du désarmement, sans compter que ce serait une morale et un exemple à suivre pour tous les peuples du globe.

Le Kiwanis fait de plus amples commentaires et suggestions dont je ne ferai pas mention en ce moment, mais je demanderai au ministre s'il croit à propos d'étudier une telle modification du traité Rush-Bagot en vue d'en faire disparaître la clause dite de cancellation et le délai de six mois.

L'hon. M. PEARSON : Bien que le traité Rush-Bagot ait été signé par le Royaume-Uni et les Etats-Unis, il fait maintenant partie du recueil de traités canadiens et, à toutes fins, c'est un traité canadien. Nous l'avons adopté comme une foule d'autres traités britanniques.

Quant à la suggestion voulant qu'on fasse disparaître du traité, par voie d'amendement que nous aurions le droit de négocier avec Washington si nous le désirions, la clause relative au délai de six mois, je ne suis pas sûr que cela ajouterait beaucoup à sa valeur, même à titre d'exemple pour les autres peuples. Il est aujourd'hui solidement établi à travers le monde comme le reflet d'une situation de frontière fort désirable. Depuis des années, nous le citons dans nos discours au sujet des relations canado-américaines. Si nous faisons disparaître la clause touchant le délai de six mois, nous ne pourrions enlever aux signataires le droit de dénoncer le traité s'ils le désiraient. Nous serions heureux d'étudier la possibilité d'annuler la clause touchant le délai de six mois, mais j'en tiens pas à en dire davantage pour le moment. A mon avis, nous pourrions examiner la procédure à suivre et voir si nous n'allons pas faire plus de tort que de bien. A l'heure actuelle, je crois qu'il vaudrait mieux prendre toutes les mesures d'ordre administratif possibles, des deux côtés de la frontière, que de s'inquiéter d'un traité visant à démilitariser ladite frontière. En ces dernières années, il est devenu de plus en

plus difficile de traverser la frontière dans les deux sens, bien que la statistique nous dise que de 20 à 30 millions de personnes la traversent chaque année sans aucune difficulté. Cependant, depuis un an ou deux, cet aspect de la question de frontière a été pour nous une certaine source de préoccupations. Un Canadien a pu avoir des embarras durant son âge scolaire...

M. KNOWLES: Ou tenir l'aile gauche dans une équipe de hockey...

L'hon. M. PEARSON: Et son nom est inscrit sur la mauvaise liste aux États-Unis. Nous avons reçu un certain nombre de plaintes au sujet de choses de ce genre, mais très peu comparativement au nombre total de personnes qui traversent la frontière sans aucune difficulté et qui sont même l'objet de beaucoup de courtoisie.

M. KNOWLES: Sans doute, cela se produit dans les deux sens?

L'hon. M. PEARSON: C'est vrai, mais ces gens seraient plus intéressés à se tirer d'embarras qu'à modifier ou améliorer le traité Rush-Bagot.

M. DIEFENBAKER: Le point soulevé par M. Starr fait suite à une requête du Kiwanis International qui représente 290,000 professionnels et hommes d'affaires aux États-Unis et au Canada qui croient qu'il est incongru d'avoir un traité en vigueur entre le Royaume-Uni et les États-Unis plutôt qu'un traité réellement canado-américain.

L'hon. M. PEARSON: C'est à la vérité un traité canadien.

M. DIEFENBAKER: Je comprends bien cela.

L'hon. M. PEARSON: Nous pourrions bien étudier la chose, ne serait-ce que parce que la proposition vient d'un organisme qui a tant fait pour promouvoir de bonnes relations entre les États-Unis et le Canada.

M. STARR: C'est bien là leur seul but.

M. STICK: J'aimerais bien qu'on m'assure que la proposition ne touche d'aucune façon aux bases américaines à Terre-Neuve, parce que s'il en était ainsi nous la combattrions de toutes nos forces.

L'hon. M. PEARSON: Cela n'affecterait en rien vos intérêts à Terre-Neuve.

M. DIEFENBAKER: Les membres du Kiwanis tiennent à montrer au monde la solidarité des deux pays et leur proposition est que le traité soit modernisé et modifié de façon à créer une situation modèle dans nos relations.

M. CRESTOHL: On a parlé de la situation par rapport à l'enclave de l'Alaska, croyez-vous qu'il serait possible d'en arriver à un certain progrès auprès des Américains si nous faisons appel à leur logique plutôt qu'à leurs passions?

L'hon. M. PEARSON: Je suis moi-même un amant de la logique.

Le PRÉSIDENT: Je dois assister à un lunch à une heure moins quart.

Le PRÉSIDENT: J'avais cru que nous pourrions terminer aujourd'hui l'interrogatoire du ministre.

M. FLEMING: Je dois dire que j'ai devant moi une liste de quinze sujets...

M. STICK: À propos de l'enclave, monsieur le président, le ministre a laissé entendre que le territoire devrait être canadien. Je ne crois pas que cela devrait être consigné au procès-verbal.

L'hon. M. PEARSON: Je parlais de l'historique de la chose. J'ai l'impression que l'arbitrage qui a eu lieu plusieurs années passées a été un arbitrage malheureux et qu'à ce moment-là le résultat aurait dû être tout à fait différent et qu'il aurait pu faire de l'enclave un territoire canadien. Je ne dis pas que nous pouvons maintenant remédier à la chose.

M. MACKENZIE: Cela peut s'appliquer également à l'État du Maine.

M. STICK: Je propose l'ajournement.

CHAMBRE DES COMMUNES
TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

1956

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTERIEURES

Président: Me MAURICE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU JEUDI 26 AVRIL 1956

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Exposé de M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1956

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Maurice Boisvert,
et Messieurs

Arsenault	Garland	MacInnis
Balcer	Gauthier (<i>Lac-Saint-Jean</i>)	MacKenzie
Bell	Goode	Macnaughton
Breton	Hansell	McMillan
Cannon	Henry	Montgomery
Cardin	Huffman	Patterson
Coldwell	James	Pearkes
Crestohl	Jutras	Richard (<i>Ottawa-Ouest</i>)
Decore	Knowles	Starr
Diefenbaker	Lusby	Stick
Fleming	MacEachen	Stuart (<i>Charlotte</i>)
		Studer—35.

(Quorum 10)

Secrétaire du Comité:

J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI, 26 avril 1956.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: MM. Balcer, Bell, Boisvert, Breton, Cannon, Decore, Diefenbaker, Fleming, Henry, Huffman, James, Jutras, Lusby, McMillan, Montgomery, Parkes, Starr, Stick, Stuart (*Charlotte*), Studer. — (20)

Aussi présents: MM. J. Léger, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, R.M. Macdonnell, sous-secrétaire d'Etat suppléant, W.D. Matthews, sous-secrétaire d'Etat adjoint, H.J. Armstrong, chef de la division des finances, et M. Grant, chef de la division des biens et fournitures.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures.

M. Jules Léger est présenté au Comité et lit un exposé traitant des aspects administratifs et financiers du fonctionnement du ministère des Affaires extérieures, tant au Canada qu'à l'étranger.

A midi, le Comité s'ajourne pour se réunir à nouveau à la discrétion du président.

Le secrétaire du Comité

J.E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

26 avril 1956,
11 heures du matin.

LE PRÉSIDENT : Messieurs, puisque nous sommes en nombre, nous allons commencer sans tarder davantage. J'ai le regret de vous faire savoir que le ministre est incapable d'être parmi nous ce matin et qu'il ne pourra venir ici qu'à son retour de France, soit dans dix jours environ. Nous avons cependant le plaisir d'avoir au milieu de nous ce matin M. Jules Léger, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, qui nous présentera d'abord son exposé. Après quoi, nous pourrions l'interroger, s'il n'est pas trop tard, Monsieur Léger, s'il vous plaît.

M. JULES LÉGER (*Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures*) : Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, depuis le premier exposé que j'ai fait devant vous, il y a maintenant environ un an, de nombreux et importants événements se sont déroulés dans le monde international. Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures en a exposé devant vous les aspects politiques.

Comme de coutume, je me bornerai donc à étudier les aspects administratifs et financiers de ces événements, tels qu'ils se reflètent dans le budget principal des dépenses de notre ministère pour l'année 1956-1957.

Un document, divisé en deux parties, vous a été distribué. Dans la première partie, vous trouverez le budget proposé pour 1956-1957 comparé au budget de 1955-1956. Vous y trouverez plus de détails que par les années précédentes sur les variations considérables de certains montants. La seconde partie de ce document contient un ensemble d'appendices où se trouvent comparées les dépenses proposées pour les années 1954-1955 et 1955-1956 avec les dépenses proposées pour 1955-1956 et le budget que vous avez sous les yeux pour 1956-1957.

Si vous me le permettez, je me propose d'étudier assez rapidement les éléments du nouveau budget, non pas nécessairement d'après leur importance, mais, pour faciliter les recherches, d'après l'ordre qu'on leur a donné dans le budget. Je parlerai donc de l'état de notre personnel, des améliorations apportées à notre système de communication, de nos modes d'information, de ce qui concerne nos biens à l'étranger, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, de l'Organisation des Nations Unies, en insistant davantage sur certaines institutions spécialisées des Nations Unies, du Plan de Colombo et enfin des délégations canadiennes aux commissions internationales de surveillance en Indochine.

Le personnel

Les emprunts faits au personnel de notre ministère l'an dernier pour alimenter les trois commissions internationales d'Indochine ont continué d'imposer à l'administration un effort sérieux. Le 31 janvier 1956, il nous manquait encore 19 fonctionnaires et 32 membres du personnel administratif.

Chaque année, la Commission du service civil tient au nom de notre ministère un concours conduisant au poste d'agent du service extérieur, classe 1. Nous espérons recruter en 1956 de 15 à 20 nouveaux fonctionnaires sur la liste des candidats admissibles, choisis à la suite du concours tenu en décembre 1955. Les mêmes qualités qu'auparavant sont requises pour participer à ces examens. En moyenne, 20 fonctionnaires de la classe 1 ont été engagés chaque année aux Affaires extérieures, au cours des quatre dernières années. A moins d'événements im-

prévisibles, nous en engagerons probablement 15, au cours de 1957. Ce nombre devrait suffire à compenser pour les fonctionnaires mis à la retraite, démissionnaires ou mutés à d'autres ministères.

Notre tâche devenant sans cesse plus ample et plus complexe, il nous a paru nécessaire de recourir à l'aide de personnes spécialisées dans certains domaines. La Commission du service civil a donc institué un examen en juillet dernier pour recruter des agents supérieurs à la classe 1 et possédant une expérience et des qualités spéciales. Les agents ainsi recrutés seront pendant plusieurs années affectés à la tâche qui correspond à leurs connaissances et demeureront à Ottawa. On compte cependant que, plus tard, ils seront capables d'élargir leur champ d'action. Deux fonctionnaires ont déjà été recrutés et nous espérons en trouver plusieurs autres au cours de l'année 1956-1957.

Nous avons commencé de moderniser nos systèmes de communication en achetant l'année dernière un outillage supplémentaire de télétype. Figurent donc au budget proposé, des nouveaux postes qui seront occupés par les employés chargés du fonctionnement et de l'entretien de ces équipements, dans un certain nombre de nos locaux à l'étranger. Aux dépenses prévues pour cette année figure également un nombre additionnel de gardiens de sécurité qui auront pour fonction de surveiller les locaux où ce nouvel équipement sera installé.

Dans le budget prévu pour 1956-1957, vous trouverez les accroissements de personnel suivants aux cadres de l'année 1955-1956:

Administration centrale.....	59
Bureau des passeports.....	2
Représentation à l'extérieur (y compris le personnel engagé sur place).....	88
Indochine.....	10
	<hr/>
Total.....	159

En résumé, ces accroissements peuvent être attribués aux causes suivantes:

- a) la nécessité d'améliorer et d'étendre nos systèmes de communication dans le but d'accélérer et d'améliorer nos communications, à l'extérieur de nos principaux postes étrangers;
- b) la nécessité de prendre de nouvelles mesures de sécurité dans les postes où doivent être installés des machines à chiffres;
- c) la nécessité de mettre sur pied une petite équipe d'inspecteurs qui devront visiter les postes situés à l'étranger pour en reviser le travail et étudier les problèmes qui pourraient s'y poser dans les domaines politique, technique ou administratif. On prévoit que chaque poste sera visité une fois tous les trois ans.

Cette petite équipe ne comprendra que deux agents du service extérieur.

- d) la nécessité d'augmenter le nombre des employés à l'administration centrale, proportionnellement aux responsabilités nouvelles qui, à l'étranger, ont échu à notre ministère;
- e) un léger accroissement (environ 9 situations) du personnel engagé sur place s'est produit dans un certain nombre de nos postes à l'étranger par suite d'une augmentation de travail. Des situations nouvelles ont été créées à Canberra et à Karachi où le travail s'est accru dans le domaine de l'immigration, et où il n'existe pas encore de personnel préposé à l'immigration. Ailleurs, des employés additionnels ont été requis dans les domaines de l'information et des fonctions consulaires.

Les communications

Les améliorations que nous devons apporter à notre système de communication et dont il avait été question l'an dernier commencent à prendre forme. Nous

avons partiellement réglé le cas de quelques embouteillages, mais au prix d'une certaine augmentation des frais de télégraphe et de location d'outillage.

Nous n'avons pas encore reçu le matériel de communication commandé l'an dernier et il est probable que nous ne recevrons qu'à la fin de l'année financière 1956-1957 celui qui a été commandé cette année. Nos prévisions budgétaires rendent compte de cette situation puisque vous y trouvez les frais de location de l'outillage utilisé dans l'intervalle de même que le prix des machines qui le remplaceront. Des \$306,000 prévus dans notre budget de 1955-1956 pour l'achat d'appareils de télétype, moins de \$6,000 ont été livrés en marchandise avant le 31 mars 1956, de sorte que nous nous attendons à demander un report de crédit de \$300,000 dans nos premières prévisions supplémentaires pour 1956-1957.

La location d'appareils Telex dans un certain nombre de nos postes à l'étranger devrait probablement donner lieu à une réduction plus qu'intéressante de nos frais de télégraphe. Ces résultats, cependant, ne se feront guère sentir cette année car il faut compter un certain temps avant que le système soit installé et fonctionne dans un assez grand nombre de postes pour que l'amélioration soit sensible. Comme beaucoup de projets relatifs aux communications, cette initiative est à longue portée.

Nos experts en communications s'occupent actuellement de mettre au point diverses techniques et méthodes d'utilisation susceptibles de rendre l'emploi du système Telex en Europe le plus économique possible. Les résultats de leurs travaux ne se feront évidemment sentir que lorsque nos postes seront munis d'appareils Telex et d'appareils plus modernes de communication.

J'ajouterais que l'adoption par notre ministère d'appareils modernes de communication et de nouvelles méthodes d'utilisation devrait nous permettre d'effectuer des économies additionnelles dans d'autres domaines. Par exemple, tout document émis ou capté par un appareil moderne peut être reproduit le nombre de fois voulues sans qu'il soit nécessaire d'y consacrer des heures de dactylographie. Il en résulte donc une épargne significative sur les frais de dactylographie ou de reproduction.

Sous le titre "Appels interurbains, télégrammes et autres moyens de communication" (8) à la page 174 du Livre bleu, vous trouverez une augmentation de \$193,000 par rapport aux prévisions de l'année dernière. Cette augmentation est en partie due à l'accroissement des communications télégraphiques que je viens de mentionner. Sur cette somme, \$129,000 sont destinés au Conseil national de recherches pour ses travaux techniques dans le domaine de la sécurité de nos communications. Vous vous rapellerez que \$150,000 avaient été l'an dernier consacrés à cette fin. Les \$279,000 qui doivent être payés en 1956-1957 représentent le coût total prévu de ces services et nous pensons que cette somme doit être à la charge de notre ministère plutôt qu'à celle du Conseil national de recherches. La nature de ce sujet est telle que les membres du Comité comprendront sûrement qu'il ne serait pas dans l'intérêt du public d'en révéler plus de détails.

L'information

Les crédits requis pour les travaux d'information de notre ministère continueront d'être affectés à deux grands champs d'action. En tout premier lieu, nous en consacrerons la majeure partie à la diffusion à l'étranger de renseignements concernant notre pays sous tous ses aspects. Une plus petite partie de ces crédits serviront à renseigner les Canadiens sur le rôle que joue le Canada dans les affaires internationales et sur la politique extérieure de notre gouvernement. Au cours de l'année à venir, nous entendons insister davantage sur l'achat de publications destinées à être distribuées, en particulier dans les régions qu'intéresse le Plan de Colombo. En portant à \$10,000 le crédit visant les livres et publications destinés à la distribution, nous l'augmentons de \$8,000 par rapport à l'année 1955-1956.

Nos biens à l'étranger

Au cours de l'année écoulée, notre ministère a continué d'étudier les besoins immobiliers des postes situés à l'étranger et où subsistent encore des conditions anormales. Etant donné nos ressources techniques et administratives limitées et la complexité croissante des problèmes d'habitation à l'étranger, notre ministère a préféré, au cours de l'année dernière, affermir les acquisitions immobilières faites l'année précédente et surveiller les projets de construction en cours plutôt que se lancer dans de nouveaux projets d'expansion.

Voilà pourquoi l'achat à Rome, pour la somme de \$387,000 en liras bloquées, d'un immeuble pouvant abriter des bureaux, achat dont j'avais parlé au début de l'exposé que j'ai présenté devant le Comité, l'an dernier, et l'acquisition récente d'une résidence pour l'ambassadeur à Oslo, au coût de \$200,000, constituent les deux seuls achats immobiliers importants conclus par notre ministère au cours de l'année financière 1955-1956.

Nous n'avons pas encore résolu de façon permanente le problème posé par la résidence de notre ambassade à Rome, problème dont je vous ai parlé l'an dernier. Nous avons sérieusement songé à la possibilité de vendre la propriété que nous avons achetée à Rome en 1950 pour une somme équivalente à \$186,000 en liras bloquées. Comme la valeur des propriétés est constamment à la hausse, à Rome, il nous semble préférable de vendre la propriété que nous possédons actuellement seulement lorsque le produit de cette vente pourra être immédiatement utilisé à acheter un autre emplacement moins cher mais convenable. Le produit d'une vente conclue immédiatement devrait sans aucun doute être placé dans un compte de liras bloquées. La seule autre propriété qui nous a été offerte et qui conviendrait à une ambassade nous aurait coûté 360 millions de liras, soit \$577,000 au cours actuel du change. D'autre part, cet emplacement se prêtait moins bien que celui que nous possédons aux fins que nous avons en vue et il nous aurait coûté plus cher que ce que nous aurions probablement retiré de la vente de notre propriété actuelle. On nous a également offert une maison déjà construite, pour 290 millions de liras; mais étant donné les réparations et rénovations considérables qu'il aurait fallu y apporter, le coût en aurait été porté aux environs de \$521,000. Même une fois réparée, cette maison n'aurait pas été très satisfaisante. Nous continuons d'étudier ce problème dans l'espoir d'en arriver à une solution moins onéreuse. Cependant, étant donné le prix extrêmement élevé du terrain ou de la construction, à Rome, il se peut que la solution la plus commode et la plus économique soit encore de construire la résidence de notre ambassade sur le terrain que nous possédons actuellement. Nous nous rendons bien compte que nous ne sommes pas plus avancés que l'an dernier relativement à la solution de cet ennuyeux problème. Nous continuerons à étudier cette question et j'espère que l'année prochaine mon compte rendu sera plus satisfaisant. Actuellement, l'ambassadeur du Canada habite une résidence louée qui, bien que satisfaisante, mais ne constitue pas une habitation stable.

Comme vous le savez déjà, les constructions entreprises à La Haye, à Paris et à Tokyo n'ont cessé de progresser au cours de l'année financière 1955-1956. Je suis heureux d'annoncer que la construction d'un bureau à La Haye et l'érection d'un bâtiment supplémentaire au bureau de Tokyo sont toutes deux beaucoup plus avancées que nous n'aurions pu le prévoir l'année dernière. Ces deux entreprises sont près d'être terminées et actuellement, le coût final prévu pour La Haye est de \$290,000 (en fonds bloqués) et celui de Tokyo \$270,000. Ces nouveaux bureaux devraient être utilisés au tout début de l'été. La construction du bureau de Paris a cependant été plus lente, surtout à cause du travail de démolition qui a dû précéder la nouvelle construction. On prévoit maintenant que le nouvel immeuble, dont le coût total sera d'environ \$585,000, ne pourra être utilisé qu'au cours de l'année financière 1957-1958. Le programme de construction prévu

à Paris pour l'année qui vient est estimé à \$225,000 et ce montant est inclus dans les prévisions budgétaires de 1956-1957.

En plus de ces grands projets de construction, des réparations et des rénovations, au coût total de \$25,000, sont en voie d'exécution à la résidence officielle achetée en mars 1955 à Rio-de-Janeiro, et la transformation de l'immeuble acheté à Rome en août 1955 doit commencer prochainement au coût approximatif de \$33,000.

Les prévisions budgétaires de 1955-1956 comprenaient une somme de \$700,000, comparée à \$800,000 cette année, qui n'était affectée à aucun projet déterminé. Cette somme permettra au ministère de faire face à l'achat anticipé de trois, et peut-être avec quelque chance, de quatre propriétés, achat qu'il serait jugé plus sage ou nécessaire de faire durant l'année, de même qu'au travail préliminaire d'organisation et au commencement des travaux dans au moins deux projets de construction. Conformément aux recommandations du Comité, nous avons continué de donner la préférence dans nos programmes aux besoins immobiliers de notre personnel en Extrême-Orient. Bien qu'il apparaisse possible de louer des locaux fort convenables en guise de bureaux à Karachi, la solution la plus efficace consiste encore à y acheter un immeuble qu'on convertira en bureaux; cela entraînerait une mise de fonds minimum de \$150,000, compte non tenu des réparations requises. Ce projet, s'il se réalise, serait l'un de ceux acquittés à même la somme de \$800,000 sans affectation précise.

Il devient de plus en plus nécessaire d'améliorer les conditions d'habitation du personnel affecté aux postes tropicaux tels que New-Delhi, Karachi et Tel-Aviv. Il y a de bonnes chances pour que nous achetions quatre maisons à l'usage de notre personnel dans ces différents endroits. Le coût de ces habitations serait défrayé à même le fonds mentionné plus haut.

Pour remédier à l'encombrement actuel, il serait souhaitable d'acheter un immeuble à Copenhague. A Buenos-Aires, en dépit des recherches considérables que nous effectuons depuis plusieurs années, nous n'avons trouvé aucun immeuble approprié à louer. Nous aurons donc peut-être à y faire un achat. Or, la seule résidence qui serait conforme à ce que nous désirons et que nous ayons trouvés jusqu'ici se vend au prix de \$350,000. Comme il ne saurait être question de payer un tel prix, l'ambassadeur continue d'habiter dans un hôtel. Des problèmes semblables ne tarderont peut-être pas à se poser à Bruxelles, Athènes et Dublin.

Nous avons actuellement 60 postes à administrer à l'étranger, y compris nos consulats généraux et nos consulats. Pour donner une idée de nos responsabilités croissantes dans le domaine immobilier, disons que nous sommes maintenant propriétaires de 34 propriétés séparées sises dans 18 capitales. Plus nous acquérons d'expérience dans ce domaine et plus il nous paraît souhaitable d'acheter et de construire nos propres immeubles. Nous n'en étudions pas moins chaque cas avec toute l'attention désirée et nous avançons avec prudence. Nous nous intéressons en premier lieu aux postes où les conditions d'habitation sont mauvaises ou onéreuses, en mettant l'accent sur l'effet que peuvent avoir les conditions locales sur la santé de notre personnel. Nous progressons donc dans la réalisation de notre programme avec toute la célérité que nous permettent les organismes techniques et administratifs avec lesquels nous dirigeons et administrons nos propriétés à l'étranger.

L'OTAN

Le budget prévu pour le siège civil de l'OTAN pourvoit aux traitements et allocations accordés aux membres du personnel civil international de l'OTAN, aux dépenses de voyage, à l'aménagement des bureaux, aux travaux d'information et aux autres dépenses administratives de l'organisme. De ce budget, il revient au Canada 10 p. 100 des dépenses d'administration et 6.7 p. 100 des dépenses d'immobilisation. Conformément à la nouvelle formule de participation

aux dépenses adoptée l'an dernier, la juste part du Canada est de 5.8 p. 100. Cette réduction a été possible grâce à l'entrée de l'Allemagne dans l'organisme.

Auparavant, une partie de la participation canadienne au budget civil de l'OTAN était acquittée à même le crédit d'entraide mutuelle, mais en raison de la réduction de la participation totale du Canada, il a été décidé qu'à partir de l'année financière 1956-1957, notre ministère sera responsable de la participation canadienne. Cette décision s'est reflétée dans l'augmentation du montant prévu pour les Affaires extérieures. La participation totale du Canada pour 1955-1956 sera d'environ \$304,000 dont \$200,000 seront payés par notre ministère. Pour 1956-1957, nous demandons \$223,625, le tout venant du ministère des Affaires extérieures.

A l'heure actuelle, le secrétariat international de l'OTAN est logé temporairement au Palais de Chaillot construit par le gouvernement français pour la session de 1951 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les gouvernements membres se sont eux-mêmes occupés de loger à Paris leur propre délégation à l'OTAN. Le nouveau siège permanent de l'OTAN est actuellement en construction; le coût en sera acquitté par les pays membres de l'OTAN. Le nouveau siège de l'OTAN abritera la principale salle du conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, un certain nombre de petites salles pour les commissions et environ 900 bureaux. Une aile de l'édifice abritera les délégations des nations membres et la part du loyer de chaque délégation affectée à l'amortissement des frais de premier établissement sera portée au crédit des contributions annuelles au budget civil de l'OTAN. Le gouvernement français fournit le terrain et aménagera les abords. On prévoit que l'édifice sera terminé au début de 1958.

La part qui revient au Canada dans ces constructions est de 6.08 p. 100 et la participation totale du Canada se chiffrera par environ 425,000 dollars canadiens. Cette fois-ci encore, à partir de l'année financière 1956-1957, la participation totale du Canada sera à la charge du ministère des Affaires extérieures. Durant l'année 1955-1956, première année où notre contribution a été requise, une part de la participation canadienne a été payée à même le fonds d'entraide mutuelle.

L'ONU

Au moment où nous terminions l'élaboration de nos prévisions budgétaires pour 1956-1957, seize nouveaux membres ont été admis aux Nations Unies. Nous basant sur les renseignements qui étaient disponibles à ce moment-là et prenant pour acquis que les nouveaux membres participeraient au budget de 1956, nous avons pris sur nous de réduire la contribution canadienne de 170 mille dollars canadiens. Nous avons appris depuis que le comité des contributions étant incapable pour quelques mois d'adapter le taux de contribution au nombre accru des participants, les modifications ne seront pas connues assez tôt pour changer les contributions de 1956. On a l'intention, cependant, de demander aux nouveaux membres de contribuer au budget de 1956; on les invitera probablement à s'acquitter en même temps de leurs contributions pour 1956 et 1957. Les rectifications qui en résulteront relativement aux contributions des autres membres pour 1956 seront soustraites de leurs contributions pour 1957.

Dans ce cas, nous serons donc obligés de redemander la somme d'environ \$170,000 que nous avons laissée tomber, quand nous soumettrons nos premières prévisions supplémentaires pour 1956-1957.

NOTE SUR LES FONCTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES DES NATIONS UNIES

L'organisation des Nations Unies repose sur le principe qu'aucun organisme international visant à maintenir la paix et la sécurité ne peut être efficace s'il ne possède pas d'instruments capables de faire face aux problèmes sociaux et économiques dans le domaine international. Les fondateurs des Nations Unies ont

donc réclamé la création d'un Conseil économique et social (ECOSOC) dont le rôle soit de réaliser de façon constructive les fins et les principes sociaux, économiques et humanitaires de la charte et d'éliminer les injustices sociales et économiques qui sapent la compréhension et la stabilité internationales.

Dans ses premières années, l'ECOSOC se montra peu utile. En 1952 cependant, les programmes et les plans déjà tracés furent affermis et il commença de circuler un esprit plus encourageant. Il y avait beaucoup moins d'animosité et moins de propagande amère entre le bloc communiste et les autres pays. Le travail pratique accompli par le Conseil en a bénéficié. Le fonctionnement de ce dernier s'est également beaucoup amélioré à la suite d'une revue générale exécutée au cours des deux dernières années et portant "sur la mise au point et la coordination des programmes et des réalisations des Nations Unies et des institutions spécialisées, relativement aux droits économiques, sociaux et humains". On s'est davantage efforcé de réaliser des idéaux limités et d'aborder les problèmes d'une façon plus objective.

Les succès des Nations Unies dans les domaines économique et social ne sont peut-être extraordinaires, mais ils dénotent un progrès croissant et des réalisations fort intéressantes. Dans le domaine économique, il est possible de mentionner trois grandes entreprises au cours de l'année précédente, ou peu s'en faut. Dans le monde entier, on accorde plus d'attention au programme régulier et au programme amplifié d'aide technique aux pays économiquement sous-développés. Le programme régulier d'aide technique est inclus dans le budget courant des Nations Unies et l'Assemblée générale en est plus directement responsable, alors que le programme amplifié, qui compte sur les contributions volontaires des gouvernements intéressés, est principalement confié au Conseil économique et social.

A la sixième Conférence d'assistance technique en 1955, le Canada annonça que, sous réserve de l'approbation du Parlement, il fournirait une contribution de 1.8 million de dollars au programme amplifié de 1956. Cela représente une augmentation de \$300,000 par rapport à la contribution de 1955 et porte la contribution totale du Canada depuis 1950 au chiffre de 7.2 millions de dollars. Le 30 septembre 1955, les contributions totales de tous les pays atteignaient le chiffre de \$113,216,000.

On s'attend que la Société internationale de finance entre en action dès que les 30 pays auront souscrit quelque 75 millions de dollars. La fin première de cette société est d'encourager la croissance de l'entreprise privée, en particulier dans les endroits les moins exploités du globe. Pour atteindre cette fin, la société offrira des prêts, trouvera les capitaux nécessaires, recrutera des administrateurs expérimentés et d'une façon générale tentera d'encourager les investissements privés, tant sur le plan domestique qu'international.

En octobre 1955, le Canada est devenu membre de la société et a acheté des actions de celle-ci pour une valeur approximative de 3.6 millions de dollars.

La troisième création réalisée dans le domaine économique concerne l'attention qu'on donne actuellement à la possibilité d'établir un Fonds spécial des Nations Unies en faveur du développement économique, organisme déjà connu sous le nom de SUNFED, qui accorderait des subventions et des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt aux gouvernements des pays insuffisamment développés. La position du Canada vis à vis de SUNFED est encore à l'étude.

L'une des entreprises les plus avantageuses et les plus efficaces des Nations Unies a été la création du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'un des programmes d'assistance des Nations Unies. Ce programme de bien-être pour les enfants nécessiteux des pays insuffisamment développés reçoit un appui sans cesse croissant.

Le Canada est l'un des principaux pays participants; le total des contributions déjà fournies par le Canada se chiffre à \$9,375,000. Grâce à l'augmentation généreuse du nombre et du montant des contributions versées au cours des années passées, et étant donné l'efficacité des programmes de l'UNICEF, le gouvernement

canadien annonça à la dixième session de l'Assemblée générale qu'il avait l'intention, sous réserve de l'approbation du Parlement, de porter la contribution du Canada en 1956 à \$500,000, montant donné au cours de chacune des cinq années précédentes, à \$600,000. Les contributions volontaires données à l'UNICEF par des intérêts privés du Canada dépassent de beaucoup le chiffre de 1 million et demi de dollars, depuis la création du fonds de 1946.

Les Nations Unies ont également réalisé deux autres programmes importants d'assistance : l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNWRA) et l'Organisation des Nations Unies pour la reconstruction en Corée (UNKRA). Le premier organisme, l'UNWRA, réalise un programme de réhabilitation, qui lancé en 1952, atteint les 200 millions de dollars et un programme annuel de secours qui atteint approximativement les 25 millions de dollars, sous forme d'aliments, d'abris et de soins médicaux, pour les quelque 900,000 réfugiés arabes de Palestine.

Le Canada est l'un des plus importants participants à l'UNWRA ; le total de ses contributions se chiffre par plus de 4 millions de dollars. Au cours des délibérations de la dixième session de l'Assemblée générale, la délégation du Canada annonça, sous réserve de l'approbation du Parlement, une contribution canadienne supplémentaire de \$500,000 pour l'année budgétaire 1955-1956 de l'organisme ; de ce montant, \$300,000 seront donnés sous forme de blé.

Le travail accompli par l'Organisation des Nations Unies pour la reconstruction en Corée s'est révélé fort efficace, mais son ampleur s'est trouvée restreinte par un appui financier décroissant.

Le Canada a tenu sa promesse en fournissant une contribution de \$7,250,000 en mars 1955, et une contribution supplémentaire de \$500,000. En plus de sa contribution au programme à long terme de réhabilitation, le Canada a donné de la morue salée pour une valeur de \$750,000 au programme de secours et de bien-être de l'organisme.

Au nombre des grandes réalisations accomplies par les Nations Unies dans le domaine social se trouvent les mesures prises par le commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue de venir en aide aux personnes qui cherchaient refuge contre la persécution. Compte non tenu des réfugiés de Palestine, quelque 70,000 personnes, sous le mandat du haut commissaire, vivent encore dans des camps de réfugiés en Europe et au Moyen-Orient. En 1954, on a institué un fonds des Nations Unies pour les réfugiés, dans le but d'intégrer les réfugiés à leur nouveau pays d'adoption et de fournir des secours d'urgence aux autres. Le premier article au programme est de diminuer le nombre des réfugiés qui vivent dans des camps au Moyen-Orient.

Le Canada a fourni une contribution de \$125,000 au cours de la première année où ce programme fut appliqué et en novembre 1955, le gouvernement annonça que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada fournirait une nouvelle contribution de \$125,000.

L'ECOSOC s'est fait remarquer par quelques autres réalisations dans les domaines social et humain ; notamment la création de services consultatifs de bien-être social ; la formation d'un personnel d'auxiliaires sociaux ; le financement de logis et de programmes d'améliorations sociales ; et enfin la définition internationale des standards et niveaux de vie.

Si l'on passe en revue les réalisations économiques et sociales des Nations Unies, il faut prendre garde de ne pas oublier le travail accompli par les dix institutions spécialisées qui ont canalisé les efforts et les ressources des Etats membres vers la diffusion et l'accroissement du progrès économique et social.

Le Canada est membre des dix institutions spécialisées et s'est efforcé d'encourager et de réaliser leurs programmes.

Dès 1955, les institutions spécialisées avaient franchi la période initiale d'organisation et chacune dans son propre domaine se lançait dans l'élaboration de programmes à longue portée ; elles se créaient cependant des instruments communs

et s'engageaient dans un certain nombre de projets communs. Le projet conjoint le plus important auquel prennent part ces institutions est le programme amplifié des Nations Unies d'assistance technique. Dans 80 pays et territoires, sept institutions spécialisées ont assisté les gouvernements; plus de 700 experts envoyés par les institutions spécialisées sont au travail sur place et plus de 360 personnes des régions insuffisamment développées se sont vu accorder des bourses d'étude dans des secteurs spéciaux d'études, en vue de devenir pour leurs pays les experts requis dans les domaines économiques et sociaux.

Au cours des dernières années, l'Organisation internationale du Travail s'est notamment efforcé d'élever les standards de vie et d'augmenter la productivité régionale des pays insuffisamment développés grâce à ses propres programmes d'assistance, réalisés en étroite collaboration avec les autres institutions spécialisées. Au cours des années 1954 et 1955, l'Organisation mondiale de la Santé, en collaboration avec d'autres institutions spécialisées, a intensifié sa campagne contre la malaria et cherche maintenant à éliminer totalement cette maladie du globe. L'OMS aide plus de 20 pays à lutter contre la malaria. La campagne contre le pian, financée en commun par l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance commence à donner de bons résultats dans plusieurs pays. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture s'est efforcée de faire naître la collaboration dans la recherche d'une solution aux problèmes alimentaires croissants du monde et d'élever le niveau de l'alimentation en développant le commerce et en améliorant les méthodes de production, protégeant et agrandissant ainsi les marchés agricoles étrangers. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture tend actuellement à faire disparaître les déficiences éducatives et scientifiques des pays insuffisamment développés en donnant la préférence d'abord au domaine de l'instruction primaire, à l'élimination des tensions raciales et sociales, à l'appréciation mutuelle des cultures orientales et occidentales et à la recherche scientifique relativement à l'amélioration des conditions de vie. D'autres institutions spécialisées telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Union postale internationale, l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation météorologique mondiale accomplissent un travail fructueux dans des domaines où la collaboration internationale est essentielle. En 1956, le Canada fournira une contribution d'environ 1.4 million de dollars aux budgets des huit institutions spécialisées mentionnées, soit environ 3.4 p. 100 de l'ensemble de leurs budgets.

Nommons deux autres institutions qui se suffisent à elles-mêmes financièrement: la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international. La Banque aide au développement économique de plusieurs pays en fournissant des prêts là où des capitaux privés ne sont pas disponibles.

Le Canada a grandement appuyé la Banque, en rendant disponible pour des prêts l'intégralité de sa souscription de 18 p. 100 du capital (soit environ 60 millions) et en autorisant la banque à se procurer un capital additionnel en vendant des obligations au Canada pour la somme approximative de 48.7 millions de dollars.

Le Fonds monétaire international est aussi fort utile en fournissant les instruments nécessaires à la collaboration internationale vis à vis des problèmes monétaires de paiements et d'échanges.

Cette année, le Conseil économique et social tient sa 21ème session, du 17 avril au 4 mai et sa 22ème session du 3 juillet au 4 août. Une délégation canadienne assistera aux deux sessions. Vous vous rappellerez qu'à la dernière session de l'Assemblée générale, le Canada a été élu membre du Conseil pour une période de trois ans (le Canada a déjà été membre du Conseil de 1946 à 1948 et de 1950 à 1952).

Le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME)

Le gouvernement canadien, au titre de membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME), contribue annuellement au budget admi-

nistratif de l'organisme. Bien que l'augmentation du nombre des membres (CIME), ait réduit la participation du Canada au budget administratif de 8.51 p. 100 à 8.39 p. 100, ce budget administratif a comporté de plus fortes dépenses surtout à cause de l'augmentation des traitements des fonctionnaires, des employés de bureaux et des membres des missions de liaison; la participation canadienne s'est donc élevée de \$166,482 (dollars canadiens) en 1955 à \$209,534 (dollars canadiens).

Le Plan de Colombo

Vous avez remarqué un changement important cette année dans le montant de l'un des postes les plus importants de nos prévisions budgétaires concernant la contribution canadienne au Plan de Colombo. Le gouvernement a déjà annoncé qu'il entend demander la somme additionnelle de 8 millions pour 1956-1957, faisant atteindre à notre contribution, cette année, le chiffre de 34.4 millions.

Les contributions réclamées aux différents pays l'année prochaine seront, comme de coutume, déterminées en grande partie par la nature et la qualité des projets proposés. Certains projets, cependant, ont déjà été approuvés et on peut conclure qu'une partie des fonds perçus en 1956-1957 y seront consacrés. Il s'ensuit donc que si la contribution de 34.4 millions de dollars est approuvée, de cette somme 13 millions iront à l'Inde, 9 millions au Pakistan et 2 millions à Ceylan; enfin un minimum de 1.4 million pourra servir à dispenser une assistance technique à tous les pays situés dans cette région.

L'augmentation que le gouvernement demande au Parlement de mettre à sa disposition l'année prochaine, plus un solde accumulé au cours des dernières années et non dépensé, permettra de faire les allocations supplémentaires suivantes: environ 5 millions serviront à faire face au paiement d'une partie du prix du réacteur atomique NRX, due l'année prochaine, (vous vous souvenez qu'il avait été entendu de fournir ce réacteur à l'Inde de telle façon qu'on ne diminue pas l'allocation régulière que reçoit ce pays); 2 millions seront affectés au projet Warsak au Pakistan pour faire face à des dépenses supplémentaires et enfin 2 millions serviront à de petits projets élaborés dans des pays où le Canada n'a pas encore fait d'avance de capitaux tels que la Birmanie, l'Indonésie, la Malaisie et les Etats indochinois.

Vous savez sans doute que notre ministre a eu la chance de voir quelques-unes des réalisations du Plan de Colombo au cours de son voyage dans le Sud et le Sud-Est de l'Asie, à la fin de l'année dernière. Ces réalisations sont toujours sur la voie du succès. Elles seront complètement terminées au cours de l'année qui vient et d'autres projets sont en voie d'élaboration et de réalisation.

Je crois qu'on reconnaît de plus en plus l'importance des contributions apportées par le Canada et les autres pays au développement économique du Sud et du Sud-Est de l'Asie. A la dernière réunion de la commission consultative du Plan de Colombo à Singapour, on a décidé de poursuivre le Plan de Colombo jusqu'au 30 juin 1961.

A ce sujet, j'aimerais attirer votre attention sur les remarques qu'a fait M. Pearson à propos du Plan de Colombo, devant ce Comité le 12 avril. On les trouvera dans le compte rendu de la séance d'ouverture de votre Comité et l'appendice A de ce compte rendu donne des statistiques sur l'assistance financière canadienne d'après guerre à l'étranger, de 1945 à 1957.

A ce sujet, vous voudrez probablement, comme l'an dernier, entendre M. Cavell du ministère du Commerce. Je crois savoir que M. Cavell se mettra volontiers à votre disposition.

L'Indochine

Comme je l'ai exposé au Comité l'an dernier, les trois commissions de surveillance établies en Indochine: Cambodge, Laos et Vietnam, fonctionnent de façon à peu près analogue. Bien qu'un certain nombre des principales dispositions des accords aient été appliquées, la Commission a été pleinement occupée à faire

observer les engagements pris par les deux parties, surtout au Laos et au Vietnam.

Au Cambodge, les dispositions de l'armistice ont été en majeure partie appliquées, ce qui a considérablement réduit la tâche de la commission. On a pu ainsi diminuer le nombre des équipes, et donc celui des officiers qui y étaient affectés, qui ne sont plus que neuf au lieu de dix-huit. On espère pouvoir baisser encore les effectifs.

Au Laos et au Vietnam, bien qu'un certain progrès ait été effectué dans la mise en oeuvre des dispositions du cessez-le-feu, les responsabilités des commissions d'armistice sont beaucoup plus lourdes qu'au Cambodge et le travail n'a guère diminué. Au Laos, où aucun règlement politique n'a encore été conclu et où la situation militaire reste tendue, le travail de la commission n'a fait qu'augmenter. Au Vietnam, la tâche de la commission n'est plus de la même nature qu'auparavant. Le retrait des troupes de chaque côté de la ligne de démarcation a bien été accompli mais depuis quelques mois la commission a reçu un nombre croissant de requêtes lui demandant d'enquêter dans la région sud sur de prétendues violations de l'article 14 c) relatif aux libertés démocratiques. La réduction du personnel militaire au Cambodge a donc en fin de compte été plus que compensée par l'augmentation du travail à faire au Laos et au Vietnam.

Voilà pourquoi le nombre de Canadiens de service en Indochine est resté au total actuel d'environ 165, soit 132 militaires et 33 civils (16 fonctionnaires et 17 employés aux écritures), ces derniers étant presque tous du ministère des Affaires extérieures. Je répète, comme je l'ai dit l'an dernier au Comité, que la nécessité d'assurer un personnel suffisant à nos délégations au sein de ces commissions impose un très lourd fardeau à la fois au ministère de la Défense nationale et à celui des Affaires extérieures. Nous avons donc hâte de voir terminé le plus tôt possible le travail des commissions. C'est là le but que nous visons au Cambodge, d'où la commission semble pouvoir se retirer plus tôt qu'ailleurs. Mais au Laos et au Vietnam, il semble bien que les commissions doivent être maintenues si l'on veut que l'armistice soit respecté. A ce sujet, d'ailleurs, le ministre a déclaré au Parlement que nous n'abandonnerons pas la tâche tant que nous serons convaincus d'aider ainsi sérieusement au maintien de la paix.

Quant au soutien financier des trois commissions d'Indochine, j'ai déjà dit au Comité l'an dernier que la question n'a été que brièvement traitée dans les trois ententes d'armistice. Depuis, le règlement des frais des commissions fait l'objet d'entretiens entre les pays de la conférence de Genève, les autorités chargées de la surveillance et les quatre États indochinois. Quand les accords ont été conclus, le coprésident de la conférence de Genève a accepté, bien que non officiellement, l'établissement d'un fonds commun alimenté par la France, le Royaume-Uni, l'URSS et la Chine communiste, et destiné à acquitter une partie des frais des commissions. Par la suite, cette entente a été confirmée officiellement.

En août 1954, les pays chargés de la surveillance ont décidé, à New-Delhi, que les frais comme les soldes et les allocations destinées au personnel des commissions seraient acquittés par les pays intéressés, mais que toutes les autres dépenses, y compris les soldes et allocations des employés du secrétariat international, seraient payées à même le fonds commun. De plus, pour permettre aux commissions de commencer sans délai leur travail, les trois pays chargés de la surveillance ont avancé, à titre de prêt, des montants représentant 100,000 dollars américains au fonds commun, jusqu'à ce que les pays représentés à la conférence de Genève puissent verser des cotisations régulières au fonds.

Si l'on peut dire que le financement des commissions est désormais réglé en principe, il n'en reste pas moins que depuis un an des entretiens suivis ont lieu entre les pays contribuant au fonds commun et les quatre États indochinois, entretiens qui portent sur les modalités de la répartition des frais et qui, sommes-nous informés, viennent justement d'arriver à leur fin. Dans ces entretiens, d'ailleurs, c'est le gouvernement hindou qui a représenté les pays constituant les commissions. Autant que nous sachions, aucun règlement n'a encore été adopté en vue de renouveler

le fonds commun, de la part des pays signataires des accords de Genève. Bien plus, même si les grandes puissances ont de temps à autre versé certaines contributions, les montants accumulés jusqu'à présent ne sont pas suffisants pour rembourser les montants prêtés au fonds commun par les pays chargés de faire observer l'armistice, ni les dépenses acquittées par ces pays à titre remboursable. L'Inde a été chargée de l'administration du fonds commun et, sauf erreur, les montants versés jusqu'à présent au fonds ont servi à acquitter les frais des commissions à l'exclusion des dépenses locales des états indochinois. L'entretien des secrétariats internationaux a été acquitté à même le fonds commun. Nous pouvons nous attendre à toucher un premier paiement, dans un avenir très rapproché, sur le montant que nous avons tout d'abord avancé au fonds commun.

Les autorités canadiennes cherchent aussi à se faire rembourser les dépenses effectuées pour le compte du personnel canadien attaché aux commissions. Des demandes de remboursement, allant jusqu'au 31 décembre 1955 et d'un montant de \$657,493, ont été présentées par le Canada au secrétariat international de la commission du Vietnam, qui sert actuellement de section financière pour les trois commissions. Nous espérons bien que l'on ne tardera pas à donner suite à ces demandes de remboursement.

Et j'achève ainsi, monsieur le président, cette étude générale des postes figurant au budget qui vous est actuellement soumis. Nous accueillerons avec plaisir toute question que vous ou les autres membres du Comité voudrez bien nous poser et nous espérons pouvoir y répondre sans trop de difficulté. S'il y a des questions auxquelles mes collègues et moi ne pouvons répondre sur-le-champ, je serai heureux d'y prêter une attention immédiate et de vous fournir les réponses aussitôt que possible.

LE PRÉSIDENT: Je ne doute pas d'exprimer le sentiment de tout le Comité en vous remerciant sincèrement, monsieur Léger, des utiles renseignements que vous nous avez donnés ce matin.

M. FLEMING: En effet, c'est un exposé des plus complets et des plus utiles que M. Léger nous a présenté et je crois qu'il serait bon que nous ayons un exemplaire imprimé de son exposé avant de commencer à poser des questions. Il me semble que nous pourrions procéder de façon plus ordonnée en suivant l'exposé page par page plutôt qu'en glanant à droite et à gauche dans les divers postes du budget.

LE PRÉSIDENT: Je partage votre avis, monsieur Fleming.

M. McMILLAN: Cela me semble très judicieux.

LE PRÉSIDENT: Désirez-vous commencer à poser vos questions dès ce matin, ou préférez-vous attendre à une séance ultérieure? M. Léger doit partir demain matin avec M. Pearson et il ne reviendra pas avant le 8 mai.

M. FLEMING: En ce cas, monsieur le président, et étant donné que M. Léger a sans doute diverses choses à faire aujourd'hui, il ne serait guère utile de discuter une aussi longue déclaration et nous pourrions peut-être attendre à la prochaine séance.

LE PRÉSIDENT: Le Comité veut-il attendre que M. Léger soit revenu d'Europe? C'est à vous de décider.

M. DECORE: La proposition de M. Fleming me semble excellente.

M. JAMES: Peut-être pourrions-nous accompagner M. Léger en Europe et lui poser nos questions en cours de route.

LE PRÉSIDENT: Proposez-vous l'ajournement, monsieur Fleming?

M. FLEMING: Oui, monsieur le président, je propose l'ajournement et je souhaite à M. Léger un très agréable voyage.

M. JULES LÉGER: Je vous suis très reconnaissant de la bienveillante attention que vous m'avez accordée, bien que votre temps soit deux fois plus précieux que le mien.

M. FLEMING: Nous sommes toujours bienveillants pour les gens qui ne font pas de politique!

CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

1956

COMITÉ PERMANENT

des

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. MAURICE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU JEUDI 3 MAI 1956

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Poste III—Plan de Colombo

Exposé de M. R. G. Nik Cavell, chef de la Division de la coopération économique
et technique internationale du ministère du Commerce.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1956

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Maurice Boisvert,

et Messieurs

Arsenault	Gauthier (<i>Lac-Saint-Jean</i>)	MacKenzie
Balcer	Goode	Macnaughton
Breton	Hansell	McMillan
Cannon	Henry	Michener
Cardin	Huffman	Nesbitt
Coldwell	James	Patterson
Crestohl	Jutras	Pearkes
Decore	Knowles	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Diefenbaker	Lusby	Starr
Fleming	MacEachen	Stick
Garland	MacInnis	Stuart (<i>Charlotte</i>)
		Studer—35.

(Quorum—10)

Secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

ORDRES DE RENVOI

LUNDI 30 avril 1956.

Il est ordonné—Que le nom de M. Michener soit substitué à celui de M. Bell;
et

Que le nom de M. Nesbitt soit substitué à celui de M. Montgomery sur la
liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS VERBAL

JEUDI 3 mai 1956

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à onze heures du matin, sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: MM. Arsenault, Boisvert, Breton, Cardin, Crestohl, Decore, Fleming, Garland, Goode, Hanzell, James, Knowles, Lusby, MacKenzie, Macnaughton, McMillan, Michener, Nesbitt, Parkes, Starr, Stick, Stuart (*Charlotte*) et Studer (23).

Aussi présents: M. R. G. Nik Cavell, chef de la Division de la coopération économique et technique internationale du ministère du Commerce; M. R. W. Rosenthal, chef adjoint, M. F. E. Pratt, chef de la section des avances de capitaux; M. D. W. Bartlett, chef du Service de la coopération technique.

Après l'ouverture de la séance, le président propose que le poste 92 des prévisions budgétaires soit laissé en suspens et que le Comité aborde l'étude du poste 111 (Plan de Colombo). Puis il présente M. R. G. Nik Cavell, chef de la Division de la coopération économique et internationale du ministère du Commerce.

M. Cavell expose à grands traits quelle a été l'activité de sa division et quelles sortes d'assistance le Canada a mis à la disposition de certains pays moins fortunés.

Au nom des membres du Comité, le président remercie M. Cavell de l'excellent exposé du travail accompli par sa Division, puis il demande aux membres s'ils ont des questions à poser.

Au cours de l'interrogatoire, M. Cavell parle des sujets suivants:

1. Aide économique à l'Asie;
2. Formation, au Canada, d'étudiants asiatiques;
3. Ceylan.

Avec la permission du Comité, il est ordonné que les documents suivants présentés par M. Cavell fassent partie du compte rendu.

1. État de la contribution financière du Canada au Plan de Colombo au 31 mars 1956 (voir Appendice A).
2. Résumé des dépenses relatives au programme de coopération technique, de 1950 au 31 décembre 1955, avec les dépenses estimatives au 31 mars 1956 (voir appendice B).
3. Plan de Colombo—Allocations, engagements financiers et dépenses au 31 décembre 1955 (voir appendice C).
4. Résumé statistique du programme de coopération technique, de 1950 au 31 mars 1956. (voir appendice D).

L'interrogatoire de M. Cavell n'étant pas terminé, le Comité s'ajourne à une heure de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor

TÉMOIGNAGES

JEUDI 3 mai 1956

11 h. du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre et nous allons étudier le crédit 111.

Crédit 111—Plan de Colombo, \$34,400,000.

Nous avons aujourd'hui le plaisir d'avoir parmi nous M. Cavell, qui connaît à fond le Plan de Colombo et qui l'administre d'une manière remarquable. Je suis sûr que vous êtes tous désireux d'entendre M. Cavell et je l'invite à prendre la parole.

M. NIK CAVELL: (chef de la Division de la coopération économique et technique internationale, ministère du Commerce):

Monsieur le président et messieurs, l'an dernier, lorsque j'ai comparu devant vous, je vous ai dit que, de façon générale, notre programme d'assistance au Sud-Est de l'Asie progressait d'une manière satisfaisante. Je vous ai fait l'exposé des efforts que font les divers pays de cette région pour s'aider eux-mêmes. A vrai dire, ils participent eux-mêmes à l'effort total de développement dans la proportion d'environ 85 à 90 p. 100. Vous vous rappelez peut-être que je vous ai indiqué quelques-uns des moyens que nous employions pour leur aider à cet égard. Je vous ai dit alors que nous avons entrepris l'exécution de 38 projets et qu'un certain nombre d'autres étaient à l'étude. En tout, le nombre de nos entreprises d'immobilisation, grosses et petites, s'élève maintenant à 60. En outre, une certaine quantité de matériel a été fourni en vertu du programme de coopération technique, afin de faciliter le travail des techniciens que nous envoyons dans ces pays en vertu de ce programme et de le rendre plus efficace.

Je suis certain, monsieur le président, que vous conviendrez avec moi, qu'il me faudrait prendre trop de votre temps et de celui de votre Comité pour vous donner une explication détaillée de chacun des 60 projets. J'ai donc l'intention de faire comme l'an dernier et de vous remettre une liste indiquant le coût approximatif et la nature de chacun. S'il y en a parmi vous qui aimeraient à en avoir des copies, nous pourrions vous en distribuer. Monsieur le président, je vous demande donc la permission de déposer le document en question, intitulé "Avances de capitaux faites par le Canada en vertu du Plan de Colombo au 31 mars 1956" ainsi qu'un exposé des affectations, engagements et dépenses au 31 décembre 1955.

Comme je vous l'ai expliqué l'an dernier, notre participation revêt deux formes: les entreprises d'immobilisation et la coopération technique. Dans ce dernier cas, il s'agit de former des experts, soit en les faisant venir ici soit en envoyant là-bas des techniciens canadiens. Comme pour le programme d'aide financière, il m'est impossible, aujourd'hui, de vous donner, monsieur le président, ainsi qu'à votre Comité, une explication détaillée de notre programme de coopération technique. Avec votre permission, je vais donc déposer un document indiquant quelles étaient au 31 décembre 1955 les dépenses que nous avons faites

au titre de ce programme. Vous trouverez, jointe au document, une courte note indiquant les dépenses à compter de la date susmentionnée jusqu'à la fin de l'année financière, soit au 31 mars 1956. Bien que je les crois exacts, je dois ajouter que les chiffres qui apparaissent sur la note ne sont pas les chiffres définitifs du Trésor, ceux-ci n'étant pas encore disponibles. Je ne prévois pas toutefois qu'il y ait, entre ces chiffres et les chiffres définitifs, plus de différence qu'un dollar ici et là. Vous verrez donc, monsieur le président, que je me suis efforcé de donner à votre Comité, d'une façon raisonnablement exacte, des chiffres à jour. Je le répète, messieurs, ces chiffres sont à votre disposition. Si vous en voulez des copies dès maintenant, je puis vous en fournir. Je n'ai pas suffisamment de copies de l'état financier, mais j'ai ici un état statistique prêt pour distribution.

Outre l'état financier, permettez-moi de déposer un résumé statistique (celui qu'on distribue en ce moment) du programme de coopération technique au 31 mars 1956. Ce résumé va répondre, je l'espère, à toutes les questions d'ordre statistique que les membres de votre Comité pourraient avoir à poser, qu'il s'agisse de l'endroit d'où sont venus les sujets à former, du nombre de ceux-ci, du genre de formation reçue, etc. Je commencerai ensuite la lecture du rapport que j'ai préparé à l'intention du Comité.

J'aimerais à parler d'abord du programme de coopération technique. L'an dernier je vous ai entretenu du travail que nous avons accompli dans l'Inde, au Pakistan et à Ceylan. Vous vous souviendrez, cependant, que, l'an dernier, nous avons reçu un million supplémentaire de dollars pour assistance technique des pays qui venaient de se joindre au Plan de Colombo qui n'avaient encore reçu aucune aide du Canada. Ces pays étaient la Birmanie, la Malaisie, l'Indonésie et l'Indochine. Notre travail dans le domaine de la coopération technique n'a rien eu d'extraordinaire. M. Bartlett, chef de notre Service de coopération technique, a passé une très grande partie de l'année au Pakistan. Il a étudié pour nous les problèmes techniques et financiers dans diverses parties de la région. Puis il s'est arrêté au Pakistan pour y occuper temporairement le poste de secrétaire commercial suppléant, pendant que le titulaire permanent est venu au Canada en congé. La raison pour laquelle on l'a envoyé là-bas était de lui donner l'expérience de ces pays. L'une des principales difficultés que j'ai éprouvées dans ma Division a été de trouver des gens qui ont cette expérience. Comme nous ne pouvons pas en trouver, il faut que nous cherchions à permettre à nos gens d'acquérir cette expérience au fur et à mesure que l'occasion se présente. M. Bartlett, qui m'accompagne ici aujourd'hui, en occupant temporairement ce poste qui devait, de toute façon, être occupé par quelqu'un, a acquis cette expérience, et, de ce fait, ses services nous sont devenus beaucoup plus précieux qu'auparavant. Il a pu se rendre compte par lui-même des conditions auxquelles il contribue à apporter un remède. Il a visité les écoles et les maisons d'enseignement de la région. Il a parlé aux dirigeants qui travaillent à les améliorer. Il s'est ensuite arrêté dans l'un de ces pays, le Pakistan, où il a occupé une fonction assez longtemps tout au moins pour acquérir de l'expérience. Plus tard, et pourvu que je puisse me passer d'eux, j'aimerais fournir à d'autres membres de mon personnel l'occasion d'acquérir semblable expérience dans cette région.

Je viens de dire que je n'avais rien d'extraordinaire à vous signaler au sujet de notre activité dans le domaine de la coopération technique. Je veux mentionner que nous formons des jeunes gens et que nous en faisons venir au

pays en nombre toujours croissant. Nous les mettons à même de se rendre compte de notre façon démocratique de vivre. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour eux et nous les renvoyons ensuite. Toutefois, il devra s'écouler quelques années avant que nous puissions juger de leur utilité et, de plus en plus, nous nous rendons compte qu'ils sont exactement comme nos propres jeunes gens. Il y en a qui sont brillants et d'autres dans la moyenne, et il s'en trouve quelques-uns qui ne réussissent pas du tout. Cependant, nous avons le sentiment que, lentement mais sûrement, nous ajoutons aux connaissances techniques, agricoles, médicales et autres que doivent posséder ces pays, s'ils veulent améliorer le sort de leurs populations. Après leur séjour parmi nous, dans une société où règnent la liberté et la démocratie et où le niveau de vie a été porté à un degré qui est à peu près le plus élevé au monde, ils rentrent certainement chez eux avec des idées fort différentes de celles qu'ils avaient à leur arrivée ici. Nous espérons que leur influence se fera sentir de façon très marquée après leur retour chez eux pendant tout au moins une vingtaine d'années, soit la durée moyenne de leur vie active.

Notre plus grande difficulté est de déterminer quels sont les domaines où notre aide sera le plus efficace. Pour nous aider dans cette tâche nous envoyons là-bas des missions composées des meilleurs hommes que nous puissions trouver dans leurs domaines respectifs. Dans certains cas, nous envoyons des gens qui ont acquis de l'expérience au Canada dans l'enseignement ou dans le domaine technique. Ils visitent un ou deux pays où ils tâchent de découvrir pour nous dans quels domaines de l'éducation le Canada peut rendre le plus de services. L'une de ces missions vient justement de rentrer au pays. Elle se composait de M. G. C. Monture, chef de la Division des ressources minérales, ministère des Mines et Relevés techniques, et de M. A. E. Cameron, président du *Nova Scotia Technical College* d'Halifax. Dans le cas de cette mission, nous collaborions avec les Nations Unies. M. Monture a visité l'Afghanistan et l'Inde pour le compte des Nations Unies et, au cours du même voyage, il a visité pour nous l'Indonésie. M. Cameron a accompagné M. Monture dans l'Indonésie, mais il s'est rendu seul en Birmanie. Comme vous le voyez, messieurs, pour tirer le meilleur parti possible de la mission et pour permettre aux Nations Unies d'en faire autant, nous avons divisé le groupe. MM. Monture et Cameron ont comparu récemment devant notre comité directeur en matière de coopération technique et leurs conseils ont été précieux. Évidemment, avec l'aide de pareils experts, le comité directeur est plus en mesure de juger quel genre d'assistance technique il convient d'accorder à ces pays.

J'aimerais m'arrêter ici un moment pour faire part au Comité de certains faits concernant la Birmanie, l'Indonésie, l'Indochine et la Malaisie. Ces pays sont loin d'être aussi stables ou avancés que le sont le Pakistan, l'Inde et Ceylan auxquels nous avons jusqu'ici consacré la majeure partie de nos efforts. Pendant et après l'occupation japonaise, la Birmanie s'est trouvée dans une situation terrible. Tous ses moyens de communication avaient été détruits et le peu de commerce que l'on y faisait, avait cessé. Dans ce pays, qui était autrefois le plus grand exportateur de riz de premier choix du monde, l'agriculture avait tellement périclité que le pays produisait à peine assez de riz pour sa propre consommation. Bien entendu, cela a eu pour effet de mettre fin à toute exportation qui lui aurait permis d'obtenir des devises étrangères et en conséquence il a été forcé de réduire considérablement son programme de développement. La situation s'est bien améliorée, mais elle n'est pas encore aussi bonne qu'elle l'était avant la guerre. La Birmanie a maintenant réussi à mettre fin aux trois

guerres civiles qui l'ont ravagée après le départ des Japonais. Petit à petit, le gouvernement reprend la haute main, mais même aujourd'hui il n'est pas prudent de s'aventurer dans certaines parties de la Birmanie sans une escorte militaire. Il va sans dire que cet état de choses gêne notre travail et fait qu'il nous est difficile de savoir où nous diriger pour apporter de l'aide. Je suis fort heureux de pouvoir dire que la Birmanie a pu recommencer son commerce d'exportation. D'autre part ses anciens clients ont commencé à acheter leur riz ailleurs ou à en produire eux-mêmes. Il s'en est suivi que le surplus de riz destiné à l'exportation n'a pu quitter le pays. Vous vous rappellerez peut-être que la Russie est arrivée et s'est emparée de ce riz. Ce fait n'est qu'un exemple de la façon dont procède la Russie pour venir en aide au Sud-Est de l'Asie.

L'Indonésie se trouve dans une meilleure situation. Elle a fini par régler la plupart de ses difficultés avec la Hollande et, graduellement, elle améliore et raffermi son gouvernement. Ce gouvernement commence à songer à un système d'éducation différent et à s'occuper des besoins de la population. Cependant, là encore, à cause de récents événements historiques, il nous est difficile de voir où nous pouvons le mieux aider.

Le Canada se trouve dans une position particulièrement avantageuse à l'égard des états indochinois. Ils étaient sous la domination française et, par conséquent, en plus de la langue indigène, c'est le français qu'on y parle et non l'anglais comme dans l'Inde, le Pakistan, Ceylan et la Birmanie. Nous pouvons aider beaucoup parce que, en dehors de la France, nous sommes le seul pays à compter une forte population de langue française et des écoles et des universités où l'enseignement se donne en français. Nous sommes donc en mesure d'offrir une formation à leurs jeunes gens dont le français est la langue seconde. Nous sommes à faire des arrangements pour nous occuper de 40 étudiants du Viet-nam :

10 étudieront les machines agricoles,

10 les machines de voirie,

20 les tracteurs.

Ces étudiants iront à Sainte-Anne-de-la-Pocatière où se trouve le collège d'agriculture de l'Université Laval. J'espère que, parmi les membres de votre Comité qui parlent français, il s'en trouvera qui auront l'occasion de faire la connaissance de ces jeunes gens. Ils forment le groupe le plus nombreux à venir au Canada conformément à notre programme de coopération technique. Pour ma part, je suis très heureux que ce groupe nombreux vienne de l'Indochine ravagée par la guerre et qui a certes grand besoin, pour se remettre sur pied, de toute l'aide que nous pouvons lui apporter.

Comme vous le savez, l'entente conclue en février dernier entre la Malaisie et la Grande-Bretagne, fera de la Malaisie un État indépendant au sein du Commonwealth, au mois d'août 1957, si possible. Il faut rédiger une constitution et le Canada, tout comme le Royaume-Uni, l'Australie, l'Inde et le Pakistan, a été prié d'envoyer un représentant à cette fin. Cela contribuera, sans doute, à développer le programme d'assistance à la Malaisie. L'île de Singapour n'est pas comprise dans l'entente. Comme vous le savez tous, il se trouve en ce moment au Royaume-Uni une délégation venant de Singapour et ayant à sa tête M. David Marshall qui va tenter d'obtenir une entente en vue d'un gouvernement autonome. Il me semble que tous ces facteurs contribueront à varier la nature de l'aide à la fois à la Malaisie et à Singapour. Mais

il ne faut pas oublier que la population de ce pays est d'origine chinoise dans une proportion de 50·8. C'est là un facteur important dont il faut tenir compte lorsqu'il s'agit de venir en aide à ce pays ou de traiter avec lui.

Vous seriez peut-être intéressés à savoir comment cadre notre programme de formation technique avec nos entreprises d'immobilisation. Notre usine de ciment du Pakistan, qui, comme vous vous en souviendrez, a été construite à Montréal, fonctionne maintenant sur une base purement expérimentale. Le Pakistan n'a pu trouver suffisamment de personnel pour l'exploiter. Nous nous occupons donc de trouver du personnel de surveillance et de contribuer, au moyen de l'assistance technique, à empêcher que l'usine ne cesse de fonctionner par suite du manque de personnel compétent. Il serait peut-être intéressant pour vous d'apprendre que les habitants du Pakistan ont donné à l'usine de ciment que nous avons construite à leur intention le nom de "*Maple Leaf Cement Plant*" (Usine de ciment de la Feuille d'Érable). Il en est ainsi à l'égard des diverses usines d'énergie électrique que nous avons installées. Nous envoyons des techniciens canadiens, au besoin, pour aider à leur exploitation et, lorsque nous construisons ces usines, nous collaborons constamment avec les ingénieurs du pays concerné.

Cependant, j'aurais tort de vous donner à penser que tout marche automatiquement, sans aucun désaccord. Il ne faut pas oublier que la situation est celle-ci: il s'agit de coopération entre notre pays, l'un des pays les plus avancés au monde au point de vue technique, et des pays restés agricoles dans la proportion de 80 p. 100 et même de 90 p. 100. Ces derniers manquent de techniciens et d'ingénieurs et la population, pour la plus grande partie, n'a aucune connaissance de la mécanique ou du domaine technique. Ainsi nous avons des ennuis au sujet de l'entreprise de Warsak sur la frontière nord-ouest, parce qu'on ne peut pas trouver, au Pakistan, assez de gens qui ont reçu une formation technique pour coopérer avec les nôtres. Nous sommes en face des mêmes difficultés au Bengale oriental, où nous sommes actuellement à installer deux usines thermo-électriques dont on a grandement besoin. Ce n'est la faute de personne. Tout de même il n'est pas facile de remédier à la situation. Le nombre des Canadiens que nous pouvons envoyer là-bas est tout de même limité. Dans ce domaine, évidemment, la situation florissante du Canada ne contribue pas à nous aider. D'abord, il n'est pas aisé de trouver au Canada des sujets hautement qualifiés. Ceux qui le sont ont des emplois lucratifs; ceux qui ne le sont pas ne peuvent nous être d'aucune utilité. Il n'est pas facile de convaincre des gens de laisser un bon emploi et de s'en aller dans des pays dont ils savent fort peu de chose ou même rien du tout, d'aller vivre dans des climats défavorables, où ils sont exposés à contracter des maladies, ou encore dans des endroits où le niveau de vie est inférieur à celui auquel ils sont habitués. N'allez donc pas vous imaginer, messieurs, qu'il n'y a pas de problèmes sérieux. Il en existe certainement et il continuera d'en exister. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'y faire face au jour le jour, au fur et à mesure qu'ils se présentent. Jusqu'à présent, nous avons pu convaincre des hommes de grande compétence de travailler pour nous et nous espérons que nous continuerons à en trouver qui accepteront l'idée que l'expérience leur sera profitable.

Nous continuons à travailler à des projets que, à notre avis, le Canada est le mieux en mesure de réaliser. Vu que nous sommes, sans doute, le peuple qui a le plus d'expérience dans le domaine de la production de l'énergie hydro-électrique, il est peut-être tout naturel que nous ayons entrepris la construction

de cinq centrales électriques dans cette partie du monde, comme vous le verrez dans le rapport que j'ai déposé. En raison des difficultés que je viens de mentionner, nous avons retenu les services d'ingénieurs conseils, d'experts en hydro-électricité et autres techniques pour dresser les plans et veiller à l'exécution de ces projets. En outre, nous avons entrepris l'installation de systèmes de distribution d'énergie électrique et de centrales thermo-électriques. Nous avons agi ainsi d'abord parce que, comme je l'ai déjà dit, nous sommes des spécialistes dans ce domaine et, en second lieu, parce que, dans le Sud-Est de l'Asie, l'énergie électrique est de toute première nécessité. Elle leur permettra de faire le pompage de l'eau, pour fins agricoles, d'installer de petites industries, etc. et, partant, de jouir d'un niveau de vie plus élevée qui exige l'emploi de l'énergie électrique.

Comme je vous l'ai dit l'an dernier, nous nous sommes aussi lancés dans le domaine des communications, parce que celles-ci constituent une autre des conditions indispensables à l'amélioration du sort d'un peuple.

La coopération avec les organismes d'assistance, dont j'ai parlé, je pense, l'an dernier, se poursuit et on pourrait même dire qu'elle s'améliore. Chaque année, a lieu la réunion annuelle du Comité consultatif du Plan de Colombo. L'an dernier, elle s'est tenue à Singapour. Cette année, elle se tiendra en Nouvelle-Zélande. Comme vous le savez, au cours de cette réunion, on examine la situation économique de l'Asie. Chaque pays donateur tâche d'adapter son aide technique et ses entreprises d'immobilisation aux besoins des divers pays de cette partie du monde. Il y a aussi coopération avec le Programme d'assistance des Nations Unies, l'*International Co-operation Administration* et la Banque internationale de reconstruction et de développement.

Ici, sur le continent nord-américain, il y a constante coopération entre notre Service et les dirigeants de ces organismes, particulièrement l'*International Co-operation Administration* et la Banque internationale. L'*International Co-operation Administration* est l'organisme par l'entremise duquel les États-Unis distribuent leur aide. Cette coopération est évidemment organisée de façon à éviter tout chevauchement et à tenir chaque organisme au courant des problèmes d'ordre économique ou autres qui surgissent constamment.

Nous sommes aussi en relations étroites avec la Banque internationale de reconstruction et de développement, dont les rapports sont sans doute les mieux préparés de tous et qui fait preuve d'un grand esprit de coopération. Évidemment, cette sorte de coopération constitue une économie de temps et d'argent, car elle nous évite souvent d'aller nous-mêmes aux renseignements.

Vous avez dû voir récemment dans les journaux que le Parlement sera invité à porter à 34.4 millions de dollars nos crédits budgétaires qui sont actuellement de 26 millions de dollars. Il s'agit principalement ici de payer le réacteur atomique que nous donnons à l'Inde. Il s'agit d'une sorte de réacteur pour fins de recherches qui est l'excate reproduction de celui que nous avons à Chalk-River. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles il nous appartient de fournir ce réacteur. Pour ces pays insuffisamment développés, l'énergie atomique sera de la plus grande valeur. On y trouve fort peu d'endroits propices à la production d'énergie hydro-électrique et, parmi ceux qu'il y a, il s'en trouve qui sont dans des régions où il n'est pas possible de l'exploiter avec profit. Un grand nombre de ces pays manquent aussi de charbon et d'huile. Il est donc manifeste que l'énergie atomique peut leur être d'un prix inestimable. Cependant,

personne ne saurait se lancer dans ce domaine sans une sérieuse formation scientifique et sans avoir fait beaucoup de travail d'expérimentation. Un réacteur atomique comme celui que nous envoyons à l'Inde est précisément le réacteur de recherches propice à cette formation. L'Inde s'est engagée à donner une formation scientifique à des jeunes de toute la région et nous espérons que ce réacteur va jouer un rôle de premier plan dans le développement futur de ces pays. L'Inde, qui compte de grands savants comme M. Bhabha, devait inévitablement se développer dans ce sens et il était tout indiqué qu'un pays comme le Canada, qui a bonne presse dans l'Inde, vint seconder ses efforts.

J'ignore s'il y en a parmi vous, messieurs, qui ont lu le livre intitulé *Soviet Professional Manpower*. Publié par le centre de recherches relatives à la Russie de l'Université Harvard, cet ouvrage me semble indiquer (et j'imagine que les renseignements y sont assez justes) que la Russie est en train de devancer l'Occident dans le domaine de la formation de jeunes savants, d'ingénieurs et autres techniciens. Et alors que, comme je l'ai dit déjà, nous éprouvons d'énormes difficultés à trouver les sujets voulus pour les envoyer dans le Sud-Est de l'Asie, les Russes, vous le savez, sont prêts à y envoyer à peu près tous ceux que ces pays voudront bien accepter. Ils offrent également des cours de formation technique aux jeunes gens de l'Inde. Évidemment les Russes sont en mesure d'ordonner à leurs techniciens de se rendre où ils veulent les envoyer et de leur imposer leurs conditions. Mais je crois qu'il convient de noter qu'il est fort probable que les pays du Sud-Est de l'Asie pourront, s'ils le veulent, obtenir de la Russie tous les techniciens que nous ne pourrions pas leur fournir.

Messieurs, il est une autre question que j'aimerais à soulever. Nous avons tâché de disperser par tout le Canada les sujets à former qui nous viennent du Sud-Est de l'Asie et, dans la mesure du possible, nous avons cherché à trouver nos techniciens un peu partout au pays. Il y a à cela une raison bien précise. Il n'est pas question seulement de donner des cours de formation technique aux populations du Sud-Est de l'Asie, Il ne faut pas oublier que notre pays est un pays d'exportation et que tout indique que nous allons le rester pendant bien des années encore. Lorsqu'ils auront acquis un peu plus de richesse, les pays du Sud-Est de l'Asie, nous l'espérons, se feront les acheteurs de notre outillage. Voilà pourquoi, il est bon que le plus grand nombre possible de nos hommes d'affaires et de nos experts connaissent l'Asie. Cet argument vient s'ajouter aux préoccupations humanitaires qu'il ne faut pas perdre de vue. Beaucoup d'entrepreneurs anglais, allemands et américains ont acquis une grande expérience en territoire étranger. Maintenant, sous les auspices du Plan de Colombo, un certain nombre de nos propres entrepreneurs pourront obtenir semblable expérience dans le Sud-Est de l'Asie.

Je pense, messieurs, que voilà tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui. Je n'ai qu'un mot à ajouter. Plus je connais ce programme plus je crois qu'il est extrêmement nécessaire, si nous voulons sauvegarder la liberté dans le monde et empêcher que de vastes territoires succombent à la doctrine totalitaire. Je veux aussi ajouter que l'éclat et l'excitation du début, lorsqu'il s'agissait de trouver des débouchés propices à notre activité et de commencer l'exécution de nos premiers projets, a depuis longtemps fait place à la tâche monotone de faire progresser normalement un grand nombre d'entreprises et de faire face aux multiples difficultés que celles-ci entraînent nécessairement. Il n'en est pas ainsi seulement à l'égard des projets canadiens mais aussi dans tout le domaine de l'aide de l'Occident au Sud-Est de l'Asie et à d'autres régions insuffisamment

développées. La collaboration entre les pays très avancés au point de vue technique et ceux qui sont insuffisamment développés et dont les populations n'ont aucune connaissance technique fait surgir un très grand nombre de problèmes bien compliqués. Alors que, chez nous, la première chose sur laquelle un enfant trébuche est le balai électrique de sa maman ou quelque autre appareil électrique, tout ce que sait faire un enfant dans un village asiatique c'est de tordre la queue d'un bœuf pour le faire avancer un peu plus vite. Les deux états d'esprit sont totalement différents. Les mettre en rapport et, ce qui est encore plus important, créer un lien d'amitié entre les deux, n'est pas une tâche facile. Quoi qu'il en soit, je pense que je puis affirmer que nous y réussissons graduellement.

Dans l'Inde, l'exécution du premier plan quinquennal est terminée. A tout prendre, il a bien réussi. Le deuxième plan quinquennal va commencer, ce qui veut dire encore du travail ardu et de grosses dépenses d'immobilisation, et cependant, dans les villages agricoles, des millions de gens demeureront dans l'insécurité et l'extrême pauvreté, non seulement d'après nos normes, mais d'après n'importe quelle norme humaine. Et il en est de même dans tous ces pays. Ce qui se fait représente peu de chose, trop peu de chose.

De même qu'il est impossible d'avoir un monde libre si la moitié de l'humanité vit dans l'esclavage, on peut dire avec autant de raison qu'il ne faut pas que la moitié du monde soit affamée pendant que l'autre moitié est rassasiée. La tâche que nous avons entreprise est loin d'être terminée.

Monsieur le président, je pense que je n'ai plus rien à dire pour aujourd'hui. Si les membres du Comité ont des questions à me poser, je ferai de mon mieux pour y répondre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Cavell, au nom du Comité, je désire vous remercier sincèrement pour votre exposé concis et instructif.

M. Fleming:

D. Monsieur le président, j'ai l'impression que nous devons remercier le capitaine Cavell de nous avoir présenté un exposé si clair et si complet. Il y a certains sujets d'un caractère particulier sur lesquels j'aimerais à poser quelques questions, et il en est un autre, d'un caractère général sur lequel je voudrais en savoir davantage. Je suis convaincu qu'il y a plus d'une bonne raison pour laquelle nous collaborons à ce plan. J'espère que l'on fait passer en premier lieu le point de vue humanitaire. Néanmoins, nous ne devons pas perdre de vue le caractère stratégique de cette partie du monde et ne pas oublier non plus que la Russie a eu les yeux dessus, dans l'intention d'étendre d'autant l'emprise du monde communiste. Je me demande si M. Cavell voudrait ajouter quelques commentaires du point de vue de la stratégie mondiale dans le domaine économique? S'est-elle modifiée depuis un an, alors qu'il a comparu devant notre Comité pour nous présenter un rapport? Est-il devenu encore plus urgent que le monde libre continue son programme d'assistance par le fait que la Russie offre plus généreusement son aide technique et les services de ses techniciens?—
R. Je pense, monsieur le président, que, du point de vue de la stratégie mondiale, la situation est devenue pour nous encore plus pressante. J'aimerais à ajouter à cela ce que je considère comme un fait indéniable, à savoir que nous ne pouvons pas acheter ces peuples. Je ne crois pas que l'on puisse, avec de l'argent, amener les contrées du Sud-Est de l'Asie à partager nos idées. D'un autre côté, je ne crois pas non plus que les Russes puissent le faire. Évidemment, la rapidité avec laquelle les Russes procèdent rend leurs idées attrayantes pour les

Asiatiques, surtout lorsqu'ils établissent des comparaisons avec les pays démocratiques. Nous ne pouvons certainement pas, dans notre système démocratique, agir aussi vite que le font les Russes. Ceux-ci peuvent donc dire ouvertement, et ils le font, que nous parlons beaucoup pendant qu'eux, ils obtiennent des résultats. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'ils puissent berner de cette façon l'élite de la population de l'Asie. En somme, je crois que cette élite est en faveur du système démocratique. Mais à cause de leur pauvreté, ces régions ne sont pas un endroit attrayant pour le capital. C'est pourquoi elles sont peut-être plus attirées par l'idée socialiste que par le système capitaliste. Je pense donc que, dans notre intérêt, il faudrait mettre en branle là-bas tout le réseau de notre organisation capitaliste. C'est toutefois une tâche bien difficile à accomplir dans ces pays qui se sont en quelque sorte tracé un sentier socialiste. Pour ma part, j'ai l'impression bien nette que ce qui a contribué à faire de nous un pays riche, c'est la liberté qui règne dans le système capitaliste, l'initiative qui a libre cours dans un pays qui n'est pas paralysé par un gouvernement qui exerce partout sa maîtrise, etc.

Je ne crois pas que l'Asie puisse se développer sensiblement si elle ne permet pas qu'une partie de son économie se développe conformément à la théorie capitaliste. Mais voici le problème qui se pose: D'où le capital peut-il venir et comment faire naître la confiance qu'il faut avoir avant de placer des capitaux dans ces pays? Il se peut que ce soit là un point qu'il faille examiner sur le plan international, soit par l'entremise des Nations Unies, ou autrement. Je ne crois pas que ces pays puissent faire d'assez rapides progrès dans le sens socialiste pour modifier sensiblement leur état de pauvreté, car ils n'ont ni les techniciens ni les administrateurs qu'il faut, et je pense que leur succès dépend, dans une large mesure, de la bonne administration. Qu'il s'agisse d'une société commerciale ou d'un régime socialiste, sans une bonne administration il est bien difficile d'arriver au succès. C'est d'une administration qu'ils ont besoin et de la capacité d'aller de l'avant sous un grand nombre d'organismes différents et c'est cela qui leur fait défaut.

D. Auriez-vous l'obligeance de nous dire si, à l'aide du Plan de Colombo, nous faisons une certaine impression sur la masse du peuple ou si cette impression se limite à ceux qui occupent un rang officiel. Malgré ce que nous dépensons et ce que faisons, la vague de nationalisme de ces pays du sud-est de l'Asie semble-t-elle dirigée contre les pays occidentaux ou contre la Russie?—R. Voulez-vous répéter la première question, s'il vous plaît?

D. Ma première question était celle-ci. Grâce à l'aide apportée au moyen du Plan de Colombo, avons-nous, au cours de l'année dernière, fait une impression plus profonde sur la masse du peuple ou les résultats de notre aide ont-ils surtout impressionné les gens qui occupent une situation officielle?—R. Lorsqu'on parle du sentiment populaire en Asie, on parle du sentiment d'un peuple qui est agricole dans la proportion de 80 à 90 p. 100, on parle de gens qui vivent dans des hameaux et qui n'ont aucune espèce de contact avec le monde extérieur. Aucun journal ne pénètre jusqu'à là. Ce n'est que tout récemment que la radio y a fait son apparition, et encore d'une façon bien limitée.

Pour répondre précisément à votre question, je dois dire que nous ne faisons guère d'impression sur les gens du peuple, ceux qui sont au bas de l'échelle; mais je pense que nous réussissons à en créer une dans l'esprit de leurs dirigeants. Je crois que nul ne saurait créer une bien grande impression sur les gens du bas peuple avant que les facilités d'éducation aient été améliorées, avant que ces

gens ne sachent lire, avant que la radio ou quelque autre moyen dont voudront se servir les gouvernements pour diffuser les connaissances ne soient mis à leur disposition plus qu'ils ne le sont à l'heure actuelle. Cependant, je pense que nous créons dans l'esprit des dirigeants une impression qui en vaut la peine. Comme je l'ai dit précédemment, je crois que plusieurs d'entre eux sont très désireux de maintenir un système démocratique de gouvernement. Il semble que plus nous prenons contact avec eux, plus cela devient manifeste.

Je veux ajouter, monsieur Fleming, que nos contacts avec leurs chefs ne sont pas assez nombreux. Songeons un instant qu'il ne se passe peut-être pas un seul jour sans que quelques-uns de nos ministres, hauts fonctionnaires ou simples citoyens ne se rendent en Europe ou en reviennent. Mais on ne visite pas ainsi le Sud-Est de l'Asie et je pense que nous ne rencontrons pas aussi souvent que nous le devrions les dirigeants de ces pays, si nous voulons vraiment créer sur eux une forte impression.

Ces peuples recherchent notre amitié. Je pense que leur plus grand chagrin est de voir qu'ils n'ont pas assez de contact avec nous et qu'ils n'ont pas notre confiance. Je pense que des réunions et des rencontres plus fréquentes entre les dirigeants, les leurs et les notres, contribueraient pour beaucoup à leur enlever cette impression et nous aideraient à leur donner de nous une impression meilleure que celle qu'ils ont actuellement.

D. Quant au sentiment nationaliste, êtes-vous d'avis qu'il est plus en faveur de l'ouest qu'en faveur de la Russie?—R. Je ne pense pas que le sentiment nationaliste soit orienté contre l'ouest. Je pense que c'est leur tendance socialiste qui nous fait croire cela et que les dirigeants de ces pays se rendent assez bien compte de ce que signifierait pour eux l'État communiste. Bien que, comme je viens de le dire, la tendance socialiste soit largement répandue (l'Inde est en train de s'engager de plus en plus dans cette voie), je ne pense pas que cette tendance comprenne nécessairement la théorie communiste ni que les réactions des dirigeants aient un caractère communiste.

Comme vous le savez, Nehru a reçu sa formation en Grande-Bretagne et je crois que sa mentalité est bien occidentale. Je ne dirais pas que l'on est là-bas plus en faveur du régime communiste que du régime occidental. Je pense même que c'est le contraire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Michener a la parole.

M. Michener:

D. Monsieur le président, je veux orienter l'interrogatoire dans une autre direction; mais, auparavant, je vais poser une question dans le sens de celles de M. Fleming. M. Cavell lui-même a prétendu que l'on ne peut pas acheter l'amitié des Asiatiques. Je me demande si au Pakistan, par exemple, le Plan de Colombo peut être considéré en quelque sorte par la population comme une tentative de l'acheter?—R. Au Pakistan, je dirai que non et, pour autant que je puisse m'en rendre compte, l'idée du Pakistan est d'accepter toute l'aide qu'il peut obtenir. Pour le Pakistan en particulier, je ne pourrais pas dire qu'on y a le sentiment qu'en les aidant on ait l'intention de les acheter. J'ai l'impression que le Pakistan est certainement l'un des pays où l'on n'a pas cette impression.

D. Les Pakistanais qui comprennent la portée du Plan de Colombo appartiennent, sans doute, à la classe dirigeante. Leur attitude à l'égard du Plan en est-elle une de gratitude ou l'accepte-t-on avec une certaine répugnance et,

pour ainsi dire, par nécessité. Leur attitude est-elle celle que prend le récipiendaire d'un présent envers celui qui le lui offre? Accepte-t-on l'assistance avec un certain mécontentement?—R. Il y a évidemment un peu de mécontentement, non pas à l'égard de l'assistance elle-même, à mon avis, mais surtout à cause de l'obligation où ils se trouvent de l'accepter. Je crois que cela est tout naturel, puisqu'il est reconnu que celui qui fait des présents est toujours plus ou moins regardé de travers.

D. Pouvez-vous dire que dans l'ensemble le Plan contribue à resserrer les liens entre le Canada et le Pakistan?—R. Pour ce qui a trait au Pakistan, je pense que oui.

D. Pouvez-vous dire laquelle des deux choses est la plus propre à resserrer les liens entre eux et nous, l'assistance financière en vue de l'érection d'une fabrique de ciment, par exemple, ou la diffusion de renseignements industriels et des cours de formation technique donnés à des étudiants pakistanois au Canada?—R. Je pense que les deux choses sont également appréciées.

D. Vous voulez dire que les deux méthodes d'assistance sont efficaces.—R. Oui, très efficaces.

D. A propos de cette assistance, vous semblez établir une différence entre le Pakistan et les autres pays.

M. STICK: Au Pakistan la mentalité est plus occidentale que partout ailleurs.

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. Michener:

D. Voulez-vous donner plus de détails là-dessus?—R. Vous devez songer que le Pakistan est le pays le plus nouveau du monde. Il n'a que huit ans et demi d'existence. Au tout début le gouvernement n'avait absolument rien, pas même de machines à écrire, pas même de chaises pour les fonctionnaires. Le pays est parti d'absolument rien. Il a donc beaucoup de chemin à parcourir. Je ne m'étonne pas que le pays soit dans cet état, mais bien qu'il ait réussi à survivre comme nation. Situé comme il l'est, divisé en deux parties par le territoire de l'Inde, il est en butte aux difficultés qu'un tel état de choses entraîne. Je crois que le Pakistan a besoin d'aide plus que tout autre pays. Voilà pourquoi il est plus désireux d'en obtenir afin de s'organiser et de fonder ses industries.

D. Avez-vous des remarques à faire sur l'attitude des habitants de l'Inde à l'égard du Canada.—R. L'attitude de l'Inde est différente parce qu'elle ne s'est pas trouvée dans la même situation que le Pakistan. L'Inde a pris une organisation toute faite. Elle a pris Delhi où se trouvait le siège du gouvernement. Elle s'est emparée de l'armée, de la marine et de la police, qui étaient des organismes déjà bien établis, puis elle s'est emparée de toute l'industrie. Ce qui est maintenant le Pakistan était le grenier de l'Inde d'autrefois. C'était la partie agricole de l'Inde d'avant l'indépendance. L'Inde d'aujourd'hui comprend la partie industrielle de l'Inde d'autrefois. La situation de l'Inde est donc tout à fait différente de celle du Pakistan. Vous n'ignorez pas que M. Nehru est désireux de développer l'industrie de son pays en s'inspirant des théories socialistes. De plus, il veut éviter de se mêler à la guerre froide qui divise aujourd'hui l'humanité. Il croit, et il l'a dit à plusieurs reprises, qu'il a tellement à faire pour développer son pays qu'il ne peut pas lui permettre de se mêler à tous ces problèmes. L'attitude de M. Nehru est donc quelque peu différente,

et il ne faut pas oublier qu'il a été en faveur du mouvement de libération. Il a donc une certaine tournure d'esprit très marquée dans cette direction. Il estime que son pays a été tenu en arrière par le régime colonial et que pour cette raison nous devons l'aider à remettre son pays sur pied, afin qu'il puisse reprendre le temps perdu.

D. Il prétend que nous devons faire tout en notre pouvoir pour aider l'Inde.—R. Oui, il a le sentiment que, dans une certaine mesure, nous devons cela à l'Inde.

D. J'ai à l'esprit d'autres questions d'un caractère bien différent, mais j'y reviendrai plus tard. Je vais m'arrêter ici.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Stick a maintenant la parole.

M. Stick:

D. Monsieur le président, je veux demander à M. Cavell dans quel état d'âme se trouvent ces étudiants de l'Inde qui rentrent chez eux après être venus dans nos universités? Tâchent-ils d'aider leurs compatriotes à nous comprendre mieux?—R. Monsieur le président, je pense que l'influence qu'ils exercent sur les autres, une fois rentrés dans leur pays, dépend des étudiants eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, dans l'ensemble, je crois que l'effet est très bon. Il faut se rappeler que pour la première fois de leur vie ils ont vu un pays démocratique à l'œuvre, et un pays très avancé, par surcroît. A en juger par les questions qu'ils posent quand ils sont ici, je suis porté à conclure qu'ils pensent que ce que nous avons fait, ils peuvent aussi le faire, à condition qu'ils s'y prennent de la bonne manière. Ils savent que nous n'avons pas eu beaucoup d'aide au début, que notre pays était difficile à développer, à cause de sa situation dans le grand nord et pour d'autres raisons. Lorsqu'ils retournent dans leur pays, ils ont eu l'occasion de méditer sur ces problèmes et de les comprendre. Nous les aidons à comprendre ces problèmes. Je pense que, d'une façon générale, l'effet est bon et que, une fois rentrés chez eux, ils manifestent plus de tolérance à l'endroit des occidentaux.

D. En répondant à une question, tout à l'heure, vous avez parlé de l'attitude de M. Nehru à l'endroit de l'est et de l'ouest. Êtes-vous d'avis que sa mentalité soit une mentalité plutôt indienne, que sa préoccupation presque unique soit le bien-être de l'Inde et qu'il ne veuille pas se mêler du tout des problèmes de l'ouest?—R. Je suis tout à fait de cet avis.

D. Je vais m'en tenir là pour le moment. J'ai encore une question à poser, mais elle a trait au réacteur atomique.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Knowles a la parole.

M. Knowles:

D. J'ai à l'esprit une ou deux questions qui se rapportent à celles qu'ont posées mes collègues. Je suis certain que nous sommes tous d'avis comme M. Cavell, que nous ne pouvons pas acheter les habitants du Sud-Est de l'Asie avec des dollars. Je pense que nous sommes tous d'avis que si nous agissions avec une arrière-pensée qui se manifesterait dans les efforts que nous faisons là-bas, cela produirait un résultat contraire à celui que nous attendons. Je suis sûr que M. Cavell et les autres fonctionnaires qui sont chargés d'administrer notre programme ont tenu compte de ce fait dans l'accomplissement de leur tâche. Mais je me demande si, dans nos relations avec la population du Sud-Est de l'Asie, nous réussissons à les convaincre que notre façon d'agir s'inspire du

désir sincère d'améliorer le sort de l'humanité partout dans le monde. Je ne vous demande pas si c'est là votre attitude, car je la connais. Mais pensez-vous que les gens avec qui vous êtes en contact dans ces pays sentent bien cette sincérité?—R. Oui, monsieur, je crois qu'ils la sentent. Nous essayons de la leur prouver lorsqu'ils viennent chez nous et je pense qu'ils retournent chez eux avec l'impression que le Canada a bien peu d'avantages à retirer en faisant ce qu'il fait et qu'il n'agit que pour des fins humanitaires.

D. C'est ce qui a fait la force de l'attitude que le Canada a prise depuis longtemps dans les affaires internationales.—R. Parfaitement.

D. Dans notre participation aux affaires mondiales, contrairement au cas de certains autres pays participants, il me semble que nous avons une réelle contribution à apporter non pas seulement par le fait que nous apportons de l'assistance mais parce que nous l'apportons au nom du monde occidental en général. Nous pouvons contribuer ainsi à convaincre les habitants de cette partie du monde des bonnes dispositions des pays de l'Ouest. Le fait de nous intéresser sincèrement à eux en tant qu'êtres humains, importe plus que le travail accompli là-bas par notre gouvernement. Puis-je maintenant poser une autre question qui ressort des remarques que vous avez faites au sujet des tendances socialistes de certains personnages comme Nehru? N'êtes-vous pas d'avis que c'est en quelque sorte du socialisme qui règne là-bas au sein d'une économie mixte et que ce socialisme se rapproche davantage de la démocratie de l'Europe occidentale que du totalitarisme oriental?—R. Oui, c'est bien là mon opinion. Sûrement, je conviens avec vous que cette politique sociale n'est pas déplacée dans une économie mixte. C'est justement ce que je voulais dire.

M. Stick:

En quoi consiste le socialisme M. Nehru? Il semble que l'Inde ait adopté le socialisme.—R. Peut-être ne s'en rend-il pas bien compte lui-même.

D. Je le sais. Peut-être fait-il une expérience.

M. Knowles:

D. Et il n'est pas le seul dans ce cas, monsieur le président. Au point de vue idéologique, l'Occident a l'occasion de faire sa part pour aider au développement de leur économie, en dépit de l'incompatibilité qui est censée exister entre le socialisme et le capitalisme occidental.—R. Je pense que c'est parfaitement vrai.

D. Étant donné le désir que vous manifestez qu'il y ait plus de contacts entre nous et les habitants du Sud-Est de l'Asie, je suppose que vous seriez enchanté d'apprendre que la prochaine réunion de l'Association parlementaire du Commonwealth se tiendra dans l'Inde. Je pense qu'elle aura lieu après les prochaines élections, de sorte que personne ne peut savoir qui y participera.

M. MICHENER: Ni quand.

M. KNOWLES: La prochaine réunion aura lieu pendant l'hiver de 1957-1958, six mois après la prochaine élection.

M. STICK: Évidemment, vous en savez plus que le premier ministre, à ce sujet.

M. Knowles:

D. Je ne vous pose pas la question, monsieur Cavell. Je dis simplement que ce serait une bonne chose si la délégation de l'Ouest était plus nombreuse, pour que d'autres personnes que les délégués parlementaires aient l'occasion de connaître les gens de là-bas.—R. Je suis sûr que vous vous rendez compte que ce n'est pas là mon affaire. Comme je l'ai déjà dit, tout contact que l'Occident peut avoir avec les dirigeants, les membres du parlement et autres personnages importants de l'Orient peut être d'un précieux avantage pour la compénétration de la pensée orientale et de la pensée occidentale. J'ai l'impression que nous ne sommes pas assez rapprochés de ces peuples. Vous avez sans doute remarqué avec quel empressement ils ont accueilli un homme comme Reuther, le chef travailliste américain, il y a quelques jours. Je pense qu'il a fait bonne impression parmi eux et il semble que sa visite ait obtenu tout le succès désiré. La presse en a fait des commentaires favorables et je serais des plus heureux si des contacts de ce genre étaient plus fréquents entre Canadiens et Asiatiques.

M. FLEMING: Puis-je rappeler à M. Knowles que le nombre des délégués qu'envoie un pays à la conférence parlementaire du Commonwealth est fixé par le pays où a lieu la conférence?

M. KNOWLES: Une autre question seulement. Que fait-on pour procurer aux étudiants qui viennent ici l'avantage de se mêler aux Canadiens de classe moyenne et de goûter à notre manière de vivre?

M. CAVELL: Autant que possible nous les plaçons dans des familles. A l'occasion, quand les missions voyagent à travers le pays, nous nous arrangeons pour que les gouvernements soient mis au courant de leur passage. Les gouvernements provinciaux se sont toujours montrés fort empressés de préparer des rencontres entre leurs citoyens et les visiteurs. Une foule d'étudiants se sont ainsi mêlés aux Canadiens. Un centre d'accueil a été fondé à Ottawa par un groupe de personnes qui se consacrent à cette œuvre. C'est là que, pendant leur séjour à Ottawa, les étudiants se mêlent aux citoyens de la ville. En outre, ceux qui fréquentent les universités se mêlent aux autres étudiants et participent à la vie universitaire.

M. KNOWLES: Y en a-t-il beaucoup qui veulent demeurer ici quand leur cours est terminé?

M. CAVELL: Oui, il y en a quelques-uns particulièrement ceux qui sont restés longtemps. De plus en plus je constate que, lorsqu'ils ont vécu ici assez longtemps, ils en viennent à aimer tellement notre façon de vivre qu'ils éprouvent le désir de rester parmi nous. Nous leur rappelons alors doucement que nous ne les avons pas formés pour devenir des citoyens canadiens, mais plutôt pour retourner chez eux et aider leurs compatriotes.

M. KNOWLES: Avez-vous une idée du nombre de ceux qui sont restés?

M. CAVELL: Il n'y en a eu qu'une. Elle s'est mariée. Elle a épousé un Canadien. C'est une chose que nous ne pouvons pas empêcher.

M. GOODE: Puis-je demander à M. Cavell ce que nous avons fait dans l'Inde, en vertu du plan d'assistance technique, afin d'enseigner à ces gens à cultiver le blé? On nous a dit au Comité que, grâce à cette aide, on cultive maintenant du blé dans l'Inde ou qu'on se propose d'enseigner aux gens de ce pays à cultiver le blé. Est-ce vrai?

M. CAVELL: Pendant des siècles le blé a constitué la nourriture principale de ceux qui habitent le nord de l'Inde. Dans le Punjab et les environs on cultive le blé, mais les gens du sud se nourrissent de riz. Pour une raison ou pour une autre, il n'y a pas moyen de faire manger du blé à ceux qui ont l'habitude de se nourrir de riz. D'autre part, le blé ne pousse pas dans les régions très chaudes. De tous temps, dans le sud et dans plusieurs autres parties de l'Inde, le riz a été la nourriture principale.

M. GOODE: J'ai posé cette question parce que, d'après votre exposé, il y a une allocation de dix millions de dollars pour la culture du blé. J'ai déjà entendu dire, au Comité, que nous enseignons aux habitants de certaines parties de l'Inde à cultiver le blé. Je ne pourrais vous dire dans quelle région, car je ne suis jamais allé dans ce pays. Est-ce vrai? Je le pense.

M. CAVELL: Par son organisme agricole, l'Organisation des Nations Unies a fait beaucoup pour leur enseigner à cultiver toutes sortes de grains d'une façon plus efficace qu'ils ne l'avaient fait jusque là, mais je ne crois pas que l'on ait insisté spécialement sur la façon de cultiver le blé.

M. GOODE: Voici évidemment, pourquoi je pose cette question. Vous n'ignorez pas que nous avons, au Canada, un surplus de blé que nous voudrions vendre. M. Cavell s'est déclaré préoccupé par la situation du riz en Birmanie. Il a dit que, en raison de certains événements survenus pendant la guerre, la Birmanie a cessé de faire l'exportation du riz. Il a été un temps où la Birmanie exportait du riz de premier choix. Je le sais, car j'en ai acheté de grandes quantités. Mais elle n'en a plus maintenant. Et M. Cavell a ajouté que non seulement il nous incombait de parler aux dirigeants des pays groupés sous le Plan de Colombo et de les intéresser à notre manière de vivre, mais qu'il importait même davantage d'intéresser les masses, la classe moyenne.

Je ne connais pas de meilleure façon de produire une bonne impression sur la classe moyenne d'un pays que de lui fournir de la nourriture. Et nous avons un surplus de blé. Bien que ce ne soit pas là une question politique, il me semble...

UN MEMBRE: Qui a dit cela?

M. GOODE: C'est M. Pearson qui a appuyé là-dessus au Comité, cette année. Nous pourrions faire beaucoup à l'égard des masses en expédiant du blé canadien et en disant à ceux à qui nous l'offririons: "Voici du blé canadien envoyé par le Canada!" N'en convenez-vous pas?

M. CAVELL: Pas tout à fait, monsieur. Le problème qui se pose devant nous, au Plan de Colombo, c'est d'améliorer le niveau de vie de ces peuples. Si nous établissons ce qu'on pourrait appeler un organisme de secours, nous travaillerions à l'encontre du programme qu'on nous a chargés d'exécuter. Ce que nous voulons faire, c'est de procurer à ces gens, autant que possible, l'avantage de produire leur propre nourriture et de s'aider eux-mêmes. Telles sont les instructions que nous avons reçues du Parlement lorsque celui-ci a voté des subventions et c'est ce que nous tâchons de faire. Ils n'arriveront jamais à se tirer d'affaires par eux-mêmes si nous leur donnons de la nourriture. De plus, la plus grande partie de la population se nourrit de riz. Ils ne sauraient que faire du blé que nous leur enverrions.

M. STARR: Ce matin, dans son exposé, M. Cavell a parlé de l'aide offerte par les Russes aux pays que nous voulons aider en ce moment. Nous avons

aussi entendu parler dans les journaux et ailleurs de cette assistance offerte par les Russes. Qu'ont vraiment fait les Russes pour concrétiser ces offres? Leur effort peut-il se comparer à ce que le Canada a fait à titre de nation participante au Plan de Colombo?

M. CAVELL: Jusqu'ici, ils ont fait bien peu de choses. Ils sont à installer une affinerie d'acier dans l'Inde. Je ne suis pas très au courant des conditions de cette entente, mais je ne pense pas qu'il s'agisse d'un don. Je crois plutôt que l'Inde paie quelque chose. Il y a aussi, comme je l'ai expliqué dans mon exposé, le riz qu'ils ont pris en Birmanie et qu'ils ont dispersé ailleurs. J'ignore ce qu'ils en ont fait. On me dit que l'Inde achète cette affinerie d'acier à un prix fort avantageux.

M. STARR: En effet, les Russes, jusqu'à présent, n'ont fait que des promesses. Ils n'ont rien accompli.

M. CAVELL: Ce qu'ils ont fait n'est rien en comparaison de ce qui a été accompli grâce au Plan de Colombo.

M. STARR: On a aussi dit qu'ils étaient capables de former des experts et de fournir de l'aide technique sur une plus grande échelle que le Canada. S'occupe-t-on, au Canada, d'augmenter le nombre des experts dont nous pourrions disposer.

M. CAVELL: Je n'en sais rien. Cela est en dehors de mes attributions. Cela relève des autorités en matière d'éducation.

M. STARR: En tant qu'organisme gouvernemental, ne devez-vous pas voir à ce qu'il n'y ait pas une pénurie de spécialistes et essayer, par l'entremise d'autres services du Gouvernement, d'augmenter le nombre des experts et des techniciens?

M. CAVELL: Je pense que c'est là une chose dont l'Ouest se soucie beaucoup, de façon générale. Je pense que l'Ouest s'inquiète du nombre des techniciens, des ingénieurs et des savants qu'il produit et du nombre de ceux que produit la Russie. Le problème devient inquiétant et je ne doute pas que l'on fasse quelque chose pour le résoudre.

M. STARR: Savez-vous si l'on fait quelque chose dans ce sens actuellement?

M. CAVELL: N'étant pas un éducateur, mes connaissances dans ce domaine sont bien restreintes. Cependant, pour autant que je le sache, l'Ouest se préoccupe beaucoup de ce problème.

Un MEMBRE: Et Washington, spécialement.

M. CAVELL: C'est ce que les journaux donnent à entendre.

M. STARR: Pour ce qui est de l'alimentation, croyez-vous que l'Inde finira par se suffire à elle-même.

M. CAVELL: Oui, je le crois.

M. NESBITT: Monsieur Cavell, tout à l'heure M. Knowles vous a demandé de quelle façon vivaient les étudiants étrangers dans notre pays. Peut-être serait-il intéressant pour les membres du Comité de savoir que, dans notre petite ville de Woodstock, (Ontario), trois étudiants du Pakistan sont venus, pendant tout un hiver, étudier le fonctionnement des machines agricoles. Chacun d'eux a demeuré dans une famille et a participé à la vie commune et a même fait partie du club de golf pendant l'été. Presque chaque soir, des gens les recevaient

chez eux et ils ont adressé la parole aux clubs sociaux. La seule chose qu'ils n'ont pas semblé approuver dans la civilisation occidentale, c'est la condition de la femme dans notre société. Ils ont semblé croire qu'elle ne devrait pas participer aux affaires publiques. J'imagine que cette impression est due à leur mentalité.

Voici ce que je veux demander à M. Cavell. Je crois que, tel qu'il est, le Plan de Colombo restera en vigueur jusqu'en 1961 et qu'en 1959 il doit y avoir une réunion pour décider s'il devra se prolonger. A votre avis, va-t-on en prolonger l'existence?

M. STICK: Si l'on me permet d'interrompre, je pense que nous nous engageons dans le domaine de la politique gouvernementale.

M. CAVELL: J'aimerais répondre à cette question, si on me le permet.

Je ne puis évidemment pas parler au nom du gouvernement du Canada ni dire ce que celui-ci va faire en 1961 ou encore à quel moment le plan va prendre fin, toutefois, j'ai l'impression bien nette que tant que tous ceux qui sont réunis ici seront en vie, il y aura de l'aide à accorder aux pays insuffisamment développés, d'une façon ou d'une autre. Je ne saurais en dire davantage.

M. NESBITT: Au sujet de cette promesse des Russes d'augmenter l'aide aux pays du Sud-Est de l'Asie, j'ai ici le numéro du *News Week* du 6 février dans lequel il est question d'un éditorial publié dans l'un des quotidiens à grand tirage de Djakarta, capitale de l'Indonésie. Voici, d'après *News Week*, ce que dit cet éditorial:

L'industrie lourde est un de ces mots magiques pour les pays insuffisamment développés. Comparée à ce que la Russie se propose d'entreprendre, l'aide de l'OAA et du Plan de Colombo est insignifiante.

Je suis de ceux qui pensent que l'aide à ces pays devrait être augmentée, mais il y a quelque chose que je veux demander. Vu que l'on manque actuellement de techniciens, d'experts et de personnel spécialisé, contrairement à ce qui existe en Russie, est-il possible, dans un avenir rapproché, d'augmenter à un rythme accéléré l'assistance technique?

Pendant que la Russie produit chaque année 60,000 ingénieurs spécialisés, les États-Unis n'en produisent que 20,000, l'Angleterre 6,000 et le Canada, un nombre beaucoup moins considérable.

M. CAVELL: On pourra augmenter cette assistance dans la mesure où l'on pourra convaincre les dirigeants de notre pays, hommes d'affaires et autres, de la nécessité de fournir ces techniciens. Je crois que cela est indispensable. Si nous pouvons convaincre nos principaux hommes d'affaires et industriels de cette nécessité et du fait qu'il y va de l'intérêt du Canada, je pense que nous pourrions obtenir des techniciens requis.

M. NESBITT: Vous pensez donc que, si nous suscitons l'intérêt des dirigeants de notre pays, il vaudra la peine d'augmenter le crédit budgétaire pour fins d'assistance à l'étranger cette année ou l'an prochain, car nous disposerons du personnel spécialisé propre à justifier cette augmentation.

M. CAVELL: Il appartient au Parlement de décider de la somme d'argent à affecter à cette fin. Quant au reste, je suis de votre avis.

M. NESBITT: Tout l'argent que le Parlement votera pourra-t-il être employé.

M. CAVELL: Je crois être en mesure de dire que je pourrais dépenser toute somme raisonnable que le Parlement voudra bien m'accorder. Ces dépenses-là ne sont pas faciles à faire. Je ne voudrais pas que l'on eût cette impression. Cependant, nous pourrions dépenser n'importe quel montant raisonnable selon le programme suivi dans le passé.

Un MEMBRE: Vous voulez votre pleine liberté d'action, sans que nous y mettions d'entrave.

M. GOODE: Permettez-moi d'interrompre. Je ne pense pas que l'on doive en rester là. Le témoin nous a dit que l'on manquait de techniciens au Canada. Il a ajouté que, pour des raisons de santé et à cause des conditions de vie là-bas et pour d'autres raisons, les techniciens refusent d'aller dans ces pays. Comment peut-il répondre à M. Nesbitt qu'il est possible de fournir plus d'experts, alors qu'il a dit auparavant qu'il ignorait comment la chose serait possible, même si nous fournissons plus d'argent.

M. CAVELL: Voici ce que j'ai dit. Si nous réussissions à convaincre nos dirigeants de l'importance de fournir plus d'experts, j'espère que la situation pourrait changer.

M. GOODE: Ce n'est là qu'un espoir. Il ne suffit pas que le gouvernement fournisse de l'argent.

M. CAVELL: Précisément. Il s'agit d'un effort national.

M. MICHENER: Est-ce que, pour dépenser plus d'argent, il faudrait que l'on mît à votre disposition plus de techniciens?

M. CAVELL: Cela va de soi. En ayant plus d'argent, il nous faudrait trouver un personnel technique plus nombreux, autoriser la réalisation de plus de projets. Le Plan de Colombo ne nous oblige pas seulement à envoyer des techniciens; mais, pour toutes les entreprises que nous commençons, nous devons faire sortir des gens de nos manufactures pour aller travailler à l'exécution de ces entreprises. Plus il y a d'entreprises, plus il faut de personnel.

M. MICHENER: Je vois que nous ne pourrions commencer d'autres entreprises sans qu'il y ait plus de monde à votre service.

M. CAVELL: Parfaitement.

M. MICHENER: Il me semble aussi que vous ayez eu du mal à obtenir les techniciens que vous avez maintenant?

M. CAVELL: Lorsque j'ai dit tout à l'heure que le manque de techniciens s'accroît, je ne voulais pas insinuer que nous n'avons pas actuellement tous les techniciens dont nous avons besoin. Bien que nous éprouvions de la difficulté à les recruter, je pense que nous avons tous les hommes dont nous avons besoin et précisément ceux que nous recherchons.

M. MICHENER: Pour ce crédit en particulier?

M. CAVELL: Pour le crédit mis à notre disposition en ce moment.

M. MICHENER: Mais si ce crédit allait être augmenté, il vous faudrait plus de techniciens?

M. CAVELL: Oui.

M. MICHENER: D'après votre expérience, il ne vous serait pas facile d'en avoir davantage, en ce moment?

M. CAVELL: Je pense que vous avez le mot juste. La grande difficulté est de trouver les gens qu'il faut pour envoyer là-bas et assumer des responsabilités. Il nous faut des gens d'expérience et d'une certaine catégorie, des gens qui soient prêts à souffrir des désappointements et à faire face à des difficultés qui ne se rencontrent pas chez eux. Il faut qu'ils soient énergiques mais sympathiques afin de pouvoir accomplir leur tâche avec bonté et avec un grand esprit de coopération. Outre la compétence technique il faut posséder d'autres qualités. On m'a déjà offert des gens qui avaient fait ici des choses remarquables, mais qui, je le sais, n'auraient pas tenu le coup cinq minutes avec les citoyens du Sud-Est de l'Asie. Comme je l'ai déjà dit, c'est une question de tempérament.

M. FLEMING: Le traitement entre-t-il aussi en ligne de compte?

M. CAVELL: Certainement. Personne ne va abandonner un poste lucratif au Canada et aller ailleurs gagner moins qu'ici. Il faut offrir à nos hommes des avantages alléchants pour qu'ils acceptent de partir.

M. FLEMING: Et quant à la sécurité de l'emploi?

M. CAVELL: Nous ne pouvons pas les garder bien longtemps. De plus, ils ne veulent pas abandonner leur droit d'ancienneté et tous les autres avantages que leur offre leur compagnie, pour venir travailler pour nous.

M. STICK: Le but qu'on se propose n'est-il pas de mettre les peuples du Sud-Est de l'Asie en état de se tirer d'affaires eux-mêmes? Le but du plan n'est pas tant de fournir des experts canadiens que de former des citoyens de ces pays qui pourront assurer eux-mêmes le fonctionnement des industries.

M. CAVELL: C'est le but que nous poursuivons en envoyant nos techniciens.

M. STICK: Ils veulent employer leurs propres techniciens, quand ils le peuvent. Je me rends compte de la difficulté de former assez de techniciens pour faire fonctionner toutes les industries.

M. JAMES: Monsieur Cavell, vous avez exposé la situation dans l'Inde et au Pakistan. Auriez-vous quelques remarques à faire sur ce qui se passe à Ceylan, en ce qui concerne le Plan de Colombo. Quelle est l'attitude du nouveau gouvernement à l'égard du plan?

M. CAVELL: Le nouveau gouvernement de Ceylan diffère du précédent. Le chef est un grand admirateur de M. Nehru. Il est socialiste. Évidemment, l'autre gouvernement a été surtout un gouvernement capitaliste. Il semble bien que la situation actuelle va causer des changements quant aux théories et aux objectifs.

Pour ma part, je crois que nous allons très bien nous entendre avec les nouveaux venus. En ce qui nous concerne, je ne crois pas qu'il y ait des changements appréciables. Je pense que nous allons nous entendre avec le nouveau gouvernement aussi bien qu'avec l'ancien. Je pense que le nouveau gouvernement est favorable au développement selon la formule coopérative et le Ceylan a grand besoin de coopération pour se développer. Je pense que le nouveau gouvernement va donner une forte impulsion dans ce sens, et c'est dans la mesure où il le fera qu'on réussira à améliorer les conditions de la vie chez le peuple. Il est un peu tôt pour se prononcer. J'ai fait la connaissance du nouveau chef du gouvernement. Il m'a plu. Je ne saurais en dire davantage pour aujourd'hui.

M. PEARKES: Pour revenir au personnel, a-t-on essayé d'avoir recours aux membres de la colonie de l'Inde orientale qui est établie ici, au Canada? Plusieurs d'entre eux sont des gens instruits. Les jeunes ont fréquenté nos écoles, même nos écoles secondaires et nos universités. La plupart d'entre eux sont extrêmement habiles à se servir des machines. Ils travaillent dans des garages, des usines ou des exploitations forestières. Plusieurs peuvent manier l'outillage le plus moderne. Il me semble que ce serait leur faire une faveur que de leur offrir d'aller aux Indes. Je pense que pas un d'entre eux n'y a encore été envoyé et cependant je crois qu'ils possèdent plusieurs des aptitudes dont vous avez parlé. Ce sont des gens sympathiques, bien organisés et ils pourraient certainement comprendre les Indiens, bien qu'il soit possible qu'eux-mêmes ne soient pas nés dans l'Inde.

M. CAVELL: Vous voulez dire les Indiens de l'Ouest?

M. PEARKES: Non, je veux parler des Indiens des Indes orientales.

M. CAVELL: Vous voulez dire les Indiens qui habitent la côte du Pacifique. J'aimerais beaucoup à les envoyer chez eux. Cependant, nous avons eu une étrange expérience à ce sujet. Nous avons eu un Pakistanais qui était au service d'une société d'ingénieurs consultants et, lorsque nous avons confié à cette société une mission au Pakistan, nous avons précisément demandé que l'on envoyât le Pakistanais en question. A notre grand étonnement, les Pakistanais ne furent pas satisfaits du tout et nous dirent: "Nous ne voulons pas de cet homme, nous voulons un spécialiste". Les ingénieurs consultants répondirent: "Mais il est spécialiste; nous l'employons à des travaux importants au Canada." Quoi qu'il en soit, les Pakistanais n'approuvèrent pas notre idée.

Il ne s'agit que d'un cas isolé. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi de façon générale. Quand nous avons besoin d'un homme pour un de ces postes, nous faisons une publicité considérable. Si l'un des Indiens qui sont ici posait sa candidature, nous serions très heureux de le choisir, pourvu qu'il ait la capacité requise. Nous envoyons actuellement dans l'Inde un Canadien d'origine chinoise. Nous avons également envoyé une infirmière d'origine japonaise. Chaque fois que nous le pouvons, nous envoyons des Asiatiques. Je répète que nous serions bien aises d'utiliser les services de quelques-uns de ces Indiens de la côte occidentale, s'ils le voulaient et s'ils avaient les aptitudes voulues.

M. PEARKES: J'ai l'impression que, s'ils étaient mis au courant des avantages attachés à la situation, il est fort possible que quelques-uns accepteraient, particulièrement parmi ceux qui sont nés au Canada et qui y ont reçu leur éducation. Ils auraient envie de voir le pays de leurs ancêtres et aussi d'aller montrer là-bas notre manière de vivre. Je pense que l'idée leur plairait et je propose que l'on communique avec quelques-unes de leurs sociétés de la côte du Pacifique. Peut-être pourrions-nous en recruter un certain nombre.

M. CAVELL: Je serai bien aise de suivre ce conseil.

M. GOODE: Si M. Cavell le veut bien, je peux lui donner le nom d'un de ces Asiatiques que le général Pearkes et moi-même connaissons très bien. C'est M. Kaboor Singh. M. Singh est avantageusement connu sur la côte du Pacifique et saurait peut-être vous donner des renseignements précieux. Il a la confiance de ses compatriotes.

M. PEARKES: Je vous conseille de vous mettre en communication avec les Indiens par l'entremise de leur société de Sikhs. Je connais le nom de plusieurs d'entre eux. Je crois que, si vous vous serviez de cet intermédiaire, vous obtiendriez de meilleurs résultats.

M. GOODE: C'est pour cette raison que j'ai fait la proposition.

M. DECORE: Pour reprendre le sujet des étudiants, M. Cavell pourrait-il nous dire s'il se trouve des étudiants qui se rendent en Russie soviétique pour y obtenir des connaissances techniques? Que ce soit des étudiants de l'Inde ou du Pakistan, y en a-t-il qui s'inscrivent dans les institutions soviétiques de haut savoir.

M. CAVELL: Je ne pense pas que cela se produise bien souvent. L'une des raisons qui les en empêche est la différence de langage. Jusqu'ici, la langue a constitué pour eux un empêchement à cet égard.

M. DECORE: Est-ce qu'il y en a tout de même, si peu que ce soit?

M. CAVELL: Il y en a qui y sont allés, mais je ne crois pas qu'ils aient été bien nombreux.

M. DECORE: Des étudiants russes sont-ils allés dans l'Inde?

M. CAVELL: Pas des étudiants russes, mais quelques techniciens.

M. DECORE: Pour revenir à la question du blé, nous entendons souvent parler de famine aux Indes. Où se fait-elle sentir davantage? Dans les régions du nord où l'on cultive le blé ou dans la partie sud?

M. CAVELL: Dans les environs de Madras, où l'on consomme du riz.

M. STUDER: Pour poursuivre la question soulevée par M. Nesbitt relativement à la dépense des montants alloués à ces pays et à la possibilité d'augmenter ces montants mais de façon à ce qu'ils soient employés à bon escient et dans la mesure où l'on disposera du personnel technique requis, y a-t-il un système de coordination entre les différents pays qui font partie du Plan de Colombo pour déterminer le montant de la contribution de chacun d'eux de façon qu'elle soit employée à bon escient et qu'il n'y ait aucun chevauchement des services qu'on établit dans ces pays au moyen des contributions en question?

M. CAVELL: Je pense que j'ai dit dans mon exposé que nous nous appliquons à éviter le chevauchement. Nous avons toujours la collaboration des autres organismes d'assistance, et le Comité consultatif du Plan de Colombo a été formé pour s'occuper de ces questions. Je peux ajouter que le Plan jouit d'un système de renseignements bi-latéral.

M. STUDER: Ne détermine-t-on pas approximativement les montants que doit contribuer chaque pays participant?

M. CAVELL: Ce sont les gouvernements des pays concernés qui décident entièrement de cette question.

M. STUDER: Il n'existe à ce sujet aucune direction du genre de celle de l'OTAN?

M. CAVELL: Non, monsieur, tout est laissé à la discrétion du parlement des pays concernés.

M. STUDER: Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable qu'il y eût cette coopération entre les pays intéressés.

M. CAVELL: Je doute énormément que ce soit là une question sur laquelle je doive vous donner mon avis. N'appartient-il pas au Parlement de décider du montant d'argent à accorder et à moi de dépenser les sommes qu'il a votées.

M. STUDER: Peut-être ne me suis-je pas bien exprimé? Ne pensez-vous pas que, si tous les pays participants discutaient, à l'amiable, du montant approximatif que chaque pays devrait contribuer, ce serait une sage mesure. Et la décision finale serait de la compétence du Parlement.

M. CAVELL: Je pense que la question est bien clairement de la compétence du Parlement. Il ne m'appartient pas de faire des commentaires à ce sujet. Il se fait actuellement une pression pour mettre une partie de cette assistance entre les mains des Nations Unies. Évidemment, les Nations Unies pourraient conseiller aux divers parlements quelle somme chacun d'eux devrait contribuer. Même avec cette intervention des Nations Unies, il appartiendrait encore aux parlements de décider d'accepter ou de refuser la proposition.

M. STUDER: Il me semble qu'il serait plus efficace de présenter l'aspect général de la question à toutes les nations participantes, à savoir combien d'argent pourrait être employé efficacement et autres questions connexes et d'élaborer ainsi un plan d'ensemble plutôt que de laisser le tout à la discrétion de chaque pays.

M. CAVELL: Il se peut que cette idée soit bonne, monsieur.

M. FLEMING: Mais vous avez clairement dit que cette aide se continuerait aussi longtemps que chacun de nous vivra.

M. CAVELL: D'une façon ou d'une autre, je crois qu'il en sera ainsi.

M. GARLAND: Je pense que la plupart des questions que j'avais à l'esprit ont été posées par MM. Studer et Nesbitt, mais je sais que beaucoup de Canadiens se demandent si notre contribution au Plan de Colombo est suffisante. Il est vrai que notre contribution a passé de 25 à 34 millions de dollars; mais, d'un bout à l'autre du pays, nous entendons des gens sérieux dire que cette contribution pourrait aller jusqu'à 100 millions de dollars. Évidemment, il y a plusieurs éléments qui entrent en ligne de compte, dont le plus important est de savoir ce que nous sommes capables de contribuer. Cependant, il me semble que, lors des discussions qui ont eu lieu au sein de notre Comité, au cours des années passées, on a insisté sur la capacité des nations bénéficiaires d'absorber utilement ces contributions ou d'en tirer parti.

Auriez-vous l'obligeance de donner plus de détails sur cette question: la capacité des nations bénéficiaires de tirer parti actuellement d'une aide plus considérable?

M. CAVELL: Il est vrai que, chaque fois qu'une nation accorde une subvention à l'un des pays de l'Asie du Sud-Ouest, la nation bénéficiaire est forcée de faire des dépenses très considérables. Par exemple, si nous construisons un barrage, nous ne pouvons fournir la main-d'œuvre, ni la pierre, ni les cailloux, ni le ciment et autres matériaux qui entrent dans la composition du béton. Le pays bénéficiaire doit donc se charger de certaines dépenses. Nous prévoyons que, de plus en plus, nous allons être obligés de participer davantage aux frais qui, au début, étaient à la charge des nations bénéficiaires. Il y a une limite aux dépenses que ces pays ont les moyens de prendre à leur charge chaque année et, si les pays occidentaux accélèrent leur activité là-bas en accordant des subventions plus élevées, il va falloir considérer de nouveau ce que devront déboursier les pays bénéficiaires pour la réalisation de ces projets. Leurs moyens sont forcément limités. Il se peut que l'Ouest ait à assumer une part de plus

en plus grande des frais et à fournir plus de main-d'œuvre sous forme de bulldozers, de pelles à vapeur ou autres machines modernes. En d'autres termes, il se peut que le partage ne soit plus le même. Ai-je bien répondu à votre question?

M. GARLAND: Oui. Mais je n'ai pas voulu vous embarrasser et vous demander de dire si notre contribution actuelle est suffisante, en tenant compte de la capacité des pays bénéficiaires de recevoir cette assistance.

M. LUSBY: Je pense que M. Cavell a dit qu'il croit possible que l'Inde devienne en mesure de se suffire à elle-même en fait de nourriture.

M. CAVELL: Oui. C'est un fait que, l'an dernier, l'Inde n'a pas acheté de produits alimentaires à l'extérieur.

M. LUSBY: J'ai l'impression que la quantité de nourriture disponible dans l'Inde n'a pas augmenté en proportion du nombre de bouches à nourrir et que, tout compte fait, la production des denrées alimentaires a diminué continuellement depuis quelques années. Est-ce là votre avis?

M. CAVELL: Il est évident que la population de l'Inde a augmenté continuellement au point de porter à la limite sa capacité de s'alimenter. Elle n'a pas de surplus. L'an dernier, toutefois, surtout à cause de la température et de l'assistance qu'elle a reçue et grâce à ses propres efforts, elle n'a pas été obligée d'acheter la nourriture à l'étranger. La continuation de cet état de choses va dépendre de trois conditions: a) que la température continue d'être favorable; b) que l'Inde continue de recevoir la même assistance dont elle a bénéficié jusqu'ici; c) dans quelle proportion la population va continuer d'augmenter. Le gouvernement de l'Inde se préoccupe beaucoup plus que nous de l'augmentation de la population et il prend des mesures en conséquence. On a proposé toutes sortes de moyens pour limiter la population. Mais personne ne peut dire jusqu'à quel point ces moyens seront efficaces. L'Inde fait aussi tout en son pouvoir pour produire plus de denrées alimentaires.

M. LUSBY: Je crois que M. Nehru a préconisé la limitation de la population, mais des mesures ont-elles été prises dans ce sens?

M. CAVELL: Oui. Des spécialistes de la réglementation de la natalité ont établi des cliniques dans tout le pays. Ils se sont attaqués au problème, mais j'ignore quel succès ils ont obtenu. L'avenir le dira.

M. FLEMING: On me dit qu'on établit un nombre toujours grandissant de ces cliniques, qu'elles deviennent de plus en plus connues et fréquentées.

M. CAVELL: C'est vrai.

M. JAMES: Y aurait-il assez de nourriture si tout le monde était alimenté convenablement?

M. CAVELL: Il est difficile de répondre à cette question. Il faudrait d'abord définir ce que vous entendez par une alimentation convenable. Si vous entendez par là une alimentation selon nos normes, je réponds catégoriquement non. Si on juge la question d'après leurs normes, il devient alors plus difficile de répondre à la question.

M. JAMES: Y a-t-il encore des gens qui manquent de nourriture?

M. CAVELL: Il y a encore des gens qui n'ont pas toute la nourriture qu'ils devraient avoir, si l'on veut qu'ils donnent un rendement convenable.

M. STUDER: N'est-il pas arrivé dans le passé qu'une bonne partie des vivres envoyés comme secours ait disparu pendant qu'on en faisait la distribution?

M. CAVELL: La distribution des secours en vivres présente toujours des difficultés, principalement dans les pays où l'on ne dispose pas d'un assez grand nombre de fonctionnaires préposés à ce genre de travail. Dans les pays orientaux, il est sans doute encore plus difficile qu'ailleurs de faire la distribution des vivres.

M. MACNAUGHTON: Nous avons devant nous un relevé des dépenses du Canada pour le Plan de Colombo ainsi qu'une longue liste d'articles: outillage pour la production d'énergie électrique, locomotives à vapeur, machines, etc. Avez-vous un état détaillé indiquant la partie de cette aide financière qui a été versée aux manufacturiers ou entrepreneurs canadiens pour l'achat d'outillage en vue de l'exécution de ces divers projets ainsi que la somme dépensée dans les pays d'Asie?

M. CAVELL: En général, rien de ce que fournit le Canada n'est acheté là-bas. Mais nous ne payons pas le ciment pour le mortier et autres matériaux semblables. Pourvu qu'il soit fabriqué au Canada, tout l'outillage que donne notre pays est acheté au Canada.

M. MACNAUGHTON: Quelle partie de l'aide financière est dépensée en espèces au Canada? Savez-vous le montant?

M. CAVELL: Je n'aimerais pas me risquer à faire une estimation de ce montant. Le pourcentage est fort élevé. Les articles que vous voyez sur cette liste sont en grande partie achetés au Canada.

M. MACNAUGHTON: 70 p. 100?

M. CAVELL: Plus que cela.

M. MICHENER: Nous voulons croire que nous sommes animés d'un sentiment humanitaire et que c'est la raison principale pour laquelle nous aidons les pays moins fortunés que le nôtre. Mais il y a un autre aspect de la question et c'est que, dans l'ensemble, cette dépense de deniers publics du Canada n'est pas sans avantage pour notre pays. Il serait donc bon que notre Comité fût mis au courant des dépenses faites en vertu du Plan de Colombo depuis des années et qu'il eût des chiffres indiquant ce qui a vraiment été dépensé pour des produits fabriqués au Canada. En examinant les chiffres, je vois qu'en une circonstance nous avons acheté des chaudières de locomotive de la Grande-Bretagne, je pense.

M. CAVELL: Non, monsieur; le seul article d'importance que nous ayons acheté à l'étranger, parce qu'il ne s'en trouvait pas ici, a été un chalutier. En outre, au début, nous avons acheté des moteurs Diesel pour des autobus et des camions, afin de remédier à la situation à Bombay. Il ne s'en faisait pas alors et il ne s'en fait pas encore au Canada.

M. MICHENER: Fondamentalement, la ligne de conduite a donc été de prendre au Canada tous les matériaux et les produits que nous avons fournis?

M. CAVELL: Précisément.

M. MICHENER: Fort bien, le plan a eu une grande portée en ce sens qu'il a stimulé la production; il nous a servis nous-mêmes tout en servant les pays insuffisamment développés.

Si vous pouvez nous les fournir, j'aimerais bien à avoir les chiffres que M. Macnaughton et moi avons demandés, soit le total des déboursés, tant pour les marchandises que pour les services, ainsi que le montant qui a été dépensé directement au Canada.

M. PRATT: Lorsque vous donnez un contrat au Canada, il vous est bien difficile d'établir ce qu'il comprend d'articles qui peuvent être achetés au Canada.

M. MICHENER: J'ai l'impression que ceux qui sont chargés de l'administration de ce plan ont pris l'habitude d'acheter de l'outillage canadien. Quant à l'outillage acheté à l'étranger et expédié aux nations bénéficiaires, est-il possible que nous ayons le prix approximatif qu'il a coûté si l'on ne peut obtenir le chiffre précis?

M. GOODE: Vous voulez le montant total, depuis l'inauguration du plan?

M. MICHENER: Oui.

UN MEMBRE: Pourriez-vous ajouter la liste des différents contrats donnés?

M. CAVELL: Oui, mais il arrive souvent qu'un entrepreneur soit obligé de dépenser une certaine somme d'argent dans le pays où il entreprend de construire quelque chose. Quoi qu'il en soit, nous pourrions obtenir ce que vous voulez.

M. MICHENER: Quant à ce budget de 34 millions de dollars, je crois vous avoir entendu dire qu'un montant de 10 millions en avaient été affecté à diverses fins.

M. CAVELL: Non, cela, c'était l'an dernier. Les deux premières années, nous avons reçu 25 millions et l'année dernière, 26 millions de dollars. Le million supplémentaire était destiné à fournir l'aide technique aux pays qui n'en avaient pas encore bénéficié. Cette année, l'augmentation ira de 26 à 34 millions de dollars, ce qui va permettre de payer 7 millions de dollars pour un réacteur que l'on se propose de donner à l'Inde.

M. MICHENER: Tout cela sera-t-il dépensé pendant la prochaine année financière?

M. CAVELL: Non.

M. MICHENER: Nous votons donc des crédits qui seront reportés à plus tard.

M. CAVELL: Nous ne pouvons procéder à l'exécution d'un projet ayant d'être certains d'avoir l'argent nécessaire.

M. MICHENER: Est-il possible que ce soit le Canada qui produise et fournisse le réacteur pour lequel nous votons l'argent nécessaire?

M. CAVELL: Oui.

M. MICHENER: Le contrat a-t-il été adjugé?

M. CAVELL: Oui.

M. MICHENER: Et le coût total sera de 7 millions de dollars?

M. CAVELL: Oui, 7 millions.

M. MICHENER: A quel endroit va-t-on fabriquer ce réacteur?

M. CAVELL: D'ordinaire, nous nommons des ingénieurs consultants, mais il n'y en a pas qui aient les qualités requises dans ce domaine. Alors, dans ce cas, c'est l'*Atomic Energy of Canada Limited*, à Chalk-River qui va s'occuper de

fournir les ingénieurs et les plans. Les plans sont déjà prêts. Le contrat est adjugé à une société d'ingénieurs et les contrats pour les diverses pièces seront adjugés, selon les plans, parmi des manufacturiers canadiens.

M. MICHENER: Où le réacteur sera-t-il construit?

M. CAVELL: A Bombay, où se trouve le centre de recherches.

M. MICHENER: Quel est le but de cette usine?

M. CAVELL: Ce sera une usine d'expérimentation, non seulement pour l'Inde, mais encore pour tous les pays appartenant au Plan de Colombo, dans cette partie de l'Asie. Il ne s'agit pas ici d'une centrale électrique, mais bien d'un réacteur d'expérimentation au moyen duquel les gens pourront se mettre au courant de tous ces problèmes si intéressants.

M. MICHENER: L'Inde a-t-elle fondé une Commission de l'énergie atomique?

M. CAVELL: Oui, une excellente commission que dirige M. Bhabha, l'un des savants les plus en vue du monde dans ce domaine. C'est lui qui a présidé la Conférence sur la science atomique qui a eu lieu à Genève l'an dernier.

M. MICHENER: Pouvez-vous nous donner le détail des autres dépenses.

M. FLEMING: Avant d'abandonner le sujet du réacteur atomique, puis-je demander combien de temps il faudra pour dépenser les 7 millions de dollars? Quelle est la limite du temps requis pour achever la construction de l'usine en question?

M. CAVELL: 28 mois, à compter du mois d'octobre dernier.

M. FLEMING: La construction ne se terminera donc pas avant la fin de 1957.

M. STICK: D'après ce qu'a dit M. Cavell, il semble bien que nous manquions de savants. Si l'érection du réacteur doit se faire là-bas, je me demande tout d'abord quels sont les arrangements que nous faisons avec l'Inde. Supposons que le réacteur une fois construit, nous n'ayons pas les savants qu'il faut pour le conduire. Qu'arrivera-t-il si c'est la Russie qui envoie des savants? Ce n'est qu'une conjecture; mais, comme on nous l'a dit au Comité, la Russie est très active dans ce domaine. Nous construisons un réacteur et je m'inquiète de ce qu'il en adviendra. J'aimerais savoir si le personnel qui y sera attaché en permanence sera composé d'experts venus de l'Ouest ou si l'on a pris d'avance les précautions voulues.

M. CAVELL: Le personnel sera composé d'Indiens. M. Bhabha a sous sa direction, dans l'Inde un groupe important de savants dans le domaine nucléaire et nous allons en former d'autres au Canada. Il y en a quinze qui viennent ici pour recevoir cette formation.

M. STICK: Alors vous ne croyez pas que l'éventualité dont j'ai parlé va se produire?

M. CAVELL: J'en doute.

M. FLEMING: Mais vous n'en êtes pas tout à fait sûr?

M. CAVELL: Non.

M. NESBITT: Quand le Canada fait ainsi des cadeaux conformément au Plan de Colombo, je ne pense pas qu'aucun des pays de l'Asie du Sud-Est ait l'impression que nous cherchons à obtenir quelque chose en retour. Il est possible cependant, qu'un sentiment de ce genre existe parmi quelques-uns des autres

pays compris dans le Plan. En ce qui concerne les États-Unis, je pense que M. Adlai Stevenson a proposé que leur aide fût accordée à l'Asie du Sud-Est par l'entremise des Nations Unies afin de supprimer toute signification ou impression fausses que l'on pourrait être porté à rattacher à cette aide, non pas comme je l'ai dit, en ce qui concerne le Canada, mais à l'égard des autres pays participants.

Puis-je demander au témoin ce qu'il pense de l'idée de confier aux Nations Unies l'administration de ce plan. Je crois avoir dit que l'on a considéré l'idée de créer, au sein des Nations Unies, une caisse à laquelle l'on veut donner le nom de *FSNUDE*. Ce serait un fonds de capitaux destinés à la distribution dans ces régions. Quoi qu'il en soit, j'ai l'impression que le projet n'est encore qu'à l'état d'ébauche et j'ignore si l'on en est arrivé à une décision.

M. GOODE: En ce qui concerne les 34 millions de dollars que nous allons verser au Plan de Colombo cette année, s'agit-il d'un montant qui a été fixé après consultation avec les autres pays qui participent à cette aide ou si vous entretenez simplement l'espoir de dépenser 34 millions de dollars? Y a-t-il quelque rapport entre ce montant et les pourparlers que nous avons avec les autres pays participants?

M. CAVELL: Pour autant que ce soit possible, nous savons approximativement ce que les autres pays vont dépenser. Par exemple, nous sommes au courant de la décision que vont prendre les États-Unis. Le moyen d'en arriver à une décision, c'est de demander aux pays bénéficiaires quelles sont leurs difficultés et quelles sont les entreprises qu'ils ne peuvent mener à bien faute de capitaux. Puis nous nous assurons qu'aucun autre organisme d'assistance ne va contribuer à l'exécution du même projet. C'est ainsi que nous établissons une liste des entreprises pour lesquelles le Canada a besoin d'une certaine somme. Jusqu'ici, nous nous sommes toujours débrouillés avec l'argent qu'on nous a voté, d'abord 25 millions, puis 26 millions de dollars. C'est alors qu'il a été question du réacteur auquel nous ne pouvions pas travailler sans prendre des fonds destinés à d'autres entreprises tout aussi urgentes. C'est la raison pour laquelle nous avons obtenu le supplément.

M. GOODE: S'agit-il simplement pour le Canada de dépenser 10, 15 ou 25 millions de dollars, ou bien est-ce une question de fournir de l'argent après consultation avec les autres pays.

M. CAVELL: Dans une certaine mesure, il y a consultation, lors de la réunion annuelle. Nous sommes au courant de ce que font les autres pays. Je pense que, pour répondre à cette question, il faut dire qu'une certaine somme est votée chaque année par le Parlement, mais qu'il n'y a vraiment pas moyen de prévoir jusqu'où il faudra aller pour mettre ces pays sur pied.

M. GOODE: Nous sommes l'un des pays qui participent au Plan de Colombo. Nous n'allons pas inconsidérément fournir tout l'argent que ces pays réclament et ne devons-nous pas, en fin de compte, consulter les autres nations participantes à l'égard du montant que le Canada est en état de fournir. Il n'est pas simplement question de fournir, cette année, n'importe quelle somme au-dessous de 100 millions de dollars, il faut qu'il y ait une consultation.

M. CAVELL: La question, il me semble, se résume à ceci. Le Parlement vote une certaine somme et la remet à notre organisme en lui demandant ce que nous pouvons faire avec cette somme. Telle a été la façon de procéder jusqu'ici.

M. GOODE: Qu'en penseraient les autres pays, les États-Unis, par exemple, si nous décidions de contribuer 100 millions de dollars au Plan de Colombo cette année?

M. CAVELL: Je pense que cela leur serait égal.

M. GOODE: Au point de vue purement politique?

M. CAVELL: Oui. Je pense que cela leur serait absolument égal.

M. GOODE: Bien qu'on l'ait nié en certains milieux, je pense qu'il y a là un élément politique.

M. FLEMING: Pourrais-je proposer quelque chose qui serait utile pour la prochaine séance. M. Michener a demandé le détail des dépenses projetées à même la subvention de 34.4 millions de dollars. Pourrions-nous avoir ce relevé pour la prochaine séance du Comité?

M. CAVELL: Vous voulez que je revienne avec ce relevé?

M. FLEMING: Le capitaine Cavell, dans son exposé, a fait allusion à l'état financier dont on n'a pas distribué de copies. Serait-il possible d'en avoir pour tous les membres, lors de la prochaine séance? Ce document contient peut-être d'intéressants sujets de discussion.

M. CAVELL: C'est possible.

M. STUDER: Les pays bénéficiaires donnent-ils une indication du montant qu'ils sont en mesure d'absorber relativement à l'aide en question. Vous avez dit qu'ils font des déboursés pour participer au Plan de Colombo. Ils doivent dépenser de l'argent pour la main-d'œuvre, le ciment, la pierre, etc. Ces pays indiquent-ils la somme qu'ils sont en état de recevoir des pays participants.

M. CAVELL: Nous élaborons les projets conformément à la limite des subventions fixées par le Parlement. Nous nous rendons ensuite dans ces pays et nous en discutons avec eux. Nous annonçons que nous allons exécuter certains projets en fournissant une certaine somme et nous établissons la part que devra assumer le pays bénéficiaire. Tout se fait sous la forme d'une entente pour que nous sachions exactement avant de commencer, d'où viendra l'argent.

M. STUDER: Supposons que les États-Unis ou le Canada offrent 100 millions de dollars et que les autres pays fassent une offre proportionnée et que les pays bénéficiaires ne puissent absorber ce montant.

M. CAVELL: C'est là une possibilité. Il se peut que cela se produise ou ne se produise pas. Comme je l'ai dit précédemment, il se peut que nous ayons à changer notre façon de procéder. Et il se peut que nous continuions à agir comme dans le passé.

M. GOODE: S'agit-il d'une probabilité ou d'une possibilité? Vous avez parlé de possibilité. N'y aurait-il pas plutôt une probabilité que ces pays ne pourraient pas profiter de l'offre qui leur serait faite?

M. CAVELL: Si plusieurs pays voulaient augmenter leur aide dans une grande mesure, je pense que ce serait une probabilité.

M. PEARKES: Le premier nom du tableau 2 de votre résumé statistique m'a assez intrigué. Je me demande depuis quand l'Alaska est devenu un pays indépendant.

M. BARTLETT: Au point de vue des États-Unis, l'Alaska est considéré comme une dépendance américaine.

M. KNOWLES: Voilà qui donne à espérer à la Colombie-Britannique.

M. FLEMING: A la prochaine séance, le capitaine Cavell pourrait-il nous fournir un exposé indiquant de quelle façon procède son organisme pour préparer l'estimation présentée chaque année au Conseil du Trésor, relativement aux crédits. Normalement, avant de les présenter au Conseil du trésor, les estimations se préparent au ministère. Existe-t-il une différence dans la manière de préparer le budget du Plan de Colombo?

M. CAVELL: Je peux répondre à cette question tout de suite. Comme vous le savez, je visite ces pays chaque année. En outre, nos hauts commissaires postés dans ces pays nous envoient des propositions et des rapports. Lorsque je me rends sur les lieux, j'examine tous les projets. Il y en a qu'il faut mettre de côté tout de suite, parce qu'on ne peut se procurer les matériaux nécessaires au Canada. Nous dressons une liste des projets qu'il est possible de réaliser et nous nous entendons avec le pays en question sur deux points. En premier lieu, il faut qu'il s'agisse d'une entreprise urgente pour le pays en question. En second lieu, il faut que le Canada soit capable de l'exécuter. Puis je reviens discuter du projet en question avec un Comité directeur composé des plus hauts fonctionnaires de tous les ministères concernés, c'est-à-dire le Conseil du Trésor, le ministère du Commerce, le ministère de l'Agriculture, le ministère des Affaires extérieures et la Banque du Canada. Le Comité étudie les projets et les accepte ou les rejette, selon le cas. Nous en arrivons finalement à une liste de projets. S'il s'agit de projets hautement techniques, avant d'aller plus loin, nous envoyons des ingénieurs consultants pour les étudier et se rendre bien compte qu'ils sont bien conçus à tous les points de vue. Sur réception de leurs rapports, le Comité directeur examine de nouveau la liste des projets afin de choisir ceux qui sont les plus urgents et pour lesquels on peut employer le plus profitablement l'argent voté par le Parlement. C'est ainsi que l'on en arrive à établir une liste de projets pour une année financière. Quand nous avons fait cela, nous soumettons les projets par écrit au Cabinet. Si le Cabinet donne son approbation, nous procédons à l'exécution.

M. FLEMING: Je veux un peu plus de détails relativement à ce qui se fait avant que l'argent soit voté par le Parlement. Vous soumettez une estimation au Parlement, vous avez un groupe de projets bien élaborés et calculés avec soin.

M. CAVELL: Non, monsieur.

M. FLEMING: Le Parlement vote d'abord une somme globale pour la participation au Plan de Colombo?

M. CAVELL: C'est exact.

M. FLEMING: Et, une fois l'argent voté, vous vous mettez à l'œuvre pour élaborer les projets que vous pouvez réaliser avec l'argent qui a été voté?

M. CAVELL: Précisément. Je taille mon veston selon le tissu qui m'a été donné.

M. GOODE: Vous devez avoir élaboré un programme avant de demander au Parlement de voter une certaine somme. Vous n'allez certainement pas vous présenter devant les membres du Parlement pour leur demander de voter un montant de 34.4 millions de dollars sans leur soumettre un certain programme. A en juger par ce qu'a dit M. Fleming, c'est l'impression qui va rester au compte rendu.

M. FLEMING: Puis-je demander que tout cela soit exposé plus en détail, lors de la prochaine séance?

M. CAVELL: Voici de quelle façon j'envisage toute l'affaire. En 1950, quand M. Pearson est revenu de la première réunion au sujet du Plan de Colombo, à Colombo, et qu'il a exposé au Parlement dans quel état de pauvreté se trouvait l'Asie du Sud-Est depuis la guerre, le Parlement décida de voter 25 millions de dollars à cette fin. Ceci se passait en 1950. En 1951, nous avons inauguré le plan avec ces 25 millions de dollars. De fait, quand on décida de mettre le plan en marche, on me dit: "Vous avez 25 millions à dépenser". C'est alors que nous avons élaboré le programme dont j'ai donné la description. L'année suivante, le Parlement déclara: "Fort bien, nous allons encore voter 25 millions". Sur l'avis du Comité directeur et avec l'approbation du Cabinet, j'ai dépensé l'argent au meilleur de ma connaissance. Quand les 25 millions eurent été affectés, on nous signala le fait que nous n'aidions pas la Birmanie, l'Indonésie, l'Indochine française et la Malaisie. Le Parlement déclara alors: "Nous allons ajouter un million de dollars pour ces pays". Et le million a été dépensé pour ce à quoi il était destiné. Ensuite est arrivée la question du réacteur que nous ne pouvions fournir avec l'argent que nous avions. C'est à ce moment que l'on a porté les crédits à 34 millions de dollars. C'est maintenant en considération de cette somme que nous faisons nos projets.

M. GOODE: Fort bien, mais vous avez un programme qui s'inspire de l'expérience acquise depuis 1950. Je puis comprendre que l'on ait dit en 1950: "D'accord; nous allons vous donner 25 millions de dollars pour commencer, puisque nous entreprenons quelque chose que nous ne connaissons pas bien et qu'il faut commencer d'une façon ou d'une autre". Mais vous avez maintenant acquis de l'expérience et le Conseil du trésor, le Cabinet et le Parlement du Canada doivent le savoir. Nous n'allons pas voter 34.4 millions de dollars, moins le prix du réacteur et de quelques autres articles, sans savoir de quelle façon l'argent sera dépensé. Vous devez avoir un programme relativement à ces 26 millions de dollars, avant que la somme soit votée?

M. CAVELL: Le Parlement a toujours procédé autrement dans le passé, n'est-ce pas?

M. FLEMING: Il est vrai que c'est un poste sur lequel il n'y a aucun détail à la fin du *Budget des Dépenses*. Tout ce qui apparaît, c'est 34.4 millions de dollars pour le Plan de Colombo.

M. KNOWLES: Le Comité voudra bien noter que le crédit en question est pour la caisse du Plan de Colombo et que le capitaine Cavell nous a expliqué en quoi consiste le Plan de Colombo. Je ne sais pas pourquoi M. Goode essaie d'entortiller la question.

M. FLEMING: A mon avis et conformément à ce qu'a dit M. Cavell ce matin, lorsque nous en arrivons à ce poste, nous n'avons pas une liste détaillée des projets avec le coût estimatif de chacun. Nous votons, en effet, une somme globale. Une fois la somme votée, et pas avant, l'organisme de M. Cavell prépare une liste de projets avec des détails spécifiques. Cette liste est soumise au Cabinet pour approbation et c'est alors que l'argent se dépense.

M. MICHENER: Sauf, que, pour cette année, l'augmentation se rapporte à des projets spécifiques.

M. CAVELL: Oui, parfaitement.

M. FLEMING: Oui, c'est là l'intention du Parlement, mais l'affectation n'est pas déterminée d'une façon absolument légale. L'emploi de cette somme

supplémentaire pour l'achat de certains articles spécifiques est bien dans l'intention du Parlement, mais le Parlement n'est pas appelé à l'affecter spécifiquement à cette fin.

M. STICK: Aucune partie de ce montant n'est dépensé sans consultation avec les pays bénéficiaires?

M. CAVELL: Aucune.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'avis que nous demandions à M. Cavell de revenir la semaine prochaine, lorsqu'il le pourra?

M. FLEMING: Je pense que nous devrions avoir aussi tous documents dont il a été question.

Le PRÉSIDENT: Et tous les documents déposés par M. Cavell ce matin seront publiés dans le compte rendu d'aujourd'hui.

Le comité s'ajourne.

APPENDICE A

ÉTAT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CANADA AU PLAN
DE COLOMBO

au 31 mars 1956.

(A l'exclusion de l'assistance technique, de la formation des étudiants et des
frais de spécialistes.)

préparé par la

DIVISION DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE
INTERNATIONALE

du ministère du Commerce

"ADMINISTRATION DU PLAN DE COLOMBO AU CANADA"

INDE. AFFECTATIONS DE 1951-1952

Poste n° 1. *Le blé*. Affectation de \$10,000,000. Projet n° 1.—Complété.

Il a été reconnu que le Plan de Colombo n'est pas un plan de secours et ce projet relatif au blé a été entrepris à la demande pressante de l'Inde, notre associé au sein du Commonwealth, qui se trouvait dans un état d'extrême disette. Il a été convenu que l'Inde établirait un fonds de contrepartie, en roupies, qui serait employé pour faciliter l'exécution de quelque projet d'importance. Le choix s'est arrêté sur le projet de Mayurakshi, dans le Bengale occidental. Il s'agit d'un projet d'irrigation et de génération d'énergie électrique destiné à rapporter 400,000 tonnes de vivres au moyen de l'irrigation produite par un barrage. Ce projet est la plus grande contribution de l'Inde en vue de remédier à la pénurie de nourriture. Ce projet va aussi prévenir les dommages causés dans le passé à certains villages de paysans par une rivière dangereuse.

Poste n° 2. *Moyens de transport dans la province de Bombay*—Affectation de
\$4,500,000. Projet n° 3, complété pour la somme de \$4,355,628.

Le but de ce projet était de procurer les moyens de transport qui font grandement défaut dans la province de Bombay, qui a établi une Commission des transports mais qui n'a pas les capitaux voulus pour la financer. Le gouvernement central de Delhi a demandé cette assistance afin de venir en aide aux paysans et aux cultivateurs pauvres de la province de Bombay et de leur permettre de se rendre à leurs marchés en vue de faciliter la distribution des vivres dans la province et d'aider à l'expédition du blé et autres denrées du port de Bombay. Il y a une extrême pénurie de moyens de transport dans l'Inde, ce qui a contribué à entretenir la famine, vu qu'il est tout aussi important de transporter les vivres que d'en avoir à transporter.

Poste n° 3. *Mayurakshi*—Affectation partielle de \$500,000. Projet n° 6.

C'est là une première contribution à l'entreprise du Canada destinée à fournir le matériel d'énergie hydro-électrique pour le projet de Mayurakshi (voir le poste n° 1 ci-dessus). Cette installation d'énergie hydro-électrique est

nécessaire pour fournir l'électricité requise pour le travail à domicile, le but à atteindre étant de rétablir l'équilibre économique dans la région au moyen du travail à domicile et des petites manufactures. Le gouvernement du Bengale occidental a élaboré un système bien organisé pour le développement du travail à domicile, qui demande de l'énergie électrique. La puissance de l'usine génératrice sera de 4,000 k.w. Le 8 novembre dernier, l'honorable Lester B. Pearson, ministre des Affaires extérieures, a présidé à l'inauguration de ce projet qui sera terminé au début de 1956. L'entreprise est connue sous le nom de "Barrage du Canada".

INDE. Affectations de 1952-1953

Poste n° 4. *Mayurakshi*—Affectation finale de \$2,500,000. Projet n° 6.

Voir les postes 1 et 3.

Poste n° 5. *Blé*. Affectation de \$5,000,000. Projet n° 8. Complété.

Cette contribution a été faite pour les raisons mentionnées au poste n° 1 (1951-1952). Le fonds de contrepartie a été consacré au projet de *Mayurakshi*.

Poste n° 6. *Chaudières de locomotives*. Affectation de \$2,080,000. Projet n° 11, complété au prix de \$1,808,000 F.E. 1390.

Cinquante chaudières ont été fournies. Le besoin en était urgent afin d'aider le gouvernement de l'Inde à exécuter son programme de construction de locomotives qui était paralysé parce que l'on ne pouvait obtenir de tôle à chaudières et autres matériaux nécessaires. Ces chaudières ont mis un terme à la congestion qui était survenue dans les travaux de construction de locomotives à Calcutta, en permettant la mise en service de 50 locomotives construites aux Indes et dont on avait un urgent besoin.

INDE. Affectations de 1953-1954

Poste n° 7. *Locomotives à vapeur*. Affectation de \$11,000,000. Projet n° 16 F.E. 1213.

Le gouvernement de l'Inde entreprend la réorganisation, devenue très nécessaire, de son réseau de chemin de fer qui est d'une importance fondamentale pour l'économie de tout le pays. Ce réseau a été pour ainsi dire réduit à l'immobilité pendant la dernière guerre. Pour aider à cette réorganisation, l'Inde nous a demandé 120 locomotives à vapeur du type W.P. Avec des chaudières de rechange, des services d'inspection, etc., ces chaudières vont coûter environ \$21,315,062 en tout. \$11,000,000 de ce montant sera payé à même nos fonds de 1953-1954 et le reste sera pris sur les crédits de 1954-1955. Au moment de rédiger le présent rapport, 90 de ces locomotives étaient terminées et l'on s'attend à ce que les autres le soient en juin 1956.

Poste n° 8. *Denrées*. Affectation de \$5,000,000. Projet n° 20 F.E. 2538.

Il ne faut pas oublier que, pour chaque projet pour lequel une aide est accordée, soit en vertu du Plan de Colombo, soit par les États-Unis, soit par les Nations Unies, un capital en roupies doit être constitué par les pays bénéficiaires dans la région où s'exécutent ces projets. A cause du grand effort qu'elle fait,

l'Inde manque tout particulièrement de ce capital en roupies et elle a demandé que nous lui fournissions des denrées canadiennes pour qu'elle puisse les revendre à ses propres manufacturiers et produire ainsi des roupies pour constituer les fonds de contrepartie. Les denrées choisies ont été le cuivre et l'aluminium et on a établi un système d'achat qui ne dérangera en rien les transactions commerciales ordinaires.

Poste n° 9. *Umtru*. Affectation de \$1,200,000. Projet n° 19. F.E. 1047 et 1444.

L'Inde se préoccupe énormément du bien-être des tribus montagnardes et autres habitants de l'Assam où le niveau de vie est extrêmement bas. Il a été convenu que la plus grande nécessité était l'électricité, qui est nécessaire pour les systèmes d'irrigation et pour l'établissement de conserveries de fruits, de confitureries et autres petites industries semblables qui pourront absorber les produits agricoles de la province. Le projet a été étudié et jugé utile par un ingénieur consultant de la *Montreal Engineering Company Limited*. Le Canada va contribuer une somme de \$1,200,000 destinée à acheter le matériel nécessaire à la production d'énergie hydro-électrique, des vannes, etc. En ajoutant cette somme aux fonds de contrepartie affectés à ce projet, on obtiendra un total d'environ \$3,300,000.

INDE. Affectations de 1954-1955

Poste n° 10. *Locomotives à vapeur*. Affectation de \$10,400,000. Projet n° 16
(Pour les détails, voir le poste n° 7).

Poste n° 11. *Groupes électrogènes Diesel pour l'électrification préliminaire des petites villes et des régions rurales*. Affectation de \$2,500,000. Projet n° 42.

En vertu du Plan quinquennal de l'Inde, on fait un grand effort en vue d'augmenter les ressources hydro-électriques du pays. Le présent projet va secondar ces efforts dans des régions où d'importantes entreprises ne sont pas encore possibles. L'électricité sera utilisée pour les fabriques de riz et autres petites usines destinées à la transformation des produits alimentaires, pour le pompage agricole et pour contribuer autrement à l'amélioration des conditions générales de vie. A mesure que l'on aura de meilleurs systèmes, on transportera ces groupes électrogènes dans des villages où il n'y a pas encore d'électricité.

INDE. Affectations de 1955-1956

Poste n° 12. *Réacteur atomique du type NRX*. Affectation (pour dépenses préliminaires uniquement) de \$135,000. Projet n° 43.

En étudiant le développement de leur énergie électrique, les divers gouvernements de l'Asie du Sud-Est ont envisagé depuis très longtemps les possibilités de l'énergie atomique. Il ne fait pas de doute qu'en plusieurs régions cela sera très avantageux, car, même lorsqu'il y a des emplacements propices à l'établissement de centrales électriques, ces emplacements ne sont pas toujours situés à des endroits propices au développement industriel. L'usage de l'énergie atomique, cependant, n'est pas une chose que l'on entreprend sans un personnel

scientifique bien formé et très nombreux. Et l'instrument propre à cette formation est le réacteur NRX. L'Inde s'est engagée à fournir à d'autres pays de l'Asie du Sud-Est la formation et l'expérience nécessaires dans le domaine de l'énergie nucléaire. La production d'isotopes pour la radiographie ou autres fins aidera l'Inde dans ses projets de développement.

Poste n° 13. *Lutte contre les sauterelles*. Coût estimatif \$133,000. Projet n° 44. (Les affectations à ce projet proviennent de fonds non dépensés pour le poste n° 2, projet n° 3).

L'un des grands fléaux de l'Asie, depuis des siècles, a été la sauterelle. Elle fait des ravages considérables. L'OAA s'est attaquée à ce problème et tâche d'y apporter un remède scientifique. Elle vise à détruire cet insecte à l'endroit d'où il est originaire plutôt que dans les pays où il cause des ravages. L'Inde a demandé au Canada de l'aider à faire sa part dans cette lutte qui se poursuit actuellement en Arabie séoudite. Notre contribution se fait par le don de camions fabriqués au Canada et munis d'appareils radiophoniques émetteurs et récepteurs. A la fin de la campagne d'extermination en Arabie séoudite, on ramènera ces camions et l'équipe d'Indiens qui les conduit dans l'Inde, où ils serviront à la destruction des sauterelles.

Poste n° 14. *Projet hydro-électrique de Kundah, Madras*. Affectation (enquête préliminaire des ingénieurs uniquement) \$25,000, F.E. 2786. Projet n° 45.

La région de l'Ootacamund dans les monts Nilgiri est idéale pour l'installation d'une centrale électrique. Le projet de Pykara a été mis en état d'exploitation et il en est de même de celui de Kundah. La province de Madras a grandement besoin d'énergie électrique pour activer le développement rural, le pompage agricole et la transformation des produits alimentaires. Au moment de la préparation du présent rapport, nos ingénieurs consultants venaient de rentrer du Kundah qu'ils considèrent comme un endroit propice pour des aménagements financés en vertu du Plan de Colombo.

Poste n° 15. *Deux avions Beaver et outillage de vaporisation*. Affectation de \$160,000. Projet n° 47. F.E. 2800.

L'un des obstacles à la culture des denrées alimentaires dans l'Inde est la quantité et la variété des insectes qui s'attaquent aux moissons. L'OAA et autres organismes d'assistance se sont intéressés à divers programmes de destruction des insectes. C'est pour répondre à la demande qui lui en a été faite que le Canada fournit ces deux avions qui seront expédiés avec de l'outillage de vaporisation et de saupoudrage.

Poste n° 16. *Levé au magnétomètre*. Affectation de \$125,000. Projet 48. P.E. 2801.

Il est d'importance vitale que l'Inde mette en exploitation ses ressources d'huile. Le présent projet constitue une tentative de ce genre. Le levé au magnétomètre sera fait à un endroit de l'Inde du Nord-Ouest et c'est une société canadienne qui a été désignée pour l'entreprendre. Au moment où nous préparons le présent rapport, on est en train de discuter de l'endroit précis et de la date où le travail commencera.

PAKISTAN. Affectations de 1951-1952

Poste n° 17. *Usine de ciment*. Affectation de \$5,000,000. Projet n° 5. F.E. 1324.

Le but de ce projet est de procurer du ciment à la région de colonisation des réfugiés de Thal dans le nord-ouest du Punjab, où le Pakistan espère installer une partie des réfugiés (il y en a environ 7,000,000) qui ont émigré par suite de la division de l'Inde et du Pakistan. Au moyen de conduits de béton, on amènera de l'eau de l'Indus, il faudra construire un grand nombre de logis, construire des villages, des bazars, etc. La distance est grande entre Karachi et le Thal et les difficultés de transport sont telles qu'il serait extrêmement coûteux de transporter dans cette région de grandes quantités de ciment. Heureusement on a trouvé sur place et en quantités considérables du charbon et les matériaux nécessaires pour la fabrication du ciment. La meilleure solution a donc été de construire une usine de ciment dans la région même. Le Canada a accepté de fournir les machines pour la fabrication du ciment et le Pakistan construira les bâtiments nécessaires. Cette usine est presque terminée et produira, dès 1956, 100,000 tonnes de ciment par année.

Poste n° 18. *Traverse de chemins de fer*. Affectation de \$2,800,000. Projet n° 4. Terminé au prix de \$2,770,490.

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement a consenti au Pakistan un prêt pour des entreprises urgentes de réfection de chemins de fer. Le Pakistan installe des locomotives Diesel sur son réseau de chemins de fer et, le prêt n'étant pas assez élevé pour permettre l'achat des grandes quantités de traverses de chemins de fer, requises pour la construction de plusieurs milles de voies ferrées destinées à porter les locomotives Diesel, le Canada a convenu d'intervenir et de fournir la différence à titre de contribution essentielle à l'économie du pays. Ces traverses viennent de la côte du Pacifique.

Poste n° 19. *Levé aérien des ressources*. Affectation de \$2,000,000. Projet n° 12 F.E. 842.

Le relevé de l'ouest du Pakistan n'a jamais été fait d'une manière complète et, étant donné que le pays doit porter son développement industriel au diapason de son économie agricole, il était important de faire un relevé complet de ses ressources. Le Canada a accepté de s'en charger en se servant d'une société canadienne bien établie. Le levé aérien est maintenant terminé et les géologues sont à l'œuvre dans les régions qui, d'après le relevé, offrent les plus grandes possibilités. Le Gouvernement du Pakistan estime que cette entreprise est d'une grande importance pour le développement futur du pays. Le travail est pour ainsi dire terminé et la pellicule cinématographique de ce relevé est sur le point d'être expédiée au Pakistan.

Poste n° 20. *Ferme de Thal*. Affectation de \$200,000. Achèvement de l'entreprise. Projet n° 2.

L'aménagement de cette ferme est le résultat d'un effort combiné de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada. Elle a pour but de procurer aux colons réfugiés, (voir "Usine de ciment", n° 17, ci-dessus), dès leur arrivée, les animaux de trait, les animaux laitiers et autres, de faire de l'expérimentation

agricole et de produire les meilleures sortes de graines pour la région. De façon générale, cette ferme sert de station de recherches pour les réfugiés. La contribution du Canada a consisté en machines agricoles, en spécialistes, conformément au plan d'assistance technique, en fil métallique et autres matériaux.

PAKISTAN. Affectations de 1952-1953

Poste n° 21. *Blé*. Affectation de \$5,000,000. Projet n° 7. F.E. 336.

La famine a sévi au Pakistan et ce pays nous a demandé de l'aide. Nous avons conclu le même arrangement qu'avec l'Inde et avons fourni du blé jusqu'à concurrence du montant précité, mais il était mentionné qu'un fonds de contrepartie en roupies devait être constitué pour le consacrer à l'exécution d'un projet d'importance. Le Canada a également donné du blé pour une valeur additionnelle de 5 millions de dollars, à part l'aide du Plan de Colombo.

Poste n° 22. *Warsak*. Affectation de \$3,400,000. Projet n° 22 F.E. 2509, 2601, 2675.

Warsak est une entreprise d'irrigation et de production d'énergie électrique, située à 19 milles de Peshawar, sur la frontière nord-ouest du Pakistan. Depuis plusieurs centaines d'années, les Anglais étaient chargés de faire des citoyens respectueux des lois et capables de se subvenir à eux-mêmes avec les tribus indisciplinées qui vivaient dans le voisinage de cette frontière. C'est une tâche dont le Gouvernement du Pakistan s'acquitte maintenant avec grand succès, partiellement à cause du lien de la religion musulmane qui rapproche les deux peuples. Tout est maintenant relativement calme sur la frontière et la loi y est respectée. On a organisé un bon nombre d'écoles et il est devenu nécessaire de fournir l'irrigation aux endroits où la chose est avantageuse, ce qui demande, dans ces régions montagneuses, beaucoup de pompage. Il faut aussi de l'énergie électrique pour les petites industries qui peuvent occuper les mains fort habiles des membres de ces tribus. Un entrepreneur canadien va construire le barrage, les tunnels et la centrale électrique, dont les plans, fournis par le Canada, sont confiés aux ingénieurs consultants les plus réputés de notre pays. Le Canada va aussi fournir, à titre gratuit, l'outillage de production d'énergie électrique, les vannes et le chantier de construction. Au moment où nous rédigeons le présent rapport, plus de 100 Canadiens sont déjà sur les lieux et quelques-uns d'entre eux y ont amené leur famille.

Poste n° 23. *Usine de ciment*. Affectation de \$500,000. Projet n° 5. F.E. 1324.

Cette somme est nécessaire pour compléter le montant exigé par le contrat original (voir n° 17. 1951-1952, ci-dessus).

Poste n° 24. *Avions Beaver*. Affectation de \$178,000, complété au prix de \$176,807. Projet n° 10. F.E. 1377.

Trois avions Beaver ont été fournis au Pakistan pour répondre à une demande relative à la lutte contre les sauterelles et les insectes en général. En raison de la campagne de production intense de produits alimentaires qui est depuis quelque temps un trait saillant de l'économie du Pakistan, il est devenu nécessaire de procéder à la destruction des sauterelles et autres insectes. A cette fin un service de lutte contre les insectes a été institué par le gouvernement du Pakistan. Le cadeau du Canada est une contribution à cette campagne.

Poste n° 25. *Service de génie*. Affectation de \$30,000. L'installation du service a coûté \$27,762. F.E. 802.

Cette somme était requise pour couvrir les frais des ingénieurs consultants qui se sont rendus au Pakistan pour étudier et apprécier divers projets auxquels on nous a priés de participer, y compris le projet n° 22, à Warsak. Plusieurs autres projets ont été examinés et jugés impraticables.

PAKISTAN. Affectations de 1953-1954

Poste n° 26. *Levé aérien relatif aux sols et à l'usage agricole des terres*. \$1,000,000. Projet n° 12. F.E. 842.

Sans s'y attendre le moins du monde, le Pakistan a été frappé par la famine, ce qui a fait naître la nécessité d'un relevé des terres agricoles disponibles et de la production d'une carte propre à fournir d'autres données importantes pour la mise en valeur des ressources agricoles du pays. Vu que les appareils qui avaient servi à faire le relevé des ressources naturelles (voir n° 3. 1951-1952, ci-dessus) se trouvaient encore sur les lieux, le Gouvernement du Pakistan a demandé que l'on continuât le travail, au point de vue des sols et des terres propices à l'agriculture, et nous avons donné suite à sa requête. Nous aurons donc, en faisant ce relevé, photographié le Pakistan occidental presque en entier, comme en témoignent les chiffres suivants:

	<i>Milles carrés</i>	<i>Milles carrés</i>
Étendue du Pakistan occidental.....		306,943
Levé des ressources.....	163,000	
Levé agricole.....	139,500	
Espace laissé de côté (montagnes, villes, etc).....	4,443	
	<hr/>	<hr/>
Milles carrés.....	306,943	306,943
		<hr/> <hr/>

Poste n° 27. *Warsak*. Affectation de \$6,000,000. Projet n° 22. F.E. 2675, 2699.

Voir la note au poste n° 22, 1952-1953, ci-dessus. Il s'agit ici d'une somme d'argent additionnelle requise pour le même projet et les mêmes fins.

Poste n° 28. *Shadiwal*. Affectation de \$2,500,000. Projet n° 38. F.E. 2640.

Le plus malheureux état de choses existe dans le Punjab, au nord de Lahore, où la culture a été discontinuée sur une grande étendue de terrain à cause de l'élévation du niveau hydrostatique causée surtout par une fuite dans le canal d'irrigation, ce qui a produit ensuite une salinité des sols au point de rendre toute culture impossible. L'OAA, organisme spécialisé des Nations Unies, a trouvé un remède, qui consiste à laver le sol, au moyen d'un pompage continu, jusqu'à ce qu'il soit redevenu normal et à régulariser ensuite l'irrigation grâce à un système de pompage continu. Le Canada est prié d'aider à fournir une centrale électrique qui sera située sur un canal et actionnée par le débit du Canal. Notre contribution consistera à fournir l'outillage d'assèchement et le chantier de

construction. Nous fournirons aussi les plans relatifs à l'outillage de l'usine génératrice ainsi que l'outillage lui-même. Un ingénieur consultant du Canada a examiné le projet et l'a jugé praticable.

PAKISTAN. Affectations de 1954-1955.

Poste n° 29. *Projet Gange-Kobadak*. Affectation de \$1,800,000. Projet n° 23. F.E. 2516.

Située dans le Pakistan oriental, cette entreprise est destinée à rendre la fertilité à environ un million d'acres de terrain devenu improductif par suite du changement dans le cours du Gange. Ce changement avait tari les rivières Mathabhangha, Kumar, Nabaganga, Bhairab, Chitra et Kobadak. En pompant dans leurs lits asséchés de l'eau du Gange puisée dans la partie qui en est la plus rapprochée, ces rivières deviendraient effectivement des canaux d'irrigation et l'immense delta Brahmapoutra-Gange redeviendrait fertile. Cela aurait pour effet non seulement de mettre fin à la pénurie actuelle du riz, mais mettrait le Pakistan oriental en mesure d'en exporter un surplus. La contribution du Canada à ce projet consiste à fournir une usine thermique à vapeur pour la production de l'énergie électrique requise pour le fonctionnement des grosses pompes qui seraient nécessaires dans cette entreprise. Le côté avantageux de cette contribution, c'est que, advenant le cas où l'on n'atteindrait pas l'objectif qu'on se propose (ce qui est fort peu probable), l'électricité produite par l'usine canadienne pourrait servir à d'autres fins. On a grand besoin d'électricité dans cette région. Au moment où nous préparons le présent rapport, la centrale électrique est en voie.

Poste n° 30. *Réseau de distribution électrique Dacca-Chittagong*. Affectation de \$4,000,000. Projet n° 27. F.E. 2522.

Dans le Pakistan oriental, il y a plusieurs petites unités hydro-électriques où il se gaspille de l'énergie, en ce sens que ces unités actionnent de petites machines et de petites manufactures, alors qu'elles pourraient en actionner de plus considérables s'il y avait des moyens de distribution plus étendus. On est en train d'introduire de plus grosses unités et l'installation de Karnafuli sera probablement une source d'énergie considérable. Il y a grand besoin d'un système de distribution approprié et on nous a demandé d'aider à en établir un. Un ingénieur consultant du Canada a examiné le projet et a fait un rapport favorable à cet égard, le qualifiant de puissant moyen de contribution à l'économie et à la mise en valeur des ressources d'énergie électrique du Pakistan oriental.

Poste n° 31. *Warsak*. Affectation de \$2,000,000. Projet n° 22. F.E. 2675, 2699.

Voir le poste n° 22 de 1952-1953 et le poste n° 27 de 1953-1954. Cette somme additionnelle est requise pour constituer le fonds nécessaire au projet Warsak, fonds dont l'emploi sera réparti sur plusieurs années.

Poste n° 32. *Usine de ciment*. Affectation de \$1,250,000. Projet n° 5. F.E. 1324.

Cette somme était nécessaire pour produire l'augmentation convenue d'énergie électrique et pour consolider les fondations, une analyse ayant révélé que le sol renferme une couche moins solide qu'on ne l'avait cru tout d'abord, d'après les premières épreuves.

Poste n° 33. *Levé aérien*. Affectation de \$50,000. Projet n° 12 F.E. 842.

Le projet initial de levé aérien devait comprendre l'étude de 50,000 milles carrés de terrain. On nous a demandé d'aller jusqu'à 85,000 milles carrés. Cette somme a donc servi à payer le levé du terrain et l'analyse des sols sur une étendue additionnelle de 35,000 milles carrés.

Poste n° 34. *Denrées*. Affectation de \$1,000,000. Projet n° 37. F.E. 2668.

Le but de ce projet était de fournir au Pakistan le cuivre et l'aluminium dont il a tant besoin (voir poste 8, projet n° 20 Inde), comme nous avons convenu de le faire pour l'Inde. Le Pakistan avait érigé une usine de fil métallique, mais n'avait pas le cuivre qu'il fallait pour en commencer l'exploitation.

PAKISTAN. Affectations de 1955-1956.

Poste n° 35. *Warsak*. Affectation de \$7,000,000. Projet n° 22. F.E. 2675, 2699.

Voir le poste 22 de 1952-1953, le poste 27 de 1953-1954 et le poste 31 de 1954-1955. Cette somme additionnelle est requise pour constituer le fonds dont on a besoin pour le projet de Warsak.

Poste n° 36. *Station thermique de Goalpara (Khulna)*. Affectation de \$2,000,000. F.E. 2797, Projet 41.

Dans le Pakistan oriental, il y a grande pénurie d'énergie électrique. L'industrie du jute et autres exploitations en subissent des dommages considérables. Nous avons pu acheter des installations d'énergie thermique de réserve dont pouvait disposer la Commission hydro-électrique de l'Ontario et nous en servir au Pakistan. Pour ce projet nous avons acheté une installation d'une capacité de 20,000 Kilowatts. (Il en a été ainsi du projet n° 5, poste 17 et du projet n° 23, poste 29.) Les avantages qu'il y a à acheter ces installations sont nombreux. Elles ont pu servir juste assez pour supprimer les difficultés d'ordre technique; elles coûtent moins cher que celles que l'on fabrique aujourd'hui et elles sont prêtes immédiatement.

CEYLAN—Affectations de 1952-1953.

(Jusqu'à l'année financière 1952-1953 le Ceylan n'avait pas bénéficié de l'aide du Canada).

Poste n° 37. *Projet de pêche*. Affectation de \$1,225,000. Projet n° 29. F.E. 2524, 2525.

Il a été décidé d'aider le gouvernement du Ceylan à introduire plus de protéine dans l'alimentation du peuple, comme le conseillent les experts de l'Organisation mondiale de la santé. On a pensé que le meilleur moyen d'en arriver là était de demander à la population de manger plus de poisson. Mais la pêche a toujours été une industrie assez précaire au Ceylan. Étant un pays de pêcheurs, le Canada a été prié de fournir un projet d'expérimentation dans le domaine de la pêche. Nous avons construit, sur la côte occidentale, deux navires d'expérimentation que nous avons confié à un équipage canadien et nous avons envoyé là-bas un biologiste de la pêche. La direction de l'entreprise

a été confiée à un spécialiste de la pêche. De nombreuses recherches ont été entreprises par les deux navires d'expérimentation pour localiser les bancs de poisson et les aires d'alimentation et nous avons enseigné aux pêcheurs cingalais l'art de se servir des engins de pêche perfectionnés. Outre les deux navires d'expérimentation, nous avons fait l'acquisition d'un chalutier au moyen duquel on a attrapé une quantité énorme de poisson dont une bonne partie s'est perdue à cause du manque de réfrigération. Nous avons décidé de compléter le projet en établissant un entrepôt frigorifique de dimensions appropriées ainsi qu'une usine pour convertir les déchets de poisson en nourriture pour les troupeaux et en engrais et pour extraire l'huile de foie de morue et autres sortes d'huile. L'entrepôt frigorifique, dont les plans en ayant été préparés par des spécialistes en la matière, est maintenant en voie d'érection. Le Gouvernement de Ceylan a convenu de fournir et d'aménager dans un endroit approprié un port de pêche dont l'entrepôt frigorifique fera partie. Il est à espérer que cette installation tout à fait moderne amènera une augmentation notable de la proportion de protéine dans l'alimentation cingalaise et contribuera aussi à améliorer les conditions de vie des pêcheurs de l'endroit. Le projet comprend aussi une tentative de fonder des coopératives de pêche. Cette tâche a été confiée à un spécialiste canadien dans le domaine des coopératives qui est actuellement à l'œuvre au Ceylan.

Poste n° 38. *Ligne de transmission de Gal Oya.* Affectation de \$775,000.
Projet 15. F.E. 1155.

L'un des grands problèmes qui se posent pour le Gouvernement du Ceylan est d'en arriver à une juste répartition de la population. Les régions situées immédiatement au nord et au sud de Colombo, qui est la capitale, sont parmi les plus congestionnées qu'il y ait au monde, alors que, dans le centre de l'île et dans la partie opposée à la capitale, il y a une immense étendue de terre non cultivée et inutilisable tant qu'on n'aura pas réussi à en chasser la malaria. Dans la partie surpeuplée, il y a une grande pauvreté qui a donné lieu à une importante agitation communiste. Dans les régions où la population est le plus clairsemée, le gouvernement est en train d'inaugurer des projets dont l'un des plus importants est celui de Gal Oya, où l'on espère installer comme colons un nombre considérable d'immigrants venus de la côte occidentale. Mais l'irrigation, l'exploitation de l'énergie électrique et sa distribution, tout, en un mot, est encore à faire. Avec de l'argent emprunté de la Banque internationale, le gouvernement du Ceylan a construit une centrale électrique, mais il n'a pas les fonds nécessaires pour faire la distribution de l'électricité. Le Canada a convenu de construire une ligne de distribution pour la région de Gal Oya.

CEYLAN—Affectations de 1953-1954

Poste n° 39. *Fonds additionnel.* Affectation de \$182,000. Projet n° 29 (poste 37 ci-dessus.) F.E. 2524, 2525.

Poste n° 40. *Farine.* Affectation de \$450,000. Projet n° 30. F.E. 1194.

Cette farine a été fournie afin d'aider le gouvernement du Ceylan à relier les villages et les régions agricoles au moyen de routes rurales, en augmentant par le fait même les marchés et, en général, en donnant accès à des régions

arriérées. Le gouvernement vend la farine, et les roupies qu'elle en obtient servent à construire des ponceaux, des ouvrages de génie et des routes. Les paysans fournissent la main-d'œuvre.

Poste n° 41. *Farine*. Affectation de \$300,000. Projet n° 33. F.E. 2549, 2812.

Les roupies obtenues au moyen de la vente de cette farine par le gouvernement du Ceylan ont servi à défrayer l'érection d'une école de technologie appliquée à Colombo. Le Ceylan manque de techniciens de toutes sortes.

Projet n° 42. *Ateliers de stations agricoles*. Affectation de \$225,000. Projet n° 21. F.E. 2502.

Au Ceylan, l'organisation agricole comprend des stations de district, dans chacune desquelles se trouve un atelier où se font les réparations aux machines agricoles. Nous avons fourni des outils pour ces ateliers, de l'outillage agricole et deux dispensaires vétérinaires mobiles.

Poste n° 43. *Appareils pour la lutte contre les insectes*. Affectation de \$27,500. Projet n° 17. F.E. 1289.

Au Ceylan, l'agriculture subit les ravages causés par de nombreux insectes. Pour aider à les exterminer, nous avons fourni des camions munis d'appareils de vaporisation et de saupoudrage.

Poste n° 44. *École de technologie appliquée de Colombo*. Affectation de \$200,000, Projet n° 9. F.E. 2804.

Ce projet se rattache au projet n° 33 (poste n° 41 ci-dessus) et cette somme de \$300,000 sert à meubler l'école et à y installer un outillage qu'il n'est pas possible de trouver à Ceylan.

Poste n° 45. *Deux locomotives Diesel*. Affectation de \$425,000. Projet n° 13. F.E. 1068.

A Ceylan, on est en train d'installer des locomotives Diesel sur les lignes de chemin de fer. Un modèle de locomotive Diesel qui s'adapte particulièrement bien aux conditions de Ceylan se fabrique au Canada selon des normes standardisées. Avec la somme mentionnée ci-dessus, nous avons pu acheter deux de ces locomotives avec des pièces de rechange et payer pour la formation, au Canada, d'un Cingalais qui sera préposé à leur entretien.

Poste n° 46. *Unités mobiles d'irrigation*. Affectation de \$185,000. Projet n° 14. F.E. 1107.

Il s'agit ici d'une nouveauté pour le Ceylan dans le domaine de l'irrigation. Le système s'est répandu dans les régions qui ont de bons puits peu profonds. L'outillage se compose de tuyaux d'aluminium et d'appareils d'arrosage, l'eau étant pompée au moyen d'un mécanisme installé sur une voiture à bras. Les paysans transportent cet appareil d'un puits à l'autre et procèdent à l'irrigation d'une assez grande étendue de terre. Cette méthode est très en vogue et d'un grand avantage dans les régions où les pluies sont irrégulières.

CEYLAN. Affectations de 1954-1955

Poste n° 47. *Trois locomotives Diesel*. Affectation de \$500,000. Projet n° 28. F.E. 2523.

Ce projet ressemble au projet n° 13 (voir le poste 45 ci-dessus).

Poste n° 48. *Traverses de chemins de fer (pièces de bois)*. Affectation de \$200,000. Projet n° 34. F.E. 2554.

Nous avons entrepris ce projet afin d'aider le Ceylan à moderniser son réseau de chemins de fer.

Poste n° 49. *Équipement d'aéroport*. Affectation de \$205,000. Projet n° 24. F.E. 2718.

L'aéroport de Colombo est fort mal organisé sous presque tous les rapports et on a prié le Canada de contribuer à l'installation d'un système de télécommunications. Au moment de la préparation du présent rapport, les experts canadiens étaient rentrés au Canada après avoir conféré avec les autorités de l'aéroport et avoir établi les exigences précises.

Poste n° 50. *Équipement du port de Colombo*. Affectation de \$400,000. Projet n° 25. F.E. 2719.

Dans le port de Colombo, on est en train de remplacer par des quais modernes le système de chargement au moyen d'allèges. On a demandé au Canada d'aider à cette entreprise et notre pays fournit neuf grues à volée variable fabriquées au Canada.

Poste n° 51. *Projet de développement agricole de Gal Oya*. Affectation de \$210,000. Projet n° 26. F.E. 2698.

Le but de ce projet est d'irriguer les terres élevées, inaccessibles à l'irrigation des cours d'eau. Il se rattache au projet n° 15 (poste 38) en ce sens que l'énergie requise sera fournie par notre ligne de transmission. Nous fournissons également pour ce projet des pompes, des tuyaux d'aluminium et de l'outillage agricole.

Poste n° 52. *Farine*. Affectation de \$650,000. Projet n° 36. F.E. 2812.

Cette farine sera vendue par le gouvernement du Ceylan et les roupies qu'on obtiendra de cette vente seront dépensés de la façon suivante:

\$50,000, en roupies, pour défrayer l'installation d'un laboratoire par notre spécialiste du Plan de Colombo à l'École d'agriculture de l'Université de Ceylan, à Peradeniya;

\$600,000, en roupies, pour défrayer l'aménagement du port de pêche de Mutwal conformément à notre projet n° 29 (poste 37) ci-dessus.

CEYLAN—Affectations de 1955-1956

Poste n° 53. *Farine*. Affectation de \$600,000. Projet 59. F.E. 2610.

\$400,000—Cette farine a été vendue par le gouvernement de Ceylan et le produit, en roupies, a été employé pour contribuer à la réalisation du projet 29 (poste 37), le port de Mutwal, qui fait partie de notre projet relatif à la pêche.

\$200,000—Cette farine a été vendue par le gouvernement de Ceylan et le produit, en roupies, a servi à construire des routes rurales. Voir le projet 30 (poste 40) ci-dessus.

Poste n° 54. *École de technologie appliquée.* Affectation de \$200,000. Projet n° 9. F.E. 2804.

Une certaine quantité de farine qui sera vendue par le gouvernement de Ceylan et dont le produit, en roupies, servira à augmenter les fonds nécessaires pour l'ameublement, l'équipement et la construction de l'École de technologie pratique. Ce projet se relie au projet n° 33 (poste 41) ci-dessus et au projet n° 59 (poste 53) ci-dessus.

Poste n° 55. *Lutte contre les insectes.* Affectation de \$6,000. Projet n° 17. F.E. 2697.

Ce projet se rattache au poste 43. Il a pour but de fournir plus de matériel pour le projet n° 17.

Poste n° 56. *Pêche.* Affectation de \$80,000. Projet n° 29. F.E. 2524.

Cette somme était nécessaire pour fournir des camions frigorifiques et du matériel de pêche comme supplément au projet exposé au poste 37.

Poste n° 57. *Levé aérien.* Affectation de \$200,000. Projet n° 40. F.E. 2720.

Au Ceylan, on était désireux de faire exécuter un levé des ressources semblable à celui qui a été fait au Pakistan. Ce projet a été conçu pour organiser ce levé, à même les fonds de cette année, et, pour le compléter, il faudra puiser dans ceux d'une année subséquente.

Poste n° 58. *Matériel pour le port de Colombo.* Affectation de \$180,000. Projet n° 25. F.E. 2719.

Il a fallu cette somme pour compléter l'achat des neuf grues dont il est question au poste 50.

Poste n° 59. *Trois locomotives Diesel.* Affectation de \$555,000. Projet n° 39. F.E. 2700.

Ce projet se rattache au projet n° 13 (poste 45) et au projet n° 28 (poste 47) et sert à défrayer le coût de trois locomotives Diesel avec pièces, construites au Canada pour le Ceylan. Les trois projets ensemble ont fourni huit locomotives.

Poste n° 60. *Farine pour les écoles de coopératives de pêche.* Affectation de \$180,000. Projet n° 46. F.E. 2788.

Le produit, en roupies, de la vente de cette farine, par le gouvernement du Ceylan, servira à aménager trois écoles coopératives. Voir la description donnée au projet n° 29 (poste 37).

DÉTAILS DE L'ÉQUIPEMENT FOURNI EN VERTU DE
L'ASSISTANCE TECHNIQUE

BIRMANIE

- Poste n° 61. *Manuels destinés à l'Université de Rangoon.* Affectation de \$1,100. Projet n° 56. F.E. 2781.
- Poste n° 62. Appareil de cobalt-thérapie. Affectation de \$29,500. Projet n° 54. F.E. 2803.
- Poste n° 63. Ateliers centraux. Affectation de \$16,000. Projet n° 58. F.E. 2808.

Les outils et le matériel seront fournis et l'installation se fera sous la surveillance de spécialistes canadiens dans ce domaine.

CAMBODGE

- Poste n° 64. Service de cliniques vétérinaires mobiles. Affectation de \$15,000. Projet n° 49. F.E. 2621.

CEYLAN

- Poste n° 65. Matériel pour le laboratoire agricole de l'Université du Ceylan. Projet n° 18. Affectation de \$23,000. F.E. 1388.
- Poste n° 66. Camions-cinémas. Affectation de \$30,000. Projet n° 51. F.E. 2643.

Ces camions ont été fournis pour l'éducation audiovisuelle dans les villages.

- Poste n° 67. Machines-outils destinées à l'école technique élémentaire de Galle. Affectation \$20,000. Projet n° 50. F.E. 2603.
- Poste n° 68. Bandes cinématographiques pour l'éducation technique. Affectation de \$2,000. Projet n° 55. F.E. 2616.

INDE

- Poste n° 69. Stations de lutte antimicrobienne. Affectation de \$38,355. Projet n° 52.

Ce projet a été entrepris à la demande de l'Inde, afin de coopérer avec le *Commonwealth Institute of Biological Control*.

PAKISTAN

- Poste n° 70. Station de lutte antimicrobienne. Affectation de \$46,155. Projet n° 53 (voir le poste 68, ci-dessus).
- Poste n° 71. Oeufs pour la couvée et incubateur. Affectation de \$6,000. Projet n° 57. F.E. 2613.

Essai d'assistance pour peupler la basse-cour de la ferme de Landhi.

- Poste n° 72. École où l'on enseigne l'entretien des tracteurs (Pakistan oriental). Projet n° 31. Affectation de \$18,000. F.E. 2544.

Le matériel nécessaire a été fourni pour les écoles où l'on enseigne à réparer et à entretenir les tracteurs agricoles.

- Poste n° 73. Dispensaires ambulants pour les bassins houillers. Affectation de \$12,000. Projet n° 32. F.E. 2545.

APPENDICE B

RÉSUMÉ DES DÉPENSES RELATIVES
AU
PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE
de 1950 au 31 décembre 1955**

SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DIVISION DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE
INTERNATIONALE
MINISTÈRE DU COMMERCE
OTTAWA, CANADA

**Chiffres préliminaires du 31 décembre au 31 mars 1956.

PLAN DE COLOMBO — PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DÉPENSE DES FONDS CANADIENS

RÉCAPITULATION

ANNÉES FINANCIÈRES 1950-1951 à 1955-1956 (jusqu'au 31 décembre 1955)

Pays	Spécialistes		Formation		Matériel		Total	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Birmanie.....	21,024	56	6,489	94	1,013,	29	28,527	79
Cambodge.....	23,371	01	4,499	03	13,634	02	41,504	06
Ceylan.....	448,933	86	157,337	27	46,537	11	652,808	24
Inde.....	45,466	31	504,832	68	38,355	25	588,654	24
Indonésie.....	22,964	85	152,610	13	—	—	175,574	98
Malaisie.....	124,018	49	4,320	38	—	—	128,338	87
Nord de Bornéo.....	12,109	55	—	—	—	—	12,109	55
Pakistan.....	125,195	31	530,197	69	60,733	66	716,126	66
Singapour.....	—	—	10,395	12	—	—	10,395	12
Thaïlande.....	—	—	6,921	43	—	—	6,921	43
Viet-nam.....	—	—	6,391	44	—	—	6,391	44
Total.....	823,083	94	1,383,995	11	160,273	33	2,367,352	38
Contributions au bureau.....	—	—	—	—	—	—	26,949	77
Divers.....	—	—	—	—	—	—	13,519	10
Grand total.....	—	—	—	—	—	—	2,407,821	25

PLAN DE COLOMBO—PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DÉPENSE DES FONDS CANADIENS, 1954-1955 à 1955-1956, PAR ANNÉE FINANCIÈRE ET PAR PAYS

Pays	1954-1955				1955-1956 (du 1 ^{er} avril au 31 décembre)**											
	Experts		Stagiaires		Équipement		Total		Experts		Stagiaires		Équipement		Total	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Birmanie.....	4,377	25	—	—	—	—	4,377	25	16,647	31	6,489	94	1,013	29	24,150	54
Cambodge.....	17,807	86	1,659	55	—	—	19,467	41	4,292	73	2,839	48	13,634	02	20,766	23
Ceylan.....	131,033	21	32,833	00	20,542	14	184,408	35	104,663	20	64,280	02	25,994	97	194,938	19
Inde.....	14,434	31	96,338	04	38,355	25	149,127	60	24,950	77	134,728	24	—	—	159,679,	01
Indonésie.....	9,761	88	54,542	10	—	—	64,303	98	13,202	97	98,068	03	—	—	111,271	00
Malaisie.....	54,428	28	1,578	45	—	—	56,006	73	27,218	55	554	82	—	—	27,772	97
Nord de Bornéo.....	5,466	81	—	—	—	—	5,466	81	4,953	99	—	—	—	—	4,953	99
Pakistan.....	82,323	01	141,290	41	46,155	25	249,768	67	29,250	99	130,411	58	14,578	41	174,240	98
Singapour.....	—	—	8,540	56	—	—	8,540	56	—	—	1,854	56	—	—	1,854	56
Thaïlande.....	—	—	2,845	37	—	—	2,845	37	—	—	534	01	—	—	534	01
Viet-nam.....	—	—	4,313	20	—	—	4,313	20	—	—	2,078	24	—	—	2,078	24
Total.....	299,632	61	343,940	68	105,052	64	748,625	93	225,180	51	441,838	52	55,220	69	722,239	72
Contributions au bureau.....	—	—	—	—	—	—	7,210	87	—	—	—	—	—	—	5,081	30
Divers*.....	—	—	—	—	—	—	6,519	10	—	—	—	—	—	—	7,000	00
Grand total.....	—	—	—	—	—	—	762,355	90	—	—	—	—	—	—	734,321	02

* Dépenses de M. W. H. Miller (Conférence des cardiographes à Mussoorie)..... \$1,519 10
Stations biologiques de contrôle (1954-1955)..... 5,000 00

Stations biologiques de contrôle (1955-1956)..... \$6,519 10
7,000 00

** Dépenses estimatives du 31 décembre au 31 mars 1956:

Stagiaires..... 575,176 48
Experts..... 313,604 24
Équipement..... 83,870 52
Crédits applicables aux années précédentes..... 642 90
\$972,008 34

PLAN DE COLOMBO—PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

DÉPENSES DES FONDS CANADIENS, DE 1950-1951 À 1953-1954, PAR ANNÉE FINANCIÈRE ET PAR PAYS

Pays	1950-1951	1951-1952			1952-1953			1953-1954		
	Total	Experts	Stagiaires	Total	Experts	Stagiaires	Total	Experts	Stagiaires	Total
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Birmanie.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cambodge.....	—	—	—	—	—	—	—	1,270 42	—	1,270 42
Ceylan.....	—	20,424 77	25,617 02	46,141 79	68,608 87	14,864 34	83,473 21	124,103 81	19,742 89	143,846 70
Inde.....	—	—	123,430 93	123,430 93	2,561 09	52,324 21	54,885 30	3,520 14	98,011 26	101,531 40
Indonésie.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Malaisie.....	—	—	—	—	—	—	—	42,371 66	2,187 51	44,559 17
Nord de Bornéo.....	—	—	—	—	—	—	—	1,688 75	—	1,688 75
Pakistan.....	—	3,500 00	91,372 95	94,872 95	2,561 10	61,374 95	63,936 05	27,560 21	105,747 80	133,308 01
Singapour.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thaïlande.....	—	—	—	—	—	—	—	—	3,542 05	3,542 05
Total.....	—	24,024 77	240,420 90	264,445 67	73,731 06	128,563 50	202,294 56	200,514 99	229,231 51	429,746 50
Contributions au bureau de Colombo et dépenses diverses.....	5,581 50	—	—	676 79	—	—	4,189 31	—	—	4,210 00
GRAND TOTAL.....	5,581 50	—	—	265,122 46	—	—	206,483 87	—	—	433,956 50

APPENDICE C

PLAN DE COLOMBO

ALLOCATIONS, ENGAGEMENTS FINANCIERS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 1955

RÉCAPITULATION

Entreprises d'immobilisation	(1) Montants attribués	(2) Dépensé au 31 déc. 1955	(3) Engagements additionnels	(4) En voie de négociation	Soldé des allocations
Inde.....	\$ 55,125,000	\$ 40,808,584	\$ 8,196,393	\$ 3,125,000	\$ 2,995,023
Pakistan.....	47,734,638	21,053,291	8,131,096	13,977,128	4,573,123
Ceylan.....	8,141,485	4,106,286	1,953,502	1,388,740	692,957
	<u>\$111,001,123</u>	<u>\$ 65,968,161</u>	<u>\$ 28,280,991</u>	<u>\$ 18,490,868</u>	<u>\$ 8,261,103</u>
Montant voté.....				\$128,400,000	
Déchu (de crédits antérieurs pour assistance technique).....				529,296	
				<u>\$127,870,704</u>	
Affectations à des entreprises d'immobilisation.....			\$111,001,123		
Dépenses antérieures au chapitre de l'assistance technique.....			2,407,821		
			<u>113,408,944</u>		
Soldé non alloué.....				<u>\$ 14,461,760</u>	

(1) Approuvé par le gouvernement du Canada pour être affecté à des projets particuliers.

(2) Comptes ou factures acquittés par les autorités canadiennes.

(3) Engagements additionnels envers les fournisseurs sous forme de commande ou de contrats.

(4) En voie de négociation avec des sociétés canadiennes à l'égard de contrats relatifs à des projets particuliers.

NOTE:— Dans le cas où des marchandises accordées par subventions par le gouvernement du Canada sont vendues ou autrement écoulées par le gouvernement de l'Inde on accumule normalement des fonds de contrepartie affectés à des projets d'expansion économique.

PLAN DE COLOMBO—INDE

ALLOCATIONS, ENGAGEMENTS FINANCIERS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 1955

Entreprises	(1) Montants alloués	(2) Dépensé au 31 déc. 1955	(3) Engagements en suspens	(4) En voie de négociation	Solde des allocations
Camions et matériel destinés au réseau de transport de l'État, à Bombay.....	\$4,370,000	\$4,355,628	\$—	\$—	\$14,372
Matériel destiné à la lutte contre les sauterelles.....	130,000	—	127,712	—	2,288
Projet d'aménagement hydro-électrique et d'irrigation de Mayurakshi					
<i>a</i>) Services d'ingénieurs et outillage.....	2,500,000	1,190,052	49,396	—	1,260,552
<i>b</i>) Blé en vue de constituer un fonds de contrepartie en roupies pour compenser les frais locaux.....	15,000,000	15,000,000	—	—	—
Centrale d'énergie UMTRU					
<i>a</i>) Services d'ingénieurs et outillage.....	1,200,000	267,467	628,710	—	303,823
<i>b</i>) Cuivre et aluminium en vue de constituer un fonds de contrepartie pour compenser les frais locaux.....	2,100,000	2,100,000	—	—	—
*Chaudières de locomotives pour les chemins de fer de l'Inde.....	2,080,000	1,782,206	33,000	—	264,794
*Locomotives à vapeur.....	21,400,000	15,415,838	5,891,911	—	92,251
Autres denrées—cuivre et aluminium—en vue de constituer un fonds de contrepartie en roupies, pour acquitter le coût de projets particuliers à être approuvés.....	2,900,000	697,393	1,160,000	—	1,042,607
Avions Beaver et matériel de vaporisation.....	160,000	—	145,664	—	14,336
Générateurs Diesel pour l'électrification rurale.....	3,000,000	—	—	3,000,000	—
Réacteur canado-indien.....	135,000	—	135,000	—	—
Levé au magnétomètre.....	125,000	—	—	125,000	—
Enquête des ingénieurs relative au projet hydro-électrique de Kundah.....	25,000	—	25,000	—	—
	<u>\$55,125,000</u>	<u>\$40,808,584</u>	<u>\$8,196,393</u>	<u>\$3,125,000</u>	<u>\$2,995,023</u>

(1) Approuvé par le gouvernement du Canada pour être affecté à des projets particuliers.

(2) Comptes ou factures acquittés par les autorités canadiennes.

(3) Engagements en suspens sous forme de commandes ou de contrats.

(4) En voie de négociation avec des sociétés canadiennes à l'égard de contrats relatifs à des projets particuliers.

* Dans le cas où des marchandises accordées par subvention par le gouvernement du Canada sont vendues ou autrement écoulées par le gouvernement de l'Inde, on accumule normalement des fonds de contrepartie affectés à des projets d'expansion économique.

PLAN DE COLOMBO—PAKISTAN

ALLOCATIONS, ENGAGEMENTS FINANCIERS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 1955

Entreprises	(1) Montants alloués	(2) Dépensé au 31 déc. 1955	(3) Engagements en suspens	(4) En voie de négociation	Solde des allocations
Usine de ciment.....	\$ 6,750,000	\$ 5,999,867	\$ 750,133	\$ —	\$ —
Ingénieur du gouvernement.....	41,000	30,800	10,200	—	—
Traverses de chemin de fer.....	2,770,490	2,770,490	—	—	—
Photographie aérienne et relevé des ressources.....	3,050,000	2,912,494	—	—	137,506
M. Mollard.....	4,800	4,206	—	—	594
Élevage du bétail et ferme d'expérimentation de Thal.....	200,000	179,937	14,935	2,128	3,000
Avion Beaver et extermination des sauterelles.....	176,807	176,807	—	—	—
*Projet de central hydroélectrique à Warsak					
a) Services d'ingénieurs, entrepreneur et matériel.....	18,400,000	2,778,809	6,646,474	7,500,000	1,474,717
b) Blé en vue de constituer un fonds de contrepartie, en roupies, pour acquitter les frais locaux.....	5,000,000	5,000,000	—	—	—
Programme d'aménagement hydro-électrique du Punjab—Shadiwal.....	2,500,000	5,681	287,778	500,000	1,706,541
Installations pour travaux de génie relatifs au programme d'irrigation Gange-Kobadak et plans d'une usine thermique.....	1,800,000	867,059	396,576	—	536,365
Ligne de transmission à haute tension de Dacca-Chittagong.....	4,000,000	—	25,000	3,975,000	—
Autres denrées en vue de constituer un fonds de contrepartie, en roupies, pour acquitter le coût de projets particuliers à être approuvés—Cuivre et aluminium.....	1,000,000	285,600	—	—	714,400
Centrale thermique à Khulna.....	2,000,000	—	—	2,000,000	—
Enquêtes des ingénieurs					
M. R. A. Hanright—Dacca-Chittagong et Gange-Kobadak.....	12,686	12,686	—	—	—
H. G. Acres & Company—Projets de centrale électrique.....	21,761	21,761	—	—	—
Canal-Falls.....	7,094	7,094	—	—	—
	\$ 47,734,638	21,053,291	8,131,096	13,977,128	4,573,123

- (1) Approuvé par le gouvernement du Canada pour être affecté à des projets particuliers.
- (2) Comptes ou factures payés par les autorités canadiennes.
- (3) Engagements en suspens envers les fournisseurs sous forme de commandes ou de contrats.
- (4) En voie de négociation avec des sociétés canadiennes à l'égard de contrats relatifs à des projets particuliers.

* Dans le cas où des marchandises accordées par subvention du gouvernement du Canada sont vendues ou autrement écoulées par le gouvernement du Pakistan, on accumule normalement des fonds de contrepartie affectés à des projets d'expansion économique.

En outre, et non en vertu du Plan de Colombo, du blé a été alloué pour une valeur de \$5,000,000, en vue de constituer un fonds de contrepartie, en roupies, affecté au projet de Warsak.

PALN DE COLOMBO—CEYLAN

ALLOCATIONS, ENGAGEMENTS FINANCIERS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 1955

Entreprises	(1) Montants alloués	(2) Dépensé au 31 déc. 1955	(3) Engagements en suspens	(4) En voie de négociation	Solde des allocations
Ligne de transmission de Gal Oya.....	\$ 774,500	\$ 552,230	\$ 33,941	\$ —	\$ 188,329
Projet d'expansion de la pêche					
a) Outillage de pêche, réfrigérateurs et usines sous-produits.....	1,468,000	901,434	397,283	98,740	70,543
b) Farine en vue de constituer un fonds de contrepartie, en roupies, pour acquitter les frais locaux.....	1,000,000	300,000	—	700,000	—
Ateliers agricoles.....	225,000	50,367	99,799	—	74,834
Lutte contre les animaux nuisibles.....	34,136	29,325	4,653	—	158
Matériel mobile pour l'irrigation.....	185,000	43,303	30,226	35,000	76,471
École de technologie appliquée					
a) Farine en vue de constituer un fonds de contrepartie pour le bâtiment.....	550,000	300,000	—	200,000	—
b) Outillage, etc.....	220,000	—	3,035	25,000	171,965
c) Enquêtes et rapports.....	9,413	9,413	—	—	—
Locomotives diesel.....	1,480,000	856,778	554,391	—	68,831
*Traverses de chemin de fer.....	183,604	183,604	—	—	—
*Installation d'un aéroport					
a) Aménagement.....	205,000	—	—	205,000	—
b) Enquête des ingénieurs.....	7,000	—	5,000	—	2,000
Aménagement du port de Colombo.....	580,000	—	579,483	—	517
Routes rurales					
a) Farine en vue de constituer un fonds de contrepartie, en roupies, pour acquitter les frais locaux.....	650,000	650,000	—	—	—
Matériel agricole pour Gal Oya.....	210,000	—	45,691	125,000	39,309
Université de Ceylan					
a) Farine en vue de constituer un fonds de contrepartie, en roupies, pour acquitter les frais de construction d'un laboratoire de recherches agricoles.....	49,891	49,891	—	—	—
École de coopératives de pêches—Polgalla					
a) Farine en vue de constituer un fonds de contrepartie, en roupies, pour acquitter les frais de construction de l'école.....	179,941	179,941	—	—	—
Levée aérien.....	200,000	—	0200,000	—	—
	\$ 8,141,485	4,106,286	\$ 1,953,502	\$ 1,388,740	692,957

(1) Approuvé par le gouvernement du Canada pour être affectés à des projets particuliers.

(2) Comptes ou factures acquittés par les autorités canadiennes.

(3) Engagements en suspens envers des fournisseurs, sous forme de commandes ou de contrats.

(4) En voie de négociation avec des sociétés canadiennes, à l'égard de contrats relatifs à des projets particuliers.

* Dans le cas où des marchandises accordées par subventions du gouvernement du Canada, sont vendues ou autrement écoulées par le gouvernement de Ceylan, on accumule normalement des fonds de contrepartie affectés à des projets d'expansion économique.

Administration du Plan de Colombo au Canada

RÉSUMÉ STATISTIQUE

DU

PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

de 1950 au 31 mars 1956.

SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

DIVISION DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE

INTERNATIONALE

MINISTÈRE DU COMMERCE

OTTAWA, CANADA

TABLEAU 1

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1956, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME
POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	Plan de Colombo			Nations Unies			UNESCO			OAA	OACI	OIT	Banque internationale	CIA	Total
	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total						
Agriculture.....	9	3	12	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	13
Agronomie.....	—	2	2	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	3
Élevage.....	4	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Lutte antimicrobienne...	1	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Botanique.....	—	1	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	2
Chimie.....	1	2	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Économie politique.....	—	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Génie.....	7	8	15	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	16
Machines agricoles.....	2	2	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Fabrication d'engrais....	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Entreposage et distribu- tion des grains.....	4	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Administration agricole par le gouvernement....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1
Helminthologie.....	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Emballage de la viande.	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Mycologie.....	1	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Pathologie des plantes....	2	1	3	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	4
Science de sols.....	3	3	6	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	7
Recherches relatives à la production du tabac....	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Science vétérinaire.....	2	—	2	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	4
															76
Comptabilité.....	2	—	2	7	1	8	—	—	—	—	—	1	—	—	11
Aviation.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	5
Opération de banque.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	3
À reporter.....	41	27	68	11	1	12	2	—	2	5	5	—	1	2	95

TABLEAU 1 (Suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1956, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU (suite)

Sujet d'étude	Plan de Colombo			Nations Unies			UNESCO			OAA	OACI	OIT	Banque internationale	CIA	Total
	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total						
Reporté.....	41	27	68	11	1	12	2	—	2	5	5	—	1	2	95
Biochimie et enzymologie...	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Administration commerciale	1	1	2	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Fabrication du ciment.....	1	—	1	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Béton coulé d'avance															3
Fabrication.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Industrie chimique.....	3	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Chimie.....	—	4	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Coopératives et mise sur le marché.....	18	1	19	10	—	10	3	—	3	5	—	1	—	2	40
Économie politique.....	—	2	2	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	—	5
Enseignement.....	10	—	10	—	—	—	23	—	23	—	—	—	—	—	33
Psychologie éducative.....	—	—	—	—	—	—	—	2	2	—	—	—	—	—	2
Génie															35
chimique.....	—	1	1	1	—	1	—	1	1	—	—	—	—	—	3
civil.....	18	3	21	8	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	29
électrique.....	8	4	12	5	1	6	—	—	—	—	—	—	—	—	18
hydroélectrique.....	25	—	25	2	1	3	—	—	—	—	—	—	—	—	28
génie de l'irrigation.....	4	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
mécanique.....	6	10	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16
thermo-électrique.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
thermo-dynamique.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
agricole (voir agriculture)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
*.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100
À reporter*.....	138	54	192	40	3	43	28	4	32	10	7	1	1	4	290

TABLEAU 1 (Suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1956, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU (suite)

Sujet d'étude	Plan de Colombo			Nations Unies			UNESCO			OAA	OACI	OIT	Banque internationale	CIA	Total
	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total						
Reporté.....	138	54	192	40	3	43	28	4	32	10	7	1	1	4	290
Pêche.....	4	1	5	1	—	1	—	—	—	3	—	—	—	—	9
Sylviculture.....	11	—	11	2	—	2	—	—	—	4	—	—	—	5	22
Géologie.....	—	4	4	3	1	4	—	—	—	—	—	—	—	—	8
Services de santé:															
Anesthésiologie.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Anatomie.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Bactériologie.....	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Cardiologie.....	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Art dentaire.....	3	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Dermatologie.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Chirurgie genito-urinaire	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Chirurgie hospitalière...	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Microbiologie.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Pathologie néo-natale...	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Neuro-pathologie.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Nutrition et diététique...	5	—	5	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	6
Soin des malades.....	16	—	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16
Obstétrique et gynéco-	6	—	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6
logie.....	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Ophtalmologie.....	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Pathologie.....	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Pédiatrie.....	1	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Pharmacologie.....	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Physiologie.....	3	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Psychiatrie.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Hygiène publique.....	13	—	13	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	14
Radiologie.....	3	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Chirurgie.....	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Tuberculose.....	6	—	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6
À reporter.....	231	60	291	47	4	51	28	4	32	18	7	1	1	9	410

TABLEAU 1 (Suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1956, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU (suite)

Sujet d'étude	Plan de Colombo			Nations Unies			UNESCO			OAA	OACI	OIT	Banque internationale	CIA	Total
	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total						
Reporté.....	231	60	291	47	4	51	28	4	32	18	7	1	1	9	410
Logement et urbanisme.....	—	—	—	4	1	5	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Immigration et colonisation.....	4	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	5
Expansion et direction industrielles.....	3	—	3	8	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	11
Industrie du fer et de l'acier.....	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Bibliothéconomie.....	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Mathématiques.....	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Météorologie.....	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Exploitation minière.....	1	—	1	8	—	8	—	—	—	—	1	—	—	—	9
Sécurité ouvrière.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Optique.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10
Conservation des puits d'huile et de gaz.....	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Technologie de l'huile.....	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Paléontologie.....	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Photogéologie.....	2	—	2	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Photogrammétrie.....	6	—	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6
À reporter.....	248	64	312	71	5	76	28	4	32	18	8	2	1	40	459

TABLEAU 1 (Suite)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1956, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME
POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU (suite)

Sujet d'étude	Plan de Colombo			Nations Unies			UNESCO			OAA	OACI	OIT	Banque internationale	CIA	Total
	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total						
Reporté.....	248	64	312	71	5	76	28	4	32	18	8	2	1	10	459
Photolithographie.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Physique.....	—	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Physique nucléaire.....	—	4	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Administration policière.....	15	—	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	21
Imprimerie et gravure.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Psychologie.....	—	1	1	—	—	—	—	2	2	—	—	—	—	—	3
Psychologie de l'enfance.....	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Administration publique.....	29	—	29	35	—	35	—	—	—	—	—	—	—	10	4
Finances publiques.....	2	—	2	28	1	29	—	—	—	—	—	—	—	4	74
Services d'information publique.....	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Journalisme.....	3	2	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Office du film.....	2	—	2	1	—	1	4	1	5	—	—	—	—	1	9
Radiodiffusion.....	2	—	2	1	—	1	2	—	2	—	—	—	—	—	5
Fabrication de la pulpe et du papier.....	3	—	3	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	2	6
Chemins de fer.....	9	—	9	21	—	21	—	—	—	—	—	—	—	—	30
Réfrigération.....	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Relevés et conservation des cours d'eau.....	2	—	2	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	3
À reporter.....	320	74	394	158	6	164	34	7	41	19	8	2	1	33	662

* Chiffre corrigé

TABLEAU 1 (Fin)

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1956, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU (fin)

Sujet d'étude	Plan de Colombo			Nations Unies			UNESCO			OAA	OACI	OIT	Banque internationale	CIA	Total
	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total	Bourses de recherche	Bourses d'étude	Total						
Reporté.....	320	74	394	158	6	164	34	7	41	19	8	2	1	33	662
Transport fluvial et routier..	3	—	3	3	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	6
Bien-être social.....	—	—	—	26	11	37	1	—	1	—	—	—	—	—	38
Statistique.....	11	—	11	23	2	25	1	—	1	1	—	1	—	—	39
Télécommunications.....	2	—	2	3	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Total.....	336	74	410	213	19	232	36	7	43	20	8	3	1	33	750

TABEAU 2

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1956, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Pays	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	Banque Internationale	CIA	Total
Alaska.....	—	1	—	—	—	—	—	—	1
Australie.....	—	2	—	—	—	—	—	—	2
Autriche.....	—	1	1	—	—	—	—	—	2
Belgique.....	—	1	—	—	—	—	—	—	1
Bolivie.....	—	2	—	—	1	—	—	—	3
Brésil.....	—	10	—	—	—	—	—	—	11
Guyane anglaise.....	—	5	—	—	—	—	—	1	5
Antilles anglaises.....	—	7	—	2	—	—	—	—	9
Birmanie.....	4	5	1	1	—	—	—	—	11
Cambodge.....	2	1	2	—	—	—	—	—	5
Ceylan.....	45	—	—	—	—	—	—	—	45
Chili.....	—	4	1	2	—	—	—	—	7
Colombie.....	—	5	—	1	—	1	—	—	7
Cuba.....	—	1	—	—	—	—	—	—	1
Danemark.....	—	2	1	—	—	—	—	—	3
République de l'Équateur.....	—	1	2	1	1	—	—	—	5
Égypte.....	—	16	—	—	—	—	—	—	16
Salvador.....	—	1	—	—	—	—	—	—	1
Finlande.....	—	12	—	3	2	—	—	—	17
France.....	—	3	4	—	—	—	—	1	8
Togo français.....	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Allemagne.....	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Côte d'Or.....	—	3	—	—	—	—	—	—	3
Grèce.....	—	1	1	—	—	—	—	—	2
Guatemala.....	—	1	—	—	—	—	—	—	1
Haiti.....	—	6	4	—	—	1	—	—	11
Hong-Kong.....	—	2	—	—	—	—	—	—	2
Inde.....	148	24	2	2	—	—	—	1	177
Indonésie.....	52	3	1	—	1	—	—	2	59
Iran.....	—	6	2	1	—	—	1	5	15
Iraq.....	—	4	1	1	—	—	—	—	6
Israël.....	—	9	—	2	—	—	—	*4	15
Japon.....	—	1	1	—	—	—	—	—	2
Jordanie.....	—	3	1	—	—	—	—	—	4
Corée.....	—	10	—	—	—	—	—	—	10
Liban.....	—	1	—	—	—	—	—	—	1
Malaisie.....	2	—	1	—	—	—	—	—	3
Malte.....	—	2	—	—	—	—	—	—	2
Mexique.....	—	3	—	—	—	—	—	—	3
Népal.....	—	3	—	—	—	—	—	—	3
Nicaragua.....	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Nigéria.....	—	2	—	—	—	—	—	—	2
Norvège.....	—	2	—	—	—	—	—	1	3
Nyassaland (citoyen néerlandais)	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Pakistan.....	151	24	3	—	—	—	—	—	178
Panama.....	—	2	—	—	—	—	—	—	2
Philippines.....	—	5	—	—	1	—	—	7	13
Arabie Saoudite.....	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Singapour.....	—	1	—	—	—	—	—	1	4
Suède.....	—	3	—	—	—	1	—	—	4
Suisse.....	—	2	—	—	—	—	—	—	2
Syrie.....	—	—	5	1	—	—	—	—	6
Taiwan.....	—	12	1	—	—	—	—	1	14
Tanganyika.....	—	—	—	1	—	—	—	—	1
Thaïlande.....	1	5	4	2	1	—	—	*6	19
Turquie.....	—	1	1	—	—	—	—	—	2
Royaume-Uni.....	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Uruguay.....	—	3	—	—	—	—	—	—	3
Vénézuela.....	—	3	—	—	—	—	—	—	3
Viet-nam.....	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Îles Vierges.....	—	3	—	—	—	—	—	—	3
Yougoslavie.....	—	2	—	—	—	—	—	—	2
Total.....	410	232	43	20	8	3	1	33	750

* Chiffre corrigé.

TABLEAU 3

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 MARS 1956 PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU, AVEC LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS DE CHAQUE ANNÉE

	Arrivées								Départs							Nombre de personnes se trouvant au Canada au 31 mars 1956
	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	Total	1951	1952	1953	1954	1955	1956	Total	
Plan de Colombo.....	—	59	41	61	83	139	27	410	30	45	32	69	*87	27	290	120
Nations Unies.....	6	31	80	57	32	21	5	232	28	59	71	37	20	9	224	8
Unesco.....	—	—	15	14	5	6	3	43	—	6	15	13	6	1	40	3
OAA.....	—	—	2	6	*1	*9	2	20	—	2	6	*1	*8	—	17	3
OACI.....	—	—	3	2	—	2	1	8	—	1	4	—	—	2	7	1
OIT.....	—	—	—	1	1	1	—	3	—	—	1	1	1	—	3	—
Banque internationale.....	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—
ICA.....	—	—	—	2	6	23	2	33	—	—	2	6	*23	2	33	—
Total.....	6	90	141	143	*129	*201	40	750	58	113	131	*127	*145	41	615	135

* Chiffre corrigé.

TABLEAU 4

NOMBRE D'EXPERTS FORMÉS POUR LE SERVICE À L'ÉTRANGER, EN VERTU DU PLAN DE COLOMBO, JUSQU'AU 31 MARS 1956, PAR PAYS

Pays	Experts techniques			Total
	Mission terminée	Présentement à l'étranger	En route	
Birmanie.....	1	1	—	2
Combodge.....	3	1	—	4
Ceylan.....	14	16	1	31
Inde.....	1	5	1	7
Indonésie.....	1	3	—	4
Malaisie.....	4	5	—	9
Nord de Bornéo.....	1	—	—	1
Pakistan.....	9	1	—	10
Deux pays ou plus.....	1	—	—	1
Total.....	35	32	2	69

TABLEAU 5

NOMBRE D'EXPERTS CANADIENS EN MISSION À L'ÉTRANGER, SOUS LA DIRECTION DES NATIONS UNIES ET D'ORGANISMES SPÉCIALISÉS, AU 31 MARS 1956, PAR PAYS ET PAR ORGANISME

Pays	Total	AATNU	UNESCO	OAA	OMS	OACI
Afghanistan.....	1	—	—	—	1	—
Bolivie.....	2	1	—	—	1	—
Antilles anglaises.....	1	—	—	1	—	—
Birmanie.....	3	—	1	1	1	—
Brésil.....	1	—	—	1	1	—
Cambodge.....	3	—	—	—	3	—
Ceylan.....	4	—	1	1	2	—
Chili.....	1	1	—	—	—	—
Colombie.....	2	1	—	1	—	—
Égypte.....	3	—	1	1	1	—
Salvador.....	1	—	—	—	1	—
Éthiopie.....	3	—	—	1	1	1
Guatemala.....	1	—	—	1	—	—
Inde.....	9	2	—	2	5	—
Indonésie.....	2	—	1	—	1	—
Iran.....	8	—	—	3	5	—
Iraq.....	1	—	—	—	1	—
Jordanie.....	2	—	1	—	1	—
Malaisie.....	1	—	—	—	1	—
Mexique.....	2	—	1	—	1	—
Nord de Bornéo.....	2	—	—	—	2	—
Pakistan.....	4	—	—	—	4	—
Philippines.....	1	—	1	—	—	—
Sarawak.....	1	—	—	—	1	—
Syrie.....	1	—	—	—	1	—
Taiwan.....	1	—	—	—	1	—
Thaïlande.....	3	1	1	—	1	—
Turquie.....	2	2	—	—	—	—
Royaume-Uni.....	1	1	—	—	—	—
Viet-nam.....	1	1	—	—	—	—
Yougoslavie.....	1	—	—	1	—	—
Projets généraux.....	4	—	—	1	3	—
	73	10	8	15	39	1

Le Service de coopération technique a contribué à quelques-unes des nominations énumérées ci-dessus, mais plusieurs de ces experts ont été engagés directement par les organismes concernés. Le résumé est à peu près exact. Toutefois, vu qu'il est fondé sur des renseignements incomplets, il est probable que quelques experts qui sont en ce moment à l'étranger n'y soient pas compris.

RÉSUMÉ

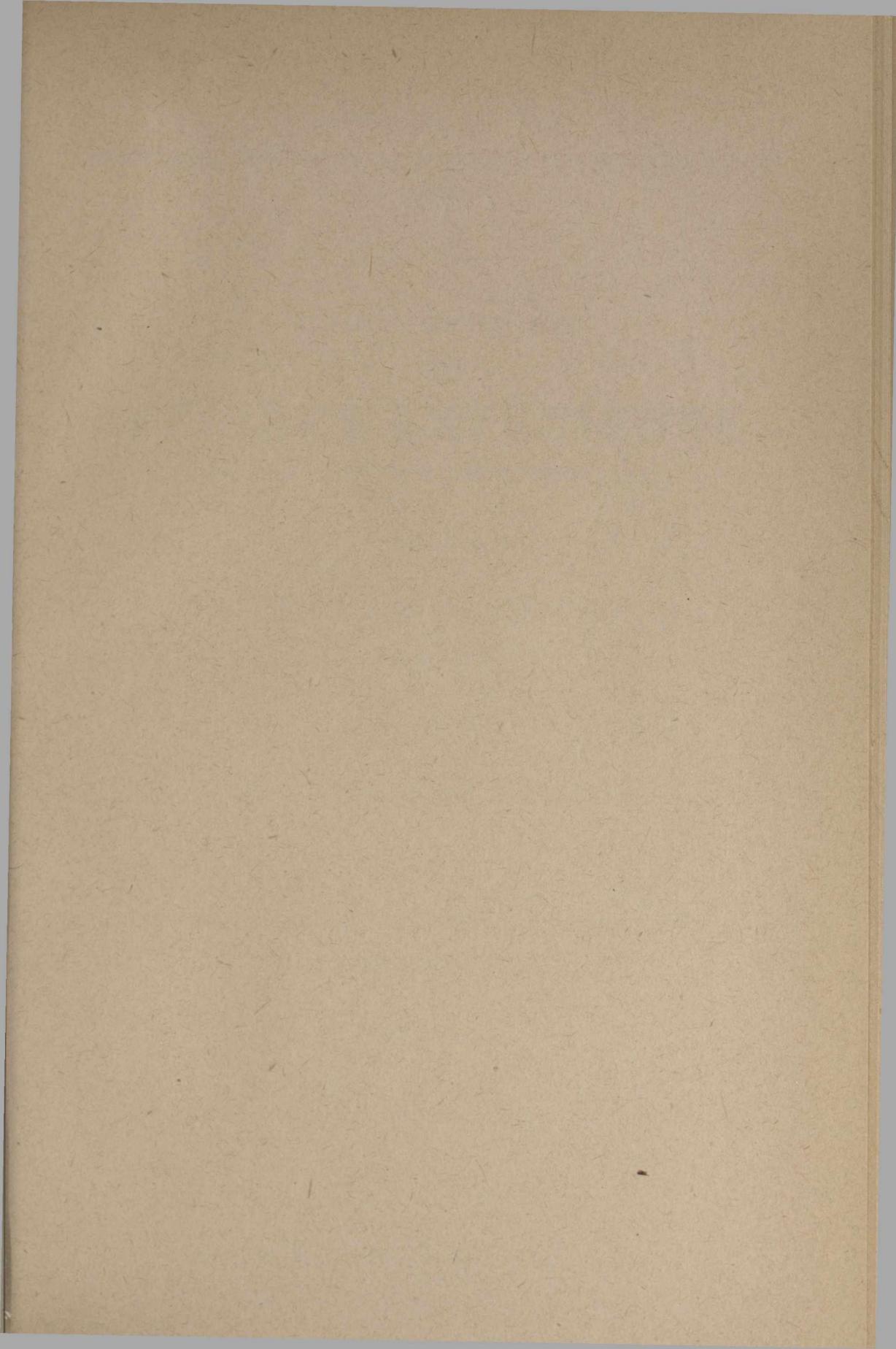
Le tableau suivant indique le nombre d'experts canadiens qui ont été désignés pour participer à des projets d'assistance technique des Nations Unies au cours des années 1952, 1953 et 1954.

Année	AATNU	UNESCO	OAA	OMS	OACI	OIT	Total
(1) 1952.....	19	7	20	26	3	10	85
(2) 1953.....	16	7	24	24	3	4	78
(3) 1954.....	15	4	16	28	2	—	65

(1) Source: Cinquième rapport du Comité d'assistance technique du Bureau de l'assistance technique, supplément n° 10 de la seizième session.

(2) Source: Sixième rapport du Comité d'assistance technique du Bureau de l'assistance technique, supplément n° 4 de la dix-huitième session.

(3) Source: Septième rapport du Comité d'assistance technique du Bureau de l'assistance technique, supplément n° 4 de la vingtième session.



CHAMBRE DES COMMUNES
TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE
1956

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: MAURICE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCE DU JEUDI 10 MAI 1956

BUDGET PRINCIPAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
CRÉDIT 111—PLAN DE COLOMBO

Exposé de M. R. G. Nik Cavell, directeur de la Division de la coopération économique et technique internationale, ministère du Commerce.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Maurice Boisvert,
et Messieurs

Arsenault	Garland	MacInnis
Balcer	Gauthier (<i>Lac-Saint-</i>	MacKenzie
Bell	<i>Jean</i>)	Macnaughton
Breton	Goode	McMillan
Cannon	Hansell	Montgomery
Cardin	Henry	Patterson
Coldwell	Huffman	Pearkes
Crestohl	James	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Decore	Jutras	Starr
*Diefenbaker	Knowles	Stick
Fleming	Lusby	Stuart (<i>Charlotte</i>)
	MacEachen	Studer—35.

(Quorum 10)

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

* Remplacé par M^{lle} Aitken le mercredi 9 mai 1956.

MERCREDI 9 mai 1956.

Il est ordonné—Que le nom de M^{lle} Aitken soit substitué à celui de M. Diefenbaker sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 10 mai 1956.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: M^{11e} Aitken et MM. Boisvert, Breton, Cannon, Cardin, Crestohl, Fleming, Goode, Hansell, Henry, James, Jutras, Knowles, MacKenzie, MacMillan, Nesbitt, Patterson, Parkes, Richard (*Ottawa-Est*), Starr, Stick et Studer.—(22)

Aussi présents: MM. R. G. Nik Cavell, directeur de la Division de la coopération économique et technique internationale, ministère du Commerce; R. W. Rosenthal, directeur adjoint; F. E. Pratt, chef du Service des projets de placements; D. W. Bartlett, chef du Service de coopération technique.

Le président déclare la séance ouverte et invite M. Cavell à faire une déclaration complémentaire et donnant les réponses à certaines questions posées lors d'une séance antérieure tenue en date du 3 mai 1956.

Au cours de ses remarques, M. Cavell aborde la question de l'achat de matériel en dehors du pays et rattache ces dépenses au montant consacré par le Canada sous l'empire du Plan de Colombo. Il signale également la mise à la disposition de l'Inde d'un réacteur atomique NRX et il dépose, pour publication au compte rendu un exposé des affectations envisagées pour l'année financière 1956-1957.

Le président invite les députés à interroger M. Cavell sur l'activité de sa division en général et sur les points suivants en particulier:

1. La disponibilité de personnel technique compétent;
2. Les demandes d'aide—Sud-Est asiatique;
3. La formation au Canada de techniciens asiatiques.

Le crédit 111—Plan de Colombo—est adopté.

Le Comité s'ajourne à midi et quarante, pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 10 mai 1956,
11 heures du matin.

LE PRÉSIDENT: Nous avons le quorum, alors nous allons commencer immédiatement.

M. Cavell va formuler une nouvelle déclaration et quand il aura fini nous pourrons revenir à la série de questions entamées par M. Fleming à la fin de la dernière séance.

M. Nik Cavell, directeur de la Division de la coopération économique et technique internationale, ministère du Commerce, est appelé:

LE TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs: Lors de votre dernière séance, MM. Macnaughton et Michener ont posé une question en commun demandant des détails illustrant combien de capitaux du Plan de Colombo comme aide aux pays sous-développés ont été dépensés au Canada et combien dans les autres pays.

La réponse est que depuis le début de notre activité jusqu'à aujourd'hui, les commandes pour l'outillage et les matériaux se montent à environ 95 millions. Le seul outillage qui a été acheté en dehors du Canada était celui qui n'était pas fabriqué ici, et il l'a été du Royaume-Uni, \$2,695,439; des États-Unis, \$1,946,305; d'autres pays, \$87,000; ce qui forme un total de \$4,728,744, soit 4.9 pour 100 d'achat en dehors du pays.

Je voudrais vous signaler, monsieur le président, que ce pourcentage s'applique aux articles non fabriqués au Canada mais néanmoins essentiels au parachèvement d'une entreprise. C'est ainsi que le liège employé pour l'isolation dans les appareils de réfrigération que nous installons au Ceylan ne pousse pas au Canada; personne au Canada ne fabrique de moteurs diesel pour les camions et autobus dont nous avons besoin pour notre entreprise des transports dans l'état de Bombay et nous ne pouvions pas employer de l'essence pour le fonctionnement des véhicules. Comme vous le savez, nous ne les exploitons pas nous-mêmes pour le transport public et alors nous avons acheté les moteurs diesel en Grande-Bretagne. De même, pour les barrages des exploitations hydrauliques, nombreuses sont les pièces du matériel lourd de construction qui ne sont pas fabriquées au Canada.

Monsieur le président, si vous le permettez, je voudrais apporter une rectification à une réponse que j'ai faite à M. Michener lors de la dernière séance. Il m'a demandé: "Est-il possible de produire et de fournir le réacteur pour lequel nous approuvons le crédit?" J'ai répondu que c'était possible. Il m'a alors demandé: "Et la dépense totale serait de 7 millions?" et j'ai répondu que ça le serait. J'aurais dû apporter des réserves. En ce qui concerne le Canada, le coût estimatif de notre participation, c'est-à-dire la reproduction de la partie du réacteur qui est expédiée du Canada sera de 7 millions; mais l'Inde devra dépenser 7 millions supplémentaires pour les fondations de la paroi du réacteur, pour les édifices du centre atomique et pour le transport de l'eau venant de

la mer pour refroidir le réacteur, et d'autres dépenses locales semblables. En fait, le coût total de 14 millions est alors partagé également entre le Canada et l'Inde.

Je dois m'excuser, monsieur le président, de ne m'être pas alors exprimé clairement mais à ce moment je songeais simplement aux dépenses du Canada.

Lors de la dernière séance, monsieur le président, M. Fleming a demandé, et je pense qu'il a rattaché M. Michener à cette question, des détails sur les dépenses envisagées touchant l'affectation des 34.4 millions que nous aurons à dépenser cette année s'ils sont approuvés.

J'ai ce rapport avec moi et je le ferai circuler. J'aimerais le déposer maintenant, monsieur le président.

Rapport en réponse à une question posée à une séance du Comité permanent des Affaires extérieures tenue le 3 mai 1956.

La question était une demande de détails sur les montants proposés de 34.4 millions à dépenser ou à affecter durant l'année financière 1956-1957:

Le rapport est comme il suit:

Solde inaffecté, le 31 décembre 1955.	\$14,461,760
Crédit de 1956-1957.....	34,400,000

Affectations proposées:

Hydro Kundah—Inde.....	\$20,000,000
Réacteur Canada—Inde.....	7,500,000
Hydro Warsak—Pakistan.....	9,200,000
Levé aérophotogrammétrique—Ceylan.....	450,000
Levé aérophotogrammétrique—Malaisie.....	200,000
Assistance technique.....	1,400,000
	<hr/> \$38,750,000

Fonds disponibles pour les programmes non encore soumis par les pays destinataires.....	\$10,111,760
---	--------------

<hr/> \$48,861,760	<hr/> \$48,861,760
--------------------	--------------------

M. Fleming avait aussi demandé un nombre suffisant de copies des états financiers que j'ai déposés la dernière fois pour que chaque député en possède une... Je les ai apportées, monsieur le président, et, si vous le permettez, on peut maintenant les distribuer.

Également avec votre permission, monsieur le président, je désirerais modifier légèrement l'importance de ce qui semble s'être dégagé de quelques questions auxquelles j'ai répondu la semaine dernière. Je fais surtout allusion aux questions et réponses se rapportant à la disponibilité de techniciens au Canada.

Nous éprouvons des difficultés surtout dans un ou deux domaines, comme celui des ingénieurs en matière d'énergie. Comme vous le savez, les organisations qui en éprouvent le besoin recrutent en Europe les ingénieurs en matière

d'énergie à cause de la pénurie qui existe ici. Il est donc naturel que nous éprouvions des difficultés dans ce domaine, tout comme d'ailleurs dans d'autres carrières spécialisées.

Il nous arrive rarement et peut-être jamais de chercher de nouveaux diplômés dans n'importe quel domaine. Nous avons surtout besoin non seulement d'hommes qui possèdent des connaissances théoriques mais qui y joignent une vaste expérience. Comme je vous l'ai mentionné la semaine dernière, nous devons également attacher de l'importance à la personnalité et nous assurer que non seulement cet homme est bien versé dans sa science mais qu'en communiquant sa science il saura se faire des amis et non des ennemis.

Monsieur le président, je désirerais aussi insister sur un autre aspect. Lorsqu'il s'agit d'un projet important comme la construction d'une centrale électrique, d'une fabrique de ciment, des projets de pêche, ou ce que vous voulez, nous amenons sur les lieux un nombre considérable de techniciens et spécialistes de ce pays qui appliquent leur science et leurs talents à l'exercice de leurs devoirs professionnels, de sorte que ce ne sont pas seulement les spécialistes que nous envoyons, mais aussi les hommes qui se consacrent aux projets importants et qui contribuent à la formation technique.

Le PRÉSIDENT: Plaît-il au Comité que le document déposé aujourd'hui par M. Cavell soit porté au compte rendu de cette séance?

M. Fleming:

D. Adopté. Je propose qu'on l'inclue avec la déclaration de M. Cavell; il sera plus facile de le lire au compte rendu.

A la fin de la séance de la semaine dernière, M. Cavell passait en revue la base sur laquelle repose le crédit du Plan de Colombo tel qu'il est publié dans notre budget des dépenses, et il a précisé, en effet, qu'elle est différente de celle selon laquelle les autres crédits sont préparés. Ce crédit qui s'élève cette année à 34.4 millions ne repose pas sur des affectations faites à l'avance; c'est un crédit général; il ne contient pas de détails dans la seconde partie du *Budget des dépenses* et les affectations particulières de ce fonds sont effectuées avec approbation du cabinet après que le Parlement en a approuvé l'octroi.

Un des rapports qui viennent d'être distribués,—celui qui est sur une feuille simple,—indique que cette année, lorsque le Parlement aura voté la somme de 34.4 millions du crédit 111, il y aura de disponible pour les affectations un montant de 34.4 millions émanant de ce fonds, et un solde non dépensé de \$14,461,760 au 31 décembre 1955, illustrant que le total de \$48,861,760 sera disponible cette année.

Maintenant, sous le titre "Affectations proposées", on trouve six montants s'élevant à \$38,750,000. Je considère, M. Cavell, que ces fonds sont destinés à des projets spéciaux que vous avez en vue et que vous êtes disposé à recommander?—R. Oui, c'est bien ce en quoi ils consistent.

D. Il y a un autre crédit—"Fonds disponibles pour les programmes non encore soumis par les pays destinataires—\$10,111,760". Simplement pour nous renseigner d'avantage au sujet de ces projets,—alors que vous avez obtenu une certaine approbation gouvernementale au préalable en ce qui touche la construction du réacteur en Inde,—en quoi consistent les autres projets mentionnés dans la liste des affectations proposées? Sont-ils des projets qui avaient été commencés précédemment et au sujet desquels il n'existe aucune forme d'engagements ou sont-ils des projets que vous avez étudiés suffisamment pour

être en état de les recommander?—R. Il y en a seulement quatre, M. Fleming, et je pense pouvoir en traiter séparément en réponse à votre question. Dans le cas de la centrale électrique de Kundah nous avons obtenu l'approbation du cabinet à ce sujet et nos ingénieurs conseils qui sont récemment revenus de l'Inde déclarent que c'est un projet très sérieux et nous avons en conséquence pris deux dispositions: l'approbation du cabinet et l'approbation des ingénieurs quant à son sérieux. Une délégation arrive d'Inde ce mois-ci pour discuter les détails,—ce que nous ferons et ce que fera l'Inde. Je voudrais ajouter que ces 20 millions constituent un chiffre approximatif. Le projet ne coûtera pas davantage mais il peut coûter moins; nous le saurons une fois que les détails auront été arrêtés entre les deux pays. On entreprendra les travaux après cette réunion avec la délégation de l'Inde.

La même chose se produit au sujet du réacteur. Nous avons une bonne idée de ce que l'Inde va faire et de ce que le Canada va accomplir. Nous avons nommé des ingénieurs conseils et nous sommes sur le point de choisir un entrepreneur. Évidemment ceux qui sont responsables des détails techniques touchant ce projet particulier sont l'*Atomic Energy of Canada* parce qu'ils sont les seuls à en savoir quelque chose. Quant au réacteur, il a atteint le stade que j'ai indiqué.

Le projet de centrale électrique de Warsak est en bonne voie. Les ingénieurs conseils en ont établi le plan et notre entrepreneur canadien est rendu sur les lieux avec plus de 100 hommes qui sont occupés à cette affaire. Les affectations inscrites dans le rapport indiquent encore plus d'argent pour ce projet déjà bien en marche, même si nous pensons qu'il faudra encore deux ans pour le compléter. Le levé aérophotogrammétrique du Ceylan est commencé et le montant indiqué est nécessaire pour le compléter. On est en train de discuter celui de la Malaisie qui coûtera environ \$200,000. Les \$1,400,000 de l'assistance technique représentent l'aide qui, nous l'espérons, sera surtout affectée à la Birmanie, l'Indonésie, l'Indochine française et la Malaisie; nous recevons actuellement leurs demandes et sommes en train de les étudier. Si vous vous rappelez, l'an dernier nous avons reçu une augmentation de 25 millions à 26 millions de nos crédits pour embrasser l'assistance technique à ces pays et le crédit comprend cette assistance pour cette année, plus ce que nous faisons actuellement en Inde, au Pakistan et au Ceylan.

D. Comme au cours des autres années, ces projets ont été choisis parmi d'autres?—R. C'est exact.

D. Qui en prend l'initiative—le gouvernement local ou le gouvernement canadien?—R. Le gouvernement local.

D. Celui-ci formule des propositions et ensuite le directeur canadien les revoit, les choisit et les recommande au gouvernement de notre pays?—R. C'est exact, après révision par le comité directeur; toutefois je voudrais ajouter que ces pays possèdent des plans portant sur cinq et six ans et que nous agissons dans les limites de ces plans; toutes les agences de secours travaillent dans les limites de ces plans,—si elles ne le faisaient pas le programme de secours leur échapperait et l'exploitation serait désorganisée.

D. Mais les autorités locales conservent le choix des priorités? Le directeur canadien ne tente pas de réviser certaines listes de priorités soumises par les gouvernements de ces pays?—R. C'est exact.

D. Mais une question de priorité entre différents pays peut surgir?—R. Oui, c'est vrai.

D. Mais à l'intérieur du pays intéressé le gouvernement local a le choix des priorités?—R. C'est exact.

D. Ces projets particuliers ont évidemment été choisis parmi un plus grand nombre?—R. C'est aussi exact.

D. Pouvez-vous nous dire un mot d'autres projets qui vous ont été soumis et que l'on ne trouve pas sur les listes de ceux qu'on a approuvés? Pourriez-vous nous en parler, nous dire leur nécessité et leur urgence, et nous donner une idée générale de ce qu'ils sont? En d'autres termes: si vous aviez actuellement des crédits plus considérables, quelle sorte de projet entreprendriez-vous que vous ne pouvez pas faire aujourd'hui avec les fonds proposés?

M. GOODE: Monsieur le président, avant que M. Cavell donne sa réponse, je me demande si nous ne touchons pas à la politique même du plan? Cette décision n'est-elle pas du ressort du cabinet plutôt que de M. Cavell?

M. FLEMING: Il est évident que le cabinet prend la décision finale. Je pose cette question dans le but d'obtenir des renseignements que le Comité voudrait avoir, j'imagine, surtout en ce qui a trait à d'autres projets soumis par les gouvernements des divers pays intéressés et pour lesquels on n'a pas encore alloué de crédits.

M. Goode:

D. Je comprends pourquoi M. Fleming pose cette question mais je me demande si elle tombe sous l'autorité de M. Cavell ou si le procédé du "passage au crible" ne relève pas plutôt du cabinet. M. Cavell ne voudra peut-être pas répondre à cette question: lui appartient-il de décider à quel projet nous consacrerons de l'argent, ou cette décision relève-t-elle du cabinet?—R. Je veux bien faire comprendre que je ne prends pas ces décisions. Je formule des recommandations au comité directeur et alors le cabinet en est saisi. Mais je pense pouvoir donner une bonne réponse à M. Fleming sans entrer dans le domaine de la politique.

M. Fleming:

D. Je veux préciser que je n'ai pas demandé à M. Cavell de révéler quelque renseignement qu'il ait pu transmettre au cabinet. Je lui ai simplement demandé de nous signaler, comme question de fait, quels autres projets les divers pays membres du Plan de Colombo ont pu soumettre.—R. Je crois bien comprendre ce que vous voulez savoir, M. Fleming.

Un projet nous a été soumis, par exemple, qui portait sur une usine d'engrais chimique en Inde. Il aurait pu en coûter environ 20 millions et nous ne fabriquons pas d'usines d'engrais chimique au Canada—la plupart de nos usines sont construites pour nous par d'autres pays, certaines en Europe et d'autres aux États-Unis. Alors cela aurait été un projet où le Canada ne pouvait prétendre à aucune spécialisation et ensuite les achats en dehors du pays auraient été très considérables; les ingénieurs seraient venus des États-Unis ou d'Europe, mais pas du Canada; en résumé, ce projet n'aurait pas été canadien et c'est pourquoi nous l'avons refusé.

M. Goode:

D. Qui l'a refusé? Votre comité possède-t-il l'autorité finale pour rejeter un projet de cette sorte, ou cela relève-t-il du cabinet canadien?—R. Cela ne relève pas du cabinet; nous envoyons au cabinet seulement les projets que nous recommandons. Nous les choisissons avant de les présenter au cabinet.

Il y avait un projet—l'usine d'énergie hydroélectrique de Karnafuli, au Pakistan—dont nous n'aimions pas la teneur. Nous n'aimions pas la façon dont il était envisagé, et nous ne l'aimions pas en général, alors nous l'avons refusé pour ces raisons. Il eût coûté très cher. Il a été refait par les États-Unis qui ont dépensé un montant d'argent considérable pour le retoucher et le placer sur une base plus solide. Les États-Unis vont aider à le financer. Nous avons rejeté ce projet parce que, après examen par les ingénieurs conseils, nous en sommes venus à la conclusion que ce n'était pas un projet d'intérêt pour le Canada.

D. Alors il est tout à fait possible, monsieur le président, que des projets soient présentés—que de nombreux projets soient présentés par des pays membres du Plan de Colombo et que le cabinet n'entende pas parler de ces projets du tout? Une décision peut être prise par ce comité et, comme M. Cavell me l'a dit, le cabinet ne sera jamais saisi de ces demandes.—R. C'est cela, monsieur.

M. FLEMING: Je ne pense pas que M. Cavell ait complété sa liste. . .

Le TÉMOIN: Vous devez vous rappeler que notre comité fait indirectement rapport à son ministre.

M. Goode:

D. Maintenant que nous avons reçu cette réponse de M. Cavell—je vais simplement demander des renseignements parce que vous êtes le spécialiste et je n'en suis pas un—est-il possible que, au sujet de cette somme de \$34,400,000, le cabinet se soit maintenant engagé ou ait engagé le Parlement canadien pour un montant qui va embrasser complètement toutes les recommandations que vous avez faites au cabinet? Avez-vous déjà constaté, après avoir pris des décisions et les avoir transmises au cabinet, que celui-ci refusait d'approuver ces recommandations?—R. Je pense, autant que je sache, que cela ne s'est jamais produit.

D. Vous penseriez donc que ces \$34,400,000 représentent la responsabilité totale du cabinet touchant les recommandations qui lui ont été faites? C'est tout ce qu'on demandera au cabinet en 1956?—R. C'est bien cela, nous n'avons fait de recommandations que pour le montant disponible.

D. Mais le cabinet s'est engagé à une somme d'argent égale à l'ampleur de vos demandes; il s'est totalement engagé à un montant qui équivaldra à vos demandes complètes.—R. C'est très vrai, mais je dois ajouter que les demandes sont présentées dans les limites du montant d'argent disponible.

M. Fleming:

D. Qui décide cela? Le gouvernement commence-t-il par établir le montant à dépenser en vous laissant décider quelles seront les plus hautes priorités dans les limites de ces chiffres, ou procède-t-on de façon opposée? Faites-vous une liste des priorités pour les soumettre à son approbation?—R. Voici ce qui se produit: le gouvernement autorise une somme d'argent et nous nous en servons dans les limites convenues. Nous formulons des propositions—ou le comité directeur recommande des propositions—qui correspondent à cette somme.

M. Goode:

D. Je désire revenir à la question que j'ai posée lors de la dernière séance. J'ai signalé alors—et j'avais l'impression que c'était l'opinion du Comité—la

difficulté de s'imaginer que le gouvernement regarderait en l'air et déciderait: "Nous allons allouer une somme de \$34,400,000." J'ai encore un doute, fondé ou non, que ce chiffre repose sur quelques recommandations de votre comité. Le cabinet canadien ne dit évidemment pas au Parlement du Canada: "Nous voulons \$34,400,000" sans rien apporter à l'appui.

M. KNOWLES: M. Goode est-il membre du Conseil du Trésor?

M. GOODE: Je le voudrais bien.

M. KNOWLES: Pourquoi?

M. GOODE: Je pourrais alors obtenir quelque chose pour mon comté.

Le TÉMOIN: M. Goode, je pense que c'est exactement ce que le cabinet ou le gouvernement accomplit. Comme je vous l'ai dit la semaine dernière, il a commencé par autoriser une somme de \$25,400,000 au Plan de Colombo et quand je suis arrivé à Ottawa pour assumer mes fonctions, on m'a dit que c'était l'argent à ma disposition pour l'année, et nous l'avons dépensé mais pas plus. L'année suivante le montant était encore de \$25,400,000 si je me rappelle bien, et nos dépenses n'ont pas dépassé cette somme. C'est alors que nous avons reçu des demandes d'assistance technique aux nouveaux pays qui entraient dans le Plan de Colombo,—la Birmanie, la Malaisie, l'Indonésie, l'Indochine,—ils n'avaient pas atteint le stade,—et quelques-uns n'y sont pas encore arrivés,—de demander des projets de grande envergure. Ils désiraient de l'assistance technique,—des gens pour les conseiller,—et nous avons augmenté d'un million de dollars notre crédit de \$25,400,000 pour couvrir ces frais extraordinaires.

M. Stick:

D. Pouvez-vous dire si vous êtes au courant de la base sur laquelle reposent les chiffres qui sont établis? Constituent-ils une partie d'une somme mondiale établie en accord avec d'autres pays et dont le Canada assume un certain pourcentage?—R. Non, monsieur, on ne procède pas de cette façon. Si vous vous reportez à la première séance du Plan de Colombo, vous vous rappellerez que le premier comité,—on peut bien l'appeler ainsi,—s'est réuni à Colombo en 1950. Les pays qui y étaient représentés décidèrent entre eux d'une espèce de plan de financement et quand M. Pearson est rentré au Canada, le Parlement canadien lui a alloué 25 millions pour la mise en marche du plan. Cela devint plus ou moins notre montant-type. Puis, comme je viens de le signaler, ce chiffre fut augmenté parce que d'autres pays sont venus se joindre au Plan et avaient besoin d'assistance technique. La somme fut conséquemment portée à \$26,400,000.

D. Cela correspond-il à des augmentations faites par d'autres pays?—

R. D'autres pays ont augmenté leur quote-part, mais non selon un plan défini.

Nous en venons maintenant à cette année où l'on a décidé de donner un réacteur à l'Inde et l'on a pensé que celui-ci coûterait au Canada environ 7 millions. A cette occasion nous avons mis de l'avant ce projet et le cabinet a accepté de porter la somme à 34 millions, conformément au rapport qui avait été distribué.

M. Fleming:

D. Quand ce projet a été lancé, on s'engageait dans un domaine nouveau. Ce qu'on a fait consistait à prendre le chiffre rond de 25 millions, qui ont été employés durant les premières années du plan; puis il y a un an on a ajouté

1 million pour une raison particulière, c'est à dire l'assistance technique, et cette année, pour une autre raison particulière, on ajoute encore 8 millions. Les 25 millions sont demeurés comme une espèce de somme de base destinée à des affectations générales. N'est-ce pas?—R. C'est à peu près ce qui s'est produit. Pour résumer, le montant annuel demandé au Parlement n'est pas quelque chose que mon bureau décide; il est arrêté en dehors de mon bureau et en réalité je n'ai rien à y faire. On me prévient éventuellement que nous avons un certain montant à dépenser.

D. C'est d'abord une décision venant du cabinet?—R. C'est une décision du cabinet reposant sur certains renseignements communiqués au gouvernement. Mais ce n'est pas mon bureau qui en saisit le cabinet.

M. Goode:

D. Encore une question et j'aurai fini: connaissez-vous une recommandation quelconque de n'importe quel projet présentée par votre bureau au cabinet et rejetée par celui-ci?—R. Non monsieur, je ne pense pas qu'il y ait eu un seul cas où le cabinet ait rejeté un projet que nous lui avons soumis.

M. Studer:

D. Vous avez mentionné, je pense, que les pays du Plan de Colombo présentent chaque année des demandes se rapportant aux différents projets qu'ils voudraient commencer, et vous avez fait allusion à une usine d'engrais chimique pouvant coûter quelque 20 millions. Il me semble étrange qu'un pays connaissant la situation au Canada lance un tel appel. Pourquoi ce pays ne ferait-il pas sa demande à un autre des participants qui fussent mieux en état de fournir cette sorte d'assistance? Vous avez dit que ce genre d'usine nous obligerait à faire trop d'achats en dehors de notre pays. Pourquoi un pays bénéficiaire s'adresserait-il au Canada pour ce genre de service?—R. Je pense pouvoir répondre que ces gens-là n'étaient pas au courant de ce que nous pouvons et ne pouvons pas faire; ils ne sont pas suffisamment renseignés au sujet de notre économie et je pense qu'ils ne connaissaient tout simplement pas les facteurs que vous avez mentionnés.

D. Je suppose qu'une fois cette demande refusée, le pays intéressé s'est adressé à un autre des pays qui pouvaient y accéder.—R. C'est exactement ce qui s'est produit.

M. Pearkes:

D. Comment cette demande de réacteur a-t-elle débuté?—R. Depuis longtemps, on parlait au Sud-Est asiatique de l'avenir des réserves d'énergie. Ils ont bien là quelques endroits propres à des usines hydroélectriques mais ces endroits ne sont pas bien situés,—quelques-uns sont situés dans des régions que l'on ne voudra jamais exploiter. Certains de ces pays manquent de charbon et d'autres manquent à la fois de charbon et de pétrole, et ils portent donc un vif intérêt au développement de l'énergie atomique parce que celle-ci semble être la solution à plusieurs de leurs problèmes. Durant deux ou trois ans, ils ont discuté ce problème avec moi lors de mes visites annuelles; ces gens ont attiré mon attention sur le fait qu'ils manqueront d'énergie au fur et à mesure que leurs pays se développeront et ils ont posé des questions sur l'état actuel de l'énergie atomique,—à savoir si le stade pratique d'application est rapproché, ou éloigné, et ainsi de suite. A mon retour au Canada j'ai discuté cette question avec des membres du comité directeur et petit à petit l'idée a pris corps que

ces pays pourraient résoudre leurs problèmes d'énergie plus facilement à l'aide de l'énergie atomique. Lors de notre discussion à ce sujet avec les membres de l'*Atomic Energy of Canada*, qui sont les spécialistes dans notre pays, ceux-ci nous ont dit : vous ne pouvez pas sauter tout d'un coup à l'énergie atomique; c'est un domaine extrêmement difficile et technique du génie scientifique et vous devez vous faire la main graduellement. C'est ce que nous avons fait au Canada avec le réacteur. Si je comprends bien,—et je m'empresse de préciser que je ne suis pas un homme de science et que je ne m'y comprends pas très bien,—vous devez vous aventurer dans ce domaine très lentement; il faut jouer avec le réacteur, commettre des erreurs, comme nous avons fait à Chalk-River, et alors finalement vous atteignez un moment où vous avez un groupe de savants expérimentés capables de s'aventurer dans le domaine beaucoup plus difficile de l'énergie atomique appliquée à la pratique.

L'Inde possède heureusement dans la personne de M. Bhabha l'un des plus grands savants au monde en matière d'énergie atomique et autour de lui s'est formé un groupe de chercheurs comparable à nul autre dans les pays du Sud-Est asiatique. Il semble donc que l'Inde était le pays idéal où mettre le réacteur, afin que l'on puisse se familiariser avec lui et en venir graduellement au domaine plus compliqué de la science de l'énergie atomique. On en a parlé longuement pour en venir finalement à la conclusion qu'il serait utile d'envoyer en Inde une réplique de notre réacteur de Chalk-River où il serait confié à M. Bhabha et à ses collaborateurs scientifiques.

D. Vous avez donc recommandé au cabinet que si vous disposiez de tel montant d'argent additionnel, vous pourriez leur donner un réacteur? C'est ce qui s'est passé, n'est-ce pas?—R. Oui, je pense que c'est à peu près ce qui s'est produit. Tout le comité directeur a été mis au courant de ce besoin et après discussion par le cabinet on leur a donné le réacteur.

M. Goode:

D. M. Cavell mentionne le comité directeur. Serait-il à propos de lui demander quels sont les membres de ce comité? Pouvez-vous répondre à cette question?—R. Oui.

D. Je me demande s'il serait possible de consigner ces renseignements au compte rendu.—R. Désirez-vous les noms des fonctionnaires?

D. Je voudrais les porter au compte rendu. Je ne pense pas qu'il y ait rien de mal à poser cette question.—R. Je vais consigner ces renseignements au compte rendu.

Les renseignements suivants ont été subséquemment fournis par M. Cavell au sujet de la composition du comité directeur qui s'occupe de fournir des capitaux sous l'empire du Plan de Colombo:

Le chef de la division économique, ministère des Affaires extérieures

Le directeur de l'Office des délégués commerciaux, ministère du Commerce

Le contrôleur et secrétaire, ministère du Commerce

Le sous-gouverneur, Banque du Canada

Le sous-ministre adjoint des Finances

Le directeur de la Division de la coopération économique et technique internationale, ministère du Commerce.

M. Knowles:

D. Je voudrais poser une question se rapportant à une question de M. Goode et à une réponse de M. Cavell. J'ai cru comprendre que M. Cavell a rapporté que pas une seule des demandes que lui ou le comité directeur ont soumises au cabinet n'a été refusée, autant qu'il se rappelle. Serait-il correct d'assumer que, abstraction faite du cas du réacteur atomique, vous n'avez à aucun moment soumis au cabinet des dépenses pour des crédits dépassant les montants approuvés par le Parlement?—R. Non monsieur, nous n'en avons pas soumis. Nos demandes au cabinet ont toujours été dans les limites du montant autorisé par le Parlement pour le Plan de Colombo durant cette année.

D. Il ne découle donc pas nécessairement de la réponse donnée à M. Goode que vous ne pourriez pas utiliser plus d'argent si le gouvernement décidait de vous allouer une somme plus considérable à cette fin?—R. Non, monsieur, je pense que je pourrais l'employer raisonnablement et dans les limites établies la semaine dernière, c'est-à-dire, la disponibilité de techniciens et la disponibilité au Canada de tout ce qui entre dans un projet donné—l'acier et les autres fournitures de cette sorte, toutes choses dont il faut tenir compte.

M. GOODE: Je pense que cela devrait être éclairci . . .

M. FLEMING: M. Cavell n'a pas terminé sa réponse à une de mes questions à ce sujet. Il a mentionné deux projets et a ajouté que le Canada n'était pas en mesure de les réaliser, mais je pense qu'il n'avait pas terminé sa réponse qui se rapportait à la liste de projets soumis à l'étude du Canada par différents pays.

M. Goode:

D. Puis-je poser une autre question? Dans votre réponse, vous avez apporté des réserves en disant à M. Knowles que le manque de techniciens—ce dont ce Comité est bien au courant—n'est qu'une des raisons pour lesquelles vous n'oserez pas soumettre d'autres demandes. Y a-t-il eu des cas où, vu que les techniciens étaient disponibles, vous avez songé à demander plus d'argent au cabinet?—R. Je crois avoir répondu à cette question, n'est-ce pas, en disant que j'agis dans les limites de la somme que le Parlement met à ma disposition ou à celle du comité directeur—c'est la même chose. Nous n'entreprenons pas de projet dépassant les montants d'argent que nous avons.

M. KNOWLES: Vous laissez au gouvernement la décision en ce qui a trait à l'argent disponible.

M. Goode:

D. Je désire poser une autre question à ce sujet parce que ce n'est pas l'impression que je m'étais formée. S'il existe un projet particulier que vous avez en tête et que vous désirez commencer maintenant, j'aimerais que vous le nommiez en nous disant si des techniciens sont disponibles. Vous ne présenterez pas de demande au cabinet naturellement à moins de compter sur des techniciens disponibles. Le personnel est-il disponible à cette fin et vous sera-t-il possible d'aborder ce projet?—R. Je crois pouvoir répondre que pour le moment il n'existe pas de projet que le comité directeur ou moi-même ne pensons pas pouvoir accomplir avec les techniciens disponibles au pays.

D. Alors, en fait, la réponse que vous m'avez d'abord donnée était bien correcte, et je puis dire à M. Knowles exactement ce qu'il m'a dit la semaine dernière—qu'il défigurait vos paroles. C'est ce dont il m'a accusé. Vous m'avez donné une bonne réponse la première fois.

M. KNOWLES: Je pense que M. Goode est celui qui défigure les paroles. M. Cavell a dit très clairement qu'il s'en tient au montant d'argent approuvé par le Parlement. Il s'est également exprimé clairement à l'effet qu'il y a d'autres projets pour lesquels des techniciens sont disponibles mais il ne dispose pas d'argent pour ces projets parce que le Parlement n'a pas autorisé de fonds suffisants.

M. CRESTOHL: Le témoin vient de mentionner qu'il n'y a pas d'autres projets qu'il pourrait nommer.

M. KNOWLES: Vous aussi voulez défigurer les mots. Il a dit qu'il ne connaît pas de projet pour lequel il n'y aurait pas de techniciens disponibles.

M. GOODE: Je dois éclaircir ce point. M. Cavell vous a répondu directement. Il a dit qu'il ne connaissait pas de projet, pour lesquels des techniciens étaient disponibles, qu'il pouvait recommander au cabinet.

M. KNOWLES: Il a dit qu'il n'y avait pas de projet en tête pour lequel des techniciens ne fussent pas disponibles.

M. GOODE: Je vous répéterai la question et nous pouvons en recevoir la réponse encore une fois. Y a-t-il un projet, connu du comité directeur, et au sujet duquel des techniciens sont disponibles, qu'il soit disposé à recommander maintenant au cabinet, et pour lequel le cabinet n'ait pas octroyé les fonds à cette fin?

M. FLEMING: S'il m'est permis d'intervenir à ce stade en ma qualité de pacificateur... Si vous laissiez M. Cavell répondre à la question que j'ai posée il y a au moins une demi-heure, nous connaîtrions ces projets qui ont été soumis par les différents pays et nous serions capables de demander à M. Cavell spécifiquement s'il est préparé à aller de l'avant avec n'importe lequel de ces projets s'il disposait des fonds nécessaires? Voilà certainement le moyen de dissiper le malentendu qui a éclaté.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez raison, M. Fleming. Je pense aussi que M. Cavell a commencé à répondre à vos questions, et il a mentionné deux projets...

M. FLEMING: Il en était rendu au deuxième sur la liste. Si nous pouvions savoir le reste, la réponse serait complète.—R. Parlons-nous de cette liste ou de la liste des projets?

D. La liste des projets qui ont été soumis sous forme de demandes de la part de plusieurs pays. Vous avez mentionné le projet d'une usine d'engrais chimique en Inde et l'entreprise d'énergie hydro-électrique au Pakistan et vous avez précisé que dans le premier cas ce n'était pas pratique pour le Canada de s'en charger, et dans le second cas on se demandait s'il était avantageux et que les Américains étaient venus et s'en étaient chargés. Mais en continuant la liste, c'est une liste de projets que les pays du Sud-Est asiatique vous ont soumis pour obtenir de l'assistance?—R. Prenez le cas de Kundah, qui est sur la liste en votre possession. A ce moment-là on nous avait présenté trois projets hydroélectriques. Je suppose que les trois seront éventuellement réalisés par quelqu'un. Nous avons opté pour Kundah parce que c'était le projet que nous préférons, et celui que nos ingénieurs conseils nous ont recommandé. Nous avons choisi Kundah parmi les trois.

D. Et il y en a deux autres sur la liste?—R. Non, nous les avons enlevés de la liste.

D. Je veux dire sur la liste indienne.—R. Sur la liste indienne, mais nous ne savons pas si ce sont des projets réalisables ou non parce que nous ne les

avons pas examinés. Notre montant d'argent ne les couvrirait pas, alors nous les avons retranchés.

D. Ce sont des projets que vous auriez étudiés, si vous aviez eu l'argent nécessaire, pour savoir s'ils étaient susceptibles d'être réalisés?—R. Oui, si nous avions plus d'argent.

D. Oui.—R. Je dois ajouter, monsieur, qu'il n'y aurait pas de limite au montant d'argent que nous pourrions dépenser si nous acceptions tout ce que ces pays veulent faire.

D. Mais je comprends que c'est le devoir du Parlement et du cabinet de déterminer combien d'argent nous allons consacrer au Plan de Colombo.—R. Exactement, et je pense que cela confirme le fait que notre responsabilité est dérogée à ce sujet.

D. Mais en revenant à la question de la liste; il y a évidemment deux autres projets d'usine hydroélectrique sur la liste du gouvernement indien que l'administration canadienne n'était pas en état d'étudier parce que des fonds suffisants n'étaient pas disponibles; mais s'il y avait eu suffisamment d'argent, ces projets auraient été examinés afin d'établir leur bien-fondé?—R. C'est peut-être vrai.

M. Richard (Ottawa-Est):

D. Est-il vrai que, même si l'argent était disponible, le Canada s'attaquerait à tous les projets d'énergie hydroélectrique et ne s'intéresserait peut-être pas à d'autre projet? Il existe d'autres pays dans le Plan de Colombo et cela ne signifie pas que si vous aviez plus d'argent vous auriez nécessairement entrepris d'autres projets hydroélectriques?—R. Non, ce n'est pas cela du tout.

M. Fleming:

D. Nous ferions mieux de passer aux autres projets afin d'avoir une idée plus complète. Pouvons-nous connaître certains autres projets que divers pays ont soumis?—R. Pour répondre à votre question je devrais me reporter à ces voyages que j'ai accomplis dans cette région chaque année. Je visite les provinces et après les provinces je me rends aux gouvernements centraux; et je suppose que, au cours de ces voyages, il peut y avoir jusqu'à vingt projets qui me sont soumis par les gouvernements provinciaux et quelquefois par les municipalités. On vient me voir et on me décrit les projets. Je me rends alors dans la capitale du pays, quel qu'il soit, pour discuter ces projets avec leur comité d'organisation. Entre temps nos hauts commissaires nous écrivent également au sujet de divers projets. C'est un mouvement continu. Les projets nous arrivent sans arrêt. Les pays du Sud-Est asiatique ont une idée générale du montant d'argent que le Parlement canadien a l'habitude de consacrer au Plan de Colombo; alors quand j'aborde le sujet avec le comité d'organisation et les divers fonctionnaires de ces pays nous mettons de côté plusieurs de ces projets parce que nous n'avons pas suffisamment d'argent. Nous les rejetons tout simplement et ils ne parviennent jamais au Canada. Nous les rejetons là-bas. De plus, dans certains cas, ils ne conviennent pas au Canada et dans d'autres cas ils nécessiteraient plus d'argent que nous n'en disposons. De sorte que, à mon retour, j'ai plus ou moins des projets susceptibles d'être discutés par notre comité directeur. Il me serait alors difficile de me reporter en arrière et de donner des détails au sujet de projets que j'ai discutés sans les apporter au Canada.

D. Je n'insisterai pas. Mais on pourrait résumer la situation de cette façon, en toute honnêteté: il y a de nombreux projets, dont sans nul doute plusieurs d'entre eux sont utiles, qui pourraient être entrepris si l'argent était disponible dans chaque cas. Il faudrait les reviser et les approuver à des stades divers et dans les limites de l'argent approuvé par le Parlement, et il faudrait établir leur à-propos en tant qu'entreprise canadienne et faire un choix des priorités parmi les différents projets soumis par les divers pays. Est-ce un résumé suffisamment clair?—R. Je pense que c'est un bon résumé.

M. James:

D. N'y aurait-il pas un autre facteur de base à considérer chez le pays intéressé, en ce sens que celui-ci doit fournir sa part, et il décernerait sa propre priorité en proportion de son habileté à l'entreprendre?—R. C'est également vrai.

M. McMillan:

D. Puis-je demander s'il n'existe pas une certaine restriction au projet entrepris à cause des limites imposées par le pays récipiendaire?—R. C'est bien vrai. Il faut se rappeler qu'il y a inévitablement certaines dépenses assumées par le pays intéressé chaque fois que nous commençons un nouveau projet.

M. James:

D. Mais sans doute y aura-t-il un grand nombre de projets dans ces pays lorsque, à l'avenir, les circonstances permettront de les réaliser et que les finances seront disponibles?—R. C'est exact.

M. Stick:

D. Cette liste dont vous parlez a été soumise aux autres pays membres du plan du commonwealth?—R. Oui, je pense que plusieurs personnes discutent ces listes et même avec les Américains, ou quelquefois avec l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Grande-Bretagne, ou encore avec la Banque internationale. Certains de ces projets sont abondamment discutés.

D. Il existe une entente entre le Canada et les autres pays et quand ils reçoivent des listes d'autres projets à exécuter, il y a une entente entre vous et les autres pays au sujet des projets qui seront entrepris par le Canada et par les autres pays, afin d'éviter un double emploi?—R. Je pense avoir expliqué ce point la semaine dernière quand j'ai mentionné la collaboration très étroite qui existe continuellement avec les autres agences.

D. Prenons le cas de l'Inde. Vous dites que vous avez reçu des demandes provenant des autorités provinciales et municipales. N'y a-t-il pas une autorité centrale en Inde vers laquelle toutes ces demandes, provenant des municipalités et ainsi de suite, pourraient être acheminées? N'y a-t-il pas une organisation centrale où ces demandes pourraient aller, pour vous éviter d'avoir à traiter avec les municipalités et les gouvernements provinciaux?—R. Il y a évidemment le gouvernement central qui possède un comité d'assistance et un bureau d'organisation.

D. Je n'aime pas l'idée que vous soyez obligé de voyager et que des municipalités comme Bombay, Madras ou Cawnpore vous adressent des demandes. Vous recevez ces demandes mais ne devriez-vous pas transiger avec le gouvernement central au lieu des municipalités?—R. Officiellement, nous transigeons

avec le gouvernement central, mais quand je vais ici et là pour examiner les projets que nous avons commencés ou ceux qui nous ont été soumis, je dois avouer qu'il est tout naturel que les gens des provinces, qui me connaissent et savent pourquoi je suis là, me demandent: "Que penseriez-vous de commencer tel ou tel projet pour nous?" Je leur réponds toujours: "Je retourne dans votre capitale et quand j'y arriverai je le discuterai avec les fonctionnaires, et ce sont les fonctionnaires du gouvernement central qui décideront".

D. Exactement.

M. Pearkes:

D. Quels furent les principaux facteurs qui vous ont forcé à modifier votre ligne de conduite et à vous orienter vers ce projet pour lequel vous ne possédiez pas suffisamment d'argent, en ce qui a trait au réacteur? Quand vous avez apparemment changé votre attitude vous vous êtes tourné vers le gouvernement et lui avez dit: "Si vous pouvez nous fournir plus d'argent nous pouvons alors vous donner un réacteur." Vous auriez pu vous rendre auprès du gouvernement et lui dire: "Si vous pouvez fournir plus d'argent nous serous en état de bâtir plus d'usines d'énergie hydroélectrique." Où avez-vous ramassé suffisamment de courage pour aller jusqu'au gouvernement au sujet de ce réacteur?—R. Ce n'était pas, comme j'ai tenté de l'expliquer, une décision personnelle de ma part. Comme j'ai voulu l'indiquer, l'inquiétude grandissait du fait qu'il n'y avait pas de réacteur dans le Sud-Est asiatique pour l'entraînement et l'apprentissage de ces gens. Comme vous savez, l'Inde a accepté de former des gens venant de toute cette région avec un tel réacteur. Il ne s'agissait pas tellement d'un changement d'attitude ou de ligne de conduite, mais d'une inquiétude grandissante de la part du comité directeur et, je pense, aussi de certains membres du cabinet, du fait de l'absence, dans le Sud-Est asiatique, de réacteur mis à la disposition des savants. Ce n'était pas un cas où j'ai attiré l'attention sur l'absence de réacteur et en ai avisé le gouvernement, c'est quelque chose qui s'est développé graduellement.

D. Le Gouvernement de l'Inde n'a-t-il pas formulé des demandes auprès du Gouvernement canadien? Seriez-vous au courant?—R. Il a pu y avoir des échanges de vues entre les deux gouvernements à l'échelon des cabinets. Je ne sais pas ce qui se passe entre les cabinets des gouvernements.

M. James:

D. On peut s'objecter à l'usage que vous faites des mots "play with" lorsqu'il s'agit d'un réacteur de \$7 millions. Peut-être serait-il préférable d'employer d'autres termes.—R. Oui, je suis désolé. "Experiment" serait préférable.

M. GOODE: Vous ne pensez pas qu'on pourrait vendre un pipe-line à l'Inde?

M. Nesbitt:

D. J'ai un certain nombre de questions dans le même ordre d'idées. Pourriez-vous dire quels travaux ont été accomplis au Pakistan en ce qui a trait aux projets d'irrigation, durant les cinq dernières années, ou y a-t-il eu des projets d'irrigation?—R. La centrale électrique de Warsak, que nous sommes en train de construire, est à la fois un projet d'irrigation et d'énergie électrique; et l'usine de Gange-Kobadak dans l'est du Pakistan sera consacrée au développement agricole au moyen de pompes, ou presque entièrement consacrée à cela.

Le projet Shadiwal dans le Pendjab, sera en grande partie consacré au développement agricole par pompes qui nettoieront le sol contaminé par le sel. Ce sont les projets les plus importants.

D. Le Canada est-il seul intéressé à ces projets que vous avez indiqués ou si d'autres pays y participent?—R. Nos projets sont entièrement à nous. Nous n'avons pour le moment aucun projet où nous collaborons avec d'autres pays. Il y en eut un seul, celui d'une ferme agricole pour les réfugiés au Pakistan, et dans ce cas nous avons coopéré avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

D. Connaissez-vous d'autres pays qui dirigent certains de ces projets d'irrigation au Pakistan en vertu du Plan?—R. L'Australie et les États-Unis.

D. Pouvez-vous nous donner quelque comparaison des sommes ou de l'étendue des plans que le Canada a considérés comme proportion de ces travaux, ou dans quelle proportion les autres pays y participent?—R. Vous voulez dire au Pakistan?

D. Oui, simplement au Pakistan.—R. Évidemment, la contribution des États-Unis est beaucoup plus considérable que la nôtre.

D. Vous voulez dire pour les projets d'irrigation?—R. Simplement pour l'irrigation. Dans le cas du projet Gange-Kobadak, nous ne fournissons que l'usine d'énergie qui nous coûtera deux millions de dollars. Les États-Unis fournissent les grosses pompes et d'autre outillage qui coûtera bien davantage—je ne sais pas combien exactement mais beaucoup plus d'argent.

D. Pouvez-vous nous donner une idée du nombre d'acres, en chiffres ronds, du terrain qui sera irrigué et propre à la culture du blé? Si je comprends bien, c'est là le but ultime de ces projets dans l'ouest du Pakistan?—R. Il y aurait là une étude sérieuse et je ne saurais vous donner aucun éclaircissement.

D. Vous ne pourriez pas dire s'il s'agit d'un million d'acres, ou d'un demi-million, comme idée générale?—R. Non, je n'oserais pas hasarder une conjecture. Il faudrait une étude très sérieuse pour établir cette superficie.

D. Combien de personnes de l'Est ou de l'Ouest du Pakistan ont séjourné au Canada ou ailleurs durant les trois ou quatre dernières années pour étudier l'irrigation?—R. Je pense que vous trouverez un relevé complet dans un des rapports que j'ai déposés.

D. Combien de personnes sont venues du Pakistan au Canada pour étudier différents projets? Il y a des étudiants qui sont venus dans nos universités, ou qui ont étudié l'agriculture, ou quelque chose du genre. Sans doute quelques-uns de ceux qui étaient ici étudient les machines aratoires mais en même temps ils peuvent étudier les projets d'irrigation. Les listes de votre plan renferment-elles une mention distincte de ces étudiants? En d'autres termes, les étudiants inscrits ici pour étudier les machines aratoires ou quelque chose du genre le sont-ils également s'ils étudient des projets d'irrigation durant leur séjour au Canada?—R. Je pense pouvoir répondre qu'ils seraient enregistrés sous le titre général d'agriculture; mais je veux préciser que nous ne prenons pas beaucoup d'étudiants en irrigation parce que nous ne sommes pas un pays à irrigation. Nous avons très peu d'endroits au Canada où l'irrigation peut être étudiée.

D. Le sud de l'Alberta en serait un, n'est-ce pas?—R. Il serait très petit en comparaison de ce qui se fait en Inde et au Pakistan.

M. KNOWLES: On l'a étudiée en Saskatchewan depuis longtemps.

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout?

Le TÉMOIN: Tout le Pakistan dépend de l'irrigation. Dès lors on y approche ces problèmes d'irrigation agricole d'une façon bien plus vaste et plus complète que nous ne le faisons ici et on y est aussi renseigné sinon plus. C'est pourquoi nous n'invitons pas d'étudiants en agriculture à venir ici étudier l'irrigation puisqu'on la pratique là-bas depuis des siècles.

M. KNOWLES: Peut-être est-ce là l'une des régions du Plan de Colombo qui peuvent servir! Nous pourrions envoyer des Canadiens au Pakistan pour étudier l'irrigation.

M. Crestohl:

D. Sur ce tableau, vous avez "solde inaffecté, le 31 décembre 1955" et des chiffres de quelque \$14,461,760.—R. Oui, monsieur.

D. Cela représente-t-il des soldes non attribués à différents projets, ou des soldes attribués mais pas encore disponibles pour être dépensés?—R. Cela signifie qu'ils sont disponibles pour de nouveaux projets.

D. Si, le 31 décembre 1955, vous aviez 14 millions de disponibles pour de nouveaux projets, n'auriez-vous pas pu les employer à ce réacteur de 8 millions que vous proposiez, sans être obligé de recourir au cabinet et demander 8 millions supplémentaires?—R. Non, parce qu'une partie de ces 14 millions est consacrée au projet d'usine hydroélectrique Kundah mentionné dans le rapport.

D. C'est pourquoi j'ai posé ma question. Ainsi une partie des 14 millions plus ou moins était déjà attribuée mais pas encore dépensée?—R. Ils étaient attribués provisoirement mais pas encore dépensés.

D. Attribués provisoirement mais pas encore dépensés?—R. C'est bien cela.

M. McMillan:

D. Y a-t-il quelque argent du Plan de Colombo qui est consacré à des fins médicales?—R. Oui, monsieur.

D. Je pense au drainage des marais contaminés par la malaria; les marais où les moustiques se reproduisent et où la malaria cause des dommages.—R. Nous n'avons pas donné d'argent à ces pays spécifiquement pour prévenir la malaria mais nous avons consacré de l'argent pour former des médecins et pour faire étudier des médecins ici au Canada dans nos hôpitaux; nous avons dépensé un bon montant de cette façon. Je ne me rappelle pas combien actuellement, mais nous avons dépensé de l'argent pour la médecine en général et pour la formation de médecins et d'infirmières.

D. Cela est-il fait en marge de l'Organisation mondiale de la santé?—R. Oui, monsieur, cela s'accomplit en marge de l'Organisation mondiale de la santé. Nous avons compté 81 internes—à ce que mes collègues me disent—dans les services de santé en général.

D. Reçoivent-ils une formation spéciale en sus de l'enseignement médical habituel? Reçoivent-ils une formation spéciale touchant les maladies qu'on trouve en Inde ou dans n'importe quel autre pays récipiendaire où ils retourneront plus tard?—R. Non, monsieur. Nous n'avons pas une compétence spéciale au Canada au sujet des maladies tropicales mais ces hommes et femmes qui nous visitent reçoivent ce que nous pouvons leur donner de mieux en fait d'études avancées.

D. A Londres?—R. Non, au Canada. Ils reçoivent les meilleurs cours postsecondaires que nos hôpitaux peuvent leur offrir.

M. Goode:

D. M. Cavell a dit ce matin que le comité avait envoyé là-bas un entrepreneur et 100 hommes pour travailler à un projet particulier. De quelle entreprise s'agissait-il?—R. C'était celle de Warsak.

D. Comment trouvez-vous un entrepreneur dans un cas comme celui-là? Est-ce par voie de soumissions ou choisissez-vous un homme au hasard pour l'envoyer là-bas dépenser l'argent?—R. C'était la première fois que nous devions recourir à un entrepreneur pour un travail de la sorte. Habituellement nous fournissons l'ingénieur conseil et l'on choisit un ingénieur conseil de la même façon qu'on choisirait un médecin. Mais quand le cas s'est présenté d'envoyer un entrepreneur, il fallait en trouver un qui eût de l'expérience, qui fût disponible et enfin qui fût 100 pour 100 canadien. Nous avons écarté tous ceux qui n'étaient pas des entrepreneurs entièrement canadiens et parmi ceux qui restaient nous en avons choisi un qui n'était pas déjà occupé à des travaux pour le gouvernement et qui possédait l'expérience nécessaire pour ces travaux de grande envergure que nous avons entrepris.

D. Quelle méthode suit-on à l'égard de certains ouvrages qui sont entrepris, par exemple la construction d'un barrage? Je soupçonne toutefois qu'elle ne s'appliquerait pas à l'aménagement d'un réacteur. Fait-on appel aux soumissionnaires du pays où on va dépenser 5 à 7 millions de dollars, ou bien choisit-on tout simplement quelqu'un à qui on confie la réalisation du projet?—R. Ce projet de Warsak est le seul qui soit dirigé par un entrepreneur civil canadien. Pour les autres nous n'employons que des ingénieurs conseils. Habituellement nous ne fournissons que les plans du projet ainsi que l'équipement des génératrices qui est fabriqué au Canada. Je le répète, on ne choisit pas un ingénieur conseil par voie de soumission; on le choisit parce que c'est l'homme tout désigné tout comme on choisit son médecin. Nous choisissons donc un ingénieur conseil, qui exécute les plans du projet et prescrit le genre d'équipement pour les génératrices; les soumissions sont ensuite demandées par la Corporation canadienne. Ce travail n'est exécuté que par voie de soumission, et nous avons recours aux services de l'organisme de la construction de défense ou dans certains cas du ministère de la Production de défense, qui nous donnent leur avis sur les sociétés qui devraient être invitées à soumissionner, et sur d'autres points.

D. Qu'en est-il au sujet du travail exécuté en Inde?—R. C'est habituellement ce pays qui s'en charge, nous n'en payons rien.

D. Que fait le pays où le projet est entrepris? Mettons qu'on construise un barrage qui coûte trois ou quatre millions de dollars, comme il arrive fréquemment. Que fait-on en Inde? Comment protégeons-nous notre placement d'un tel montant? Notre pays doit-il demander des soumissionnaires?—R. Non, monsieur. Nous n'avons pas à nous en occuper du tout, sauf dans le cas du projet de Warsak. Nous n'avons fourni que l'équipement des génératrices ou d'autre outillage analogue, et comme je viens de le mentionner, les services d'un ingénieur conseil. Dans la plupart des cas, c'est le pays bénéficiaire qui construit le barrage selon les plans établis par nos ingénieurs conseils. Il le fait selon ses propres méthodes. Nous n'avons pas à nous occuper des dépenses, du choix de l'entrepreneur, ni d'autre chose. Le pays en cause y voit selon sa manière habituelle de procéder.

Je désire préciser pourquoi le cas du projet de Warsak diffère à cet égard. Lorsque nous l'avons entrepris, nous devions suivre exactement la même méthode, c'est-à-dire fournir un ingénieur conseil et l'équipement des génératrices d'électricité selon la même méthode suivie dans les autres cas. Vu la période difficile

que traversait alors le Pakistan, ce pays n'avait pas suffisamment de devises étrangères pour payer un entrepreneur international et il ne s'y trouvait aucun entrepreneur assez important et suffisamment qualifié pour construire le barrage Warsak. On nous a donc prié de fournir un entrepreneur en plus de l'ingénieur conseil et de l'équipement électrique. Nous y avons consenti à condition que ce soit un entrepreneur canadien.

D. D'où vient l'entrepreneur?—R. De Montréal.

D. N'oubliez pas qu'il se trouve des entrepreneurs en Colombie-Britannique.

Le PRÉSIDENT: Il s'en trouve partout au Canada.

Le TÉMOIN: Un entrepreneur de la Colombie-Britannique exécute des travaux à Ceylan à l'heure actuelle.

M. STICK: C'est un de trop.

M. Knowles:

D. Je désire poursuivre pour l'instant l'interrogatoire commencé par le docteur McMillan. N'est-il pas vrai, monsieur Cavell, qu'en plus de l'argent dépensé pour former des médecins originaires des pays compris dans le Plan de Colombo, nous avons fourni à la Birmanie, si je ne m'abuse, une bombe Cobalt?—R. C'est exact. On est actuellement en train de fabriquer une bombe Cobalt pour la Birmanie, et nous fournirons également au début les techniciens qui leur indiqueront comment la faire fonctionner.

D. A cet égard, monsieur le président, je désire ajouter certaines observations à celles que j'ai faites l'an dernier ou il y a deux ans à ce sujet. J'ai fait remarquer lors d'une séance antérieure de ce Comité que le docteur MacCharles de Winnipeg souhaitait fort qu'on prenne des dispositions afin de fournir à la Birmanie une bombe cobalt, et il a fait cette recommandation au gouvernement à la suite d'une enquête qu'il y avait menée. J'ajoute que le docteur MacCharles m'a manifesté il y a quelque temps sa satisfaction d'apprendre qu'on avait décidé de fournir ce matériel. Il m'a également fait savoir qu'il avait pu convaincre quelques étudiants en médecine de Winnipeg qu'en s'expatriant dans ces pays, ils acquerraient, en deux ou trois ans, une expérience bien plus grande, particulièrement dans le domaine de la chirurgie, que celle qu'ils acquerraient ici en dix ou quinze ans.—R. Je désire mentionner ici que le docteur MacCharles nous a beaucoup aidé à entreprendre cette fabrication d'une bombe cobalt.

D. Il se peut que Montréal et Vancouver possèdent des entrepreneurs, mais à Winnipeg nous avons des médecins très renommés.

M^{lle} Aitken:

D. Je désire m'informer au sujet de l'entrepreneur canadien qui s'est expatrié avec, je crois, 100 hommes. Y ont-ils également été envoyés par le gouvernement canadien?—R. Oui. Ce sont tous des Canadiens dont quelques-uns y ont amené leurs familles. Il y a à l'heure actuelle une colonie de Canadiens installée dans la banlieue de Peshawar, entre le Pakistan et l'Afghanistan.

D. C'est là une partie coûteuse du projet, n'est-ce pas?—R. Oui, une partie très coûteuse.

M. Hansell:

D. Où en est la fabrication du réacteur atomique?—R. Elle ne fait que commencer, monsieur. Nous avons eu des réunions avec les Hindous pour

préciser leur quote-part et la nôtre, par une entente qui a été signée et ratifiée. Nous sommes actuellement en pourparlers avec l'entrepreneur et l'ingénieur-conseil pour arrêter tous les détails de l'entreprise selon cette entente réciproque.

D. Je crois comprendre que le modèle de ce réacteur est le même que celui de Chalk-River, n'est-ce pas?—R. C'est une réplique parfaite du réacteur de Chalk-River.

D. Est-ce qu'on l'exploitera en prenant les mêmes mesures de sécurité qu'à Chalk-River?—R. J'y crois bien, monsieur. Bien entendu, la décision relèvera des autorités indiennes et du docteur Bhabha. Ce pays possède déjà ses propres mesures de sécurité en ce qui a trait à son centre atomique situé à Bombay et dirigé par le docteur Bhabha.

D. Je songe aux mesures de sécurité qui sont en vigueur à cet endroit. Il se peut qu'elles ne soient pas aussi sévères qu'ici.—R. Je ne prétends pas être très versé en science atomique, mais je suis d'avis que peu de renseignements sur ce réacteur sont secrets. Je crois que le monde entier connaît la constitution de ce réacteur.

M. FLEMING: Les conférences internationales en parlent depuis plusieurs années.

Le TÉMOIN: En effet.

M. Nesbitt:

D. Quant au domaine de l'irrigation, sur lequel je me suis informé antérieurement, ces terrains du Pakistan occidental qui sont irrigués par les divers travaux sont-ils des terrains désertiques?—R. Certains le sont. La région de Thal où on espère installer un nombre considérable de réfugiés est une région sablonneuse. Il est étonnant de constater ce qu'on peut y réaliser en irriguant ce sol. Dans la région de Lahore où on aménage le projet de Shadiwal, le sol a été tellement irrigué que le niveau hydro-statique a été élevé, ce qui a provoqué dans le sol l'éruption de certains sels qui doivent être éliminés de nouveau. Il y a là une région considérable qui n'est plus cultivable.

D. Provisoirement?—R. Oui, nous l'espérons. On ne peut exécuter le pompage qui s'impose avant que la centrale d'énergie de Shadiwal ne soit aménagée.

D. A cet égard, ce sol, qui peut être maintenant utilisé à la suite des travaux d'irrigation, sera-t-il cultivé selon la méthode qu'emploient de nombreux petits propriétaires de l'Est, ou bien sur une haute échelle comme au Canada ou ailleurs avec l'aide d'instruments aratoires, ou bien selon les méthodes primitives de culture?—R. Ces projets sont mis en œuvre plutôt pour favoriser la collectivité. On y a déjà introduit l'usage de plusieurs instruments aratoires, et ces fermes sont beaucoup plus considérables que celles qui existent habituellement dans le Sud-Est asiatique.

D. Quelle serait la superficie de ces fermes?—R. Autant que je sache, certaines atteignent environ 100 acres.

D. Et on utilise actuellement, de même qu'on a l'intention d'utiliser dans l'avenir des instruments aratoires plutôt que d'employer les méthodes primitives de culture?—R. Oui, dans certaines régions, soit dans la plupart de celles où l'exploitation est plus considérable. Dans la région de Gal Oya, à Ceylan, il sera possible d'utiliser plus d'instruments aratoires qu'on l'a fait pour l'agriculture en général.

D. D'où viennent les instruments aratoires?—R. En ce qui a trait aux régions de Thal et de Gal Oya, au Pakistan et à Ceylan, une bonne partie de ces instruments a été achetée au Canada.

M. Fleming:

D. Depuis maintenant quatre ans que le plan est entré en vigueur, il semble que les différentes méthodes de travail s'appliquant aux diverses phases des projets prévus par le plan s'améliorent constamment, n'est-ce pas? Je songe aux discussions d'ordre international, à la réalisation des projets, à leur choix, et aux modalités des achats effectués en notre pays dans le cadre de ces projets.—R. C'est exact, monsieur Fleming. Une méthode qui brillait par son absence dans les débuts s'est établie peu à peu, tant au Canada que dans les pays destinataires; ceux-ci ont également constitué des services qui ont pour tâche de traiter avec nous, et qui n'existaient pas au début du plan. On a maintenant établi un organisme qui s'occupe de négocier avec nous et avec les autres institutions d'assistance. La situation actuelle est bien supérieure à celle qui existait au début.

D. Il arrive quelquefois, en étudiant un sujet intéressant comme celui du Plan de Colombo, que nous oublions qu'il s'agit de questions budgétaires, ce qui m'amène à vous interroger sur les crédits attribués à votre personnel. Au crédit 434, sous la rubrique d'un autre ministère, on constate qu'une somme de \$190,116 est affectée au personnel. Si j'ai bonne mémoire, vous tentiez l'an dernier d'obtenir les services de deux autres adjoints administratifs. Nous diriez-vous maintenant si les adjoints administratifs dont vous avez besoin vous ont été fournis?—R. On annonce actuellement un concours. On a fourni deux adjoints pour l'aide technique, dont le besoin était pressant. Il en faut un autre pour les immobilisations, et cet emploi est offert. La Commission du service civil s'occupe de son embauchage; le besoin en est très pressant. Permettez-moi, monsieur Fleming, de vous faire remarquer que lorsque j'ai assumé cette situation on m'a demandé de faire appel aux organismes existants, ce que j'ai fait. Par exemple, tout le travail juridique est exécuté par un avocat de la Corporation commerciale canadienne; cet organisme s'occupe d'une bonne partie de nos achats et soumissions. La *Defence Construction Limited* voit à l'exécution des contrats, et le ministère de la Production de défense s'occupe des questions techniques très avancées. J'ai essayé de ne pas édifier un empire et de me servir d'anciens fonctionnaires du gouvernement. Je dois ajouter que les autres services se sont empressés de me prêter leur personnel et de m'aider. En conséquence, nos frais n'ont pas augmenté.

D. Permettez-moi de vous en féliciter. Mais je me demandais si vous aviez d'autres observations à formuler sur le nombre d'employés de l'administration qui sont actuellement à votre service. Je me rappelle que nous avons étudié ce point il y a un an.—R. La situation actuelle est meilleure qu'alors.

D. Croyez-vous qu'à mesure que les pays qui reçoivent une aide en vertu du plan se développent grâce aux ouvrages importants que le plan de Colombo leur a déjà fournis, leur capacité de bénéficier d'autres projets d'aide importants ait déjà augmenté?—R. Assurément: une chose mène à l'autre. Quand on possède la puissance, on a besoin de toutes les facilités pour s'en servir. Une chose mène à l'autre et ça fait boule de neige.

D. Il n'est pas exceptionnel de constater que certains pays qui, au début de leur développement, reçoivent certaines subventions, accélèrent d'une façon considérable le rythme de leurs besoins et de leur évolution. Je suppose qu'il s'agit là d'un facteur qui influencera les décisions qu'on devra prendre ici dans

l'avenir sur la possibilité d'augmenter l'aide accordée en vertu du Plan de Colombo?—R. Permettez-moi de présenter l'autre côté de la médaille, à savoir que les besoins de ces pays augmentent en rapport à leur efficacité, de même que leur capacité d'achat augmente en rapport à leur pouvoir d'achat. Je suis d'avis que nous nous créons un marché dans ces régions.

D. Vous voulez dire un marché pour nos exportations, abstraction faite de notre aide?—R. C'est exact.

D. D'autre part, ne constatez-vous pas que ces pays manifestent beaucoup de nationalisme économique dans leur politique commerciale?—R. En effet, mais ce n'est que dans plusieurs années qu'ils pourront fabriquer les articles dont ils ont besoin.

D. Mais à tout prendre, ils font actuellement pression sur la plupart des manufactures des autres pays qui leur vendent les biens de consommation pour qu'elles établissent des manufactures dans leurs pays en vue de fabriquer ces articles?—R. C'est exact.

D. Par exemple, ce fut le cas de certains fabricants d'automobiles.—R. C'est exact, mais le change constitue un de leurs graves problèmes, qui se confond avec la politique.

M. McMillan:

D. Je me suis souvent demandé s'il existe une collaboration étroite entre les institutions spécialisées des Nations Unies et le plan de Colombo. Par exemple, l'OAA (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture) recommande-t-elle que des travaux d'irrigation soient entrepris dans certaines régions? Je sais que l'Organisation mondiale de la santé s'est occupée de la formation d'un personnel médical. En ce qui a trait aux travaux d'irrigation, vous informez-vous auprès de l'Organisation mondiale de la santé ou de l'OAA des endroits où la nécessité de ces travaux se fait le plus sentir?—R. C'est exact. Par exemple, si nous nous intéressons au projet de Kobodak sur le Gange, c'est à cause de notre collaboration avec l'OAA. Cette institution nous en a fait remarquer la grande nécessité et nous a demandé d'y voir. C'est encore à cause de cette collaboration si nous subventionnons le projet Gal Oya à Ceylan. L'organisme en cause nous fait parvenir ses publications que nous étudions. Chaque fois que je me rends en Orient, je fais un arrêt à Rome et j'y rencontre les fonctionnaires de l'OAA. Nous collaborons beaucoup avec les institutions spécialisées.

M. Stick:

D. En ce qui a trait au réacteur, si ne je m'abuse, je crois que lors de leur visite en Inde il y a un an, le premier ministre et les autres fonctionnaires soviétiques ont offert de lui fabriquer un réacteur. J'ignore si cette offre était formelle, mais je crois qu'elle a été faite. Cette offre a probablement influencé notre initiative en ce domaine. Qu'en est-il?—R. Permettez-moi de dire qu'il s'agit d'un des cas où nous sommes arrivés les premiers.

M. FLEMING: Bien joué.

M. STICK: J'ai cru comprendre que lors de leur visite en Inde, MM. Boulganine et Kroutchtchev ont fait la quasi-promesse de fabriquer un réacteur, ce qui a pu influencer notre décision d'aller de l'avant. Votre affirmation: "Nous sommes arrivés les premiers", confirme plus ou moins mon idée.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 111 est-il adopté?

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Au nom de tous les membres du Comité, laissez-moi vous remercier, monsieur Cavell, de votre collaboration.

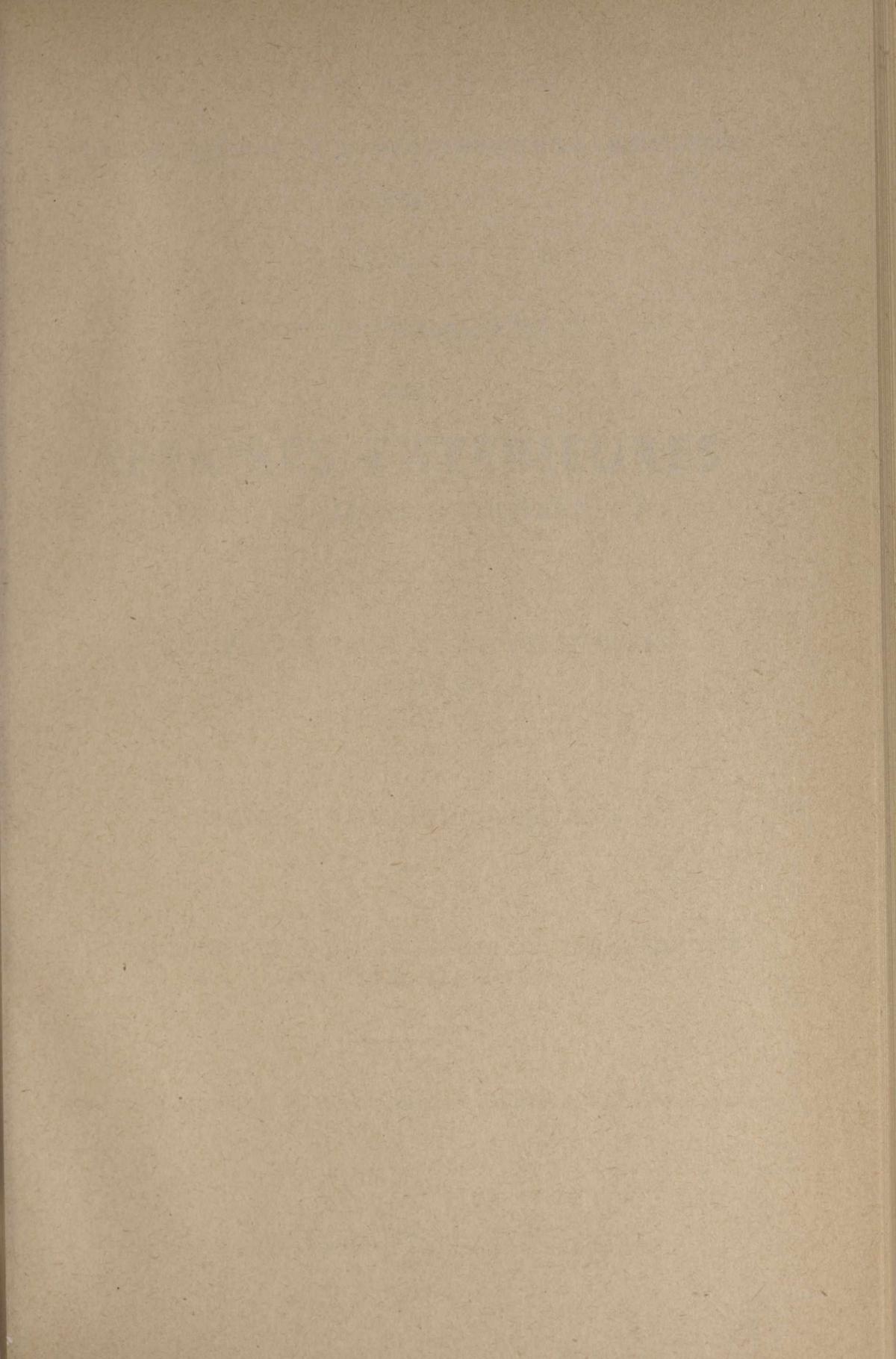
M. FLEMING: Monsieur le président, je crois comprendre que l'adoption de ce poste n'infirmes aucune recommandation que le Comité désire faire à cet égard, et que lorsqu'il fera son rapport il examinera l'opportunité d'une recommandation relative à une augmentation du montant.

Le PRÉSIDENT: J'y verrai.

M. STICK: Nous faisons cette recommandation depuis les deux ou trois dernières années. Je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne à mardi prochain, et j'espère que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) sera alors disponible. La séance aura lieu à 11 heures.

Le Comité s'ajourne.



CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

1956

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. MAURICE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

SÉANCE DU MARDI 15 MAI 1956

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Exposé de l'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1956

74295—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Maurice Boisvert,

et Messieurs.

Aitken	Gauthier (<i>Lac-Saint-Jean</i>)	MacKenzie
Arsenault	Goode	Macnaughton
Balcer	Hansell	McMuillan
Bell	Henry	Montgomery
Breton	Huffman	Patterson
Cannon	James	Pearkes
Cardin	Jutras	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Coldwell	Knowles	Starr
Crestohl	Lusby	Stick
Decore	MacEachen	Stuart (<i>Charlotte</i>)
Fleming	MacInnis	Studer—35.
Garland		(Quorum 10)

Secrétaire du Comité:

J. E. O'CONNOR.

PROCÈS-VERBAL

MARDI, 15 mai 1956.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: MM. Boisvert, Breton, Cannon, Crestohl, Decore, Fleming, Gauthier (*Lac-St-Jean*), Hansell, Henry, James, Jutras, Knowles, McMillan, Michener, Nesbitt, Patterson, Parkes, Richard (*Ottawa-Est*), Starr, Stick et Studer—21.

Aussi présents: L'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État, aux Affaires extérieures; M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint; M. A. A. Day, adjoint spécial au secrétaire d'État aux affaires extérieures; M. A. S. Gill, adjoint exécutif au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Après l'ouverture de la séance, le président souhaite la bienvenue à M. Pearson et l'invite à faire un exposé des délibérations de la réunion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord qui a eu lieu récemment à Paris.

Dans son exposé et au cours de l'interrogatoire qui suit M. Pearson traite des questions suivantes:

1. Les relations économiques entre la France et l'Allemagne;
2. L'établissement d'un sous-comité de l'OTAN;
3. La réduction de l'effectif des forces armées;
4. La question de Chypre et de la Grèce;
5. La stabilisation de l'OTAN.

Le président annonce que M. Pearson sera de nouveau à la disposition du Comité au cours de la semaine du 20 au 26 mai et que, lors de la prochaine réunion du Comité, qui aura lieu le 17 mai, M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant, aux Affaires extérieures, et M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint, seront appelés comme témoins.

Le Comité s'ajourne à midi et 45 minutes pour se réunir de nouveau à 11 heures du matin le jeudi 17 mai 1956.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.

TÉMOIGNAGES

MARDI, le 15 mai 1956.
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre et nous allons ouvrir la séance. Je désire d'abord souhaiter la plus cordiale bienvenue au ministre, à l'occasion de son retour au Canada, et lui dire que nous sommes heureux de constater que les rumeurs qui ont paru dans les journaux n'étaient pas fondées.

L'hon. Lester B. PEARSON (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Je vous remercie, monsieur le président, de vos sympathiques paroles de bienvenue. Naturellement, les rumeurs ne sont que des rumeurs et nous ne leur prêtons pas beaucoup d'attention dans nos milieux.

M. STICK: Pas plus qu'aux nouvelles des journaux.

L'hon. M. PEARSON: Je ne sais, monsieur le président, de quelle façon vous voulez procéder. Avait-on des questions particulières à me poser?

Le PRÉSIDENT: Plusieurs membres nous ont fait savoir qu'ils aimeraient que vous fassiez un rapport de votre voyage à Paris avant que nous procédions à l'étude d'autres questions. Je ne vois pas M. Fleming dans la salle. Je sais que, lors de la dernière réunion, il a dit au Comité qu'il y avait 15 questions qu'il espérait aborder. Il arrivera probablement un peu plus tard. Commençons, si vous le voulez bien, par le rapport de votre voyage à Paris.

M. HANSELL: Y a-t-il des points particuliers que nous pourrions demander à M. Pearson de commenter?

M. PEARKES: Nous n'en sommes pas encore rendus là. Je crois qu'il serait mieux que le ministre nous fasse un exposé général de ce qui s'est passé au cours de son voyage en Europe.

M. STICK: Je crois que le ministre a dit au Comité, avant son départ pour la réunion de l'OTAN, qu'il serait prêt à faire un exposé général des travaux de la Conférence à son retour. S'il voulait bien nous faire cet exposé, je crois que la chose serait intéressante pour les membres du Comité.

L'hon. M. PEARSON: C'est ce que je vais faire avec plaisir, monsieur le président. J'ai été absent une semaine. J'ai passé les deux ou trois premiers jours de cette semaine à Londres et le reste du temps à Paris. A Londres, j'ai eu l'occasion de rencontrer les chefs de nos missions diplomatiques en Europe. C'est une chose que je fais tous les deux ou trois ans quand je suis en Europe afin d'entendre les chefs de ces missions faire rapport de vive voix de ce qui se passe dans les pays où ils sont accrédités. Ces rapports sont toujours un utile complément aux rapports écrits qu'ils envoient à Ottawa.

Pendant mon séjour à Londres, j'ai eu aussi l'occasion de discuter le programme de la réunion de l'OTAN, qui devait avoir lieu quelques jours plus tard, avec les ministres et les fonctionnaires intéressés du Royaume-Uni. J'ai eu aussi une entrevue avec le premier ministre. Je me suis ensuite rendu à Paris, où je suis arrivé le jeudi. Nous avons tenu là une session du Conseil de l'Atlantique Nord qui a duré deux jours. L'importance de ces réunions du Conseil, au point de

vue de l'échange de renseignements, se trouve augmentée, à mon avis, par le fait que, en dehors des réunions formelles dans lesquelles nous suivons un ordre du jour, nous avons aussi l'occasion de discuter sans aucune formalité dans les couloirs et dans l'intervalle des réunions. Je suis porté à croire que parfois ces discussions sans cérémonie sont aussi importantes que les discussions régulières.

L'ordre du jour qui avait été tracé d'avance et accepté par les intéressés et qui avait été préalablement étudié par le Conseil permanent, était plutôt court, mais il embrassait beaucoup de choses. La première question que nous avons étudiée a été "la situation internationale à la lumière des événements récents". Cette question fut divisée en plusieurs parties et chaque partie a été étudiée séparément. La première partie était la suivante: "tendances et conséquences de la politique soviétique, y compris la pénétration politique et économique dans les pays sous-développés". La deuxième partie avait trait aux "questions politiques et économiques découlant de la tactique actuelle de l'URSS" et la troisième partie comprenait "d'autres questions d'intérêt commun dans la situation internationale". L'envergure d'un tel ordre du jour donnait à chaque membre la chance de soulever n'importe quelle question de son choix. Notre discussion de la première question a porté surtout sur l'analyse de la situation internationale à la lumière des événements récents et sur l'interprétation de cette situation par les ministres des Affaires étrangères des différents pays. Ce que nous avons voulu dire réellement par "les événements récents", c'est le changement de tactique de l'Union soviétique, la nouvelle situation que nous appelons la "coexistence concurrentielle" et l'effet de cette situation sur les relations internationales en général et sur l'OTAN en particulier.

Comme on pouvait s'y attendre, bien qu'il y eût entre nous un accord presque complet, on a pu constater une certaine divergence dans la façon d'envisager et d'évaluer ce qui s'est passé à Moscou. Nous avons tous convenu que la Russie avait changé de tactique, et cela d'une façon appréciable. Je crois aussi que nous avons été unanimes à reconnaître qu'il serait prématuré et peu sage d'en venir à des conclusions absolues quant à la portée éloignée de ces changements. Je crois aussi que nos opinions variaient un peu quant à leur signification immédiate. Certains membres du Conseil étaient portés à leur attribuer plus d'importance que d'autres, mais nous avons été unanimes à reconnaître que, quelle que puisse être la portée immédiate de ces changements, il ne devait pas s'ensuivre une diminution d'efforts de la part de l'OTAN. Peu importe ce qui est arrivé ou ce qui peut arriver à Moscou, la nécessité subsiste de maintenir une force défensive suffisante. Le maintien d'une pareille force reste l'un des buts primordiaux de l'OTAN et, bien qu'il faille s'adapter à des conditions nouvelles, il ne faut rien faire pour affaiblir cette force défensive.

Toutefois on a reconnu aussi que, en raison du relâchement de la tension internationale et de la disparition des sujets de crainte les plus urgents et les plus immédiats qui existaient il y a quelques années, l'aspect non militaire de la coopération au sein de l'OTAN est plus important que jamais et que cette coopération doit être élargie, fortifiée et intensifiée; car, par suite de la diminution de la crainte et de la tension, le mobile principal de la création de l'OTAN se trouve modifié sinon supprimé. Il nous faut donc fortifier les autres liens qui unissent les nations de l'OTAN. Cette opinion, naturellement, est exprimée dans notre communiqué.

Cette conclusion nous a amenés à la deuxième question à l'ordre du jour, à savoir "Que pouvons-nous faire pour intensifier la coopération non militaire entre les nations de l'OTAN"? Nous avons passé la plus grande partie de la

journée du samedi à discuter cette question. Au cours de la discussion, M. Dulles, en particulier, a fait ressortir l'importance de cet aspect de la coopération entre les nations de l'OTAN et il nous a fait un exposé très sérieux et très approfondi de l'avenir de l'OTAN à la lumière des événements récents. Il n'a pas été trop pessimiste au sujet de l'avenir, mais il a déclaré en substance que l'OTAN a atteint un nouveau stade dans son développement et en est arrivé, pour ainsi dire, à la croisée des chemins. Nous devons maintenant évaluer notre alliance sur d'autres motifs que la crainte.

Il est plus facile de discuter ces problèmes que de s'entendre sur les mesures à prendre pour les résoudre. A mesure que la discussion progressait au cours de la journée de samedi (et nous avons siégé le matin, l'après-midi et le soir jusqu'à une heure assez avancée de la nuit), il devint évident que nous ne pourrions en venir à une entente définitive au sujet des mesures à prendre. Comme les membres du Comité le savent, le Conseil a décidé de constituer un sous-comité composé de trois ministres des Affaires étrangères qui sera chargé de continuer l'étude de cette question et de faire rapport au Conseil. En un certain sens, ces trois ministres sont des mandataires du Conseil. Il est à espérer qu'ils pourront, au cours des deux ou trois prochains mois, s'aboucher avec les divers gouvernements en vue de continuer l'examen des questions débattues à Paris. Nous nous rencontrerons ensuite afin de préparer un rapport contenant des recommandations spécifiques, si possible, au sujet des mesures qu'il serait possible de prendre en vue de fortifier la coopération non militaire entre les pays de l'OTAN et d'examiner aussi les relations qui doivent exister entre l'OTAN et les autres organismes internationaux. Ce sous-comité de trois a tenu une courte réunion de bonne heure dimanche matin. Depuis mon retour au Canada nous avons correspondu les uns avec les autres afin d'établir notre programme et notre manière de procéder. Nous espérons nous rencontrer avant longtemps à Paris pour y continuer notre travail avec l'assistance du Conseil permanent.

Outre ce sujet principal, nous avons aussi étudié les aspects économiques de la coopération: l'article deux du Pacte de l'OTAN. Le ministre des Affaires étrangères de la France nous a soumis une proposition à ce sujet, lors de notre réunion de Paris, en vue d'inviter les Nations Unies à agir. Bien que les pays de l'OTAN ne s'occupent pas de l'exécution de ce plan d'assistance économique international, ils en auront tout au moins pris l'initiative. Le ministre des Affaires étrangères de l'Italie a aussi fait certaines propositions à ce sujet. La question a été discutée longuement. Nous avons aussi étudié un rapport que j'avais été chargé de préparer sur le travail du sous-comité du désarmement, qui a siégé à Londres. Nous avons eu une courte discussion sur cette question et nous avons aussi étudié la situation au Moyen-Orient et l'intérêt qu'elle peut avoir pour l'OTAN. Cette discussion a porté particulièrement sur l'Afrique du Nord et sur la Palestine.

Je crois que ce sont là toutes les questions abordées à Paris. Comme cette rencontre n'a duré que deux jours, vous pouvez vous imaginer que ces deux jours ont été assez bien remplis. C'est là l'un des inconvénients des réunions de l'OTAN: nous ne nous donnons jamais assez de temps. La prolongation des réunions pourrait bien être l'une des premières recommandations du sous-comité de trois qui a été désigné pour étudier les moyens d'augmenter l'efficacité de l'OTAN. Quand on va à Paris, on devrait y rester plus de deux jours, non pas pour jouir du beau printemps de Paris, non plus.

Monsieur le président, je me ferai un plaisir de répondre à toutes les questions que les membres du Comité désireraient me poser au sujet du rapport que je viens de faire.

M. PEARKES: Vu que l'on se propose de mettre l'accent sur l'aspect non militaire de l'OTAN, d'après ce que M. Pearson vient de nous dire, est-ce que le ministre prévoit que le Canada devra augmenter considérablement sa contribution en argent? Prévoit-il l'établissement d'une sorte de plan de Colombo européen en vertu duquel les pays les plus fortunés de l'OTAN contribueraient au développement économique des pays moins fortunés?

L'hon. M. PEARSON: A l'heure actuelle, monsieur le président, je ne prévois pas qu'il y ait nécessité d'augmenter les contributions pour les fins mentionnées par le général Pearkes. Une conclusion qui a été généralement acceptée—je crois même qu'elle a été acceptée unanimement—, c'est que l'OTAN, tout au moins sous sa forme actuelle, n'est pas le meilleur organisme de planification qui soit pour les fins que vous avez mentionnées, c'est-à-dire pour assister d'autres pays. Ce n'est pas non plus le meilleur organisme de consultation sur le plan économique en vue de stimuler et d'améliorer les relations commerciales entre ses membres. Il y a d'autres organismes économiques établis à ces fins et ils fonctionnent d'une manière efficace. Je veux parler d'organismes tels que l'Organisation européenne de coopération économique (OEEC) et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Ce serait une erreur, à mon avis, de demander à l'OTAN de faire le même travail que font actuellement ces deux organismes et d'autres organismes internationaux. Nous avons assez d'organismes internationaux; le problème est d'en assurer le fonctionnement efficace. Pour ce qui est de l'assistance économique sur le plan international, je ne crois pas que l'OTAN soit un organisme propre à atteindre ce but d'une manière efficace. En raison du caractère politique de cet organisme et du fait qu'il est un organisme de défense, certains pays bénéficiaires, particulièrement certains pays d'Asie, pourraient avoir des doutes sur l'objectivité de ses programmes d'assistance. Bien que les nations de l'OTAN puissent prendre l'initiative en ces matières et que le Conseil de l'OTAN soit un excellent organisme pour les échanges d'opinions sur ces questions, nous estimons que l'exécution des programmes de ce genre relève d'organismes tels que le plan de Colombo ou les Nations Unies et que nous n'avons pas besoin d'instituer à cette fin de nouveaux rouages au sein de l'OTAN. C'est là une des questions que le sous-comité aura à discuter et sur laquelle il aura à présenter un rapport. En attendant cette étude et ce rapport je ne puis ajouter grand'chose à ce que j'ai déjà dit à ce sujet.

M. STICK: Puis-je demander à M. Pearson si l'on a discuté au cours de la réunion la question de la coopération politique comme question distincte de la coopération économique? Je songe en ce moment au conseil de Strasbourg qui s'est réuni il y a environ deux ans.

L'hon. M. PEARSON: Oui. Au cours de la dernière réunion nous avons eu la meilleure et la plus complète discussion dont j'ai été témoin depuis la formation du Conseil de l'OTAN au sujet des consultations politiques, et je dois dire que j'ai assisté à toutes les séances de ce Conseil. Notre sentiment—et c'est là un point sur lequel nous aurons à faire rapport—est que nous n'utilisons pas le Conseil de l'OTAN autant que nous le pourrions et que nous devrions viser à développer cette sorte de coopération au sein du Conseil en tenant des réunions plus fréquentes et en augmentant l'autorité et le prestige du Conseil permanent. Nous devrions créer l'habitude des consultations à un point où aucun gouvernement membre de l'OTAN ne prendrait une décision importante en matière de politique étrangère qui pourrait avoir des conséquences sur la situation des autres membres, sans que la question ait été discutée préalablement par le Conseil. Sur ce point comme sur plusieurs autres, bien que nous nous entendions en principe, il

ne sera pas très facile d'en arriver à des conclusions pratiques. Ces choses se développent lentement. L'un des membres du Conseil a fait remarquer que, bien que les consultations politiques soient une excellente chose en principe et un idéal que nous devrions chercher à atteindre, les consultations, pour être efficaces, doivent parfois conduire à des engagements précis. Il y a deux sortes de consultations. Il y a des consultations au cours desquelles on ne fait qu'échanger des renseignements: on dit à d'autres ce que l'on fait sans demander leur aide ou leur avis. Et il y a un autre genre de consultation qui vise à établir une politique uniforme, et l'établissement d'une politique uniforme signifie souvent qu'un gouvernement doit prendre des engagements supplémentaires en vue de coopérer avec un autre gouvernement.

M. STICK: C'est là justement ce que j'avais en vue, l'établissement d'une politique uniforme. A ce propos, pourriez-vous nous dire quelle est aujourd'hui l'attitude de la France à l'égard de la coopération économique avec l'Allemagne? Nous avons beaucoup entendu parler de cela il y a quelques années. Ces deux pays collaborent-ils plus étroitement que dans le passé?

L'hon. M. PEARSON: Oui, et nous en avons un exemple dans les discussions qui ont commencé à Messine et qui se continuent en vue de consolider l'intégration économique et politique des pays intéressés, et il y en a six, y compris la France et l'Allemagne. Ces pays s'efforcent de créer un marché commun et un organisme commun pour le développement de l'énergie atomique. C'est là l'une des initiatives les plus prometteuses dont l'Europe ait été témoin au cours des dix dernières années. On recherche tous les moyens possibles de resserrer les liens entre les divers pays d'Europe au point de vue politique et économique, mais c'est une tâche difficile quand on songe aux dix siècles d'histoire qui conditionnent la situation actuelle.

M. STICK: La question que je veux maintenant vous poser se rapporte jusqu'à un certain point à la déclaration que vous venez de faire. On s'accorde à dire généralement que la Russie vise à détruire ou à discréditer l'OTAN. Ce que je vais ajouter a peut-être quelque rapport, si vous pouviez apporter des éclaircissements. La Russie semble s'acheminer vers une coopération plus étroite entre l'Est et l'Ouest. Il y a apparemment un changement d'attitude amené plutôt par des pressions qui s'exercent à l'intérieur de la Russie que par des pressions qui viennent de l'extérieur. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

L'hon. M. PEARSON: Je ne puis commenter cette situation d'une façon dogmatique. J'éprouve la même difficulté que tout le monde à discerner quelles sont les raisons qui ont amené le récent changement de tactique. Je devrais plutôt dire peut-être que j'éprouve de la difficulté à discerner l'importance relative des raisons qui ont amené ce changement. Je suis passablement certain que quelques-unes de ces raisons viennent de l'extérieur tandis que d'autres viennent de l'intérieur. Il se peut même que certaines raisons ne concernent que le petit groupe de personnes qui constitue le politburo. J'avoue qu'il m'est impossible de ranger ces raisons d'après leur ordre d'importance. Quoi qu'il en soit, je suis bien certain que l'une des raisons du changement de politique, la raison qui vient de l'extérieur, c'est de faire disparaître l'état de tension et de crainte qui existe actuellement et ainsi, a-t-on cru, d'affaiblir les liens qui unissent les nations de l'OTAN. Et il est évident que le changement d'aptitude a cet effet jusqu'à un certain point.

M. KNOWLES: J'ai trois questions à poser, Peut-être que j'en aurai davantage. Cela dépendra des réponses que je recevrai. Tout d'abord, monsieur Pearson, je crois qu'on vous a demandé à votre retour de l'OTAN—je vous ai vu

à la télévision à votre arrivée à l'aéroport—si vous acceptiez l'invitation d'être l'un des "trois sages". Vous avez répondu qu'il vous faudrait d'abord consulter le premier ministre. Avez-vous obtenu du premier ministre ou du gouvernement le consentement auquel vous songiez avant d'accepter cette tâche?

L'hon. M. PEARSON: J'ai discuté la question avec le premier ministre et il a été décidé que j'accepterais de faire partie du sous-comité de trois membres. On espère que la tâche ne prendra pas trop de mon temps.

M. KNOWLES: Vous venez de répondre à ce qui aurait été une autre question de ma part: Est-ce que votre travail à titre de l'un des "trois sages de l'OTAN" pourrait nuire à l'exercice de vos fonctions de chef du ministère à Ottawa.

L'hon. M. PEARSON: Non, monsieur Knowles, ces nouvelles fonctions ne prendront pas beaucoup de mon temps. Il se pourrait qu'elles me privent de vacances cet été. Notre groupe devra faire des recherches et des études et présenter un rapport, mais je crois que cela peut se faire sans qu'il soit nécessaire de voyager beaucoup autour du monde. Nous sommes à envisager une manière de procéder en vertu de laquelle chacun de nous sera chargé de consulter certains gouvernements en vue de connaître leurs opinions sur ces questions. Nous nous réunirons ensuite à Paris pour mettre nos renseignements en commun. Nous aurons l'assistance du Conseil permanent et du secrétariat de l'OTAN, qui ont des experts très versés dans ces questions. Nous leur confierons la tâche de faire l'exposé des idées que nous aurons recueillies. J'espère que cela se fera en juillet, puis si tout va bien, nous pourrions avoir une autre réunion vers la fin de l'été et consacrer deux ou trois semaines à la rédaction définitive de notre rapport.

M. KNOWLES: Ma deuxième question se rapporte à l'article 2 du Traité de l'Atlantique du Nord. Vous vous rappelez, sans doute, que dans le passé, quand M. Coldwell et d'autres députés de notre section de la Chambre réclamaient l'application intégrale de l'esprit de l'article 2 du Traité, vous nous opposiez le texte même de l'article, disant que, en vertu de ce texte, les pays intéressés sont limités à un effort mutuel dans le domaine de la défense militaire. Nous admettons que le texte de l'article est restrictif, mais nous insistons pour que l'on applique intégralement ce que nous croyons être l'esprit de l'article 2. Croyez-vous maintenant que le texte de l'article 2 est suffisant pour permettre à votre comité de trois de faire des recommandations dans le domaine non militaire ou croyez-vous qu'il faudra pour cela modifier le texte de l'article 2 du Traité?

L'hon. M. PEARSON: Tout d'abord, je ne me souviens pas d'avoir dit que l'article 2 ne porte que sur la coopération militaire, car ce n'est pas là mon opinion. La portée de l'article est certainement beaucoup plus large que cela. Dans son texte actuel cet article nous autorise à faire toutes les recommandations que nous voudrions dans le domaine de la coopération non militaire.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de modifier le texte du Pacte de l'Atlantique du Nord et d'établir des rouages compliqués pour permettre à l'OTAN d'accomplir la tâche que nous voudrions lui voir accomplir. Toutefois, nous ne sommes nullement gênés par notre mandat et, si nous jugeons à propos de recommander une modification aux termes du Pacte, nous pouvons le faire en vertu du mandat qui nous a été confié. Notre mandat est très vaste et nous laisse une grande latitude pour recommander tout ce que nous jugerons à propos pour le bon fonctionnement de l'OTAN.

M. KNOWLES: Voici ma troisième question. Monsieur Pearson aurait-il des commentaires à faire au sujet de la déclaration que M. Churchill aurait faite il y a

quelques jours? Si je me rappelle bien, M. Churchill a déclaré que, en raison de l'attitude actuelle de l'Union soviétique à l'égard de Staline, il serait peut-être possible à l'Union soviétique d'adopter l'esprit de l'OTAN.

L'hon. M. PEARSON: Comme d'ordinaire, sir Winston Churchill voit loin dans l'avenir, car c'est un homme d'une grande pénétration et qui est doué d'une vive imagination. Ce sont là des caractéristiques qui en font un grand homme. Nous admettons tous qu'il est désirable d'en arriver à un point où la Russie et n'importe quel autre pays pourraient adopter l'esprit de l'OTAN, car l'esprit de l'OTAN est un esprit de défense et de coopération; mais si vous lisez avec soin le discours de sir Winston Churchill, vous remarquerez que ses mots sont choisis avec soin. L'adhésion de la Russie à l'esprit de l'OTAN, ce n'est pas tout à fait la même chose qu'une invitation à l'Union soviétique de se joindre à l'OTAN à l'heure actuelle.

Au cours de mon voyage en Russie, alors que je parlais à M. Krouchtchev —j'ai peut-être mentionné ce fait déjà—celui-ci me demanda: "Pourquoi ne nous laissez-vous pas entrer dans l'OTAN si elle est une si magnifique organisation". Je ne sais s'il était inspiré par la vieille maxime politique: "Si vous ne pouvez vaincre vos adversaires, alliez-vous à eux". Je lui ai répondu et c'était tout indiqué que, si entre le monde communiste et le monde non communiste il y avait suffisamment de confiance, de coopération et d'amitié pour nous permettre d'inviter l'Union soviétique à faire partie de l'OTAN où nous échangeons nos renseignements et nos plans de défense les plus secrets, nous n'aurions pas besoin du tout de l'OTAN et il ne servirait à rien d'inviter l'Union soviétique à s'y joindre.

M. KNOWLES: Si une telle situation venait à régner, l'OTAN se fusionnerait-elle de nouveau avec les Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: Elle pourrait le faire si la situation en venait au point où l'Union soviétique pourrait être invitée à se joindre à nous sur une base de confiance mutuelle. Nous abolirions l'OTAN pour recourir de nouveaux aux Nations Unies, qui est une OTAN à portée mondiale, mais dont il est difficile de se servir en tant que telle.

M. NESBITT: J'ai deux questions à poser. La réponse à la première a été donnée en grande partie dans la réponse à la question de M. Stick. Que pensez-vous de la nouvelle récente que l'Union soviétique réduisait de 1,200,000 ses forces armées et l'attitude pacifique est-elle vraiment un danger pour l'unité de l'OTAN?

L'hon. M. PEARSON: Cette politique pacifique tend à affaiblir les liens qui unissent les peuples de l'OTAN; car, malheureusement, je crois que la crainte est un sentiment qui contribue plus que tout autre à resserrer les liens qui unissent des alliés. Maintenant que la crainte est diminuée, il faut que nous trouvions quelque chose pour la remplacer. L'annonce que l'Union soviétique a faite hier après-midi qu'elle allait réduire ses forces armées est destinée, naturellement, à donner encore davantage l'impression qu'il n'y a pas lieu de craindre. Cette annonce ne m'a pas surpris. Lors des réunions du sous-comité du désarmement qui ont eu lieu à Londres, il devint assez évident que l'Union soviétique prendrait une décision unilatérale de ce genre sans égard aux dévotions que le Comité pourrait prendre. Je ne suis pas prêt à donner mon opinion à l'heure actuelle sur la signification de cette réduction. J'aimerais à avoir plus de renseignements à ce sujet et il nous sera très difficile d'en obtenir. Je me rappelle que, il y a un an ou deux, il y eut un projet de réduction considérable des dépenses des États-Unis pour

la défense et je ne crois pas que l'Union soviétique ait attaché alors une grande signification à ce projet. Il peut y avoir des raisons qui ont motivé cette annonce récente d'une réduction de 1,200,000 hommes dans les forces armées de l'Union soviétique; mais, tant que nous ne connaissons pas ces raisons et que nous ne serons pas capables de les évaluer, je ne pense pas que nous puissions en venir à une conclusion quant aux résultats de cette annonce. Après tout, la politique militaire de l'Union soviétique, spécialement en ce qui regarde les effectifs, peut être très flexible. Elle peut lever des troupes considérables aujourd'hui et les licencier demain. Ces décisions peuvent être inspirées par divers motifs. Il se peut qu'elle ait besoin de main-d'œuvre supplémentaire cet été pour le travail agricole. Les conditions économiques peuvent exiger une réduction des effectifs militaires. Le pays aura toujours des millions d'hommes à sa disposition pour la guerre, s'il en a besoin. Il a aussi un grand nombre d'organismes paramilitaires, de forces policières et autres groupes du même genre, de sorte qu'il est un peu prématuré d'en venir à des conclusions définitives et consolantes sur la signification de cette décision récente. Quoi qu'il en soit, il faut saluer avec joie toute décision qui tend à réduire les armements et les effectifs militaires.

M. NESBITT: Il y a une autre question que je voudrais poser à M. Pearson et c'est au sujet de la réunion récente de l'OTAN à laquelle il a assisté. Pourriez-vous nous dire, monsieur Pearson, quel effet la question de Chypre a pu avoir sur l'attitude de la Grèce à l'égard de certaines autres nations de l'OTAN, comme la Grande-Bretagne et les États-Unis, et vice versa?

L'hon. M. PEARSON: La question de Chypre n'a pas été discutée au Conseil de l'OTAN, bien que n'importe quel membre eût la liberté d'en parler. Le ministre des Affaires étrangères de la Grèce n'a pas soulevé cette question et il a coopéré pleinement avec ses collègues dans toutes les discussions. Aucun sentiment d'irritation, de rancune ou d'antagonisme entre la délégation grecque et les autres délégations n'a percé dans nos discussions.

M. NESBITT: Vous ne croyez pas qu'il y ait danger que la Grèce se retire de l'OTAN?

L'hon. M. PEARSON: J'espère bien qu'il n'y a pas de danger de ce côté, mais toute dispute ou toute friction entre certains membres de l'OTAN sont une cause d'inquiétude pour les autres membres. Si nous ne pouvons pas nous entendre au sein de l'OTAN, il ne sera pas bien facile de se servir de l'OTAN comme d'un organisme de coopération dans des questions d'une plus grande envergure.

M. NESBITT: Ma dernière question découle de la deuxième. Vous a-t-on communiqué certains renseignements selon lesquels le premier ministre Nasser de l'Égypte serait intervenu dans la question de Chypre? Si vous avez certains renseignements à ce sujet, vous est-il loisible de nous les communiquer?

L'hon. M. PEARSON: On ne m'a communiqué aucun renseignement à ce sujet et je n'ai eu accès à aucune documentation qui établirait que Nasser ou son gouvernement sont intervenus dans les troubles de Chypre. Je ne sais absolument rien à ce sujet.

M. CRESTOHL: Y a-t-il au sein de l'OTAN un mécanisme quelconque établi par la charte ou à l'occasion d'une réunion subséquente qui pourrait être employé pour régler un conflit entre deux nations membres de l'OTAN? Existe-t-il des dispositions quelconques en matière d'arbitrage ou de recours au Tribunal international de La Haye, ou encore des rouages internes, en vue du règlement des

différends qui pourraient surgir entre deux nations, par exemple entre la Grande-Bretagne et la Grèce?

L'hon. M. PEARSON: Oui, il existe plusieurs organismes. Je ne crois pas qu'un différend de ce genre pourrait être soumis au Tribunal international, bien que ce tribunal ait parfois réglé des différends politiques. Il y a l'Organisation des Nations Unies elle-même qui possède un organisme de conciliation et d'arbitrage, l'OTAN est aussi un organisme international qui pourrait être employé pour régler les différends entre ses membres si on jugeait opportun de s'en servir à cette fin. Je ne crois pas que les organismes fassent défaut; mais il n'est pas toujours sage d'avoir recours aux organismes internationaux avant d'avoir épuisé toutes les possibilités de régler les différends à l'amiable et par les moyens diplomatiques ordinaires entre les gouvernements et les pays intéressés.

M. CRESTOHL: J'avais en vue un organisme capable de rendre un jugement que les pays intéressés devraient respecter, un organisme qui s'enquerrait des faits et examinerait les témoignages de part et d'autre avant de rendre une décision qui lierait, pour ainsi dire, les parties en litige.

L'hon. M. PEARSON: Les décisions des Nations Unies sont censées lier moralement les gouvernements qui lui ont soumis des questions, mais il n'existe aujourd'hui aucun organisme qui peut rendre une décision obligatoire à l'égard de différends politiques, en ce sens que la décision aurait force de jugement et devrait être exécutée. Nous sommes encore loin de là.

M. STICK: Il n'y a pas de force policière pour assurer l'exécution des décisions?

M. CRESTOHL: La force morale est parfois plus grande.

M. STARR: Le ministre pourrait-il nous dire si le prestige de l'OTAN est à la hausse et si cet organisme s'intéresse toujours autant à la tâche qui lui a été confiée ou bien s'il y a une diminution d'intérêt de la part des nations qui en font partie?

L'hon. M. PEARSON: Voilà une question à laquelle il est difficile de répondre. Je crois que l'OTAN en tant qu'organisme est en voie de changer de nature à mesure que la situation internationale semble changer. Je suppose qu'elle a atteint un point où sa force militaire n'augmentera probablement pas. En d'autres termes, la puissance militaire de l'OTAN a atteint un certain point où j'espère qu'elle sera maintenue, mais il est peu probable qu'il y ait nécessité d'augmenter cette puissance. Par conséquent les raisons qui nous poussaient il y a quelques années à faire des efforts pour établir cette puissance militaire ne sont pas si évidentes à l'heure actuelle. Comme je l'ai dit, le sentiment d'un danger immédiat et pressant a diminué quelque peu et cela a changé le climat de l'OTAN. Il y a un danger qu'à mesure que le caractère militaire et politique de l'OTAN s'atténue, l'intérêt à l'égard de cet organisme commence à diminuer. Il y a actuellement des indices de cette diminution d'intérêt et c'est là une des choses auxquelles nous essayerons de remédier.

M. FLEMING: Comment?

M. STARR: Est-ce là la raison de la nomination des "trois sages"?

L'hon. M. PEARSON: Mes collègues souhaitent que nous soumettions des idées utiles à ce propos et je désirerais beaucoup en obtenir des membres de ce Comité. M. Fleming pourrait peut-être nous en fournir.

M. McMILLAN: Je désirerais poursuivre l'étude de cette question. L'attitude moins rigide de la Russie a tendu à affaiblir l'OTAN au point de vue militaire, n'est-ce pas?

L'hon. M. PEARSON: Je crois que cette attitude a rendu plus difficile pour les pays qui font partie de l'OTAN le relèvement du niveau actuel du programme de défense.

M. McMILLAN: A-t-on remarqué de la part de certains des pays qui font partie de l'OTAN un manque d'enthousiasme pour tenir leurs engagements au point de vue militaire?

L'hon. M. PEARSON: Il est toujours difficile en temps de paix d'amener l'opinion publique à approuver un effort militaire qui se traduit par un fort pourcentage du budget des dépenses quand ces pays font des efforts considérables pour relever le niveau de vie de leur population et pour élargir leurs programmes de sécurité sociale.

M. McMILLAN: Il y a dans toutes les parties du monde libre des communistes qui suivent fidèlement les acrobaties de la Russie en fait de politique internationale.

L'hon. M. PEARSON: Ils semblent s'adapter au nouvel état de choses. Ils ont eu beaucoup d'expérience dans le passé. La nouvelle décision de la Russie les surprend, tout comme le traité nazi-soviétique de 1939 les avait surpris. Je crois, cependant, que la nouvelle attitude de la Russie est le coup qui les a le plus frappés. On en voit la preuve dans le fait que dans tout l'univers les partis communistes changent de chefs. Ils choisissent des hommes qui s'adapteront peut-être plus facilement aux circonstances que les vieux disciples de Staline.

M. McMILLAN: Cela a-t-il eu une tendance à affaiblir le travail de l'OTAN?

L'hon. M. PEARSON: A mon avis l'effet immédiat a été de déconcerter les partis communistes et de les affaiblir en montrant qu'ils sont simplement les instruments de Moscou. Si les chefs des partis communistes des différents pays doivent considérer Staline comme un dieu une année et déclarer l'année suivante que tout au moins il n'était pas dieu, cela indique bien à quel endroit ils prennent leurs ordres et de quelle manière servile ils les exécutent. A la longue, cependant, je ne sais si ce détronement de Staline ne fortifiera pas un certain nombre de partis communistes, en donnant quelque apparence de vérité à leur prétention que leur communisme est d'inspiration nationale, et n'attirera pas la sympathie des populations plus facilement qu'à l'époque où ils étaient tous stalinistes. En d'autres termes cela pourra amener l'avènement de plusieurs Titos dans différentes parties de l'univers.

M. STICK: Il y aurait plusieurs dieux au lieu d'un seul.

M. HANSELL: Puisqu'il est question d'atténuer le caractère militaire de l'OTAN, je me demande comment on peut expliquer le transfert du général Gruenther. Pour ma part, j'ai été fortement impressionné par le général Gruenther lors de ses deux visites au Canada au cours des dernières années et à mon avis il accomplissait un travail magnifique. Je me demande, monsieur Pearson, si vous pourriez nous donner votre opinion sur deux points. Qui est responsable de la décision de mettre au rancart un officier supérieur de l'OTAN? Cela se fait-il sur la recommandation du Conseil de l'OTAN ou est-ce que le président ou une autre autorité aux États-Unis dirait tout simplement: "Nous allons transférer le général Gruenther". Cela, naturellement, nous amène à une autre

question à laquelle vous aimerez peut-être répondre en même temps. Je me demande si le général Gruenther avait l'impression que sa tâche était accomplie ou s'il n'était pas plutôt franchement mécontent de voir qu'on n'accordait pas d'appui au programme militaire de l'OTAN.

L'hon. M. PEARSON: Quant à la première question, je peux vous dire que la seule personne responsable du départ du général Gruenther est le général Gruenther lui-même. Il n'a pas été déplacé: il a donné sa démission. Tous les membres de l'OTAN auraient été enchantés qu'il n'eût pas donné sa démission; car, comme vous le savez, c'est un homme d'une grande habileté en même temps qu'un chef qui possède l'inspiration voulue pour une tâche de ce genre. Quant à la seconde question, il a déclaré qu'il donnait sa démission pour des raisons purement personnelles qui n'ont rien à voir avec un mécontentement réel ou prétendu qu'il aurait éprouvé à l'égard de l'OTAN. Il m'a convaincu que sa démission était motivée par des "raisons purement personnelles", et que celles-ci n'étaient pas un prétexte.

M. HANSELL: Quand il est venu ici, d'après les rapports de journaux que j'ai lus, il aurait déclaré que la Russie faisait au point de vue militaire des progrès considérables qui devenaient une sorte de menace pour l'OTAN. C'est l'impression qui régnait à cette époque.

L'hon. M. PEARSON: Il se peut qu'il ait cru que les forces de l'OTAN devraient être augmentées. Le contraire me surprendrait. Aucun homme qui occupe un poste comme le sien ne croit avoir tout ce qu'il lui faut. Aucun chef d'état-major ne considère que les forces militaires sont suffisantes, de même qu'aucun parti politique ne juge qu'il compte assez de membres au Parlement. Je m'excuse auprès de M. Fleming pour cette remarque.

M. FLEMING: J'estime que vous devriez vous excuser auprès du Parlement. Il s'agirait là d'un régime politique à parti unique de la dictature, du régime communiste.

M. KNOWLES: Le ministre voulait cacher son embarras. Il sait que son parti compte trop de députés.

L'hon. M. PEARSON: Je désirais simplement donner une illustration psychologique d'un problème difficile.

M. DECORE: Le ministre a exprimé l'opinion que l'une des raisons pour lesquelles les Russes ont adopté cette nouvelle attitude, c'est que les agents communistes prêchent de plus en plus contre le "colonialisme" et se représentent de plus en plus comme les "champions de la liberté nationale", — j'espère que j'interprète correctement la déclaration du ministre, — quand, de fait, ils sont les plus grands coupables à l'égard de la liberté politique et les plus grands ennemis de la liberté. A-t-on songé à dévoiler le véritable caractère des Russes aux yeux des agents communistes?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Nous avons étudié cette question avec grand soin au cours des deux ou trois derniers mois. J'ai oublié de vous dire dès le début que l'un des sujets que nous avons discutés à la réunion du Conseil de l'OTAN, c'est notre politique de publicité ou, si vous le voulez, de propagande. Nous avons discuté les meilleurs moyens à prendre pour rendre notre politique de publicité plus efficace. C'était là l'un des sujets que j'étais chargé de présenter. Nous n'avons pas eu assez de temps pour discuter cette question comme il l'aurait fallu, mais nous avons tous été unanimes à reconnaître que l'un des points sur lesquels il est opportun d'insister dans notre propagande, c'est le fait que l'Union

soviétique, loin d'être le défenseur des nations opprimées qui luttent pour obtenir leur liberté, est au contraire la puissance la plus impérialiste du monde à l'heure actuelle, probablement la plus grande puissance impérialiste de toute l'histoire de l'humanité. Nous avons aussi reconnu que nous devrions profiter de toutes les occasions possibles de dénoncer la fausseté des déclarations soviétiques à cet égard. Même si nous ne pouvons avoir une politique collective de publicité, — et nous devons étudier l'opportunité d'établir une telle politique, — les gouvernements qui ont les moyens de maintenir un service de publicité devraient, à notre avis, insister fortement sur ce point. Nous avons, en effet, tant d'exemples de cet impérialisme. Non seulement les États soviétiques qui constituent aujourd'hui la Russie n'ont-ils pas eu l'occasion de décider par eux-mêmes s'ils désiraient faire partie de l'Union soviétique, mais il en est de même pour les États communistes qui entourent l'Union soviétique et qui sont sous la domination de Moscou. L'Allemagne orientale, qui est actuellement une colonie communiste, constitue l'exemple le plus frappant, parce qu'il est plus rapproché de l'Ouest. Les Russes ont fait voir bien clairement qu'ils ne permettraient pas à la population de l'Allemagne orientale d'exprimer son opinion à l'heure actuelle, non seulement parce que cela pourrait signifier que l'Allemagne orientale se joindrait à une Allemagne unifiée dans le sein de l'OTAN, — ils ont mentionné ce fait, — mais aussi parce qu'ils proclament, — comme Molotov l'a fait à Genève, — qu'il faut sauvegarder les intérêts sociaux et économiques des habitants de l'Allemagne orientale. Ce que Molotov voulait dire par cette déclaration, c'est qu'il n'y aura pas d'unification à moins qu'il y ait une bonne chance que l'Allemagne devienne communiste et jouisse de ces "avantages sociaux et économiques" qu'il veut sauvegarder à tout prix mais pour lesquels les Allemands ont si peu d'estime qu'environ 1,000 d'entre eux essaient chaque jour de passer la frontière pour émigrer dans l'Allemagne occidentale afin d'échapper à ces prétendus avantages.

M. STICK: L'OTAN a-t-il pris en considération l'opportunité d'atteindre par sa publicité, — par sa propagande, si on veut, — les peuples de l'URSS et ses satellites pour leur faire connaître notre conception de la liberté et ainsi de suite?

L'hon. M. PEARSON: Il n'est pas question que l'OTAN entreprenne cette tâche elle-même à l'heure actuelle. L'OTAN n'a pas les ressources voulues pour le faire et les gouvernements les plus intéressés, — je pense particulièrement au gouvernement des États-Unis, qui accomplit une tâche considérable dans ce sens, — n'en sont pas encore venus au point où ils préféreraient abandonner leur programme de propagande derrière le rideau de fer pour appuyer un programme tracé et exécuté par un organisme international comme l'OTAN. C'est là aussi une des questions sur lesquelles on nous a priés de faire rapport. Le sous-comité doit présenter un rapport sur un bon nombre de questions et la propagande est assurément une de ces questions. Elle constitue un des éléments de la collaboration non militaire.

M. STARR: Puis-je faire ici une remarque dans le même ordre d'idées que celle qu'a faite M. Decore il y a un moment? Je désire faire remarquer que, au cours des six derniers mois, l'un des membres de l'OTAN, les États-Unis, a proclamé une politique de paix, d'amitié et de collaboration.

L'hon. M. PEARSON: Cela est exact et la même chose s'est produite dans d'autres pays. Mais, pour que nous puissions prendre au sérieux la déclaration voulant que l'Union soviétique désire vivre en paix et dans des relations d'amitié et de collaboration avec le reste du monde, réduire la tension internationale et

supprimer les dangers de guerre, il faudrait qu'elle nous donne des preuves de sa sincérité, par exemple en accordant aux nombreuses nations qui sont soumises actuellement à sa domination absolue le droit de se gouverner elles-mêmes et de choisir le genre de gouvernement qu'elles désirent.

M. MICHENER: M. Pearson nous a fait un exposé très intéressant de ce qu'il a appelé des changements dans la politique de l'OTAN et je crois que tous nous nous rendons compte que ces changements sont en voie de se produire. Comme il l'a dit, le climat se modifie. Je suppose que le problème que le comité dont il fait partie aura à étudier, en vue de faire rapport au Conseil, est de trouver le moyen de parer à cette diminution d'intérêt qui semble se produire à mesure que la tension diminue et que le sentiment d'urgence s'affaiblit dans le domaine militaire. Je suis convaincu que ce sentiment d'urgence n'a pas disparu de l'esprit des ministres des Affaires extérieures qui se réunissent au sein de l'OTAN, car ils savent bien qu'il est tout aussi important aujourd'hui que nous puissions nous défendre qu'il l'était au moment de la création de l'OTAN. Cela amène la question que je voudrais poser. Est-ce que ce changement augmente ou diminue pour les pays de l'OTAN la possibilité de collaborer dans le domaine politique et dans le domaine économique? Il me semble que les chances de collaboration dans ces domaines, pour les pays de l'OTAN, sont moindres que lorsqu'on sentait une certaine pression du point de vue militaire. Il y a plusieurs choses à prendre en considération. Après tout, l'OTAN se compose de nations passablement différentes. Elle réunit des intérêts divergents. Ces nations se sont réunies dans leur propre intérêt pour assurer leur défense et la sauvegarde de leur existence. Dans les autres domaines, dans le domaine économique en particulier, leur union n'est pas nécessaire. Les nations de l'Ouest de l'Europe ont mis sur pied des organismes très utiles. Je sais qu'elles ont des problèmes commerciaux, mais elles ont d'autres moyens pour faire face à ces problèmes. Et, pour ce qui est du domaine politique, il y a les trois principales puissances: les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Il y a ensuite l'Allemagne occidentale et l'Italie ainsi que d'autres États moyens et plus petits qui constituent une gamme très variée. Je doute fort qu'il y ait entre tous ces pays assez de véritable intérêt commun pour les décider à céder une partie de leur souveraineté et établir un système de véritable collaboration qui dépasserait le stade de la consultation. L'exemple du Commonwealth avec son organisme et ses méthodes de consultation est à peu près le meilleur exemple que l'on puisse proposer à l'OTAN. Le Commonwealth est, en un certain sens, un corps organisé qui a des bases historiques, tandis que l'OTAN aurait à édifier de toutes pièces un système semblable et aurait à le faire fonctionner sans l'assistance de cette tradition. Les liens qui unissent les nations du Commonwealth semblent posséder une véritable signification. Si les pays de l'OTAN pouvaient développer les mêmes méthodes de consultation et d'échange de renseignements, cela constituerait probablement un progrès assez considérable. Il y a aussi une autre remarque que je voudrais faire. Je me demande si la composition du comité de trois comporte une certaine signification. La nomination de M. Pearson est certainement significative; il aurait été choisi pour ses propres mérites, même s'il n'avait pas représenté un pays qui se classe parmi les pays qu'on est convenu d'appeler les puissances moyennes. Mais je remarque que ni les États-Unis, ni la Grande-Bretagne, ni la France ne sont représentés au sein de ce comité. J'ai parlé tout à l'heure de la diversité et peut-

être de la divergence des opinions des membres de l'OTAN. La composition du comité a-t-elle quelque signification à cet égard et aimeriez-vous à faire des commentaires sur ce point?

M. STICK: C'est encore un compliment, n'est-ce pas?

L'hon. M. PEARSON: J'admets que les difficultés d'assurer la collaboration non militaire sont plus grandes à l'heure actuelle, mais on constate que l'OTAN est au courant de ces difficultés vu qu'elle consacre plus d'efforts en vue d'atteindre cet objectif. Je crois que nous nous rendons compte que, si nous ne faisons pas cela, il nous sera difficile d'assurer le fonctionnement de l'OTAN. Pour ce qui est de la composition du sous-comité, je ne crois pas qu'il faille attacher trop d'importance à cette question. Il y en a qui étaient d'avis que le travail pourrait être exécuté de la façon la plus efficace par un sous-comité de trois qui se composerait, par exemple, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. D'autres étaient d'avis que, si le Comité devait se composer de ministres des Affaires étrangères, il serait mieux de choisir des personnes qui pourraient consacrer plus de temps à cette tâche que les ministres des Affaires étrangères de Londres, de Paris et de Washington. On a peut-être pensé aussi, bien que la chose n'ait pas été discutée ouvertement, qu'il y aurait certains avantages à choisir trois membres représentant des puissances moyennes plutôt que des trois grandes puissances. Pour ma part, je dois dire qu'il serait difficile de trouver deux collègues plus compétents que les ministres des Affaires étrangères de l'Italie et de la Norvège. J'ai eu souvent l'occasion de travailler avec eux depuis plusieurs années et ils ont assurément la compétence voulue pour cette tâche. La seule chose dont nous ayons à nous plaindre tous les trois, c'est qu'on nous a apposé l'étiquette de "trois sages". Nous partons avec ce désavantage que nous ne pourrions peut-être jamais surmonter.

M. KNOWLES: Vous avez essayé hier soir à la télévision de renverser cet obstacle.

L'hon. M. PEARSON: J'ai fait de mon mieux, mais je ne rois pas que mon allusion aux "trois souris aveugles" ait été une trouvaille bien à propos.

M. JAMES: M. Pearson pourrait-il nous parler des progrès du programme militaire de l'Allemagne occidentale?

L'hon. M. PEARSON: Elle fait des progrès, mais plus lentement qu'on ne l'espérait. Par contre, cette lenteur est une réponse à ceux qui craignaient que le réarmement de l'Allemagne aurait toutes sortes de conséquences désastreuses au point de vue militaire, qui craignaient autrement dit, que l'Allemagne s'empresserait de se réarmer et deviendrait rapidement beaucoup trop forte. A l'heure actuelle elle fait des progrès. Au début, elle a eu à faire face à un grand nombre de difficultés politiques et constitutionnelles, mais on nous dit maintenant qu'elle fait de réels progrès. Il y avait aussi comme les membres du Comité le savent peut-être, le problème des rapports entre l'effort militaire de l'Allemagne et le fardeau imposé au trésor de ce pays pour le soutien des armées d'occupation installées chez elle. Cela a maintenant été réglé, mais les forces militaires fournies à l'OTAN par l'Allemagne n'atteindront pas le niveau convenu à la date qu'on avait fixée au début. Je crois qu'elles atteindront ce niveau un an ou deux plus tard.

M. MICHENER: Je voudrais poser une seule question. L'Allemagne de l'Ouest joue-t-elle pleinement son rôle dans l'OTAN à l'heure actuelle?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Elle joue son rôle dans tous les domaines d'activité de l'OTAN. Le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale a pris une part très active à nos discussions la semaine dernière.

M. FLEMING: Monsieur le président, il me semble que l'on s'intéresse beaucoup à la décision que l'OTAN a prise à sa dernière réunion de constituer ce comité de trois en vue, peut-être, d'augmenter ses attributions actuelles, et je crois qu'on a laissé entendre bien clairement que l'une des manières d'étendre les attributions de l'OTAN serait de soumettre à sa juridiction certaines questions politiques qui touchent aux pays qui en font partie. M. Pearson nous a dit que la question de Chypre n'a pas été discutée. Y a-t-il des questions politiques qui ont été discutées à cette réunion de l'OTAN?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Quand j'ai dit que la question de Chypre n'a pas été discutée, je voulais dire qu'elle n'a pas été discutée au cours d'une réunion régulière du Conseil. Le ministre des Affaires étrangères de la Grèce était là et a parlé de ce problème à plusieurs ministres des Affaires étrangères, à moi entre autres. C'est là, comme je l'ai dit précédemment, un genre de consultation qui est très utile. Le ministre des Affaires étrangères de la France a soulevé la question de l'Afrique du Nord et nous a fait une déclaration à ce sujet.

M. FLEMING: J'allais justement mentionner cette question. Qu'est-ce que vous pouvez nous révéler à ce sujet? Quelles sont les discussions qui ont eu lieu au sujet de cette question très débattue?

L'hon. M. PEARSON: M. Pineau nous a fait un exposé de la politique de la France en Afrique du Nord, plus particulièrement en Algérie, où il y a tant de troubles à l'heure actuelle. Il s'est appliqué à fournir des éclaircissements sur certains points qui auraient pu inspirer aux autres membres du Conseil des doutes sur la sagesse de la politique française. Il nous a exposé le point de vue de la France, et tous les membres du Conseil qui le désiraient ont pu lui poser des questions. Ni M. Pineau ni aucun membre du Conseil n'ont laissé entendre que l'OTAN devrait intervenir dans cette affaire à l'heure actuelle.

M. Dulles, de son côté, a fait une déclaration importante sur la politique du Moyen-Orient et il y eut échange d'opinions à ce sujet. Je ne puis vous donner tous les détails de ces discussions, qui étaient de nature tout à fait confidentielle. M. Dulles a aussi fait rapport de son récent voyage au Moyen-Orient et a exposé ses vues sur les événements qui se sont déroulés dans cette partie de l'univers. Vous êtes sans doute au courant, monsieur Fleming, des vues qu'il a exprimées à ce sujet, car il les a exposées publiquement aux États-Unis. Les membres ont eu l'occasion de lui poser toutes les questions qu'ils ont voulu au sujet de la politique des États-Unis au Moyen-Orient. Nous avons aussi discuté d'autres sujets; mais, comme je vous l'ai dit précédemment, nous n'avons pas eu le temps de discuter à fond toutes ces questions, car chacune d'elles aurait facilement occupé le Conseil pendant toute une session.

M. FLEMING: Je crois, monsieur le président, qu'on a exprimé ce matin un paradoxe en déclarant que la disparition de la crainte en Europe a créé un véritable danger pour l'OTAN. Je crois qu'on peut classer cette observation parmi les grands paradoxes de l'histoire. Me serait-il permis de continuer la discussion de cette question en demandant au ministre s'il existe des signes qui indiquent que les gouvernements des pays qui font partie de l'OTAN n'appuient pas cet organisme comme ils le faisaient auparavant?

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, je suis heureux que M. Fleming ait mentionné ce paradoxe, car je n'aimerais pas à laisser l'impression que je suis opposé à la disparition de la crainte parce que cette disparition crée des embarras à l'OTAN. Tout le monde doit saluer avec plaisir tout ce qui peut faire disparaître la crainte; mais, avant de tirer des conclusions définitives, il faut s'assurer que cette disparition de la crainte se fonde sur des raisons valables. La crainte est une vilaine chose dans les affaires internationales aussi bien que dans d'autres domaines et, si nous pouvions l'éliminer, ce serait une excellente chose; mais il faut bien s'assurer qu'on a des raisons sérieuses de ne plus craindre.

M. FLEMING: Mieux encore, il est bon d'éliminer les causes de crainte. La crainte peut parfois être une bonne chose, s'il y a véritablement lieu de craindre.

L'hon. M. PEARSON: Cela est possible aussi. Lors de la dernière réunion du Conseil, les gouvernements des pays qui font partie de l'OTAN ne m'ont pas semblé avoir l'intention de diminuer l'appui qu'ils accordent à cet organisme mais plutôt de l'intensifier. M. Dulles m'a paru particulièrement catégorique à cet égard. Il a affirmé à plusieurs reprises le désir et la détermination des États-Unis de renforcer son programme de collaboration non militaire au sein de l'OTAN et de faire de cet organisme le point central de la politique étrangère des États-Unis en ce qui concerne les consultations entre les pays de l'Atlantique. Ce sentiment est partagé par tous les ministres des Affaires extérieures qui ont discuté la question. Par conséquent il n'y a aucun indice d'affaiblissement de l'appui accordé à l'OTAN de la part d'aucun gouvernement.

M. FLEMING: C'est sans doute à un niveau moins élevé que cet affaiblissement peut se rencontrer?

L'hon. M. PEARSON: Il se peut que l'opinion publique soit un peu plus indifférente qu'elle ne l'était à l'égard de l'OTAN.

M. FLEMING: En examinant la stratégie du Kremlin au cours des derniers mois, on peut dire, n'est-ce pas que les attaques rusées qui ont été dirigées contre l'OTAN indiquent que cet organisme est sa principale cible à l'heure actuelle. N'en est-il pas ainsi?

L'hon. M. PEARSON: Oui je crois que l'OTAN est une des principales cibles du Kremlin, mais je ne voudrais pas laisser l'impression que les chefs soviétiques n'ont pas d'autres raisons, et de bonnes raisons pour désirer une diminution de la tension internationale. Il se peut, —et je crois sincèrement qu'on ne doit pas le perdre de vue,— qu'ils éprouvent un désir sincère de diminuer la tension internationale, de faire disparaître l'atmosphère de crainte dans laquelle nous vivons et d'établir de meilleures relations avec l'Ouest.

M. FLEMING: Je suppose que le gouvernement canadien, par votre entremise, a fait clairement savoir que le Canada est toujours disposé à accorder le même appui à l'OTAN et aux objectifs de l'OTAN.

L'hon. M. PEARSON: Bien entendu. Je ne sais s'il me serait permis de citer ici la déclaration que j'ai faite; mais, si je l'avais en main et si je pouvais vous en donner lecture, je suis certain que vous seriez convaincu à cet égard.

M. FLEMING: Monsieur Pearson, je crois que je dois vous dire, afin que vous puissiez faire à ce sujet les commentaires que vous jugerez à propos, que l'une des déclarations que la presse vous a attribuée au cours de votre tournée dans l'Inde semble sonner une note différente. J'ai ici une dépêche de la Presse cana-

dienne en provenance de New-Delhi et en date du 4 novembre de l'année dernière, dans laquelle il y a plusieurs citations tirées du discours du ministre. Je vais vous lire d'abord les paragraphes d'introduction et je lirai ensuite les citations.

M. STICK: D'où vient cette dépêche?

M. FLEMING: De New-Delhi.

M. STICK: Quel en est l'auteur?

M. FLEMING: La Presse canadienne.

M. Pearson, ministre des Affaires extérieures du Canada, a déclaré ce soir que, si la crainte de la guerre disparaissait, on pourrait désorganiser l'OTAN et que l'ONU pourrait s'acquitter efficacement de ses fonctions de sécurité.

Quand l'OTAN a été organisée, nous avons de bonnes raisons de craindre une agression, a déclaré M. Pearson à une réunion du Conseil des affaires internationales de l'Inde.

Si on peut éliminer toute crainte de guerre et si l'ONU peut s'acquitter efficacement des fonctions de sécurité dont elle est chargée en vertu de sa charte, alors—mais alors seulement—l'OTAN, ou tout autre organisme défensif de sécurité collective qui représente une collaboration véritable entre les pays intéressés, peut disparaître.

Pour être juste je dois reconnaître que cette déclaration mentionne des conditions; mais, en la lisant, je me suis demandé s'il était sage de faire une déclaration comme celle-là. J'admets volontiers que les sentiments de l'Inde à l'égard de l'OTAN sont bien différents de ceux que l'on éprouve au Canada; mais je dois vous dire bien franchement, monsieur Pearson, que je considère peu sage de laisser entendre qu'il existe actuellement dans le monde des conditions tout à fait possibles et réalisables qui justifieraient l'abandon de l'OTAN.

L'hon. M. PEARSON: C'est là une question d'opinion. Si j'avais à faire la même déclaration aujourd'hui à New Delhi, je ne crois pas que j'y changerais un seul mot. Mais j'aimerais que vous ayez en main le texte complet de ce que j'ai dit.

M. FLEMING: Je me rends compte que ces paroles sont extraites d'un contexte plus vaste.

L'hon. M. PEARSON: C'est là un rapport tout à fait exact de ce que j'ai dit, mais mon discours contenait d'autres explications. Je n'ai aucune plainte à formuler au sujet de ce rapport; il est exact et je ne crois pas qu'il fausse ma pensée en quoi que ce soit. Mais il est vrai que, dans l'Inde et dans d'autres pays d'Asie, l'OTAN est considérée par beaucoup de gens, je crois, non pas comme un moyen de sécurité auquel on peut recourir à défaut de l'ONU, mais comme un organisme qui remplace l'ONU, un organisme que nous avons établi parce que nous pouvons mieux nous entendre au sein d'un organisme de ce genre composé de nations occidentales qu'au sein de l'ONU, où les nations asiatiques et les pays communistes sont représentés. On imagine que nous essayons de remplacer le Conseil de sécurité de l'ONU par le Conseil de l'OTAN. Vous savez que nous n'avons jamais eu cette intention. Nous avons toujours déclaré que l'OTAN est la base de notre politique de défense collective à l'heure actuelle, mais que c'est seulement notre deuxième recours et que, lorsque nous pourrions établir la sécurité collective au moyen de l'ONU, nous n'aurons pas besoin de

recourir à l'OTAN pour cette fin, mais qu'il y aura toujours lieu de se servir de l'OTAN comme organisme de collaboration et de développement pour les nations de l'Atlantique Nord. Mais je ne crois pas que ma déclaration, telle que je l'ai faite ait été mal comprise dans l'Inde et je ne crois pas non plus qu'il soit peu sage de déclarer catégoriquement que l'ONU demeure toujours l'instrument de la collaboration et de la paix internationales, si nous pouvons réussir à la faire fonctionner mais que, en attendant, nous nous appuyons sur l'OTAN.

M. FLEMING: Je partage en partie l'avis du ministre; mais, il ne faudrait pas donner l'impression dans un pays où pareilles impressions prennent facilement racine que notre attachement à l'OTAN diminue et que nous croyons moins qu'auparavant à l'existence des dangers qui nous ont amenés à créer cet organisme.

L'hon. M. PEARSON: Vous avez raison et, quand vous lirez le texte complet de ma déclaration, vous constaterez que j'ai insisté sur le fait que l'OTAN demeure l'ancre de salut de la politique défensive du Canada à l'heure actuelle et qu'il n'est pas probable que nous l'abandonnions à moins d'avoir quelque chose de meilleur.

M. FLEMING: Monsieur le président, quand le ministre a dit tout à l'heure qu'il fallait prendre des mesures pour contrecarrer cette nouvelle tactique soviétique qui semble obtenir un certain succès dans un grand nombre de milieux, je lui ai demandé comment il faudrait s'y prendre. J'ai employé pour poser ma question le simple mot "comment".

M. MICHENER: Ce mot s'épelle "c-o-m-m-e-n-t"?

M. FLEMING: Oui, c-o-m-m-e-n-t.

Le ministre voudrait-il traiter maintenant cette question et nous parler des mesures qu'on se propose d'employer ou qu'on emploie à l'heure actuelle en vue de contrecarrer cette récente manœuvre soviétique?

L'hon. M. PEARSON: Il m'est un peu difficile de traiter cette question aujourd'hui, un peu plus difficile par le fait que je suis membre du sous-comité qui doit étudier la question. Aujourd'hui même, par exemple, j'ai envoyé à mes collègues du sous-comité un télégramme contenant une liste de propositions sur notre manière de procéder, de questions que nous pourrions étudier et de recommandations que nous pourrions faire. Je ne voudrais pas discuter avec les ministres des Affaires étrangères de l'Italie et de la Norvège des choses que je ne suis pas prêt à discuter avec le Comité des affaires étrangères de la Chambre des communes. Cela est évident, mais je préférerais attendre un peu pour discuter cette question et je pourrais peut-être l'aborder plus tard. Quand nous aurons formulé des plans plus précis à ce sujet, je pourrai peut-être faire certaines observations sur les mesures à prendre. Comme nous n'en sommes qu'au début de notre étude, je crois qu'il serait un peu prématuré d'exposer mes idées ou mon absence d'idées à ce sujet.

M. FLEMING: Je ne voudrais pas insister au point d'embarrasser le ministre et de lui nuire dans l'accomplissement des fonctions qu'il a entreprises comme membre du comité de l'OTAN. Je ne lui demandais pas de révéler les communications qu'il a pu faire à ses collègues du comité. La période d'étude dont le ministre a parlé sera-t-elle plutôt brève? Est-il probable que nous ayons l'occasion de revenir sur cette question un peu plus tard au cours de la session actuelle ou est-ce une question qui devra être différée jusqu'à l'automne prochain?

L'hon. M. PEARSON: Il se pourrait que j'aie l'occasion de vous exposer mes vues à ce sujet avant la fin de la présente session; et si le temps le permet, je serais très heureux de connaître les vues des membres du Comité sur cette question. Je suis certain qu'ils ont autant d'idées que je puis en avoir sur ce sujet et il me serait très utile de les connaître.

M. FLEMING: Pendant que nous en sommes là-dessus, puis-je poser une question au sujet de ce qu'on appelle parfois improprement la propagande? Y a-t-il au Canada une campagne appuyée par le gouvernement ou autrement pour renseigner la population et lui faire comprendre le véritable sens des récentes manœuvres du Kremlin? Me serait-il permis de mentionner une de ces manœuvres? J'ai ici une dépêche du *New-York Times* qui rapporte une déclaration que M. Krouchtchev aurait faite à Moscou le 14 février. Voici le texte de cette dépêche:

Le principal porte-parole du communisme mondial a déclaré aujourd'hui que l'impérialisme est tellement affaibli que le mouvement révolutionnaire triompherait sans avoir recours à la violence et même en se servant du parlementarisme bourgeois.

Plus loin je vois un paragraphe extrait du discours prononcé par M. Krouchtchev au 20^e congrès du parti communiste soviétique. Voici le texte de ce paragraphe:

“L'avènement du communisme n'implique pas nécessairement une révolution violente ou une guerre civile. Au contraire, dans plusieurs pays capitalistes le prolétariat est maintenant assez fort pour transformer les parlements traditionnels en “organes de la véritable démocratie”.

Naturellement sa conception de la “vraie démocratie” est très différente de la nôtre.

Qu'a-t-on fait pour combattre la propagande de ce genre au niveau où elle aurait probablement le plus d'effet?

L'hon. M. PEARSON: Vous voulez dire dans notre propre pays, monsieur Fleming?

M. FLEMING: Je ne pense pas seulement à notre pays mais à tous les pays de l'Ouest, partout où nous sommes en mesure de répandre des renseignements qui éclaireraient l'opinion publique. Je ne me limiterais ni à notre continent ni à l'Europe. J'envisage la question d'une façon très large.

L'hon. M. PEARSON: Je crois qu'il serait très intéressant et très important d'essayer de découvrir ce que les gouvernements qui font partie de l'OTAN ont fait pour expliquer les déclarations de M. Krouchtchev et pour les combattre soit dans leurs propres pays soit derrière le rideau de fer par des émissions sur ondes courtes et par d'autres moyens de publicité.

Dans un de ses discours M. Dulles a justement étudié le passage du discours de M. Krouchtchev que vous venez de citer. Je serais bien surpris si ce passage du discours de M. Krouchtchev n'avait pas été commenté vigoureusement sur les réseaux d'ondes courtes de Londres, de Washington et de certains autres endroits. Pour juger de l'étendue et de l'efficacité de notre publicité, il serait intéressant de voir ce que l'on a fait au cours des dernières semaines pour commenter ce passage important du discours que M. Krouchtchev a prononcé au congrès communiste. Ce passage est la base de la nouvelle tactique soviétique.

M. FLEMING: C'est la clef même de leur nouvelle stratégie.

L'hon. M. PEARSON: "Nous n'avons plus besoin de faire la guerre, disent-ils, car nous allons triompher sans cela et nous n'aurons pas recours aux règles du marquis de Queensberry". La déclaration de M. Krouchtchev en est une de grande importance dans la bataille de propagande qui se livre en ce moment.

M. MICHENER: Ce qui se fait à l'heure actuelle, les différents pays le font de leur propre initiative. L'OTAN elle-même ne fait rien dans ce domaine.

L'hon. M. PEARSON: Elle agit d'une certaine façon. Le Conseil permanent se réunit régulièrement: il discute certains des nouveaux développements et s'efforce de fournir des conseils judicieux aux représentants des différents gouvernements. Ces représentants font rapport à leurs gouvernements respectifs, et j'espère que ces rapports leur sont utiles dans leurs programmes de propagande. Mais les initiatives se prennent au niveau national et non au niveau international.

M. MICHENER: Les réunions du Conseil ne sont pas très fréquentes. Vous devez faire rapport au Conseil au mois de décembre, n'est-ce pas?

L'hon. M. PEARSON: Il sera peut-être prêt avant cela. Le Conseil siège en permanence et il se réunit très régulièrement, deux ou trois fois par semaine si la chose est nécessaire. Dans les limites de son mandat ce Conseil est un organisme très efficace.

M. FLEMING: Nous avons un excellent représentant au sein de ce Conseil.

L'hon. M. PEARSON: Oui, M. Wilgress est le meilleur représentant officiel que nous puissions désirer. Personne n'a plus que lui les qualités voulues pour prendre part à ces discussions.

M. FLEMING: Nous sommes chanceux d'avoir à notre service un homme qui possède une telle expérience.

Le PRÉSIDENT: La parole est au général Pearkes.

M. PEARKES: Depuis quelques mois des communiqués du ministère de la Défense nationale annoncent que le Canada envoie des escadrilles de C.F.-100 à l'OTAN. Ces escadrilles remplacent-elles celles qui sont déjà en Europe ou le Canada assume-t-il de nouvelles responsabilités en envoyant d'autres escadrilles en Europe?

L'hon. M. PEARSON: Je crois qu'il s'agit simplement de munir de C.F.-100 les escadrilles qui sont déjà en Europe.

M. PEARKES: Est-ce que cela est possible? Les aviateurs formés au maniement des F.-86 ne pourraient manier les C.F.-100. Ne seriez-vous pas obligés d'envoyer des escadrilles nouvelles pour remplacer celles qui sont en Europe?

L'hon. M. PEARSON: Je crois qu'il faudrait simplement de nouveaux pilotes pour piloter les nouveaux appareils.

M. PEARKES: Il y a plus que cela. Il faut aussi un nouveau personnel terrestre.

L'hon. M. PEARSON: Vous êtes plus compétent que je ne le suis dans ces matières, mais je ne crois pas que nos nouveaux envois d'avions comportent une addition à nos escadrilles.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Stick.

M. STICK: Les journaux du matin rapportent qu'il faudra environ un an pour effectuer le changement d'une manière efficace.

M. PEARKES: Ces rapports ne disent pas clairement s'il s'agit d'une addition à nos escadrilles ou simplement d'un changement d'escadrilles. Je ne crois pas qu'ils aillent jusqu'à dire qu'il s'agit d'additions à nos escadrilles. Si je comprends bien l'explication que le ministre vient de donner, l'envoi de nouvelles escadrilles pour renforcer la division aérienne que nous avons déjà ne signifie pas que le Canada a assumé de nouvelles responsabilités d'ordre militaire.

L'hon. M. PEARSON: Cela est exact. Voilà comment je comprends la chose.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Cannon.

M. CANNON: On a mentionné à plusieurs reprises le mandat du sous-comité. En réponse à deux ou trois questions le ministre a dit que c'était là l'un des points sur lesquels on lui a demandé de faire rapport et il a ajouté qu'il aimerait que les membres de notre Comité lui proposent des questions qui pourraient être soumises au sous-comité dont il fait partie. A la lumière de ces faits, je crois qu'il serait intéressant pour les membres du Comité de connaître le mandat du sous-comité.

L'hon. M. PEARSON: Ce mandat a été rendu public; il était énoncé dans le communiqué.

M. CANNON: Je crois qu'il serait bon que ce mandat soit inscrit au compte rendu.

L'hon. M. PEARSON: Le voici:

“IV. Le Conseil de l'Atlantique juge que le moment est venu pour les membres de la communauté atlantique d'examiner activement quelles mesures ils pourraient prendre à l'heure actuelle pour servir au mieux leurs intérêts communs. Les puissances atlantiques possèdent déjà dans le Conseil de l'Atlantique Nord un instrument d'unité et un organisme de consultation en matière de politiques d'intérêt général. Pour mettre le Conseil à même de mieux assumer ces tâches, les ministres ont décidé de charger un comité de trois ministres de présenter au Conseil des recommandations quant aux mesures à prendre pour améliorer et développer la coopération entre les pays de l'OTAN dans des domaines non militaires et pour accroître l'unité au sein de la communauté atlantique.”

Voilà les limites de notre mandat.

M. STICK: Voilà un mandat d'une envergure assez considérable.

M. FLEMING: Je constate qu'on emploie encore l'expression “communauté atlantique” pour désigner les pays qui sont membres de l'OTAN.

L'hon. M. PEARSON: En effet.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions que vous désirez poser ce matin?

M. FLEMING: Je constate que l'on emploie encore l'expression “pays de l'Atlantique” pour désigner les pays qui sont membres de l'OTAN, bien que, naturellement, l'OTAN comprenne aujourd'hui la Grèce et la Turquie.

L'hon. M. PEARSON: En effet.

Je pourrais vous rapporter un incident assez amusant au sujet de la rédaction de ce communiqué. La rédaction de ce communiqué à la fin des réunions est toujours un événement, surtout quand les ministres prennent chacun leur crayon pour participer à la rédaction. Nous avons mis des heures à rédiger celui-ci.

Le premier paragraphe du communiqué commençait ainsi:

“Il y a sept ans les puissances atlantiques . . .”

Il a fallu plusieurs séances, de plusieurs heures chacune, pour nous permettre d'en arriver au dernier paragraphe. Finalement nous en étions à la péroraison, à laquelle M. Dulles s'intéressait beaucoup. Il rédigea un texte provisoire du paragraphe final puis se mit à le lire au Conseil. Ce texte commençait ainsi:

“Au cours de ses huit années de travail en commun . . .”

Il fut interrompu par l'un des membres, qui lui dit: Il est vrai que nous avons travaillé longtemps à la préparation de ce communiqué, mais je ne croyais pas que cela avait pris un an”.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, désirez-vous . . .

M. McMILLAN: Puis-je poser une question? Je vois dans les journaux que M. Krouchtchev —je crois du moins que c'est lui— a déclaré que les autorités soviétiques sont prêtes à admettre n'importe qui en Russie, même les personnes de notre pays qui auraient écrit des articles contre le régime soviétique. Est-ce exact?

L'hon. M. PEARSON: Naturellement, cela n'était pas vrai dans le passé. Je ne suis pas en mesure de dire si la chose est vraie pour l'avenir. Un moyen de le savoir, monsieur McMillan, se serait de demander un visa.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous siéger jeudi à 11 heures?

M. FLEMING: Le ministre sera-t-il de nouveau avec nous? J'ai encore 12 ou 13 questions sur les 15, à lui poser. Ce ne sont pas de longues questions, mais elles portent sur des matières que nous n'avons pas encore discutées.

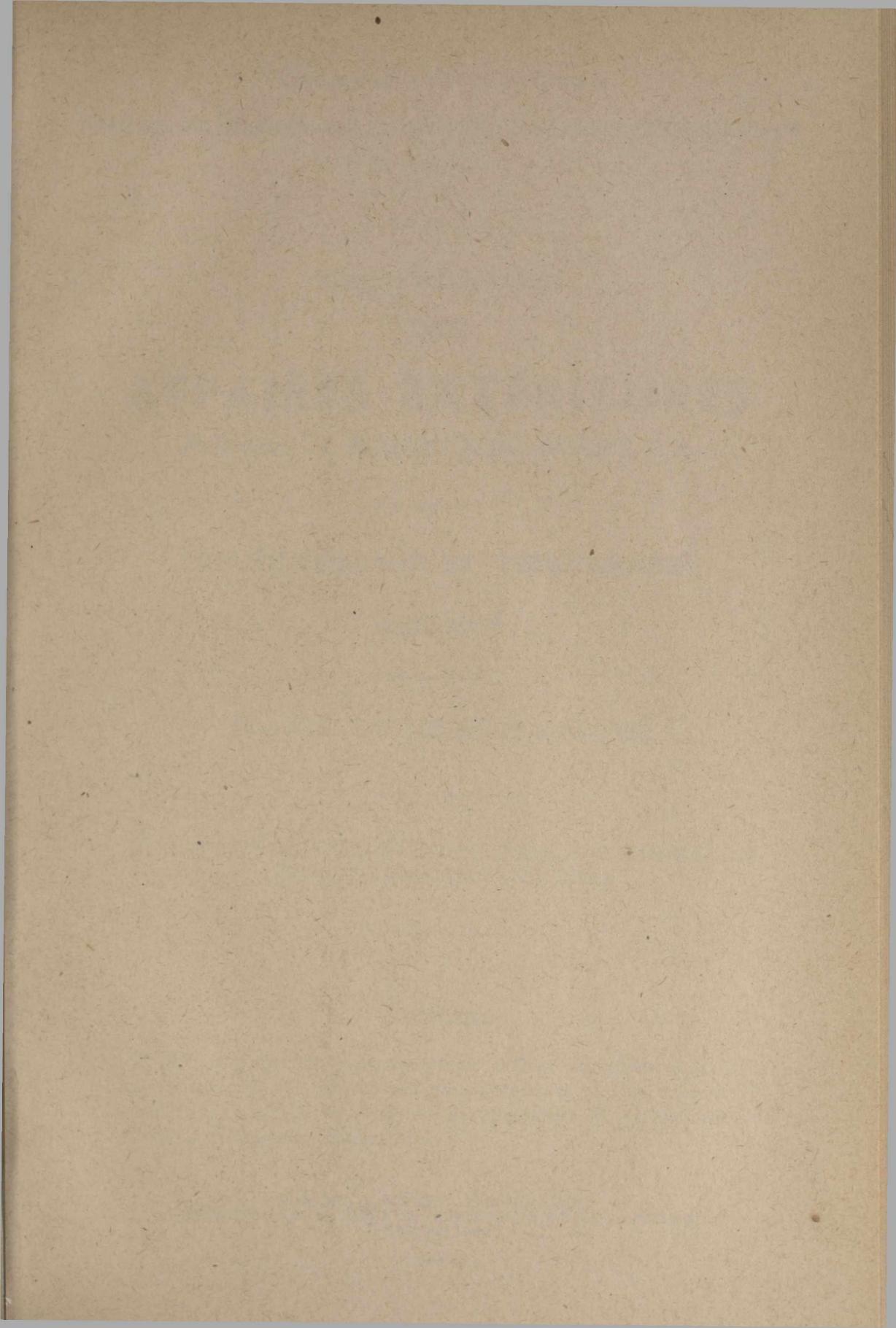
L'hon. M. PEARSON: Jeudi matin nous avons une séance du cabinet. Je préférerais revenir mardi prochain.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions demander à MM. MacDonald et Mathews de venir jeudi.

M. FLEMING: Monsieur le président, si vous me le permettez, je voudrais vous donner avis que, à l'occasion de la visite des hauts fonctionnaires du ministère, j'aimerais à entendre un exposé de la question des devises bloquées qui ont été mises à la disposition du crédit du Canada au cours de la période d'après-guerre. J'aimerais qu'on nous donne un état de compte à jour de chacune de ces sommes et, si la chose n'est pas trop compliquée, une indication de l'emploi qui en a été fait de façon à justifier la différence qui pourrait exister entre la somme initiale et la somme qui reste.

L'hon. M. PEARSON: Pourriez-vous me donner d'avance une copie de vos 12 questions?

M. FLEMING: Avec plaisir.



CHAMBRE DES COMMUNES
TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE
1956

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. MAURICE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCE DU JEUDI 17 MAI 1956

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

TÉMOINS:

MM. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint; H. J. Armstrong, chef de la Division des finances; M. Grant, chef de la Division des biens et fournitures.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1956.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Maurice Boisvert,
et Messieurs:

Aitken	Goode	Macnaughton
Arsenault	Hansell	McMillan
Balcer	Henry	Michener
Breton	Huffman	Nesbitt
Cannon	James	Patterson
Cardin	Jutras	Pearkes
Coldwell	Knowles	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Crestohl	Lusby	Starr
Decore	MacEachen	Stick
Fleming	MacInnis	Stuart (<i>Charlotte</i>)
Garland	MacKenzie	Studer—35.
Gauthier (<i>Lac-Saint-Jean</i>)		

Secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

(Quorum 10)

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 17 mai 1956.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: MM. Boisvert, Breton, Cannon, Cardin, Decore, Fleming, Hansell, Huffman, James, Jutras, Knowles, Lusby, MacEachen, MacKenzie, McMillan, Michener, Nesbitt, Patterson, Pearkes, Starr, Stuart (*Charlotte*), Studer—(22).

Aussi présents: MM. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint; H. J. Armstrong, chef de la division des finances; M. Grant, chef de la Division des biens et fournitures.

Le président ouvre la séance en suggérant que les membres du Comité interrogent monsieur Macdonnell sur les déclarations de M. Léger devant le comité, le 26 avril 1956.

En réponses aux questions, monsieur Macdonnell commente les points suivants:

- 1—Le recrutement du personnel
- 2—Les communications et la sécurité
- 3—Les plaques d'automobiles à l'étranger
- 4—Le personnel de sécurité
- 5—La rotation du personnel
- 6—L'information

D'autres questions devant être posées à monsieur Macdonnell, le comité s'ajourne à midi et quarante pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Le secrétaire du comité,

J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

Le 17 mai 1956,

11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Si vous le voulez bien, nous reprendrons ce matin l'analyse du crédit 92 que vous retrouverez à la page 173 du Budget des dépenses et nous nous arrêterons à certains détails du procès-verbal n° 3 de la séance du vendredi 20 avril 1956. Je serais d'avis que nous prenions comme point de départ les déclarations de M. Léger qui figurent au compte rendu de la séance du jeudi 26 avril 1956. Messieurs, nous avons le plaisir d'avoir parmi nous ce matin M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant, accompagné de M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint. Ils se feront un plaisir de répondre à vos questions touchant l'administration de leur ministère.

M. FLEMING: Je vois que vous préféreriez nous voir prendre comme point de départ les déclarations de M. Léger. Dans ce cas peut-être vaudrait-il mieux en suivre le texte page à page ou point par point de façon à bien orienter nos débats.

Le PRÉSIDENT: Excellente suggestion, monsieur Fleming.

M. FLEMING: Peut-être M. Macdonnell voudrait-il nous dire tout d'abord quelques mots au sujet du personnel du ministère et en particulier des fonctionnaires supérieurs? Voudrait-il nous dire quel est le niveau annuel de l'embauchage des fonctionnaires ou futurs fonctionnaires supérieurs?

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures est appelé.

Le TÉMOIN: Très bien, monsieur le président. Nos cadres, présentement, ne sont pas complets, mais lorsque notre choix annuel de fonctionnaires supérieurs de classe 1 aura été effectué, je crois que nous aurons gagné du terrain. Durant l'année qui vient de s'écouler, nous avons engagé environ 25 fonctionnaires de classe 1 aux Affaires extérieures parmi le groupe de ceux qui s'étaient présentés aux examens de décembre précédent. Ces examens, maintenant, ont lieu annuellement. A la suite des examens passés en décembre 1955, nous espérons accueillir 20 nouveaux fonctionnaires. Comme vous le disait M. Léger, il semble qu'à l'avenir nous en prendrons une quinzaine par année. Ce chiffre semble correspondre aux pertes dues aux décès, aux démissions, aux retraites et aux permutations.

Voici un autre point digne de mention: au cours de l'année, nous avons demandé à la Commission du service civil d'instituer un concours pour quelques postes de fonctionnaires supérieurs, spécialistes en divers domaines tels que les langues slaves, le chinois, l'arabe, le droit international, l'économie, les affaires publiques, etc. Nous allons engager certains de ceux qui ont bien réussi le concours. Cependant il faut se rappeler qu'en général notre recrutement se fait par mode de concours au niveau de la classe 1. Nos recrues nous arrivent à la fin de l'année universitaire, à partir du 1^{er} juin et durant l'été. Leur embauchage s'effectuera sur une période de trois mois. A ce moment-là nos cadres de fonctionnaires seront à peu près remplis. Dans le domaine des

postes administratifs, cependant, nous manquons singulièrement de personnel. Nos efforts depuis quelques années, et il continuera d'en être ainsi pendant un certain temps, ont porté sur le perfectionnement de notre structure administrative. L'expansion très rapide de notre ministère au cours des derniers dix ans a nécessité un nombre croissant de fonctionnaires aux Affaires extérieures qui puissent travailler aussi bien à l'étranger qu'au ministère même; or, ces secteurs essentiels que représentent l'administrations ont tendance à prendre un peu de retard surtout dans le domaine des communications et des registres. Présentement nous essayons d'améliorer tout cela.

Le budget de cette année prévoit l'embauchage d'un certain nombre de nouveaux employés, surtout dans le domaine des communications et aussi de la sécurité, laquelle représente un aspect important du domaine des communications. Nous pouvons dire que nos cadres sont de 156 personnes en ce qui a trait aux nouveaux postes disponibles dans l'hypothèse où le nouveau budget sera approuvé. Le plus grand nombre se trouve dans le domaine des communications et de la sécurité, alors que les autres sont dans d'autres secteurs administratifs du ministère.

M. FLEMING: J'ai l'impression que l'on trouve encore un nombre plus que suffisant de jeunes femmes et de jeunes gens compétents qui offrent leurs services et se présentent aux examens?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur. Comme dans le cas de la pêche, nous ne pouvons rien dire de très certain au sujet de ceux qui auraient pu venir. Nous ne pouvons pas savoir quand des jeunes gens décident de ne pas se présenter à nos examens. Mais il se présente à nous un groupe de gens, de fait, très compétents, et nous nous sommes réjouis quand la nouvelle échelle de traitements du Service civil a été annoncée récemment de voir qu'elle élevait entre autres choses le traitement de base des fonctionnaires de classe 1 aux Affaires extérieures. Cela donne un peu plus d'attrait au poste en question. Les diplômés d'université sont très en demande par les temps qui courent et je crois que ce modeste relèvement des traitements de base pourra contribuer à nous emmener quelques bons sujets de plus.

M. Michener:

D. Quel traitement offre-t-on à un diplômé frais émoulu de l'université?—R. Avant la récente modification, nous offrions \$3,480 par année.

D. Pour un diplômé ès art? Bachelier ou maître ès art?—R. Oui, et après une période d'essai, nous les augmentions à \$3,780. Le salaire de base a été augmenté et s'élève maintenant je crois à \$3,800.

M. Fleming:

D. Parmi combien de candidats avez-vous choisi vos 20 nouveaux employés?—R. Environ 200.

D. La répartition des candidats était-elle à peu près proportionnelle à travers tout le Canada?—R. Oui. Évidemment, quoique les candidats soient des Canadiens, nous avons pu organiser avec la Commission du service civil la tenue d'examen dans des centres étrangers comme Londres, Paris, San Francisco, Boston et ailleurs, mais géographiquement il y a eu répartition proportionnelle à travers le Canada.

D. De vos 20 candidats choisis combien sont des femmes?—R. 5 ou 6; durant l'année passée il y a eu 6 femmes sur un total de 25 employés engagés.

D. Y a-t-il eu quelque changement dans le genre d'épreuve qu'on fait subir aux candidats?—R. Aucun changement notable, sauf l'introduction d'une nouvelle forme d'épreuve que la Commission du service civil juge utile. C'est ce qu'on a baptisé une épreuve objective; le candidat doit répondre par oui ou par non à des problèmes donnés.

D. J'espère qu'il ne s'agit pas en ce cas de problèmes politiques?—R. Non. Ils sont plutôt d'un genre mathématique ou logique.

D. Les problèmes politiques ne se résolvent pas par un simple oui ou un simple non, n'est-ce pas?—R. Voici quelles sont les principales étapes de cet examen. On demande d'abord au sujet d'écrire une dissertation sur l'un des sujets soumis, choisis tels qu'ils puissent intéresser une jeune intelligence. On pose ensuite des questions sur les affaires canadiennes en général et sur les affaires internationales en général. Ceux qui réussissent là subissent ensuite un examen oral. On fait enfin une évaluation du degré d'instruction et de l'expérience.

D. Quelles qualités demandez-vous dans le domaine des langues?—R. Nous n'insistons pas là-dessus. Ce qui se fait plutôt est d'accorder un supplément à ceux qui parlent d'autres langues que le français et l'anglais.

D. Offrez-vous encore à vos employés l'occasion d'apprendre les langues et particulièrement de perfectionner leur français ou leur anglais?—R. Pour le moment chacun doit s'occuper pour son compte de son perfectionnement en français ou en anglais. Nous cherchons à mettre au point une méthode qui réponde à ce problème. Pour les langues autres que le français et l'anglais nous sommes en mesure de faire deux choses. Nous pouvons défrayer le coût de leçons jusqu'à un montant raisonnable, ou nous pouvons dans un poste à l'étranger offrir un supplément à un fonctionnaire qui a fait preuve d'un talent particulier dans une langue et qui l'utilise dans son travail.

D. Vous arrive-t-il d'envoyer dans des pays où la langue française est langue principale ou langue seconde ou langue reconnue d'échange diplomatique des fonctionnaires supérieurs, à quelque échelle que ce soit, qui ne maîtrisent pas de façon satisfaisante la langue française?—R. Il est difficile de généraliser. Je crois pouvoir dire que les fonctionnaires que nous envoyons dans des pays où le français est langue courante possèdent à leur arrivée une bonne connaissance du français aux fins de leur travail; mais ils l'améliorent certainement au cours de leur séjour.

D. Vous conviendrez, je crois, monsieur Macdonnell, que l'on puisse difficilement comprendre, dans les pays où le français est langue principale ou secondaire, que les représentants du Canada, à quelque niveau que ce soit dans l'échelle diplomatique, ne maîtrisent pas complètement leur français.—R. Je suis entièrement d'accord avec vous.

M. Nesbitt:

D. Dans le même ordre d'idée, les exigences dans le choix des fonctionnaires supérieurs de classe 1 aux Affaires extérieures sont-elles devenues plus sévères ou moins sévères au cours des cinq dernières années?—R. Elles n'ont pas changées.

D. Les exigences n'ont pas changées?—R. Elles demeurent les mêmes.

D. Pourriez-vous nous les énumérer?—R. Elles le sont chaque année au moment où le concours est annoncé. Le candidat doit être un citoyen canadien, résident au pays depuis au moins dix ans et muni d'un diplôme d'une université reconnue. Il s'agit là du minimum. En réalité, les candidats qui réussissent le mieux ont en général à leur compte des études plus poussées que le baccalauréat. Il est clair qu'un candidat muni d'une maîtrise ès art ou d'un doctorat et ayant plus d'expérience et de maturité a plus de chance de réussir un examen donné qu'un autre candidat qui vient d'obtenir son baccalauréat.

D. A quel groupe d'âge appartiennent vos candidats?—R. La limite supérieure est de 31 ans.

Q. Quelle situation leur confie-t-on à l'étranger? Sont-ils premiers secrétaires?—R. Ils ne commencent pas à un niveau aussi élevé, mais plutôt comme troisième secrétaires ou comme vice-consuls

D. Votre choix s'effectue, avez-vous dit, d'après un examen écrit, une entrevue et le dossier des études. Demande-t-on aussi des lettres de recommandation?—R. Oui. La Commission du service civil leur demande de soumettre un certain nombre de noms parmi lesquels doivent figurer des maîtres sous la surveillance de qui ils ont fait leurs études. La Commission demande à ces gens des renseignements complets sur les talents du candidat et sur ses divers antécédents.

M. Michener:

D. Il y a une série unique d'examens pour l'obtention d'un poste de fonctionnaire supérieur dans votre ministère?—R. C'est bien cela.

D. Pour quelque situation que ce soit?—R. Voici. Il arrive qu'on tienne des examens pour un poste en particulier. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'an dernier nous avons tenu des examens pour des postes élevés de fonctionnaires supérieurs, comme dans le cas de spécialistes en arabe ou en chinois. Règle générale, notre recrutement se fait au niveau de la classe 1.

D. Peut-on être engagé à ce niveau sans passer d'examen?—R. Non, monsieur.

D. Il y a toujours concours?—R. Oui.

D. Durant l'année dernière, par exemple, on n'a accepté personne qui n'ait été soumis à un concours?—R. Personne.

M. McMillan:

D. Si nous laissons de côté la question du personnel, j'aimerais savoir ce qu'on entend par communications. Je songe aux télétypes. S'agit-il des télétypes?—R. Votre question m'embarrasse car elle m'entraîne à parler immédiatement du problème de la sécurité des communications. Il existe un système très compliqué au sujet duquel bien des gens aimeraient recevoir des renseignements. Je présume que vous n'êtes pas en quête de détails?

D. Faut-il comprendre que vous avez besoin de plus de surveillance à cause de nouveaux appareils?—R. Oui. Si nous installons ce nouvel appareil mécanique à chiffrer, il faudra le placer sous surveillance constante. Il s'agit d'une garde de vingt-quatre heures de façon que les personnes mal intentionnées ne puissent y avoir accès. A mesure que nous installons un plus grand nombre de ces appareils, nous nous rendons compte qu'il nous faut trois gardes pour maintenir une surveillance continue.

M. Fleming:

D. Cet appareil dont vous parlez est-il le même que l'équipement telex qu'a mentionné monsieur Léger ou s'agit-il d'autre chose en plus?—R. Il s'agit de quelque chose de plus. L'équipement telex est destiné à rendre possible des économies considérables. Il s'agit d'une façon de relier les télétypes avec les circuits ordinaires de téléphone. Si, par exemple, de notre ambassade à Paris on envoie un message, il suivra la voie ordinaire du téléphone et le coût en sera limité au nombre de minutes d'usage, ce qui est beaucoup plus économique que la location d'un réseau permanent.

D. C'est une application du système télégraphique au téléphone?—R. Je le crois.

D. Sans aborder les problèmes de sécurité, monsieur Macdonnell, pouvez-vous nous en dire davantage sur le nouveau mode de communication? Quelle est la rapidité actuelle de notre réseau? Mais cela touche peut-être la question de sécurité?—R. Non. Je puis vous en parler. Là où, comme entre Washington et Ottawa, l'abondance des communications justifie la location d'un réseau, nous en avons l'usage constant et les communications sont presque instantanées. Là où la location d'un réseau n'est pas justifiée nous employons la voie ordinaire

et le service est assez bon quoiqu'il y ait des retards. L'avantage du nouvel appareil mécanique est qu'il opère automatiquement le chiffrement et le déchiffrement des messages ce qui constitue évidemment une économie de temps.

D. Au cours des deux ou trois dernières années a-t-on déjà tenté de spolier les communications canadiennes?—R. Certains indices ont montré que sans nos précautions toutes particulières il y aurait des brèches dans notre système de sécurité.

D. Sans nous engager dans la question de sécurité, pourrions-nous savoir si ces tentatives de spoliation se sont produites au Canada ou à l'étranger?—R. Oh, à l'étranger.

D. Vous avez l'impression qu'il n'y a pas d'indices de telles tentatives à l'intérieur de nos frontières?—R. C'est exact.

M. Michener:

Q. Monsieur le président, je me demande si M. Macdonnell pourrait réunir pour nous quelques renseignements qu'il n'a sans doute pas en main aujourd'hui. Pourrait-il nous donner des chiffres comparés, par exemple ceux de cette année, ceux d'il y a dix ans et ceux d'il y a vingt ans, qui nous donneraient une idée du développement du ministère? Cela comprendrait le nombre d'employés à l'étranger, le budget total et le coût d'administration du ministère à l'étranger.—R. Je pourrais sans doute vous procurer des chiffres très instructifs.

D. Peut-être le plus simple serait-il de rassembler ces chiffres en un tableau car il serait sans doute assez long d'entrer dans les détails.—R. Seriez-vous satisfait si nous prenions simplement les crédits? Nous avons un crédit pour l'administration et un autre pour le personnel à l'étranger. Si nous comparons l'importance de ces crédits aux intervalles que vous avez mentionnés cela ira-t-il?

D. C'est probablement tout ce que je veux, bien que cela ne soit peut-être pas complet. Vous vous y connaissez mieux que moi.—R. Ce crédit rend compte de tout ce que nous faisons à l'étranger.

D. C'est bien ce que je veux. En plus de cela je voudrais connaître le chiffre total du personnel et des dépenses du ministère sur la même échelle de temps. Il faudrait éliminer ce qui n'est pas purement ministériel comme les dons et le plan de Colombo.—R. Vous élimineriez aussi les déboursés à des organismes internationaux?

D. Oui, de façon à ne conserver que le véritable coût de fonctionnement du ministère, sur cette échelle de temps.—R. Il faudrait y inclure les dépenses pour des propriétés et autres choses du même genre?

D. Oui.

Le PRÉSIDENT: Le comité désire-t-il voir ce document porté au compte rendu de notre séance? Monsieur Michener, je crois, le désire.

M. FLEMING: Je suppose que nous pourrions ensuite poser quelques questions suggérées par le document.

Le PRÉSIDENT: Bien entendu sous réserve que les membres du Comité poseront toutes les questions qu'ils jugeront appropriées.

M. Patterson:

D. J'ai deux questions à poser. L'une a trait au personnel et l'autre aux communications. Je crois que monsieur Macdonnell a dit qu'un fonctionnaire supérieur en mission dans un pays où le français est la langue principale recevait un supplément s'il maîtrisait bien cette langue.—R. Non. Ni pour le français ni pour l'anglais, mais pour les autres langues: espagnol, russe ou autre.

D. Je comprends. J'allais demander si les autres langues bénéficiaient du même traitement, mais vous avez déjà répondu.

Pour ce qui a trait aux communications, on peut lire dans le témoignage de monsieur Léger à la page 116:

En résumé ces accroissements peuvent être attribués aux causes suivantes:

a) la nécessité d'améliorer et d'étendre nos systèmes de communications, dans le but d'accélérer et d'améliorer nos communications, à l'extérieur de nos principaux postes étrangers...—

R. C'est une erreur. Il faudrait lire: "avec nos principaux postes".

D. Je voulais m'en assurer. Cela est venu d'une erreur typographique.

M. MacEachen:

D. Combien de fonctionnaires supérieurs aux Affaires extérieures avez-vous engagés depuis cinq ans?—R. Environ 100 c'est-à-dire 20 par année.

D. Combien d'entre eux n'avaient pas de diplôme supérieur au baccalauréat?—R. De fait la plupart avaient des diplômes supérieurs au baccalauréat. La concurrence est telle que bien peu de simple bacheliers sont engagés.

D. Avez-vous une statistique nous permettant de savoir de quelles universités viennent les candidats acceptés?—R. Cela se trouve certainement dans les dossiers. Je ne sais pas ce que cela peut prouver. En fait la distribution est très variable d'année en année sans qu'on y trouve de raison valable. Une année un fort groupe vient des provinces centrales, l'année suivante un nombre très restreint. Il ne semble pas y avoir de règle précise. Cela varie peut-être suivant l'importance du groupe qui au cours d'une année poursuit des études.

D. Pourriez-vous nous donner des chiffres sur l'université d'origine des candidats acceptés aux Affaires extérieures aux cours des derniers 5 ou 10 ans?—R. Avec plaisir. Une période de 5 ans vous convient-elle?

D. Ce sera parfait.

Le général Pearkes:

D. Je voudrais poser une question qui touche indirectement le personnel du ministère à l'étranger et que j'ai déjà soulevée il y a plus d'un an. Il s'agit des plaques de permis d'automobile émises par les provinces canadiennes. Il n'existe pas de plaques canadiennes et les Canadiens qui voyagent à l'étranger avec leur plaque provinciale sont en butte à des ennuis, peut-être à l'occasion d'une visite à un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures dans une capitale d'Europe.

J'aimerais faire ressortir que même si les voitures américaines sont munies de plaques émises par les différents États, on a pu rendre possible, par l'adjonction de certains détails, l'identification de chaque plaque comme américaine. Le Canada n'a rien fait en ce sens, ni d'ailleurs les provinces, de sorte que bien des douaniers ne peuvent reconnaître une voiture de la Saskatchewan ou du Manitoba pour une voiture canadienne. J'avais soumis la question au ministère, et on devait consulter, je crois, une association d'automobilisme, mais je voudrais savoir exactement ce qui a été fait, car je continue de recevoir des plaintes de Canadiens qui voyagent à l'étranger et qui ont des ennuis à la douane à cause des faits que je viens de mentionner.—R. Monsieur le président, je ne sais pas où en est cette enquête, mais il me fera plaisir d'aller aux renseignements.

D. Et vous nous présenterez un rapport?—R. Pour ma part, je n'ai pas entendu parler de la question.

D. Mais j'ai reçu plusieurs plaintes et j'ai écrit au ministère il y a plus d'un an et on m'a répondu que la question était à l'étude, qu'on était conscient du problème et qu'on en discutait avec une association d'automobilisme. Je

désire qu'on fasse quelque chose, car je continue de recevoir des plaintes de gens qui se font demander de quel pays ils viennent et ainsi de suite, et je crois que cet état de choses place les touristes canadiens dans une situation ennuyeuse.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, y a-t-il d'autres questions?

M. Fleming:

D. Oui. J'en reviens aux communications. M. Macdonnell a dit que le personnel du ministère aux communications serait accru cette année de 150 personnes.—R. Pas pour les seules communications; de ce nombre, seulement 80 seront affectées aux communications.

D. Et il s'agit, je suppose, de techniciens?—R. Oui.

D. Semblez-vous devoir éprouver quelques difficultés à recruter ces gens à cause de la rareté des techniciens?—R. La question se pose, car les offres d'emploi sont multiples dans ce genre de travail et il est trop tôt pour rien affirmer, mais il semble que la Commission du service ait bon espoir de trouver le nombre de personnes désiré.

D. Quel degré de formation technique exigez-vous de votre personnel?—R. La plupart seront chargés du fonctionnement des télétypes ce qui ne demande pas une formation très poussée. Nous n'avons besoin que de quelques véritables experts en électronique.

D. Travailleront-ils surtout à Ottawa ou à l'étranger?—R. Comme d'autres employés du ministère, ils seront soumis à un système de rotation qui les fera travailler tantôt à Ottawa tantôt à l'étranger selon les besoins.

D. Le plus gros de leur tâche se fera-t-il à Ottawa ou à l'étranger?—R. A l'étranger, car nous comptons installer les nouveaux appareils dont j'ai parlé à plusieurs nouveaux endroits où le volume de travail est considérable.

D. Parmi ces 156 personnes, un certain nombre, je crois, seront affectées à la sécurité?—R. J'ai une note là-dessus. Le budget que vous avez en main prévoit certains postes de surveillants et l'emploi de 37 nouveaux gardes ce qui portera leur nombre à 50, pour Ottawa et l'étranger. Nous avons commencé à remplir ces postes l'an dernier.

D. Si je comprends bien, ils auront plutôt des fonctions de gendarmes dans nos postes à l'étranger?—R. Ou de gardiens.

D. Ces fonctions ne comportent rien de technique?—R. Rien du tout. C'est un travail de gardien.

Le PRÉSIDENT: Sont-ils membres de la Gendarmerie royale?

Le TÉMOIN: La Gendarmerie royale a d'autres chats à fouetter et ne peut nous prêter ses hommes. Nous devons engager les nôtres.

M. Fleming:

D. Avez-vous des hommes de la Gendarmerie royale actuellement dans nos postes à l'étranger?—R. Oui, mais ils ne s'occupent pas de ces fonctions de surveillance; ils s'occupent davantage de l'immigration.

Je me souviens aussi que nous avons des hommes de la Gendarmerie royale à Londres et à Washington.

D. En dehors de Londres et de Washington, le rôle de la Gendarmerie royale est de s'intéresser aux candidats à l'immigration?—R. C'est cela.

D. C'est-à-dire à faire des enquêtes?—R. Oui.

M. MICHENER: Ils sont là aussi pour attirer les immigrants.

M. Nesbitt:

D. Ne trouve-t-on pas des membres de la Gendarmerie royale attachés à la délégation canadienne aux Nations Unies?—R. Il a pu arriver au cours de certaines conférences qu'on en délègue pour fins de sécurité, mais ce n'est pas la règle.

D. Les membres de la Gendarmerie royale délégués à l'étranger portent-ils des vêtements civils ou s'affichent-ils en uniforme? Cela serait de la bonne publicité.—R. Il leur appartient d'en décider. Je crois qu'en général ils exécutent leur travail vêtus en civils, mais je n'en suis pas sûr.

D. J'ai une brève question à poser sur les fonctionnaires supérieurs des classes 2 et 3 aux Affaires extérieures. Montent-ils parfois jusqu'à la classe 1? —R. La classe 1 est le point de départ.

D. Je comprends.

M. MacEachen:

D. Vous avez dit que vous teniez des concours pour obtenir des spécialistes dans certaines branches comme les langues. Quelles méthodes de recrutement avez-vous à l'intérieur de vos cadres aux différents niveaux d'emploi?—R. En général, nous préférons engager nos gens à l'échelle inférieure, c'est-à-dire classe 1, et leur donner de l'avancement à mesure que s'accroît leur expérience et leur habileté. Le recrutement au niveau supérieur que nous avons opéré cette année était une exception à la règle, qui s'explique par les besoins du moment, mais qui ne se produira pas souvent.

D. Pourquoi pensez-vous que cette règle est la meilleure?—R. Parce que, à mon avis, l'expérience acquise au travail, aussi bien ici qu'à l'étranger, est très précieuse. Si nous cherchons un homme pour un poste de fonctionnaire supérieur de classe 4, je crois que nous trouverons ce que nous voulons dans la personne de celui qui a débuté comme classe 1, a beaucoup voyagé, est monté peu à peu en grade, et, au cours des années, a acquis du doigté et du savoir. Je crois qu'en général celui-là nous offrira davantage qu'un autre engagé parce qu'il est un bon économiste ou un expert en langues slaves. Cela reste à vérifier.

D. Mon impression est qu'il existe une réelle pression à l'intérieur même du ministère pour limiter le choix des concurrents à des fonctionnaires déjà engagés; et dans ce cas ne court-on pas le risque d'encourager une certaine standardisation des employés à l'intérieur du ministère?—R. Voici. Je dois dire qu'au cours de l'année dernière nous avons soumis à des examens bon nombre de candidats de l'extérieur,—sans doute pour éviter le danger que vous soulignez,—mais bien peu seront acceptés. Les candidats étaient nombreux, mais une large part du groupe ne semblait pas avoir une compétence égale à celle des employés déjà à notre service. Quoiqu'il en soit nous sommes conscients des dangers qu'il y a à maintenir une sorte de corporation fermée et nous cherchons à l'éviter.

D. Je songe à ces professeurs de carrière dans des universités ou ailleurs, par exemple en droit, qui, vers l'âge de quarante ans pourraient désirer se tailler une situation au ministère des Affaires extérieures et y apporteraient leurs talents, leur formation de spécialistes et leur expérience.—R. Vous mentionnez le droit. Or nous avons lancé plusieurs appels pour remplir nos cadres de droit, surtout de droit international, et nous avons eu peu de réponses. Il y a eu quelques candidats. Mais il faut tenir compte d'un autre fait: il n'est pas rare qu'après avoir établi une liste de candidats admissibles, on s'aperçoive que les gens dans l'intervalle ont changé d'avis.

M. Fleming:

D. Quel était le chiffre des traitements?—R. A ce moment-là, nous offrons jusqu'à \$7,900.

D. Je m'intéresse beaucoup au problème soulevé par monsieur MacEachen à cause de ses conséquences qui vont au delà de ce que nous avons dit jusqu'ici. Le danger existe, dans le cas où les postes élevés sont réservés aux seuls employés du ministère, d'obtenir une standardisation en vase clos. Et du même coup la chance d'obtenir les services de spécialistes est exclue. D'autre

part, si l'on crée l'impression que les postes les plus intéressants vont à des gens de l'extérieur qui n'ont pas eu à servir dans des situations moins intéressantes ou dans les postes étrangers les moins agréables, on perdra au départ des candidats intéressants qu'une carrière au ministère aurait attirés, et de plus on aura de la difficulté à maintenir un bon moral au ministère même. J'ose croire, monsieur Macdonnell qu'on ne perd jamais de vue ce double aspect du problème?—R. Soyez-en assuré.

M. Michener:

D. On peut dire, je suppose, que le développement du ministère a été tellement rapide que l'on a pu y introduire des gens de l'extérieur sans empêcher que les avancements réguliers soient consentis aux employés du ministère?—R. C'est exact, monsieur.

D. Quand vos cadres seront complets, j'imagine que le problème soulevé par monsieur Fleming deviendra plus aigu, car il est essentiel au Service public de laisser à tous la perspective d'un avancement régulier.

M. Fleming:

D. Vous avez eu au ministère quelques exemples frappants de gens qui n'ont pas eu à passer par les échelons inférieurs, mais qui ont été directement engagés de l'extérieur. Ainsi le professeur Skelton et Hume Wrong, maintenant décédés, monsieur Pearson lui-même, le docteur Mackay et sans doute bien d'autres ont rendu des services de grande valeur bien qu'ils n'aient jamais travaillé à un niveau inférieur.—R. C'est exact.

D. Les mêmes principes ont été discutés ces dernières années pour ce qui est des postes diplomatiques supérieurs au niveau de ministres ou d'ambassadeurs. Vous serait-il difficile de nous préparer une liste des titres d'ambassadeurs ou de ministres qui ont été accordés d'une part à des hommes de carrière dans le ministère et d'autre part à des gens de l'extérieur?—R. Cela est possible, et nous l'avons déjà fait, mais nous nous heurtons à un problème de définition. Nous n'aurions pas, je crois, une image exacte de la situation si nous prenions d'une part ceux qui ont fait leur carrière dans le ministère et d'autre part tous ceux qui viennent d'ailleurs. Car d'autres viennent d'autres secteurs des services publics, ayant fait leur carrière par exemple au ministère du commerce. Il y a ceux qui, comme le général Pope, se sont distingués dans la carrière militaire. Il est donc difficile d'établir une classification.

D. Un exemple frappant serait celui de monsieur Dana Wilgress qui s'est occupé surtout du commerce.—R. Oui. Et il y a aussi nos ambassadeurs en Indonésie, au Venezuela, à Cuba et ailleurs.

D. Serait-il plus simple alors d'établir trois classes: a) ceux dont la carrière s'est faite aux Affaires extérieures, b) ceux dont la carrière s'est faite dans d'autres ministères, c) ceux qui viennent sans contredit de l'extérieur et dont la carrière ne s'est pas faite au service de l'État.—R. Nous pouvons très bien faire cela.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. Nesbitt:

D. Je serai bref. On a mentionné tout à l'heure certaines tentatives de spoliation dans le domaine des communications, à l'étranger. Cela s'est-il vu davantage dans certaines régions?—R. Sans aucun doute.

D. Et à Moscou?—R. J'espère qu'on ne me demandera pas de préciser les régions dont il s'agit.

D. Vous n'avez pas d'hommes-grenouilles à votre service?—Non, nous ne sommes pas encore amphibies.

Le PRÉSIDENT: Changeons de sujet.

M. Fleming:

D. Je voudrais poser quelques questions sur la façon dont se fait la rotation entre le service au pays et le service à l'étranger et ensuite, d'une façon plus générale, entre les différents genres de service à l'étranger. Pourriez-vous nous parler de cela? Avez-vous quelque changement à signaler dans ce domaine?—R. Certains changements s'élaborent, du simple fait que le nombre des situations augmente plus à l'étranger qu'au pays. Jusqu'à récemment le nombre en était à peu près égal et il était habituel de faire alternativement un séjour à Ottawa et à l'étranger. Cela a évolué peu à peu d'année en année, et maintenant il y a à peu près deux fois plus d'emplois à l'étranger qu'au pays.

D. Les nouveaux employés doivent donc envisager de passer la plus longue partie de leur vie en dehors de leur pays?—R. Il n'y a pas de doute là-dessus. Cela a toujours été le cas de plusieurs, mais cela devient de plus en plus général.

D. Envisage-t-on de modifier la durée des séjours?—R. La durée des séjours à passer à l'étranger avant d'être employé au pays dépendra directement de la proportion entre le nombre de situations à l'étranger et à Ottawa. Leur durée dépend beaucoup plus des conditions de vie dans un endroit donné: climats, difficultés psychologiques et autres. Le même programme s'applique à toutes les situations dans les différents ministères: Commerce, Santé et Bien-être social, Affaires extérieures. Là où les conditions sont normales un séjour à l'étranger dure trois ans et demie, après quoi un congé est accordé. Mais là où les conditions sont plus difficiles, on a établi des séjours de trois ans, de deux ans et demie et même de deux ans. Le séjour à Moscou est de deux ans. Après quoi, les fonctionnaires ont droit à un congé au pays. A l'heure actuelle, ils pourraient s'attendre à se voir assigner une situation à Ottawa, mais pas nécessairement.

D. La durée des séjours en somme est déterminée par le genre de facteurs que vous avez mentionné et vous n'envisagez pas de modifier cette façon de voir?—R. Non.

D. Vous revisez la durée des séjours dans des cas particuliers quand les circonstances ont changé?—R. Oui. Il faut dire que nous essayons toujours de placer le bon homme au bon endroit. Cela peut parfois déranger nos plans d'ensemble, mais si vous croyez qu'un homme fera mieux l'affaire à Moscou, ou ici, vous essayez de l'envoyer là.

D. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre réponse concernant la durée des séjours dans nos différents postes étrangers?—R. Je ne crois pas.

D. Vous avez dit tout à l'heure que sur 25 nouveaux fonctionnaires acceptés l'an dernier six étaient des femmes. Dois-je comprendre que l'on accepte des femmes comme fonctionnaires supérieurs au même titre que les hommes et qu'ils sont envoyés à l'étranger de la même façon?—R. C'est exact.

D. On ne fait aucune différence?—R. Aucune, quoiqu'à vrai dire il faut admettre que les femmes dans certains cas, pour des raisons indépendantes de notre volonté, ne peuvent pas être envoyés dans certains postes aussi facilement que des hommes. Dans certaines parties du monde des fonctionnaires supérieurs de sexe féminin se trouveraient relativement handicapés. Mais ces régions sont de moins en moins nombreuses et nos fonctionnaires supérieurs de sexe féminin nous ont été très utiles dans plus d'une région du globe.

D. Et les femmes que vous employez comme simples fonctionnaires, comme sténographes par exemple?—R. Nous utilisons pour elles aussi un mode de rotation. Nous tenons régulièrement un concours, par l'entremise de la Commission du service civil, pour le choix de sténographes prêtes à travailler au pays et à l'étranger. En général elles alternent à l'étranger et au pays.

M. Michener:

D. Quel est le plus haut poste de fonctionnaire supérieur jamais atteint par une femme?—R. Je crois que c'est le poste de chargé d'affaire au Liban. M^{lle} MacCallum vient justement de rentrer au pays et elle a vraiment fait du beau travail. Nous avons aussi un bon nombre de femmes qui obtiennent des grades élevés comme fonctionnaires supérieurs aux Affaires extérieures aussi bien à l'étranger qu'au pays.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Nous pourrions aborder le sujet suivant qui est l'information. On en parle au crédit 92.

M. Nesbitt:

D. Il est une question que je me pose. On mentionne une augmentation du chiffre de \$2,000 à celui de \$10,000 pour l'information des Canadiens qui voyagent à l'étranger. Le \$2,000 dépensé ou voté l'an dernier comprend-il le prix des publications ayant trait aux Affaires extérieures qui sont diffusées au pays? Le petit bouquin de M. Cavell par exemple sur le Plan de Colombo, particulièrement destiné aux forces armées, et ces autres magnifiques livres sur le Plan de Colombo, dont l'un je crois s'intitulait "Changements en Asie", sont-ils publiés sous la dépendance du ministère des Affaires extérieures ou sous celle d'autres ministères?—R. Laissez-moi tout d'abord préciser que l'augmentation à \$10,000 est prévue pour la diffusion de livres à l'étranger. Comme vous le verrez, nous avons l'intention d'insister sur la diffusion de publications à l'étranger, particulièrement dans les régions du Plan de Colombo. Jusqu'ici, nous avons pu faire don d'un certain nombre de livres, mais on a cru bon d'aller plus loin et d'offrir aux bibliothèques, aux universités et autres endroits de ce genre au Pakistan, en Inde, à Ceylan et ailleurs des livres relativement sérieux et aptes à instruire leurs lecteurs sur différents aspects de notre pays. C'est ce que l'augmentation vise à réaliser.

En ce qui concerne l'autre côté de votre question, les différents ministères qui s'occupent de l'information à l'étranger se consultent fréquemment. Le ministère du Commerce fait sa large part et celui de la Citoyenneté et de l'Immigration cherche de son côté à répandre le genre d'information propre à attirer les immigrants. Il existe de plus un comité interministériel de l'information à l'étranger, présidé de fait par notre ministère, et où sont représentés tous les organismes intéressés: le comité d'expositions, le service international de Radio-Canada, l'Office national du film, le ministère de l'Agriculture et bien d'autres. Ce comité a surtout pour fonction d'éviter les doubles emplois et aussi les oublis. Supposons que le ministère du Commerce publie une brochure, il peut arriver qu'elle soit utile aussi aux gens de l'Immigration et on peut en augmenter le tirage. Mais chaque ministère a son propre crédit et s'occupe de ses propres besoins.

D. Le ministère des Affaires extérieures s'occupe d'une partie de la diffusion?—R. D'une partie importante, car aucun ministère à lui seul ne dispose d'aussi nombreux débouchés à l'étranger.

D. Combien le ministère des Affaires extérieures a-t-il dépensé l'an dernier pour les publications principalement ou exclusivement diffusées au Canada et pour toutes les publications diffusées exclusivement au Canada et qui avaient trait à l'activité du ministère, comme par exemple le Plan de Colombo?—R. Je verrai si nous avons ces renseignements. Je ne crois pas être en mesure, monsieur le président, de répondre immédiatement à cette question, car les données que nous avons ici ne spécifient pas nécessairement quelles publications ont été diffusées à l'étranger ou au pays. Certaines ont été diffusées et au Canada et à l'étranger, comme le bulletin mensuel des Affaires extérieures qui est très en demande et au Canada et à l'étranger.

D. Quelles ont été l'an dernier nos dépenses globales pour les publications?—R. Le montant pour 1955-1956 a été de \$100,000. J'entends par là

le crédit. Car je ne sais pas exactement quelle portion en a été effectivement dépensée. Il faut inclure dans ces dépenses nos séries de publications sur les accords. On groupe sous un même chef des publications comme celles sur les accords, "le Canada en images", "Le Canada d'un océan à l'autre", la série sur les traités, "Le Canada et les Nations Unies" et d'autres moins importantes publications. On me dit que les dépenses se sont chiffrées à \$98,000.

D. \$98,000. Je comprends que vous n'avez pas ce renseignement sous la main mais peut-être pourriez-vous vous le procurer. On a émis l'an dernier au sujet du Plan de Colombo une publication intitulée "Changements en Asie". Elle était abondamment illustrée et se présentait fort bien. Pourriez-vous nous dire combien elle a coûté?—R. Je doute qu'elle soit l'œuvre de notre ministère. Je m'informerai.

D. C'était au sujet du Plan de Colombo. S'en serait-on occupé indépendamment du ministère?—R. Il existe au sujet du Plan de Colombo un petit centre d'information qui pourrait fort bien s'être occupé de cette publication.

M. Michener:

D. Quoiqu'il en soit, les questions administratives du Plan de Colombo ne relèvent pas de votre ministère.—R. Très juste.

D. Elles relèvent du ministère du Commerce?—R. C'est cela.

M. Fleming:

D. Je voudrais insister un moment sur cette question d'une somme de \$10,000 prévue cette année pour l'envoi de livres et de revues aux pays compris dans le Plan de Colombo. La diffusion en sera-t-elle faite au niveau des bibliothèques, des universités et des écoles ou se fera-t-elle plutôt au niveau pour ainsi dire commercial?—R. Nous projetons plutôt de faire parvenir ces envois aux bibliothèques et aux universités où ils pourront être utilisés par un nombre aussi grand que possible de personnes cultivées. Nous voulons leur faire exercer la plus grande influence possible.

D. Et vous exercerez un choix sur les publications à envoyer?—R. Certainement.

D. Plutôt que d'envoyer simplement des publications courantes?—R. Oui. Nous nous attachons particulièrement aux ouvrages de qualité ayant trait à l'économie canadienne, à notre culture où à tout sujet qui puisse faire mieux connaître le Canada ainsi que nos façons de vivre et de penser.

D. J'aimerais bien voir l'histoire du Canada figurer sur cette liste.—R. Oh bien sûr!

D. Et qui s'occupera de ce choix? Sera-ce votre ministère?—R. Oui.

D. A-t-on déjà dressé une liste d'essai des publications à distribuer?—R. Non.

D. Je crois que nous avons là une occasion unique et extrêmement importante de faire connaître dans ces pays des livres canadiens d'une réelle valeur qui soient reconnus comme authentiquement canadiens et dont l'autorité des auteurs soit bien établie. Il y a un an et demi, j'ai visité dans l'Uganda la bibliothèque d'une université à l'usage aussi bien des Africains que des Européens. Or, j'ai trouvé là bien peu d'ouvrages canadiens. J'en ai été déçu. Certes il y en avait quelques-uns, mais bien peu par rapport à la place qui revient, croyons-nous, à notre pays. Je crois vraiment que le choix des livres que nous enverrons est d'une extrême importance.—R. Nous accorderons une attention toute particulière aux recommandations des différents postes canadiens dans ces différentes régions nous suggérant les endroits où nos envois seraient le plus utiles et les sujets qui seraient d'intérêt dominant dans une région donnée. D'après ces renseignements, nous tâcherons d'établir le meilleur choix possible.

D. En dehors de ces postes à l'étranger, à qui demanderez-vous conseil?—R. Je crois que nous consulterons aussi les milieux universitaires, les cercles d'affaires, et en particulier les spécialistes mieux au courant des besoins d'une région donnée.

D. Les bibliothèques universitaires de notre pays me semblent particulièrement en mesure de vous conseiller sagement.—R. Nous avons d'ailleurs notre propre bibliothèque nationale.

D. Oui. Et pour ce qui est des services d'information à l'étranger, ils dépendent tous n'est-ce pas de votre ministère?—R. Oui. Je ne crois pas qu'aucun autre ministère emploie à l'étranger des agents d'information portant officiellement ce titre, quoique, bien sûre, certains agents de l'Immigration et du ministère du Commerce font un travail analogue.

D. Bon. Il me semble indubitable que ces agents à l'étranger doivent exprimer certaines critiques sur la façon dont les services d'information gouvernementaux distribuent leurs renseignements sur le Canada. Il va sans dire que nous avons tous entendu formuler certaines de ces critiques, mais je voudrais savoir tout particulièrement quelles sont les mesures prises pour remédier aux erreurs ainsi soulignées, c'est-à-dire pour s'assurer que les renseignements qui doivent atteindre tel ou tel endroit sont de nature à répondre aux besoins de cet endroit et à servir les intérêts du Canada. Le champ d'intérêt ici est immense, et le genre d'information qu'il serait particulièrement utile de faire connaître, par exemple, au Japon n'est pas nécessairement le même que celui qui serait désirable en Corée. Quelle est donc en réalité l'attitude du gouvernement en réponse aux critiques de ce genre qui de fait lui parviennent?—R. Nous demandons la contribution des différents ministères. Pour une région donnée, nous groupons des représentants des différents ministères qui y sont intéressés et nous tâchons de nous mettre d'accord sur les points à mettre en vedette. En tel endroit on s'intéressera surtout à l'information commerciale, en tel autre endroit on s'intéressera davantage aux questions internationales, à notre participation à l'OTAN, à notre rôle aux Nations Unies ou ailleurs. Dans d'autres régions, la question d'immigration mérite la vedette. A tout cela, il faut ajouter les sympathies et antipathies de chaque gouvernement. Ainsi il est des pays où l'on accueille très mal la propagande en faveur de l'émigration vers le Canada. Nous essayons donc de tenir compte des points de vue des différents ministères ainsi que des conditions propres à chaque pays.

Il n'est guère facile dans ce domaine de se limiter à tel ou tel genre d'information alors que, sans les limites pécuniaires imposées, l'abondance des matières à répandre à l'étranger serait tellement considérable. Mais le budget est limité et il faut s'en tenir à l'essentiel. Cela ne se résume d'ailleurs pas à envoyer des publications à l'étranger. Ainsi il nous est apparu que l'une des façons les plus efficaces de faire connaître notre pays à l'étranger est d'offrir quelque assistance à des journalistes réputés qui désirent visiter le Canada. Nous pouvons les aider à accomplir leur voyage et se mettre en relation avec les gens qu'ils désirent interviewer.

D. Pardon, cela comprend-il une aide financière quelconque?—R. Oui. Nous disposons d'une certaine somme pour les visites de journalistes. On en emploie la majeure partie lors d'un voyage annuel que font depuis quelques années des journalistes de pays membres de l'OTAN. Vous avez dû en rencontrer quelques-uns. Ils viennent généralement en été. Un grand nombre de journalistes de ces pays désirent venir au Canada. On leur fait visiter non seulement les centres militaires, mais aussi les centres industriels et autres. Ils ont ainsi visité Kitimat, Arvida et bien d'autres endroits.

Si vous désirez faire connaître des faits dans un de ces pays, vous arriverez beaucoup plus facilement à vos fins si ces faits sont rédigés par un représentant d'une agence de presse ou d'un journal bien connu dans le pays même. D'abord,

il connaît son public, et ensuite, son récit ne risque pas de passer pour de la propagande d'un gouvernement étranger. Nous trouvons ce mode excellent.

D. Quels montants ont été affectés à ces voyages au cours des dernières années?—R. En 1955-1956, nous y avons affecté \$6,600. Cette année nous prévoyons la dépense d'un \$3,000 additionnel. Nous espérons pouvoir répéter ces voyages de l'OTAN et aussi offrir à l'occasion une bourse à d'autres voyageurs.

M. Michener:

D. Avez-vous ainsi aidé des journalistes des États-Unis à visiter le Canada?—R. Seulement en les aidant dans l'organisation de leur voyage. En général, ils sont en mesure de défrayer eux-mêmes, ce qui n'est pas toujours le cas des journalistes venant d'Europe, d'Asie ou d'Amérique latine.

M. Patterson:

D. Avez-vous quelque garantie de ce qu'à leur retour ces gens écriront des articles qui présentent le Canada sous un jour avantageux?—R. Nous n'avons de cela aucune garantie officielle, mais nous avons vu les articles qui ont déjà été écrits, et selon nous, ils constituent l'une des meilleures formes sous lesquelles le Canada puisse se faire connaître à l'étranger.

D. D'après ce qui a déjà été écrit, vous jugez que la dépense était pleinement justifiée?—R. Oh, sans l'ombre d'un doute!

M. Michener:

D. Pouvez-vous nous expliquer comment vous coordonnez les différentes sources d'information sur le Canada dans un pays donné? Vous avez un personnel qui s'occupe de cela?

M. Fleming:

D. Avant que la question de monsieur Michener nous entraîne plus loin, j'aimerais poser une ou deux questions au témoin au sujet des journalistes, en particulier de ceux qui viennent des pays membres de l'OTAN. Quoique votre ministère n'offre aucune aide financière aux journalistes américains, je suis d'avis que leurs voyages d'information ou d'études chez nous sont plus nécessaires ou du moins seraient plus fructueux que ceux de n'importe quel autre groupe.—R. Je suis d'accord avec vous. Nos postes aux États-Unis, surtout à Washington et à New-York, font de multiples efforts pour encourager de telles visites. Et notre ministère, ainsi que d'autres, s'efforce de leur offrir des itinéraires et de les aider à s'aboucher avec les gens qu'ils désirent voir. Tout cela est très utile.

D. Je me demande d'autre part comment on choisit les journalistes des pays membres de l'OTAN à qui on offre une visite ici. Comment s'opère ce choix?—R. Cela se fait d'après une entente entre le service d'information de l'OTAN qui a son siège à Paris et différentes agences d'information dans les pays membres de l'OTAN. Nous n'avons guère la chance d'établir un véritable choix, mais jusqu'à présent nos visiteurs ont été des journalistes excellents et réputés.

D. Si l'on songe au peu de fonds disponibles, il faut évidemment en tirer le meilleur parti possible. Je suppose qu'on ne paye pas toutes les dépenses des journalistes qui nous visitent?—R. Non.

D. Évidemment ces fonds limités ne doivent pas permettre à un grand nombre de venir. Combien sont venu l'an dernier?—R. Dans le voyage de l'OTAN, il devait se trouver deux journalistes de chacun des pays européens membres de l'OTAN.

D. Cela veut dire environ vingt journalistes qui ont reçu de votre ministère une certaine aide pécuniaire et quelque assistance pour organiser leur voyage?

—R. Ici aussi, il y a collaboration entre les différents ministères. Le ministère de la défense nationale peut offrir le transport par avion tandis que notre ministère offre son assistance pendant le séjour au Canada.

D. Le fait de voyager en groupe facilite le transport et les autres arrangements?—R. Oui.

D. Et cela réduit aussi les dépenses?—R. Oui.

D. Il me paraît hors de doute qu'il s'agit bien là d'une des meilleures occasions de répandre à l'étranger une connaissance plus complète de notre pays.—R. C'est tout à fait notre avis.

Le PRÉSIDENT: Vous conviendrait-il d'ajourner?

M. FLEMING: Pour gagner du temps, puis-je demander dès maintenant à monsieur Macdonnell d'apporter certains renseignements avec lui à la prochaine séance? Pourrions-nous avoir des chiffres sur l'importance et la diffusion des différentes publications fournies par le ministère.

Le TÉMOIN: Certainement.

M. FLEMING: Et voudra-t-il nous entretenir des relations entre nos services commerciaux à l'étranger et les fonctions du ministère des Affaires extérieures?

Le TÉMOIN: Avec plaisir.

CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

1956

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. MAURISE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

SÉANCE DU MARDI 22 MAI 1956

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Exposé de l'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1956

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Maurice Boisvert,

et Messieurs.

Aitken	Gauthier (<i>Lac-Saint-Jean</i>)	MacKenzie
Arsenault	Goode	Macnaughton
Balcer	Hansell	McMillan
Breton	Henry	Michener
Cannon	Huffman	Nesbitt
Cardin	James	Patterson
Coldwell	Jutras	Pearkes
Crestohl	Knowles	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Decore	Lusby	Starr
Fleming	MacEachen	Stick
Garland	MacInnis	Stuart (<i>Charlotte</i>)
		Studer—35.

(Quorum 10)

Secrétaire du Comité.

J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 22 mai 1956

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: MM. Boisvert, Breton, Cresthol, Fleming, Hansell, Henry, James, Jutras, Knowles, MacKenzie, Macnaughton, McMillan, Michener, Patterson, Starr et Stuart (*Charlotte*)—(16).

Aussi présents: L'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. A. A. Day, adjoint spécial au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. A. S. McGill, adjoint exécutif au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le président constate qu'il y a quorum et fait savoir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est maintenant en mesure de répondre à diverses questions qui lui ont été posées à une réunion antérieure tenue le mardi 15 mai 1956.

En répondant aux questions, M. Pearson a fait allusion à la reconnaissance de la Chine et au statut de Formose.

Par la suite, M. Pearson fait des observations sur les sujets suivants:

1. L'influence communiste en Europe et en Asie.
2. Les déclarations de M. Khrouchtchev.
3. L'assistance économique à l'Asie.
4. L'Afrique—Points de vue politique et économique.
5. L'activité économique de l'Organisation des Nations Unies.
6. Les hôtes diplomatiques du Canada.
7. L'accès aux centres de recherches atomiques—Russie—Angleterre.
8. La libération des peuples opprimés.

A midi et quarante-cinq, M. Pearson en étant encore à répondre aux questions des membres, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

MARDI 22 mai 1956,
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, messieurs, nous sommes privilégiés d'avoir quorum ce matin. Nous entendrons d'abord le ministre; il répondra aux questions posées la semaine dernière.

L'hon. M. PEARSON (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Oui, monsieur le président, je crois qu'à l'avant-dernière réunion MM. MacKenzie et Fleming ont posé des questions portant entre autres sujets sur la Chine rouge et le nombre de gouvernements qui ont reconnu la Chine communiste. Je suis en mesure de répondre à ces questions. La première question qui m'a été posée,—par M. Fleming, je crois,—est la suivante: Lesquels de ces pays établissent une distinction entre la reconnaissance sans réserve et la reconnaissance avec réserve de la Chine? En d'autres termes, y a-t-il des gouvernements qui incluent Formose dans cette reconnaissance et d'autres qui l'en excluent?

Les gouvernements qui ont reconnu le régime de Pékin l'ont fait par échange de correspondance avec ce régime et, sauf une exception qui s'explique assez facilement, cette correspondance n'a pas été dévoilée au gouvernement canadien. Même si elle était dévoilée, la façon de l'interpréter et la question de savoir au juste si les pays accordent la reconnaissance incluent ou non Formose relèveraient de la seule compétence des gouvernements intéressés; autrement dit, à moins que la question ne fût traitée de façon explicite, l'interprétation dépendrait entièrement de l'intention du gouvernement accordant la reconnaissance et seul ce dernier pourrait la fournir.

Le seul gouvernement qui ait fait exception en nous communiquant sa déclaration ne fait aucune mention du statut de Formose.

Une autre question se rattache à celle à laquelle j'ai tenté de répondre: celle de M. Knowles. C'est la suivante: Quels pays reconnaissent la Chine communiste mais soutiennent qu'il reste à déterminer le statut de Formose? Le gouvernement du Royaume-Uni a déclaré publiquement qu'à son avis le statut de Formose reste à déterminer. Comme les membres du Comité le savent sans doute, le traité de paix avec le Japon qui est entré en vigueur en avril 1952 a soustrait Formose à la souveraineté japonaise mais n'a transféré cette souveraineté à aucun autre pays. Par suite, les 50 États qui sont parties à ce traité peuvent fort bien opiner, comme le Royaume-Uni, que le statut de Formose reste à déterminer; mais là encore c'est une question qu'il appartient à chaque gouvernement de décider lui-même et, à défaut d'une déclaration publique comme celle qu'a faite il y a un peu plus d'un an le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni pour préciser l'attitude de son pays, nous n'avons aucune source d'information à ce sujet.

Puis MM. Flemming et MacKenzie, je crois, ont posé une autre question quant aux dates où les pays en cause ont reconnu de fait ou de droit le régime de

Pékin. Au lieu de donner lecture de ces textes, ce qui mettrait quelque temps, je propose, si tel est votre bon plaisir, qu'ils soient consignés au compte rendu des délibérations du Comité.

Ont accordé la reconnaissance les membres suivants de l'ONU :

Afghanistan.....	Avant le 20 avril 1950
Albanie.....	Probablement en octobre 1949
Birmanie.....	Vers le 17 décembre 1949
Bulgarie.....	Probablement en octobre 1949
Ceylan.....	Vers le 6 janvier 1950
Danemark.....	Le 9 janvier 1950
Finlande.....	Avant le 20 avril 1950
Hongrie.....	Probablement en octobre 1949
Inde.....	Le 30 décembre 1949
Indonésie.....	En mars ou avril 1950
Israël.....	Avant le 9 mars 1950
Norvège.....	Avant le 20 avril 1950
Pakistan.....	Le 5 janvier 1950
Pays-Bas.....	Vers le 27 mars 1950
Pologne.....	Probablement en octobre 1949
Roumanie.....	Probablement en octobre 1949
R.S.S. de Bielorussie.....	Probablement en octobre 1949
R.S.S. d'Ukraine.....	Probablement en octobre 1949
Royaume-Uni.....	Le 6 janvier 1950
Suède.....	Le 14 janvier 1950
URSS.....	En octobre 1949
Tchécoslovaquie.....	Probablement en octobre 1949
Yougoslavie.....	Probablement en octobre 1949

Ont aussi reconnu le régime de Pékin les pays suivants qui ne sont pas membres de l'ONU :

Suisse.....	Le 17 janvier 1950
Corée du Nord.....	Probablement en 1949
Mongolie extérieure.....	Probablement en 1949
Allemagne orientale.....	Probablement en 1949
Nord-Vietnam.....	Le 15 janvier 1950

Au moment où cette question fut posée, 23 membres de l'ONU avaient reconnu le régime de Pékin en tant que gouvernement de la Chine et, comme on le constatera, les dates d'une telle reconnaissance se situent entre 1949 et 1950. En plus, l'Égypte a reconnu le régime de Pékin il y a quelques jours ou, plutôt elle a signifié son intention de le reconnaître. Ceci portera à 24 le nombre des membres de l'ONU qui reconnaissent Pékin. Ont aussi accordé la reconnaissance les pays suivants, qui ne sont pas membres de l'ONU : la Suisse, la Corée du Nord, l'Allemagne orientale, le Vietnam-Nord et la Mongolie extérieure. Ces pays sont au nombre de cinq, bien que nous ne les reconnaissons pas tous comme

États. La Mongolie extérieure n'est pas encore membre de l'ONU. Ainsi, 24 États faisant partie de l'ONU et cinq autres pays auraient reconnu le régime de Pékin.

Nous ne croyons pas savoir que la reconnaissance accordée par le Danemark, l'Inde, le Pakistan, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni en soit une "de droit" et nous ne possédons aucun renseignement précis pour confirmer que la reconnaissance accordée par les autres États en est une "de droit". Bien que ce soit presque sûr, ce n'est pas mentionné comme tel dans leur déclaration de reconnaissance.

La question de la reconnaissance "de fait", qu'on a soulevée antérieurement, présente plus de difficultés. En effet, la reconnaissance "de facto" exige une déclaration délibérée et n'a rien d'un sous-entendu ni d'une déduction. Quelques-uns des gouvernements qui ont participé, en 1954, à la Conférence de Genève sur la Corée et l'Indochine ont déclaré expressément qu'en l'occurrence leur présence au côté des représentants du régime de Pékin ne signifiait nullement qu'ils reconnaissaient ce régime.

De même, je pense, en autorisant son ambassadeur en Tchécoslovaquie à entamer à Genève, en 1955, des pourparlers avec l'ambassadeur de Chine en Pologne, le gouvernement des États-Unis a pris soin de déclarer que ce geste ne constituait nullement une reconnaissance. Toutefois, du fait que d'autres gouvernements qui ne reconnaissent pas officiellement Pékin ont tenu des pourparlers avec ce régime, il ressort qu'ils ont pour le moins pris conscience de son existence en tant que gouvernement administrant un territoire et jouissant d'une certaine importance dans les affaires internationales, au point qu'il faille du moins traiter avec lui dans certains domaines. Bien entendu, il ne s'agit pas là d'une reconnaissance "de fait" ni "de droit" au sens juridique mais c'est une reconnaissance du fait que le régime existe et qu'il faut en tenir compte dans certains pourparlers internationaux.

Monsieur le président, telles ont été, je crois, les questions posées sur la Chine.

LE PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. KNOWLES: Monsieur le président, permettez-moi de poser une question à M. Pearson. Je choisis mes termes avec soin pour ne pas sembler poser une question tendancieuse; si je veux poser une telle question, je l'indiquerai clairement. Je présume que si le gouvernement canadien songeait à reconnaître la Chine sous une forme quelconque, cette reconnaissance serait du même genre que celle qu'à accordée le Royaume-Uni, en ce sens que Formose y serait considérée comme séparée du continent chinois, vu que le statut de cette île est une question qu'il reste à déterminer, à l'ONU par exemple.

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, je crois que le gouvernement a précisé qu'à son avis le statut de Formose reste à déterminer et que toute reconnaissance que pourrait vraisemblablement recevoir un jour le gouvernement de Pékin,—je choisis mes termes avec soin,—ne comprendrait pas nécessairement Formose. Nous sommes allés un peu plus loin et avons déclaré plus d'une fois que nous ne participerions à aucune mesure qui aurait pour effet de céder contre son gré la population de Formose à un régime communiste centralisé à Pékin; en d'autres termes, en ce qui concerne la détermination éventuelle du statut de Formose, il faudrait tenir compte en tout premier lieu de la volonté des habitants de l'île.

M. KNOWLES: Vous admettez que ce principe vaudrait aussi pour le régime qui prétend actuellement détenir le contrôle de Formose? Éventuellement le peuple de Formose aurait "la parole"?

L'hon. M. PEARSON: Je crois que ce principe s'appliquerait aux relations entre Formose et tout régime chinois.

M. MACKENZIE: Si je comprends bien, vous faites allusion au prétendu vote libre?

Un MEMBRE: Pourquoi un prétendu vote libre?

M. MACKENZIE: Parce que quelques-uns de ces pays n'ont pas le droit de voter librement.

L'hon. M. PEARSON: A mon sens, les habitants de ces pays doivent avoir le droit de décider de leur avenir de façon appropriée, lorsque l'heure sera venue. Présentement, les deux régimes ne s'accordent guère que sur une question, savoir que Formose fait partie de la Chine; le gouvernement nationaliste de Formose est aussi catégorique à ce sujet que le gouvernement communiste de Pékin.

M. KNOWLES: Pour les seules fins du compte rendu et puisque le ministre a signalé que quelque 50 pays ont signé le traité de paix avec le Japon qui a mis fin à la domination de Formose par ce pays sans cependant la confier au régime de Pékin, quels sont les pays importants qui n'ont pas signé ce traité de paix?

L'hon. M. PEARSON: Le plus important est l'Union soviétique. Je ne me souviens pas, de prime abord, du nom des autres pays qui n'ont pas signé. L'Inde n'a pas signé à ce moment-là mais je crois qu'elle l'a fait depuis. Mais j'aimerais m'en assurer.

M. KNOWLES: Le Canada a signé, bien entendu?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. FLEMING: Si nous en avons fini avec ce sujet, où M. Pearson a dû mesurer ses pas avec autant de prudence que s'il marchait sur du ver brisé. . .

L'hon. M. PEARSON: Et les pieds nus.

M. FLEMING: . . . Je voudrais revenir sur la question de l'OTAN que nous discutons lors de la dernière réunion à laquelle le ministre assistait. Je voudrais aussi poser des questions sur l'avenir de l'OTAN et sur ce qu'on peut considérer comme des mesures visant à l'affermir contre les habiles manœuvres des Russes qui tentent de l'affaiblir. Si je comprends bien, monsieur Pearson,—je crois que vous l'avez dit à la dernière réunion dont le procès-verbal n'est pas encore imprimé,—il ne fait aucun doute que le gouvernement canadien appuie aussi fermement que jamais l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

L'hon. M. PEARSON: Je suis d'accord.

M. FLEMING: Que pensez-vous actuellement de la puissance de l'OTAN après les toutes dernières tentatives de la Russie,—que l'on peut fort bien qualifier d'habiles,—pour l'affaiblir et vu le sentiment, compréhensible d'ailleurs, qui existe dans certains pays et selon lequel la période la plus dangereuse est passée?

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, pour répondre à M. Fleming, voici ce que j'en pense. L'OTAN est en voie de s'adapter à une situation nouvelle créée, pour une bonne part, par la modification des tactiques russes et,

partiellement à cause de ce changement, par le sentiment que la menace d'agression militaire est moins grave qu'auparavant. D'autre part, les problèmes qui naissent de ce que nous avons appelé la coexistence dans la concurrence deviennent plus complexes et plus importants et l'OTAN doit s'adapter à ce nouvel état de choses.

M. FLEMING: Selon vous, l'OTAN est-elle aussi forte aujourd'hui que l'année dernière au triple point de vue de puissance matérielle, force armée et volonté de résistance?

L'hon. M. PEARSON: A mon avis, la question de sa force armée est un fait reconnu et je crois qu'il serait juste de dire que cette force n'a pas diminué au cours de l'année écoulée; je pense plutôt qu'elle a augmenté, bien qu'il soit vrai que certains éléments de cette force armée,—je songe ici à l'armée française,—aient été provisoirement transférés en Afrique du Nord. Durant l'année, les forces de l'OTAN se sont améliorées en qualité, en matériel et en organisation; de plus, la République fédérale d'Allemagne a progressé quelque peu au cours de l'année en établissant les éléments de ses forces armées. Ainsi, dans l'ensemble, je crois qu'il n'y a pas eu d'affaiblissement.

Que la volonté de résistance soit toujours aussi ferme, c'est matière à discussion. A mon sens, la volonté de résister collectivement à toute agression militaire contre un pays quelconque de l'OTAN n'a pas diminué.

M. FLEMING: J'ai lu dans le journal d'hier le compte rendu d'une réunion à Moscou au cours de laquelle M. Khrouchtchev a reçu les hommes d'États français et où il s'est permis d'affirmer qu'il avait été question de liquider l'OTAN. L'ambassadeur des États-Unis, M. Bohlen, a nié catégoriquement cet avancé. Voici ses paroles:

Vous devez reconnaître le fait accompli: L'OTAN existe.

Mais M. Khrouchtchev s'est obstiné à dire: Il a bel et bien été question de la liquidation de l'OTAN. Dois-je comprendre qu'aucune des parties à l'OTAN n'a parlé de liquider cette Organisation?

L'hon. M. PEARSON: Au contraire, il a été question, surtout à la dernière réunion du Conseil, de renforcer l'OTAN, particulièrement dans les domaines non militaires, et il se peut fort bien qu'en faisant allusion à la liquidation de l'OTAN, M. Khrouchtchev exprimait l'interprétation qu'il donnait de l'établissement d'un sous-comité de trois ministres, que la presse soviétique a pu, je suppose, représenter comme un sous-comité chargé de liquider l'OTAN. Nous savons au contraire que ce sous-comité est chargé de formuler des propositions de nature à affermir l'OTAN.

M. FLEMING: A ce sujet, l'attitude des États-Unis, est, il va sans dire, d'une extrême importance. Je me rappelle l'engagement qu'a pris le président Eisenhower et qui a été reproduit dans une dépêche de la Presse Associée en date du 10 mars. Cette dépêche, émanant de Washington, se lisait comme il suit:

Dans un message spécial aux premiers ministres de sept pays européens alliés, le président a dit que les États-Unis tiendraient des unités déployées en Europe et autour de l'Europe tant que cette partie du monde serait menacée.

Tous ces premiers ministres, je crois, étaient membres de l'OTAN. Le message poursuit :

Le président Eisenhower a promis que les États-Unis maintiendraient une bonne partie de leurs forces terrestres, navales et aériennes en Europe pour parer à toute attaque communiste.

Si je comprends bien, à la dernière réunion du Conseil, les États-Unis n'ont pas manifesté de fléchissement dans leur détermination de maintenir tout leur apport matériel à la puissance de l'OTAN ?

L'hon. M. PEARSON : C'est juste. En outre, les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada ont exposé leur attitude à la conférence de Londres, le 3 octobre 1954. A cette occasion, les États-Unis ont fait une déclaration dans le même sens que celle du président Eisenhower que vous venez de citer. Le Royaume-Uni a déclaré qu'il continuerait de maintenir sur le continent européen, l'Allemagne comprise, les mêmes effectifs que ceux qu'il affecte présentement au commandement suprême allié en Europe, soit quatre divisions et l'aviation tactique, ou tous effectifs que le commandant suprême allié juge être des forces de combat équivalentes. Il s'est engagé à ne pas retirer ces forces contre le gré de la majorité des puissances du traité de Bruxelles, lesquelles doivent prendre leur décision en tenant compte des vues du commandant suprême allié en Europe.

L'expression "forces de combat équivalentes" prévoit la possibilité d'une modification des formations, des tactiques et de l'organisation des forces de combat.

Telle était la position du Royaume-Uni à ce moment-là et, autant que je sache, elle n'a pas changé. La position du Canada, que j'ai exprimée de mon mieux à cette conférence, réaffirmait la détermination du gouvernement canadien de remplir les obligations permanentes découlant de sa participation à l'OTAN et d'appuyer l'objectif de l'unité européenne. Voici ce que j'ai dit et cette déclaration a déjà été publiée :

En ce qui nous concerne, l'OTAN demeure le foyer de notre participation à la défense commune et de notre espoir dans le développement d'une coopération plus étroite avec les autres peuples de la communauté atlantique. A ce titre, l'Organisation de l'Atlantique-Nord demeure le fondement de la politique étrangère du Canada. Ainsi, tout en soulignant notre foi dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, nous saluons l'extension envisagée du traité de Bruxelles. Nous souhaitons un développement des relations dans le cadre de l'OTAN avec la nouvelle Organisation du traité de Bruxelles, qui comprend des pays avec lesquels nous sommes déjà unis par des liens particulièrement étroits.

Telle est encore notre attitude à l'égard de l'OTAN. Ayant déclaré cela, — et je l'ai déclaré aux réunions du Conseil de l'OTAN, de même que le ministre de la Défense nationale, — j'ajoute que nous envisageons l'Amérique du Nord comme partie intégrante des secteurs de l'OTAN, et la défense de l'Amérique du Nord est autant la défense de l'OTAN que la défense du Rhin ou des secteurs plus à l'Est.

M. FLEMING : J'irai un peu plus loin et ma prochaine question se justifiera davantage du fait qu'à la réunion à Moscou dont je viens de parler, M. Khrouchtchev aurait porté un toast à la libération des États captifs ou

quelque chose du genre. On se souvient que le 30 décembre la Maison Blanche a réaffirmé nettement sa politique, comme en fait foi une dépêche portant cette date:

La Maison Blanche a réaffirmé aujourd'hui l'intention de la politique étrangère des États-Unis d'opérer avec succès la libération pacifique des "peuples captifs."

Cette déclaration avait l'appui du président Eisenhower et de M. Dulles. La dépêche poursuit:

La libération pacifique des peuples captifs a été, est et, jusqu'à sa réalisation, restera l'un des principaux objectifs de la politique étrangère des États-Unis.

Quelle est l'attitude du gouvernement canadien à ce sujet?

L'hon. M. PEARSON: A la première réunion à laquelle j'ai assisté, je crois avoir déclaré en réponse à quelques questions,—et ici je ne puis répéter exactement mes paroles mais je puis réitérer la politique du gouvernement en des termes peut-être différents,—que nous avons pour politique d'appuyer tout mouvement permettant aux peuples qui ont perdu leur liberté de la recouvrer, et ce principe s'applique à bon nombre de pays qui sont sous le régime soviétique tant dans la périphérie qu'à l'intérieur de la Russie soviétique. Leur libération pacifique est un objectif que nous appuyons et lorsque M. Khrouchtchev a levé son verre pour porter un toast,—comme il le fait assez souvent,—à la libération des peuples captifs, il s'est aventuré sur un terrain glissant, car c'est un toast auquel nous pouvions tous participer de grand cœur, vu que plusieurs de ces peuples captifs sont actuellement esclaves de l'Union soviétique. Le toast de M. Khrouchtchev peut nous offrir quelque encouragement, s'il a entendu les choses de cette façon, mais il est permis d'en douter.

M. CRESTHOL: Sans doute n'a-t-il pas la même notion que nous des peuples esclaves?

M. FLEMING: Sans doute. Je me demande simplement pourquoi les pays occidentaux,—et peut-être votre comité des trois y songe-t-il,—ne profitent pas d'une occasion comme celle-là et d'autres signalées par M. Selwyn Lloyd. Vous vous souviendrez sans doute que lors de son passage à Ottawa, en janvier, il a mentionné l'observation suivante que lui a faite M. Khrouchtchev:

Je ne conçois pas qu'on puisse entrer dans un pays sans vouloir en tirer avantage.

A mon sens, cette observation valait d'être diffusée partout dans les pays occidentaux et dans toutes les parties du monde où les Russes cherchent à étendre leur influence et mener ces offensives de propagande contre ce qu'ils appellent la politique de "colonialisme" de l'Ouest.

L'hon. M. PEARSON: Cette déclaration, monsieur le président, a fait l'objet d'une très grande publicité par les organismes de propagande des pays non communistes de l'Ouest. Elle rivalise à cet égard avec l'observation,—malheureuse à ce point de vue,—que M. Vichinsky a faite il y a quelques années à Paris,—à savoir que les propositions de désarmement de l'Ouest l'avaient fait "mourir de rire". Je le répète, cette "brique" de la part de M. Khrouchtchev a reçu beaucoup de publicité. En passant, le toast qu'il a porté il y a quelques jours et dont vient de parler M. Fleming a déjà été mentionné par les agences d'information, du moins aux États-Unis, car j'en ai déjà vu des allusions dans leurs journaux et leur propagande.

M. FLEMING: Nous avons déjà examiné les détails de la prochaine question que j'entends poser, monsieur le président, mais le ministre peut-il nous donner un aperçu de la position du communisme en Asie? A-t-il fait du progrès depuis un an ou dix-huit mois?

L'hon. M. PEARSON: L'Asie est une vaste région où vivent quelque 900 millions d'âmes...

M. FLEMING: Nous avons déjà passé en revue des divers pays qui la composent et je me demande maintenant si vous pouvez nous donner une vue d'ensemble à ce sujet?

L'hon. M. PEARSON: Je ne prétends pas pouvoir parler avec certitude de la question mais, à mon sens, le communisme n'a guère fait de progrès depuis un an en Asie. Dans les pays asiatiques où ont eu lieu des élections, on peut savoir un peu si le communisme fait ou non du progrès. Il n'en a pas fait beaucoup dans l'Inde. Au point de vue importance, les communistes, je crois, sont au troisième rang en Indonésie par suite du résultat des élections tenues dans ce pays, mais il y a sept ou huit partis non communistes et le vote non communiste a été, au total, beaucoup plus considérable que les voix recueillies par les candidats communistes. En Birmanie, où il y a eu des élections il y a quelque temps, les communistes ont fait quelque progrès mais je dirais que dans l'ensemble la situation n'a guère changé depuis un an dans aucun pays asiatique, du moins dans le sens d'un accroissement de l'influence communiste.

L'une des raisons, c'est assurément que la plupart des pays asiatiques sont maintenant libres; leur liberté est reconnue et ils sont tenus pour États libres dans le monde. C'est pourquoi les communistes ne peuvent exploiter dans ces pays le sentiment de liberté nationale, comme ils l'ont fait si habilement par le passé. Cette amélioration, si elle se produit vraiment, ne fait pas disparaître d'autres comparses du communisme: la pauvreté et la misère, que les communistes ont aussi su exploiter habilement à leurs fins. Ainsi je crois que dans l'ensemble les forces non communistes, les forces démocratiques, ont tenu bon en Asie.

M. FLEMING: Vous vous rappelez sans doute la déclaration assez frappante que l'ancien premier ministre de Ceylan, sir John Kotelawala, a faite en décembre l'an dernier à Manille, à savoir que si les masses asiatiques en venaient à accepter l'idéologie communiste, "elles pourraient aller jusqu'au bout et alors l'Ouest ne durerait pas 10 minutes". Il ajoutait qu'il fallait élever le niveau de vie des masses indiennes et introduire chez elles un régime d'éducation propre à leur enseigner les avantages de la démocratie. Voici ces paroles à ce sujet:

Il faut instruire les masses, leur faire voir les avantages de la démocratie. L'homme moyen en Asie ne comprend pas la différence entre le communisme, la démocratie ou tout autre régime. Tout ce qui le préoccupe, c'est d'avoir l'estomac rempli. Il faut lui enseigner les avantages de la démocratie.

Nous avons eu deux séances très importantes en compagnie du capitaine Cavell, qui a passé en revue les détails du Plan de Colombo, et je crois qu'il y aurait lieu de vous poser une question d'ordre général sur l'aide fournie par l'entremise de cet important organisme. Vu l'étendue du problème asiatique et la place stratégique qu'il occupe dans les plans mondiaux des communistes, croyez-vous que nous devrions faire davantage, de concert avec d'autres pays donateurs,—dans la mesure où ils le peuvent,—qui participent au Plan de Colombo,

pour accroître l'aide fournie, parce que cela servirait à combattre la stratégie du Kremlin dans cette partie du monde?

L'hon. M. PEARSON: Les pays asiatiques peuvent certainement accepter beaucoup plus d'aide; on pourrait y réaliser des projets innombrables, mais je le répète et je suis sûr que vous en convenez, on ne résoudrait pas le problème en versant des millions à ces fins dans les pays asiatiques sans établir un régime de planification et de contrôle et sans prendre des mesures pour s'assurer que les fonds serviront à des fins constructives. Je crois aussi que la manière dont on fait les choses importe autant que ce que l'on fait; l'esprit qui a inspiré les mesures a eu autant d'effet sur l'opinion publique en Asie que ce qui a été effectivement accompli. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Plan de Colombo a si bien réussi; les pays du Plan de Colombo et les délégués qui participent aux réunions ministérielles annuelles n'ont pas le sentiment que les uns donnent et les autres reçoivent, qu'il y a des pays donateurs et des pays secourus. Il existe au contraire un sentiment d'égalité et de reconnaissance des besoins qui existent et un sentiment que c'est un privilège d'aider à combler ces besoins.

Si tous les programmes d'aide étaient exécutés dans cet esprit, ils contribueraient bien davantage à résoudre le problème dont vous parlez. Je crois qu'on se rend de plus en plus compte de ce fait. En outre, le volume d'aide s'est accru depuis quelques années, dans le cadre du Plan de Colombo, mais il reste encore beaucoup à faire. Les ressources du Canada, il va sans dire, doivent aussi être affectées à d'autres besoins et d'autres exigences.

M. FLEMING: Voilà une déclaration prudente, M. Pearson, et si c'est tout ce que vous voulez dire à ce sujet, je n'insisterai pas. Je croyais que vous iriez plus loin.

Puis-je poser une question analogue au sujet de l'Afrique? Nous sommes ici en présence de facteurs nouveaux et en évolution. Vous vous rappelez sans doute l'article où M. Drew Hamilton résume ainsi qu'il suit la situation:

Le gouvernement britannique s'inquiète beaucoup des indices voulant que la Russie songe à utiliser son emprise en Égypte pour lancer une campagne d'infiltration communiste et de subversion en Afrique.

L'article ajoute que le cabinet du Royaume-Uni considère maintenant la perspective d'une poussée russe au cœur de l'Afrique, par voie du Soudan, du Kenya et de l'Éthiopie, comme le plus dangereux tournant de la politique soviétique depuis Genève. Les chefs de l'opposition travailliste, précise-t-il, partagent entièrement ce point de vue.

Avec l'avantage que vous avez, êtes-vous en mesure d'exprimer un jugement sur la menace que présente la politique communiste à l'égard du continent africain?

L'hon. M. PEARSON: Nous savons tous manifestement qu'il y a beaucoup d'agitation, de malaise et de mouvement,—de réveil si vous préférez,—dans les régions de l'Afrique qui ne jouissent pas de leur liberté politique et il est manifeste aussi que les communistes vont exploiter cette situation à leur avantage et tenter d'y prendre la direction du mouvement de liberté politique. Le progrès vers la liberté est assez constant en Afrique mais ce serait assurément une grave erreur et, à la longue, ce serait détrimentaire aux peuples intéressés que d'en forcer le rythme dans certaines régions de l'Afrique où les habitants ne sont

nettement pas en mesure de se gouverner eux-mêmes dans le moment et où, si on leur laissait le champ libre, ce serait peut-être l'anarchie. Quelque autre grande force pourrait intervenir et prendre la situation en main.

Un bon exemple à citer à ce sujet est celui de l'ancienne colonie italienne de la Somalie, où, en vertu d'une résolution adoptée par les Nations Unies il y a 5 ans environ, fut institué un régime de tutelle de 10 ans, après lequel la colonie devait devenir un État indépendant. Il est bien difficile de croire que dans 5 autres années cette région appauvrie pourra maintenir, dans le monde d'aujourd'hui, un régime d'indépendance politique propre à assurer le bonheur du peuple. Il est d'autres secteurs de l'Afrique où cette évolution, si elle était menée à terme immédiatement, ne serait pas avantageuse pour la population. Je crois qu'on peut observer d'encourageants indices dans les territoires coloniaux britanniques, où le progrès vers l'indépendance a été constant et où l'on enseigne à la population à se gouverner elle-même.

M. FLEMING: S'agit-il d'indépendance ou de pleine autonomie?

L'hon. M. PEARSON: De pleine autonomie-d'indépendance au sein du Commonwealth. La Côte de l'Or et la Nigéria nous en offrent deux bons exemples.

Un MEMBRE: Le Togo aussi.

L'hon. M. PEARSON: Le Togo, je crois, a décidé de se joindre à la Côte de l'Or, mais ces régions éprouvent des "douleurs de croissance" à ce stade de la marche vers l'autonomie.

M. FLEMING: Ma question visait plutôt l'infiltration communiste. On semble reconnaître qu'il y a une forte part d'influence égyptienne dans les difficultés que les Français éprouvent en Afrique du Nord et que l'influence russe croît vraisemblablement dans le Proche et le Moyen-Orient. C'est sur cette influence croissante que portait ma question.

L'hon. M. PEARSON: A mon sens, même s'il n'y avait jamais eu de révolution en Russie en 1917, il y aurait quand même des perturbations en Afrique aujourd'hui, à cause du désir de liberté politique qui se manifeste même dans les coins les plus reculés de ce continent.

M. FLEMING: Il y a aussi du nationalisme.

L'hon. M. PEARSON: Du nationalisme et un désir de liberté... Mais il est difficile de dire qu'il existe du nationalisme, au sens où nous l'entendons, dans certaines parties de l'Afrique. Il est vrai aussi que les communistes cherchent à exploiter ces forces et à en prendre la direction, et c'est là un danger très net qui se constate dans toute l'Afrique. En agissant ainsi, ils posent non seulement en champions de la liberté politique mais en champions de l'égalité raciale, ce qui prend beaucoup en Afrique. Au surplus, il est manifeste que cette situation se présente partout où il y a des perturbations en Afrique mais je n'oserais affirmer que les communistes sont au fond de toutes les perturbations. Il serait contraire au sens des réalités, par exemple, de croire que les conditions qui existent en Afrique sont le fait du communisme ou des communistes, mais il n'y a aucun doute,—et M. Khrouchtchev l'a indiqué clairement durant la visite récente des dirigeants français à Moscou,—que les communistes ne veulent pas s'abstenir d'appuyer ces mouvements. A mon sens, le point le plus dangereux en Afrique dans le moment, c'est l'Algérie; c'est là que la lutte se manifeste le plus vivement.

M. FLEMING: Je ne veux pas monopoliser les questions, monsieur le président. J'en ai quelques autres à poser.

Le PRÉSIDENT: Posez-les, monsieur Fleming; il n'y aura pas de clôture ce matin. Nous serons heureux de les entendre.

M. FLEMING: Merci, monsieur le président. M. Pearson est sans doute au courant de la déclaration que M. Gaitskell aurait faite à Atlantic-City il y a plusieurs jours. M. Gaitskell, il va sans dire, est chef du parti travailliste britannique et leader de l'opposition. Selon le *New York Times*, il a proposé que tous les pays affectent 1 p. 100 de leur revenu national à l'aide économique par l'entremise de l'ONU. Il a ajouté que la cause des Nations Unies "va mal" en Asie, en Afrique et dans certaines parties de l'Amérique latine. Les propositions visaient à la reprise de l'initiative qui, à son avis, était tombée aux mains de l'Union soviétique.

Le gouvernement canadien croit-il ou non que l'ONU soit le meilleur canal qui soit pour diriger l'aide économique que le Canada et les autres pays occidentaux veulent bien accorder à ces autres parties du monde?

L'hon. M. PEARSON: Je l'ai dit plus d'une fois, et récemment encore dans un discours à Londres: l'ONU, à mon sens, doit s'occuper de plus en plus d'assistance économique internationale. Je ne veux pas dire que tous les projets d'assistance économique internationale doivent se réaliser par voie de l'ONU. Je crois que le programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies est bien administré et que celle-ci pourrait fort bien disposer de plus de ressources,—j'espère qu'elle en obtiendra davantage,—mais l'aide ne doit pas nécessairement être donnée par l'ONU. Tout projet, cependant, devrait, à mon avis, être exécuté par l'entremise de l'Organisation, c'est-à-dire qu'elle devrait servir de chambre de compensation pour tous ces projets. J'ai précisé:

Nous devrions échanger nos plans avec les Russes ou les autres pays qui veulent y participer et un organe compétent de l'ONU devrait être chargé de la surveillance générale et de l'examen de ces questions.

Je crois qu'il serait bon de le faire, car ainsi, sans intervenir dans les questions comme celle de l'administration et de l'exécution du Plan de Colombo, on dissiperait tout ce qui ferait soupçonner que les projets d'assistance internationale sont inspirés ultérieurement par des motifs politiques. Au cas où un projet proposé par certains pays paraîtrait suspect, il pourrait être mis en doute puis étudié par le comité de l'ONU établi pour examiner de telles questions.

Il est d'autres gouvernements, toutefois, qui estiment plus pratique de traiter directement avec les pays assistés et croient qu'il serait plus difficile d'obtenir les crédits voulus s'il fallait passer par un organisme international où chaque gouvernement intéressé n'aurait qu'une voix sur 80.

M. KNOWLES: Voulez-vous dire que le Canada pourrait adopter une attitude plus favorable que par le passé envers le SUNFED?

L'hon. M. PEARSON: Nous sommes en voie de discuter la question actuellement au Conseil économique et social; j'ose croire que notre attitude à cet égard, comme envers tout ce qui se fait à l'ONU, sera constructive et progressiste.

M. FLEMING: Et conservatrice.

M. KNOWLES: Je prétends qu'elle devrait être plus constructive et plus progressiste.

M. FLEMING: Auriez-vous quelque chose à dire, monsieur Pearson, sur l'autre aspect de la proposition de M. Gaitskell, savoir qu'il faudrait affecter 1 p. 100 du revenu national, il n'a peut-être pas voulu faire de différence technique entre le revenu national et le produit national brut,—aux programmes d'aide économique? Mettons qu'au Canada 1 p. 100 équivaut à quelque 250 millions de dollars par année. C'est huit fois autant que notre apport au Plan de Colombo et l'aide technique que nous fournissons par l'entremise de l'ONU.

L'hon. M. PEARSON: Nous contribuons de 40 à 45 millions à l'heure actuelle.

M. FLEMING: Mettons six fois, alors. De toute façon, c'est une augmentation considérable. Le ministre aimerait-il dire quelque chose à ce sujet?

L'hon. M. PEARSON: Tout ce que je puis dire, c'est que c'est une augmentation considérable. Je ne peux rien ajouter pour le moment, monsieur le président. Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la proposition de M. Gaitskell, que d'autres ont faites sans doute, sous une forme un peu différente, et selon laquelle les pays devraient mettre de côté à cette fin une certaine proportion de leur revenu national. La question a été discutée à l'ONU, où plusieurs pays ont pris l'attitude suivante: comme nous pouvons épargner sur nos crédits pour la défense, nous pourrions orienter une plus forte partie de nos ressources vers cette autre forme de défense et de protection. Mais tant qu'un gouvernement, comme le gouvernement canadien, devra consacrer de 40 à 45 p. 100 de son budget à la défense nationale, sa capacité de contribuer aux projets internationaux d'assistance sera restreinte.

M. MICHENER: A ce sujet, je crois qu'aucun pays n'a pu atteindre, même de loin, la norme que propose M. Gaitskell. A-t-on établi une comparaison entre les dépenses que les divers pays ont affectées aux différents projets d'aide, d'une part, et le produit national brut, d'autre part?

L'hon. M. PEARSON: Oui, nous avons établi la comparaison et je crois qu'à la première réunion nous avons fait circuler un tableau qui donne une idée de ce que nous avons fait depuis quelques années; si je me rappelle bien, il y est aussi question de la contribution des États-Unis. Par rapport à son revenu national, le Canada occupe une bonne place parmi les pays contributeurs. Compte tenu de ce revenu, je crois que nous avons contribué tout autant que n'importe quel autre membre de l'ONU.

M. CRESTOHL: Autrement dit, vous avez constaté que le Canada est, comme il se doit, libéral.

M. FLEMING: Vous devriez dire "généreux". Le mot "libéral" est très ambigu et le devient davantage de jour en jour.

L'hon. M. PEARSON: Je crois que seules les contributions des États-Unis et du Royaume-Uni dépassent celle du Canada. Par ordre d'importance, nous sommes, je pense, le deuxième contributeur du Plan de Colombo et notre apport a pris la forme de crédits directs. La contribution du Royaume-Uni a souvent pris la forme d'un abaissement des balances sterling, ce qui est très important mais diffère quelque peu de notre apport. Je ne cherche pas à nous vanter, car ce n'est rien dont on puisse se vanter, mais notre contribution se compare très bien avec celles des autres pays.

M. CRESTOHL: C'est parce que nous sommes libéraux, monsieur Fleming.

M. MICHENER: J'ai soulevé cette question il y a quelque temps, monsieur le président, mais j'ai manqué une réunion et je ne sais si le tableau que j'ai demandé a été produit . . .

Le PRÉSIDENT: Pas encore. Il sera prêt jeudi.

M. FLEMING: Je passe maintenant à l'OTASE. Depuis un an, le Canada a-t-il été invité à faire partie de l'OTASE? S'y est-il intéressé?

L'hon. M. PEARSON: Si, nous nous y intéressons, monsieur le président, car c'est un organisme de sécurité collective en Asie et tout ce qui peut affermir la sécurité nous est utile. En effet la sécurité, pour employer un vieux cliché, est indivisible. Mais à ma connaissance, nous n'avons pas été invités, au cours de l'année écoulée, à nous joindre à l'OTASE.

M. FLEMING: Le Canada a-t-il exprimé, par voie diplomatique, aucune inquiétude au sujet des fortes critiques proférées par M. Nehru à l'égard de l'Organisation de défense du Sud-Est asiatique?

L'hon. M. PEARSON: Non, nous n'avons exprimé aucune inquiétude au gouvernement de l'Inde. Je crois qu'il aurait été malséant de notre part . . .

M. FLEMING: On en aurait probablement été froissé.

L'hon. M. PEARSON: . . . de critiquer les opinions de M. Nehru à ce sujet. Il croit avec beaucoup de sincérité et de conviction qu'une organisation de ce genre, à laquelle participent les États-Unis et des pays de l'Ouest mais d'où sont absents la plupart des pays asiatiques, ne favorisent pas la sécurité mais tend vers l'opposé. Il a plusieurs fois exprimé cette opinion.

M. FLEMING: Je passe à un domaine qui est plus près de nous. Vous vous rappelez sans doute qu'à son arrivée, il y a quelques mois, le nouveau gouverneur des îles Saint-Pierre et Miquelon a dit qu'il chercherait à obtenir la collaboration et les conseils du Canada pour s'attaquer aux problèmes économiques qui se posent dans cette petite possession française dans l'Atlantique. Le ministre peut-il nous dire si le Canada a été invité à fournir son assistance à cet égard? Il pourrait peut-être nous renseigner sur ce qui s'est fait.

L'hon. M. PEARSON: A ma connaissance, monsieur le président, le gouverneur n'a pas fait d'invitation de ce genre.

M. FLEMING: Ni le gouvernement français?

L'hon. M. PEARSON: Non plus. Je n'ai trouvé aucun dossier où il soit question d'avances à ce sujet de la part de Paris ou des îles mêmes.

M. FLEMING: Je présume qu'une telle demande viendrait du gouvernement français plutôt que du gouverneur?

L'hon. M. PEARSON: Oui, elle viendrait d'ordinaire de Paris, du ministère des Affaires étrangères.

M. FLEMING: A qui appartient-il, monsieur Pearson, d'accorder les civilités coutumières et appropriées aux premiers ministres et chefs de gouvernement des autres pays qui visitent le Canada? La chose relève-t-elle de votre ministère?

L'hon. M. PEARSON: En partie. Il appartient au gouvernement comme tel d'accorder les égards voulus dans ce domaine. Il existe un comité gouvernemental d'accueil qui organise les réceptions, les délassements et les détails à l'occasion des visites officielles et le président de ce comité, où plusieurs ministères ont des représentants, est un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures. En ce sens, on pourrait dire que nous avons des obligations particulières.

M. FLEMING: Je songe à quelque chose qui dépasse l'échelon des obligations officielles. Je songe à la responsabilité ministérielle, car à mon sens et si mes renseignements sont exacts, il s'est présenté plusieurs circonstances, au cours de l'année écoulée, où l'on n'a pas accordé les civilités coutumières et appropriées aux premiers ministres ou ministres d'autres gouvernements en visite à Ottawa. Je mentionne trois cas. Je me suis intéressé particulièrement au premier ministre de la Rhodésie du Sud, M. Garfield, qui a fait un séjour à Ottawa l'été dernier. Je l'ai vu quand il est venu au Canada et j'avais communiqué avec le bureau du premier ministre au sujet de sa visite; si je comprends bien, aucun programme convenable n'avait été établi pour le recevoir. Il ne me l'a pas dit, car je l'ai vu à Toronto après sa visite à Ottawa et son attitude a été d'une parfaite correction. Mais, à titre de Canadien, j'estime qu'il n'a pas reçu les égards qui lui étaient dus. J'apprends par les journaux qu'à son arrivée à l'aéroport d'Uplands, en août dernier, il n'a été accueilli que par des fonctionnaires inférieurs, assurément pas par des ministres. Ici je ne veux pas être injuste; c'était en août et la plupart des ministres étaient en vacances mais il semble étrange qu'il n'y ait pas eu de ministre à l'arrivée ou qu'on n'ait pas donné à sa visite une certaine importance ministérielle.

On dit aussi qu'à son arrivée à Ottawa, le ministre des Affaires étrangères de Norvège, M. Halvaard Lange, a lui aussi été accueilli par des fonctionnaires inférieurs et que le lendemain, lorsqu'est arrivé le ministre des Affaires extérieures d'Australie, M. Richard Casey, il n'y avait aucun ministre ou aucun fonctionnaire de rang ministériel pour l'accueillir. Apparemment on a demandé à M. Casey son avis à ce sujet. Il s'y est poliment refusé, en disant aux journaux:

Je comprends que l'Australie n'est pas un pays aussi important que le Canada. Et il est probable que les membres du cabinet canadien sont très occupés.

M. JAMES: A-t-il dû marcher à partir de l'aéroport?

M. FLEMING: Je dis qu'il n'a pas été accueilli par quelqu'un ayant rang de ministre. Je me réfère au compte rendu des journaux. Je comprends que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est un homme très occupé et qu'il ne peut toujours se rendre lui-même à l'aéroport d'Uplands ou ailleurs pour accueillir les visiteurs mais il me semble que ce n'est pas là le genre de réception que les Canadiens veulent voir accorder à d'importants personnages de pays amis. Je signale la chose au ministre, parce que j'estime qu'il conviendra que, quelles que soient les circonstances, une telle manière d'agir n'est pas convenable.

L'hon. M. PEARSON: Si vous me le permettez, j'aurai peut-être quelque chose à dire à ce sujet. J'ai envoyé chercher les dossiers; je n'aimerais pas qu'il soit consigné au compte rendu, si tel n'est pas le cas, que nous n'avons pas accompli nos devoirs d'hôtes à l'égard de visiteurs officiels, car nous nous efforçons sûrement de les accomplir. Nous avons plusieurs preuves que nos efforts en ce sens sont appréciés; il ne s'agit vraiment pas d'un effort mais d'une manifestation normale de courtoisie. M. Todd est venu ici à titre officieux; il nous a fait savoir d'avance que sa visite était officieuse et qu'il ne voulait qu'on lui donne aucun caractère officiel. Nous nous sommes rendus à ses désirs, mais nous l'avons vu pendant son séjour ici et nous avons envoyé un représentant du ministère pour l'accueillir.

M. Lange, qui est l'un de mes amis les plus intimes dans le "syndicat" des ministres des Affaires étrangères et que je tiens en très haute estime à titre

officiel et personnel, m'a téléphoné de New-York pour me dire qu'il voulait venir causer avec moi mais qu'il viendrait tout à fait à titre officieux. Il voulait venir me voir, soit à l'ambassade, soit à dîner chez moi, ou quelque chose du genre. Telles ont été les circonstances de la visite de M. Lange. Je ne suis pas aussi bien renseigné au sujet des deux autres cas qu'on a mentionnés mais j'aurai le dossier dans quelques instants. Je me souviens d'être allé à l'aéroport pour souhaiter bon voyage à M. Casey et de m'être entretenu assez longtemps avec lui pendant son séjour ici, mais je ne me rappelle pas si j'étais à son arrivée. Je sais qu'il n'était pas ici à titre officiel mais j'aimerais m'en assurer, parce que ma mémoire n'est pas aussi fidèle que dans le cas des deux autres visites.

Il serait peut-être intéressant pour les membres du Comité qu'un fonctionnaire du ministère donne des renseignements,—ce n'est peut-être pas nécessaire que je les donne moi-même,—sur le nombre de visiteurs officiels que nous avons reçus; nous avons été très heureux de les accueillir et nous avons fait l'impossible pour leur rendre agréable leur séjour parmi nous.

M. FLEMING: Il est deux questions dont on pourrait sans doute disposer rapidement. Elles ressortent des dépêches de journaux parues depuis quatre ou cinq jours. La première mentionne que les Russes ont établi une nouvelle station de recherche sur une île de glace flottante dans le centre de l'océan Arctique. Le *Soviet News Bulletin*, publié par l'ambassade de Russie à Ottawa, annonce que des scientifiques russes ont récemment occupé une île qui s'appelle Pole nord six et qui mesure à peu près 8 milles de longueur sur 6 milles de largeur. D'après le compte rendu, Pole nord six est la troisième station du genre qu'établissent les Russes.

L'hon. M. PEARSON: Avez-vous dit qu'il s'agissait d'une île?

M. FLEMING: On y parle d'une "île de glace flottante". Le ministère est-il au courant de l'affaire et êtes-vous en mesure de dire si cette île se trouve dans les eaux territoriales canadiennes ou dans des eaux sur lesquelles le Canada étend sa souveraineté?

L'hon. M. PEARSON: Nous apprenons de temps à autre que les Russes établissent de telles stations pour des fins scientifiques; parfois les Russes eux-mêmes annoncent la nouvelle. Aucune de ces îles de glace, comme on les a appelées, ne se trouve, à ma connaissance, en territoire canadien. Il existe certains doutes sur ce qui constitue un territoire sur des mers toujours gelées; la question n'a pas encore été déterminée en droit international. Mais il s'agit là d'une question assez importante et j'aimerais que ma réponse fût exacte dans tous des détails. Aussi nous devrions peut-être rédiger une déclaration indiquant ce qui se produit et quelle importance la question revêt pour nous.

M. FLEMING: La dernière question que je désire poser au ministre,—et je sais gré au Comité de sa patience,—ressort d'une dépêche de journal en date du 17 mai et émanant de Moscou. Elle a trait à l'inauguration d'un laboratoire d'accélération de particules atomiques qui jusqu'ici avait été l'objet du secret le plus absolu. On y mentionne aussi que le laboratoire a été ouvert à des scientifiques de l'Ouest, comme M. Louis Alvarez, spécialiste nucléaire de l'Université de Californie. Selon la dépêche, M. Alvarez aurait dit que quiconque voit le laboratoire est "renversé", que les savants russes y font du travail de la plus haute qualité et que la visite qu'il y a faite a été extrêmement impressionnante. Le ministre aurait-il quelque chose à dire à ce sujet?

L'hon. M. PEARSON: Non, monsieur le président. Je sais que depuis quelques mois ces établissements, qui étaient antérieurement tenus pour très secrets, ont été ouverts dans une certaine mesure aux visiteurs scientifiques. Il en a été de même au Royaume-Uni où des citoyens soviétiques ont, depuis deux ou trois mois, visité les établissements atomiques et j'ose croire qu'ils ont été tout autant "renversés" par ce qu'ils ont vu au Royaume-Uni que par ce que M. Alvarez a vu dans l'Union soviétique.

M. FLEMING: Si je comprends bien, à l'échelon gouvernemental on estime qu'il est très significatif que les Russes en soient venus à permettre à des visiteurs scientifiques de voir ce qui jusqu'ici était tenu pour une étape très secrète du progrès scientifique de l'URSS?

L'hon. M. PEARSON: Oui, je crois que ce fait est d'importance et qu'il y a lieu de se réjouir du changement survenu à cet égard.

M. FLEMING: Quelle importance faut-il y attacher?

L'hon. M. PEARSON: Je ne saurais le dire, monsieur le président, à moins de recevoir un rapport du scientifique en question sur ce qu'il a été effectivement autorisé à voir. C'est bien quelque chose, par exemple, de parcourir l'usine de Chalk-River mais c'est une toute autre histoire que d'y passer une semaine pour y apprendre tous les procédés qu'on y utilise. Même un scientifique ne peut en apprendre très long par un simple coup d'œil. Je ne suis pas assez au courant de la nature des visites échangées pour pouvoir apprécier l'importance qu'il faut attacher au changement d'attitude, mais je crois que cette levée du rideau de fer revêt quelque signification politique.

M. FLEMING: Merci!

Le PRÉSIDENT: M. Fleming ayant terminé son tour du monde, je cède la parole à M. Knowles.

M. KNOWLES: Je n'ai que deux questions à poser, monsieur le président.

M. FLEMING: J'aurais sans doute dû aussi remercier le ministre de la patience dont il a fait preuve, monsieur le président. Je le fais.

M. KNOWLES: A ces deux questions, j'ose croire que je pourrai obtenir une réponse favorable. Une observation que le ministre a faite tantôt m'a intéressé: savoir qu'il serait heureux de porter un toast à la libération des peuples captifs. Je veux croire qu'il mettra la chose en pratique chez nous et nous aidera à nous libérer du joug de la clôture parlementaire.

L'hon. M. PEARSON: M. Knowles ne m'a jamais paru être un captif.

M. KNOWLES: Le ministre se souviendra sans doute de la question que je lui ai signalée dans l'ordre du jour du 31 janvier cette année. Je lui ai alors demandé s'il savait que les stations de radio et de télévision des États-Unis, en certaines villes-frontières, diffusent, pour le compte de brasseries canadiennes, de la réclame dirigée vers le Canada. J'ai laissé entendre que ce genre de réclame est contraire au Règlement de Radio-Canada. Je lui ai aussi demandé s'il saisirait de cette question les autorités de Washington. L'a-t-il fait et, dans le cas de l'affirmative, quelle réponse le Canada a-t-il reçue?

L'hon. M. PEARSON: Normalement, monsieur le président, ces stations relèvent de la compétence des provinces et, s'il y avait lieu de formuler des plaintes à l'égard d'une telle activité outre-frontière, elles émaneraient des provinces et seraient transmises à Radio-Canada.

Vous le savez sans doute, monsieur Knowles, aucune province n'a formulé de plainte officielle à ce sujet. Toutefois, au reçu de votre lettre j'ai prié notre ambassadeur à Washington d'appeler officieusement l'attention des autorités des États-Unis sur cette question, savoir qu'une certaine réclame à la frontière était dirigée vers des auditeurs canadiens et que cette situation pourrait les intéresser. Le département d'État ne nous a pas encore fait connaître son sentiment.

M. KNOWLES: Il se peut, monsieur le président, qu'une des raisons pour lesquelles j'ai cru qu'il serait bon de signaler l'affaire aux autorités des États-Unis, c'est que la Commission fédérale des communications, si je comprends bien, se tient au courant des divers codes ou des divers usages suivis dans les États de la république voisine et qu'il conviendrait de lui conseiller d'en faire autant dans le cas qui nous occupe. Comme ma question l'indique, je ne me préoccupe pas des sociétés des États-Unis qui font de la réclame par la voie de ces stations américaines, mais plutôt des maisons canadiennes qui en font et dont la réclame est manifestement dirigée non vers des auditeurs américains mais vers des auditeurs canadiens. Je présume que vous comptez encore recevoir une réponse de Washington?

L'hon. M. PEARSON: Je le pense mais je répète que les lois qui seraient enfreintes si ces programmes sont diffusées vers le Canada relèvent des provinces.

M. KNOWLES: Sauf s'il s'agit d'une violation du code de Radio-Canada, qui est d'envergure fédérale.

L'hon. M. PEARSON: A tout événement, nous avons communiqué avec le département d'État à ce sujet. Il ne nous a pas encore répondu mais nous recevrons sans doute sa réponse en temps utile.

M. HANSELL: Je n'aime pas revenir sur nos discussions mais le tour d'horizon de M. Fleming a été en quelque sorte une envolée sans escale, de sorte que nous n'avons pu y mettre notre mot. M. Pearson s'est dit prêt à appuyer tout mouvement de libération des peuples captifs dans les pays communistes. Voudrait-il fournir des précisions? Pour ma part, je me demande comment il est possible que ces peuples se libèrent sans une guerre outre-mer? Quelles mesures se prend-il à cet égard?

L'hon. M. PEARSON: Voilà un sujet difficile et compliqué . . .

M. HANSELL: Il n'a pas beaucoup de sens.

L'hon. M. PEARSON: Ce ne serait pas rendre service à ces pays qui sont, contre leur gré, sous la domination communiste que de leur donner l'impression que le monde occidental cherche à les libérer autrement que par des méthodes pacifiques ou de leur faire croire que la libération est proche, car la désillusion que leur créeraient de tels avancés, qu'ils jugeraient bientôt impossibles à réaliser, pourrait affermir le régime autocratique qui les tient sous le joug. Leur déception serait telle qu'ils pourraient cesser de s'intéresser à leur libération ultime: ce serait une période de désenchantement. D'autre part, nous avons le droit de persister à croire qu'une bonne épreuve de la sincérité des déclarations soviétiques comme celle qu'à faite l'autre jour M. Khrouchtchev à propos de l'appui donné aux peuples luttant pour leur liberté serait que Moscou relâche l'emprise qu'il exerce sur ces pays, de sorte qu'ils puissent à leur manière, et avec notre encouragement pour le moins, déterminer eux-mêmes la forme de leur gouvernement. A l'heure actuelle, il y a des indices d'un relâchement d'emprise dans

certain États dits satellites. A mon avis, l'une des plus importantes mesures à prendre pour en arriver là serait une véritable détente entre l'Est et l'Ouest et la solution des problèmes qui divisent le monde, parce qu'advenant pareille situation politique, les États satellites auraient du moins une meilleure occasion de se libérer. Voilà l'une des raisons pour lesquelles j'estime qu'il faut nous réjouir de ce qui s'est produit, sans trop scruter à fond l'affaire. Mais il serait cruel de faire croire à ces peuples assujétis que l'Ouest pourrait prendre des mesures immédiates, de caractère militaire ou politique, pour forcer l'Union soviétique à les libérer, parce que cela n'est aucunement pratique dans le moment. Mais entretenir cette idée et insister pour que le principe fondamental de l'autonomie soit appliqué non seulement aux tribus africaines et aux peuples asiatiques mais aussi aux pays dominés par l'URSS, c'est, à mon sens, contribuer à faire comprendre la notion de liberté au sein de ces pays.

M. HANSELL: Je me demande si parfois notre attitude n'a pas indiqué le contraire, en donnant à ces peuples l'impression que la question ne nous intéresse guère, que leurs régimes sont peut-être pratiques et réussissent et que nous ne nous soucions pas particulièrement de leur libération? Enfin, c'est peut-être la meilleure réponse que nous puissions obtenir.

M. MICHENER: Monsieur le président, je suis nouveau au Comité et si je reviens sur des sujets déjà étudiés, je vous prie de me le dire. J'ai à poser deux brèves questions. Au Canada, on semble porter quelque intérêt à la commission de l'UNESCO et je me demande pourquoi nous n'avons pas un tel organisme. Je ne sais pas trop comment fonctionne cette commission. Le ministre pourrait peut-être nous donner des explications assez générales à ce sujet.

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, il est vrai qu'au Canada nous n'avons pas, comme en d'autres pays, de commission de l'UNESCO, qui sert en quelque sorte d'agent de liaison entre le gouvernement et les divers organismes intéressés à l'UNESCO, mais nous songeons depuis quelques années à en établir une. Nous avons retardé ce projet parce que nous croyions que lorsque le Conseil du Canada serait institué, il pourrait faire fonction de commission de l'UNESCO. Toutefois nous n'avons pas encore établi le Conseil du Canada, non plus qu'une commission particulière de l'UNESCO.

M. MICHENER: Ces commissions établies dans d'autres pays sont-elles des organismes de l'État ou relèvent-elles de l'initiative privée?

L'hon. M. PEARSON: De prime abord je crois qu'elles sont des deux genres. Elles comptent des représentants de l'État ainsi que d'autres membres hors des cadres de l'État. Je prierai volontiers le ministre de rédiger une petite note à ce sujet et de vous la remettre, monsieur Michener.

M. MICHENER: Je vous en salue gré. Merci. Mon autre question porte sur les récentes expériences des États-Unis avec la bombe à hydrogène. Le Canada avait-il sur les lieux de ces essais un observateur libre de se renseigner? Qu'avons-nous eu à voir là-dedans?

L'hon. M. PEARSON: Nous avons reçu une invitation récemment. M. Campney l'a mentionné à la Chambre, je crois, nous avons été invités à envoyer des observateurs aux nouvelles épreuves dans le Pacifique. Ce sera la première fois qu'un Canadien assiste à un essai de ce genre, mais je crois qu'il y avait des Canadiens à l'expérience atomique pratiquée dans l'Arizona il y a un an environ.

M. MICHENER: Le Ministre a-t-il dit qu'il n'y en avait aucun au dernier essai?

L'hon. M. PEARSON: Aucun Canadien, je crois, n'a assisté à l'essai tout récent mais je pense qu'il y aura des Canadiens au prochain. Autant que je sache, c'est bien cela.

M. MICHENER: Apparemment les journaux s'intéressent généralement aux expériences et ce serait étrange que nous n'ayons pas d'observateurs militaires sur les lieux.

L'hon. M. PEARSON: Nous avons des observateurs militaires aux épreuves pratiquées dans le désert il y a un an environ et nous avons des troupes exposées aux effets consécutifs à l'explosion. Je ne crois pas que nous en apprenions beaucoup à simplement voir une explosion, sauf si les observateurs en savent assez pour comprendre ce qui se passe et sont assez près des expérimentateurs pour se renseigner complètement.

M. MICHENER: A mon sens, ce serait une forme normale de collaboration avec les États-Unis. Je me demandais si, ayant été invités, nous avons décliné l'invitation.

L'hon. M. PEARSON: A ma connaissance, nous n'avons pas été invités à cette récente épreuve dans le Pacifique, mais j'aimerais m'en assurer.

M. MICHENER: Merci!

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Michener? Sinon, je cède la parole à M. Starr.

M. STARR: J'aimerais obtenir d'autres détails sur les indices de délibérations pacifiques. Les États-Unis ont fait une déclaration sur la poursuite de délibérations pacifiques. Le Canada va-t-il faire de même?

L'hon. M. PEARSON: Des représentants du gouvernement canadien ont fait des déclarations du même genre, y compris une déclaration du premier ministre. Tout ce que je puis dire pour le moment, c'est que je ne sache pas qu'il soit question de publier une déclaration officielle, mais j'aimerais recueillir et produire les diverses déclarations que nous avons faites depuis quelques années afin de savoir si elles ne tiennent pas très bien compte de la situation.

M. STARR: La plupart ont été formulées dans des discours prononcés en diverses occasions ou réunions. Elles ne découlent pas de la politique officielle du gouvernement.

L'hon. M. PEARSON: C'est possible. Je ne sais pas très bien à quelle occasion le président a prononcé sa récente déclaration mais je pense que c'est au cours d'une conférence de presse.

M. STARR: Non. C'est, je crois, dans un message de Noël.

M. FLEMING: J'avais une coupure de journal à ce sujet mais je l'ai donnée à un journaliste et il l'a emportée avec lui. Cet extrait de journal portait sur une déclaration publiée le 30 décembre par le président Eisenhower.

L'hon. M. PEARSON: Je n'en suis pas sûr. J'aimerais m'en assurer mais je crois me rappeler que le gouvernement canadien a fait sienne cette déclaration dans le temps. Toutefois, j'aimerais réunir ces renseignements et vous les présenter à une réunion ultérieure.

M. STARR: Le ministre voudrait-il faire une déclaration ou exprimer une opinion sur la déclaration de Washington, particulièrement sur ce point que la

déclaration a été faite tout récemment par le président Eisenhower et sir Anthony Eden, et aurait-il des observations à faire en particulier sur l'exclusion ou l'inclusion de certains peuples?

L'hon. M. PEARSON: Oui, je souhaiterais avoir en main cette déclaration mais je crois avoir dit dans le temps qu'il était malheureux que certains peuples semblaient exclus de la portée de la déclaration, parce que telle n'était sûrement pas l'intention de ceux qui l'avaient émise. Voilà l'une des difficultés que l'on se crée lorsqu'on fait une déclaration de ce genre. Si l'on mentionne un pays, on appelle aussitôt l'attention sur d'autres qu'on n'a pas mentionnés. Mais je crois que dans le temps,—et je tiens à faire entrer ceci dans le rapport que je ferai,—au moment où fut prononcée la déclaration, nous avons déclaré ici qu'à notre sens il n'y aurait aucunement lieu d'exclure de la portée de cette déclaration les pays de la zone soviétique qui avaient perdu leur liberté. Je suis bien sûr que telle n'était pas l'intention du président ni du premier ministre lorsqu'ils ont fait la déclaration, mais c'est l'interprétation qu'on en a donnée.

M. STARR: Il était dit en particulier que la démarcation devait être établie comme en 1939, ce qui signifiait automatiquement l'exclusion de certains pays ou leur inclusion.

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout?

L'hon. M. PEARSON: Je ferai volontiers des observations à ce sujet dans la déclaration que je produirai. M. Fleming a quitté la réunion mais je pourrais sans doute ajouter quelques détails à ceux que j'ai déjà fournis à propos des visiteurs. Le dossier relatif à M. Casey n'est pas ici dans le moment mais nous avons celui de M. Todd. Il est arrivé en fin de semaine dans le mois d'août, alors qu'il ne se trouvait aucun ministre en ville. Mais même s'il s'en était trouvé, M. Todd avait manifesté le désir, comme je l'ai dit, que sa visite fût officieuse et que nous ne lui donnions pas de caractère officiel. Néanmoins, il a été accueilli à l'aéroport par le président du comité de réception du gouvernement et le chef du protocole, ainsi que par le sous-ministre du Commerce et un autre fonctionnaire, et cela à 6 h. 50 du matin.

M. MICHENER: Et un dimanche!

L'hon. M. PEARSON: D'après les renseignements que je possède, c'était à 6h.50 du matin. M. Lange est aussi arrivé dans les circonstances que j'ai mentionnées et il a été confirmé, comme j'en avais l'impression, qu'il ne faisait nullement une visite de caractère officiel. Il fut accueilli à l'aéroport par le chef du protocole,—à l'aéroport ou à la gare. Et, naturellement, je l'ai vu par la suite. Je ne crois pas que ces messieurs aient eu l'impression qu'on leur avait manqué d'égards et j'ajoute qu'après leur retour chez eux, ils nous ont envoyé des lettres indiquant qu'ils avaient joui de leur séjour à Ottawa.

Le PRÉSIDENT: Avant l'ajournement, je tiens à remercier le ministre de sa collaboration. Nous siégerons de nouveau jeudi à 11 heures, si tel est votre bon plaisir.

M. STARR: Le ministre y sera-t-il?

Le PRÉSIDENT: Non.

L'hon. M. PEARSON: Si, je crois. Oh non! Je dois prononcer une causerie à Hamilton à l'occasion d'une réunion de la citoyenneté. Je regrette.

Le PRÉSIDENT: MM. Macdonnell et Mathews seront au milieu de nous jeudi.

M. HANSELL: Aborderons-nous un article en particulier?

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes encore au premier.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-deuxième Législature

1956

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. MAURICE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

SÉANCE DU JEUDI, 24 MAI 1956

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

TÉMOINS:

MM. R. M. Macdonell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures;
W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint; H. J. Armstrong, chef de
la Division des finances; N. Grant, chef de la Division des biens et fournitures.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1956

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Maurice Boisvert

et Messieurs:

Aitken	Goode	Michener
Arsenault	Hansell	Nesbitt
Balcer	Henry	Patterson
Breton	Huffman	Pearkes
Cannon	James	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Cardin	Jutras	Starr
Coldwell	Knowles	Stick
Crestohl	Lusby	Stuart (<i>Charlotte</i>)
Decore	MacEachen	Studer—35.
Fleming	MacInnis	
Garland	MacKenzie	
Gauthier	Macnaughton	
(<i>Lac-Saint-Jean</i>)	McMillan	

(Quorum 10)

Secrétaire du Comité:

J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 24 mai 1956

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M^e Maurice Boisvert.

Présents: MM. Boisvert, Breton, Cardin, Crestohl, Fleming, Gauthier (*Lac Saint-Jean*), Henry, Huffman, James Jutras, Knowles, McMillan, Nesbitt, Patterson, Pearkes et Starr (16).

Aussi présents: MM. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint; H. J. Armstrong, chef de la Division des finances et M. Grant, chef de la Division des biens et fournitures.

Le président ouvre la séance. M. Fleming demande que le compte rendu de la séance du Comité du jeudi 17 mai 1956 soit modifié de la façon suivante: que la question "Où en sont les choses à Moscou?" (p. 242 de la version anglaise), posée au cours de la discussion relative aux relations entre les deux capitales, soit attribuée à M. Nesbitt.

Après avoir souhaité la bienvenue à MM. Macdonnell et Matthews, le président propose que M. Macdonnell soit autorisé à répondre à certaines questions posées lors d'une séance antérieure, tenue le jeudi 17 mai 1956.

Dans sa déclaration, M. Macdonnell touche les sujets suivants:

1. Le nombre de fonctionnaires du ministère en service à l'étranger;
2. Les dépenses du ministère;
3. Les fonctionnaires du ministère à l'étranger;
4. La nomination des hauts fonctionnaires du corps diplomatique;
5. Les publications du service d'information;
6. Les permis d'automobile à l'étranger;
7. Les devises bloquées.

Sur permission du Comité, il est ordonné que les tableaux suivants soient annexés au compte rendu imprimé:

1. Nombre de fonctionnaires du ministère en service à l'étranger, dépenses totales pour 1935-1936, 1945-1946 et 1955-1956;
2. Universités d'origine des agents du Service extérieur;
3. Quantité, coût et diffusion des publications d'information (*voir Appendice A*);
4. Pages documentaires, bulletins, textes de discours officiels, et le reste (*voir Appendice B*);
5. Publications de l'OTAN et du Plan de Colombo (*voir Appendice C*);
6. État des devises bloquées au 31 mars 1956 (*voir Appendice D*);
7. Propriétés du Gouvernement canadien à l'étranger occupées par le ministère des Affaires extérieures (*voir Appendice E*).

On questionne ensuite MM. Macdonnell et M. Matthews sur le témoignage rendu par M. Léger devant le Comité le 26 avril 1956.

Au cours des délibérations qui suivent, les témoins font des commentaires sur les questions suivantes:

1. Les biens du ministère à l'étranger;
2. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord;
3. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

A midi et quarante, comme on n'a pas fini d'interroger les témoins, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 24 mai 1956,
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes en nombre.

M. FLEMING: Monsieur le président, puis-je vous demander d'apporter une correction au compte rendu imprimé, fascicule 9, séance du jeudi 17 mai? A la page 242 (version anglaise), après une question de M. Nesbitt au sujet des communications canadiennes, on m'attribue la question suivante:

Où en sont les choses à Moscou?

Or, je n'ai pas posé cette question, monsieur le président. Si je ne me trompe, elle venait de M. Nesbitt, qui en avait posé une autre juste avant.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison, monsieur Fleming.

Le jeudi 17 mai également, M. Michener a posé une question au sujet du nombre de fonctionnaires qui sont à l'étranger et du montant des dépenses faites hors du pays, par tranches annuelles à intervalle de 10 ans. M. Macdonnell est prêt à y répondre.

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, est appelé.

Le TÉMOIN: J'ai ici, monsieur le président, un tableau détaillé que le Comité voudra peut-être insérer à son compte rendu. Il se résume ainsi: dépenses totales du ministère en 1935-1936: \$1,192,000; en 1945-1946, \$2,431,000; et en 1955-1956, \$12,238,000.

Pour ce qui est du nombre des fonctionnaires à l'étranger, nous ne pouvons présenter de chiffres exacts pour 1935-1936, car il n'y en a pas de disponibles, mais leur nombre était sûrement bien inférieur à 200. En 1945-1946, le total s'élève à 602 et en 1955-1956, à 1,610. Ces chiffres englobent les fonctionnaires canadiens ainsi que le personnel recruté sur place.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il que ce tableau soit inséré au compte rendu imprimé de la séance?

M. FLEMING: Convenu.

Le TÉMOIN: Je vous en fais donc lecture:

Chiffres comparatifs—Ministère des Affaires extérieures

(Les dépenses ne se rapportent qu'à l'administration du ministère proprement dit¹)

	1935-1936	1945-1946	1955-1956
Nombre d'employés.....	inexistant ²	602	1,610
Traitements.....	\$ 277,424 ³	\$ 1,181,856 ⁴	\$ 5,064,142
Autres frais d'administration.....	914,986	1,181,498	5,523,519
Immobilisations.....	—	68,260	1,650,828
TOTAL.....	\$ 1,192,410	\$ 2,431,614	\$ 12,238,495

1. Ne comprennent pas: la Commission mixte internationale; l'apport aux organisations internationales et du Commonwealth; le programme élargi des N.U. pour l'assistance technique; les bureaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale; la participation canadienne en Indochine; le Plan de Colombo.

2. Les chiffres relatifs au personnel ne sont disponibles qu'à partir de l'année 1939-1940, lorsque le total était de 208 employés. Les dépenses indiquées pour l'année sont toutefois celles de 1935-1936.

3. Au cours de l'année, les comptes ne furent pas tenus de façon à ce qu'on puisse établir le montant des traitements de nos représentants à l'étranger; par conséquent, nous employons à cet égard un chiffre estimatif de dépenses.

4. Comprennent: \$69,442 de traitements payés à même les crédits de guerre et de démobilisation et les bonis de vie chère.

Le PRÉSIDENT: La question suivante vient de M. MacEachen. Il a demandé une liste ventilée des candidats admis au service extérieur au cours des cinq dernières années. M. Macdonnell répondra à cette question également.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas, monsieur le président, que le Comité veuille entendre la lecture de cette liste. Comme vous pouvez le voir, elle est très longue: un candidat vient d'une université, deux d'une autre, et ainsi de suite; les candidats viennent de tous les coins du pays, et cela confirme absolument ce que je disais lors de la dernière séance, à savoir que leur répartition géographique est très étendue. Voulez-vous que j'en fasse lecture?

Le PRÉSIDENT: Non, je ne crois pas que ce soit nécessaire.

M. CRESTOHL: Déposez la liste et insérons-la au compte rendu: elle complètera la documentation.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il qu'on fasse imprimer la liste?

Convenu.

Université d'origine des agents du service extérieur admis au cours des cinq dernières années

Année de concours	Nombre de candidats admissibles	Université d'origine	Bacalauréat	Maîtrise et doctorat
1951	27	Univ. de la Colombie-Britannique	2	-
		Université Queen	4	1
		Université d'Ottawa	2	2
		Séminaire de Québec	1	-
		Université de Montréal	1	3
		Université McGill	3	-
		Université de Toronto	4	1
		Collèges Jean-de-Brébeuf et Stanislas.....	1	-
		Univ. du Nouveau-Brunswick	1	-
		Université de l'Alberta	3	1
		Oxford	1	5
		Univ. du mont Allison	1	-

Année de concours	Nombre de candidats admissibles	Université d'origine	Bacalauréat	Maîtrise et doctorat
1951	27	Univ. de Cambridge	1	1
		Univ. du Manitoba	1	2
		Univ. Laval	—	1
		Univ. Columbia	—	3
		Univ. Clark, Worcester, Mass.	—	1
		Univ. de Syracuse	—	1
1952	17	Petit séminaire de Québec	2	—
		Collège S. Dunstan's, Charlottetown	1	—
		Collège des Jésuites, Sudbury	1	—
		Collège Jean-de-Brébeuf	2	—
		Univ. de la Col.-Britannique	1	—
		Univ. Western Ontario	2	—
		Oxford	1	4
		Univ. McGill	1	1
		Univ. du Manitoba	2	—
		Univ. de Montréal	1	6
		Univ. de Toronto	1	—
		Collège Bourget, Rigaud	1	1
		Univ. McMaster	1	—
		Univ. Laval	—	3
		Univ. de Paris	—	3
		Univ. du Wisconsin	—	1
Univ. Brown, R. I.	—	1		
Univ. Cambridge	—	1		
1953	21	Collège Stanislas	1	—
		Univ. McGill	3	2
		Collège André-Grasset	1	—
		Univ. de la Saskatchewan	1	—
		Univ. de Toronto	6	2
		Univ. Laval	1	1
		Univ. du Manitoba	2	—
		Univ. de la Col.-Britannique	3	—
		Collège St-Laurent	1	—
		Univ. Dalhousie	1	2
		Univ. de l'Alberta	1	1
		Univ. de Montréal	—	2
		Oxford	—	1
Univ. de London	—	1		
Univ. Queen	—	1		
1954	24	Univ. Queen	2	2
		Collège Sir George William	1	—
		Univ. Western Ontario	1	2
		Univ. de Toronto	7	1
		Institut d'Amsterdam	1	—

Année de concours	Nombre de candidats admissibles	Université d'origine	Bacalauréat	Maîtrise et doctorat
1954	24	Univ. de la Saskatchewan	2	—
		Univ. de Montréal	2	—
		Univ. McGill	2	—
		Univ. de l'Alberta	1	1
		Univ. de la Col.-Britannique	1	—
		Collège Marymount, Tarrytown, N.-Y.	1	—
		Univ. du Nouveau-Brunswick	1	1
		Collège du Bon Pasteur, Québec	1	—
		Univ. d'Édimbourg	1	1
		Univ. Laval	—	1
1955	1	Collège Basile-Moreau, Ville-Saint-Laurent, Québec	1	—
		Univ. de Montréal	—	1

Le PRÉSIDENT: La troisième question vient de M. Fleming; elle touche les ambassadeurs. Voir page 241 du fascicule 9 du compte rendu des délibérations, en date du jeudi 17 mai. M. Macdonnell est prêt à y répondre.

Le TÉMOIN: Nous avons à l'heure actuelle, monsieur le président, 32 chefs de missions à l'étranger, plus sept chargés d'affaires qui ont gravi les échelons au sein du ministère. Certains d'entre eux avaient déjà fait partie d'autres ministères avant de passer à celui des Affaires extérieures, mais ils sont des nôtres depuis assez d'années pour être inclus dans cette première catégorie. Huit autres personnes viennent d'autres ministères et, enfin, quatre autres n'étaient pas au service du gouvernement avant leur nomination.

M. Fleming:

D. Pouvez-vous nous donner le nom et l'affectation de ces quatre personnes?—R. Certainement. Ce sont MM. H. G. Norman, consul général à New-York; L. P. Picard, ambassadeur en Argentine; E. Turcotte, qui vient de rentrer de Bogota, où il était ambassadeur, et W. F. A. Turgeon, ambassadeur à Lisbonne.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions? M. Nesbitt a demandé quelles sommes ont été dépensées l'an dernier à l'égard des publications. Avez-vous ces renseignements, monsieur Macdonnell?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur le président, nous avons préparé quelques tableaux qui, je crois, contiennent les renseignements demandés. La matière a été répartie comme il suit: premièrement, une liste de publications imprimées par l'Imprimeur de la Reine; ensuite celles que publie le ministère des Affaires extérieures et qui comprennent: le rapport du ministère, le Canada et les Nations Unies et d'autres publications comme le bulletin mensuel, le Canada de l'Atlantique au Pacifique, le Canada en image, et d'autres. Nous avons ici des exemplaires de toutes ces publications au cas où les membres du Comité désireraient les voir. Sont indiqués en détail la quantité imprimée, le coût unitaire, le coût global et le nombre distribué au Canada et à l'étranger.

M. Fleming:

D. Permettez-moi de vous demander si l'on a réparti la diffusion de façon à indiquer les quantités distribuées au Canada et à l'étranger respectivement?—
R. Oui, monsieur le président, en ce sens que certains des tableaux sont divisés en deux colonnes, l'une pour la diffusion à l'étranger, l'autre pour la diffusion au Canada; pour d'autres, nous n'avons pu apporter autant de précision. Par exemple, dans le cas du Canada et les Nations Unies de 1954-1955, nous avons indiqué la quantité imprimée et la distribution au Canada: le solde constituerait à peu près la distribution à l'étranger, mais nous n'avons pu nous assurer de ce nombre. Par contre, pour la catégorie suivante de bulletins, pages documentaires et autres préparés au ministère même par opposition à ce qui vient de l'Imprimerie de la Reine, nous donnons les chiffres pour la distribution tant à l'étranger qu'au Canada.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Macdonnell, la réponse à la question de M. Fleming touchant les chiffres du tirage et la diffusion des diverses publications d'intérêt international émanant du ministère se trouve-t-elle dans ces documents?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur le président.

M. FLEMING: A la page 248.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il faire imprimer ces documents?

Convenu (*voir* Appendices A, B et C.)

M. FLEMING: Monsieur le président, je crois qu'il n'est pas opportun d'essayer de poser des questions à ce sujet maintenant. Une fois qu'il nous aura été donné de prendre connaissance du compte rendu et de l'étudier, nous pourrions y revenir au besoin; c'est-à-dire après consultation du document imprimé.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Fleming.

M. PEARKES: M. Macdonnell est-il prêt à répondre à ma question touchant les permis d'automobile?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur le président, j'ai ici une déclaration.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous en faire part maintenant?

Le TÉMOIN: Si le Comité le désire.

Voici:

R. Le 1^{er} juin 1955, le représentant permanent du Canada aux Nations Unies a déposé l'instrument d'accession du Canada à deux conventions relatives à l'importation temporaire de véhicules routiers privés et aux formalités douanières de circulation. Ces deux accords internationaux prévoient, de façon générale, l'importation sans payer les droits de douane ni les taxes spéciales, de voitures, d'effets personnels et de matériel appartenant aux propriétaires de ces voitures, dans les divers pays qui sont parties à ces traités, sur présentation des documents voulus, délivrés par les associations d'automobilistes reconnues dans les pays signataires. En se conformant à ces formalités ordinaires, les Canadiens pourront amener leur voiture et leurs effets personnels dans l'un quelconque des pays membres, avec peu ou point de difficulté et sans avoir à faire de consignation tenant lieu des droits de douane. Aux termes de ces accords, l'entente n'entrera en vigueur que 90 jours après la ratification ou l'accession de 15 pays. Jusqu'au

30 mars 1956, 7 pays seulement avaient ratifié la convention relative à l'importation temporaire de voitures privées et seulement 9 avaient donné leur accord à la convention relative aux formalités douanières de circulation touristique. Lorsque ces deux conventions entreront en vigueur après ratification par le nombre requis de pays, les difficultés que rencontrent actuellement les Canadiens de passage à l'étranger devraient être aplanies de beaucoup.

Une autre convention, la Convention internationale sur la circulation routière, a été signée lors de la conférence des Nations Unies sur le transport routier et motorisé, tenue à Genève en 1949. Elle contient des mesures relatives à l'enregistrement international des véhicules à moteur et à l'adoption d'inscriptions distinctives pour chaque pays. Au Canada, comme l'enregistrement des véhicules à moteur relève de la juridiction législative des provinces, nous avons averti ces dernières à plusieurs reprises que notre pays avait la faculté de participer à la convention. Les gouvernements provinciaux ont tous, jusqu'ici, répondu sans se compromettre. Nous avons, néanmoins, indiqué au secrétaire général des Nations Unies qu'en prévision de notre adhésion future à la convention, nous désirions nous réserver les lettres "CDN" comme marque distinctive des véhicules canadiens. La notification de ce choix ne nous engage cependant en rien.

Une fois reconnues internationalement, les lettres CDN adjointes aux plaques provinciales ou inscrites sur une plaque distincte posée au véhicule à côté de la plaque provinciale, ne constitueront pas la preuve d'origine ou de propriété. Elles seront un moyen pratique de constater à première vue l'origine du véhicule, mais il faudra encore, outre le passeport, produire un carnet de passage (pour entrer et sortir le véhicule d'un pays étranger), un permis international de conducteur et un certificat d'assurance du véhicule reconnu internationalement. Le touriste canadien à l'étranger devrait immédiatement se mettre en communication avec une association nationale d'automobilistes, tel le *Royal Automobile Club*, l'*Automobile Association* ou le *Touring Club* de France. La mise en application des deux premières ententes susmentionnées facilitera l'obtention de ces documents qu'on requiert actuellement pour faire franchir la frontière à une automobile.

Lors de la vingt et unième session du Conseil économique et social des Nations Unies, tenue récemment, on a débattu les moyens de pallier à certaines anomalies résultant de la convention de 1949 sur la circulation routière. Nous étudions encore la question et nous cherchons à déterminer quelle démarche nouvelles pourraient être entreprises.

M. Pearkes:

D. Les lettres CDN peuvent-elles être utilisées dès à présent?—R. A ma connaissance, elles ne le peuvent pas, car le Canada ne pouvait être partie à une convention dont l'objet relève de la compétence des provinces. Nous n'avons que retenu la désignation pour le cas où le Canada pourrait donner son adhésion.

D. Qu'est-ce qui empêche le Canada d'y participer? Si je ne me trompe, les États-Unis ont résolu le problème, et pourtant la situation de la république par rapport à ses États est analogue à celle du Canada et des provinces: ce sont les États qui délivrent eux-mêmes les permis, tout comme nos provinces. Et pourtant les États-Unis ont adopté une caractéristique qui permet aux touristes américains de surmonter les inconvénients dont on a parlé.—R. Jusqu'à maintenant, sauf erreur, les provinces n'ont pas exprimé le désir d'en venir à une entente à ce sujet.

D. De son côté, le gouvernement fédéral n'a pas pris d'initiative à cet égard?—R. Comme je le disais il y a un moment, nous avons soumis la question aux provinces plusieurs fois, mais jusqu'à ce jour elles ne se sont engagées d'aucune façon.

D. Pourrait-on me dire quand la question leur a été soumise la dernière fois? Est-ce récemment ou il y a quelques années?—R. Il y a de cela un an ou un an et demi. Nous nous demandons justement s'il n'y aurait pas lieu de revenir à la charge.

D. J'espère qu'on continuera de s'occuper de la question, car j'ai reçu des plaintes de bon nombre de Canadiens qui visitent l'Europe. Il y en a de plus en plus qui amènent leur propre auto ou qui mettent une plaque provinciale du Canada sur une voiture achetée à l'étranger. La solution de ce problème rendrait service à un grand nombre.—R. Et j'ajouterais, monsieur le président, que les personnes en cause, ainsi que les associations d'automobilistes se rendraient également service à elles-mêmes en faisant connaître leur point de vue aux autorités provinciales qui sont les premières responsables de ces difficultés.

D. Vous avez raison: je conviens que les associations d'automobilistes devraient prendre l'initiative en ce domaine; je m'étonne qu'elles ne l'aient déjà fait.

M. Crestohl:

D. A toutes fins pratiques, auriez-vous quelques détails sur le nombre d'automobiles canadiennes qui ont été ainsi traversées en Europe par des touristes, mettons en 1955 ou en 1954? Nous pourrions mieux nous représenter l'importance de la question.—R. Je le regrette, monsieur le président, mais je ne possède pas ces chiffres.

M. STARR: A mon avis, il faudrait, pour résoudre le problème, demander la collaboration des provinces. Il ne leur en coûterait pas très cher d'ajouter le mot Canada sur leurs plaques lors de l'impression. Toute voiture canadienne porterait ainsi cette mention qui établirait nettement le pays d'origine. Quant aux lettres CDN, les membres du Comité savent ce qu'elles représentent, mais je doute que tout le monde le comprenne, surtout en pays étranger.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à ce sujet? Passons donc au crédit 95...

Mais auparavant, M. Macdonnell voudrait répondre à la question de M. Fleming relative aux devises bloquées.

M. FLEMING: En effet, monsieur le président, j'avais demandé un tableau à ce sujet.

Le TÉMOIN: Nous avons, monsieur le président, dressé un tableau très détaillé des devises bloquées, en indiquant le montant convenu lors de l'accord initial, les montants reçus au 31 mars 1956, les montants distribués par les divers ministères, le solde en main et, enfin, les montants dépensés par le ministère des Affaires extérieures, ainsi que l'objet desdites dépenses.

M. Fleming:

D. C'est un document considérable. Avez-vous suffisamment d'exemplaires pour les membres du Comité?—R. Non, monsieur, je n'en ai que deux ou trois.

D. Je suppose, monsieur le président, qu'il sera porté au compte rendu. Nous pourrions donc revenir sur la question dans une prochaine séance, une fois que nous aurons eu l'occasion de le lire attentivement. Il servira à éclairer le prochain sujet à l'étude, c'est-à-dire les propriétés que nous avons à l'étranger.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il que le tableau soit versé au compte rendu des délibérations?

Convenu (*voir* Appendice D).

Le PRÉSIDENT: Passons au crédit 95, propriétés à l'étranger. La déclaration de M. Léger est en page 118 et le détail, à la page 75 du compte rendu (version anglaise). Avez-vous des questions là-dessus?

M. FLEMING: Après avoir parlé de l'achat d'un édifice à Rome aux fins d'y aménager des bureaux, M. Léger a mentionné, dans ses commentaires, l'acquisition récente d'une résidence pour l'ambassadeur à Oslo (Norvège), pour la somme de \$200,000. Il a ajouté que c'est là le seul achat considérable du genre pour l'année financière 1955-1956. Prévoit-on faire d'autres dépenses pour l'installation de bureaux à ce même endroit?

M. W. D. MATTHEWS (*sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures*): On y a, jusqu'à présent, loué un appartement à cette fin, et on continue de le faire. Il n'y a pas de changement.

M. FLEMING: C'est le même bureau qu'on utilise depuis un certain nombre d'années?

M. MATTHEWS: Oui.

M. FLEMING: Dans un immeuble consacré à des bureaux?

M. MATTHEWS: Oui.

M. FLEMING: N'est-ce pas dangereux du point de vue de la sécurité de loger nos bureaux dans un bâtiment de ce genre?

M. MATTHEWS: La même situation se présente en nombre d'endroits. Naturellement, ce n'est pas d'une sûreté aussi absolue que si nous possédions notre propre édifice. C'est là une des raisons pour lesquelles nous espérons acquérir peu à peu des immeubles à cette fin dans la plupart des capitales.

M. FLEMING: Un peu plus loin, dans sa déclaration, M. Léger fait mention d'un crédit de \$700,000 pour l'an dernier et de \$800,000 pour cette année, sans affectation particulière. En d'autres termes, on nous demande de voter \$800,000 dont l'affectation n'est pas déclarée.

Le PRÉSIDENT: Tirez-vous votre question de la déclaration faite en page 119?

M. Fleming:

D. Oui, monsieur le président. Les montants non spécifiés ne sont pas, je crois, de ceux que les comités parlementaires goûtent beaucoup, règle générale. Les comités ne prisent guère cette façon de demander au Parlement de voter des fonds. Puis-je demander à M. Macdonnell à quelles fins le ministère veut consacrer cette somme plutôt considérable et aussi pourquoi on n'est pas plus précis lorsqu'on établit le budget du ministère? Ne pourrait-on pas spécifier l'usage qu'on veut faire des crédits plutôt que de les demander au Parlement sans en indiquer l'affectation?—R. Monsieur le président, la principale difficulté que nous avons à surmonter, c'est que nous ne pouvons prédire 12 ou 18 mois à l'avance s'il nous sera possible de faire tel achat prévu dans une capitale donnée. A l'heure actuelle, et j'ajouterai en tout temps, la liste des immeubles dont nous aurions besoin s'élève à un million et demi ou deux millions de dollars. M. Matthews me rappelle que, lors de la préparation de ce budget, la liste des immeubles dont l'achat nous paraissait judicieux s'élevait, au total, à \$1,800,000,

mais nous ne pouvions dire à ce moment-là lesquels de ces immeubles seraient disponibles. Nous voudrions, par exemple, acheter une résidence à Bruxelles, car il nous faudra peut-être abandonner l'immeuble que nous occupons actuellement. Il s'agit donc de savoir si nous achèterons ou si nous louerons ailleurs. Nombre de raisons militent en faveur de l'achat, mais nous ne savons pas si nous trouverons le bâtiment approprié au prix qui conviendrait au ministère et, ce qui est plus important encore, au Conseil du Trésor. Nous sommes tantôt obligés de tirer partie des conditions du marché, et tantôt ce sont ces mêmes conditions qui nous arrêtent. C'est pourquoi nous demandons un crédit sans indiquer dans quelle capitale il serait dépensé. Demanderions-nous un crédit destiné spécifiquement à Bruxelles, par exemple, que nous ne pourrions le dépenser à cet endroit, s'il ne s'y trouvait pas d'occasion favorable, et nous ne pourrions l'affecter à une autre capitale, même si nous y trouvions ce qu'il faut.

Ce que je veux particulièrement souligner, c'est que nous avons toujours beaucoup plus d'achats raisonnables en perspective que d'argent à dépenser.

D. Comment établissez-vous ce chiffre de \$800,000, monsieur Macdonnell, si vous ne le fondez pas sur un projet en particulier?—R. Il s'agit en partie d'une question d'expérience. Nous estimons qu'au cours d'une année, nous ne pourrions vraisemblablement trouver d'occasions favorables dont les prix dépasseraient ce montant. Le montant indiqué est forcément arbitraire dans une certaine mesure. De plus, le nombre d'occasions qui s'offrent et le temps dont notre personnel, les évaluateurs et les architectes-conseils ont besoin pour évaluer ces entreprises restreignent nécessairement le montant que nous pouvons dépenser pour l'achat de propriétés au cours d'une année.

M. MATTHEWS: Je crois que le Comité sera intéressé de savoir que j'ai causé hier avec un haut fonctionnaire du Conseil du Trésor et que nous avons envisagé de régler ce problème au moyen d'un crédit supplémentaire une fois la dépense faite. Le Conseil doit chercher une façon de procéder. Sur présentation d'une occasion favorable, le Conseil nous financerait temporairement jusqu'aux prochains crédits supplémentaires. C'est sûrement, de tous les points de vue, le meilleur moyen de régler la question. La chose est-elle possible? On ne saurait le dire, mais le Conseil est à examiner la question.

M. FLEMING: Je suis heureux de voir qu'on étudie une telle possibilité, monsieur le président. Quelle fraction des \$700,000 dollars a-t-on effectivement dépensée?

M. MATTHEWS: Je crois que le crédit global a laissé un solde inemployé assez important: quelques-uns des projets énumérés ne se sont pas réalisés. Comme M. Macdonnell l'a dit l'autre jour, le montant de l'immobilisation comprenait une somme importante destinée à l'achat de matériel de chiffre, qui n'a pas été dépensée au cours de l'année.

M. FLEMING: Cette somme n'a rien à voir avec le montant en question?

M. MATTHEWS: Non. En tout et partout, nous avons dépensé \$200,000 à Oslo et \$386,000 à Rome, soit \$586,000 en immobilisations importantes qui n'étaient pas prévues l'an dernier lors de la préparation des prévisions budgétaires.

M. FLEMING: Le montant de \$586,000 a-t-il été entièrement imputé sur le crédit de \$700,000?

M. MATTHEWS: Oui.

M. FLEMING: Le solde non dépensé a donc été de \$114,000?

M. MATTHEWS: C'est juste.

M. FLEMING: Pourquoi, à l'époque, avez-vous demandé un excédent de \$100,000 à l'égard d'un crédit non spécifié? Il doit y avoir une base quelconque qui permette d'établir ce montant et je suppose qu'il avait trait à certains projets en vue.

M. MATTHEWS: Nous prévoyions, en effet, des déboursés fort considérables à l'égard d'endroits où nous savions qu'un bail devait expirer, c'est-à-dire en Argentine et à Bruxelles.

M. FLEMING: Combien des \$800,000 aviez-vous attribué à chacun de ces endroits lors de l'établissement de ce montant?

M. MATTHEWS: Nous ne croyons pas pouvoir acheter une propriété en Argentine et y effectuer les réparations nécessaires pour beaucoup moins que \$300,000. A Bruxelles, nous nous attendons à dépenser \$225,000. Ankara est une autre capitale où notre maison laisse à désirer; nous devons probablement y ériger un édifice aussitôt que possible, au coût de \$200,000. En tout et partout, nous prévoyons construire pour \$1,800,000 d'ici quelques années, compte non tenu d'autres constructions à faire. C'est là la liste que nous avons dressée l'an dernier lors de la préparation du budget. Si nous en faisons une autre à l'heure actuelle, elle serait probablement un peu différente. Voici la liste: Buenos Aires, \$300,000; Bruxelles, \$225,000; Colombo (Ceylan), \$115,000; une chancellerie à Copenhague, \$150,000; New Delhi, \$80,000; Tel-Aviv, \$40,000; Karachi, \$40,000; Lisbonne, \$175,000; Ankara, \$200,000; hôtel coopératif pour le délégué permanent près les Nations Unies à New-York, \$125,000; au Pakistan, en Australie et en Irlande: plans et services et commencement des constructions envisagées, \$100,000. Nous savons ne pas pouvoir entreprendre tous ces ouvrages en un an. Il nous serait matériellement impossible de les surveiller.

M. FLEMING: Voilà justement qui soulève une question. Ce n'est peut-être pas le moment de la poser. Quoi qu'il en soit, j'y reviendrai lorsqu'il s'agira des crédits. Pour l'instant, qu'on me permette de dire que, selon moi, ce n'est pas là la bonne façon de nous acquitter de notre tâche à l'égard de la recommandation de ces montants à la Chambre. Si l'une ou l'autre des entreprises est suffisamment avancée et qu'il y a nettement un besoin, je pense qu'elle devrait faire l'objet d'un crédit distinct. J'estime condamnable en principe l'établissement de crédits considérables dont l'objet n'est pas déclaré en toutes lettres. L'annonce de projets comme celui de l'hôtel coopératif à New-York, au coût de \$125,000 pour loger le délégué permanent du Canada aux Nations Unies, illustre de façon absolument évidente la raison pour laquelle nous devrions posséder l'explication de chacun des crédits à voter pour que le Comité et la Chambre sachent que les montants ainsi que leurs objets sont justifiés. Je suis heureux que M. Matthews nous dise qu'on fera des démarches auprès du Conseil du Trésor en vue d'une solution à ce problème. Après tout, la question n'a rien de neuf. La même chose se présente relativement à l'acquisition de propriétés ici au Canada. Si je ne me trompe, le principe vaut dans les deux cas. N'oublions pas que les sessions du Parlement sont longues et qu'on a la liberté de présenter des crédits, crédits supplémentaires et crédits additionnels, tout au long de l'année. Je ne vois pas pourquoi à l'heure actuelle on négligerait d'appliquer strictement la politique parlementaire en matière de dépenses pour un cas de cette espèce. Il n'est peut-être pas nécessaire de m'attarder davantage sur le sujet en ce moment car nous y reviendrons lors de l'étude des crédits proprement dits. Je soulèverai sûrement la question alors.

M. CARDIN: En page 119, M. Léger explique que ces \$800,000 doivent être consacrés à l'achat de trois ou quatre propriétés. Je me demande si MM. Macdonnell ou Matthews pourraient nous dire de quelles propriétés il s'agissait.

M. MATTHEWS: Il s'agissait de quelques-uns des projets que je mentionnais tout à l'heure. Nous sommes à la recherche d'une propriété à Buenos Aires, en Argentine. Celle que nous avons dans le moment est très dispendieuse et ne nous satisfait pas. Nous serions disposés à en acheter une autre plus convenable, mais nous n'en n'avons pas trouvé jusqu'ici dont le prix conviendrait au Conseil du Trésor. Nous pensons également à acheter un immeuble à Bruxelles, parce que l'ambassadeur devra quitter la maison qu'il occupe actuellement. Là encore, nos recherches n'ont pas porté fruit. Nous étudions aussi la question d'acheter un terrain et de nous procurer une estimation du coût de la construction avant de soumettre la question au Parlement. Nous devrions posséder des édifices en maints autres endroits, mais les projets n'ont pas pris corps suffisamment pour que nous puissions les recommander au Conseil du Trésor.

M. FLEMING: La complication, avec un crédit non spécifique comme celui-là, c'est qu'il laisse le ministère absolument libre d'acheter n'importe quelle propriété à n'importe quel prix. Il pourrait fort bien se faire, si tous les faits étaient présentés à un comité comme le nôtre ou à la Chambre, que tel achat en particulier ou tel montant ne soit pas facilement approuvé. Toute la question consiste à tenter de concilier le principe de la direction parlementaire avec la faculté d'acquérir des propriétés lorsqu'on en a besoin. Évidemment, le temps entre souvent en ligne de compte, là où il n'est pas possible d'obtenir une option. Il n'en demeure pas moins que la Chambre étudie des subsides au moins trois fois par année, sinon quatre, et que le Parlement siège maintenant assez longtemps pour parer à toute éventualité.

M. McMILLAN: Étant donné que nous avons besoin de propriétés à l'étranger, n'est-il pas normal qu'on dispose de fonds qui permettent de profiter de toute occasion éventuelle, à plus forte raison si elle est à notre avantage?

M. MATTHEWS: Voilà la difficulté: si nous ne pouvons acheter tout de suite quand une occasion se présente, il est très difficile d'obtenir une option de quelques mois. C'est là un de nos problèmes, en effet.

M. McMILLAN: Il est difficile d'obtenir des options?

M. MATTHEWS: Oui.

M. McMILLAN: N'est-il pas opportun d'avoir ainsi de l'argent en main afin de pouvoir prendre une option ou acheter au besoin si l'occasion s'en présente et que le marché est avantageux?

M. MATTHEWS: C'est, évidemment, la raison pour laquelle ces montants figurent dans les crédits. Permettez-moi de signaler à l'intention de M. Fleming que ces achats ne sont pas exclusivement à la discrétion du ministère. Le Conseil du Trésor examine de très près les offres lorsqu'il s'en présente.

M. FLEMING: Il nous appartient également de surveiller le Trésor de très près.

M. CRESTOHL: J'abonderais dans le sens de M. Fleming si aucun montant, même approximatif, n'était mentionné. Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc, mais d'un montant restreint.

M. FLEMING: Jusqu'à \$800,000?

M. CRESTOHL: Montant fondé sur un nombre de propriétés; cela n'autorise pas le ministère à acheter des propriétés sans se préoccuper du prix. Il ne peut dépasser le montant voté à cet égard. Nous devrions établir une limite à certains fonds et laisser au ministère quelque latitude dans l'acquisition des propriétés qu'il juge de nécessité urgente.

M. FLEMING: La seule restriction étant, en l'occurrence, un montant global de \$800,000, il n'existe pas la moindre restriction quant au prix ni à la localité des propriétés ni au montant.

M. CRESTOHL: Le sous-ministre vous a clairement expliqué cela dans sa déclaration des pages 118 et 119.

M. FLEMING: Le sous-ministre a mentionné les villes où l'on a quelque chose en vue, mais cela n'engage en rien le ministère. C'est une erreur de voir là un engagement. Puis M. Matthews nous a longuement entretenus de certains projets du ministère, pris dans une liste dont la somme s'établit à \$1,800,000.

M. CRESTOHL: Il ne s'agit pas du budget courant.

Le PRÉSIDENT: M. Matthews pourrait-il nous éclairer là-dessus?

M. FLEMING: Rien ne spécifie que le montant doive nécessairement servir à quelqu'une de ces fins; il n'est aucunement spécialisé. Les \$800,000 s'appliquent à des fins générales.

M. CRESTOHL: Ce n'est pas ce que j'ai compris à la déclaration du sous-ministre.

M. FLEMING: Il a énuméré certaines propriétés dont le ministère a besoin, nous a longuement entretenus de certaines d'entre elles, puis M. Matthews nous a entretenus de certaines autres.

Le PRÉSIDENT: Qu'on permette à M. Matthews de répéter ce qu'il a dit.

M. MATTHEWS: M. Fleming a raison: une fois les fonds votés, le ministère est libre de procéder à la matérialisation de ses projets et de demander au Conseil du Trésor d'approuver la dépense, qui ne doit pas dépasser \$800,000.

M. CRESTOHL: Vous mentionnez, néanmoins, les endroits où vous compter dépenser les \$800,000.

M. MATTHEWS: Ce sont les endroits où nous espérons voir ces projets se réaliser.

M. JUTRAS: Je crois que M. Fleming ne s'en prend pas tant au montant qu'au principe des fonds non spécialisés. Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque nous en arriverons au budget.

M. NESBITT: Si le ministère espère acquérir des propriétés en certains pays, ainsi qu'on l'a déjà dit, ne serait-il pas préférable, le temps venu, de recourir aux crédits supplémentaires? Je pense notamment au cas où le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a acheté certains tableaux du prince du Liechtenstein. Les fonds requis n'étaient pas disponibles au moment voulu, mais on a procédé aux arrangements et le marché a fait l'objet de crédits supplémentaires. Ne pourrait-on faire de même à l'égard des propriétés que le ministère veut acheter soit à Buenos Aires, à Ankara ou ailleurs?

M. MATTHEWS: En effet, nous avons essayé d'obtenir que le Conseil du Trésor en approuve le financement dans l'entre-temps.

M. Nesbitt:

D. Monsieur le président, j'ai une question à poser à propos des propriétés. A la page 179 du *Budget*, on trouve un poste de \$6,305 relatif à des dépenses d'administration à Nankin (Chine) et plus loin des dépenses prévues à Changhaï. Pourriez-vous nous dire à quelles fins précises les fonds seront appliqués à ces deux endroits?—R. Monsieur le président, il s'agit là de frais de conciergerie. Nous ne maintenons pas de bureaux à ces endroits en ce moment, mais le Canada y possède quand même des propriétés et nous payons des gens pour les surveiller et les entretenir.

D. J'ai posé la question parce que le montant paraissait relativement faible et je me demandais à quoi il servait. Le Canada y possède-il encore des immeubles?—R. Oui. On pourrait classer cette affectation dans les frais de conciergerie.

M. Fleming:

D. Monsieur le président, à la page 119, dernier alinéa, sous le titre "Propriétés à l'étranger", on mentionne que nous possédons présentement 34 propriétés distinctes dans 18 pays. M. Macdonnell pourrait-il nous fournir une liste de ces propriétés avec leur valeur comptable, c'est-à-dire, je suppose, ce qu'elles ont coûté à l'achat.—R. Oui, monsieur le président, nous pourrions soit présenter un état ou vous donner les chiffres que nous avons ici.

D. Comme il faudrait sans doute un certain temps pour parcourir les 34 mentions, il serait tout aussi utile, je crois, que les renseignements donnés par M. Macdonnell soient inclus dans le compte rendu d'aujourd'hui. Nous pourrions y revenir au besoin (*voir* Appendice E). Plus loin dans le même alinéa, on dit que le ministère s'occupe en premier lieu des postes où le logement est très rare ou très coûteux, et tient particulièrement compte des effets que les conditions locales peuvent avoir sur la santé de notre personnel. Avez-vous quelque chose à ajouter à cela, ou s'agit-il simplement d'endroits déjà mentionnés dans l'alinéa précédent sous le même en-tête?—R. Il s'agit d'une référence à des endroits déjà mentionnés, soit surtout les pays surpeuplés et où la vie est difficile.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

Passons maintenant à l'OTAN, page 119 de la déclaration de M. Léger.

M. Fleming:

D. Pour ce qui est de l'OTAN, la déclaration de M. Léger a trait en grande partie aux frais de notre propre représentation près cet organisme, mais, si je comprends bien, nous payons également notre part des frais généraux et de secrétariat. Lors d'une déclaration antérieure, on ne nous a pas fourni suffisamment de détails pour nous permettre d'évaluer notre part des frais administratifs de l'OTAN. Pourriez-vous nous donner des chiffres à cet égard?—R. Monsieur le président, voici les chiffres se rapportant aux budgets civils de l'OTAN pour 1954-1955: nous avons versé à même les crédits des Affaires extérieures \$227,000, et environ \$140,000 sont venus du fonds d'aide mutuelle de la Défense nationale, soit au total \$367,000.

D. Si je comprends bien, ces montants n'ont rien à voir avec les frais de la mission canadienne: il s'agit de l'apport du Canada aux dépenses administratives de l'OTAN?—R. En effet.

D. Le Canada est-il en mesure d'étudier chaque année le budget en bonne et due forme de l'OTAN? Quel contrôle budgétaire exerçons-nous?—R. Des

experts de tous les pays de l'OTAN en font une sérieuse étude. Les dépenses subissent un examen analogue à celui que subissent, à divers échelons, le budget national et les autres budgets internationaux.

D. Qui est le représentant canadien à cette étude budgétaire?—R. C'est le ministère des Finances qui est particulièrement responsable de cette question.

D. Présente-t-on le budget à Ottawa, ou le Canada doit-il envoyer un représentant au Palais de Chaillot pour procéder à l'examen?—R. Il existe un comité à cette fin au Palais de Chaillot. Le secrétaire présente son budget pour étude, ensuite les divers représentants le soumettent à leur pays respectif afin d'en obtenir commentaires et instructions. On procède ensuite au débat habituel sur les accroissements ou diminutions possibles.

D. Quel traitement reçoit le secrétaire général de l'OTAN?—R. Je devrai faire des recherches pour vous trouver ce renseignement.

M. Jutras:

D. Le chiffre de \$367,000 que vous avez donné a trait au budget civil, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

M. Patterson:

D. Monsieur le président, je me demande comment on est arrivé à calculer la part du budget assurée par chaque pays. Comment l'a-t-on calculée?—R. C'est là, monsieur le président, purement affaire de discussion et de compromis. On tient compte de facteurs comme le revenu national. C'est toujours un problème, quelle que soit l'organisation internationale en cause, que d'arriver à une entente sur la contribution exacte de chaque membre. Mais c'est quand même la façon dont on y arrive.

D. Un peu de la même façon que les budgets des Nations Unies?—R. Oui.

M. Crestohl:

D. Le Canada doit-il, en sus de son pourcentage de contribution, acquitter d'autres dépenses relatives à son personnel de l'OTAN?—R. Il a des dépenses supplémentaires à l'égard du budget militaire de l'OTAN.

D. Et à part le budget militaire?—R. A part le budget militaire, ce crédit sert aussi à payer la part du budget civil qui échoit au Canada. Nous contribuons également à la construction d'un siège permanent dont les travaux sont commencés à Paris. Nous participons, enfin, à la rémunération des Canadiens affectés au secrétariat. Vous verrez que le budget contient un poste distinct à cet égard. Il s'agit, en somme, de combler l'écart entre les échelles européennes de traitement et l'échelle canadienne. Les Canadiens qui travaillent au secrétariat sont rémunérés selon les normes canadiennes.

D. Puis-je conclure, monsieur Macdonnell, que s'il n'était de la différence entre la monnaie canadienne et les monnaies européennes, notre contribution à l'OTAN, d'après le pourcentage qui, comme je le constate, vient d'être réduit par suite de l'accession de l'Allemagne de l'Ouest, ne comprendrait, du côté civil, aucun supplément de frais?—R. Nos déboursments pour le budget civil se restreindraient à notre part de celui-ci et à notre cotisation envers la construction de l'édifice, plus un petit supplément pour le personnel du secrétariat.

M. Pearkes:

D. Y a-t-il des pays qui négligent leurs paiements ou qui ont des arriérés à cet égard?—R. Non, monsieur, pour autant que je sache.

M. Fleming:

D. Vous parlez toujours de l'OTAN?—R. Oui.

D. On demande au Canada de payer 6·08 p. 100 du coût des installations considérables de bureaux destinées au personnel de l'OTAN. L'attribution des bureaux se fera-t-elle en proportion de la contribution?—R. On a demandé aux pays quel espace il leur faut, car on louera une partie de ces bureaux. La part des frais de construction que nous payons en ce moment nous sera en partie créditée plus tard sous forme de loyer. Mais nous restons libres de décider de la grandeur des bureaux qu'il nous faut.

D. Notre cotisation s'applique uniquement à la construction et n'a aucun rapport direct avec l'usage que nous en ferons plus tard?—R. C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser à propos des Nations Unies?

M. Fleming:

D. Je voudrais poser la même question que le général Pearkes a posée au sujet de l'OTAN: y a-t-il des arriérés de contributions?—R. Il faudrait nous renseigner pour pouvoir vous répondre de façon précise.

M. Starr:

D. L'admission de nouveaux membres, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, réduit-elle sensiblement la cotisation du Canada?—R. Oui, monsieur le président, bien qu'avec seize membres de plus il est probable que les frais de l'organisation augmentent quelque peu.

M. Crestohl:

D. La réduction serait analogue à celle dont le Canada a bénéficié lors de l'accession de l'Allemagne occidentale à l'OTAN?—R. Absolument.

Le PRÉSIDENT: Passons maintenant à la page 123 de la déclaration de M. Léger, c'est-à-dire à la "Commission intergouvernementale de la migration européenne".

M. FLEMING: N'y a-t-il pas auparavant un article intermédiaire relatif aux "notes sur les fonctions économiques et sociales des Nations Unies"? J'aurais une question à poser à ce sujet. À la page 121, vers les deux tiers en descendant, à propos de SUNFED, (Fonds spécial des N.U. pour le développement économique) le fonds spécial des Nations Unies dont le but est de procurer des allocations et des prêts à long terme et à faible intérêt aux pays sous-évolus, on dit que le Canada étudie actuellement la possibilité d'y participer. M. Macdonnell pourrait-il ajouter quelque chose à cette déclaration qui tourne plutôt court.

Le TÉMOIN: Je crains que non, monsieur le président. C'est un fait: la question fait l'objet d'une étude active, mais cette étude n'est pas encore achevée.

M. Nesbitt:

D. Pour faire suite à la question de M. Fleming, est-ce que, dans l'étude en question, on se demande si l'aide aux pays sous-évolus pourrait être mieux administrée que par l'intermédiaire du Plan de Colombo?—R. Tous les facteurs relatifs à ces secours seront mis à l'étude: la quantité et le genre des secours, le

médium d'administration, soit les organismes internationaux existants, soit de nouveaux organismes, ou en vertu d'ententes bilatérales. Voilà autant de questions qui se posent à ce sujet.

D. La question que j'ai soulevée il y a un moment fait-elle également l'objet de cette étude spéciale?—R. Je crois pouvoir affirmer que tous les aspects de la question, y compris celui que vous avez mentionné, doivent être pris en considération.

M. Fleming:

D. Monsieur le président, on trouve plus loin, à la page 122 du compte rendu, à propos du travail des Nations Unies, ce qui suit:

Le travail accompli par l'Organisation des Nations Unies pour la reconstruction en Corée s'est révélé fort efficace, mais son ampleur s'est trouvée restreinte par un appui financier décroissant.

Je demanderais à M. Macdonnell de nous parler de l'ampleur du besoin. On parle d'appui financier décroissant qui, de toute évidence, entraîne une diminution des travaux de reconstruction. Qu'en est-il du besoin d'aide?—R. Si vous le permettez, nous allons étudier la question et vous fournir quelques données au cours d'une prochaine séance.

D. Ensuite, au milieu de la même page, nous trouvons une déclaration relative aux efforts déployés par le commissaire des Nations Unies pour les réfugiés aux fins d'aider les personnes qui ont dû chercher refuge contre la persécution. La déclaration continue:

Compte non tenu des réfugiés de Palestine, quelque 70,000 personnes, sous le mandat du haut-commissaire, vivent encore dans des camps de réfugiés en Europe et dans le Moyen-Orient.

Excluons les réfugiés de Palestine. Pourriez-vous nous parler des 70,000 autres qui sont logés dans des camps de réfugiés en Europe et au Moyen-Orient? Est-ce encore là le noyau des réfugiés de guerre?—R. Ce sont...

D. Ou sont-ils des réfugiés politiques qui fuient la persécution?—R. Il y en a des deux catégories. Il y a ce qu'il est convenu d'appeler "le noyau irréductible", composé de vieillards, de malades et de ceux qu'il n'a pas été possible de placer. D'autre part, un flot continu de gens s'est déversé d'un côté à l'autre de l'Europe, soit des gens qui se sont introduits en Europe occidentale et sont venus s'ajouter aux autres.

D. Possédez-vous des chiffres sur les membres respectifs de ces deux catégories?—R. Je ne les ai pas dans le moment.

D. Je me demande si on ne pourrait pas nous en dire davantage sur le sort des réfugiés classés comme faisant partie de ce noyau irréductible? Ces malheureux peuvent-ils espérer mieux que de passer le reste de leur vie dans des camps de réfugiés? Ce n'est pas très flatteur pour l'humanitarisme des nations occidentales s'ils n'ont d'autres perspectives.—R. J'aimerais, si vous permettez, me renseigner davantage sur cette question.

M. Crestohl:

D. Pourriez-vous vous enquérir aussi sur la question de savoir s'il existe en Europe occidentale des camps de réfugiés comme tels ou si les réfugiés sont gardés dans des foyers ou des résidences quelconques?—R. Bien volontiers.

M. Pearkes:

Q. M. Macdonnell pourrait-il nous dire ce qui arrive lorsque quelqu'un traverse de l'Allemagne orientale à l'Allemagne occidentale? Que se passe-t-il lorsqu'une personne s'évade d'un pays du rideau de fer? Est-elle conduite dans l'un de ces camps de réfugiés ou est-elle renvoyée vers un autre pays?—R. Je crois qu'un certain nombre d'organisations s'occupent de ces personnes: certaines officielles, d'autres intergouvernementales et d'autres privées et bénévoles. Elles s'efforcent de placer ces personnes. Une partie des réfugiés est rapidement absorbée par la main-d'œuvre de l'Allemagne de l'Ouest, d'autres ont l'occasion d'émigrer outre-mer ou de gagner d'autres pays d'Europe. J'estime que ces organismes, privés et officiels, réussissent, en collaboration, à caser les réfugiés qui passent de notre côté.

D. S'agit-il d'organisations reconnues? Les réfugiés doivent-ils rencontrer un petit groupe chargé de les accueillir, comme c'était le cas pendant la guerre?—R. Un certain nombre d'organismes s'occupent de cette tâche, soit, comme je l'ai dit, quelques sociétés bénévoles, d'autres appuyées par le gouvernement d'Allemagne de l'Ouest, d'autres à caractère international.

M. Fleming:

D. D'après ce que j'ai vu de la situation, je crois comprendre que le problème qui nous intéresse en ce moment n'est pas celui des Allemands qui s'échappent de la zone russe pour passer en Allemagne occidentale, car cela est nettement du ressort du gouvernement allemand. Celui-ci possède ses propres moyens de régler la question. Ce qui nous concerne dans ce paragraphe en particulier, ce sont les nationaux d'autres pays qui peuvent se réfugier en Allemagne. Sauf erreur, les Allemands qui s'enfuient de l'Allemagne orientale pour passer en Allemagne occidentale relèvent exclusivement du gouvernement de cette république.—R. Je crois que vous avez raison. L'autre aspect du problème a trait, comme vous l'avez mentionné, aux Polonais, Tchécoslovaques et autres qui s'introduisent en Allemagne de l'Ouest.

D. En nous fournissant ces renseignements lors de la prochaine séance, pourriez-vous aussi nous dire où ces camps sont situés?—R. Je le ferai si nous pouvons nous procurer ces renseignements.

M. FLEMING: Les camps relèvent du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

M. McMillan:

D. Monsieur Macdonnell, vous avez dit, je crois, que les différents membres des Nations Unies ne sont pas arriérés dans leurs contributions.—R. J'ai parlé des membres de l'OTAN.

D. Il y en a aux Nations Unies?—R. Nous allons nous en informer.

D. Je constate qu'il y a des arriérés dans l'Organisation mondiale de santé, n'est-ce pas?—R. Je crois que la plupart des agences spécialisées sont l'objet d'arriérés. Le problème est repris chaque année lors de leurs réunions.

D. Est-ce que les pays qui reviennent à une organisation remettent leurs versements à jour? La Russie, par exemple, est revenue à l'Organisation mondiale de santé.—R. C'est là, je crois, l'un des sujets débattus en ce moment dans une réunion qui se tient à Genève.

M. PATTERSON: Puis-je poser une question au sujet de la Société internationale de finance?

M. FLEMING: Avant de passer à cela, j'aurais une autre question au sujet de l'Organisation mondiale de santé. Auriez-vous l'obligeance, monsieur Macdonnell, d'apporter à une prochaine séance la liste des membres de cette organisation et de nous indiquer les changements survenus parmi ces membres au cours des dernières années?

M. PATTERSON: Monsieur le président, à la page 121 du compte rendu de la déclaration de M. Léger, nous lisons:

On s'attend que la Société internationale de finance entre en action sitôt que les 30 pays auront souscrit quelque 75 millions de dollars.

Je me demande combien de pays sont, jusqu'ici devenus membres et quel est le montant global souscrit?

Le TÉMOIN: J'essaierai de me procurer ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. Fleming:

D, Monsieur le président, vers les deux tiers de la page 123, nous trouvons la phrase suivante:

Le Fonds monétaire international est aussi fort utile en fournissant les instruments nécessaires à la collaboration internationale vis-à-vis des problèmes monétaires de paiements et d'échanges.

Quelle politique le gouvernement canadien préconise-t-il en ce qui touche l'achat et l'usage d'or par l'entremise du Fonds monétaire international?—R. C'est là monsieur le président, une question à laquelle je ne puis répondre à brûle-pour-point.

D. Votre ministère a-t-il quelque chose à voir à cette question ou est-ce purement du domaine financier?—R. Le ministère des Finances et la Banque du Canada sont les premiers responsables en ce qui regarde le Fonds et la Banque internationale.

D. Puis-je vous demander...—R. Je ne crois pas que ce serait pratique, monsieur le président.

D. ...de nous procurer une déclaration de principe en la matière?

Le PRÉSIDENT: Non, je ne pense pas que nous puissions demander au témoin de répondre à cette question.

M. FLEMING: Très bien, monsieur le président.

M. Fleming:

D. Permettez-moi de poser une question au sujet du passage qui se trouve au bas de la page 121 et qui a trait à la Commission intergouvernementale de la migration européenne. Quelles fonctions cette commission remplit-elle et quelle part le Canada prend-il à son travail?—R. L'organisation a pour but de faciliter les migrations d'Européens vers divers pays d'outre-mer.

D. Y compris le Canada?—R. Le Canada n'a pas, semble-t-il, utilisé beaucoup les services offerts par l'organisation. La question de la nature et de l'envergure de la participation canadienne est actuellement à l'étude: il me serait donc difficile de vous répondre.

D. On comprend assez facilement que le Canada ne profite pas davantage des services de l'organisation, car nous possédons nos propres services dans la plupart des pays où nous cherchons des immigrants. Si je m'informe du rôle

joué par la commission, c'est surtout parce que la cotisation du Canada, qui était de \$160,000 l'an dernier, a été portée à \$209,000 cette année. J'estime donc que nous devrions en savoir davantage sur cette commission et sur son utilité. Pouvez-vous nous obtenir des renseignements à cet égard, ou la question déborde-t-elle encore la responsabilité du ministère?—R. Je dirais plutôt que les premiers intéressés sont les gens du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Or, nous sommes précisément à examiner ce genre de problème avec ce ministère et avec celui des Finances.

D. Le crédit n'en est-il pas, cependant, imputé à votre ministère?—R. Il l'est, en effet.

D. Il me paraît donc raisonnable de vous demander, dans ce cas, de nous obtenir les renseignements que vous pourrez trouver, monsieur Macdonnell, pour une prochaine séance.

Le PRÉSIDENT: Page 124 de la déclaration de M. Léger: l'Indochine.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, permettez-moi de faire une mise au point sur une déclaration qui a été faite au sujet du recouvrement d'avances. Dans la déclaration de M. Léger, page 125, vers les trois quarts de la page, on trouve:

De plus, pour permettre aux commissions de commencer sans délai leur travail, les trois pays chargés de la surveillance ont avancé, à titre de prêt, des montants représentant 100,000 dollars américains au fonds commun, jusqu'à ce que les pays représentés à la conférence puissent verser des cotisations régulières au fonds.

La déclaration se poursuit à la fin du premier alinéa de la page 126:

Nous pouvons nous attendre à toucher un premier paiement, dans un avenir très rapproché, sur le montant que nous avons tout d'abord avancé au fonds commun.

J'ai ceci à ajouter que nous avons reçu un télégramme nous avisant que les chèques sont dans le courrier.

Le PRÉSIDENT: Merci. Y a-t-il d'autres questions?

M. Pearkes:

D. Je voulais poser une question et je crois que c'est le moment. Il s'agit de la déclaration selon laquelle l'Allemagne ne contribuerait pas à l'entretien des armées canadiennes cantonnées en Allemagne. Le Canada s'est trouvé dans une situation différente de celle des troupes d'occupation: il a dû voir à ses propres dépenses. La déclaration du changement d'attitude de l'Allemagne modifiera-t-elle la somme qu'il en coûtera au Canada pour entretenir ses troupes en Europe?—R. Des négociations sont actuellement en cours entre un certain nombre de pays de l'OTAN qui ont des soldats en Allemagne, d'une part, et le gouvernement de la république fédérale, d'autre part. Il est encore trop tôt, je crois, pour dire dans quelle mesure les négociations modifieront la part du Canada. Je ne crois pas non plus que les pourparlers soient près de se terminer. Il s'écoulera un certain temps avant qu'on puisse déterminer l'effet des mesures qui seront adoptées. Ces dernières ne mettront pas en cause le Royaume-Uni, les États-Unis et la France seulement, elles pourront toucher d'autres pays comme la Belgique, les Pays-Bas et le Canada.

D. Quelle est la situation précise à l'heure actuelle?—R. On pourrait la résumer (en simplifiant sans doute à l'extrême) en disant que le gouvernement

de l'Allemagne a fait savoir que le genre et la nature des versements qu'il est disposé à faire ont des limites. Les trois ex-puissances d'occupation sont entrées en pourparlers avec le gouvernement allemand et nous attendons les résultats.

D. La république de l'Allemagne de l'Ouest a-t-elle jusqu'à présent contribué de quelque façon à l'entretien des soldats canadiens sur son territoire?—

R. Les forces canadiennes en Allemagne ont été payées et entretenues aux frais du Canada, mais je crois qu'une partie des installations qu'elles utilisent ont été mises à leur disposition par les puissances d'occupation et par l'Allemagne.

D. Et pour ce qui a trait aux nouveaux édifices érigés par nos troupes, le Canada a-t-il acheté le terrain sur lesquels ils s'élèvent? Sauf erreur, c'est le Canada qui a défrayé la construction des immeubles. Savez-vous si nous sommes effectivement propriétaires des terrains?—R. Je crains de ne pas connaître suffisamment ces détails pour répondre à votre question.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, laissez-moi vous dire que nous n'avons plus quorum. Je vous prierais de proposer l'ajournement. Mais auparavant, je remercie MM. Matthews et Macdonnell pour leur collaboration.

M. FLEMING: Nous reviendront-ils, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Ils nous reviendront mardi prochain.

APPENDICE A

QUANTITÉ, COÛT ET DISTRIBUTION DES TEXTES D'INFORMATION
BROCHURES IMPRIMÉES PAR L'IMPRIMEUR DE LA REINE

	Quantité imprimée	Coût unitaire aux A.E.	Coût total aux A.E.	Diffusion au Canada
I. PRÉPARÉES PAR LES AFFAIRES EXTÉRIEURES:				
1. <i>Publiées annuellement:</i>				
Le Canada et les N. U., 1954-1955.....	5,112	-81'	\$ 4,116	3,600 ¹
Rapport annuel.....	2,100	-47	985	1,600 ²
2. <i>Répertoires:</i>				
Représentants canadiens à l'étranger (trimestriel).....	1,935	-45	938	voir note ³
Corps diplomatique (trimestriel).....	1,450	-56	822	"
3. <i>Bulletin mensuel:</i>				
Abonnements ³	5,050			
Distribution gratuite.....	4,022 ⁴	-48	1,931 ⁵	6,500 (approx.)
4. <i>Autres:</i>				
Le Canada de l'Atlantique au Pacifique (en préparation) ⁶	500,000 ⁷	-05	23,478	néant
Canada en images.....	250,000	-616	4,000	néant
Feuilles documentaires.....	par année (approx.)		(estimatif)	
Recueil de comptes rendus de conférences (v.g. Convention Londres-Paris—octobre 1954)	1,900	-36	695-20	note ⁸
Recueil des Traités (textes de traités).....	350	-15-55 ⁹	52-195	distribution limitée
II. PRÉPARÉES PAR LE MINISTÈRE DU COMMERCE:				
Le Canada.....	Achetées 30,000	-68	20,400	néant

NOTES:

¹ Distribuées au Canada aux députés et aux sénateurs, aux ministères provinciaux de l'Éducation, à la presse, aux ministères fédéraux, aux universités, aux bibliothèques, à diverses institutions et à des particuliers.

² Distribuées aux ministères du gouvernement, aux membres du corps diplomatique et des missions à l'étranger.

³ Payées et distribuées par l'Imprimeur de la Reine.

⁴ 1,280 aux missions à l'étranger; 2,070 aux gouvernements étrangers, aux ministères fédéraux et provinciaux, à la presse, aux bibliothèques, aux universités, à divers groupes et particuliers; 450 aux forces armées; le solde est gardé par le ministère.

⁵ Les crédits de 1956-1957 accordent \$23,000 pour le coût du Bulletin pendant un an.

⁶ On se propose d'imprimer une nouvelle édition du *Canada de l'Atlantique au Pacifique*, principale publication du ministère pour diffusion générale à l'étranger, révisée la dernière fois en 1950. Les crédits supplémentaires de 1955-1956 prévoient \$40,000 pour le coût initial qui comprend la présentation artistique et la disposition typographique des éditions en diverses langues et une impression de l'édition en langue anglaise d'à peu près 200,000 exemplaires (provision de 5 ans). Un montant supplémentaire de \$83,000 sera requis pour l'édition française et les éditions en d'autres langues: allemand, espagnol, portugais et au moins une autre langue, au tirage total de 250,000 exemplaires.

⁷ Total du tirage en 1952, 1953 et 1954.

⁸ Ministères gouvernementaux, gouvernements étrangers, la presse, les universités, etc.

⁹ Le coût varie selon la longueur du texte.

APPENDICE B

PAGES DOCUMENTAIRES, BULLETINS, TEXTES DE DISCOURS OFFICIELS, ETC.¹

		DIFFUSION (par numéro)	
		A l'étranger	Au Canada
BULLETIN HEBDOMADAIRE..... (revue d'actualité)	Anglais.....	2,742	néant
	Français.....	598	néant
PAGES DOCUMENTAIRES..... (documentation de fond)	Anglais.....	1,904	1,058
	Français.....	391	258
	Espagnol.....	509	néant
	Allemand.....	338	néant
	Italien.....	107	néant
DÉCLARATIONS ET DISCOURS.....	Anglais.....	1,068	764
	Français.....	127	134
REPRODUCTIONS..... (articles sur le Canada reproduits de diverses sources)	Anglais.....	1,438	néant
	Français.....	174	néant
COMMUNIQUÉS DE PRESSE.....		néant	538
DOCUMENTS ADDITIONNELS..... (Pages documentaires de caractère technique à l'usage du ministère et des missions à l'étranger)		132	95

¹ Ces documents sont polycopiés ou lithographiés au ministère et leur coût est compris dans le crédit général de l'administration du ministère.

APPENDICE C

PUBLICATIONS DE L'OTAN ET DU PLAN DE COLOMBO¹

I. PUBLICATIONS DU SERVICE D'INFORMATION DE L'OTAN—
(Coût inclus dans le budget administratif de l'OTAN).

1. *L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*: Distribuée au Canada aux personnes inscrites sur la liste d'envoi de l'OTAN et à celles qui demandent des informations générales sur l'OTAN. La liste d'envoi de l'OTAN (à peu près 600 noms) comprend les députés et sénateurs, les hauts fonctionnaires des gouvernements fédéral et provinciaux, les universités, les bibliothèques, la presse, les éducateurs, diverses associations et des particuliers.

2. *Nouvelles de l'OTAN (bulletin mensuel)*: Même distribution que la précédente.

II. PUBLICATIONS DU SERVICE D'INFORMATION DU PLAN DE COLOMBO—(Coût inclus dans le budget administratif du bureau du Plan de Colombo à Colombo, Ceylan).

1. *4^e rapport du comité consultatif du Plan de Colombo*—Offert au public à \$0.50 par l'entremise de l'Imprimeur de la Reine. Un nombre limité est distribué gratuitement à des destinataires choisis.

2. *"The Task Ahead"*—Version populaire du 4^e rapport annuel—Distribuée aux personnes inscrites sur la liste d'envoi de l'OTAN (voir plus haut) et à toute personne qui demande des renseignements généraux sur le Plan de Colombo.

¹ Distribuées au Canada.

3. "*The Colombo Plan*" (brochure illustrée):—Même diffusion que la précédente.

4. "*Change in Asia*" (Brochure illustrée):—Même distribution que la précédente.

5. "*Colombo Plan Broadsheet*": Nouveau bulletin mensuel d'actualité qui sera distribué aux personnes inscrites sur la liste d'envoi de l'OTAN et à toute personne qui demandera des renseignements sur le Plan de Colombo.

III. PUBLICATIONS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES —(Coût inclus dans le crédit général de l'administration du ministère).

1. *Textes polycopiés d'une version abrégée des cinq premières années de l'OTAN, par lord Ismay*—envoyés à ceux qui demandent des renseignements sur l'OTAN.

2. *Reproductions d'articles sur l'OTAN et sur le Plan de Colombo parus dans le Bulletin des A.E.*—Envoyées à ceux qui demandent des renseignements sur l'OTAN.

3. *Déclarations sur l'aide canadienne accordée en vertu du Plan de Colombo*—Envoyées à ceux qui demandent des renseignements sur le Plan de Colombo.

APPENDICE D
ÉTAT SUR LES DEVISES BLOQUÉES, AU 31 MARS 1956

Pays	Montant convenu par accord	Montants reçus au 31 mars 1956	Montants employés jusqu'à présent (par ministère)	Solde en main	Montants à venir	Affaires extérieures	
						Montant dépensé	Objet des dépenses
			(local)			(local)	
Belgique..... (Cours actuel du change: ·01983)	Les francs belges employés comme devises bloquées provenaient d'accords de l'OIR.	3,300,000 fr. belges....	Défense nationale.. 94,069.60 Finances..... 150.00 Conseil national de recherches..... 1,536.00 Cit. et Immig..... 132,285.50 Commerce..... 395,041.55 Justice..... 690.00 Impressions et papeterie publiques.. 1,350.00 Agriculture..... 2,004.55 Affaires extérieures 2,672,872.80 <u>3,300,000.00</u>	néant	néant	2,672,872.80	Frais d'administration
Danemark..... (Cours actuel du change: ·1435)	2,000,000 Kr.....	2,000,000 Kr.....	Pêcheries..... 5,206.30 Anciens combat.... 15,977.53 Cit. et Immig..... 221,001.60 Transports..... 331,824.00 Agriculture..... 578.00 Défense nationale.. 765.00 Affaires extér..... 1,424,657.57 <u>2,000,000.00</u>	néant	néant	858,574.00 103,653.00 462,420.57 <u>1,424,647.57</u>	Achat d'une résidence pour le ministre Ameublement et redécoration (1950-1951) Frais d'administration (diverses immobilisations secondaires)
France..... (Cours actuel du change: ·002832)	Valeur, en francs, de \$7,535,580 amér.	1,924,650,000 fr. fr.	Défense nationale.. 29,516,341 Commerce..... 22,173,990 Finances..... 633,253,913 Cit. et Immig..... 48,649,764 Archives publiques 1,220,442 Postes..... 580,233,007 Santé nationale.... 2,483,141 Anciens combat.... 39,500,000 Affaires extér..... 521,562,189 <u>1,878,592,787</u>	46,057,213 fr. fr.	Valeur de \$2,035,580 améric.	76,186,181 8,622,929 4,291,219 5,997,562 124,095,760 45,249,175 822,983 41,504,546 214,881,834 <u>521,562,189</u>	Achat de la résidence, Paris Achat de meubles, Bonn (1950-1951) Achat de meubles, Athènes (1950-1951) Achat de meubles, Stockholm (1950-1951) Acquisition et construction d'édifices, Paris (1951-1952) Réfection de la résidence (1952-1953) Réfection de la chancellerie (1952-1953) Achat d'espace pour bureaux du délégué canadien au Comité consultatif de l'OTAN. Frais d'administration, diverses immobilisations, bourses de recherches et d'études, OTAN, etc.

Allemagne..... (Cours actuel du change: ·2354)	1,084,531.70 D.M..... (total)	1,084,531.70 D.M..... (total)	Commerce..... 128,079.03 Mines et rel. tech... 74.40 Postes..... 10.00 Finances..... 2.65 Affaires extérieures 956,365.62 <u>1,084,531.70</u>	néant	néant	956,365.62	Frais d'administration (plus diverses immobilisations secondaires)
Italie..... (Cours actuel du change: ·001591)	Valeur, en liras, de \$800,000 can. Obligations portant intérêt à 5%, valeur de \$500,000 can.	502,216,000 liras (pour fins culturelles — à recevoir) Dommages de guerre (biens allemands) 149,794,232 liras Dommages de guerre (Italie) 290,000,000 liras. Intérêt (et frais de banque)..... 28,419,055 liras <u>970,429,287 liras</u>	Postes..... 100,895,291 Commerce..... 4,110,579 Cit. et Immig..... 132,462,520 Santé nationale.... 39,335,840 Finances..... 127,358,748 Anciens combat... 120,000 Mines et rel. tech... 143,000 Affaires extér..... 425,619,200 Frais de banque... 3,000 <u>830,048,178</u>	140,381,109 livres	néant (sauf obligations)	425,619,200	Frais d'administration (plus diverses immobilisations secondaires)
Japon..... (Cours actuel du change: ·002753)	Dommages de guerre 281,518,207 yen	281,518,207 yen (total)	Défense nationale.. 178,015,747 Finances..... 650 Anciens combat... 74,550 Imp. et papeterie p. 2,643 Commerce..... 6,185,553 Affaires extér..... 92,400,000 <u>276,679,143</u>	4,839,064 yen	néant	2,698,870 <u>89,701,130</u> 92,400,000	Logement du personnel (1952-1953) Frais d'administration (plus diverses immobilisations secondaires)
Pays-Bas..... (Cours actuel du change: ·0588)	6,290,892.27 Kr..... —545,068.70* <u>5,745,828.57 Kr.</u>	5,745,828.57 Kr.	Commerce..... 330,078.56 Défense nationale.. 70.14 Cit. et Immig..... 1,011,062.57 Postes..... 2,328,509.06 Conseil nat. de rech. 31.50 Transports..... 10,738.00 Santé nationale.... 7,396.00 Nord canadien et Res. nat..... 91.50 Affaires extér..... 2,021,607.80 <u>5,709,585.13</u>	36,243.44 Kr.	néant	151,200.00 65,680.00 1,804,727.80	Achat de terrain—La Haye (1950-1951) Réfection à la résidence et à la chancellerie (1952-1953) Frais d'administration, bourses de recherches et d'études, diverses immobilisations secondaires.
						2,021,607.80	

* Reçu et dépensé avant l'accord.

APPENDICE D—Fin

ÉTAT SUR LES DEVISES BLOQUÉES, AU 31 MARS 1956—Fin

Pays	Montant convenu par accord	Montants reçus au 31 mars 1956	Montants employés jusqu'à présent (par ministère)	Solde en main	Montants à venir	Affaires extérieures	
						Montant dépensé	Objet des dépenses
			(local)			(local)	
Espagne.....	17,587,500 pesetas	17,587,500.00 p. 49,478.58 (int.)	Commerce..... 1,882,043.70 Finances..... 15,750,000.00 Frais de banque... 11.55 Timbres..... 37.95	4,885.38 p.	néant		
(Cours actuel du change: .02565)		17,636,978.58	17,632,093.20				
Roupiés indiennes (reçues de la vente de pesetas espagnoles)	7,236,000 p. échangées contre 720,800 r.	720,800/6/11 r.	Cit. et Imm..... 122,275/0/1 Affaires ex..... 598,525/6/10	néant	néant	598,525/6/10	Frais d'administration (plus diverses immobilisations secondaires)
			720,800/6/11				
(Cours actuel du change: .2087)	8,514,000 p. employées pour les roupies (valeur: \$176,704.69)	Total reçu.....	Valeur: Affaires ex..... \$ 176,704.69 can.	néant	néant	Valeur can. 159,542.36 17,162.33	Acquisition et construction d'édifices (1951-1952) Frais d'administration (1951-1952)
						176,704.69	
Yougoslavie.....	Valeur, en dinars, de \$150,000 américains	26,250,000—D. 458,102—	Finances..... 125— Affaires ex..... 26,585,000— Frais de banque... 1,610— Virés au capital rouland Adv..... 121,367—	néant	néant	2,010,000D. 24,575,000	Acquisition de matériel (1951-1952) Frais d'administration (plus diverses immobilisations secondaires)
(Cours actuel du change: .0026166)		26,708,102—D.	26,708,102			26,585,000D.	

APPENDICE E

IMMEUBLES DU GOUVERNEMENT CANADIEN À L'ÉTRANGER
OCCUPÉS PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

MISSION	DATE D'ACQUISITION	COÛT EN DOLLARS
AUSTRALIE		
Canberra		
Résidence.....	Juillet 1950.....	Prix d'achat.....\$ 42,189 Améliorations..... 677 <hr/> 42,866
Résidence du personnel (Premier secrétaire).....	Mars 1955.....	Prix d'achat..... 7,658
BELGIQUE		
Bruxelles		
Chancellerie.....	Mars 1955.....	Prix d'achat..... 220,109
BRÉSIL		
Rio de Janeiro		
Résidence.....	Mars 1955.....	Prix d'achat..... 341,776 Frais d'amélioration (estimatifs) 1955-1956..... 25,000
CHINE		
Nankin		
Compound (comprend résidence, chancellerie et logement du personnel construits après achat du terrain).....	Février 1947.....	Prix d'achat..... 200,635
CUBA		
La Havane		
Résidence.....	Mars 1949.....	Prix d'achat..... 87,035 Améliorations..... 16,768 <hr/> 103,803
DANEMARK		
Copenhague		
Résidence.....	Décembre 1949.....	Prix d'achat..... 136,728* Améliorations..... 834 <hr/> 137,562 Améliorations (estimation) 1956..... 4,100
FRANCE		
Paris		
Résidence.....	Novembre 1950.....	Prix d'achat..... 239,499* Améliorations..... 206,674* <hr/> 446,173
Emplacement de la chancellerie.....	Décembre 1951.....	Prix d'achat..... 298,078 Frais de construction au 31 décembre 1955..... 45,000 Frais de construction (estimatifs) 1956-1957..... 540,000
OTAN		
Paris		
Bureaux.....	Décembre 1953.....	Prix d'achat..... 116,570 Améliorations..... 4,920 <hr/> 121,490
INDE		
Nouvelle-Delhi (résidence et chancellerie).....	Juin 1950.....	Prix d'achat..... 155,289*
Logement des domestiques (auparavant propriété du gouvernement indien).....	Janvier 1956.....	Prix d'achat..... 3,367 Améliorations..... 58,379 <hr/> 217,036
INDONÉSIE		
Djakarta		
Résidence.....	Février 1954.....	Prix d'achat..... 53,437 Améliorations..... 32,223 <hr/> 85,660
Résidence des agents du service extérieur.....	Mars 1954.....	Prix d'achat..... 33,489 Améliorations..... 905 <hr/> 34,394
Chancellerie et logement du personnel.....	Mai 1954.....	Prix d'achat..... 85,000 Améliorations..... 13,438 <hr/> 98,438
Bungalow de Hill-Station.....	Juillet 1954.....	Prix d'achat..... 14,111

MISSION	DATE D'ACQUISITION		COÛT EN DOLLARS
IRLANDE			
Dublin			
Résidence.....	Décembre 1945.....	Prix d'achat.....	32,373
		Améliorations.....	12,160
			44,533
ITALIE			
Rome			
Emplacement.....	Mars 1950.....	Prix d'achat.....	186,391*
Chancellerie.....	Août 1955.....	Prix d'achat.....	387,390*
		Améliorations (estimation) 1956.....	33,000
JAPON			
Tokyo			
(Résidence et chancellerie).....	Juillet 1935.....	Prix d'achat.....	200,000
		Améliorations.....	2,565
			202,565
Emplacement pour allonge de la chan- cellerie et logement du personnel..	Mai 1953.....	Prix d'achat.....	68,813
		Coût de la construction... Coût de la construction (es- timatif) 1956.....	204,500
			65,500
Résidence du personnel (n° 1).....	Mai 1953.....	Prix d'achat.....	27,743
		Améliorations.....	4,669
			32,412
Résidence du personnel (n° 2).....	Août 1955.....	Prix d'achat.....	15,154
Résidence du personnel (n° 3).....	Novembre 1955.....	Prix d'achat.....	41,000
PAYS-BAS			
La Haye			
Résidence.....	Mars 1949.....	Prix d'achat.....	194,129*
		Amélioration.....	18,406
			\$ 212,535
Emplacement de la chancellerie.....	Avril 1951.....	Prix d'achat.....	41,751*
		Frais de construction.....	105,820
		Frais de construction (esti- matifs) 1956.....	184,000
NOUVELLE-ZÉLANDE			
Wellington			
Résidence.....	Mars 1954.....	Prix d'achat.....	56,265
		Améliorations.....	102
			\$ 56,367
Emplacement en vue de construction..	Avril 1947.....		8,248
NORVÈGE			
Oslo			
Résidence.....	Mars 1956.....	Prix d'achat.....	200,000
PAKISTAN			
Karachi			
Logement du personnel (duplex).....	Mars 1954.....	Prix d'achat.....	85,023
Maison de plage du personnel.....	Avril 1951.....	Prix d'achat.....	1,604
UNION SUD-AFRICAIN			
Prétoria			
Résidence.....	Juillet 1948.....	Prix d'achat.....	70,613
		Améliorations.....	2,965
			\$ 73,578
		Améliorations (estimation).	4,063
ROYAUME-UNI			
Londres			
Résidence.....	Mars 1948.....	Prix d'achat.....	92,695
		Amélioration.....	202,642
			\$ 295,337
Maison du Canada.....	Mai 1925.....	Prix d'achat.....	1,053,073
ÉTATS-UNIS			
New-York			
Hôtel du Consul général.....	Septembre 1951.....	Prix d'achat.....	27,500
Washington			
Résidence.....	Octobre 1947.....	Prix d'achat.....	305,278
Chancellerie.....	Juin 1927.....	Prix d'achat.....	477,754
		Amélioration.....	30,890
			\$ 508,644

* Achetés avec les devises nationales bloquées.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-deuxième Législature

1956

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. MAURICE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 12

SÉANCE DU MARDI 21 MAI 1956

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

TÉMOINS :

MM. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures;
W. D. Matthews, sous-secrétaire adjoint; H. J. Armstrong, chef de la Division
des finances; C. H. West, directeur du Bureau des passeports.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Maurice Boisvert

et Messieurs

Aitken
Arsenault
Balcer
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Decore
Fleming
Garland
Gauthier (*Lac-Saint-
Jean*)

Goode
Hansell
Henry
Huffman
James
Jutras
Knowles
Lusby
MacEachen
MacInnis
MacKenzie
Macnaughton
McMillan

Michener
Nesbitt
Patterson
Pearkes
Richard (*Ottawa-Est*)
Starr
Stick
Stuart (*Charlotte*)
Studer — 35.

(Quorum—10)

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 29 mai 1956.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures, sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: Mlle Aitken; MM. Boisvert, Breton, Cardin, Crestohl, Decore, Fleming, Garland, Gauthier (*Lac-St-Jean*), Goode, Hansell, Henry, Huffman, James, Jutras, Knowles, MacKenzie, Macnaughton, McMillan, Patterson, Parkes, Starr et Stuart (*Charlotte*) — (23)

Aussi présents: MM. R. M. MacDonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; W. D. Matthews, sous-secrétaire-adjoint; H. J. Armstrong, chef de la Division des finances; C. H. West, directeur du Bureau des passeports.

Le président propose que le crédit 92 "Administration centrale" soit réservé et que le Comité passe à l'étude du crédit 93 "Bureau des passeports".

Après discussion le crédit 93 est adopté.

Le crédit 94, "Représentation à l'extérieur-administration", est mis en délibération et réservé.

Le crédit 95, "Représentation à l'extérieur-immobilisations", est mis en délibération et réservé.

Le crédit 96, "Réceptions officielles", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 97, "Assistance aux citoyens canadiens qui sont dans le besoin à l'extérieur et leur repatriement", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 98, "Représentation du Canada aux conférences internationales", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 99, "Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 100, "Subvention au Comité international de la Croix-Rouge", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 101, "Subvention à l'Association canadienne du pacte de l'Atlantique", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 102, "Octroi de bourses de recherches et d'études", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 103, "Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 104, "Nouvelle contribution du Gouvernement canadien à la construction du siège permanent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 105, "Contribution du Gouvernement canadien au programme élargi d'assistance technique des Nations-Unies", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 106, "Contribution au Fonds des Nations-Unies pour l'enfance", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 107, "Traitements des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel international de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 108, "Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 109, "Traitements et dépenses de la Commission conjointe internationale", est mis en délibération et réservé.

Le crédit 110, "Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission conjointe internationale", est mis en délibération et réservé.

Le crédit 112, "Cotisation du Gouvernement en tant que membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 113, "Subvention du Gouvernement canadien au fonds des Nations-Unies pour les réfugiés", est mis en délibération et adopté.

Le crédit 114, "Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient", est mis en délibération et réservé.

Le crédit 115, "Frais assumés par le Canada en tant que membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indo-Chine", est mis en délibération et réservé.

Le Comité revient alors au crédit 92 afin que le témoin puisse répondre aux questions posées aux séances précédentes tenues le mardi 22 mai et le jeudi 24 mai.

Avec la permission du Comité, il est ordonné que les documents suivants soient insérés au compte rendu du Comité.

1. Renseignements concernant les Bourses du Gouvernement canadien pour outre-mer. (*Voir appendice A.*)
2. Déclaration au sujet de l'Agence des Nations-Unies pour la restauration de la Corée. (*Voir appendice B.*)
3. Pays membres l'Organisation mondiale de la santé. (*Voir appendice C.*)
4. Pays membres et souscriptions à la Société internationale de finance. (*Voir appendice D.*)
5. Exposé relatif au Comité intergouvernemental sur les migrations européennes. (*Voir appendice E.*)
6. Exposé relatif aux frais d'entretien des troupes canadiennes en Allemagne. (*Voir appendice F.*)
7. Exposé relatif à l'abstention de l'Inde à la participation au traité de San-Francisco (1951). (*Voir appendice G.*)
8. Déclaration au sujet des Observateurs canadiens invités par les États-Unis à assister à des expériences atomiques. (*Voir appendice H.*)

La discussion sur le crédit 92 devant se continuer, le Comité s'ajourne à midi et quarante, pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

Le 29 mai 1956,
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT (*M. Maurice Boisvert*): Veuillez faire silence, messieurs. Comme nous sommes en nombre, nous commencerons immédiatement. C'est mon intention, ce matin, de mettre en délibération chaque crédit à tour de rôle. Si un membre désire qu'un crédit soit réservé et qu'il le demande, je serai heureux de me rendre à son désir.

Le premier, le crédit 92 — "Administration centrale" est réservé.

Le crédit 93 "Bureau des passeports", \$275,251.

Le PRÉSIDENT: Vous trouverez le détail de ce crédit à la page 73 du compte rendu (version anglaise) de la séance du 20 avril 1956. Avez-vous quelques questions à poser au sujet du Bureau des passeports?

M. FLEMING: Pourrait-on avoir une déclaration au sujet de la quantité de travail qui se fait à l'heure actuelle dans ce bureau. Il y a une augmentation d'environ 10 p. 100, cette année, comparativement à l'année précédente. J'aime à croire que c'est parce que les traitements sont plus élevés.

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'Etat suppléant aux Affaires extérieures est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, c'est en partie à cause de l'augmentation des traitements et aussi de celle du coût des fournitures qui entrent dans la fabrication des passeports. L'activité du Bureau s'accroît sans cesse. Par exemple, en 1953, 74,000 passeports ont été délivrés et en 1955 — ceci est pour l'année civile — le nombre de renouvellements en est monté à 79,000 et il ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre.

M. Fleming:

D. N'avez-vous annulé aucun passeport l'an passé? — R. Non, monsieur.

D. Pas un seul?—R. Non, aucun passeport n'a été annulé. Occasionnellement, l'octroi de passeport a été différé dans le cas de gens ayant reçu de l'aide pour leur rapatriement, jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés de leurs obligations envers le gouvernement; mais ce sont les seuls cas.

D. Sans doute, que vous avez l'occasion, de façon courante, de refuser plusieurs demandes de passeports parce qu'on ne se conforme pas au règlement et que ceux qui les font n'y ont aucun droit?—R. Oui.

D. Le ministère a-t-il refuser quelque demande de passeport pour d'autres raisons que celles se rattachant aux mouvements subversifs?—R. Non, les refus ne furent faits que parce qu'on ne se conformait pas au règlement.

D. On a porté à mon attention le cas d'un Canadien de naissance qui a vécu ici toute sa vie; il possède un passeport depuis longtemps; il est un homme d'affaires. La dernière fois que son passeport a été renouvelé, il y trouva inséré un de ces feuillets que vous connaissez bien, contenant écrits en anglais et en français, les mots suivants:

L'avertissement suivant concerne:

- a) les citoyens canadiens par naturalisation,
- b) les citoyens canadiens nés au Canada de parents d'origine étrangère.

Il est possible qu'un État étranger vous considère comme citoyen de cet État, même si, aux yeux de la législation canadienne, vous êtes citoyen du Canada. Vous ne devez donc pas oublier que, lorsque vous vous trouverez à l'intérieur des frontières de cet État, il sera peut-être impossible au Canada de vous protéger efficacement par les voies diplomatiques ou consulaires.

Le ministère des Affaires extérieures du Canada.

D'où vient cette idée ou cette pratique d'insérer un feuillet de cette sorte dans les passeports nouveaux ou renouvelés? Il est accompagné d'un autre qui se lit comme il suit:

De la part du Bureau des passeports, ministère des Affaires extérieures.

M. CRESTOHL: Avant d'obtenir une réponse sur ce point, puis-je demander si l'insertion de ce feuillet n'a été faite que pour le renouvellement du passeport ou si on en avait déjà fait une, quand celui-ci lui fut délivré pour la première fois?

M. FLEMING: Non, il ne reçut pas de fiche quand son passeport lui fut remis pour la première fois, mais quand il en demanda le renouvellement, le passeport revint avec ce feuillet.

M. CRESTOHL: Je voulais que M. Macdonnell traite des deux cas. J'ai compris que le feuillet est toujours inséré dans les passeports des citoyens par naturalisation.

M. FLEMING: Celui-là était un homme né au Canada, il y a 50 ans.

M. CRESTOHL: Ou une personne dans la catégorie de celles qui sont nées au Canada de parents d'origine étrangère.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, ce problème s'élève à cause de la double nationalité. Il y a des pays qui ne reconnaissent pas la naturalisation donnée par d'autres pays, tel le Canada. Un Canadien peut devenir citoyen du Canada par naturalisation. Il peut, en effet, être né au Canada et tenir sa citoyenneté canadienne de par sa naissance au pays, tout en étant né de parents d'origine étrangère. Même dans ce cas, certains pays maintiennent encore, qu'étant né de tels parents, il possède leur nationalité. Donc une personne dans ces autres pays sera considérée tout à fait comme citoyen de ces pays et les diplomates et consuls peuvent faire très peu pour la protéger. Maintenant le feuillet est inséré dans tous les passeports, à mon avis, pour faciliter le travail administratif. Il serait difficile de vérifier chaque demande pour s'assurer si une personne fait partie ou non de cette catégorie.

M. Fleming:

D. Dois-je comprendre que la pratique d'insérer ce feuillet dans tous les passeports nouveaux et renouvelés a été adoptée?—R. C'est ça.

D. Depuis quand existe-t-elle? Ce ne peut être depuis longtemps.—R. Elle existe depuis quelques années. Le feuillet a été révisé et réimprimé récemment.

D. Êtes-vous bien certain qu'on s'en est servi pour les passeports délivrés à des Canadiens de naissance? R. Depuis plusieurs années.

D. C'est du nouveau pour moi. Je n'en ai jamais entendu parler. Dans les demandes pour mon propre passeport je n'en ai jamais rien vu. Dans ce cas particulier, cela m'a surpris, parce que ce passeport était délivré à un homme né au pays et qui a vécu ici toute sa vie—environ 50 ans. Son père était un homme d'affaires canadien très connu et les membres de la famille sont toujours demeurés sujets britanniques, je suppose, depuis le temps où ils le sont devenus pour la première fois.

M. GOODE: Quel mal y a-t-il à faire cela? Je peux ordinairement comprendre les griefs de M. Fleming, mais s'il y a grief dans ce cas, je ne peux comprendre quel mal il pourrait y avoir à insérer dans un passeport un feuillet qui ne s'applique pas à la personne visée.

M. FLEMING: C'est un avertissement concernant:

- a) les citoyens canadiens par naturalisation,
- b) les citoyens canadiens nés au Canada de parents d'origine étrangère.

M. GOODE: Quel mal peut-il y avoir pour toute autre personne à le recevoir?

M. FLEMING: M. Macdonnell nous a déjà expliqué que pour simplifier la tâche du département, on mettait un feuillet dans tous les passeports sans s'occuper particulièrement de ceux de certaines catégories.

M. GOODE: Quel mal y a-t-il à cela? Si on en met un dans votre passeport ou dans le mien, quel tort cela nous ferait-il?

M. FLEMING: La personne à laquelle je fais allusion n'a pas aimé recevoir ce feuillet pour la première fois. Il ne lui avait pas été donné avec son premier passeport, puis on le lui remit comme un avertissement concernant:

- a) les citoyens canadiens par naturalisation,
- b) les citoyens canadiens nés au Canada de parents d'origine étrangère.

En parlant de tort, personne n'a émis l'opinion qu'il y ait eu tort matériel. Nous avons maintenant l'explication, qui n'avait été donnée à personne, que c'est simplement pour faciliter la tâche du département, si ce feuillet est inséré dans tous les passeports, même s'il ne concerne pas tous les détenteurs de passeport canadien.

M. CRESTOHL: Cet homme considère-t-il ce fait comme un affront à son égard?

M. FLEMING: Non. Il ne se considère pas meilleur qu'un autre, mais il s'étonnait de ce que le ministère des Affaires extérieures ait pensé nécessaire de lui donner un feuillet de cette sorte avec le renouvellement de son passeport, alors qu'il n'avait pas trouvé indispensable de le faire quand on lui a donné son premier passeport ou lors des renouvellements antérieurs.

M. Crestohl:

D. Je suis certain que s'il s'était adressé au ministère, il aurait reçu une explication immédiate.—R. Il n'y a qu'un mot à ajouter, monsieur le président. Le bureau des passeports fait de son mieux pour délivrer les passeports le plus rapidement possible. Si on avait à mettre un feuillet différent dans chacun, cela en retarderait inévitablement la délivrance. Ainsi pour raison de rapidité et de commodité pour l'administration, nous agissons de la sorte.

M. Goode:

D. Et je crois comprendre qu'on dépenserait beaucoup plus à cause de cela?—R. Il faudrait un personnel plus nombreux pour faire ce travail.

M. Fleming:

D. Vous devez émettre environ 250 passeports par jour?—R. Pour l'année courante nous en avons délivrés 7,500 en janvier, 8,500 en février, 8,800 en mars et 9,400 en avril.

D. Cela signifie environ une moyenne quotidienne de 250?—R. Oui.

M. Crestohl:

D. Sous le poste 93 vous incluez le coût d'émission de titres de voyage, autres que les passeports?—R. C'est cela.

M. Pearkes:

D. Pour en revenir aux changements dans le Règlement relatif à la citoyenneté, existe-t-il aujourd'hui des résidents du Canada,—des personnes qui demeurent ici depuis longtemps,—qui, n'ayant pas fait de demande pour s'établir comme émigrants, auraient perdu leurs droits de citoyenneté dans leur contrée d'origine ou dans le pays où ils résidaient antérieurement, à cause de leur long séjour au Canada ou pour quelque autre raison. Un Américain, par exemple, qui serait venu s'établir ici et serait demeuré un certain nombre d'années, peut n'avoir fait aucune demande pour s'établir comme émigrant, mais il a été ici plusieurs années et par conséquent ne peut garder sa citoyenneté américaine et ne peut avoir sa citoyenneté canadienne, pour le reste des cinq ans, à partir de la date où il a fait sa demande pour s'établir comme émigrant. Maintenant cette personne,—et j'ai un cas précis porté à mon attention,—désire voyager et ne peut se procurer, ni un passeport américain, ni un passeport canadien; en fait elle est une personne apatride. Qu'est-ce qu'on peut faire pour lui donner la possibilité d'obtenir un document lui tenant lieu de passeport qui lui assurerait une protection comme résident, à défaut d'être citoyen canadien? Le Bureau des passeports peut-il faire quelque chose en ce sens?—R. Il est possible de donner un certificat d'identité qui est un titre de voyage délivré par notre département aux personnes qui sont sans patrie ou qui sont incapables d'obtenir un titre de voyage de leur pays d'origine. Voici un échantillon de ce certificat.

D. Cela lui donne-t-il droit aux mêmes privilèges que s'il avait obtenu un passeport, ou bien ces privilèges sont-ils limités?—R. Je crois que cela dépendrait largement des lois et règlements en vigueur dans les pays où elle désire voyager. Après tout, un passeport canadien est l'identification d'une personne et d'une citoyenneté; un certificat est simplement une identification personnelle, et tout va évidemment dépendre des lois et règlements des autres pays au sujet de l'admission des personnes d'origine étrangère.

D. Aurait-il l'aide des chancelleries du Canada à l'étranger?—R. Il n'aurait pas droit à la protection comme citoyen canadien, mais pourrait bénéficier d'avantages, dans le cas que vous avez mentionné, comme résidant légalement établi au Canada.

M. Starr:

D. Y a-t-il quelque accord entre le Canada et les États-Unis, par exemple, dans le but d'honorer ces certificats d'identité? Je sais que plusieurs en ont reçus, et que 90 p. 100 de ces certificats n'ont pas été acceptés aux douanes américaines. En d'autres mots, l'entrée aux États-Unis a été refusée à ces gens.—R. Il n'y a aucune entente intergouvernementale à ce sujet, monsieur le président, entre le Canada et les États-Unis. Les lois et règlements de ce dernier pays sont appliqués à toutes les personnes désirant traverser la frontière.

M. Pearkes:

D. Y a-t-il beaucoup de ces certificats en circulation? Combien, par exemple, ont été donnés l'an dernier?—R. On en a délivré 4,600 durant l'année 1955.

D. Cette manière de faire est-elle bien connue?—R. Je le crois.

M. Crestohl:

D. Monsieur Macdonnell, ai-je raison de dire que l'obtention d'un passeport pour un citoyen canadien est un droit, alors que dans le cas d'un certificat d'identité, c'est une faveur?—R. Il n'y a, à mon avis, aucun droit absolu pour un Cana-

dien d'obtenir un passeport, mais c'est beaucoup plus un genre de faveur dans le cas d'une personne d'origine étrangère qui désirerait obtenir un certificat d'identité.

D. Pour éclaircir la question jusqu'au bout, vous dites qu'un Canadien n'a aucun droit absolu d'obtenir un passeport sur demande?—R. Le pouvoir d'accorder des passeports a toujours été considéré comme une des prérogatives de la Couronne.

M. GOODE: J'aimerais dire quelques mots. M. Macdonnell ne le sait peut-être pas, mais plus tôt dans l'année, j'ai eu l'occasion de venir en rapport avec son bureau, au sujet des passeports de deux personnes de mon comté, qui allaient au Mexique. Pour certaines raisons, elles avaient retardé jusqu'à la dernière minute pour se le procurer, comme il arrive souvent, et à son bureau, on me fit savoir qu'il y avait ce matin-là, plus de 300 demandes de passeports. J'y avais téléphoné, un peu après 9 heures du matin et à une heure de l'après-midi les deux passeports étaient en ma possession. J'apprécie, non seulement le service, mais aussi la courtoisie de la jeune femme, dont je ne connais pas le nom, qui a fait ce travail pour moi. J'ai porté ceci à votre attention, monsieur Macdonnell, parce que le service était excellent et la courtoisie tout à fait exceptionnelle.

Le PRÉSIDENT: J'ai eu le plaisir de faire la même expérience en maintes occasions.

M. STARR: Moi aussi, monsieur le président.

M. Hansell:

D. Existe-t-il plusieurs cas, monsieur Macdonnell, où vous seriez dans l'obligation de refuser un passeport à un citoyen canadien?—R. Non, monsieur.

D. N'y en a-t-il pas du tout? C'est peut-être un cas fictif; mais sur quoi vous baseriez-vous pour le refuser?—R. J'aimerais redire ce que j'ai dit plus tôt, qu'il peut y avoir le cas de ceux qui ont été rapatriés aux frais du gouvernement et dont le passeport est retenu, jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés de leur dette envers lui; dans les autres cas, les passeports ne sont normalement refusés que lorsqu'en fait les personnes intéressées ne possèdent pas la citoyenneté canadienne. Nous recevons de nombreuses demandes de gens qui ne sont évidemment pas des citoyens canadiens.

Le crédit est adopté.

Crédit 94. Représentation à l'extérieur — Administration, y compris l'autorisation du gouverneur en conseil, nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et fonctionnaires, \$7,210,961.

Le crédit est réservé.

Ministère et missions à l'extérieur. —

Crédit 95. Représentation à l'extérieur — Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel ou mobilier dont le coût, dans la mesure où il existe des fonds bloqués pouvant être employés à ces dépenses, doit être acquitté avec les devises qui appartiennent au Canada et ne peuvent être affectées qu'à des fins gouvernementales ou autres fins réservées, \$1,987,207.

Le crédit est réservé.

Ministère et missions à l'extérieur.

Crédit 96. Réceptions officielles, \$30,000.

M. Fleming:

D. Quelles furent les dépenses de ce chef l'an dernier? Est-ce devenu un montant à peu près régulier?—R. Il en fut ainsi pour les deux dernières années. Ce

montant fut augmenté, je crois, il y a deux ans. Mais depuis, il demeure passablement le même.

D. Voulez-vous nous donner le chiffre exact de ces dépenses?—R. L'an passé, il fut nécessaire de demander un crédit supplémentaire et le total fut approximativement de \$42,000.

D. Vous demandez qu'on vote pour le présent, le même montant que l'an dernier?—R. Oui, d'après ce que nous prévoyons, cela nous suffira pour l'année. Ce n'est pas un montant facile à prévoir, parce que tout dépend du nombre de visiteurs distingués qui viendront au Canada.

D. Je comprends la difficulté d'établir des crédits précis pour ce poste. Qu'est-ce qui fut la cause, en particulier, de l'excédent sur la somme votée l'an dernier, et que vous continuez à demander pour cette année. Était-ce quelque chose de spécial?—R. La raison principale de l'excédent de l'année précédente provient en large partie de la visite de Son Altesse la princesse royale.

D. Peut-être que je peux m'exprimer ainsi: dans l'état actuel des choses, est-ce que la somme de \$30,000 semble suffisante pour faire face aux dépenses de ce chef durant l'année financière? R. A ma connaissance, cela couvrira toutes les dépenses au sujet des visiteurs attendus.

M. Crestohl:

D. Ce crédit pour "Réceptions officielles" ne s'applique-t-il qu'aux réceptions données aux visiteurs au Canada même, ou s'applique-t-il aussi aux réceptions données à l'étranger?—R. Il ne s'applique qu'aux réceptions données au Canada. Les dépenses pour celles qui sont données à l'étranger sont couvertes par les sommes votées pour le poste "Représentation à l'extérieur."

D. Quel crédit est-ce dans le présent budget?

Le PRÉSIDENT: Le crédit 94.

M. Fleming:

D. Je comprends que ces dépenses ne s'appliquent qu'aux visiteurs qui viennent à Ottawa. N'employez-vous aucune de ces sommes en d'autres occasions?—R. On peut s'en servir en d'autres endroits du Canada. Par exemple, l'an dernier, le gouvernement a donné un dîner aux représentants de l'Organisation internationale de l'aviation civile qui se réunissaient à Montréal. La même chose est arrivée à Toronto.

M. Goode:

D. Au sujet de la visite de la princesse royale qui s'est rendue en Colombie-Britannique, qui a payé les dépenses là-bas et à quel crédit a-t-on puiser pour les acquitter?—R. Au crédit dont nous parlons.

D. Couvrons-nous toutes les dépenses en rapport avec les visites de personnages officiels au Canada avec ce montant de \$30,000 par année?—R. Il n'y a que quelques visites par année de chefs de gouvernement ou de personnages distingués, et souvent le gouvernement assume les dépenses de leur voyage à travers le pays.

M. Parkes:

D. En ce qui concerne la visite de la princesse royale, la Colombie-Britannique a fait de grandes dépenses avec des sommes provenant d'autres sources?—R. Certainement.

D. Je ne crois pas qu'aucune subvention à ce sujet n'ait été reçue à même le présent crédit, ou si cela était, ce fut un très petit montant.

Le crédit est adopté.

Crédit 97. Assistance aux citoyens canadiens et aux personnes à leur charge qui sont dans le besoin à l'étranger ainsi que leur rapatriement, et remboursement au Royaume-Uni des dépenses d'assistance contractées par des services diplomatiques et consulaires pour le compte du Canada (portion recouvrable), \$15,000.

M. Patterson:

D. M. Macdonnell voudrait-il nous expliquer comment le tout fonctionne et à quel cas particulier cela s'applique?—R. Oui, monsieur. Permettez que je cite un exemple fictif. Un Canadien voyageant en Europe tombe malade et emploie tout son argent à se faire soigner, ou est dévalisé comme cela arrive parfois, ou d'une manière ou d'une autre devient sans le sou. Alors on peut recourir à ces crédits. Nous obtenons une promesse de remboursement et dans 50 p. 100 des cas, ceux-ci sont faits. Dans certains cas, ce sont les fonds qui manquent pour le faire.

D. Le montant attribué ici est de \$15,000. Pourrait-on avoir une moyenne pour l'année?—R. Je peux vous donner des chiffres, monsieur le président, s'étendant aux trois dernières années; en 1953-1954 nous avons dépensé \$14,500 et recouvré \$4,800; en 1954-1955 nous avons dépensé seulement \$8,300 et nous avons recouvré \$6,000; en 1955 jusqu'à la fin de décembre, la somme de \$8,600 a été dépensée et nous avons recouvré \$4,400.

D. Approximativement, combien de personnes sont impliquées dans ces chiffres?—R. Je ne peux vous donner un nombre exact à l'instant même; mais elles ne sont pas bien nombreuses.

D. Y a-t-il une limite fixée au montant que chacun doit recevoir ou est-ce laissé à la discrétion du ministère?—R. La limite est, en vérité, le montant minimum nécessaire à la subsistance, jusqu'à ce que le transport au Canada puisse s'effectuer d'une manière raisonnablement bon marché.

Mlle Aitken:

D. M. Macdonnell, réclamez-vous ces remboursements ou si vous les oubliez?—R. Nous les réclamons et, si rendu à un certain point, aucun remboursement n'a été fait ou ne semble devoir se faire, le ministère de la Justice est consulté sur les dispositions à prendre.

M. Goode:

D. Des poursuites ont-elles déjà été intentées en certains cas?—R. Je ne me souviens pas de cas semblables. Ordinairement les gens remboursent très bien, quelquefois même après assez longtemps; ils le font quand leurs moyens le leur permettent. Quand aucun remboursement n'est fait, c'est pour des raisons bien compréhensibles.

Le crédit est adopté.

Crédit 98. Représentation du Canada aux conférences internationales, \$200,000.

M. Fleming:

D. Quelles sont les conférences projetées pour cette année, auxquelles le Canada sera représenté, et les sommes prévues à cette fin?—R. Monsieur le président, en premier lieu, je dois résumer sommairement les dépenses de la dernière année financière, en ce qui concerne l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Assemblée générale des Nations-Unies.

D. Y a-t-il plusieurs organisations de cette sorte?—R. Environ six ou sept.

D. Voulez-vous nous donner les montants dépensés pour chacune, s'il vous plaît?—R. Pour l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, \$57,000; pour l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, \$11,000; pour l'Assemblée générale des Nations-Unies, \$92,000; pour l'Organisation internationale de l'Avia-

tion civile, \$2,800; pour le Plan de Colombo, \$8,200; réunions pour discuter de l'Office international de l'Énergie atomique, \$5,400; il s'est aussi tenu une variété de petites conférences nécessitant une dépense d'environ \$20,000.

D. Ces détails signifient que vous prévoyez que les dépenses de ce chef en 1955-1956 seront d'environ \$198,000. Est-ce à dire que les crédits prévus pour la présente année financière doivent être votés sans connaître le nombre exact de conférences internationales qui pourront se tenir durant l'année, mais sont plutôt basés sur les dépenses de l'an dernier?—R. C'est tout ce que nous pouvons faire, monsieur le président. Nous avons discuté ce cas, nombre de fois à ce Comité. C'est particulièrement difficile de prévoir, pour un an ou 18 mois à l'avance, quand et combien de conférences seront tenues. Je crois que nous avons été chanceux de nous en tenir l'an dernier, à moins des \$200,000 votés à ce sujet. Le total fut d'environ \$198,000.

M. Crestohl:

D. Monsieur le président, j'aimerais demander si ces déboursés ne couvrent seulement que les frais occasionnés par la participation des membres de votre ministère aux divers entretiens ou s'ils englobent ceux des autres Canadiens et des représentants de tous les autres ministères qui ont assisté à ces conférences? Je pousse la question plus loin en disant: les dépenses faites pour assister aux conférences de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ne sont-elles pas assumées, mettons, par le ministère du Commerce; ou les sommes dépensées pour assister aux conférences du Plan de Colombo, ne sont-elles pas prises à même les crédits votés en faveur de cette organisation?—R. On peut se servir pour payer ces dépenses d'une foule de crédits votés à chaque ministère. Mais la pratique générale est d'imputer sur le présent crédit tous les frais assumés par les gens venant de tous les ministères du gouvernement et par les autres qui ne sont pas à son service, pour assister aux grandes conférences. Il se trouve que des personnes n'ayant aucun emploi public soient envoyés comme délégués et conseillers à ces conférences, et la pratique est de payer leurs dépenses à même le présent crédit.

Le crédit est adopté.

Crédit 99. Subvention à l'Association canadienne pour les Nations-Unies, \$11,000.

M. Patterson:

D. Monsieur le président, pouvez-vous nous donner une brève explication de ces crédits. Je sais qu'ils sont relativement minimes, mais nous n'entendons pas beaucoup parler de l'Association canadienne pour les Nations-Unies. Quel est son objectif et que fait-elle pour l'atteindre?

M. FLEMING: Nous devrions en entendre parler un peu plus. Je vais nommer M. Patterson, membre de cette association.

M. CRESTOHL: Je m'apprêtais justement à le faire.

Le TÉMOIN: Son but, monsieur le président, est d'attirer l'attention sur les Nations-Unies et de renseigner les gens à son sujet. Il y a plusieurs succursales de cette organisation répandues à travers tout le pays qui contribuent beaucoup, en diffusant des renseignements et des textes fournis par la division de l'information des Nations-Unies et par d'autres moyens—tels que, discours prononcés par des orateurs, groupes de discussions et ainsi de suite—à éveiller l'intérêt des gens par une plus grande compréhension des buts des Nations-Unies. C'est pour aider à ce travail que la présente subvention a été incluse dans les crédits votés depuis nombre d'années.

M. Patterson:

D. Combien approximativement, existe-t-il de succursales?—R. Je ne peux vous donner un nombre exact, mais je pense qu'il y en a dans tous les principaux centres et en quelques autres endroits moins importants.

D. N'avez-vous aucun rapport sur l'importance de leur activité?—R. Oui. Notre Division des Nations-Unies reste en contact étroit avec elles et leur fournit conseils et textes. Elles ont un bureau central national ici même à Ottawa, qui demeure en contact étroit avec le ministère.

M. GOODE: Nous avons une excellente succursale de cette association à Vancouver. Je suis certain qu'on serait enchanté de vous y recevoir.

M. FLEMING: Une conférence doit être tenue à Toronto en juin, sous les auspices de l'Association canadienne pour les Nations-Unies; elle aura lieu à l'Université de Toronto et je suis certain que tous les membres du Comité qui s'y rendront, seront les bienvenus.

D. La subvention à l'Association canadienne pour les Nations-Unies ne renferme rien pour la Société du droit international?—R. Non.

Le crédit est adopté.

Crédit 100. Subvention au Comité international de la Croix-Rouge, \$15,000.

Le crédit est adopté.

Crédit 101. Subvention à l'Association canadienne du Pacte de l'Atlantique, \$2,500.

M. Patterson:

D. Monsieur le président, j'avoue encore mon ignorance au sujet de ce poste.—R. Monsieur le président, le but de la subvention à l'Association canadienne du Pacte de l'Atlantique ressemble à celui de la subvention à l'Association canadienne pour les Nations-Unies, c'est-à-dire promouvoir une meilleure connaissance de l'OTAN et de ce que fait cet organisme. Ainsi, pour la première fois il a été décidé de demander une petite subvention, pour l'aider à continuer son service d'informations.

M. Fleming:

D. Quelle est la proportion entre ce montant et le budget total de cette association?—R. Je ne connais pas leur budget en détail.

M. Pearkes:

D. Combien de membres composent cette association?—R. En chiffres?

D. Oui.—R. Je ne le sais pas.

D. Existe-t-elle en dehors des édifices du Parlement?—R. Oh! oui, monsieur, elle possède plusieurs succursales à travers tout le pays.

Le crédit est adopté.

Crédit 102. Octroi de bourses de recherches et d'études, paiement des dépenses de voyage pour permettre à des Canadiens d'étudier en France, aux Pays-Bas et en Italie, et, en tant que les fonds bloqués sont disponibles à cette fin, versement à même les devises appartenant au Canada et utilisables seulement à des fins gouvernementales ou à d'autres fins réservées; et versement à la Société royale du Canada de sommes n'excédant pas \$10,000 au total pour couvrir les frais de voyages et autres frais d'administration soldés par la Société pour ceux qu'elle peut charger de choisir en son nom les titulaires de bourses de recherches et d'études, \$125,000.

M. Fleming:

D. M. Macdonnell a-t-il une déclaration à faire au sujet de ce poste?—R. Les conditions pour l'obtention de ces bourses n'ont pas changé depuis quelques années. Le Comité aimerait sans doute connaître des chiffres au sujet des récentes bourses de recherches et d'études accordées. En 1953-1954, 12 bourses de recherches et 16

bourses d'études furent accordées et payées à même les fonds bloqués, pour une somme de \$111,000.

D. Excusez-moi. Certaines furent-elles payées autrement qu'avec les fonds bloqués?—R. Le seul montant qui ne fut pas pris sur les fonds bloqués, fut celui d'environ \$10,000 payé pour l'administration à la Société royale du Canada. En 1954-1955, 13 bourses de recherches et 7 bourses d'études, \$10,000 à la Société royale du Canada et \$104,000 furent payés à même les fonds bloqués. Nos chiffres pour 1955-1956 ne concernent que la période se terminant le 31 décembre; 12 bourses de recherches et 16 bourses d'études ont été accordés et jusqu'à la fin de décembre la somme de \$74,000 a été dépensée.

M. Crestohl:

D. Pouvez-vous nous expliquer en détail, monsieur Macdonnell, à quoi servent ces bourses de recherches et d'études, et comment elles sont accordées?—R. Je ne doute pas, monsieur le président, que le Comité veuille inclure dans son compte rendu les renseignements à ce sujet qui paraissent chaque année.

M. CRESTOHL: Je propose cette motion.

(*Voir appendice A*)

M. Fleming:

D. Je crois, monsieur Macdonnell, que vous devriez nous dire qui s'occupent des demandes de bourses et quels sont ceux qui les reçoivent. Tout est entre les mains de la Société royale du Canada, n'est-ce pas?—R. La Société royale du Canada a été nommée pour choisir les candidats et l'étude des demandes est entre les mains d'un groupe d'hommes brillants qui font les recommandations.

D. Il est évident que le choix n'est pas déterminé par votre ministère.—R. Nous sommes reconnaissants à la Société royale du Canada d'avoir accepté cette tâche.

D. Nous avons les mêmes sentiments à cet égard.

M. Goode:

D. Ces bourses d'études sont accordées exclusivement à ceux qui font des études universitaires, n'est-ce pas?—R. A ceux qui étudient des matières du domaine de l'université; mais ceux qui se perfectionnent dans les beaux-arts, la musique, la peinture et le reste, en bénéficient aussi, bien qu'ils n'aient peut-être pas passé par une université.

D. Je me demande s'il ne serait pas plus profitable de suivre une autre ligne de conduite dans l'octroi de ces bourses d'études? Pourquoi n'en accorderions-nous pas aux élèves de l'enseignement secondaire qui désirent continuer leurs études à l'Université? Je n'ai jamais entendu dire qu'une de ces bourses n'ait été accordée à aucun de ces jeunes. Est-ce une ligne de conduite du gouvernement?—R. Je ne peux répondre complètement à cette question. Mais d'une manière générale il est entendu que des personnes possédant un certain degré de maturité intellectuelle bénéficient beaucoup plus de ces bourses, parce qu'elles sont plus aptes à poursuivre des études approfondies, tant dans le domaine universitaire qu'en musique ou en quoi que ce soit.

D. Ce n'est pas mon opinion. Je concède que vous avez raison jusqu'à un certain point, mais d'un autre côté, je me demande si nous ne mettons pas ces bourses entre les mains d'une certaine catégorie de gens qui peuvent avoir de la valeur au Canada, au détriment des autres. Je crois que c'est une question de politique gouvernementale.—R. Je suis porté à penser comme vous.

M. Crestohl:

D. Les bourses d'études pour le service diplomatique sont-elles prises à même ces fonds? Précisément, j'ai à l'idée, plusieurs jeunes gens qui désirent entrer dans la carrière diplomatique et suivre des cours spéciaux à ce sujet, dans des écoles ou des universités. Je sais que des cours préparant à cette carrière ont été institués à l'Université McGill, pourriez-vous nous en dire un mot? Je crois que vous en avez déjà discuté, il y a deux ou trois ans, à une des réunions de notre Comité.—R. Monsieur le président, nous n'avons vu aucune nécessité d'octroyer des bourses pour ce genre d'études. Il y a, à notre point de vue, un nombre suffisant de candidats qui, comme je l'ai dit à une réunion précédente, ont non seulement terminé leurs études, mais se sont lancés dans des études post-scolaires. Assurément, les occasions pour les Canadiens, hommes et femmes, d'obtenir des diplômes universitaires semblent suffisantes pour fournir un groupe satisfaisant de candidats chaque année.

D. N'avez-vous eu aucun cas, par exemple, de Canadiens qui désiraient fréquenter en France une école donnant des cours de service diplomatique?—R. Il y a de ces gens, et un grand nombre d'entre eux agissent de manière à atteindre leur but, soit en obtenant des bourses d'études, en gagnant de l'argent et en économisant. Nous avons quelquefois accordé un congé d'un an ou deux, à de jeunes fonctionnaires qui avaient supposément gagné des bourses d'études ou désiraient poursuivre d'une manière ou d'une autre, des études post-scolaires.

Le crédit est adopté.

Crédit 103. Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth énumérés au détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter les montants spécifiés en devises des pays indiqués, même si les sommes à payer peuvent être supérieures ou inférieures à leur équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1955 à \$2,977,569.

M. McMillan:

D. Monsieur Macdonnell, je me demande à propos de ce poste, par exemple, au sujet des sous-agences des Nations-Unies, comment en fixe-t-on les cotisations si toutes les nations ne paient pas leur part?—R. Il y a habituellement de longues discussions aux réunions des Nations-Unies et des institutions spécialisées sur la manière dont la question doit-être envisagée. La plupart des institutions ont des règlements au sujet de ce qui arrive aux gens qui retardent à payer leur dû. Après un certain temps leur droit de vote leur est enlevé. Je crois que c'est tout simplement une affaire de pourparlers et de compromis.

D. La Russie, par exemple, appartient à l'Organisation mondiale de la santé et a été plusieurs années sans payer ses cotisations. L'a-t-elle fait par la suite?—R. Cette question a fait l'objet de pourparlers à la présente réunion de l'Organisation mondiale de la santé, et il fut proposé que pour les années pendant lesquelles ce pays fut membre inactif de cet organisme, il ait à payer un petit montant, soit je pense, 5 p. cent des cotisations qu'il aurait dû verser pour les années pendant lesquelles il n'avait pas participé intentionnellement aux travaux de l'organisme.

D. Si un budget était dressé rigoureusement, cela signifierait que, de concert avec les autres nations, nous aurions à supporter ce budget d'année en année?—R. Oui. Si des membres se retiraient, ou bien le budget devrait diminuer, ou les autres membres de l'organisme auraient à payer davantage.

M. Goode:

D. C'est définitivement décidé, cependant, que lorsque les 16 nouvelles nations de l'Organisation des Nations-Unies paieront leurs cotisations régulières, le Canada recouvrera un certain montant?—R. C'est cela.

M. Fleming:

D. Dans le tableau que vous nous avez fourni, monsieur Macdonnell, lequel est reproduit en appendice ou fascicule 3 des Procès-verbaux et Témoignages du Comité, vous avez, dans chaque cas, posé dans la colonne de droite, la proportion ou la fraction des contributions de certains des principaux pays, probablement dans le but de comparer?—R. Oui.

D. En premier lieu, quelles sont les nations, s'il y en a, qui sont en retard dans leurs paiements? A l'Organisation des Nations-Unies, par exemple?—R. Monsieur le président, une question a été posée à la dernière réunion du Comité au sujet des arrérages, et nous avons ici une déclaration que nous pouvons déposer ou lire si les membres du Comité le désirent.

D. Est-ce long? Je doute qu'aucune question ne soit posée à ce sujet.—R. Voici une déclaration concernant les arrérages des membres de l'Organisation des Nations-Unies pour les trois dernières années: en 1955—l'Argentine, \$483,356; la Bolivie, \$15,981; le Chili, \$105,936; la Chine, \$2,201,205; Cuba, \$101,164.48; l'Équateur, \$97.88; la Grèce, \$36,478; le Guatemala, \$27,310; l'Inde, \$140,000; l'Iran, \$17,000; le Liban, \$19,820; le Nicaragua, \$9,408; le Pakistan, \$140,000; le Pérou, \$69,140; l'Uruguay, \$66,439; le Yémen, \$15,856. En chiffres ronds cela fait un montant de \$3,450,000.

D. Quand vous dites 1955, monsieur Macdonnell, voulez-vous dire les arrérages de cette année-là seulement, ou tous ceux qui étaient dus jusqu'à cette date?—R. C'est un montant cumulatif. Ce sont les soldes des sommes dues par les États nommés.

D. Avez-vous des chiffres pour 1956; le chiffre actuel des arrérages?—R. Non. Les montants donnés nous mènent jusqu'à la fin de 1955. Si on revient un an en arrière, on trouve qu'un montant beaucoup moins élevé était dû à la fin de 1954: la Bolivie, \$22,941; la Chine, \$2,190,000; le Pérou, \$72,128; l'Uruguay, \$69,427. Seulement quatre membres des Nations-Unies n'avaient pas payé. En 1953, seulement deux pays furent en retard dans leurs paiements: la Bolivie, \$24,622; l'Uruguay, \$25,463.17; soit un total d'environ \$50,000 impayé sur les contributions de 1953.

D. Nous examinons ces montants se rapportant aux cotisations, nous intéressant naturellement à celles que la Russie paie à l'ONU, à l'Organisation internationale du Travail et à l'UNESCO. C'est frappant de constater que les cotisations de l'URSS ne sont qu'environ 41 p. 100 de celles des États-Unis. Je suppose qu'il n'y a pas de procédé mécanique ou de principe directeur reconnu par tous pour en déterminer le montant. C'est à peu près un genre de "attrape ce que tu pourras", n'est-ce pas?—R. C'est vrai. Nous faisons un effort pour employer tout ce dont nous disposons en fait de statistiques sur le revenu national et la capacité de payer, ainsi que de l'intérêt porté à une sphère particulière d'activités, mais comme vous dites, on ne peut employer ces calculs que jusqu'à un certain point.

M. Macnaughton:

D. Au siège social de l'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal, quelques petits sujets de désaccord et mécontentement, peut-on dire, et dont nous avons ressenti les conséquences se sont élevés, durant les deux ou trois dernières années au sein de l'organisme. Cette année la situation semble être redevenue normale. Êtes-vous en mesure de nous dire, si en général, les relations se sont améliorées? Tout le monde est-il satisfait? Il me semble qu'il est plus important de garder cet organisme des Nations-Unies au Canada, spécialement celui qui se rapporte au transport aérien, ce qui fait de nous la capitale mondiale sous le rapport des lois régissant le transport aérien et des recherches sur l'aviation. C'est très important. Je sais qu'ils ont eu des ennuis avec les autorités provinciales et municipales mais, d'après ce que je sais, aucun de la part du gouvernement fédéral. La situation est-elle normale à l'heure actuelle?—R. Je répondrai de cette manière, mon-

sieur le président. En juin, l'OACI tiendra une de ses assemblées, qu'elle appelle importantes, lesquelles sont tenues tous les trois ans. Des assemblées de moindre importance sont tenues durant chacune des deux années intermédiaires. Je pense que nous ne pourrions répondre à la question qu'après la tenue de cette assemblée.

M. Knowles:

D. Je vois à la dernière rubrique, dans le détail de l'affectation à la page 185 que nous avons contribué pour \$223,625 au coût de l'administration civile de l'OTAN. Quel est le coût total de cette administration et quels sont les rubriques qu'elle comprend? Par exemple, nous pouvons décomposer la somme globale en dépenses de bureau, traitements et beaucoup d'autres rubriques.—R. Je ne pense pas, monsieur le président, être en mesure d'ajouter beaucoup à ce que j'ai déjà dit à la dernière réunion au sujet de la part du Canada et aux fins du budget civil de l'OTAN. En résumé, ce sont les dépenses du secrétariat en fait de traitements, installations de bureaux et tous autres frais auxiliaires se rapportant au personnel de l'organisme à Paris, mais cela ne comprend aucun poste intéressant le budget militaire.

D. Avez-vous donné la dernière fois le chiffre global pour l'administration?—

R. En ce sens monsieur le président, que nous avons donné le chiffre de la contribution canadienne et le pourcentage que cela représente sur l'ensemble. Je n'ai pas fait de calcul, mais je crois que le total s'y trouve indiqué indirectement.

D. Combien de personnes figurent au bordereau des traitements?—R. Je me procurerai à ce sujet des précisions que je donnerai à une réunion ultérieure.

D. Serez-vous en mesure, à cette réunion, de donner des précisions sur le nombre des salariés et peut-être aussi quelques exemples des traitements payés?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous adopter ce crédit et revenir sur le sujet lors de l'étude du crédit 92?

M. KNOWLES: C'est convenu.

Le crédit est adopté.

Crédit 104. Nouvelle contribution du Gouvernement canadien à la construction du siège permanent de l'OTAN, au montant de 57,800,000 francs français, même si les sommes à payer peuvent être supérieures ou inférieures à leur équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1955 à \$165,077.

M. Pearkes:

D. Il y a une assez importante augmentation de crédits à ce poste, n'est-ce pas?—R. Ils entreprennent justement la construction.

D. Je note que les commentaires à la page 77 indiquent que la période budgétaire commence en juin?—R. Oui, c'est la fin de leur année financière.

D. Avons-nous un certain contrôle de surveillance sur la construction et les dépenses?—R. Dans la même mesure que toutes les autres nations. Ces plans ont été soumis à l'organisme, discutés, approuvés, et naturellement une vérification internationale des dépenses se fait comme dans tous les autres organismes internationaux.

D. Y a-t-il une surveillance internationale de la construction?—R. Ce travail est fait en grande partie par le secrétaire général et soumis à l'examen par des comités de l'OTAN sur le budget et les finances, ainsi que par des vérifications de comptes qui ont lieu régulièrement.

Le crédit est adopté.

Crédit 105. Contribution du Gouvernement canadien au Programme élargi d'assistance technique des Nations-Unies aux pays insuffisamment développés, au montant de \$1,800,000 (É.-U.) même si la somme à payer peut-être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1955 à \$1,798,875.

M. FLEMING: Pouvons-nous réserver ce crédit, monsieur le président, à moins que M. Macdonnell soit en mesure de nous donner des commentaires étendus à ce sujet aujourd'hui.

Le TÉMOIN: Je peux faire une déclaration au sujet de ce poste, si le Comité le désire.

M. Fleming:

D. La déclaration que nous avons n'est longue que de six lignes.—R. Évidemment, la participation canadienne au Programme d'assistance technique relève à la fois de l'ONU et du Plan de Colombo. Ici nous n'avons affaire qu'à l'ONU. Le soi-disant programme régulier est financé à même les budgets ordinaires de l'Organisation des Nations-Unies et des institutions spécialisées. Le Programme élargi d'assistance technique est sous la surveillance, premièrement, du Conseil économique et social et de ses comités d'assistance technique sur lesquels l'Assemblée n'exerce sa surveillance que de loin. Ce programme s'appuie sur les contributions volontaires des pays intéressés. Ses travaux se poursuivent par l'entremise de l'administration du Programme d'assistance technique des Nations-Unies et des nombreuses institutions spécialisées. Voici les cotisations du Canada depuis le début du Programme élargi d'assistance technique: en 1950-1951, \$350,000; en 1952, \$750,000; en 1953, \$800,000; en 1954, \$1,500,000; en 1955, \$1,500,000; et en 1956 il a été demandé \$1,800,000. Le Programme élargi reçoit un support grandissant de la part des gouvernements qui y contribuent. Le 31 décembre, 1955 les cotisations atteignaient le chiffre de \$115 millions. A la sixième conférence tenue en novembre 1955 pour garantir les sommes nécessaires à l'assistance technique, 61 pays promirent \$28 millions, alors que le total des contributions de 1955 s'élevaient à \$26,900,000. Je pense que c'est tout ce que j'ai à dire au sujet de l'ONU en ce qui concerne l'assistance technique.

M. Crestohl:

D. La différence entre les montants promis et les sommes payées est-elle produite par les arrérages de certains pays envers l'organisme?—R. Les arrérages n'entrent pas ici en ligne de compte. Dans le montant total promis ne figure que la somme de toutes les contributions volontaires qui ont été faites.

M. Goode:

D. Vous nous donnez là une augmentation de plus d'un million de dollars en deux ans. A propos de cette augmentation totale, de combien a été celle du Canada dans les sommes que le pays a payées ou promises?—R. Notre augmentation s'est élevée approximativement dans la même proportion que celle du montant total promis.

D. Vous nous avez donné le montant de ce qui avait été promis.—R. Oui. On a tenu une conférence en novembre 1955. C'est une réunion annuelle à laquelle les représentants des divers pays viennent dire ce qu'ils peuvent offrir. Soixante et un pays y promirent la somme de \$28 millions. Maintenant, pour ce qui est du total des contributions de l'année précédente, il s'élève à environ \$27 millions.

D. C'est donc une augmentation d'un million de dollars en douze mois, d'une année à l'autre.—R. Oui.

D. Quelle est l'augmentation du Canada pour cette même période?—R. \$300,000.

Le crédit est adopté.

Crédit 106. Contribution au Fonds des Nations-Unies pour l'enfance, \$650,000.

Le crédit est adopté.

Crédit 107. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord — Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel international de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (portion recouvrable de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), \$35,484.

Le crédit est adopté.

Crédit 108. Organisation de l'aviation civile internationale — Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale à un prix inférieur à celui du marché, \$200,543.

Le crédit est adopté.

Crédit 109. Commission conjointe internationale — Traitements et dépenses de la Commission, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, modifiée, versement au président d'un traitement de \$17,000 par année, \$100,745.

Crédit 110. Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission conjointe internationale, \$199,180.

M. STARR: Je demande que les crédits 109 et 110 soient réservés jusqu'à ce que le général McNaughton puisse se présenter.

Le PRÉSIDENT: Accordé.

Les crédits 109 et 110 sont réservés.

Crédit 112. Cotisation du Gouvernement canadien en tant membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, au montant de \$209,655 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1955 à \$209,534.

Le crédit 112 est adopté.

Crédit 113. Subvention du Gouvernement canadien au Fonds des Nations-Unies pour les réfugiés, \$125,000.

M. Starr:

D. Ce crédit que nous avons discuté l'autre jour est celui qui concerne les personnes déplacées qui sont dans camps de réfugiés encore maintenus en Europe? —R. Oui.

M. CRESTOHL: M. Macdonnell devait nous dire si des camps de réfugiés existent encore en Europe et en quels endroits ils sont situés; d'autres renseignements qui lui ont aussi été demandés sur le sujet.

Le PRÉSIDENT: Nous procéderons à l'étude des autres crédits et quand nous aurons terminé, M. Macdonnell fera une déclaration à ce sujet.

M. CRESTOHL: C'est convenu.

Le crédit est adopté.

Le PRÉSIDENT: Crédit 114. Contribution à l'Office de secours et de travaux de l'ONU pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

M. STARR: Je demande que les crédits 114 et 115 soient réservés pour le moment.

M. GOODE: Puis-je en demander la raison?

M. STARR: C'est parce qu'il faudra répondre à de nombreuses questions.

M. GOODE: Qui le fera?

M. STARR: Certains membres du Comité.

M. GOODE: Je ne discuterai pas avec mon distingué collègue la question de savoir si ces postes seront réservés ou non, mais je pense que si les membres de son parti ont des questions à poser auxquelles ils désirent une réponse, ces messieurs devraient demeurer au Comité. Cependant je ne m'opposerai pas à ce que les postes soient réservés.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Starr, vous demandez que les crédits 114 et 115 soient réservés?

M. STARR: Oui.

M. GOODE: Je pense, qu'avant d'étudier les crédits plus à fond, monsieur le président, je vais demander à M. Starr, quels sont ceux qui ont des questions à poser au sujet de ces crédits?

M. STARR: M. Fleming a de nombreuses questions à poser; il ne peut demeurer ici, car devant assister à une réunion importante il a dû nous quitter. Je ne crois pas que cela nous retarde.

Le PRÉSIDENT: Il est entendu que M. Macdonnell fera une déclaration au sujet de ces crédits et M. Fleming aura le droit de demander toutes les questions qu'il désirera à la prochaine réunion.

M. GOODE: Je ne m'y oppose pas.

Le PRÉSIDENT: Nous avons épuisé la liste des crédits. Maintenant, M. Macdonnell désire répondre à quelques questions qui lui ont été posées l'autre jour par M. Fleming et quelques autres membres du Comité. Je demanderai les questions par ordre. Pour commencer, la question numéro un. M. Fleming demandait des renseignements au sujet du traitement du secrétaire général de l'OTAN.

M. CRESTOHL: Ne croyez-vous pas que si M. Fleming a demandé des questions, il devrait être ici pour en entendre les réponses? Peut-être que si M. Macdonnell doit revenir, il pourrait les donner à cette occasion.

Le PRÉSIDENT: Oui, mais dans mon humble opinion, je crois qu'il est mieux d'entendre immédiatement les points de vue de M. Macdonnell, puisque M. Fleming pourra avoir les réponses dans le compte rendu et sera alors en mesure de demander des questions à la prochaine réunion.

Une VOIX: Il pourra prendre connaissance des réponses dans le compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Oui. On répondra à quelques-unes de ces questions par des déclarations qui seront déposées; les autres le seront par des déclarations faites ici.

M. GOODE: Je m'oppose à cette manière d'agir. M. Fleming savait que les réponses à ces questions seraient données aujourd'hui. J'imagine qu'aucune autre réunion n'est plus importante que la présente réunion du Comité des Affaires extérieures; je suis de l'opinion du membre du Comité qui a parlé tantôt, et je demande que les déclarations de M. Macdonnell soient consignées au compte rendu, ou d'attendre pour les faire que M. Fleming soit présent. Je crois que c'est juste pour tous et qu'il en est ainsi pour M. Fleming. Cependant, je ne discuterai pas la question, mais je pense que M. Fleming devrait être à la réunion du Comité ce moment-ci.

Le PRÉSIDENT: Je vous approuve, mais . . .

M. STARR: Je pense qu'il est très bien que M. Macdonnell nous donne ses réponses; elles seront consignées au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Il en a été ainsi pour d'autres membres du Comité.

M. CRESTOHL: J'ai soulevé cette question par courtoisie envers M. Fleming; il a posé les questions et veut sans doute en entendre les réponses de la bouche même de M. Macdonnell. Peut-être en a-t-il d'autres à poser.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas priver M. Fleming de l'occasion de poser des questions; il pourra le faire à la prochaine réunion, s'il le désire, mais je crois que si M. Fleming avait l'avantage de voir les déclarations faites par le témoin, de manière qu'il puisse alors songer au genre de questions qu'il peut désirer poser, il le fera plus facilement et plus rapidement.

M. CRESTOHL: Aussi longtemps que nous concédons à M. Fleming le droit de poser d'autres questions . . .

M. MACNAUGHTON: Si la chose convient à M. Fleming, continuons.

Le TÉMOIN: La première question posée se rapporte au traitement du secrétaire général de l'OTAN.

A ma connaissance, aucun renseignement au sujet du traitement du secrétaire général de l'OTAN n'a jamais été rendu public et son nom n'a jamais été inscrit dans les documents officiels donnant des renseignements concernant les traitements des membres du personnel de l'OTAN. Il ne semblerait pas convenable pour un fonctionnaire du ministère de faire une déclaration publique à ce sujet, sans avoir au préalable obtenu la permission des membres de l'organisme. Je puis dire, cependant, que les chiffres donnés dans de récents articles de journaux ne sont que des conjectures et sont bien au delà de la réalité.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il des questions à poser?

M. PATTERSON: Pourquoi est-on si discret à ce sujet? Le public devrait en être mis au courant. Si nous contribuons au paiement d'un traitement au plus haut fonctionnaire d'un organisme, on ne devrait pas avoir de secret envers nous à ce sujet.

M. CRESTOHL: Peut-être le traitement n'est-il pas assez élevé?

Le PRÉSIDENT: Cette question fut débattue à la réunion de l'Association parlementaire des pays membres de l'OTAN.

M. STARR: Il n'y a pas de secret en ce qui concerne le traitement du secrétaire général de l'ONU alors que cette dernière est un organisme à portée beaucoup plus étendue; me rappelant les cotisations faites par notre pays à l'OTAN, je ne vois certainement aucune raison de garder secret le traitement de son secrétaire général.

M. CRESTOHL: Je ne crois pas qu'il nous appartienne de nous immiscer dans les affaires confidentielles d'un autre organisme, même si nous en faisons partie.

Le PRÉSIDENT: Je vous approuve, M. Crestohl. Pouvons-nous passer au second point? MM. Fleming et McMillan ont demandé quels sont les membres de l'Organisation des Nations-Unies dont le paiement des cotisations est en retard?

Le TÉMOIN: J'ai lu la réponse à cette question, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: La question numéro trois fut posée par M. Fleming. Elle concerne la nécessité de continuer les efforts faits par l'Agence des Nations-Unies pour le relèvement de la Corée.

Le TÉMOIN: J'ai ici un mémoire qui pourrait être déposé.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité désirent-ils que ce document soit déposé et inséré au compte rendu?

Convenu.

(Voir appendice B)

M. STARR: Revenons pour un moment à cette question de traitement. Le ministère sait-il quel est le traitement payé?

Le TÉMOIN: Nous avons des chiffres, monsieur le président, mais à cause des ententes qui durent maintenant, je crois, depuis quatre ans au sujet de cette question plutôt délicate, il ne serait pas convenable pour un membre du ministère de rendre la chose publique.

Le PRÉSIDENT: La question numéro quatre, posée par M. Crestohl, est celle-ci: Quels sont les camps de réfugiés encore en existence en Europe? Nous pourrions en joindre la réponse à celle de la question numéro cinq,—M. Fleming demandait des renseignements concernant les “cas difficiles” de réfugiés dans l’Europe de l’Ouest et l’emplacement des camps de réfugiés.

Le TÉMOIN: D’abord, à propos de la question des camps de réfugiés, environ 200 camps officiels existent dans l’ouest de l’Europe, c’est-à-dire des camps administrés ou surveillés par les gouvernements des pays où émigrent les réfugiés. Ils sont situés en grande partie en Autriche, dans la République fédérale d’Allemagne, mais la Grèce et l’Italie en possèdent plusieurs. On calcule qu’environ 50 p. 100 des 70,000 réfugiés vivent dans les camps officiels établis en Autriche. De plus, plusieurs autres (on en calcule le nombre entre 20,000 et 30,000— vivent dans des camps non officiels, c’est-à-dire administrés par le “land” ou la municipalité où ils demeurent, dans des camps établis par l’entreprise privée et enfin dans des camps qui ne portent ce nom que du fait que des gens y vivent en société.

L’expression “cas difficiles”, comme je le comprends, est appliquée aux réfugiés qui, à cause de leur âge ou de leurs maladies, sont invalides ou exigent des traitements spéciaux dans des institutions et ne sont considérés acceptables par aucun pays. Le haut commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés a dit, lors de la dernière Assemblée générale l’an dernier, qu’il y avait sous son mandat, 15,500 “cas difficiles” exigeant soit l’hospitalisation ou des soins spéciaux.

L’expression “cas difficiles” n’est pas employée pour distinguer entre ce qui reste des réfugiés de guerre et les réfugiés politiques venus plus récemment des pays de l’est de l’Europe; les deux catégories tombent sous le mandat du haut commissaire. Aucune statistique, à ma connaissance, n’a été compilée, donnant la proportion de ceux qui appartiennent à l’une ou l’autre de ces deux catégories sur les 300,000 réfugiés relevant du haut commissariat.

Le haut commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés a remporté un certain succès en réglant plusieurs de ces “cas difficiles”. Par l’entremise du Programme de solution permanente du haut commissariat, dont le but premier est l’intégration des réfugiés dans leur pays actuel de résidence, 30 projets ont été autorisés incluant la construction de sanatoriums, maisons de retraite pour les vieux, hospitalisation dans des institutions locales, plans de pension, etc. Le succès éventuel de ces projets dépendra naturellement de la disponibilité de fonds suffisants. De plus le haut commissaire a réussi à intéresser certains gouvernements européens, notamment la Norvège, la Suède et les Pays-Bas à accepter quelques-uns de ces “cas difficiles”.

Le PRÉSIDENT: Aucune question à poser?

M. Crestohl:

D. Oui, monsieur Macdonnell. N’avez-vous reçu aucun renseignement quant au temps qui peut s’écouler avant qu’on n’élimine finalement ces camps?—R. Je crois que la seule réponse à donner à cette question, est que tout dépendra de l’importance de l’aide qu’apporteront les individus, les groupes de volontaires, ainsi que les gouvernements en continuant à donner des contributions pour résoudre le problème.

D. Je sais que le Gouvernement canadien fait sa part en donnant des contributions pour aider à régler plusieurs de ces “cas difficiles”, mais je me demande si le haut commissaire n’a aucune idée du temps pendant lequel on devra encore maintenir ces camps en activité.—R. Je sais que lorsqu’il a été nommé, il élaborera un programme s’étendant sur une période de quatre ans, pendant laquelle il espérait accomplir des progrès substantiels, mais je ne crois pas qu’il espérait régler le problème en entier durant cette même période.

D. Quand se terminera-t-elle?—R. Elle durera encore, je crois, deux ou trois ans.

Mlle Aitken:

D. Le Canada n'a-t-il accepté aucun de ces "cas difficiles"?—R. Je ne peux répondre à cette question, parce que cela équivaldrait à identifier les différentes catégories dans lesquelles tomberaient de nombreux émigrants. Il se peut que quelques-uns de ces gens, dont les proches parents ou d'autres plus éloignés demeureraient déjà au Canada, aient été amenés ici, mais ce sont des cas particuliers qui relèvent évidemment, du ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté, et nous n'avons pas de chiffres à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

La cinquième question: M. Fleming a demandé une liste des membres actuels de l'Organisation mondiale de la santé.

Le TÉMOIN: J'ai un mémoire à présenter à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il que ce mémoire soit déposé et imprimé?

Convenu. (Voir appendice C.)

Le PRÉSIDENT: M. Patterson a demandé combien de nations se sont jointes à la Corporation internationale de la finance?

M. CRESTOHL: Est-ce bien là le nom de l'organisme—Corporation internationale de la finance?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. PATTERSON: Excusez-moi, monsieur le président, mais il y a une autre partie à cette question—le montant total souscrit à cette organisation.

Le PRÉSIDENT: C'est indiqué dans le mémoire.

(Voir appendice D.)

Le PRÉSIDENT: Une sixième question fut posée par M. Fleming à propos des œuvres du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. M. Macdonnell a un exposé à ce sujet; le Comité désire-t-il que le document soit déposé et imprimé?

Convenu.

(Voir appendice E.)

Une septième question:

Le PRÉSIDENT: Le général Pearkes avait demandé des renseignements au sujet des forces canadiennes en Allemagne et nous avons aussi un mémoire à ce sujet. Les membres du Comité désirent-ils que le document soit imprimé et déposé?

Convenu.

(Voir appendice F.)

Le PRÉSIDENT: Deux questions, dont l'une se rapportant à l'abstention de l'Inde à la participation au traité de San-Francisco en 1951, furent posées au secrétaire d'État aux Affaires extérieures il y a quelque temps. M. Macdonnell est maintenant en mesure de répondre aux deux questions. Si c'est le désir du Comité le mémoire de M. Macdonnell pourrait être déposé et imprimé.

M. CRESTOHL: Qui a posé la question, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Je ne peux me rappeler pour le moment. Non, il n'y a pas de nom ici. Le mémoire doit-il être imprimé?

Convenu.

(Voir appendice G.)

La seconde question concernait les observateurs canadiens assistant aux expériences atomiques des États-Unis. La question fut posée par M. Michener à M. Pearson; M. Macdonnell a encore un mémoire à ce sujet. Il peut être déposé et imprimé si c'est le désir du Comité.

Convenu.

(Voir appendice H.)

M. CRESTOHL: J'imagine que ce sera imprimé pour l'utilité de M. Michener qui pourra lire le mémoire et par la suite demander les questions qu'il voudra au Comité.

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est cela.

Eh bien, nous avons terminé notre travail de la matinée. Une proposition d'ajournement serait la bienvenue.

Des voix: Adopté.

APPENDICE A

BOURSES DU GOUVERNEMENT CANADIEN POUR OUTRE-MER

Le gouvernement du Canada a l'intention d'employer des fonds pour bourses de recherche et bourses d'étude en France et aux Pays-Bas durant l'année 1956-1957.

Les bourses seront de deux genres :

BOURSES DE RECHERCHE, d'une valeur de \$4,000 pour une année, en vue de travaux et d'études d'ordre supérieur dans les domaines des arts, des humanités, des sciences sociales, des sciences et des professions libérales.

Les aspirants doivent avoir plus de 30 ans et avoir déjà atteint une certaine distinction dans leur art ou leur profession.

Les personnes qui recevront ces bourses ne seront pas obligées de s'inscrire à un cours d'études régulier ou académique; elles ne le feront que si elles le désirent. Le but de ces bourses est de procurer à des Canadiens ou Canadiennes d'une habileté reconnue l'occasion de passer un an à l'étranger pour y consacrer leur temps à la réalisation d'un programme qui, jugent-ils, leur serait le plus avantageux du point de vue professionnel. Ce programme devra d'abord recevoir l'approbation du Comité des bourses.

BOURSES D'ÉTUDE, d'une valeur de \$2,000 pour une année, destinées à des étudiants de l'échelon supérieur dans les domaines des arts, des humanités, des sciences sociales et des sciences.

Les aspirants doivent normalement détenir le grade de M.A., ou son équivalent, d'une université de réputation reconnue, et posséder les aptitudes requises pour les études qu'ils se proposent de poursuivre. Le but de ces bourses est de permettre à ces étudiants de continuer leurs études et leurs travaux en vue d'obtenir un grade supérieur. On pourra accorder un nombre limité de bourses à des étudiants des beaux-arts ne possédant pas de titres académiques, qui désirent approfondir la connaissance de leur art.

Les versements seront calculés selon le coût de la vie dans le pays où ira chaque boursier. On versera les frais de déplacement représentant le passage océanique de "classe touriste" à partir du port d'embarquement, en Amérique du Nord et le voyage par chemin de fer du port de débarquement au lieu de destination en Europe. On accordera une somme équivalente pour le voyage de retour. On ne prévoit pas le versement de fonds pour le voyage au Canada ni pour d'autres dépenses.

Les bourses seront accordées sur la proposition du Comité des bourses de la Société royale du Canada.

Les demandes de renseignements ou de bourses et toute correspondance doivent être adressées ainsi :

Comité des bourses
de la Société royale du Canada
Édifice du Conseil national de recherches
OTTAWA (Canada)

N.B. La Société royale publie cet avis subordonné à l'approbation des sommes requises par le Parlement.

RÈGLEMENT

régissant les

BOURSES DU GOUVERNEMENT CANADIEN POUR OUTRE-MER

Règlement concernant aussi bien les bourses de recherche que les bourses d'étude

1. *Demandes*: Les demandes, établies sur le modèle approuvé qu'on peut se procurer auprès du Comité des bourses de la Société royale du Canada, doivent parvenir au comité le 1er avril 1956 au plus tard.

2. *Valeur*: Les bourses de recherche et les bourses d'étude auront une valeur équivalent à \$4,000 et \$2,000, respectivement, au Canada. Ces bourses seront acquittées dans la monnaie du pays où elles seront détenues. Vu que le coût de la vie varie en France et aux Pays-Bas, le montant précis que recevront les détenteurs variera selon le coût de la vie dans ces pays, par rapport à l'indice canadien.

3. *Non-convertibilité*: Les bourses de recherche et les bourses d'étude pour la France seront payées avec les soldes "gelés" qui restent en France au crédit du gouvernement du Canada. Les versements ne doivent pas être convertis en dollars canadiens ou américains.

4. *Octrois de voyage*: On fournira les frais de voyage pour acquitter le passage océanique de "classe touriste" à partir du port d'embarquement en Amérique du Nord et le voyage par chemin de fer du port de débarquement au lieu de destination en Europe. On accordera les deux tiers de ce montant total pour aider à défrayer le voyage d'une femme accompagnant son mari; on n'accorde rien pour le voyage des enfants. Les boursiers devront remettre en dollars canadiens la partie remboursable des frais de voyage encourus pour leur femme et leurs enfants, de préférence avant de quitter le Canada.

5. *Dispositions en vue du voyage*: Des renseignements complets concernant les dispositions en vue du voyage seront fournis promptement aux gagnants des bourses pour outre-mer. Les boursiers devront se présenter à l'ambassade du Canada dans le pays où ils se proposent d'étudier, le 15 novembre 1956 au plus tard. Ils pourront se rendre en Europe à n'importe quel moment qui leur conviendra avant cette date, mais les versements se feront de la manière indiquée aux paragraphes 13 et 20 seulement.

6. *Assurance*: Tous les détenteurs de bourse doivent fournir la preuve au Comité des bourses, avant leur départ, qu'ils possèdent une assurance suffisante contre les accidents, la maladie et la mort; en outre, ils devront présenter les documents appropriés à l'ambassade du Canada dans le pays où chaque bourse sera détenue avant de toucher le premier versement. Les familles doivent être aussi assurées suffisamment si elles accompagnent les boursiers. L'assurance est requise pour garantir que les boursiers et leurs ayants-droit ne deviennent pas à la charge de la charité publique à l'étranger.

7. *Autres bourses*: Les détenteurs de bourses devront refuser tout autre versement en argent qui pourrait leur être offert pendant la période où ils jouiront d'une bourse du gouvernement canadien pour outre-mer.

8. *Publication*: Les résultats des recherches poursuivies pendant la durée d'une bourse peuvent être publiés, à condition d'indiquer l'aide reçue.

Règles applicables seulement aux bourses de recherche

9. *Aptitudes requises*: Les aspirants doivent être citoyens canadiens et avoir atteint le 30e anniversaire de leur naissance le 31 mars de l'année durant laquelle ils présentent leur demande. Ils doivent s'être acquis déjà une certaine distinction dans leur art ou leur profession. Les témoignages pertinents devront accompagner la demande.

10. *Répondants*: Chaque aspirant doit indiquer le nom de quatre personnes bien au courant de son travail et à qui l'aspirant a demandé d'envoyer des déclarations confidentielles directement au Comité des bourses.

11. *Programme*: Les aspirants doivent fournir un bref exposé des études ou du travail qu'ils se proposent d'entreprendre, dans un détail suffisant pour permettre au Comité des bourses d'arrêter sa décision.

12. *Durée*: Régulièrement, les bourses seront détenues pendant 12 mois.

13. *Versements*: Les paiements se feront par l'intermédiaire de l'ambassade du Canada auprès du pays où la bourse sera détenue: un premier versement de deux treizièmes du total de la bourse, à l'arrivée en France ou aux Pays-Bas, et par la suite onze versements mensuels, chacun d'un treizième du total. Le premier versement ne sera pas effectué avant le 1^{er} août ni après le 15 novembre 1956.

14. *Rapports*: Tout rapport que pourrait demander le Comité des bourses, par exemple pour appuyer une demande de renouvellement de bourse, devra être soumis par l'intermédiaire de l'ambassade du Canada auprès du pays où la bourse est détenue.

15. *Congés*: Les aspirants qui sont employés devront fournir la preuve que leurs employeurs leur accordent un congé, s'ils obtiennent une bourse.

Règles applicables seulement aux bourses d'étude

16. *Aptitudes requises*: Les aspirants doivent être citoyens canadiens. Ceux qui désirent poursuivre des études académiques supérieures doivent avoir reçu le grade de M.A. ou son équivalent d'une université de réputation reconnue, et posséder les aptitudes requises pour les études qu'ils se proposent d'entreprendre. Ceux qui désirent poursuivre leur formation dans les beaux-arts doivent posséder une formation et une expérience suffisantes pour leur permettre de s'inscrire à l'étranger dans une institution qui offre des moyens de formation supérieure dans leur art. (Voir également le paragraphe 18).

17. *Répondants*: Chaque aspirant doit indiquer le nom de quatre personnes bien au courant de son travail et à qui l'aspirant a demandé d'envoyer des déclarations confidentielles directement au Comité des bourses.

18. *Cours d'études*: Les aspirants doivent fournir un bref exposé des cours ou du programme qu'ils se proposent de suivre s'ils reçoivent une bourse. Ils doivent soumettre, en même temps que leur demande ou le plus tôt possible par la suite, l'assurance donnée par écrit qu'ils seront acceptés par l'institution où ils désirent étudier.

19. *Durée*: Régulièrement, une bourse sera détenue pendant une année, mais, dans des circonstances exceptionnelles, pourra être renouvelée pour des périodes supplémentaires, pourvu que les fonds nécessaires sont mis à notre disposition par le Parlement. Dans aucun cas la durée totale ne devra dépasser trois ans. Le renouvellement d'une bourse ne donnera pas à un boursier le droit de recevoir des sommes supplémentaires pour le voyage.

20. *Versements*: Les paiements se feront par l'intermédiaire de l'ambassade du Canada auprès du pays où la bourse sera détenue. Un premier versement de deux onzièmes du total sera remis à l'arrivée en France ou aux Pays-Bas, suivi de neuf versements mensuels, chacun d'un onzième du total. Le premier versement ne sera pas effectué avant le 1^{er} août ni après le 15 novembre 1956.

21. *Rapports sur l'état des études*: On compte que les boursiers se tiendront en contact avec l'ambassade du Canada auprès du pays où ils étudient et qu'ils soumettront, par l'intermédiaire de l'ambassade, deux rapports sur l'état de leurs études, le premier le 15 janvier 1957 au plus tard et le second à la fin de l'année académique. Les versements dûs au 1^{er} février et le versement final, respectivement, ne seront pas remis avant que ces rapports aient été reçus à l'ambassade.

APPENDICE B

AGENCE DES NATIONS-UNIES POUR LE RELÈVEMENT DE LA CORÉE

Le premier objectif proposé pour assurer l'exécution des programmes de l'Agence des Nations-Unies pour le relèvement de la Corée fut de \$250 millions. Il se fondait sur l'évaluation des besoins du gouvernement sud-coréen à cette époque et sur ce qui se trouva être une appréciation trop optimiste des contributions que devaient faire certains gouvernements. En se fondant sur ces chiffres, le gouvernement des États-Unis s'engagea à fournir un montant total de \$162,500,000, à condition cependant que leur contribution ne dépasse pas 65 p. 100 du montant total. Il devint bientôt évident que les cotisations faites par les autres gouvernements ne permettraient pas aux États-Unis de remplir tous leurs engagements; des appels répétés furent donc faits par l'Assemblée ainsi que par le Comité de négociation des fonds extra-budgétaires pressant les gouvernements de faire des paiements additionnels en vue d'aider l'Agence à exécuter ses programmes "le plus complètement possible". Ces appels furent sans grands résultats toutefois, car au 30 avril dernier, l'Agence n'avait reçu qu'environ \$140 millions. Les États-Unis y avaient contribué pour 93 millions (66.4 p. 100). Comme vous le savez, le Canada a versé intégralement le plein montant qu'il avait promis soit \$7,250,000 et a fait un don additionnel de \$500,000 l'an dernier. Les autres principales contributions ont été faites par le Royaume-Uni (\$26,800,000) et l'Australie (\$3,600,000). Le ralentissement des travaux de l'Agence n'a pas empêché la réalisation du programme de base qui a beaucoup aidé au relèvement de la Corée. Ce programme est actuellement réalisé de concert avec le Programme de secours d'urgence des Nations-Unies qui fournit une aide immédiate sous forme d'aliments, de vêtements, etc., et auquel le Canada a contribué par l'envoi de morue salée pour une valeur de \$750,000. Les États-Unis y ont contribué pour une somme de 428 millions (sur un total de 440 millions). De plus, durant ces dernières années, le programme d'aide bilatérale des États-Unis a employé, d'après les calculs dont on dispose, la somme de 480 millions au soulagement des besoins de la Corée. Tous ces programmes sont mis en œuvre par les organisations intéressées en étroite collaboration avec le gouvernement de la République de Corée en vue d'assurer le relèvement économique de ce pays.

APPENDICE C

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ—MEMBRES

Membres réguliers de l'OMS, 84

Afghanistan	Guatémala	Paraguay
Albanie	Haïti	Pérou
Argentine	Honduras	Philippines
Australie	Hongrie	Pologne
Autriche	Islande	Portugal
Belgique	Inde	Roumanie
Bolivie	Indonésie	Arabie Saoudite
Brésil	Iran	Espagne
Bulgarie	Irak	Soudan
Birmanie	Irlande	Suède
Biélorussie (R.S.S. d')	Israël	Suisse
Cambodge	Italie	Syrie
Canada	Japon	Thaïland
Ceylan	Jordanie	Tunisie
Chili	Corée	Turquie
Chine	Laos	Ukraine (R.S.S. d')
Costa-Rica	Liban	Union Sud-Africaine
Cuba	Libéria	U.R.S.S.
Tchécoslovaquie	Libye	Royaume-Uni
Danemark	Luxembourg	États-Unis
République Dominicaine	Mexique	Uruguay
Équateur	Monaco	Vénézuéla
Égypte	Maroc	Viet-nam
Salvador	Népal	Yémen
Éthiopie	Pays-Bas	Yougoslavie
Finlande	Nouvelle-Zélande	
France	Nicaragua	
Allemagne, République fédérale d'	Norvège	
Grèce	Pakistan	
	Panama	

Membres associés de l'OMS, 4

Côte d'Or	Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland
Fédération du Nigéria	Sierra Leone

Le Maroc, la Tunisie et le Soudan qui étaient demeurés membres associés de l'OMS furent promus membres réguliers par la neuvième Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé le 9 mai 1956 en même temps que la Côte d'Or, la Fédération du Nigéria et le Sierra Leone étaient nommés membres associés.

Quoique l'U.R.S.S. et huit de ses satellites se joignirent à l'OMS peu de temps après sa fondation, l'U.R.S.S. avisa le directeur général au mois de février 1949 que le pays s'en retirait. Au cours des quelques mois suivants, les huit pays satellites suivirent son exemple. Depuis le moment où ces pays annoncèrent qu'ils quittaient l'organisme, ils n'ont pas été représentés aux réunions et n'ont versé aucune contribution pécuniaire. L'Organisation mondiale de la santé, cependant, n'a accepté aucune de ces démissions, par le fait même, que ses règlements ne prévoient aucun geste de ce genre; en conséquence ces pays ont été considérés comme "membres inactifs". Les dates des avis de démission de ces pays sont les suivantes: Albanie, 25 février 1950; Bulgarie, 29 novembre 1949; Biélorussie, R.S.S. d', 17 février 1949; Tchécoslovaquie, le 14 avril 1950; Hongrie, 20 mai 1950; Pologne, 15 août 1950; Roumanie, le 20 février 1950; Ukraine, R.S.S. d', 14 février 1949; U.R.S.S., le 12 février 1949.

En juillet 1955, l'Union soviétique annonça qu'elle était prête à redevenir membre actif de l'Organisation. La neuvième Assemblée de l'OMS adopta une résolution destinée à faciliter la réintégration des membres inactifs dans leurs droits et leurs engagements envers l'Organisation ainsi que le règlement des arriérés dans leurs contributions. La résolution stipule que les contributions devront être payées en entier pour les années durant lesquelles ces membres ont participé activement aux travaux de l'Organisation. Quant aux années durant lesquelles ils furent des membres inactifs, on exigera un paiement symbolique de 5 p. 100 du montant annuel fixé à chaque pays. Ces paiements devront s'effectuer en versements annuels égaux, s'étendant sur période de temps ne dépassant pas 10 ans.

APPENDICE D

CORPORATION INTERNATIONALE DE LA FINANCE

Membres — Souscriptions

La charte de la Corporation internationale de la finance exige que trente pays, au minimum, souscrivant ensemble la somme au moins 75 millions, en fassent partie, avant que la Corporation ne puisse commencer ses travaux. Au milieu de mai 1956, les 22 nations suivantes avaient souscrit à toutes les conditions exigées des membres de la Corporation internationale de la finance: Australie, Bolivie, Canada, Ceylan, Costa-Rica, République Dominicaine, Équateur, Égypte, Salvador, Éthiopie, Guatémala, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Mexique, Nicaragua, Pakistan, Panama, Pérou, Royaume-Uni, États-Unis.

Les souscriptions au capital par ces pays s'élèvent à \$62,870,000.

Les gouvernements de douze autres nations, dont les souscriptions s'élèveraient à \$8,126,000 ont adopté ou sont sur le point de le faire, les lois nécessaires pour leur permettre de se joindre à la Corporation internationale de la finance. Plusieurs autres pays, dont les contributions à venir porteraient le total bien au-dessus des 75 millions requis, ont fait connaître leur intention de se joindre à la Corporation.

APPENDICE E

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

pour les

MIGRATIONS EUROPÉENNES

Les buts et les attributions du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, définis dans la constitution de cette organisation adoptée lors de sa sixième session tenue à l'automne de 1953, sont:

- a) de prendre toutes les mesures utiles en vue d'assurer le transport des émigrants pour lesquels les facilités existantes sont insuffisantes et qui, autrement, ne pourraient émigrer de pays européens à population excédentaire vers les pays d'outre-mer où l'immigration peut s'effectuer dans des conditions normales;
- b) d'accroître l'émigration européenne en assurant, sur la demande des gouvernements intéressés et en accord avec eux, les services indispensables au bon fonctionnement des opérations de préparation, d'accueil, de placement initial et d'établissement des émigrants que d'autres organisations internationales ne seraient pas en mesure de fournir, ainsi que telle assistance pour les mêmes fins qui serait conforme aux objectifs poursuivis par le Comité.*

*On évalue à 10,000, le nombre d'émigrants européens que le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes a transporté d'outre-mer.

La constitution prévoit aussi que: "le Comité s'occupera de l'émigration des réfugiés pour lesquels des arrangements pourront être faits entre le Comité et les gouvernements des pays intéressés, y compris ceux qui s'engage à les accueillir". En conséquence, le Comité intergouvernemental pour les réfugiés a transporté un total de 64,906 réfugiés sous le mandat du haut commissaire des Nations-Unies du 1^{er} février 1952 au 28 février 1955.

Poursuivant son programme en Extrême-Orient, le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes a transporté en 1954, de Chine en diverses contrées de rétablissement, 1,451 réfugiés d'origine européenne; le nombre en fut de 594 en 1955 et de 412 durant les trois premiers mois de 1956. On a évalué en 1953 à 10,000 le nombre de réfugiés à évacuer de Chine.

Le Canada ne s'est guère prévalu des facilités accordées par le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Il a avancé les sommes servant à couvrir les frais du coût des mouvements migratoires vers le Canada, mais n'a pas contribué directement aux programmes des opérations. D'un autre côté, le Canada a payé sa part du budget administratif sur une base directe. Le pourcentage des cotisations du Canada a été diminué de 8.51 en 1955 à 8.39 en 1956, bien que ses cotisations, en chiffres absolus, pour 1956 soient plus élevées que celles de 1955. Le Canada a aussi fourni sa cotisation à l'administration du Fonds de réserve de 3 millions créé par l'Organisation en avril 1954. Cette contribution est sous forme de prêt ne portant pas intérêt, remboursable à chaque gouvernement prêteur, au cas où celui-ci déciderait de ne plus faire partie du Comité ou que ce dernier serait dissous.

APPENDICE F

Coût d'entretien des troupes canadiennes en Allemagne

A la réunion du 24 mai, en réponse à la question du général Pearkes, j'ai dit que le gouvernement canadien avait entretenu les troupes canadiennes en Allemagne malgré, je crois, que le matériel permanent dont ils se servaient venait à l'origine de sources allemandes. Je vais maintenant compléter la réponse en confirmant que le matériel permanent mis à la disposition des troupes canadiennes en Allemagne est compris dans le coût d'entretien payé par le gouvernement allemand. Au sujet de la construction des bâtiments, le général Pearkes demandait si le Canada avait acheté les terrains sur lesquels ils sont érigés, et j'ai promis d'éclaircir cette question. La manière d'acquitter le coût des nouveaux bâtiments mis à la disposition des militaires canadiens en Allemagne et de leur famille varie suivant leur nature. Ceux qui sont occupés par les militaires canadiens mariés, appartiennent au gouvernement allemand qui les loue au gouvernement canadien à des conditions de location convenues. Pour ce qui est des terrains sur lesquels ces bâtiments sont érigés, dans tous les cas ils appartiennent au gouvernement allemand. Quant à la construction des autres bâtiments, le Canada n'a rien payé et des fonds allemands y ont pourvu. Donc, dans tous les cas, le terrain a été fourni par le gouvernement allemand et le Canada n'en a acheté aucun.

APPENDICE G

Abstention de l'Inde à la participation au Traité de San-Francisco. (1951)

Expliquant la raison de son absence à la Conférence de San-Francisco en 1951, le Gouvernement de l'Inde déclara que le traité qu'on s'apprêtait à signer, ne concordait pas avec ses vues sur deux points qu'il considérait d'une importance fondamentale:

- a) Que le traité "devrait attribuer au Japon une place d'honneur, d'égalité et de contentement au sein de la famille des nations libres," et

- b) que le traité "devrait être rédigé de manière à permettre à toutes les nations intéressées au maintien de la paix en Extrême-Orient de le signer tôt ou tard."

Dans une note rendue publique et publiée dans les procès-verbaux de la Conférence de San-Francisco, le Gouvernement de l'Inde soutient que ces conditions n'étaient pas remplies, parce que:

- (i) Les îles Ryukyu et Bonin devaient être placées sous le protectorat des États-Unis au lieu d'être administrées par le Japon.
- (ii) Les dispositions prises pour le maintien de troupes d'occupation au Japon, comme mesure de sécurité, ne devraient pas apparaître dans le traité de paix.
- (iii) Le traité ne précise pas que Formose "devrait être rendue à la Chine" et que les îles Kouriles ainsi que le sud de l'île Sakhaline devraient être cédés à l'Union Soviétique.

Les gouvernements de l'Inde et du Japon ont signé un traité séparé le 9 juin 1952, lequel ne contenait qu'une clause politique: "Une paix solide et perpétuelle et la concorde rèneront toujours entre le Japon et l'Inde et leur peuple respectif." Le traité du 9 juin 1952 garde le silence au sujet des points spécifiques auxquels l'Inde s'était opposé avant la Conférence de San-Francisco.

Les gouvernements de l'Union Soviétique, des Philippines, de l'Indonésie et de la Corée n'ont pas encore signé de traité de paix avec le Japon. L'Union Soviétique était représenté à la Conférence de San-Francisco, mais n'a pas signé le traité. Les représentants des Philippines ont signé le traité, mais le gouvernement philippin n'a pas voulu le ratifier; il se peut qu'il le fasse maintenant que des ententes ont été conclues au sujet des réparations de guerre. Les représentants de l'Indonésie ont signé le traité, mais le gouvernement indonésien ne l'a pas ratifié à cause du mécontentement provoqué par les articles relatifs aux réparations de guerre contenues dans le traité et aucune entente à ce sujet ne semble devoir se concrétiser bientôt. La Corée ne fut pas invitée à signer le traité de San-Francisco.

Le gouvernement national de Chine ne fut pas représenté à San-Francisco ou invité à signer le traité, à cause de différences de vues entre les deux puissances invitées, les États-Unis et le Royaume-Uni. Il a conclu un traité séparé, modelé de près sur celui de San-Francisco, mais naturellement le Gouvernement Central du peuple n'y est pas lié. La Birmanie a aussi conclu un traité séparé avec le Japon, incluant des clauses sur les réparations, mais plus près par l'esprit, du traité indonésien que de celui de San-Francisco.

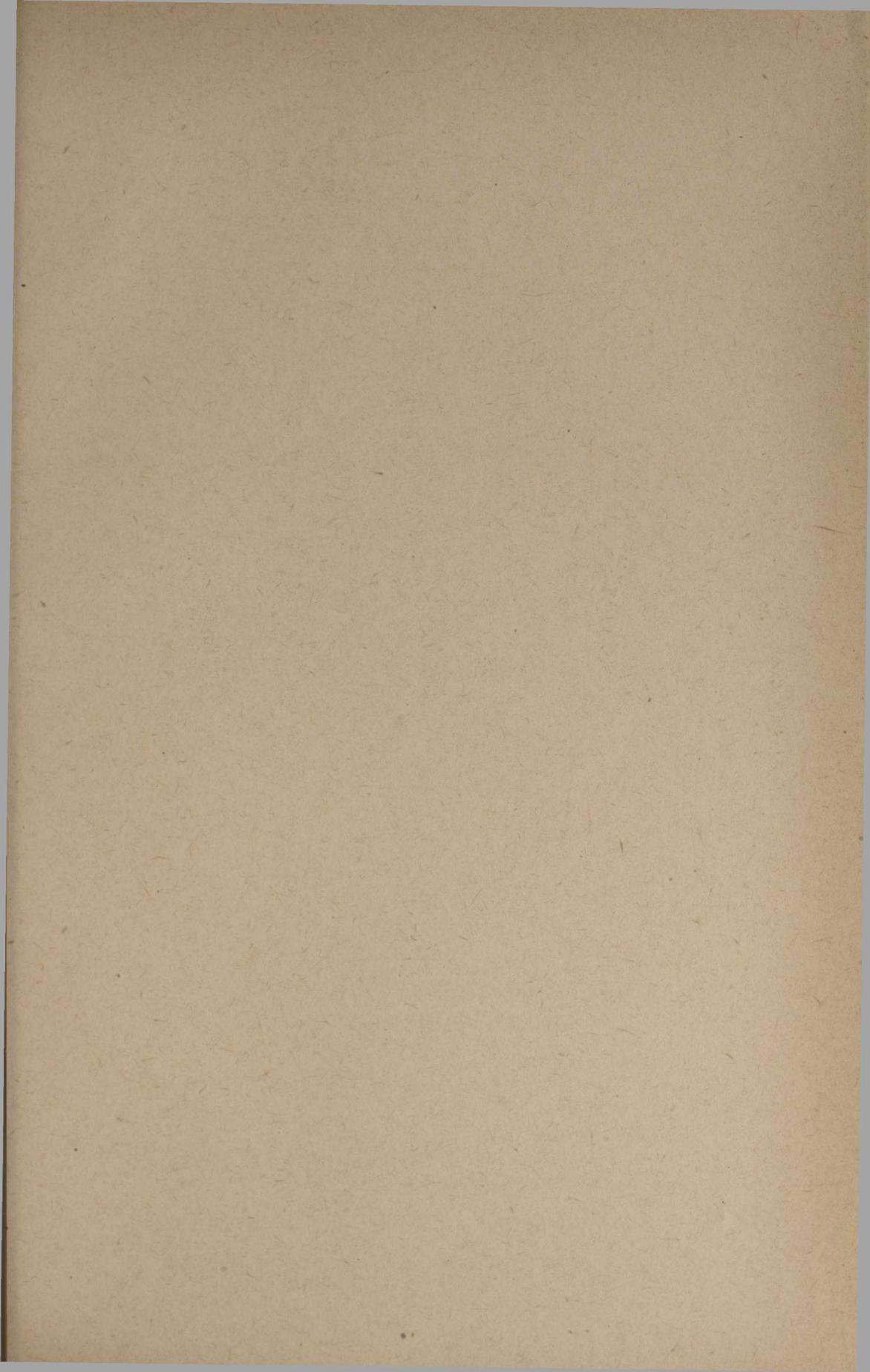
APPENDICE H

Les observateurs canadiens aux expériences atomiques des États-Unis

Le Comité se rappellera qu'en 1946 les États-Unis ont invité des représentants de nombreux pays, le Canada compris, à venir assister à la première expérience atomique d'après-guerre à Bikini. Par la suite les États-Unis adoptèrent l'*Atomic Energy Act* de 1946 interdisant la présence d'observateurs étrangers aux expériences d'armes atomiques. En 1954 un nouvel *Atomic Energy Act* fut adopté, qui élargissait de beaucoup les cadres dans lesquels on permettait aux autorités américaines de coopérer avec les gouvernements étrangers. On doit remarquer, cependant, que la nouvelle législation impose encore de rigoureuses restrictions quant à la nature et l'étendue d'une telle coopération, particulièrement dans le domaine militaire.

Au printemps de 1955, plus de soixante membres du personnel militaire du Canada assistèrent à une expérience atomique dans le Néveda, où ils purent, tout comme les militaires américains, se renseigner sur les effets d'une explosion atomique et se familiariser avec les procédés de détection et décontamination.

En juin 1955, conformément aux dispositions du nouvel *Atomic Energy Act* des États-Unis, ce dernier pays et le Canada conclurent un accord, s'engageant à échanger des renseignements atomiques en vue de leur défense mutuelle. Cette entente fut féposée à la Chambre des communes le 20 juin 1955. C'est en vertu de cet accord que les services militaires canadiens et le Conseil de recherches pour la défense ont été invités comme observateurs à l'une des "explosions" dans la présente série des expériences atomiques dans le Pacifique. On s'attend que l'expérience particulière auquel le personnel canadien a été invité ait lieu durant l'été. Comme le ministre de la Défense nationale l'a mentionné à la Chambre quand il annonça que l'invitation avait été acceptée, ce sera une explosion différente de celle dont furent témoins récemment les journalistes américains, vu, qu'il y a très peu de place pour les visiteurs. Nous sommes convaincus que les États-Unis fourniront à nos observateurs tous les renseignements qu'ils pourront, en demeurant dans les bornes fixées par l'*Atomic Energy Act*.



CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-deuxième Législature

1956

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. MAURICE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 13

SÉANCE DU JEUDI 7 JUIN 1956

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Exposé du général A. G. L. McNaughton, président de la section
canadienne de la Commission conjointe internationale.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Maurice Boisvert,
et Messieurs.

Aitken
Arseneault
Balcer
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Decore
Fleming
Garland

Gauthier (*Lac-Saint-
Jean*)
Goode
Hansell
Henry
Huffman
James
Jutras
Knowles
Lusby
MacEachen
MacInnis

MacKenzie
Macnaughton
McMillan
Michener
Nesbitt
Patterson
Pearkes
Richard (*Ottawa-Est*)
Starr
Stick
Stuart (*Charlotte*)
Studer—35.

(Quorum—10)

Secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 7 juin 1956.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 10 heure et demie du matin sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: Mlle Aitken, MM. Boisvert, Breton, Cannon, Crestohl, Fleming, Garland, Goode, Henry, Huffman, James, Jutras, Knowles, McMillan, Michener, Patterson, Starr, et Stick.—(18).

Aussi présents: Le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale; Mlle E. M. Sutherland, secrétaire; MM. D. G. Chance, secrétaire adjoint, T. L. MacCallum, conseiller juridique, E. R. Petersen, ingénieur conseil.

On fait l'éloge de feu le docteur J. L. MacDougall, député de la circonscription de Vancouver-Burrard. Le président annonce qu'il transmettra à Mme MacDougall l'expression de sympathie du Comité.

Crédit 109—Commission conjointe internationale: traitements et dépenses.

Le président ouvre l'examen du crédit et présente le général McNaughton au Comité.

Le général McNaughton passe en revue les travaux de la Commission conjointe internationale et expose certains de ses problèmes.

Le Comité approuve une proposition voulant que les témoins appelés à l'avenir soient priés de distribuer aux membres du Comité des exemplaires polygraphiés des mémoires importants qu'ils se proposent de présenter, environ trois jours à l'avance, afin de faciliter l'expédition du travail.

Le général McNaughton fait un bref exposé de la question du bassin du Columbia et, avec l'autorisation du Comité, dépose les documents suivants qui font partie du compte rendu:

1. Commission conjointe internationale—réunion bi-annuelle—Washington, D.C., 5 avril 1955. Question du bassin du Columbia (1944). (*Voir l'Appendice A*).

2. Déclaration sur l'enquête du Bassin du Columbia, Dossier 51, réunion bi-annuelle—Ottawa, 4 octobre 1955. (*Voir l'Appendice B*).

3. Déclaration du président de la section canadienne—réunion bi-annuelle—Ottawa, 4 octobre 1955. (*Voir l'Appendice C*).

Le Comité décide de renvoyer l'interrogatoire du général McNaughton à sa prochaine séance.

M. Starr demande que l'on prenne note de deux erreurs commises dans l'impression de l'édition anglaise des Procès-verbaux et Délibérations du Comité, du mardi 24 avril 1956. A la 35e ligne et aussi à la 47e ligne, le mot "conciliation" a été substitué au mot "cancellation".

A midi et demi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.

Le Secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 7 juin 1956,

10 h. 30 du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

Avant d'aborder les travaux de la matinée, je tiens à rendre hommage à la mémoire d'un membre du Comité, décédé hier après-midi quelques minutes à peine après un entretien que nous avons eu ensemble. Je prie M. Goode, qui fait partie de notre Comité et l'un des représentants de la Colombie-Britannique à la Chambre, de nous dire quelques mots à ce sujet.

M. GOODE: Monsieur le président, nous songeons tous en ce moment à la disparition de l'honorable député de Vancouver-Burrard, le docteur J. Lorne MacDougall.

Nous fûmes tous deux élus pour la première fois aux élections de 1949 et depuis son arrivée à Ottawa, M. MacDougall avait consacré son talent surtout au travail de notre Comité. Son application aux travaux du Comité pendant plusieurs années lui valut d'être nommé représentant du Canada aux Nations Unies. Nous savons tous que ce fut pour lui une occasion de rehausser le prestige du Canada dans le monde. Ceux d'entre nous qui avons rempli les mêmes fonctions à New-York connaissent la haute valeur de son travail.

Le Comité a perdu l'un de ses plus ardents protagonistes et la Colombie-Britannique, l'un de ses amis les plus chers.

La Chambre a été douloureusement émue d'apprendre hier la mort de ce distingué collègue et je suis certain que les membres du Comité sont unanimes à espérer que son épouse recevra dans son épreuve les suprêmes consolations de Celui dont la puissance dépasse tous les pouvoirs des hommes.

La disparition de M. MacDougall a créé dans la Chambre un vide que personne ne pourra combler. J'espère que le compte rendu de nos délibérations fera mention de la grande sympathie que tous les membres du Comité ont envers son épouse.

M. FLEMING: Monsieur le président, nous avons tous été bouleversés par la mort soudaine de notre collègue, le docteur John Lorne MacDougall.

Naturellement, on rendra hommage à sa vie et à ses services dans l'enceinte de la Chambre, mais ici nous nous en souviendrons toujours comme l'un des nôtres. Chacun de nous le comptait au nombre de ses amis, et souffre une perte personnelle dans sa disparition. La vie publique au Canada a perdu l'une de ses figures les plus distinguées.

Bien que constamment rongé par la maladie, le docteur MacDougall ne perdit jamais sa bonne humeur. A cet égard, il nous a toujours donné le meilleur exemple. Il jouissait d'une grande popularité et de l'amitié de tous. Nous sommes unanimes à déplorer sa soudaine et précoce disparition de la scène humaine.

Nous nous joignons tous ensemble pour exprimer notre sympathie à sa veuve. Elle a toujours été sa compagne fidèle dans sa vie parlementaire et sa mort lui apporte la plus cruelle épreuve. Nous lui offrons toute notre sympathie et nous prions Dieu de l'aider en cette heure douloureuse de sa vie.

Le PRÉSIDENT: Je communiquerai à madame MacDougall l'expression de la sympathie des membres du Comité.

J'ai éprouvé le plus vif chagrin en apprenant la mort de notre collègue hier après-midi, car il était l'un de mes bons amis. Il occupait un bureau contigu au mien et tous les jours nous discutons nos problèmes communs. Je l'ai toujours estimé comme un noble et sincère Canadien.

J'écrirai aujourd'hui même à Mme MacDougall pour lui exprimer les condoléances du Comité.

Maintenant, messieurs, il nous faut travailler.

Ce matin, j'appellerai d'abord la discussion du crédit 109.

Poste 109—Commission conjointe internationale—

Traitements et dépenses de la Commission, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, modifiée, versement au président d'un traitement de \$17,000 par année, \$100,745.

Nous avons le plaisir d'avoir avec nous ce matin le général McNaughton qui est disposé à donner au Comité tous les renseignements dont celui-ci a besoin dans l'accomplissement de sa tâche.

J'appelle le général McNaughton.

Le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, est appelé.

Le TÉMOIN: Merci, messieurs.

Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je suis très heureux de cette nouvelle occasion qui m'est offerte de paraître devant vous. Les membres de notre personnel et des divers comités et groupes d'ingénieurs ou d'autres techniciens chargés de ces importantes études dans tout le pays éprouvent une grande satisfaction à constater l'intérêt que votre comité et la Chambre portent à leur travail. C'est un grand privilège pour nous d'avoir l'occasion de discuter nos problèmes avec vous et de vous décrire nos efforts.

Monsieur le président, vous constaterez que les demandes de crédits faites au Parlement au nom de la Commission conjointe internationale, ou plutôt de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, pour les traitements du personnel et les dépenses de la Commission, ne diffèrent peu de celles de l'an dernier. Les dépenses de l'année dernière ont été inférieures d'environ \$9,000 au montant du crédit. Cette économie résulte du fait que les déplacements de la Commission ont été moins considérables qu'on l'avait prévu. A cause de raisons indépendantes de notre volonté, nous avons dû modifier notre programme.

L'autre crédit de la Commission conjointe internationale, intitulé "Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes", esquisse les diverses tâches que la Commission prévoit pour l'année financière en cours. J'espère avoir l'occasion de vous donner des explications plus détaillées, mais pour l'instant je me bornerai à vous donner les raisons principales de ces diverses demandes de crédits.

Vous constaterez que nos demandes de fonds pour la continuation de notre enquête sur la pollution de l'air se renouvellent chaque année. Nous arrivons au terme de ces travaux et nous estimons que les sommes demandées suffiront aux besoins de l'année courante. Certains de nos travaux devront être continués pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'un bureau permanent d'études sur la pollution de l'air ait été constitué, sous la direction des ministères de la santé publique du Canada et des États-Unis. Nous ne désirons pas la continuité des travaux pour elle-même, mais parce que nous avons consacré beaucoup d'efforts à ces études sanitaires et que les fruits en seraient perdus en grande partie, si les travaux étaient interrompus. Du moins c'est ce que les autorités compétentes nous disent. C'est pourquoi nous nous efforçons de continuer nos études jusqu'à ce que d'autres puissent s'en charger.

Le crédit demandé pour l'enquête sur le bassin hydrographique du centre de l'Ouest reste au même chiffre de \$10,000. Cette enquête englobe celles de la rivière Souris et des rivières Souris et Rouge. L'an dernier, nous avons tenu des séances publiques dans le bassin de la rivière Souris, mais nous n'avons pas fait

toutes les dépenses prévues parce qu'il a été impossible de terminer certaines études techniques prévues au moment où nous avons fait nos demandes de crédits au Parlement. Nous approchons maintenant le point décisif de cette enquête et il est indispensable que nous ayons les fonds nécessaires au paiement des services juridiques et des conseils techniques dont nous aurons besoin.

Ce crédit comprend aussi l'argent nécessaire à la continuation de l'enquête sur les rivières Waterton et Belly. Ces deux rivières ont leur source dans l'État du Montana et poursuivent leur cours au-delà de la frontière, dans l'Alberta. Elles ont une importance considérable au point de vue des travaux d'irrigation de l'Alberta. Cette enquête a donné lieu à un rapport séparé de chaque section de la Commission conjointe internationale à son propre gouvernement. C'est la procédure prévue dans le traité lorsque les membres de la commission ne peuvent s'entendre sur la solution à recommander aux deux gouvernements. C'est malheureusement ce qui s'est produit dans le cas de l'enquête sur les rivières Waterton et Belly. Nos travaux ne sont pas encore tout à fait terminés et c'est pourquoi nous devons prévoir des frais légaux et techniques surgissant à bref avis. Une petite partie du crédit est réservée à cette fin.

L'an dernier, nous avons dépensé environ \$19,000 du crédit de \$21,000 que nous avons demandé pour l'enquête sur les niveaux du lac Ontario. Mais, vu que la construction des installations hydroélectriques progresse au rythme prévu, il est essentiel que nos ingénieurs restent sur les lieux afin d'assurer que les niveaux du fleuve soient maintenus en conformité des termes de l'Ordonnance du Saint-Laurent pendant la période de la construction. Ce travail est aussi essentiel à la Commission pour qu'elle puisse formuler ses recommandations finales aux gouvernements sur la question des niveaux du lac Ontario. Nous estimons que cette étude exigera une somme additionnelle de \$4,000, ce qui portera à \$25,000 les demandes de fonds à cet égard.

En ce qui concerne l'emploi de l'énergie hydroélectrique du Saint-Laurent, les dépenses augmentent de pair avec le progrès de la construction. Nous estimons que les déboursés de notre commission de contrôle seront de \$20,000 cette année, en regard de \$15,000 l'an dernier.

Pour l'enquête sur la rivière Saint-Jean, nous demandons \$10,000 cette année-ci, au lieu des \$6,500 de l'an dernier. La raison de cette augmentation se trouve dans le fait que des études techniques additionnelles se sont révélées nécessaires en vue de compléter les renseignements déjà donnés aux deux gouvernements de l'État du Maine et de la province du Nouveau-Brunswick, dans le rapport intérimaire de la Commission, en 1954.

Nous demandons \$50,000 afin de mettre en train, dans le bassin de la rivière Sainte-Croix, des études diverses que les gouvernements du Canada et des États-Unis nous ont demandé d'entreprendre, dans leurs instructions du 10 juin dernier. Nos ingénieurs canadiens et leurs collègues américains sont déjà sur les lieux et, vu l'importance des questions en jeu, surtout pour la province du Nouveau-Brunswick, nous désirons pousser les travaux avec toute la célérité possible.

Nous demandons un crédit de \$25,000 qui nous permettra de commencer les études préliminaires des rivières internationales qui traversent la frontière entre le Yukon et la partie septentrionale de la Colombie-Britannique et l'Alaska ainsi que le Panhandle. La commission a appris que le gouvernement des États-Unis a proposé au gouvernement canadien le renvoi de cette question à la Commission conjointe internationale. En tout cas, dans l'étude des rivières qui tombent sous sa responsabilité, il est désirable que la Commission recueille à l'avance certains renseignements fondamentaux à l'intention du gouvernement. A l'heure actuelle, nous ne possédons que bien peu des données essentielles sur les eaux des rivières de cette partie de notre pays, en particulier sur celles qui ont leur source au Canada et traversent ensuite la frontière américaine.

J'ai appris aussi que la Commission recevra prochainement de nouvelles instructions des gouvernements du Canada et des États-Unis, en vue de la conti-

uation des études sur le projet de l'utilisation des eaux de marée dans la baie de Passamaquoddy et sur les perspectives économiques d'une telle entreprise. Nous devons aussi examiner les effets des ouvrages projetés sur la conservation des pêcheries de la baie de Fundy. C'est là une tâche considérable. Nous n'avons pas encore pu arriver même à des chiffres estimatifs; c'est pourquoi nous n'avons pas demandé de crédit spécial à cette fin pour l'année courante. Les renseignements concernant ce travail nous sont aussi parvenus trop tard; toutefois, les études préliminaires se poursuivent et, suivant les instructions que l'on nous donnera, nous demanderons au gouvernement de mettre les sommes nécessaires à notre disposition.

Une autre question de la plus haute importance et qui préoccupe beaucoup la Commission conjointe internationale est celle des études relatives au bassin du Columbia. D'après la pratique adoptée dans le passé, le crédit à cette fin est inséré au budget du ministère des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales. En passant, je mentionnerai que cette étude exigera une somme de \$465,010. Tous les détails en ont été réglés par la section canadienne de la Commission conjointe internationale en collaboration avec le ministère des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales qui présentera la demande de crédit au Parlement. La procédure qui consiste à inscrire le coût des études au budget du ministère appelé à les diriger, a été adoptée pour plus de commodité et afin de faciliter l'administration. Le ministère est chargé de l'exécution des détails des plans adoptés. La Commission n'a ni le personnel voulu, ni l'occasion d'exercer la surveillance de la conduite des travaux et s'en repose sur le ministère intéressé. Il est plus commode et plus efficace de laisser au ministère exécuter le travail. Nous utilisons ensuite les renseignements obtenus. On n'a pas jugé à propos de charger la Commission de ce travail administratif parce qu'il lui aurait fallu un personnel beaucoup plus nombreux.

Après cette ébauche de la tâche confiée à la Commission, je vous décrirai avec plus amples détails les diverses études qu'elles a entreprises en conformité de ses instructions, si vous me le permettez bien, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: Je demanderai à l'un de mes aides d'accrocher au mur une carte du Canada où sont indiqués les différents endroits où nous poursuivons nos travaux. Elle indique aussi les endroits où la Commission a fait des études techniques dans le passé, et vous vous rendrez ainsi compte des progrès accomplis.

Je commencerai par la côte de l'Atlantique et je continuerai mes explications en direction de la côte du Pacifique. J'adopte cette méthode uniquement afin d'apporter de l'ordre dans ma dissertation.

Comme je vous l'ai mentionné, la Commission a reçu instruction d'étudier un projet d'aménagement du bassin de la rivière Sainte-Croix. Celle-ci constitue en grande partie la frontière qui sépare l'État du Maine de la province du Nouveau-Brunswick. Les instructions des gouvernements nous furent données le 10 juin dernier.

A une réunion de la Commission conjointe internationale tenue en octobre 1955, on constitua une Commission internationale d'études techniques de la rivière Sainte-Croix et celle-ci, à son tour organisa plusieurs groupes et comités chargés d'étudier, suivant les termes de nos instructions:

la possibilité d'accroître la somme d'énergie hydroélectrique tirée de la rivière, qui constitue en grande partie la ligne de séparation entre la province du Nouveau-Brunswick et l'État du Maine, ainsi que la reconstitution des pêcheries de saumon de la rivière Sainte-Croix, qui étaient autrefois parmi les plus importantes de la côte de l'Atlantique.

La disparition du saumon de la rivière Sainte-Croix a été causée par la pollution des eaux. Or, la pollution des eaux limitrophes est justement l'une des questions qui nous a été déférée par le Traité avec les États-Unis, surtout lorsque la con-

tamination se propage d'une rive à l'autre, comme cela se produit pour la rivière Sainte-Croix. La Commission n'exerce aucune autorité sur la pollution des eaux maritimes. Ses attributions se limitent aux cas où la pollution des eaux a son origine dans l'un des deux pays et porte atteinte à la prospérité ou à la santé de l'autre.

Lors de la réunion semestrielle de la Commission conjointe internationale tenue à Washington au cours de l'année, nous avons reçu le premier rapport de la commission d'études techniques. Celle-ci, après avoir décrit le travail fait jusqu'à la date de son rapport, demandait à la Commission de faire une inspection de la région visée et de répartir ensuite d'un commun accord les différentes phases du travail entre les divers bureaux d'études et comités exécutifs. Nous nous rendrons par conséquent dans la région de la rivière Sainte-Croix le 20 juin prochain, afin afin que les commissaires puissent examiner les lieux et se rendre compte personnellement des conditions topographiques et hydrologiques et des problèmes à résoudre.

Je passe ensuite à la rivière Saint-Jean. La Commission a fait une étude du bassin de cette rivière afin de pouvoir renseigner les gouvernements "sur la nature des ouvrages qu'il serait pratique de construire dans l'intérêt public, en vue de la conservation et de la régularisation des eaux du bassin de la rivière Saint-Jean, en amont du point où les marées se font sentir, près de Fredericton, au Nouveau-Brunswick."

Le bureau d'études techniques de la Commission fit un examen complet de la question et, en avril 1953, présenta un rapport intitulé: "Ressources hydrauliques du bassin de la rivière Saint-Jean — Québec et Maine — Nouveau-Brunswick".

Dans un rapport provisoire qu'elle fit aux gouvernements, la Commission disait: "Bien que le bureau d'études ait examiné les aspects physiques et économiques et ait évalué les perspectives principales des divers projets, ainsi que souligné les principes en jeu dans l'exécution de travaux en vue de remédier à l'insuffisance prochaine des ressources hydroélectriques de la région, la Commission ne juge pas opportun de formuler un programme précis d'ouvrages internationaux avant d'avoir reçu des propositions spécifiques des gouvernements ou de particuliers qui seraient disposés à financer et à construire les ouvrages de portée internationale. Quand on lui aura soumis des propositions définies à cet égard, elle en examinera la valeur à la lumière des données techniques en sa possession, et les discutera dans des séances publiques ouvertes aux intéressés ou mis en cause".

Le rapport ajoutait: "La présentation du présent rapport intérimaire de la Commission et la transmission du premier rapport du bureau d'études techniques ne constituent aucunement une proposition formelle tendant à l'exécution des diverses modalités d'aménagement esquissées dans le rapport du bureau d'études".

Ce rapport provisoire de la Commission portait la date du 27 janvier 1954 et, depuis lors, la Commission a reçu chaque année les rapports de son bureau d'études techniques sur le progrès des travaux dans cette région.

M. CRESTOHL: Monsieur le président, je me demande si nous ne pourrions différer la suite de cet exposé jusqu'à ce que le parti conservateur ait ici l'un de ses représentants, car il porte sans doute intérêt à ces questions.

Le PRÉSIDENT: M. Fleming m'a dit qu'il reviendra bientôt et qu'il n'avait aucune objection à ce que nous recevions l'exposé du général McNaughton.

M. GOODE: Monsieur le président, relativement aux remarques de M. Crestohl, pouvez-vous nous dire le nombre de représentants du parti conservateur qui font partie de notre comité?

Le PRÉSIDENT: Il y en a sept.

M. GOODE: Sept. Alors je n'ai pas d'objection à ce que le général McNaughton continue son exposé.

M. CRESTOHL: C'était par courtoisie envers les membres du parti conservateur et à cause de l'importance du rapport que nous présente le président de la Commission conjointe internationale que je proposais une suspension de la séance, mais si M. Fleming désire que nous continuions, c'est parfait.

Le PRÉSIDENT: Oui; il m'a adressé une note à cet effet.

M. PATTERSON: Le quorum du Comité a-t-il été fixé à huit ou à dix membres?

Le PRÉSIDENT: Il est de dix membres. Aucune question ne sera permise en l'absence d'un quorum lorsque l'exposé sera fini, mais le texte pourra en être imprimé. A notre prochaine séance, les membres du Comité pourront interroger le général McNaughton.

M. GOODE: M. Fleming a dit que nous pouvions continuer?

Le PRÉSIDENT: Oui. Veuillez continuer, mon général.

Le TÉMOIN: Merci. J'en étais à l'aménagement de Beechwood, sur la rivière Saint-Jean. La hauteur de la chute est d'environ 60 pieds et l'installation comprendra trois unités de 34,000 kilowatts chacune, dont deux sont en construction. L'on espère qu'elles seront en service au début de 1957. Nous avons commencé l'étude de la possibilité d'augmenter la capacité de retenue du bassin de la rivière Tobique, où l'on prétend qu'il serait possible d'utiliser économiquement une superficie de 11,290,000 pieds-acres, en plus des 187,500 pieds-acres déjà en oeuvre.

Il est de la plus haute importance d'aménager des réservoirs de retenue le long du cours principal de la rivière Saint-Jean.

La législature de l'État du Maine a abrogé sa loi "Fernald" qui prohibait l'exportation de l'énergie hydroélectrique.

L'abrogation de cette loi facilitera la coopération entre le Maine et le Nouveau-Brunswick dans l'établissement de leurs systèmes de distribution de l'électricité et l'échange d'énergie selon les besoins des divers endroits. Je signalerai que la Commission conjointe internationale avait fortement insisté dans son rapport sur l'utilité de l'échange d'énergie et sur la coordination des deux réseaux de distribution, de sorte qu'elle a accueilli avec une grande satisfaction cette décision de la législature de l'État du Maine. On m'assure que la province du Nouveau-Brunswick est également heureuse de ce grand pas accompli.

Je passerai maintenant à l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent. Les membres du Comité se rappellent que le 29 octobre 1952, la Commission conjointe internationale émit une ordonnance approuvant la construction, l'opération et l'entretien des ouvrages hydroélectriques du Saint-Laurent, subordonnement à diverses mesures de protection contre les dommages résultant de la hausse ou de la baisse du niveau des eaux en amont ou en aval. La partie des ouvrages érigés sur le territoire américain devait cependant être aussi approuvée par la Commission fédérale de l'énergie, ce qui fut fait le 15 juillet 1953. Mais cette décision fut portée en appel et ce ne fut que le 7 juin 1954, que la cour suprême des États-Unis rendit un jugement favorable confirmant la validité du permis accordé par la Commission fédérale de l'énergie. La cérémonie de l'inauguration des travaux eut lieu à Massena, dans l'État de New-York, et à Cornwall, dans la province de l'Ontario, le 10 août 1954.

Depuis le rapport que je vous fis l'an dernier sur le progrès de la construction des usines d'énergie du Saint-Laurent, des résultats importants ont été obtenus, grâce aux efforts conjugués de la Commission hydroélectrique de la province d'Ontario et de l'Autorité de l'énergie de l'État de New-York. Nous avons tout lieu d'espérer que le bassin de retenue en amont du barrage de l'île Barnhart sera rempli et que les premières unités de l'usine d'énergie entreront en service au cours de l'été de 1958.

L'ordonnance de la Commission, en date du 29 octobre 1952, exigeait, outre la construction des ouvrages nécessaires à la production de l'énergie, que les facilités voulues pour la navigation soient prévues, au moyen d'élargissements du chenal

d'après des devis établis en vue d'assurer une vitesse spécifique moyenne du courant dans toutes les parties du chenal, conformément à la régularisation du débit et des niveaux du lac Ontario, établie d'après la Méthode no 5 de régularisation.

Lors de l'émission de l'ordonnance, on doutait de l'exactitude du calcul des débits du lac Ontario, qui avait servi à la préparation de la Méthode no 5 de régularisation. En conséquence, il fut entendu qu'une ordonnance complémentaire, fondée sur de nouveaux calculs, apporterait les corrections nécessaires à l'élargissement du chenal en vue d'assurer un débit basé sur les données de 95 années, mais adapté aux conditions actuelles.

Après de minutieuses études du Bureau international des ingénieurs du lac Ontario et de leurs conseillers techniques, la Commission recommande aux gouvernements, dans des lettres datées du 9 mai 1955, d'approuver certaines normes comportant une échelle de niveaux de 244.0 à 248.0 (pendant la saison de navigation) et un plan de régularisation (12-A-19). Le 3 décembre 1955, les gouvernements du Canada et des États-Unis approuvèrent ces propositions, avec la réserve que le plan de régularisation 12-A-9 ne servirait qu'à tracer les élargissements du chenal et que la Commission devrait continuer ses études en vue d'élaborer un plan de régularisation applicable aux opérations réelles.

Ces études sont faites par le Comité internationale de régie du Saint-Laurent, sous la direction de la Commission conjointe internationale. Ce comité devra veiller, après que les ouvrages auront été construits, à ce que les deux administrations hydroélectriques observent les règlements de la Commission.

La Commission s'occupe actuellement de la rédaction d'une ordonnance complémentaire en vue de donner effet aux recommandations approuvées par les deux gouvernements le 3 décembre 1955. Cette ordonnance complémentaire sera émise très prochainement. Nous en sommes aux dernières retouches et je n'anticipe aucune nouvelle modification. Le nouveau texte est en ce moment entre les mains de nos collègues de Washington. Sa publication est urgente si l'on veut arrêter définitivement les plans du chenal avant que les excavations ne soient trop avancées, et qu'il soit ensuite nécessaire de faire des dépenses additionnelles pour s'y conformer.

L'enquête sur l'utilisation de l'énergie du Saint-Laurent se rattache étroitement à la requête que les gouvernements des États-Unis et du Canada ont faite à la Commission conjointe internationale au sujet des niveaux du lac Ontario et voici maintenant un bref résumé des études concernant celle-ci.

Le 25 juin 1952, les gouvernements du Canada et des États-Unis demandèrent à la Commission de faire une étude du problème des crues extrêmes des eaux du lac Ontario, au bénéfice des propriétaires riverains tant du Canada que des États-Unis. La Commission reçut aussi l'ordre d'étudier les effets du barrage Gut et des autres obstacles qui peuvent influencer sur le niveau des eaux du lac Ontario, ainsi que de rechercher les moyens de maintenir des niveaux plus avantageux, en vue du projet d'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent. Toutefois, l'étude des niveaux du lac Ontario ne devait en rien retarder l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent.

Comme je vous l'ai déjà dit dans des rapports antérieurs, en conformité de l'ordonnance de la Commission conjointe internationale en date du 29 octobre 1952, le gouvernement canadien procéda à la démolition du barrage Gut qui avait été construit dans le Saint-Laurent, à l'embouchure du lac Ontario. Les études subséquentes ont confirmé notre opinion, à l'effet que les effets de ce barrage sur le niveau des eaux du lac avaient été grandement exagérés. Mais le problème général du niveau du lac n'a pas encore été complètement résolu.

Dans son ordonnance approuvant l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent, la Commission reconnut que les propriétaires riverains avaient droit à toute la protection possible, tant du côté américain que du côté canadien, sans toutefois porter obstacle à la navigation et à l'aménagement hydroélectrique, et sans enfreindre les droits des riverains d'aval, comme ceux des régions du lac

Saint-Louis et de Montréal. Il s'agit donc de mettre en équilibre les droits de tous les intéressés pour en arriver à une solution équitable.

Dans ce but, la Commission se réunit à Montréal au mois de mars de l'an dernier, afin d'en arriver à une décision temporaire sur l'échelle de niveaux du lac Ontario qui, au point de vue technique, donnerait tous les résultats voulus. A cette réunion, l'on décida qu'une échelle comportant un niveau maximum de 248.0 et un minimum de 244.0 pendant la saison de navigation répondrait le mieux aux besoins de tous les intéressés. Cette décision fut communiquée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le 17 mars 1955.

Après avoir fixé temporairement l'échelle des niveaux, la Commission donna des audiences publiques à Rochester, (N.Y.), et à Toronto (Ont.), les 12 et 14 avril 1955. Les propriétaires riverains n'étaient pas entièrement satisfaits de l'échelle de niveaux proposée; ils désiraient un niveau minimum moins élevé ou un niveau constant de 246.0 ou moins.

La Commission se réunit de nouveau à Buffalo, le 5 mai suivant, et dut conclure que l'échelle approuvée ne tenait pas un compte suffisant des intérêts riverains d'aval. Nous avons apparemment été trop généreux à l'égard des riverains d'amont. Après quelque discussion, la Commission décida de recommander aux gouvernements de maintenir d'aussi près que possible les niveaux modifiés de 244.0 (pendant la saison de navigation) jusqu'à 248.0. C'est-à-dire que cette échelle de niveaux devint l'objectif visé, vu que l'on ne pouvait l'imposer comme règle précise.

M. Fleming:

D. Quelle est la ligne de partage géographique entre l'amont et l'aval?—R. Il n'y a pas de démarcation, tout dépend du point de vue. Nous employons les mots amont et aval à l'égard des populations qui habitent en haut ou en bas d'un point donné. Quand il est question des niveaux au barrage d'Iroquois, tous les riverains du Saint-Laurent en haut d'Iroquois, jusqu'au lac Ontario et à la rivière Niagara, sont désignés comme étant les intérêts d'amont, tandis que tout ce qui se trouve en bas d'Iroquois, comme les usines hydroélectriques de l'île Barnhart, les niveaux en bas de l'île Barnhart, dans les chenaux du nord et du sud de l'île Cornwall, dans le lac Saint-François, le débit et les niveaux de l'usine hydroélectrique de Beauharnois, les niveaux du lac Saint-Louis et du confluent de la rivière Ottawa, ainsi que toute cette région sont désignés comme intérêts d'aval.

D. C'est alors un terme variable qui s'applique à l'endroit dont il est question pour le moment?—R. Oui. Un riverain peut être classé parmi les intérêts d'amont à un certain moment, tandis qu'il se trouve dans la catégorie des intérêts d'aval à un autre point de vue. C'est une expression de portée générale. Me suis-je exprimé clairement?

D. Oui.—R. Ce n'est pas une définition géographique précise et juridique, mais elle convient à nos fins.

Dans la lettre de la Commission adressée aux gouvernements le 9 mai 1955, pour recommander l'adoption de l'échelle de niveaux, on disait: "En vue des intérêts d'aval et de l'expérience des 95 années passées, la méthode de régularisation préconisée abaissera les niveaux du lac Ontario quand ils dépasseront la cote 246, ce qui est à l'avantage des propriétaires riverains.

Dans la même lettre, la Commission recommandait l'approbation du plan de régularisation (12-A-9), tout en ajoutant que certaines propositions d'amélioration étaient encore à l'étude. Comme je l'ai déjà dit, dans leurs lettres du 3 décembre 1955, les gouvernements signifiaient leur approbation des recommandations de la Commission, touchant la norme et l'échelle des niveaux du lac et lui demandaient de continuer ses études en vue de l'adoption d'un plan de régularisation. C'est ce que nous faisons présentement, dans le but de procurer tous les avantages possibles, tant aux intérêts d'amont qu'à ceux d'aval.

A mesure que ces études progressent, nous avons la conviction qu'il sera réellement possible d'accorder à tous la protection désirée. Mais ce sont là des pro-

blèmes complexes qui demandent des études approfondies et la plus grande attention. La Commission a profité des services de quelques-uns des meilleurs ingénieurs hydrographes du monde entier, tant au Canada qu'aux États-Unis. Nous avons eu le bénéfice de leurs études, qui ne sont pas encore terminées, et nous arriverons à une conclusion pratique et acceptable à tous au Canada.

M. Michener:

D. L'abaissement du niveau du lac Ontario aura-t-il quelque effet sur le niveau du port de Montréal?—R. Quand on abaisse le niveau supérieur du lac Ontario, on réduit par le fait même le débit du Saint-Laurent, ce qui a des résultats très importants au point de vue de la navigation dans le port de Montréal.

La Commission n'a aucun pouvoir et n'exerce aucune autorité dans l'établissement des priorités. Celles-ci font l'objet de traités internationaux et nous n'avons pas le droit de nuire à la navigation, par exemple, afin de favoriser d'autres intérêts. Il nous faut en arriver à un compromis raisonnable où chacun trouve son avantage dans une mesure satisfaisante.

D. Je me demandais s'il y a conflit d'intérêt, et apparemment il y a conflit, entre les intérêts des riverains du lac Ontario qui désirent un abaissement du niveau du lac, et ceux de la navigation du port de Montréal qui exigeraient un niveau plus élevé.—R. Il existe en vérité un conflit d'intérêts.

D. Qui a la mission de concilier ces intérêts en définitive?—R. La Commission conjointe internationale a la responsabilité de soumettre des propositions à l'approbation des gouvernements. Mais ces derniers portent la responsabilité de la décision finale. Toutefois, c'est la Commission qui est responsable des propositions soumises à leur approbation. C'est une question épineuse, vous en conviendrez. D'une part, les riverains du lac demandent un abaissement des niveaux, ou du niveau maximum; d'autre part, il faut retenir une certaine quantité d'eau afin de régulariser le débit, en partie dans l'intérêt de la navigation, mais surtout pour la production de l'énergie. Il y a donc là un conflit d'intérêts dont nous devons trouver la meilleure solution en vue de l'intérêt public des deux pays et des intéressés d'amont et d'aval, sans imposer un trop lourd sacrifice à personne. Nous espérons que la solution se trouvera dans l'emploi de ces 900 millions, ou près d'un milliard de dollars, d'après des plans conçus en vue de la navigation et de la production de l'énergie et comportant des élargissements des chenaux et d'autres travaux exécutés de façon à bénéficier tous les intérêts en jeu. La Commission ne pense pas qu'elle ait à imposer des sacrifices à personne. Nous avons au contraire la tâche moins ingrate et moins désagréable de répartir des avantages qui peuvent être moins considérables pour quelques-uns, que pour d'autres, mais il y a une grande différence entre cela et causer des dommages à quelqu'un. Dans la rédaction de l'ordonnance de la Commission et des documents légaux, j'ai pris grand soin de ne léser en rien les intéressés situés en aval des ouvrages et de leur réserver le plein droit de s'adresser aux tribunaux pour la réparation des torts qu'ils estimeraient leur avoir été faits.

La situation n'est pas tout à fait la même en ce qui concerne les intérêts d'amont. Nous savions qu'en construisant le barrage de l'île Barnhart, nous inonderions des régions du Canada et des États-Unis et que des gens en souffriraient. Notre ordonnance prévoit l'inondation de ces terres, mais aussi une indemnisation juste et complète des individus lésés. La Commission suit de près les procédures qui se déroulent à ce sujet dans les cours de justice des deux pays et, autant que nous sachions, les gens sont satisfaits et sont traités justement. Mais la surveillance doit être constante.

D. La construction de la voie navigable devrait faciliter la solution du conflit d'intérêts, parce qu'il deviendra plus facile de contrôler le débit entre le lac Ontario et le port de Montréal—R. C'est juste. En ce qui concerne le lac Ontario, les hydrographes experts qui font partie du comité de régie sont d'avis qu'après l'achèvement des ouvrages d'Iroquois, au cours de 1958, il sera possible de régulariser

non seulement l'échelle des niveaux du lac Ontario, mais aussi le moment des crues et ainsi, par une manœuvre judicieuse et une prévoyance raisonnable, l'on pourra éviter les dommages résultant des grands vents du début du printemps et de la fin de l'automne. Nous espérons que le système de régularisation apportera bien d'autres avantages que nous n'avons pas encore pu évaluer. Ces résultats éventuels font actuellement l'objet d'études suivies.

La tâche de la Commission conjointe internationale en ce qui concerne les dommages causés à divers endroits est complexe, surtout en ce qui a trait à une indemnisation adéquate.

A la suite des instances des organisations de propriétaires riverains, la section américaine de la Commission conjointe internationale, avec l'appui du secrétariat d'État des États-Unis, a proposé l'insertion d'une disposition spéciale dans l'ordonnance complémentaire sur l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent. Ce projet de modification, qui est maintenant à l'étude, chargerait la Commission de nouvelles fonctions. Elle devrait étudier les réclamations pour dommages attribués à la construction, à l'entretien ou à l'opération des installations hydroélectriques, afin d'en déterminer les causes. Les conclusions de la Commission seraient ensuite utilisées comme éléments de preuve par les intéressés dans tout conflit résultant de ces réclamations. La modification proposée interdirait également aux deux autorités de l'énergie de rejeter l'une sur l'autre la responsabilité des dommages, dans tout procès résultant des réclamations.

Les juristes qui font partie de votre Comité conviendront que la Commission s'engagerait dans une voie qui la mènerait bien loin, si elle entreprenait de faire des lois pour les deux pays. C'est pourquoi la section canadienne a fait appel aux lumières des experts juridiques des deux pays et, en ce qui nous concerne particulièrement, aux conseillers de la couronne. Au lieu de laisser à la Commission conjointe internationale d'en décider elle-même, nous avons renvoyé l'examen de la partie légale de la proposition américaine aux deux gouvernements intéressés, afin qu'ils l'étudient et communiquent leurs conclusions à la Commission.

Je suis heureux de vous apprendre que mes collègues américains ont accepté ce renvoi de la question aux gouvernements. En conséquence, l'ordonnance complémentaire sur l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent n'en fera aucune mention à cause des difficultés d'ordre juridique auxquelles nous serions en butte.

En passant, j'aimerais à vous dire qu'en 1952, lorsque les commissaires canadiens eurent à examiner cette question, ils eurent l'avantage des conseils, qu'ils suivirent du reste, des plus éminents juristes des gouvernements et de l'extérieur. Nous sommes convaincus que la disposition de l'ordonnance actuelle concernant le redressement des torts sera effective, pour employer le langage des juristes. Je pense que nous avons été aussi loin qu'il était possible dans cette ordonnance et nos conseillers sont du même avis. Je verrais avec la plus grande appréhension l'adoption d'un amendement qui comporterait une modification ou une amplification des lois du Canada. Nous ne pensons pas que cela soit de la compétence de la Commission conjointe internationale. Je suis convaincu qu'on en viendra à la même conclusion.

Maintenant, monsieur le président, je passerai brièvement à la requête de 1949, sur la pollution de l'air.

Les membres de votre Comité se rappelleront plusieurs de mes déclarations antérieures où j'ai mentionné qu'à la suite de plaintes au sujet de la pollution de l'air dans la région de la frontière internationale de Détroit et de Windsor, les gouvernements du Canada et des États-Unis avaient chargé la Commission de conduire une enquête à ce sujet.

La Commission a commencé par s'assurer si les navires qui passent dans la rivière Détroit polluent vraiment l'air par la fumée de leurs cheminées et comment il serait possible de remédier à cet état de choses.

A cette fin, un laboratoire fut établi à Windsor par le bureau technique consultatif de la section canadienne de la Commission conjointe internationale. La

section américaine de son côté avait chargé ses techniciens d'étudier cette question de la fumée des navires, en collaboration avec les services de la ville de Détroit et de l'État du Michigan.

On en vint à la conclusion que les navires polluaient en effet l'air, mais qu'un grand nombre d'autres éléments contribuaient aussi à la pollution générale de l'air des villes de Détroit et de Windsor. Afin de déterminer l'importance relative de la fumée des cheminées de navires, la Commission chargea ses techniciens de procéder à l'étude des autres facteurs de la contamination de l'atmosphère, bien qu'il ne fût pas question de faire autre chose que des recommandations aux gouvernements quant à la fumée des navires.

Au sujet des navires, la Commission est maintenant prête à clore son enquête et à formuler des recommandations précises aux gouvernements. Grâce à la force de la persuasion et aussi à la plus entière collaboration des armateurs, le volume de fumée provenant des navires dans la région de Détroit et de Windsor a été réduit au point qu'aujourd'hui 90 à 95 p. 100 des navires obéissent aux directives du comité consultatif et de la Commission.

Il y a encore quelques navires qui ne peuvent s'y conformer, pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'ils sont déjà anciens, du type construit pour les canaux de 14 pieds, et chauffés au charbon. Lorsque le canal maritime aura été construit de Montréal à Kingston, la plupart de ces navires seront retirés de la circulation parce qu'ils ne pourront subir la concurrence des navires modernes de plus fort tonnage. La Commission a conclu qu'il serait trop coûteux d'exiger que les armateurs de ces navires désuets changent leur système de chauffe pour une aussi brève période. En outre, le nombre des navires qui font le transport des denrées sur le haut Saint-Laurent et les Grands lacs est déjà insuffisant et il nous parut arbitraire de le réduire davantage à cause de la fumée.

Comme je viens de le dire, l'enquête sur la pollution de l'air par les navires est presque terminée et la Commission espère que son rapport aux gouvernements devrait être prêt d'ici dix-huit mois. C'est pourquoi elle a ordonné à son comité de présenter le résultat de ses études techniques d'ici à juillet 1957. Elle présentera ensuite son propre rapport aux gouvernements.

Dans ce rapport, à mon avis et à celui de mes collègues, nous devrions recommander l'adoption de mesures qui s'appliqueraient non seulement à la région de Détroit et de Windsor, mais à tout le régime des canaux. Je pense que les navires, et surtout les navires étrangers, qui s'engageront dans le canal maritime à Montréal, devraient être régis par un code uniforme quant aux directives, à leur équipement et aux méthodes d'opération. Nous n'arriverons à rien de satisfaisant, si toutes ces questions sont laissées au caprice des diverses autorités locales. C'est ce que nous voulons pour ce grand canal maritime.

Quant aux autres sources de pollution de l'air dans la région de Détroit et de Windsor, les résultats de notre comité consultatif de techniciens seront communiqués aux autorités sanitaires des deux pays qui ont la responsabilité des problèmes nationaux et de leur solution. La Commission s'est déclarée prête à collaborer à la discussion des effets internationaux des mesures que l'on pourra adopter en vue de corriger la situation. Ces problèmes ne se rencontrent pas uniquement dans la région de Détroit et de Windsor, qui a fait le sujet de notre enquête, mais on les trouve partout et ils revêtent une importance de plus en plus grande.

Il est probable que les conclusions de cette enquête devront être revues et amplifiées.

Je passe maintenant de la pollution de l'air à la pollution des eaux.

M. MICHENER: Monsieur le président, le général voudrait-il répondre aux questions sur la pollution de l'air avant d'aborder un autre sujet?

Le TÉMOIN: Je suis à votre disposition et au service du Comité.

M. MICHENER: Nous ferions peut-être mieux d'attendre la fin de l'exposé pour poser nos questions.

Le PRÉSIDENT: Je vous prie d'attendre.

Le TÉMOIN: Puis-je maintenant aborder le sujet de la pollution des eaux?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: En avril 1946, les gouvernements du Canada et des États-Unis demandèrent à la Commission conjointe internationale de leur faire un rapport sur les effets de la pollution des eaux dans les chenaux qui relient les lacs Huron et Érié. En 1948, ces instructions furent modifiées de façon à englober tous les chenaux qui relient les Grands lacs.

Après une étude approfondie, la Commission présenta son rapport aux gouvernements en 1950. Elle déclarait que la pollution des eaux dans les chenaux avait atteint un degré qui mettait en danger la santé des habitants, ainsi que la faune aquatique. A la lumière de ces conditions, la Commission recommandait l'adoption de "certaines mesures de contrôle de la qualité des eaux", et demandait l'autorisation d'exercer une surveillance constante sur ces eaux afin de pouvoir signaler les cas de pollution attribuables soit aux municipalités riveraines, soit aux fabriques ou établissements industriels, et résultant du déversement des égouts ou des déchets industriels dans les rivières.

Les gouvernements approuvèrent cette proposition et la Commission n'a cessé depuis d'exercer une surveillance assidue par l'entremise de ses comités consultatifs.

Par ses remontrances aux responsables et par sa persuasion, elle a réussi à réduire considérablement la pollution de plusieurs chenaux par les nombreux établissements industriels situés le long des rivières Détroit et Sainte-Claire.

La Commission n'a pas demandé de pouvoirs de répression mais a pensé avoir plus de succès en recourant à la persuasion et en mettant les individus responsables au courant du résultat de ses observations.

La Commission tirait ainsi profit des fruits d'une expérience antérieure, alors qu'elle avait proposé le recours à la contrainte et qu'elle s'était heurtée à l'inaction des gouvernements, sans atteindre son but. C'est à la lumière de cette expérience que la Commission décida de ne pas demander le pouvoir de répression, mais de recourir aux appels à la raison, au bon sens et à la persuasion pour atteindre ses fins, au moins à ce stade de l'opération.

Quand, à la suite de ses études, la Commission découvre une source particulière de pollution, elle avertit les municipalités ou les industries en cause qu'elles violent les clauses du Traité de 1909 et leur signale la gravité des résultats de la pollution des eaux pour elles-mêmes et pour la population d'aval. Elle en appelle à leur sens de justice et d'équité et leur demande d'adopter des mesures préventives.

Comme je le disais tout à l'heure, les industries ont répondu de façon très encourageante à notre appel, en particulier les industries pétro-chimiques des environs de Sarnia et les distillateurs.

Je puis dire que sans exception aucune, les industries des deux côtés de la frontière obéissent aux objurgations de la Commission, et se rendent aux suggestions des comités consultatifs. En conséquence, il y a un progrès continu dans la réduction de la pollution industrielle des eaux et je suis d'avis que cette partie du problème est résolue.

Il y a quelques mois, on rapporta à la Commission qu'une quantité importante de phénol avait été déversée dans les eaux de la rivière Sainte-Claire par une raffinerie de pétrole canadienne.

Cet accident causa la pollution des eaux de la rivière et l'approvisionnement en eau potable de quelques municipalités avant que des mesures palliatives aient pu être appliquées.

La Commission adopta une attitude rigoureuse dans cette question, car elle estimait que la méthode employée pour rapporter les accidents de cette nature n'était pas assez prompte pour que les municipalités puissent protéger leurs prises

d'eau avant que le phénol ou les autres produits contaminants se soient introduits dans les tuyaux d'adduction.

A la suite des entretiens que nous avons eus à Washington en avril dernier, mon collègue le gouverneur Jordan, président de la section américaine de la Commission conjointe internationale, et moi-même, avons écrit aux autorités sanitaires des États et de la province, pour leur demander à quelles méthodes elles ont recours pour rapporter les accidents de cette nature et quelles améliorations pourraient être adoptées afin d'avertir à temps les intéressés dans tous les cas où des matières contaminantes seraient accidentellement déversées dans les rivières.

J'espère que nous réussirons, en collaboration avec la province d'Ontario et les États de New-York et du Michigan, ainsi que les industries intéressées à mettre en œuvre un système qui donnera des résultats pratiques. J'ajouterai qu'il se produisit subséquemment un accident moins important de même nature et que tout le monde fut averti immédiatement le long de la rivière et si le danger avait été plus sérieux, les municipalités eussent pu fermer temporairement leurs prises d'eau, pour empêcher la contamination de pénétrer dans leurs système d'adduction.

Quant à la pollution des eaux résultant des égouts des municipalités canadiennes, je regrette de ne pouvoir vous rapporter une amélioration importante, ou une diminution des matières contaminantes déversées dans les chenaux au grand danger de la santé des populations d'aval dans les deux pays. Toutefois, je suis heureux d'ajouter que le gouvernement d'Ontario a pris récemment une initiative qui nous permet d'espérer enfin une solution satisfaisante.

Le premier ministre d'Ontario, M. Frost, a indiqué qu'il voit d'un fort mauvais œil la pollution des eaux, non seulement dans les rivières internationales, mais dans toutes les rivières de la province qui sont contaminées par la décharge d'égouts non traités ou insuffisamment purifiés. Afin de réduire la pollution et d'améliorer la qualité des eaux potables de l'Ontario, il a obtenu de la législature la création d'une Commission des eaux courantes de l'Ontario.

Cette commission aura des pouvoirs analogues à ceux de la Commission d'énergie hydroélectrique d'Ontario et, en particulier, ce qui est de la plus haute importance, elle est autorisée à emprunter pour la construction d'usines de traitement des égouts qu'elle mettra à la disposition des municipalités au prix coûtant.

J'ai eu l'occasion de discuter le problème avec le président de la nouvelle commission, M. A. M. Snider, et j'ai confiance que nous obtiendrons des résultats. Mais le rôle de la Commission conjointe internationale se borne uniquement à la suppression de la pollution des eaux internationales dans les chenaux des Grands lacs.

La Commission accueille avec joie les mesures positives du gouvernement de l'Ontario, surtout parce que dans nos relations avec les municipalités, nous avons constaté que tout en comprenant les dangers de la situation et en désirant y apporter remède, elles n'avaient pas les ressources financières voulues. Cet aspect de la question se trouve maintenant réglé et nous pouvons espérer un progrès sensible à brève échéance.

Puis-je ajouter à ce sujet, que les États du Michigan et de New-York ont déjà pris des mesures analogues de l'autre côté de la frontière. La suppression des derniers centres municipaux de pollution des eaux progresse de façon satisfaisante. Les municipalités qui ne se conformeront pas aux ordres seront convoquées devant les tribunaux et obligées de prendre les mesures voulues pour cesser d'être un danger à la santé de leurs compatriotes et de leurs voisins. Je pense que nous avons vraiment trouvé la solution d'un très grave problème international.

Pour conclure, je dirai que la Commission surveille de très près depuis plusieurs années la pollution des eaux internationales; elle peut maintenant affirmer qu'il y a eu progrès satisfaisant dans le cas des industries et, depuis la nouvelle loi de l'Ontario, elle estime qu'un grand pas a été fait en vue d'aider les municipalités ontariennes situées sur les chenaux des Grands lacs à supprimer les causes de pollution, en conformité du Traité de 1909.

Monsieur le président, je me reporterai maintenant un peu plus à l'ouest et vous parlerai de l'enquête concernant le lac à la Pluie. En mai 1939, le parlement canadien ratifia la Convention du lac à la Pluie entre le Canada et les États-Unis qui conférait à la Commission conjointe internationale "le pouvoir de déterminer l'époque où se produit, dans l'ensemble du bassin un état extraordinaire, causé par la fluctuation des eaux, et qu'elle soit autorisée à adopter telles mesures de contrôle qu'elle estimera utiles en ce qui concerne les barrages existants à Kettle Falls et à International Falls, ainsi que tous barrages et ouvrages futurs au cas où la Commission jugerait qu'un tel état extraordinaire s'est produit."

En 1949, quand la Commission eut terminé ses études du bassin, on établit un graphique fixant les niveaux des lacs à la Pluie et Namakan pour le premier jour de chaque mois de l'année. Ces niveaux devaient être maintenus dans la mesure du possible par les compagnies de la région qui exploitent le barrage des chutes internationales et les deux barrages des chutes Kettle, dont j'ai déjà parlé. Ce règlement fut inclus dans l'ordonnance émise par la Commission le 8 juin 1949. La régularisation des niveaux des lacs est assurée par la Commission internationale de contrôle du lac à la Pluie, qui présente des rapports chaque année, ou quand l'occasion l'exige, à la Commission conjointe, sur les niveaux de ces lacs.

Tout récemment, la section américaine de la Commission a reçu des plaintes à l'effet que les niveaux des lacs ne sont pas maintenus en conformité de l'ordonnance de la Commission et l'on désire que celle-ci tint des audiences publiques dans la région afin de faire la lumière au sujet de ces plaintes et de reviser au besoin la méthode de régularisation des niveaux.

La section canadienne n'a reçu aucune plainte semblable à celles qui ont été faites à la section américaine et hésite à tenir des audiences publiques, surtout vu que la Commission internationale de contrôle du lac à la Pluie est d'avis que la situation est généralement satisfaisante.

Néanmoins, la section américaine ayant reçu d'autres instances demandant une révision du graphique des niveaux des lacs, la Commission décida, en avril dernier, de tenir des audiences publiques dans la région de lac à la Pluie, après que la Commission de contrôle aura fait à la Commission conjointe internationale un rapport complet sur le fonctionnement des barrages des chutes Kettle et sur les autres éléments en cause.

Nous espérons que ce rapport et le résultat des audiences publiques dissiperont les craintes des plaignants et qu'il n'y aura pas lieu à de nouvelles enquêtes coûteuses. La préparation du rapport technique en question coûtera environ \$3,000 pour notre part et cette somme sera incouste dans les fonds accordés par le Parlement à la Commission.

M. CRESTOHL: J'aimerais à interrompre le général McNaughton pour un moment, afin de régler un point de procédure. Je ne sais pas si le général a encore beaucoup à apprendre au Comité, mais nous ne pourrions rendre justice à un rapport aussi complet et détaillé, si nous commençons à l'interroger dès qu'il l'aura terminé ce matin. Ce rapport est très volumineux et le général a déjà consacré une heure et demie à sa lecture. Il vaudrait peut-être mieux remettre notre interrogatoire à la prochaine séance du Comité. Le texte aura alors été imprimé dans le compte rendu de nos délibérations et le général consentirait peut-être même à déposer la dernière partie de son rapport qui pourrait aussi être imprimée au compte rendu.

Il s'agit là uniquement d'une question de procédure et notre expérience d'aujourd'hui pourrait nous servir de guide pour l'avenir. Quand nous avons des séances comme celle-ci où l'on nous communique de volumineux rapports, ne serait-il pas désirable de demander aux témoins de nous distribuer des exemplaires polygraphiés de leurs mémoires deux ou trois jours avant la séance. Nous pourrions alors les étudier à loisir et souligner les passages sur lesquels nous voudrions avoir plus de précisions. Cette procédure rendrait la tâche beaucoup plus facile aux témoins et plus profitable aux membres du Comité qui pourraient préparer d'avance leurs

demandes de renseignements. Je ne sais pas si vous exigerez une motion formelle dans ce sens, mais je suis prêt à m'en faire le proposeur.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Crestohl, je suis de votre avis et je vous remercie d'avoir soulevé cette question. Vous avez deviné ma pensée lorsque vous avez proposé de renvoyer notre interrogatoire à la prochaine séance. L'exposé du témoin porte sur des questions des plus importantes et dans l'intérêt des membres du Comité, je leur demande de ne pas commencer leur interrogatoire aujourd'hui. Renvoyons-le à une autre séance. Le général McNaughton m'assure qu'il se fera un plaisir de revenir ici pour répondre à toutes les questions que les honorables membres du Comité désireront lui poser.

M. STARR: Pourvu que nous ayons le texte de l'exposé du général.

Le PRÉSIDENT: Je verrai à ce que vous en ayez un exemplaire avant cette séance.

M. CRESTOHL: Ceci ne règle que la première partie de ma proposition. Je songe à l'avenir et je ne voudrais pas que la même situation se reproduise. Ne pensez-vous pas, monsieur le président, qu'un témoin de la catégorie du général McNaughton, appelé à faire un exposé de cette importance, devrait nous distribuer des exemplaires de sa déposition avant de se présenter au Comité plutôt qu'après? Si nous pouvions obtenir ces textes à l'avance, il en résulterait une grande économie de temps.

Le PRÉSIDENT: Je tiendrai compte de vos désirs à l'avenir, monsieur Crestohl.

M. CRESTOHL: Je vous suis bien reconnaissant.

Le TÉMOIN: Je me conformerai à tous vos désirs. Les deux points suivants de mon rapport ont trait à l'enquête ordonnée en 1940 sur le bassin de la rivière Souris et à l'enquête sur les eaux du ruisseau connu sous le nom de Sage Creek. J'aimerais aussi à vous faire dès maintenant une déclaration sur la question du bassin du Columbia. Combien de temps nous reste-t-il?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions continuer jusqu'à 12 heures et demie.

M. CRESTOHL: Je propose que ces rapports soient tout simplement ajoutés à l'exposé du général et nous pourrions l'interroger à la prochaine séance, à moins qu'il n'y ait des raisons spéciales.

M. MICHENER: La question du bassin du Columbia est la plus importante et nous économiserions du temps si l'on autorisait l'impression au compte rendu des parties de l'exposé du général qui ont trait aux deux autres sujets qu'il a mentionnés.

Le TÉMOIN: Messieurs, voudriez-vous alors accepter, tout comme si je vous les avais lus, les brefs rapports que j'ai à vous présenter sur le bassin de la rivière Souris et les problèmes connexes qui en résultent pour la Saskatchewan, le Manitoba et l'État du Dakota-Nord, ainsi que sur la question du ruisseau Sage, petit problème épineux qui s'est élevé entre l'Alberta et le Montana et que nous essayons de régler? Ces brefs exposés peuvent-ils être acceptés et imprimés au compte rendu de la séance?

M. CRESTOHL: Je propose l'adoption de cette suggestion.

(Adopté.)

Note: Voici le texte des exposés mentionnés par le témoin:

ENQUÊTE DE 1940 SUR LE BASSIN DE LA RIVIÈRE SOURIS

Il y a déjà 16 ans que la Commission fut chargée d'étudier la question de la répartition des eaux de la rivière Souris entre la Saskatchewan, le Dakota-Nord et le Manitoba.

Les instructions des deux gouvernements étaient datées du 15 janvier 1940 et demandaient à la Commission de formuler un système équitable de répartition

des eaux entre ces trois entités souveraines. La Commission était aussi chargée de choisir une méthode de régularisation des eaux et, en attendant la solution définitive de ces deux problèmes, elle devait formuler "un régime provisoire de règlement de ces deux questions".

Depuis mon dernier rapport à ce sujet, un grand nombre de discussions ont eu lieu afin d'en arriver à une répartition définitive des eaux en question.

En septembre 1955, la Commission tint des audiences publiques à Winnipeg, Manitoba, à Minot, Dakota-Nord, et à Estevan, Saskatchewan, afin de passer toute la question en revue et d'entendre les divers intéressés au sujet de l'utilisation qu'ils voulaient faire des eaux de la rivière Souris.

A Winnipeg, la province du Manitoba, de l'avis de tous les membres de la Commission, présenta une demande très raisonnable d'un système de partage des eaux venant du Dakota-Nord et traversant la frontière internationale, afin d'assurer aux cultivateurs riverains du Manitoba une source d'eau courante pour l'abreuvement de leur bétail. Les représentants du Manitoba désiraient que cette question fut réglée par une répartition finale des eaux de la Souris.

A Minot, dans le Dakota-Nord, on exposa à la Commission les besoins de la ville de Minot pour les fins municipales et sanitaires, en même temps que la loi régissant l'utilisation des cours d'eau dans le Dakota-Nord.

A Estevan, la Commission entendit les conseillers juridiques de la Saskatchewan expliquer que cette province voudrait construire des barrages au ruisseau Long, près d'Estevan, et à Radville. Le barrage du ruisseau Long a pour but le refroidissement d'une usine thermique de production d'énergie.

Les conseillers de la Saskatchewan demandaient également à la Commission de procéder à une répartition finale des eaux.

Tous les membres de la Commission furent unanimes à reconnaître qu'il était désirable qu'on en arrivât à un partage définitif des eaux, mais les différences entre les lois sur l'emploi des eaux dans la Saskatchewan et dans le Dakota-Nord rendaient le règlement très difficile. Les lois du Dakota-Nord permettent l'utilisation d'une grande quantité d'eau en vue de la conservation du gibier, ce qui n'est pas prévu dans les lois de la Saskatchewan.

Le 26 janvier 1956, à Toronto, la Commission rendit une ordonnance approuvant la demande de la ville de Minot et, à sa récente réunion biannuelle à Washington, elle approuva également le projet de la Saskatchewan en vue de la construction du barrage du ruisseau Long.

Toutefois, ces deux entreprises ne contribuent en rien à la solution du problème et ne font que souligner la demande grandissante d'utilisation des eaux. Celle-ci dépasse de beaucoup le débit de la rivière en temps normal.

Dans ces circonstances le Comité consultatif technique du bassin de la rivière Souris a été chargé de continuer ses études en vue d'un partage définitif des eaux. Il n'est pas encore possible d'en prévoir le résultat, mais il semble évident qu'au point de vue de l'utilisation en aval des eaux d'une manière qui n'est pas permise par les lois de l'État d'amont, le Canada devra invoquer les droits spécifiques garantis à la Saskatchewan par l'article II du Traité de 1909, plutôt que de compter sur les négociations en cours.

ENQUÊTE SUR LE RUISSEAU SAGE

Le 8 avril 1946, les gouvernements du Canada et des États-Unis demandèrent conjointement à la Commission de s'employer au règlement de la division des eaux du ruisseau Sage, entre les éleveurs canadiens de l'Alberta d'une part, et les éleveurs américains du Montana, d'autre part.

Le ruisseau Sage est un petit cours d'eau qui a sa source dans les montagnes Cypress, dans le sud de l'Alberta, et se jette dans un lac glacial situé dans le Montana, tout près de la frontière. Le débit de ce ruisseau dépend presque entièrement

des crues du printemps et c'est pendant cette période que les éleveurs l'endiguent en vue d'irriguer les terres à foin.

On demanda à la Commission d'étudier cette question à la suite de plaintes exposant que les éleveurs canadiens bloquaient le cours d'eau au détriment des éleveurs du Montana. Il arrivait qu'en certaines années il n'y avait plus qu'un mince filet d'eau, ou même aucune eau dans le ruisseau au delà de la frontière.

A première vue, ce problème paraissait assez simple, mais en réalité, il se révéla des plus complexe.

La Commission se vit dans la nécessité de constituer un comité technique international du ruisseau Sage afin d'étudier les divers aspects de la question et un comité international de l'utilisation du sol chargé de déterminer la quantité d'eau disponible et de désigner les terres à irriguer, car les opinions étaient partagées.

La Commission présenta un rapport provisoire aux gouvernements en octobre 1951, dans lequel elle préconisait certaines mesures temporaires afin d'assurer une quantité d'eau au sud de la frontière. Elle demandait également la permission de continuer ses études en vue d'une solution permanente de la difficulté.

L'été dernier, mon collègue, M. Spence, eut plusieurs entrevues avec les éleveurs canadiens en vue d'obtenir leur assentiment à un partage définitif des eaux. On leur demandait d'approuver la construction d'un canal, ou fossé peu profond, pour amener l'eau aux États-Unis, ainsi que d'un réservoir de 7,500 pieds-acres pour retenir les eaux de la crue du printemps. Après la construction de ce réservoir, les éleveurs canadiens n'auraient plus besoin de s'approprier tout le cours d'eau pour l'irrigation de leurs terres pendant la saison de la crue, mais jouiraient d'une réserve d'eau qui leur permettrait l'irrigation continue pendant la plus grande partie de l'année, grâce à la régularisation du débit du réservoir.

Cette proposition a été bien accueillie par les éleveurs et les autorités du Montana. Elle a été soumise au ministère de l'Agriculture qui devra en étudier le coût et les avantages économiques.

M. GOODE: Monsieur le président, quand le général abordera-t-il la question du bassin du Columbia et du Panhandle?

Le TÉMOIN: J'allais justement en parler.

Le PRÉSIDENT: Je pense que le Comité aimerait à recevoir cet exposé immédiatement.

M. STARR: Je me permettrai une observation. Je demanderais au général McNaughton de nous faire son exposé dès maintenant et nous pourrions entrer dans les détails à notre prochaine séance.

M. CRESTOHL: Son exposé paraîtra au compte rendu.

Le TÉMOIN: Les déclarations dont j'ai le texte ici et quelques brefs commentaires constituent l'exposé que j'avais l'intention de vous faire. Nous avons à démêler un écheveau bien embrouillé d'intérêts considérables, depuis la baie de Fundy, du côté de l'Atlantique, jusqu'à l'océan Pacifique, à l'autre extrémité du Canada, et ensuite à partir de la frontière de l'Alaska jusqu'à l'extrême nord. Je me proposais de commencer par ce qui intéresse particulièrement le Comité, comme nous l'avons fait dans le passé et d'employer tout le temps disponible à répondre aux questions spécifiques que l'on me posera, plutôt que d'essayer de m'étendre sur toute une infinité de questions et de détails.

Monsieur le président, en ce qui concerne l'enquête dont les gouvernements du Canada et des États-Unis ont chargé la Commission internationale conjointe le 9 mars 1943, et qui comportait une étude approfondie du bassin du Columbia et de ses tributaires, les membres du Comité ont déjà appris de la bouche du ministre des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales, le 23 mai 1956, à la Chambre des communes, que le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis ont convenu d'un échange confidentiel de vues dans l'espoir que ces négociations pourront contribuer à la solution du problème.

Dans ces circonstances, il me semble que l'on ne saurait convenablement discuter les questions en litige. Toutefois, vu que les gouvernements ont exprimé le désir que la Commission continue l'enquête sur le bassin du Columbia comme on le lui avait demandé en 1944, et comme M. Lesage l'a mentionné dans sa déclaration, elle poussera ses études avec toutes les ressources dont elle dispose. Les conclusions et le résultat des études de la section canadienne de la Commission seront communiqués au comité interministériel de l'utilisation des eaux, que le ministre a mentionné, et dont la mission est d'étudier ce problème et de préparer la documentation nécessaire aux discussions diplomatiques avec les États-Unis, qui auront lieu dans quelques mois, lorsque les deux pays auront préparé leurs dossiers.

En passant, je me permettrai de mentionner que les arrangements conclus en vue de la solution des difficultés qui divisent les deux sections de la Commission, sont un autre exemple de la très grande utilité du Traité de 1909, et de la dette de gratitude que nous avons à l'égard de la vision et de la prévoyance de ceux qui en ont rédigé et négocié les dispositions.

L'on constatera que l'article VIII du traité prévoit justement l'arrangement de discussions diplomatiques comme celles dont il est question. En effet, l'article VIII spécifie entre autres choses, que si la Commission est divisée également sur une question et que la section canadienne et la section américaine ne peuvent s'entendre sur une question d'importance fondamentale "les Hautes parties contractantes devront en conséquence s'efforcer de s'entendre sur le règlement de la question ou de l'affaire qui fait le sujet du différend, et s'il intervient arrangement entre elles, cet arrangement sera couché par écrit sous la forme d'un Protocole et sera communiqué aux commissaires, qui devront prendre les mesures ultérieures qui pourront être nécessaires pour mettre à exécution cet arrangement."

En conséquence, je suis heureux de pouvoir vous dire, au nom de la section canadienne de la Commission, que celle-ci s'empressera de se conformer aux vues du gouvernement, telles que celui-ci les aura fait connaître au Parlement.

Le problème du bassin du Columbia comporte des aspects qui font l'objet d'études confidentielles par le gouvernement, avec qui nous collaborons entièrement. Il ne serait guère convenable que j'en fasse mention ici, ou ailleurs.

M. Michener:

D. Le général McNaughton pourrait-il nous dire quels sont les points en litige et quels problèmes les gouvernements s'efforcent de résoudre?—R. Je serai heureux de le faire et si le président me le permet, je déposerai de nouveau le texte de la déclaration que je fis à la Commission conjointe internationale le 5 avril 1955. Il contient un exposé minutieux et complet des propositions formulées en vue de l'aménagement et de l'exploitation des eaux du Columbia et de la rivière Kootenay que l'on désirerait retenir pour les dériver ensuite dans le bassin du fleuve Fraser, par un tunnel percé à travers les montagnes Monashee. On régulariserait ensuite le débit de ce bassin afin de multiplier la quantité d'énergie produite dans le bassin du Fraser, dans une entreprise purement canadienne et à l'avantage du Canada tout entier.

Cette déclaration contient l'exposé des propositions et des mesures de coopération que nous pensions pouvoir offrir aux États-Unis et je suis heureux de vous en distribuer de nouveau le texte. Elle avait été imprimée lorsque je fis rapport au Comité, mais on peut la réimprimer et la distribuer aux membres du Comité afin qu'ils puissent l'étudier.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'avis que cette déclaration doit être déposée et imprimée au compte rendu?

Adopté. (*Voir l'Appendice A*).

M. STICK: Le texte sera ajouté au compte rendu de la séance.

Le TÉMOIN: Veuillez me permettre de continuer avant que je perde le fil de ma pensée. Cette déclaration exprimait aussi complètement que possible les vues de la section canadienne sur l'utilisation des eaux du Columbia et résumaient ses recommandations. C'est là un côté de la médaille. Si l'on me demande de faire voir l'autre côté, je ne saurais faire mieux que de déposer, avec votre permission, la réponse que le président de la section américaine donna aux propositions de la section canadienne, à Ottawa le 4 octobre 1955. S'il m'est permis de déposer le texte de cette réponse, les membres du Comité auront alors l'historique complet des divergences qui séparent les deux sections de la Commission et que les gouvernements s'efforcent maintenant de concilier, en application de la procédure établie par le traité. J'ajouterai aussi ma réponse du même jour.

M. Crestohl:

D. Monsieur le président, je propose que le texte de cette réponse soit déposée avec les autres documents. (Voir les Appendices B et C).—R. Il s'agit là de documents de nature technique et je serai heureux de vous donner toutes les explications que vous désirerez sur les faits, pourvu qu'elles ne portent pas sur le terrain des négociations confidentielles en cours. Je puis vous dire pourquoi nous croyons en la validité des propositions de la section canadienne et nous mettons en doute le point de vue du gouverneur Jordan, tel qu'il l'a exprimé dans sa réponse. Après ce que je viens de dire, je pense qu'il est nécessaire que les membres du Comité puissent prendre connaissance des documents qui seront publiés et alors je serai entièrement à votre disposition, dans les limites permises.

D. Votre mention des divergences de vues entre les membres de la section canadienne et ceux de la section américaine a suscité mon intérêt. Vous avez répété à plusieurs reprises que notre version, ou plutôt la version des ingénieurs canadiens, avait été généralement acceptée. Est-ce là une pure coïncidence, ou cela prouve-t-il qu'ils ont fait une étude plus approfondie du problème? Il vous sera peut-être difficile de répondre à cette question, mais elle offre un certain intérêt. Je vous poserai également une deuxième question: vos techniciens semblent avoir étudié la question de la pollution de l'air et je me demande s'ils en sont venus à quelque conclusion au sujet de la substitution du gaz au charbon, comme combustible, et s'il en résulterait une diminution importante de la pollution de l'air.—R. En réponse à votre première question, qui me place dans une situation un peu difficile, je dirai que c'est là un merveilleux éloge du travail des professionnels et des techniciens de la section canadienne de la Commission. Je serais le dernier homme au monde à ne pas reconnaître les services éminents de ces techniciens qui ont été mis à notre service par l'industrie et d'autres intéressés. Nous avons reçu la plus merveilleuse assistance et collaboration dans l'étude de ces questions. Mais je ne voudrais pas que l'on pense nos collègues américains moins soigneux dans leur travail. Des deux côtés de la Commission, les gouvernements nous ont accordé tous les avantages et nous ont permis de nous adresser aux experts du service public et aussi à l'extérieur, de recourir à tous ceux qui pouvaient nous faire bénéficier de talents particuliers et nous donner les conseils dont nous avons besoin. C'est la source de la mesure de succès que nous avons pu avoir.

D. J'admettrai qu'il y a eu simplement pure coïncidence.—R. Les divergences ont été vives et ce n'est pas surprenant, si les gens comprennent les grandes responsabilités dont le traité a chargé la Commission. Nous avons en réalité été constitués en un tribunal chargé de décider quelle est la meilleure et la plus équitable méthode d'utilisation de cette importante ressource naturelle des eaux dont les deux pays jouissent sur leurs frontières. Nos conclusions devront contenir les règles de la division de cette richesse entre les deux pays pour les années à venir et à perpétuité. C'est là un travail énorme, qui n'ira pas sans de profondes divergences de vues et il faudra, à l'occasion, recourir au moyen prévu par les auteurs du traité. Les

gouvernements devront intervenir et procéder par la voie diplomatique, afin de nous faire connaître leurs décisions sur certains points. Nous nous inclinons naturellement et, après le règlement de ce point en particulier, nous continuerons notre travail. Il n'y a pas d'autre moyen de régler les différends de cette nature.

Nous aurons encore des controverses plus vives et des différends plus aigus, non pas qu'il y ait détérioration des relations entre les deux pays, mais parce que l'on comprend de plus en plus que l'utilisation des eaux sera l'élément primordial du développement de la civilisation sur le continent nord-américain. La quantité des eaux disponibles est limitée et il faut qu'elle soit répartie avec équité et précision. La section canadienne doit défendre les droits de notre pays et, en toute justice, déployer toujours ses efforts dans ce but.

D. Préférez-vous répondre dès maintenant à ma deuxième question, ou attendre une autre séance?—R. Vous parlez de la pollution de l'air?

Le PRÉSIDENT: Ne pourrait-on pas réserver ce sujet pour notre dernière réunion?

M. CRESTOHL: Cela me convient.

Le PRÉSIDENT: Avant de nous séparer, je voudrais exprimer au général McNaughton, au nom de tous les membres du Comité, toute notre gratitude pour son magnifique exposé. M. Starr désirerait aussi apporter une correction au compte rendu de l'une de nos séances.

M. STARR: A la page 110 de la version anglaise du compte rendu des délibérations du Comité des Affaires extérieures, séance du 24 avril 1956, à la ligne 47, le mot "cancellation" devrait être substitué au mot "conciliation".

Le PRÉSIDENT: Je l'avais noté quand vous me l'avez signalé.

APPENDICE A

COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE

Assemblée semestrielle

Washington, D.C.

5 avril 1955

Enquête du bassin du Columbia (1944)

La Commission conjointe internationale se réunit en session publique dans ses bureaux de l'édifice de la Commission fédérale du commerce, à Washington, D.C., le 5 avril 1955, à dix heures du matin, sous la présidence de M. Jordan. Présents M. Len Jordan, le général A. G. L. McNaughton, M. Roger B. McWhorter, M. George Spence, M. Eugène W. Weber et M. J.-Lucien Dansereau.

Aussi présents:

William R. Vallance, conseil du gouvernement des États-Unis.

M. George Vest, conseil associé du gouvernement des États-Unis.

M. Ernest-A. Côté, conseil du gouvernement du Canada.

M. O. W. Dier, du ministère des Affaires extérieures du Canada.

Le brigadier général E. C. Itschner, représentant le major général B. L. Robinson, président de la section américaine de la Commission internationale d'ingénieurs du bassin du Columbia.

M. C. G. Paulsen, membre de la section américaine de la Commission internationale d'ingénieurs du bassin du Columbia.

M. J. W. Roche, du corps du génie de l'armée des États-Unis.

M. A. O. Waananen, de la division des levés géologiques du ministère de l'Intérieur des États-Unis.

M. T. M. Patterson, Président de la section canadienne de la Commission internationale d'ingénieurs du bassin du Columbia.

Le brigadier J.-P. Carrière, membre de la section canadienne de la Commission internationale d'ingénieurs du bassin du Columbia.

M. C. K. Hurst, du ministère des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales du Canada.

M. J. L. MacCallum, conseiller juridique de la section canadienne de la Commission conjointe internationale.

M. E. R. Peterson, conseiller technique de la section canadienne de la Commission conjointe internationale.

M. Jesse B. Ellis, secrétaire de la section américaine.

Mlle E. M. Sutherland, secrétaire de la section canadienne de la Commission conjointe internationale.

M. D. G. Chance, secrétaire adjoint de la section canadienne de la Commission conjointe internationale.

COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE

Compte rendu de la discussion qui eut lieu sur l'enquête du bassin du Columbia (9 mars 1944) à la session biannuelle de la Commission conjointe internationale, à Washington, le 5 avril 1955.

(Dossier 51)

M. JORDAN: Messieurs, la session d'avril de la Commission conjointe internationale est ouverte.

Le premier article au programme est le Dossier 51, sur l'enquête du bassin du Columbia. Nous recevrons d'abord le rapport semestriel de la Commission internationale d'ingénieurs du Columbia, présenté par le général Itschner, au nom du major général B. L. Robinson qui n'a pu venir ici ce matin.

Le général Itschner.

DÉCLARATION DU GÉNÉRAL E. C. ITSCHNER
DU CORPS DE GÉNIE DE L'ARMÉE DES ÉTATS-UNIS

Le général ITSCHNER: Monsieur le président, le général Robinson m'a chargé de vous exprimer son regret de ne pouvoir venir ici aujourd'hui, parce qu'il est obligé d'assister à une réunion très importante de la Commission militaire de sélection.

Je vous lirai les principaux passages du rapport semestriel de la Commission d'ingénieurs du Columbia, sur les opérations du 1er avril au 31 mars 1955.

(Le général donne lecture du rapport sur les opérations courantes.)

Le général ITSCHNER: Monsieur le président, ceci termine le rapport du comité d'ingénieurs.

M. JORDAN: Monsieur Patterson, avez-vous quelque chose à ajouter au rapport du général Itschner?

M. PATTERSON: Non, monsieur le président. Le général Itschner a présenté le rapport de la Commission et, à moins que l'on n'ait quelques questions à poser, je n'ai rien à ajouter.

M. JORDAN: Nous sommes prêts à recevoir les questions que l'on voudra poser à ces messieurs, ou à permettre la discussion.

Le général ITSCHNER: Je pourrais traiter deux points intéressants qui ne font pas partie du rapport.

M. JORDAN: Oui.

Le général ITSCHNER: Deux sujets sur des opérations américaines. Le premier a trait au rapport sur la rivière Middle Snake. C'est un rapport conjoint du corps du génie et du Bureau de l'assainissement sur l'entreprise de la rivière Snake inférieure; je devrais plutôt dire du bassin de la rivière Middle Snake, y compris la Clearwater. Ce rapport sera présenté bientôt au Congrès des États-Unis et recommandera tout probablement l'approbation de quatre projets, dont deux sur la Clearwater et deux sur la Middle Snake.

Les deux barrages de la rivière Clearwater sont proposés par le Corps du génie, l'un à Bruces Eddy et l'autre à Penny Cliffs. Ils auront une capacité considérable de retenue et seront utiles au double point de vue du contrôle des crues et de la production d'énergie.

Les deux autres ne sont que des entreprises ordinaires du Bureau de l'assainissement, à Mountain Sheep et à Pleasant Valley. Il y a toutefois lieu de ne pas confondre avec la chute de grande hauteur dont le Corps du génie avait autrefois proposé l'aménagement à Mountain Sheep.

Le second projet est celui du barrage John Day, situé entre McNary, en amont, et The Dalles, en aval.

Le Corps du génie a demandé un crédit d'un demi-million afin de commencer les plans de ce barrage au cours de la prochaine année financière. Cependant cet argent n'a pas encore été voté.

Des compagnies privées d'énergie ont manifesté beaucoup d'intérêt dans ce projet et ont même offert d'en entreprendre la construction en société avec le Corps de génie, qui aurait exécuté lui-même les travaux. Ainsi, tous les plans déjà préparés par le Corps de génie avant la conclusion de l'accord auraient servi à la construction et les travaux n'auraient pas été retardés.

Ce projet d'association n'a pas encore été examiné ni approuvé par le gouvernement des États-Unis. Aucun projet de loi à ce sujet n'a été présenté au Congrès depuis le début de la session en cours.

Ces commentaires vous font voir les derniers développements à cet égard.

M. JORDAN: Je vous remercie, général Itschner.

Le commissaire Weber a la parole.

M. WEBER: Nous devons recevoir, paraît-il, un exposé de l'état de la question au Canada.

Est-ce exact, général?

Le général McNAUGHTON: Je serai très heureux de vous faire cet exposé, si vous le désirez.

M. WEBER: Si nous devons entendre cet exposé, je réserverai les questions que je voulais poser.

M. JORDAN: Général McNaughton, le moment est opportun pour votre exposé et nous pourrons ensuite revenir à la discussion ou aux questions, s'il y a lieu.

Le général McNAUGHTON: Je suis heureux de cette occasion, monsieur le président.

En répondant au désir que vous avez exprimé de connaître les plans du Canada au sujet de l'aménagement du Columbia, et des bassins tributaires, je me trouve dans une situation quelque peu délicate. C'est que je comparais présentement devant un comité de la Chambre des communes où je suis appelé à rendre témoignage à ce sujet et l'on doit me rappeler tout prochainement pour m'interroger de nouveau.

Les questions en discussions soulèvent un très vif intérêt dans tout le Canada. Et afin que ma situation ne comporte aucune équivoque aux yeux du comité, il sera nécessaire que je le mette au courant, ainsi que le gouvernement du Canada, de toutes les discussions auxquelles j'aurai participé à ce sujet dans l'intervalle.

C'est pourquoi, monsieur le président, si je dois prendre la parole, les délibérations d'aujourd'hui devront être publiques, car je ne saurais rien cacher, vous le comprenez, à un comité de la Chambre des communes.

Monsieur le président, j'ai lu avec le plus grand intérêt les remarques que vous avez faites à la réunion du comité international des chambres de commerce du Canada et des États-Unis, tenue aux Bermudes en mars dernier, sur le sujet des ressources hydrauliques du Canada et des États-Unis.

J'approuve pleinement la plupart de vos remarques, en particulier celles qui ont trait aux eaux limitrophes.

Toutefois, je diffère d'opinion avec vous sur quelques points, justement, au sujet que vous avez inscrit au programme de notre discussion d'aujourd'hui.

Je veux parler en particulier du bassin du Columbia, où les rivières internationales qui offrent un intérêt particulier au Canada et aux États-Unis traversent à plusieurs reprises la frontière entre nos deux pays, qui est fixée au 49e parallèle de latitude.

Je ne suis pas entièrement d'accord avec votre interprétation de l'Article II dans ces cas, de sorte que l'on ne doit accepter aucun postulat fondé sur votre thèse. Mais, je me bornerai à cette déclaration pour le moment et je n'entrerai pas plus loin dans la discussion de nos divergences.

Je désirerais toutefois commenter l'une de vos remarques, monsieur le président, que je relève à la page 16 du texte de votre discours, que vous avez eu l'amabilité de m'adresser.

Vous dites:

Lorsqu'une ressource susceptible d'exploitation au Canada est abandonné pendant longtemps, ou à perpétuité, il y a lieu de regarder la valeur présente de cette ressource comme un instrument acceptable d'échange.

Vous indiquez ensuite qu'une certaine quantité d'énergie électrique pourrait être acceptable en retour.

Je vous ferai remarquer que c'est là, en partie du moins, l'argument que la section canadienne de la Commission a soutenu. Je puis vous assurer que nous serons des plus heureux de reprendre avec vous l'examen de cet aspect de la question dès que le moment vous conviendra.

Nous insisterons toutefois sur la discussion simultanée de l'alternative, c'est-à-dire de la valeur du débit régularisé en termes du potentiel d'énergie qu'il représente.

Nous ne pourrions cependant aborder cette discussion lors de l'examen du dossier 69, sur la demande que les États-Unis ont formulée au sujet de la rivière Libby, comme vous semblez le désirer, car le gouvernement du Canada a déclaré que la décision à ce sujet doit être réservée jusqu'à ce que le Canada en soit arrivé à une conclusion concernant la dérivation d'une partie des eaux de la rivière Kootenay.

Je préconise plutôt une discussion qui pourrait aboutir à une entente sur les principes généraux de la question du bassin du Columbia, que l'on pourrait appliquer à l'étude conjointe de certains projets que je me propose de vous communiquer ce matin.

Je le répète, nous serons heureux de discuter avec vous toutes les questions concernant l'estimation des avantages qui peuvent résulter pour l'aval de la retenue des eaux supérieures, dans leur relation avec les principes généraux applicables aux projets pour lesquels nous désirons nous associer.

Vous pouvez être assuré, monsieur le président, que nous exposerons notre cause avec toute la logique et la vigueur dont nous serons capables et nous sommes convaincus que vous en ferez autant de votre côté.

Je veux me conformer au désir que vous m'avez exprimé lors de notre première entrevue, lorsque je suis venu vous voir dans vos magnifiques nouveaux bureaux, à mon retour au Canada de la réunion de la Commission mixte permanente du Canada et des États-Unis sur la défense des Caraïbes et de la zone du canal de Panama. Vous m'avez dit alors, et j'ai acquiescé, que je devrais saisir la première occasion de vous exposer les plans préparés au Canada en vue de l'utilisation des grandes ressources hydrauliques de la partie canadienne du bassin du Columbia et des bassins adjacents.

J'esquisserai ces plans à la Commission afin de vous mettre au courant des progrès réalisés et des magnifiques perspectives entrevues, ainsi que des espérances que nous avons quant aux effets économiques et aux avantages qui pourront en résulter pour le Canada.

Quand je dis pour le Canada, il s'agit surtout de la Colombie-Britannique. Mais je n'ometts pas les possibilités évidentes d'un arrangement coopératif entre le Canada et les États-Unis sur l'exploitation et l'utilisation des eaux qu'il sera jugé avantageux de laisser suivre leurs cours du Canada au delà de la frontière.

En conséquence, au cours de mon exposé, après avoir esquissé les grandes lignes des plans généraux que nous avons formulés pour l'utilisation au Canada

des chutes et des eaux du bassin du Columbia, je vous indiquerai les parties du Columbia et de la rivière Kootenay pour lesquelles il y aurait lieu, je pense, de discuter l'utilisation conjointe des eaux à notre avantage réciproque.

Je vous expliquerai brièvement les plans en préparation pour l'utilisation des ressources hydrauliques du Canada dans le bassin du Columbia et les bassins adjacents.

Ces renseignements seront les mêmes que j'ai déjà donnés au Comité permanent des Affaires extérieures de la Chambre des communes sauf que je vous indiquerai, en plus, les entreprises que la section canadienne juge relever d'une action conjointe, comme je l'ai déjà mentionné.

Je donnerai la même explication au comité de la Chambre des communes lors de ma prochaine comparution qui aura lieu pendant la dernière semaine du mois courant.

Je tiens à souligner que tous ces projets ne sont encore qu'au stade de la préparation et qu'aucune décision n'a été prise. Au moment opportun, ce sera le gouvernement du Canada qui décidera ce qu'il y a lieu de faire en vue de la construction et de l'exploitation des ouvrages d'aménagement au Canada.

Je tiens à affirmer aussi que dans la préparation de nos plans, nous avons respecté scrupuleusement les principes de la coopération entre nations, les règles du droit, de la coutume et de l'équité, ainsi que les droits fondamentaux garantis par le Traité de 1909, qui lie le Canada et les États-Unis.

Nous nous trouverons dans la situation enviable où, grâce à la stricte interprétation de la loi et du traité, nous pouvons conserver nos droits à l'usage de la plus grande partie des ressources hydrauliques du territoire canadien, ou ayant leur source en territoire canadien, si l'on préfère.

Vous comprendrez qu'aucune mesure légale ne sera écartée pour assurer la protection de nos droits et je suis convaincu, monsieur le président, que dans une situation semblable, vous feriez de même.

Monsieur le président, il serait oiseux en présence d'un groupe comme celui-ci de gaspiller du temps à la description topographique du bassin du Columbia, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Pour faciliter l'examen de la question, j'ai préparé une liste des ouvrages déjà construits et des aménagements prévus pour l'utilisation de l'énergie hydroélectrique du Columbia et de ses tributaires, au nord de la rivière Snake. Cette liste se trouve au Tableau I, que vous avez déjà dans le compte rendu des délibérations du Comité permanent des Affaires extérieures de la Chambre des communes.

Je demanderai à M. Chance de vous passer quelques exemplaires additionnels de ces tableaux.

Voudriez-vous distribuer ces tableaux aux personnes présentes dans cette salle, pour qu'on puisse les consulter.

En même temps, je demanderai à M. Peterson de placer les cartes à la vue, ainsi que le profil du Columbia et du bassin du Fraser.

Monsieur MacCallum, à quelle date la Chambre a-t-elle publié ces appendices?

M. MACCALLUM: Le premier jour de votre comparution.

Le général McNAUGHTON: Il s'agit du fascicule no 1 des Procès-verbaux et témoignages des séances du mardi 1er mars, et du mercredi 9 mars. Les tableaux en question commencent à la page 67, au Tableau I.

Le Tableau I n'offre d'intérêt qu'au point de vue consultation; il donne la liste des ouvrages hydroélectriques déjà construits ou approuvés sur le Columbia et ses tributaires, aux États-Unis, au nord de la rivière Snake.

Le Tableau II indique la situation en ce qui concerne l'emmagasinage des eaux.

Le Tableau III contient la liste des barrages, digues de retenue et usines qu'il serait possible de construire au Canada, d'après les études faites par le ministère des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales, à la demande de la section canadienne de la Commission conjointe internationale. Il y aura sans doute lieu à des modifications de ces projets après plus amples renseignements, surtout en ce qui concerne la nature des fondations.

La carte indique le cours des principales rivières et de leurs tributaires dans le bassin du Columbia supérieur et les bassins adjacents. Pour compléter ces renseignements, le profil indique le niveau de la surface des eaux . . .

M. McWHORTER: Est-ce le même profil qui a paru dans le rapport de M. Warren?

Le général McNAUGHTON: Non, il a été refait.

Le long du Columbia, et le long des rivières Thompson-Sud et Thompson jusqu'à leur confluent avec le Fraser, où il y a encore 450 pieds de chute avant d'arriver à l'océan. La rivière de l'Aigle, tributaire du lac Shuswap, a sa source à sept milles seulement du Columbia, à Revelstoke.

Nos études sur les lieux ont démontré qu'il est possible de détourner par cette route les eaux du Columbia dans le bassin du Fraser. Je reviendrai sur ce point. Le profil indique également les endroits où les chutes peuvent être concentrées et utilisées pour la production hydroélectrique ou la retenue des eaux. La carte hydrographique au-dessus indique le débit annuel moyen qui résulterait des dérivations que nous avons en vue.

Les plans hydrographiques que je passe au président indiquent le débit mensuel moyen à quelques endroits le long de ces cours d'eau, où l'on a établi des stations de jaugeage qui fonctionnent depuis quelque temps.

On y donne les chiffres relatifs au débit minimum et maximum des années pour lesquelles nous avons des données. D'autres graphiques indiquent le débit moyen de chaque année, afin d'illustrer les fluctuations considérables du débit d'année en année et même de mois en mois.

C'est ce qui rend essentiel l'emmagasinage des eaux, soit annuel, soit cyclique, en vue de tout plan d'aménagement important du bassin d'un cours d'eau, comme le Columbia ou la Kootenay, dont les eaux sont essentiellement de source glaciaire.

Sans un système de retenue des eaux, toute installation hydroélectrique serait forcément limitée au point de vue économique par le débit minimum. Il en résulterait un coût unitaire élevé et le gaspillage de la plus grande partie de l'eau des crues.

Heureusement, comme je l'ai déjà dit à la Commission, nous avons constaté la possibilité d'aménager une capacité de retenue raisonnable. Il s'agit en définitive d'utiliser les ressources de façon à ce que le Canada y trouve le plus grand avantage possible.

Dans les renseignements topographiques que je vous ai donnés, il est important de remarquer les diverses méthodes qui s'offrent à l'utilisation des eaux du bassin du Columbia. Pour la commodité de la discussion, je les ai divisées en trois cas principaux, avec de nombreuses variantes.

Dans le premier cas, il n'y aurait aucune diversion d'un tributaire à un autre, et la rivière Kootenay continuerait son cours dans la grande boucle du Montana et de l'Idaho, descendant une pente de 570 pieds en route, ce qui est à la base des grands projets de Libby et de Katka aux États-Unis, qui sont préconisés par certains intérêts américains.

Dans ce cas, le grand bassin de retenue de Libby accorderait une mesure importante de protection des plaines de l'Idaho contre les inondations et quelques avantages aussi, quoique moins considérables, aux riches terres agricoles de la plaine de Créston, en Colombie-Britannique.

Le débit contrôlé du bassin de Libby serait des plus avantageux aux usines américaines situées en aval et serait aussi de quelque utilité aux usines canadiennes situées sur la branche ouest de la rivière Kootenay.

Toutefois, pour faire de ces possibilités théoriques une réalité qui offrirait des avantages substantiels au Canada, la partie de la rivière qui relie le lac Kootenay au Columbia devrait être aménagée à nouveau, ce qui serait une entreprise très coûteuse et inutile à l'heure actuelle, parce que les usines ont été jusqu'à présent bien entretenues et produisent encore l'énergie de façon économique, malgré leur outillage déjà ancien.

L'efficacité des méthodes de production de l'énergie n'a pas une très grande importance vu que le débit de la rivière dépasse normalement la capacité des turbines.

Sans dérivation, les eaux du Columbia continueraient de couler au même débit dans le barrage de Grande-Coulée. Toutefois, la construction des barrages de Mica et de Murphy Creek permettrait la régularisation du débit dans la mesure de 10.5 millions de pieds-acre, comme je l'ai dit à la Chambre des communes. Une révision des données topographiques a permis de porter maintenant ce chiffre à 11.8 millions de pieds-acre et de plus de 4 millions de pieds-acre pour le barrage de Murphy Creek, ce qui représente pour les États-Unis une production annuelle de plus de 14 billions de kilowatt-heures d'énergie de pointe, en remplacement d'énergie thermique qui coûte 6/10^e de cent par kilowatt-heure.

Dans le deuxième cas, il n'y aurait ni turbines ni générateurs au barrage de la rivière Bull. Les eaux de la rivière Kootenay seraient retenues au taux de 5,000 pieds cubes par seconde dans le bassin Bull River-Luxor.

Ce bassin, d'après les plans actuels, aurait une capacité de 3.4 millions de pieds-acre. Il alimenterait, sur le Columbia, les usines d'énergie de Luxor, Donald Canyon, Mica, Priest Rapids, et Little Dalles, puis les usines des lacs Arrow et de Murphy Creek et enfin le bassin de Grande-Coulée, au delà de la frontière.

En ce qui concerne les États-Unis, le volume d'eau déversé dans le bassin de Grande-Coulée resterait le même, malgré le détournement de la rivière Coulée. Mais il en résulterait une perte potentielle considérable d'énergie sur la rivière Kootenay, dans le Montana et l'Idaho, égale au débit annuel moyen de 5,000 pieds par seconde avec 570 pieds de chute, dont 232 pieds auraient pu être aménagés à Libby et 263 pieds à Katka, d'après le rapport 308 du rapport du Corps de génie de l'armée des États-Unis.

A la chute déjà mentionnée de Libby viendrait s'ajouter tout d'abord l'eau de l'inondation que le gouvernement du Canada permettrait à la frontière, jusqu'à un maximum de 150 pieds, ce qui refoulerait les eaux jusqu'au pied du barrage de la rivière Bull; ou à un maximum moins élevé de 37 pieds qui refoulerait l'eau jusqu'au pied du barrage Dorr.

Ce plan numéro 2, ne modifierait en rien la quantité d'eau retenue dans le bassin du Columbia au-dessus de la frontière des États-Unis.

Ce cas comporte une variante dans la construction d'un barrage à Dorr, afin de retenir les eaux des rivières Bull et Elk et des tributaires adjacents de la rivière Kootenay, soit approximativement 3,000 pieds cubes par seconde du débit annuel moyen.

Par cette variante, les eaux retenues rempliraient le bassin en amont de Dorr et seraient refoulées jusqu'au pied du barrage de la rivière Bull. Ce barrage serait muni de pompes qui permettraient de déverser l'eau à une hauteur d'environ 220 pieds, dans le bassin Bull River-Luxor, jusqu'à l'élévation 2710 au-dessus du niveau de la mer, où elle serait utilisée par les usines canadiennes situées sur le Columbia jusqu'à la frontière, ou préférablement d'après le plan 3 en la détournant dans le bassin du Fraser.

Dans ce dernier cas, l'énergie produite serait dix fois plus considérable que l'énergie employée au pompage de l'eau.

Dans le troisième cas, un tunnel, ou peut-être deux tunnels de la même dimension que celui qui a été construit récemment par la Commission hydroélectrique de l'Ontario à Niagara, raccorderaient le bassin de Little Dalles, indiqué sur le profil, avec le lac Summit, à la source de la rivière de l'Aigle.

Le tunnel, ou les tunnels, permettraient la dérivation de l'eau retenue dans les bassins Luxor-Bull River et Mica, jusqu'à une quantité de 15 millions de pieds-acre par année, au moment voulu pour la régularisation du débit du Fraser.

J'appelle votre attention sur les courbes hydrographiques du système du Fraser, qui indiquent le genre de régularisation qu'il serait possible d'obtenir de ces 15 millions de pieds-acre par année. Une autre ligne indique le débit qui résulterait d'une moindre retenue d'environ 10 millions de pieds-acre.

Au cours de leur trajet jusqu'au Fraser, ces eaux seraient d'abord utilisées à l'usine de Mica et ensuite à celle de Priest Rapids. Ces eaux dérivées ne passeraient pas l'usine de Dalles.

D'après ce plan, l'énergie résultant de cette retenue de 15 millions de pieds-acre dans les bassins de Mica et de Bull River-Luxor serait entièrement produite au Canada et en grande partie dans le système du Fraser, à proximité des grands centres qui se développent rapidement dans l'estuaire de ce fleuve.

Ce point est très important, car les eaux dérivées du Columbia faciliteraient l'utilisation du débit du Fraser lui-même. C'est là une chose désirable, qui représenterait la production d'une somme considérable d'énergie qui, autrement, ne serait pas disponible vu que le Fraser a été réservé d'abord à la propagation du saumon. Dans les circonstances actuelles, il est impossible d'utiliser les grands lacs du système du Fraser pour la retenue des eaux parce qu'on nuirait par là au frai du saumon et à la croissance des jeunes poissons.

Pour la clarté des termes, monsieur le président, je me suis borné à une description générale de ces trois cas.

Pour plus de détails, je vous prie d'étudier les tableaux qui font voir les avantages de chacun et la répartition des eaux.

Dans le même but de clarté, j'ai fondé mes chiffres sur le débit annuel moyen et la somme réelle d'énergie produite pourrait varier en plus ou en moins, suivant les fluctuations du débit d'une année à l'autre.

En premier lieu, je vous invite à examiner le Tableau IV, qui établit une comparaison entre le projet américain de Libby, et le projet canadien de Mica.

Les chiffres estimatifs du coût et des bénéfices ont été établis par les ingénieurs américains dans le cas du projet Libby et par des ingénieurs conseils canadiens en ce qui concerne le projet Mica. Dans les deux cas, ces chiffres ont été vérifiés avec tant de soin que nous avons toute raison de les accepter.

Le coût estimatif du projet Mica est de 247 millions; il produira 1,100,000 kilowatts. L'an dernier, j'avais mentionné un coût estimatif de 425 millions. La diminution résulte du fait que l'on a abandonné le plan d'un barrage-poids en béton pour celui d'un barrage en enrochements avec usine souterraine.

L'estimation de 425 millions était tout à fait provisoire, uniquement fondée sur les maigres données que nous possédions alors et comportait toutes sortes d'éléments de sécurité introduits aux divers échelons et par moi-même, pour refroidir tout optimisme exagéré.

Dans le cas numéro 2 qui comporte la dérivation de 5,000 pieds cubes par seconde du débit annuel moyen de la rivière Kootenay, l'on augmenterait de 220,000 kilowatts la production de Mica, de 130,000 celle de Priest Rapids, et de 70,000 celle de Little Dalles. Cette production croîtrait encore proportionnellement de 8 à 5 chaque endroit si l'on établissait l'usine de pompage du bassin de la Dorr.

Toutes ces variantes accroîtraient également, comme vous pouvez le voir, les avantages dans le bassin du Fraser.

Mon Tableau V fait la comparaison des projets Libby et Katka, si l'on permet l'inondation à l'élévation de 150 pieds du passage de l'est dans la rivière Libby, comme vous le proposiez dans votre demande, en regard des 37 pieds d'élévation dont j'ai parlé ce matin et qui refouleraient les eaux jusqu'au pied du barrage Dorr. Dans ce dernier cas, le débit moyen de la rivière Kootenay serait réduit de 5,000 pieds par seconde, par la dérivation à Canal Flats.

Cette proposition comporte l'utilisation du cours des rivières Bull et Elk dans une usine d'énergie sur la Dorr.

Je discuterai plus longuement tout à l'heure le plan d'inondation de 37 pieds à la frontière.

Le Tableau VI offre le plus haut intérêt, parce qu'il indique sommairement les effets de la dérivation contrôlée de 5,000 pieds cubes par seconde de la rivière Kootenay au bassin du Columbia, de la rivière Thompson et du Fraser.

Ces chiffres prévoient l'utilisation éventuelle complète à chaque emplacement des eaux dérivées. Sauf pour la rivière Thompson et pour le Fraser, où nos études ne sont pas encore terminées, ainsi que le signale la Note 3, nous avons établi notre estimation sur l'utilisation des trois-quarts seulement de la chute des eaux.

Nous avons adopté cette méthode afin de ne pas surestimer les bénéfices éventuels de l'utilisation de ces eaux.

Pour résumer, je me suis efforcé de vos tracer un bref aperçu des trois plans que nous avons étudiés et qui comportent tous certaines variantes. Je le répète, le plan no 1, n'envisage aucune dérivation des eaux du Columbia ou de la rivière Kootenay.

Le plan no 2, comporte la dérivation des eaux de la rivière Kootenay dans le bassin du Columbia et leur utilisation subséquente au Canada et ensuite aux États-Unis. Le plan no 3 envisage une dérivation des eaux du Columbia supérieur dans le Fraser, y compris une dérivation des eaux de la rivière Kootenay supérieure dans le bassin du Columbia, comme dans le plan no 2.

J'ai déjà dit qu'à notre avis, ces trois plans ne violent d'aucune façon les dispositions du Traité de 1909, et ne portent non plus aucune atteinte aux intérêts américains acquis légalement en vertu dudit traité.

Les études de la section canadienne de la Commission conjointe internationale indiquent clairement que dans les conditions proposées, le point maximum d'utilisation des eaux passant du Canada aux États-Unis se trouverait au barrage de Grande-Coulée.

A cet endroit également, les droits des États-Unis paraissent plus évidents que nulle part ailleurs. C'est la conséquence de l'ordonnance de 1941 de la Commission conjointe internationale, qui a permis aux États-Unis d'inonder les terres jusqu'à la frontière, même si certains effets du refoulement des eaux se font sentir au Canada.

Je vous renvoie maintenant au Tableau VII qui indique, à la lumière des renseignements en la possession de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, les demandes présentes et futures d'eau pour le barrage de Grande-Coulée.

J'emploie le mot "demandes" parce que nous ne savons pas encore jusqu'à quel point les débits mentionnés font partie des droits et des priorités qu'on ne saurait infirmer sans une violation des dispositions de l'Article II du Traité de 1909, que reconnaîtrait le tribunal compétent qui est, dans ce cas, la Cour de l'Échiquier du Canada.

J'ajouterai, monsieur le président, que nous serions heureux de connaître vos vues sur ce point et que nous les étudierons soigneusement en consultation avec les conseillers juridiques de la Couronne.

Les courbes hydrographiques que nous avons produites s'appliquent à une année de débit moyen, 1947-1949, et à la pire année de toutes, 1943-1944.

Elles font voir le débit utilisé à Grande-Coulée, soit 85,000 pieds cubes par seconde, ce qui représente les besoins en eau des turbines actuelles de Grande-Coulée, fonctionnant à plein rendement. Lorsque le débit dépasse ce chiffre, il est possible de remplir les réservoirs de retenue de Grande-Coulée.

On peut également retenir une partie des eaux lorsque l'installation ne fonctionne pas à pleine capacité, mais j'ai fondé mes calculs sur le besoin maximum. C'est vers la même période que nous proposerions de retenir les eaux dans les bassins des rivières Bull, et Luxor-Mica, pour les dériver dans le bassin du Fraser.

Je tiens à démontrer clairement qu'il est de toute nécessité de prévoir l'utilisation des eaux retenues à un autre endroit, afin de mettre en œuvre leur énorme potentiel d'énergie résultant de la haute altitude des bassins de retenue.

Ce point est d'importance encore plus grande dans les années de faible débit dans toutes les rivières du bassin, car ce sont les seules années où il devient difficile de remplir le bassin de Grande-Coulée et de répondre en même temps à tous les besoins que j'ai inclus dans le mot "demandes".

Si vous jetez un autre coup d'œil sur le Tableau VII, vous constatez que dans une année de débit moyen, 1947-1948, la quantité d'eau retenue dans le bassin de Grande-Coulée pendant la période des crues est de 47,700,000 pieds-acre. Et ceci ne s'applique pas uniquement à la période de crue.

La demande totale durant cette période, pour le présent et pour l'avenir, est de 31,600,000, ce qui laisse un excédent de 16,100,000 pieds-acre, soit plus qu'il faut pour répondre à toutes les demandes, y compris les 15 millions de pieds-acre que nous proposons de dériver dans le bassin du Fraser.

Vous voyez que l'excédent n'est pas considérable et peut disparaître ou même être transformé en une déficience si nous nous engageons à livrer une plus grande quantité d'eau aux États-Unis, ou si des droits sont acquis d'autre façon.

Si nous contractons un engagement additionnel de cette nature en accordant par contrat aux États-Unis l'usage de notre capacité limitée de retenue des eaux, comme il en était question pour les projets Castlegar et Kaiser, ou comme on le propose en aval du lac Arrow, notre situation deviendrait doublement critique. Ceci résulterait non seulement de l'obligation contractuelle d'augmenter notre retenue en pieds-acres, mais du fait que nous céderions par un tel contrat une capacité de retenue que nous pourrions utiliser pendant les crues à créer une réserve pour les années de basses eaux et aussi à maintenir le niveau de la chute de Murphy Creek de façon à permettre à notre usine de fonctionner à plein rendement au moins neuf années sur dix.

La colonne de l'année 1943-1944, dans le Tableau VII, indique la gravité de notre situation en une année de sécheresse, même sans l'engagement de fournir les 3 millions de pieds-acre du projet Castlegar.

Heureusement, et je parlerai franchement en analysant ce tableau, je ne crois pas que les États-Unis puissent établir que toutes les demandes en question doivent être classées parmi les droits déjà acquis.

Bien que je ne puisse être spécifique pour le moment, j'ai tout lieu d'espérer qu'il sera possible d'aménager une capacité additionnelle de retenue qui pourrait combler la déficience en période de besoin.

Vous remarquerez, monsieur le président, que je m'exprime en toute franchise, sans chercher à dissimuler la modicité des ressources excédentaires et sans indiquer non plus que nous serions disposés à vous faire plus de concessions que nous le devons au strict point de vue légal.

Je devrais expliquer la valeur réelle de la capacité d'emmagasinage des eaux. Mes remarques devraient faire le pendant à vos déclarations de la réunion des Bermudes, car il est évident que nous différons d'opinion sur cette importante question.

Monsieur le président, j'aimerais à parler sans ambages et à pouvoir discuter avec vous l'attitude plutôt dogmatique que l'on prend de chaque côté sur ces sujets. Et avant de nous engager plus avant dans leurs discussions inconciliables, dirais-je, il serait peut-être sage que nous tenions conseil.

M. JORDAN: Je suis à votre disposition.

Le général McNAUGHTON: A titre d'exemple, prenons le cas d'un bassin de retenue d'une capacité d'un million de pieds-acre et offrant une chute de 1,000 pieds. J'imaginerai aussi que l'on utilise la force hydraulique dans les turbines, les générateurs et les appareils auxiliaires jusqu'aux barres de distribution, à un rendement optimum de 85 p. 100, ce qui est raisonnable avec un outillage moderne.

Un pied-acre d'eau utilisé avec une chute d'un pied produit 1.02 kilowatt-heure d'énergie, dont 85 p. 100 en électricité et 15 p. 100 de perte résultant du gaspillage de l'eau, et de la friction dans les conduites, les chenaux et les turbines.

En conséquence, un million de pieds-acre avec une chute de mille pieds produiront un million multiplié par mille fois 1.02, par 85 p. 100, soit, si vous acceptez mon calcul, .87 billions de kilowatt-heures d'énergie électrique.

Sans l'existence de cette réserve, constituée en période cyclique, les usines génératrices d'aval seraient paralysées pendant les périodes des basses eaux et une partie de leurs turbines, de leurs générateurs et de leurs transformateurs rendue inutilisable.

Vous nous avez dit dans le rapport sur le Columbia que ces usines vont se multiplier d'ici quelques années. Chaque fois qu'il se construit une nouvelle usine sans qu'il y ait une réserve suffisante d'eau en amont, on multiplie la valeur de la réserve existante, sans laquelle les lignes de transmission et les systèmes de distribution ne fonctionneraient qu'à demi-rendement, tandis que le personnel de l'administration, de l'entretien, des services techniques, de la comptabilité, etc., continueraient de toucher leurs appointements, tout en ne travaillant qu'une partie du temps.

Et pendant ces périodes d'obscurcissement ou de pénombre, les usagers clameraient pour qu'on leur livre à tout prix l'énergie nécessaire à leurs industries.

Si ces réserves hydrauliques ne sont pas prévues et aménagées à l'avance, la seule alternative se trouve dans la construction de centrales thermiques. Dans de telles circonstances, la valeur réelle de l'électricité produite par les réserves hydrauliques se chiffre par le coût de l'énergie des centrales thermiques, qui constitue le seul moyen de remplacement.

Cette conclusion se trouve confirmée par l'expérience de la Commission elle-même.

Vous vous souvenez sans doute qu'à la réunion de Montréal, lorsque nous en étions à l'étude de la question des niveaux et de la régularisation du débit du lac Ontario, nous avons reçu de la Commission hydroélectrique, appuyée par l'Autorité de l'énergie de l'État de New-York, un mémoire exposant l'opinion que nous devions maintenir dans le lac l'eau à un niveau auquel elle disait avoir droit.

Dans ce mémoire, elle prétendait que si nous autorisions un niveau inférieur, elle avait droit à une indemnisation pour la déperdition d'énergie.

Quand nous en sommes venus à l'analyse des chiffres des deux productrices d'énergie, nous avons constaté qu'ils étaient fondés sur le coût de production des centrales thermiques.

Mais la Commission n'avait pas à s'occuper de cette question. Nous ne sommes pas entrés dans les détails, parce que nous ne reconnaissons pas la prémisse sur lequel la thèse était fondée. Vous vous en souvenez, monsieur Jordan, n'est-ce pas? Cet exemple prouve que dans l'étude des aménagements et des méthodes de production, les ingénieurs et les économistes fondent leurs calculs du coût de l'énergie sur l'alternative des centrales thermiques.

Eventuellement, ce sera sur le coût de l'énergie atomique, mais nous n'en sommes pas encore là.

L'admirable ouvrage publié récemment sous le titre "The Energy Base of the North West States", établit franchement et clairement que le coût de l'énergie électrique produite par les centrales thermiques des États du nord-ouest est de 5.5/10 à 6/10 c. par kilowatt-heure. Il s'agit des nouvelles centrales thermiques employées à plein rendement et le coût s'élève à 8/10 c. pour l'énergie supplémentaire produite aux heures de pointe seulement.

Ces chiffres concordent bien avec le résultat de notre expérience au Canada. C'est même un peu mieux que l'on peut faire ailleurs.

Je vois M. Dupuis qui fait un signe d'assentiment, car il nous faut tenir compte d'un prix de transport beaucoup plus élevé pour notre combustible. En effet, dans les États du nord-ouest, presque toutes les grandes centrales sont établies

sur l'océan et profitent de taux de transport très modiques pour la houille ou le mazout dont elles ont besoin.

Comme je l'ai déjà dit, si l'eau manque, les turbines, les générateurs, les tableaux de distribution, les transformateurs, les lignes de transmission, les circuits de distribution et tout l'appareillage sont inutilisés et il n'y a aucune économie, car dans une installation hydroélectrique le coût est presque entièrement imputable aux immobilisations. En conséquence, la valeur de l'énergie produite aux heures de pointe au moyen de l'eau emmagasinée dans les bassins est la même que celle qui est produite par l'autre méthode, c'est-à-dire par la vapeur.

Au coût de 7/10 c. par kilowatt-heure, disons, les .87 billion de kilowatts-heure d'énergie de pointe représentent une somme annuelle de 6.1 millions de dollars, c'est-à-dire ce que coûterait la solution de remplacement.

Toutefois, je dirai à la Commission en particulier qu'un bon marché comporte toujours des bénéfices pour les deux parties intéressées et nous ne demandons certainement pas que l'État d'amont reçoive la pleine valeur en espèces ou l'équivalent.

Dans tous les cas où nous pouvons travailler ensemble, il est équitable qu'il y ait division des bénéfices. En conséquence, le remboursement en espèces ou sous la forme d'énergie doit être un moyen terme entre la valeur de l'énergie produite d'une part, ou du coût de l'emmagasinage des eaux et des frais connexes, d'autre part.

La division exacte des bénéfices ne saurait être l'objet d'une règle générale, mais doit être fixée d'un commun accord dans chaque cas et c'est le principe qui m'a inspiré au cours de toute la discussion sur la valeur des avantages pour les intéressés d'aval.

Aucun membre de la section canadienne de la Commission internationale conjointe n'a tenté de fixer une ligne de partage définitive.

Je soutiens cependant que la valeur de l'eau emmagasinée dans des périodes cycliques doit être calculée d'après le coût de la production des centrales thermiques aux heures de pointe et non d'après le coût moins élevé de la production de base constante de l'énergie hydroélectrique. Aux heures de pointe, la production de l'énergie coûte de 7/10 c. à 1 c. par kilowatt-heure.

Je vois dans votre rapport que vous allez continuer d'exiger, dans le bassin du Columbia, le prix de base de \$17.50 par c.v., soit approximativement 2.1/10 c. par kilowatt-heure.

Des conditions analogues régissent la constitution annuelle des réserves d'eau, mais dans le cas présent ces valeurs sont sujettes à quelques modifications pour la bonne raison que les grandes réserves ne sont pas toujours utilisées pendant les années où le débit est élevé; ou même suffisant.

Par exemple, le débit peut être plus que suffisant même aux heures de pointe et alors l'excédent doit être estimé en relation des augmentations qui peuvent se produire dans l'utilisation constante de base.

Dans la conférence que vous avez donnée aux Bermudes, vous avez exprimé une opinion semblable.

Monsieur le président, j'aborderai maintenant le sujet auquel vous portez sans doute le plus d'intérêt. Je veux parler des propositions que j'ai mentionnées à l'égard des divers projets et arrangements que la Commission devrait étudier en vue des conclusions qu'elle est appelée à formuler dans le rapport qui lui a été demandé sur le bassin du Columbia.

Pendant la période requise pour l'aménagement du Fraser et la construction du barrage Mica, il sera peut-être possible de fournir temporairement, à un prix convenable, un débit régularisé à l'usage des usines du bassin du Columbia situées États-Unis. Ceci aurait lieu juste pendant la période où l'on anticipe une grande disette d'énergie aux États-Unis et permettrait à la région du nord-ouest

du Pacifique d'aménager ses propres bassins de retenue et de trouver d'autres solutions de remplacement.

En ajoutant dix millions de pieds-acre au débit minimum du Columbia, on augmenterait annuellement d'environ $7\frac{1}{2}$ billions de kilowatt-heures la production de pointe des usines actuelles et de celles qui sont présentement en construction. Et si la même quantité d'eau est encore disponible quand toutes les installations projetées auront été construites sur le Columbia et aux États-Unis, l'augmentation de l'énergie attribuable à l'emmagasinage des eaux s'élèvera à plus de 10 billions de kilowatt-heures par année.

Il faut noter que la capacité des chenaux d'amenée du débit régularisé est tellement considérable que l'on pourra continuer cette gigantesque contribution pendant les périodes de production maximum.

Un barrage à Murphy Creek retiendrait environ 4 millions de pieds-acre, selon la hauteur de chute désirée. L'eau ainsi retenue, si on l'utilisait pendant les périodes de débit minimum, accroîtrait la production des usines actuelles ou en construction de la région d'aval aux États-Unis, d'au moins trois billions de kilowatt-heures par année, selon la capacité de retenue du bassin, que nous ne connaissons pas encore.

Une fois l'expansion de l'utilisation terminée aux États-Unis, ce chiffre dépasserait quatre billions de kilowatt-heures par année.

Ce projet est à l'étude et nous espérons en connaître tous les effets possibles au cours de l'année. Est-ce exact, monsieur Patterson?

M. PATTERSON: Oui, c'est exact.

Le général McNAUGHTON: Toutefois, il faut remarquer que si l'on retient 15 millions de pieds-acre en amont des lacs Arrow, il n'y aura plus d'eau pour remplir le bassin de ces lacs dans les années de sécheresse. La réserve des lacs Arrow deviendrait alors cyclique, c'est-à-dire qu'une fois utilisée on ne pourrait la renouveler avant plusieurs années.

A ce sujet, j'ai déjà mentionné l'importance que nous attachons à conserver au Canada la priorité de l'emploi des eaux des bassins de haute altitude de Mica et de Luxor-Bull.

Tout barrage construit à Murphy Creek en vue de créer une chute de plus de 35 pieds, refoulerait l'eau jusqu'à Brillant, dernier point d'aval où il y ait une usine sur la Kootenay.

Toutefois, l'utilisation maximum de l'eau à cet endroit sur la Kootenay ne dépasse pas 13,500 pieds cubes par seconde, ce qui est une quantité infime en regard du débit du Columbia et de la Mica réunis, qui serait disponible à Murphy Creek.

Le refoulement à Brillant ne représenterait que le transfert d'énergie d'un endroit à un autre aux moments où le bassin des lacs Arrow serait rempli. Il n'y aurait aucune autre modification.

Nous offrons la solution suivante avec quelque hésitation, et uniquement parce que l'étude des premiers rapports techniques sur le Columbia indiquent que l'on avait d'abord projeté de donner 42 pieds de hauteur de plus qu'actuellement au barrage de Grande-Coulée.

Nous ignorons jusqu'à quel point cette solution serait d'ordre pratique.

En exhaussant le barrage de Grande-Coulée de l'élévation 1288 à l'élévation 1330, on relèverait la chute actuelle de 328 pieds à 370 pieds. On augmenterait ainsi la capacité de retenue, et remarquez que je ne dis ni annuelle ni cyclique, d'environ 3,300,000 pieds-acre.

Cette réserve additionnelle ne pourrait être constituée pendant une année de sécheresse si l'on voulait en même temps remplir les bassins de la Mica et des rivières Bull-Luxor.

Dans les années ordinaires, si l'on comprend également l'eau qui entre directement dans le bassin Roosevelt, il reste un excédent d'environ 19 millions de pieds-acre qui ne sont pas utilisés et qui pourraient être emmagasinés dans le bassin de Grande-Coulée.

Si l'on retient 15 millions de pieds-acre dans le bassin de la Mica et en amont, alors qu'il faut à Grande-Coulée cinq millions de pieds-acre pour remplir le bassin et un million de pieds-acre pour l'irrigation, il ne reste plus qu'un excédent d'environ quatre millions disponible pour le bassin des lacs Arrow et l'augmentation prévue à Grande-Coulée.

Il nous semble possible d'obtenir les meilleurs résultats en permettant l'inondation des régions de la frontière qui résulterait d'un exhaussement de 42 pieds du bassin de Grande-Coulée. Cette réserve serait de nature cyclique et l'on pourrait en temps normal employer les générateurs actuels avec une chute de 42 pieds plus élevée qu'aujourd'hui.

En reconstruisant les générateurs, comme nous l'avons déjà fait dans quelques-unes de nos usines, il serait possible d'en augmenter la production de 12 p. 100, ou de 230,000 kilowatts. Pendant les années de sécheresse, l'on pourrait utiliser cette réserve cyclique, surtout si vous avez alors construit en aval les immenses usines dont vous avez parlé, et ce double emploi serait, à n'en pas douter, extrêmement utile.

L'exhaussement du barrage de Grande-Coulée refoulerait les eaux jusqu'à l'usine de Waneta, sur la rivière Pend d'Oreille. La hauteur de l'eau ainsi refoulée atteindrait 30 pieds pendant une période d'environ six mois, si l'eau retenue est employée pour les besoins annuels.

Si on l'employait cycliquement au contraire, le refoulement serait constant.

La production de l'énergie des quatre unités de Waneta se trouverait en conséquence réduite d'environ 58,000 kilowatts, et tout arrangement devrait inclure l'indemnisation de Cominco pour cette perte d'énergie.

Pour revenir à l'autre extrémité de la Kootenay, à l'endroit où elle pénètre au Canada par le passage de l'est, si le Canada aménageait le barrage Dorr sur la rivière Kootenay, les avantages du Barrage Libby se trouveraient amoindris d'autant.

Le niveau supérieur des eaux retenues à Libby se trouverait à l'élévation 2346, soit 113 pieds de moins que l'élévation projetée de 2459. La capacité de retenue du barrage Libby serait diminuée d'environ 3,700,000 pieds-acre.

Avec le niveau de 2346, la capacité totale du barrage Libby serait d'environ 2,200,000 pieds-acre, dont 100,000 pieds-acre sur le territoire canadien. Il faut aussi remarquer que si les barrages de Mica et de Bull-Luxor sont construits, il n'y aura plus assez d'eau excédentaire dans les années de sécheresse pour remplir le bassin de la Libby, en même temps que les bassins de Grande-Coulée, de Mica et de la rivière Bull.

Lorsqu'il y aurait de l'eau en quantité suffisante pour remplir le bassin, la chute serait de 232 pieds. Si vous en tirez 50 p. 100, comme vous le mentionnez dans votre demande d'approbation du projet de Libby, la capacité utile de retenue sera d'environ 1,700,000 pieds-acre. Mais si vous vous tenez au chiffre ordinaire de 35 p. 100, la capacité utile de retenue n'est plus que de 1,200,000 pieds-acre.

Je rappelle que la capacité accrue, si l'on relève le niveau de l'eau de 37 pieds à la frontière, sera d'environ 800,000 pieds-acre, ce qui n'est pas à dédaigner.

Il est aussi possible d'accroître la capacité de retenue du bassin de la rivière et du lac Kootenay de 375,000 pieds-acre et l'on pourrait retenir également un million de pieds-acre dans le lac Duncan.

Dans ces deux cas, les eaux passent à des endroits que nous avons mentionnés comme sites possibles de nouvelles installations et celles-ci deviendraient irréalisables pour la plupart, parce qu'il n'y aurait plus un excédent d'eau suffisant, sauf dans les années où les eaux sont plus abondantes que d'ordinaire.

Il est probable que certains des autres bassins de retenue envisagés ne seraient utilisés que cycliquement, c'est-à-dire pendant les années de basses eaux et dans de telles circonstances, ces bassins contribueraient normalement à l'élévation de la chute aux usines qui en dépendront, mais non à l'accroissement du débit.

Pour me résumer, monsieur le président, je dirai que la section canadienne est prête à aborder avec vous la discussion, dans les limites générales de l'enquête du Columbia, la conclusion d'accords coopératifs sur les sujets suivants, que nous pourrions proposer dans notre rapport aux gouvernements des États-Unis et du Canada et en faire l'objet des recommandations conjointes sur lesquelles nous serions d'accord.

Premièrement, l'usage temporaire, et j'insiste sur ce point, aux États-Unis du débit régularisé du bassin de la Mica;

Deuxièmement, et du bassin de Murphy Creek;

Troisièmement, la possibilité que le Canada permette un relèvement de 42 pieds dans le niveau du Columbia, à l'endroit où il passe la frontière et entre aux États-Unis, inondant ainsi le chenal de déversement du barrage de Murphy Creek. Il en résulterait un relèvement correspondant du niveau de l'eau au barrage de Grande-Coulée.

Quatrièmement, la possibilité que le Canada permette un relèvement de niveau de 37 pieds au point où la rivière Kootenay passe aux États-Unis, c'est-à-dire au passage de l'est, ce qui inonderait le chenal de déversement du barrage Dorr.

Ceci permettrait un exhaussement du barrage projeté de Libby, Montana, au-dessus du niveau de l'eau à la frontière.

Pour conclure, monsieur le président, je vous rappellerai la première section de l'ordonnance de la Commission en date 25 juillet 1952, qui autorisait la production d'énergie à Waneta, sur la rivière Pend d'Oreille.

Vos collègues n'ont pas oublié que cette disposition fut insérée dans l'ordonnance à l'insistance de la section américaine de la Commission, qui voulait protéger des droits acquis au débit de la rivière Pend d'Oreille.

Naturellement, la section canadienne devra également assurer la sauvegarde des droits du Canada dans tout arrangement qui pourra être conclu en vue de l'utilisation des eaux du Columbia et de la rivière Kootenay.

C'est tout ce que j'ai à dire.

M. JORDAN: Je vous remercie, mon général, de nous avoir présenté un sommaire aussi complet des plans formulés au Canada pour l'utilisation de la partie canadienne des ressources du bassin du Columbia.

Je dois vous féliciter au sujet de la minutie que vous avez apportée à ces études.

Nous vous remercions aussi de nous avoir distribué des exemplaires du hansard, qui contient l'exposé que vous avez fait à votre comité et que vous nous avez répété aujourd'hui. Nous avons donc eu l'occasion d'examiner à l'avance quelques-unes de vos propositions. D'autres sont nouvelles.

Je suis heureux de constater que vous êtes quelquefois d'accord avec moi, car je vous assure que nos divergences sont importantes quand il s'agit de certaines phases essentielles du problème dont nous devons trouver une solution finale, sur la base d'avantages réciproques.

Sans entrer dans les détails des divers sujets de votre exposé, je me permettrai d'expliquer brièvement l'attitude des États-Unis relativement à l'utilisation de ces ressources.

Vous savez que nous avons commencé, il y a déjà environ vingt ans, l'étude des ressources hydrauliques du bassin du Columbia. Nous l'avons poursuivie aussi rapidement qu'il était possible dans les circonstances. La guerre est venue ensuite interrompre nos travaux. Depuis, nous avons repris et révisé ces études et nous avons maintenant ce que nous croyons être un relevé très complet de nos

ressources au point de vue technique. De même, nous avons acquis certaines données techniques sur les ressources qui se trouvent de votre côté de la frontière et que vous avez discutées si habilement ce matin.

J'ajouterai qu'au début de nos études nous ne possédions pas de données précises sur les ressources du Canada. A ce moment là d'ailleurs, vous n'en aviez pas encore vous-mêmes.

Conséquemment, nous avons approuvé de bonne foi un vaste plan de l'aménagement de nos ressources aux États-Unis.

Au point de vue technique, nous avons compris dès le début l'importance de retenues considérable en amont, quand même il ne s'agirait que de protéger contre les inondations les centres industriels et les villes que nous avons établis en aval.

Nous admettons également qu'il résulte pour les régions d'aval certains bénéfices des réserves d'eau constituées en amont.

Il est possible que nous différions grandement quant à l'estimation de ces valeurs, car il m'a paru d'après votre exposé que le Canada se voit obligé de résoudre des problèmes différents des nôtres.

Vous ne parlez que de la production de l'énergie hydroélectrique, avec raison peut-être, car vous avez encore de vastes ressources à exploiter. De notre côté de la frontière, nous avons adopté la politique de commencer par les projets qui nous paraissaient les meilleurs, qui rapportaient le plus de bénéfices en proportion de leur coût. Nous avons colonisé les vastes régions des prairies de l'ouest en commençant par défricher les meilleures terres et c'est ainsi que nous avons fait pour l'utilisation de nos rivières, nous avons commencé par les aménagements hydroélectriques les plus prometteurs.

Nos ingénieurs nous disent que si nous utilisons à la production de l'énergie hydroélectrique chaque pied de chute des tributaires du Columbia, nous atteindrions un chiffre très élevé, sujet à être modifié d'année en année, comme il y a des années d'abondance d'eau et des années de sécheresse.

Nos études démontrent que le coût de ces aménagements hydroélectriques suit une marche ascendante. C'est-à-dire que si nous commençons par le plus avantageux, chaque installation successive nous donne un taux de bénéfices moins considérable que la précédente.

Nous savons également que la production thermique de l'électricité fait la concurrence à la production hydraulique et nos études des prix de revient indiquent que le coût de l'énergie thermique a une tendance à diminuer rapidement.

Il y a quelques mois j'étais en visite à Salt-Lake-City. J'y ai vu deux centrales thermiques fonctionnant près l'une de l'autre. Mais elles avaient été construites à une génération de distance. L'une d'elles tirait un kilowatt-heure d'énergie de deux livres de houille. L'autre obtenait un kilowatt-heure d'énergie d'une livre de la même houille, ou au moins de houille qui paraissait identique en apparence à un homme de la rue comme moi.

Nous avons donc réalisé d'immenses progrès dans le domaine de l'efficacité mécanique.

Je voudrais vous faire voir que le coût de l'énergie hydroélectrique va en augmentant, tandis que celui de l'énergie thermique diminue. Je ne sais pas à quel point ils s'égaliseront.

Mais la nature humaine étant telle que nous la connaissons, il est peu probable que ce jour-là, bien que nous soyons férus de l'utilisation de l'énergie hydraulique et de la construction de barrages, nous continuions à harnacher les forces des grandes rivières lorsqu'il sera possible d'obtenir l'énergie à meilleur marché d'autres sources. Quand il sera possible de faire mieux, j'imagine que le coût pèsera dans la balance.

J'ai été heureux du ton amical de votre exposé et de votre invitation d'étudier avec vous les divers aspects du problème, non pas tant en ce qui a trait à certains projets en particulier, mais au point de vue des principes généraux.

Le général McNAUGHTON: C'est juste.

M. JORDAN: Au nom de mes collègues, j'accepte votre invitation et rien ne me fera plus plaisir que de vous rendre visite.

Je suis convaincu que j'ai tout à gagner d'une discussion de ces sujets avec un homme de votre savoir et de votre expérience.

Il sera sans doute possible de concilier nos différences d'opinion sur divers points, sauf que nous ne pourrons peut-être pas nous entendre sur votre concept voulant qu'il s'agisse uniquement d'aménager un système hydroélectrique.

Il m'a semblé aussi, et vous me corrigerez si je fais erreur, que vous attribuez une nouvelle valeur que je ne puis admettre aux eaux retenues dans les bassins.

Je conviens que la régularisation du débit des cours d'eau offre certains avantages. Je vous ferai simplement remarquer que le fait de retenir les eaux n'en augmente pas la quantité. On n'ajoute par là rien de nouveau. En réalité, quand on retient les eaux dans des bassins on contribue à leur déperdition par l'évaporation.

Mais nous accorderons la plus sérieuse attention à l'exposé de vos vues. Vous pouvez être certain que nous le disséquons dans les moindres détails.

Mais ne perdez pas de vue que nous serons toujours vigilants lorsqu'ils s'agira de défendre les intérêts des États-Unis.

Le général McNAUGHTON: Ce n'est que juste.

M. JORDAN: En temps et lieu nous vous ferons connaître notre opinion sur les points que vous avez discutés.

Encore une fois, je vous remercie au nom de mes collègues de votre exposé.

Quelqu'un désire-t-il poser des questions aux deux présidents des commissions techniques que nous avons entendus ce matin ou au général McNaughton?

M. WEBER: J'aurais quelques questions auxquelles je désirerais une réponse dès maintenant.

Au début de ses remarques, le général McNaughton a mentionné l'opportunité d'entamer des discussions en vue d'établir des principes généraux applicables aux questions comme celles-ci, mais il n'en a plus parlé dans son sommaire.

Vous n'avez pas fait volontairement cette omission, n'est-ce pas? Vous avez simplement décidé de ne pas inclure cette suggestion spécifique dans votre sommaire?

Le général McNAUGHTON: Oh, non, monsieur Weber. Ma proposition de formuler des principes, si ce sont bien les mots que j'ai employés, s'appliquait spécifiquement aux projets que j'ai mentionnés subséquemment.

C'est l'étude des principaux généraux qui s'appliquent aux conditions du bassin du Columbia et des bassins adjacents que j'avais en vue et qui me paraît très utile.

Je dis "principes généraux" pour ce qui est de ces bassins, car si l'on tente de formuler des principes applicables à toutes les questions techniques et économiques, on reste dans le vague, à moins qu'il soit possible de les relier à des choses tangibles. C'est pourquoi nous demandons cette étude au sujet des questions de haute importance dans ces endroits, mais non pas en ce qui a trait à un projet en particulier.

Naturellement, nous ne sommes pas libres de discuter le projet Libby pour le moment, parce que si vous lisez la réponse du gouvernement du Canada, vous constatez que le règlement de cette question doit attendre la décision sur la dérivation des eaux de la rivière Kootenay.

L'étude des principes généraux serait des plus utile, si elle est faite simultanément avec celle des avantages des divers projets envisagés.

M. WEBER: Je voulais vous demander ensuite, mais je crois que vous avez déjà répondu sur ce point, si vous êtes d'avis que ces études devraient être entreprises dès maintenant.

Le général McNAUGHTON: A n'importe quel moment.

Si vous me permettez une observation, monsieur le président, j'espérais que nous pourrions reprendre les études déjà commencées et interrompues si malencontreusement.

treusement. A cette fin, nous aurons besoin des services des ingénieurs qui font partie du comité.

Nous pourrions aussi leur adjoindre un économiste et faire en sorte que la portée de leurs recherches ne soit pas trop restreinte.

Nous serions heureux de nous associer à vous dans la constitution de ce groupe dont les instructions pourraient être préparées par la Commission.

M. JORDAN: Mon général, dois-je comprendre que vous proposez la formation d'une nouvelle commission d'études indépendante du comité d'ingénieurs?

Le général McNAUGHTON: Le comité d'ingénieurs du Columbia avait organisé un bureau spécial de ce genre. Si nous devons profiter d'une expérience plutôt malheureuse, la Commission devra définir avec soin les questions soumises à l'examen de ce groupe. Il devrait être placé sous la haute direction de la commission du Columbia, mais avec des instructions très spécifiques.

M. JORDAN: Commissaire Weber, désirez-vous continuer la discussion de ce sujet?

M. WEBER: Non, monsieur, pas maintenant. Comme vous l'avez indiqué dans vos remarques, il y aura lieu à quelque discussion, mais je tenais à être rassuré sur un ou deux points.

Le général McNAUGHTON: Il n'y a aucun doute, monsieur Weber, et je pense que le compte rendu sténographique de mes remarques* le confirmera, que j'ai proposé que ce genre d'études soit confiné plus particulièrement aux projets coopératifs dont je désirais donner la liste un peu plus tard.

Je ne l'ai pas répété à la fin; dans mon sommaire, je l'avais pris pour acquis.

M. WEBER: Monsieur le président, après avoir participé à ces études dans le passé et jusqu'aujourd'hui, je suis d'avis qu'il serait opportun de les continuer en temps voulu.

A mon avis, la seule question à peser est celle du moment où il y aura lieu d'entreprendre cette étude. Puis resteront les questions de la composition du groupe d'études, de l'organisation et ainsi de suite.

Je ne pense pas qu'il soit utile d'entrer dans de plus amples détails à cette réunion-ci, avant que nous ayons pu y réfléchir et que nous puissions formuler des propositions plus spécifiques.

Le général McNAUGHTON: C'est exactement mon idée. En offrant ces suggestions aujourd'hui à la Commission, je désirais les soumettre à votre examen. Dès que vous en serez venus à une conclusion, nous pourrions prendre les mesures nécessaires et donner à un groupe désigné instruction de poursuivre ces études et de nous faire ensuite un rapport.

M. JORDAN: C'est une excellente suggestion et nous en tiendrons compte, mon général, en étudiant la masse de détails que vous nous avez donnés et en tirant notre conclusion.

Le général McNAUGHTON: A ce sujet, j'ajouterai que les détails d'ordre technique que je vous ai présentés n'avaient été choisis qu'à titre d'exemples.

Chacune de ces cartes hydrographiques est fondée sur des volumes de renseignements. Nous ne les avons produites que pour illustrer notre thèse. N'entreprenez pas de calculs. Je n'ai pas besoin de dire à des ingénieurs qu'on ne saurait établir des calculs uniquement d'après ces tableaux, mais toutes les autres données sont disponibles.

M. McWHORTER: J'aimerais à demander au général McNaughton si ce qu'il nous a dit aujourd'hui, à l'exception des quelques dernières observations, est substantiellement identique à la déclaration qu'il a faite du cours des dernières semaines au comité de la Chambre des communes.

*Voir les pages 8, 9 et 10,

Le général McNAUGHTON: Oui, monsieur McWhorter, ce sont les mêmes renseignements que j'ai donnés sauf peut-être certaines variantes d'expressions que l'homme ne peut éviter. Dans les deux cas, j'ai suivi mes notes et il se peut que je n'aie pas employé les mêmes mots, mais je serais grandement désappointé s'il y avait une différence de principe.

M. McWHORTER: De substance.

Le général McNAUGHTON: Oui, de substance.

La seule différence, c'est que je n'ai pas encore eu l'occasion de passer de la défensive à l'offensive, si l'on peut dire, dans mon exposé au comité de la Chambre des communes. Je me suis hasardé, et cela n'aura sans doute pas le don de plaire à certaines gens, à vous communiquer des renseignements que je n'ai pas encore pu donner à nos propres autorités, mais je les répéterai en termes aussi identiques que possible.

J'aurai en ma possession le compte rendu sténographique des délibérations d'aujourd'hui et j'en donnerai lecture. C'est pourquoi j'ai voulu avoir l'assurance au début qu'il ne s'agissait pas d'une réunion à huis clos. Nous plaçons toutes nos cartes sur la table. Nous vous donnerons tous les autres renseignements nouveaux qui nous parviendront, s'ils en valent la peine.

M. JORDAN: Avez-vous d'autres questions ou quelques commentaires?

Messieurs, au cours de la discussion sur l'enquête du Columbia et du dossier no 51, nous avons aussi examiné la demande d'autorisation du barrage Libby, et le dossier no 69.

Le général McNAUGHTON: En effet.

M. JORDAN: Sommes-nous tous d'accord sur ce point?

M. McWHORTER: Oui. Inutile de consacrer plus de temps à cette question aujourd'hui.

M. JORDAN: Avant de suspendre la séance jusqu'à deux heures de l'après-midi aujourd'hui, je ne voudrais priver personne du plaisir de nous communiquer quelque trouvaille, si cela ne peut attendre.

Etes-vous en faveur de la suspension jusqu'à deux heures?

(A 12 h. 15, la séance est suspendue jusqu'à 2 heures de l'après-midi, le même jour.)

APPENDICE B

DÉCLARATION DE M. LEN JORDAN, PRÉSIDENT DE LA SECTION AMÉRICAINE DE LA COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE, SUR LA QUESTION DU BASSIN DU COLUMBIA, *Dossier 51*, À LA RÉUNION BIANNUELLE TENUE À OTTAWA, CANADA, le 4 octobre 1955.

La section canadienne a gracieusement mis à la disposition de la section américaine de la Commission, des exemplaires imprimés des Procès-verbaux et délibérations du Comité permanent des Affaires extérieures de la Chambre des communes, contenant le compte rendu du témoignage du général McNaughton et d'autres personnes entendues par le comité le printemps dernier. Nous avons soigneusement étudié le témoignage du général MacNaughton et nous y relevons plusieurs assertions que nous ne pouvons accepter. Il doit être bien compris que si nous ne traitons pas spécifiquement ces assertions aujourd'hui, une telle omission n'indique aucunement une acceptation ou une acquiescence de notre part.

A la réunion semestrielle de la Commission à Washington, en avril 1955, le général McNaughton esquissa les plans canadiens et certaines opinions concernant l'aménagement du bassin du Columbia et les bassins adjacents et demanda que son exposé soit considéré comme un document public, c'est-à-dire accessible au public sans qu'il soit nécessaire de passer par la Commission conjointe internationale.

Je donnerai maintenant la réponse de la section américaine de la Commission conjointe internationale à certains points de l'exposé du général McNaughton et je demande également que ma réponse soit considérée comme un document public.

En avril dernier, le général McNaughton disait :

... je devrais saisir la première occasion de vous exposer les plans préparés au Canada en vue de l'utilisation des grandes ressources hydrauliques de la partie canadienne du bassin du Columbia et des bassins adjacents.

J'esquisserai ces plans à la Commission afin de vous mettre au courant des progrès réalisés et des magnifiques perspectives entrevues, ainsi que des espérances que nous avons quant aux effets économiques et aux avantages qui pourront en résulter pour le Canada.

Quand je dis pour le Canada, il s'agit surtout de la Colombie-Britannique. Mais je n'ometts pas les possibilités évidentes d'un arrangement coopératif entre le Canada et les États-Unis sur l'exploitation et l'utilisation des eaux qu'il sera jugé avantageux de laisser suivre leur cours du Canada au delà de la frontière.

En conséquence, au cours de mon exposé, après avoir esquissé les grandes lignes des plans généraux que nous avons formulés pour l'utilisation au Canada des chutes et des eaux du bassin du Columbia, je vous indiquerai les parties du Columbia et de la rivière Kootenay pour lesquelles il y aurait lieu, je pense, de discuter l'utilisation conjointe des eaux à notre avantage réciproque.

Je vous expliquerai brièvement les plans en préparation pour l'utilisation des ressources hydrauliques du Canada dans le bassin du Columbia et les bassins adjacents.

Dans son exposé des études poursuivies au Canada, le général McNaughton indiqua trois principaux cas qui pourraient se produire dans l'utilisation des eaux du Columbia. Premièrement, le cas no 1, dans lequel il n'y aurait aucune dérivation des eaux de la rivière Kootenay dans le Columbia, ni du Columbia dans les bassins adjacents. Puis le cas no 2, dans lequel on pourrait dériver de 5,000 à 8,000 pieds cubes d'eau par seconde de la rivière Kootenay, ainsi que 15 millions de pieds-acre et davantage du Columbia dans le bassin du Fraser.

Après avoir discuté ces trois cas et plusieurs variantes, le général McNaughton continua ses remarques ainsi qu'il suit :

J'ai déjà dit qu'à notre avis, ces trois plans ne violent d'aucune façon les dispositions du Traité de 1909, et ne portent non plus aucune atteinte aux intérêts américains acquis légalement en vertu dudit traité.

Les études de la section canadienne de la Commission conjointe internationale indiquent clairement que dans les conditions proposées, le point maximum d'utilisation des eaux passant du Canada aux États-Unis se trouverait au barrage de Grande-Coulée.

A cet endroit également, les droits des États-Unis paraissent plus évidents que nulle part ailleurs. C'est la conséquence de l'ordonnance de 1941 de la Commission conjointe internationale, qui a permis aux États-Unis d'inonder les terres jusqu'à la frontière même si certains effets du refoulement des eaux se font sentir au Canada.

Je vous renvoie maintenant au Tableau VII qui indique, à la lumière des renseignements en la possession de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, les demandes présentes et futures d'eau pour le barrage de Grande-Coulée.

J'emploie le mot "demandes" parce que nous ne savons pas encore jusqu'à quel point les débits mentionnés font partie des droits et des priorités qu'on ne saurait infirmer sans une violation des dispositions de l'Article II du Traité de 1909, que reconnaît le tribunal compétent qui est, dans ce cas, la Cour de l'Échiquier du Canada.

J'ajouterai, monsieur le président, que nous serions heureux de connaître vos vues sur ce point et que nous les étudierons soigneusement en consultation avec les conseillers juridiques de la Couronne.

Relativement à cette citation, je dirai d'abord que nous n'admettons pas que :

... dans les conditions proposées, le point maximum d'utilisation des eaux passant du Canada aux États-Unis se trouverait au barrage de Grande-Coulée.

J'aurai quelques observations à faire plus loin à ce sujet. Nous n'admettons pas que ces plans :

... ne portent aucune atteinte aux intérêts américains acquis légalement en vertu dudit traité.

Relativement aux remarques que je viens de citer, il y a lieu de rappeler certains axiomes. Ce sont les suivants :

1. Les États-Unis et le Canada reconnaissent que la doctrine de l'appropriation s'applique à la région en question.
2. D'après la doctrine de l'appropriation, celui qui s'approprie une chose le premier acquiert par là un droit de priorité.
3. Le droit est acquis au moment de l'appropriation elle-même.

A la lumière de ces trois propositions, nous ferons remarquer que le gouvernement des États-Unis a déjà fait des placements importants dans les usines d'énergie construites dans le bassin du Columbia; ces placements s'élèvent à un milliard et demi; un autre milliard est engagé dans des usines en construction; d'autres usines que l'on se propose de construire au cours des prochaines dix années représentent une somme additionnelle estimative de deux milliards. Tous ces plans ont été l'objet d'une grande publicité.

Tous nos rapports techniques ont été communiqués aux fonctionnaires du Canada et des provinces. Nos plans et nos constructions n'ont jamais été entourés de secrets. Tous ces projets ont été élaborés et ces fonds placés en anticipation du fait que le Canada n'utiliserait les eaux internationales d'aucune manière qui puisse porter atteinte aux intérêts d'aval.

Franchement, nous sommes convaincus que la dérivation de 15 millions de pieds-acre du Columbia dans un autre bassin situé entièrement au Canada causerait des dommages graves aux intérêts américains d'aval. Le barrage de Chief Joseph, dont la construction est presque terminée, utilisera 171,000 pieds cubes d'eau par seconde. Le barrage Dalles, aussi en construction, aura une capacité hydraulique finale de 360,000 pieds cubes d'eau par seconde. D'autres usines situées sur l'embranchement principal pourront utiliser plus d'eau qu'il en resterait si cette dérivation de 15 millions de pieds-acre avait lieu.

Je place au compte rendu deux tableaux qui indiquent les quantités estimatives de l'eau inutilisée par les usines de l'embranchement principal du Columbia, fondées sur le débit enregistré au cours des vingt années de 1928-1948. Les données du premier tableau sont fondées sur la création éventuelle aux États-Unis de bassins de retenue d'une capacité totale de 21,384,000 pieds-acre. Le deuxième tableau indique quel serait le débit inutilisé s'il n'y avait pas d'autres bassins de retenue que ceux de Hungry Horse, des chutes Albeni, et de Grande-Coulée.

Le débit inutilisé est la somme des débits mensuels en excédent de la capacité des turbines. Le calcul de cet excédent est fondé sur le débit régularisé indiqué dans le rapport interagences de janvier 1955, pour ces vingt années et intitulé: "United States and Canadian Storage Projects". Le nombre d'unités prévues est celui qui est indiqué dans ce rapport qui a été communiqué à la section canadienne.

Dans l'examen de ces tableaux, j'appelle votre attention en particulier sur les deux dernières lignes de chacun où il est indiqué qu'il n'y aurait aucun excédent dans au moins la moitié des vingt années, tandis que l'excédent de 15 millions de pieds-acre ne serait disponible que dans un petit nombre seulement de ces vingt années.

Je crois qu'il y a lieu de vous faire remarquer que les dommages résultant de la dérivation annuelle de 15 millions de pieds-acre du bassin du Columbia à un autre bassin seraient faits à un État souverain, l'une des Hautes parties contractantes, les États-Unis d'Amérique. Il est évident que le redressement des torts causés aux États-Unis, un État souverain, n'est aucunement limité par les moyens prévus à l'Article II à l'égard des parties (avec un p minuscule) lésées.

Après avoir décrit le résultat des études canadiennes sur les possibilités d'aménagement du bassin du Columbia dans les cas 1, 2 et 3, le général McNaughton proposa quatre sujets à l'examen conjoint de la question du Columbia. Je cite encore une fois le compte rendu de la réunion d'avril:

Pour me résumer, monsieur le président, je dirai que la section canadienne est prête à aborder avec vous la discussion, dans les limites générales de l'enquête du Columbia, la conclusion d'accords coopératifs sur les sujets suivants, que nous pourrions proposer dans notre rapport aux gouvernements des États-Unis et du Canada et en faire l'objet des recommandations conjointes sur lesquelles nous serions d'accord.

Premièrement, l'usage temporaire, et j'insiste sur ce point, aux États-Unis du débit régularisé du bassin de la Mica;

Deuxièmement, et du bassin de Murphy Creek;

Troisièmement, la possibilité que le Canada permette un relèvement de 42 pieds dans le niveau du Columbia, à l'endroit où il passe la frontière et entre aux États-Unis inondant ainsi le chenal de déversement du barrage de Murphy Creek. Il en résulterait un relèvement du niveau correspondant du niveau de l'eau au barrage de Grande-Coulée.

Quatrièmement, la possibilité que le Canada permette un relèvement de niveau de 37 pieds au point où la rivière Kootenay passe aux États-Unis, c'est-à-dire au passage de l'est, ce qui inonderait le chenal de déversement du barrage Dorr.

Ceci permettrait un exhaussement du barrage projeté de Libby, au Montana, au-dessus du niveau de l'eau à la frontière.

Nous ne pouvons accepter la proposition du président de la section canadienne pour plusieurs raisons :

Premièrement, il est évident que les quatre sujets proposés par le général McNaughton s'adapteraient aux dérivations prévues dans son cas no 3.

Si les États-Unis acceptaient de participer à des études conjointes basées sur les propositions canadiennes du cas no 3, nous prêterions le flanc à l'assertion que nous aurions par là approuvé tacitement la thèse du général McNaughton voulant qu'une dérivation de 15 millions de pieds-acre soit possible sans qu'il en résulte des dommages aux intérêts d'aval aux États-Unis.

Nous n'avons aucunement l'intention de faire.

En réalité, nous sommes d'avis que ces études ne font pas partie de l'enquête ordonnée sur le bassin du Columbia. Nous soutenons que ni l'une ni l'autre des Hautes parties contractantes ne songerait à de telles dérivations quand elles ont donné leurs instructions à la Commission conjointe internationale le 9 mars 1944. Je citerai ces instructions :

Nous désirons que la Commission décide dans son opinion si des aménagements additionnels pour l'utilisation des eaux du bassin seraient pratiques et dans l'intérêt public, du point de vue des deux gouvernements. (Les italiques ont été ajoutés).

Nous avons déjà dit que les États-Unis subiraient de graves dommages des dérivations prévues par le cas no 3. Nous devons donc conclure que la section américaine n'a ni le désir, ni l'autorisation de s'engager dans des études conjointes des dérivations fondées sur l'acceptation de la théorie du cas no 3, qui seraient préjudiciables à l'intérêt public, du point de vue des États-Unis.

En plus de ces objections, nous appelons à votre attention le rapport spécial en date du 3 juin 1955, de la Commission internationale de la pêche du saumon dans le Pacifique, qui indique les effets destructeurs qu'aurait la dérivation des eaux dans le Fraser sur la pêche du saumon, qui a été restaurée grâce aux efforts conjoints et aux lourds déboursés du Canada et des États-Unis. Cette industrie rapporte maintenant plus de 15 millions de dollars annuellement aux deux pays et ce profit pourrait éventuellement s'élever à 26 millions de dollars. Nous avons de graves objections à toute utilisation du Fraser qui mettrait en danger cette importante industrie et serait à l'encontre de notre traité "pour la protection, la conservation et l'amélioration de la pêche du saumon sockeye dans le système du Fraser".

Toutefois, nous voulons dire clairement que notre attitude a toujours été et restera favorable à l'égard des études et des plans que la Commission pourra formuler en vue d'une meilleure utilisation des ressources hydrauliques du grand bassin du Columbia, pourvu qu'elle soit pratique et dans l'intérêt public du point de vue des gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique, selon les instructions du 9 mars 1944. Nous proposons que la Commission poursuive activement les études et les enquêtes conjointes commencées depuis plus de onze ans sur :

- a) l'examen par la Commission et son Comité international d'ingénieurs du bassin du Columbia, des principes applicables, le cas échéant, à l'analyse d'aménagements hydrauliques au Canada ou aux États-Unis, ou dans les deux pays à la fois, qui seraient dans l'intérêt commun et à l'avantage des deux pays;
- b) la conduite d'études en vue d'établir des faits et un terrain d'entente mutuelle sur les aspects techniques et économiques de l'utilisation possible des ressources hydrauliques à notre avantage réciproque;
- c) la discussion et l'examen de projets pratiques qui pourraient faire l'objet de recommandations aux deux gouvernements en vue de l'acceptation d'un plan d'aménagement mutuellement avantageux et acceptable.

Les membres de la section américaine espèrent que ces études pourront être entreprises immédiatement et continuées sans interruption et, à cette fin, nous sommes disposés à accroître le personnel du Comité international d'ingénieurs du bassin

du Columbia et des autres groupes d'études, afin de faciliter leur travail. En particulier, nous proposons que chaque pays ajoute un membre additionnel au Comité du Columbia et laisse à ce dernier l'organisation de son personnel et des autres groupes de travail.

Dans l'intervalle, nous désirons porter à la connaissance de nos collègues canadiens que le Corps du génie, de concert avec les autres agences fédérales, et celles des États et des régions intéressées, a commencé la revue des plans des États-Unis pour l'aménagement du bassin du Columbia. Nous espérons que cette revue aboutira à des conclusions utiles à notre enquête conjointe sur le Columbia. Par exemple, il en résultera des données précises sur la valeur changeante et décroissante des eaux accumulées dans les bassins à l'avenir, sur le coût de l'augmentation de la production d'énergie hydroélectrique et sur la comparaison du coût respectif de l'énergie hydraulique et thermique dans les modifications à apporter au système. Au lieu d'estimer la valeur des bassins de retenue uniquement d'après les conditions qui existaient au début de cette ère économique, il sera possible de faire entrer en ligne de compte les changements de conditions qu'il est maintenant possible de prévoir.

Il sera aussi possible de tenir compte de la quantité d'eau retenue qui pourra être utilisée profitablement à l'avenir et d'en répartir équitablement les avantages entre les entreprises connexes qui contribuent à la régularisation du débit. L'on évitera ainsi l'inéquité qui résulte lorsque l'on attribue certaines valeurs élevées aux premiers éléments d'un plan et des valeurs différentes aux éléments qui y entrent subséquemment.

Sommaire

En résumé, la section américaine de la Commission, tenant compte des devoirs et des responsabilités dévolus à la Commission dans l'enquête du bassin du Columbia, dit:

- a) Les dérivations proposées par la section canadienne résulteraient en de graves dommages pour les États-Unis. Cette raison seule fait qu'il n'existe aucune base satisfaisante à une étude conjointe des quatre sujets proposés en avril dernier par le président de la section canadienne. En outre, toute étude conjointe de ces projets de dérivation sortirait des attributions de la Commission, telles qu'elles ont été établies dans l'ordre de renvoi. Celui-ci s'applique expressément aux recommandations que la Commission pourrait faire concernant l'utilisation additionnelle des eaux du bassin du Columbia qui "serait pratique et dans l'intérêt public, du point de vue des deux gouvernements".
- b) La section américaine et les services techniques des divers départements et agence des États-Unis sont prêts, disposés et désireux de collaborer avec leurs collègues canadiens dans la continuation des études et enquêtes si bien commencées en vertu des instructions qui exigent que les plans recommandés par la Commission soient à l'avantage mutuel, considérable et permanent du Canada et des États-Unis. Tels sont, à notre avis, les devoirs et les responsabilités dont elle a été chargée par les deux gouvernements.

TABLEAU I

DÉBIT NON UTILISÉ AUX INSTALLATIONS DE L'EMBRANCHEMENT PRINCIPAL DU COLUMBIA
(Calcul fondé sur un système d'aménagement aux États-Unis qui comprend une réserve de
21 millions de pieds-acre d'eau retenue en amont.)

Milliers de pieds-acre au-dessus du maximum de capacité hydraulique

Année	Grande-Coulée 26 unités 130,000	Chief Joseph 27 unités 171,000	McNary 20 unités 291,000	John Day 20 unités 287,000	The Dalles 22 unités 360,000	Bonneville 16 unités 210,000
	p.c.s.	p.c.s.	p.c.s.	p.c.s.	p.c.s.	p.c.s.
1928 (A partir de juillet).....	0	0	0	0	0	0
1929.....	0	0	0	0	0	0
1930.....	0	0	0	0	0	0
1931.....	0	0	0	0	0	0
1932.....	6,495	1,900	100	2,915	0	8,025
1933.....	16,165	9,000	9,460	12,660	0	25,125
1934.....	13,105	8,200	1,875	6,150	0	24,525
1935.....	8,090	3,120	0	0	0	7,445
1936.....	4,180	1,130	0	715	0	7,475
1937.....	0	0	0	0	0	0
1938.....	6,795	800	1,130	2,740	0	14,385
1939.....	1,565	0	0	0	0	245
1940.....	0	0	0	0	0	800
1941.....	0	0	0	0	0	0
1942.....	3,990	1,415	0	0	0	5,440
1943.....	8,965	2,375	3,775	8,950	240	24,535
1944.....	0	0	0	0	0	0
1945.....	0	0	0	0	0	0
1946.....	12,325	4,675	2,055	5,510	0	17,450
1947.....	7,730	1,250	595	3,185	0	11,855
1948 (juin compris).....	18,790	13,780	22,860	27,590	17,240	35,695
Nombre d'années où il n'y a eu aucun excédent.....	9	10	13	12	18	8
Nombre d'années où l'excédent de 15 millions de pieds-acre n'aurait pas été disponible.....	18	20	19	19	19	15

(Octobre 1955).

TABLEAU II

DÉBIT NON UTILISÉ AUX INSTALLATIONS DE L'EMBRANCHEMENT PRINCIPAL DU COLUMBIA

(Calcul fondé sur les bassins de retenue actuels.)

Milliers de pieds-acre au-dessus du maximum de capacité hydraulique

Année	Grande-Coulée 26 unités 130,000	Chief Joseph 27 unités 171,000	McNary 20 unités 291,000	The Dalles 22 unités 360,000	Bonneville 16 unités 215,000
	p.c.s.	p.c.s.	p.c.s.	p.c.s.	p.c.s.
1928 (y compris juillet)	6,327	3,815	0	0	4,920
1929	3,765	715	0	0	5,060
1930	4,070	185	0	0	775
1931	1,500	0	0	0	0
1932	18,020	10,555	11,760	4,755	28,575
1933	22,205	14,065	16,525	9,195	33,550
1934	18,855	9,985	5,550	0	21,430
1935	14,315	8,690	4,225	475	16,715
1936	9,360	3,305	3,840	0	15,700
1937	4,475	0	0	0	4,485
1938	16,240	8,780	10,300	4,460	27,070
1939	7,645	240	0	0	6,885
1940	4,065	890	0	0	5,310
1941	0	0	0	0	890
1942	10,615	5,660	3,570	0	14,460
1943	15,130	7,750	14,315	3,630	36,510
1944	0	0	0	0	655
1945	6,970	2,140	2,975	0	12,695
1946	20,960	13,490	13,965	6,645	31,605
1947	16,540	9,005	11,580	3,840	24,570
1948 (Y compris juin)	23,750	18,795	32,670	26,255	44,770
Nombre d'années où il n'y a eu aucun excédent	2	4	9	13	1
Nombre d'années où l'excédent de 15 millions de pieds-acre n'aurait pas été disponible. . . .	12	19	18	19	10

(Octobre 1955).

APPENDICE C

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA SECTION CANADIENNE, LE GÉNÉRAL A. G. L. MCNAUGHTON, À LA SUITE DE CELLE DE L'HONORABLE LEN JORDAN, PRÉSIDENT DE LA SECTION AMÉRICAINNE, SUR LA QUESTION DU BASSIN DU COLUMBIA, À LA RÉUNION DE LA COMMISSION À OTTAWA, LE 4 OCTOBRE 1955.

Le PRÉSIDENT: . . . La section canadienne a écouté avec intérêt l'exposé de vues qui vient de nous être présenté. Toutes les assertions de fait et les déductions qui en résultent feront l'objet d'un examen soigneux de la part de la section canadienne.

La question soulevée est de la plus haute importance, et M. Jordan en conviendra, j'en suis convaincu. C'est pourquoi, je ne voudrais pas maintenant en commenter les détails, pas plus que les autres membres de la section canadienne ou nos conseillers.

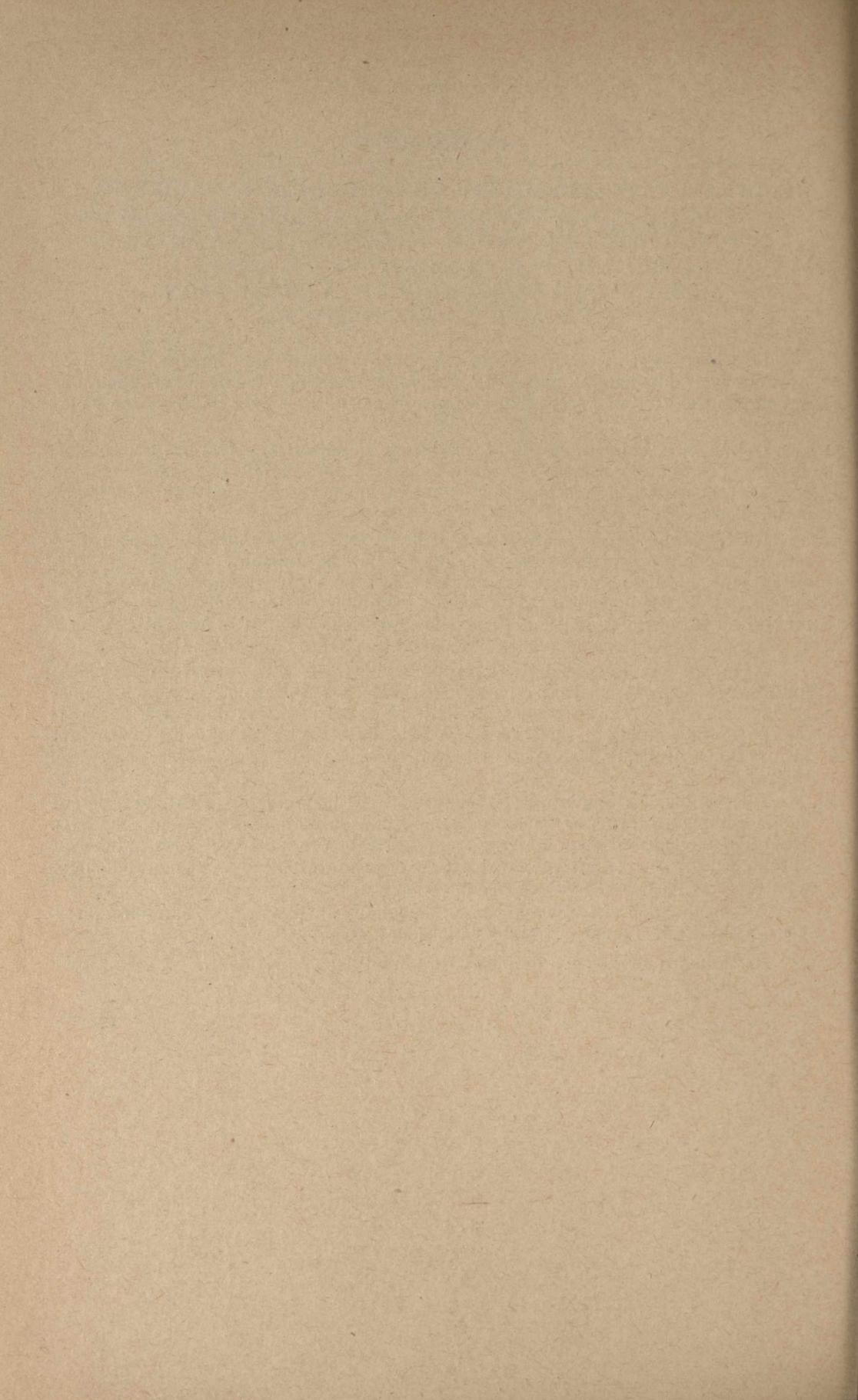
En rendant votre rapport public, comme vous l'avez indiqué, j'espère qu'il sera tenu compte également de ce que je dis en ce moment. A première vue, autant que je puisse voir, il me paraît que tous les arguments que l'on vient d'avancer avaient été anticipés par la section canadienne et ses conseillers. Dans la mesure où je puisse en juger actuellement, tous ces arguments avaient été pesés et examinés soigneusement avant que nous ayons arrêté notre attitude.

Il se peut que certains aspects juridiques devraient être encore étudiés plus à fond par les experts en droit et, comme je l'ai dit l'an dernier dans mon exposé et dans ma déposition au comité du Parlement, les membres de la section canadienne seront heureux de se conformer à la loi dans ces questions. En faisant nos propositions, de l'avis des experts en droit, nous ne nous sommes pas écartés de la loi.

Néanmoins, les nouveaux commentaires que nous venons d'entendre seront communiqués aux juristes de la couronne pour qu'ils nous expriment leur avis. Dès qu'ils me l'aurent communiqué, je me mettrai en rapport avec vous. Monsieur Jordan, j'insiste sur le fait que notre exposé et nos propositions sont non seulement équitables, mais très généreuses envers les États-Unis.

A-t-on quelque chose à ajouter sur l'enquête du bassin du Columbia? Avez-vous quelque autre point à discuter, monsieur Jordan?

M. JORDAN: Je n'ai rien de plus à dire, monsieur le président.



CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

1956

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. MAURICE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 14

SÉANCE DU MARDI 12 JUIN 1956

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

TÉMOINS:

MM. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint; H. J. Armstrong, chef de la Division des finances.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1956

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Maurice Boisvert

et Messieurs

Aitken
Arsenault
Balcer
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Decore
Fleming
Garland

Gauthier (*Lac-Saint-
Jean*)
Goode
Hansell
Henry
Huffman
James
Jutras
Knowles
Lusby
MacEachen
MacInnis

MacKenzie
Macnaughton
McMillan
Michener
Nesbitt
Patterson
Pearkes
Richard (*Ottawa-Est*)
Starr
Stick
Stuart (*Charlotte*)
Studer—35.

(Quorum—10)

Secrétaire du Comité:

J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 12 juin 1956.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: MM. Boisvert, Cannon, Crestohl, Fleming, Gauthier (*Lac-St-Jean*), Goode, James, Jutras, MacKenzie, McMillan, Michener, Nesbitt, Pearkes, Starr, Stick et Stuart (*Charlotte*). — 16

Aussi présents: M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint; M. H. J. Armstrong, chef de la Division des finances.

Après l'ouverture de la séance, le président annonce que M. Macdonnell est prêt à répondre à une question posée lors de la séance tenue le 29 mai 1956 et touchant le budget civil de l'OTAN.

Avec la permission du Comité, ce document est déposé et inclus au compte rendu de la séance de ce jour.

Le crédit 94—Représentation à l'extérieur—Administration, et le crédit 95—Représentation à l'extérieur, Immobilisations, sont mis en délibération par le président et réservés après discussion.

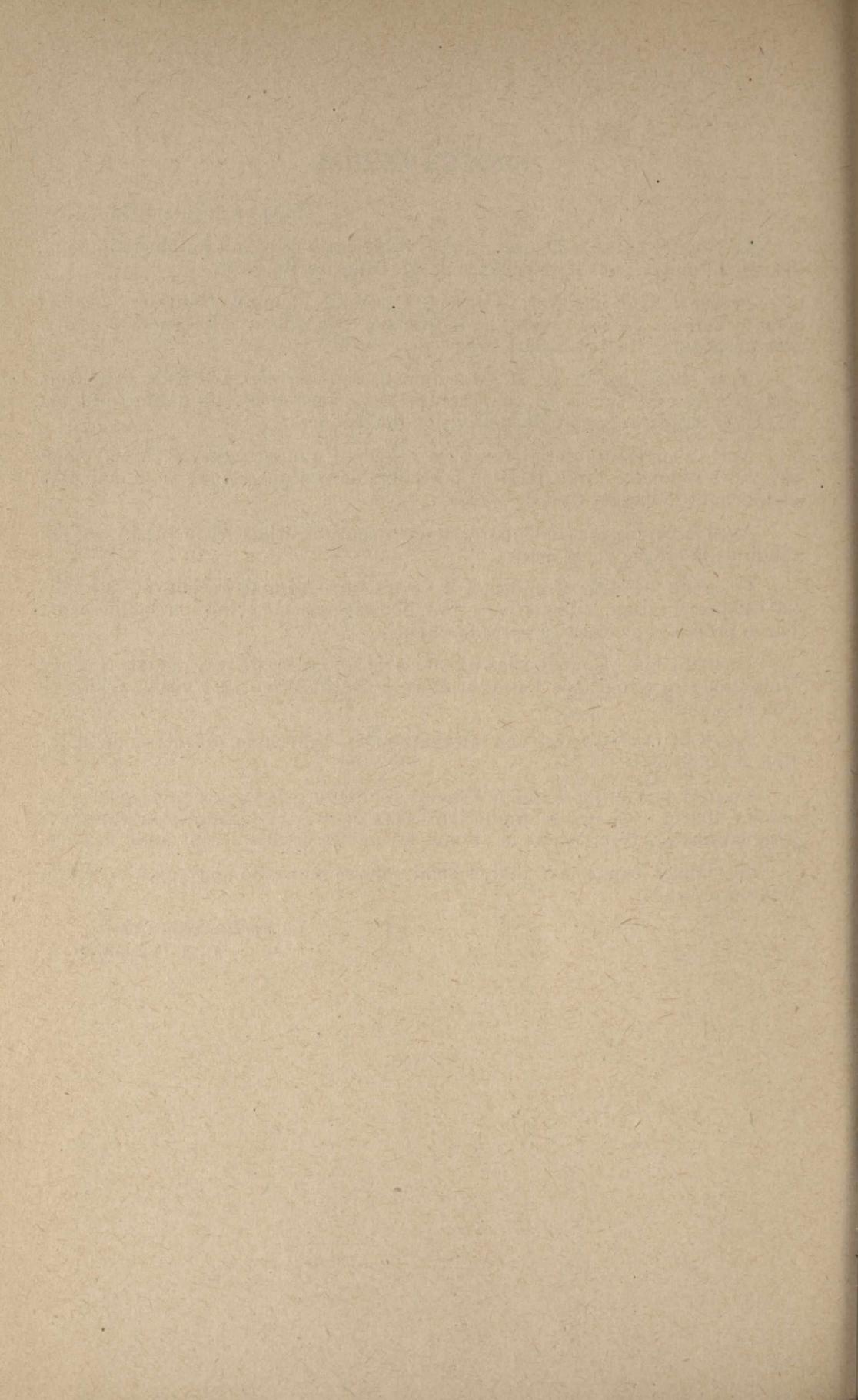
Le crédit 114—Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, est mis en délibération et adopté.

Le crédit 115—Commission internationale—Indochine, est mis en délibération et adopté.

Le président propose que le Comité aborde lors de la prochaine séance les crédits 109 et 110, qui se rapportent tous deux à la Commission conjointe internationale. Si le temps le permet les autres crédits seront aussi étudiés.

Le Comité s'ajourne à midi et demi pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.



TÉMOIGNAGES

MARDI 12 juin 1956,
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Je vois que nous sommes en nombre à bonne heure ce matin et nous allons commencer tout de suite. Au début M. Macdonnell voudrait faire une déclaration en réponse à une question posée par M. Knowles au sujet de l'OTAN.

M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures.

Le TÉMOIN: On a posé une question, monsieur le président, au sujet de l'étendue du budget civil de l'OTAN, le nombre de personnes qui y sont attachées, et ainsi de suite, et l'on nous a demandé des exemples des traitements payés. En réponse, nous avons préparé un tableau qui peut être imprimé si le Comité le désire.

Le PRÉSIDENT: Est-ce le bon plaisir du Comité que ce document soit déposé et imprimé?

M. GOODE: Je le propose.

(Adopté.)

Le TÉMOIN: Le budget civil de l'OTAN pour 1956 est le suivant:

1.		Francs français	Équivalents canadiens
	Budget principal	1,161,150,000	\$3,283,732.20
	Premier supplément	6,850,000	19,371.80
		1,168,000,000	\$3,303,104.00

2. Le personnel du secrétariat international de l'OTAN prévoit un total de 665 fonctionnaires en 1956.

3. Voici quelques exemples des échelles de traitements et d'allocations du personnel international de l'OTAN:

	Traitement annuel— Francs français et équivalents canadiens		Francs français et équivalents canadiens
Classe 2 (Messenger)	352,000 à (\$995.46) 440,000 (\$1,244.32)	1 ^{re} indemnité de cherté de vie	49,500 (\$139.99)
		2 ^e indemnité de cherté de vie	56,320 à (\$159.27) 70,400 (\$199.09)
		Allocation de chef de famille (personnel marié)	33,000 (\$93.32)

Classe 6			
(Sténographe canadienne 2B)			
	484,000 à	1 ^{re} indemnité de	63,000
	(\$1,368.75)	cherté de vie	(\$178.16)
	616,000		
	(\$1,742.05)		
		2 ^e indemnité de	75,000 à
		cherté de vie	(\$212.10)
			95,480
			(\$270.02)
Classe 11			
(Agent du service extérieur canadien 1)			
	1,006,500 à	1 ^{re} indemnité de	87,000
	(\$2,846.38)	cherté de vie	(\$246.04)
	1,160,500		
	(\$3,281.89)		
		2 ^e indemnité de	145,943 à
		cherté de vie	(\$412.73)
			168,273
			(\$475.88)
		Allocation de chef de	
		famille	85,000
		(personnel marié)	(\$240.38)
Classe 14			
(Conseiller d'ambassade canadien)			
	1,930,000 à	1 ^{re} indemnité de	110,000
	(\$5,458.04)	cherté de vie	(\$311.08)
	2,425,000		
	(\$6,857.90)		
		2 ^e indemnité de	221,650 à
		cherté de vie	(\$626.83)
			286,000
			(\$808.81)

Nota: Les ressortissants non français employés au personnel du secrétariat international de l'OTAN reçoivent une allocation d'expatriation. Cette allocation ne s'applique pas cependant aux Classes 1, 2, 3 et 4 qui, à présent, sont remplies par des nationaux français.

Ces allocations d'expatriation consistent en: Classes 5 à 8—mariés 345,000 (\$975.66), célibataires 255,000 (\$721.14); Classes 10 à 13—mariés 550,000 (\$1,555.40), célibataires 410,000 (\$1,159.48); Classe 14—mariés 785,000 (\$2,219.98), célibataires 590,000 (\$1,668.52); Classe 15—mariés 900,000 (\$2,545.20), célibataires 675,000 (\$1,908.90).

De plus, certaines allocations de logement sont payées aux membres du personnel du secrétariat lorsque leur loyer dépasse 20 p. 100 de leur traitement.

Les interprètes reçoivent une allocation annuelle de 200,000 francs français (\$565.60) et les traducteurs touchent une allocation annuelle de 100,000 francs français (\$282.80).

Le PRÉSIDENT: Nous allons revenir au crédit 94. Je crois que M. Fleming a l'intention de poser quelques questions touchant ce crédit qui a trait à la représentation à l'extérieur.

M. FLEMING: Oui, monsieur le président. Avons-nous reçu des exemplaires du compte rendu de ce jour où M. Macdonnell déposait des renseignements que j'avais demandés—par exemple, un rapport au sujet des fonds bloqués et ainsi de suite?

Le PRÉSIDENT: Oui, vous trouverez ces renseignements au fascicule 11 des délibérations, à la date du 24 mai.

M. FLEMING: Le secrétaire en a-t-il un exemplaire ?

Le PRÉSIDENT: Oui, à l'annexe D vous trouverez un rapport sur les fonds bloqués le 31 mars 1956.

M. FLEMING: A propos de la représentation à l'extérieur, on a fait de la publicité autour d'un sujet qui devrait attirer notre attention, monsieur le président. Pour donner à M. Macdonnell l'occasion de formuler toute remarque jugée pertinente, je signale que les journaux du 8 mai publiaient une déclaration de M. Paul Morin, tout récemment encore attaché au personnel du ministère des Affaires extérieures. M. Morin porta certaines accusations touchant le gaspillage à l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro et je pourrais peut-être résumer ces accusations pour permettre à M. Macdonnell de présenter quelques observations à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: M. Fleming, me permettriez-vous de vous demander s'il s'agit d'un article publié dans le *Droit* du 7 mai 1956 ?

M. FLEMING: C'est exact, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.

M. FLEMING: La Presse canadienne a résumé l'article ainsi:

"Le *Droit* signale que M. Paul-Émile Morin, ancien secrétaire de l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro, a dénoncé l'incompétence et l'inhabileté du personnel de l'ambassade et l'ampleur du gaspillage.

Lors d'une allocution prononcée devant les anciens élèves de l'Académie De-La-Salle hier soir, signale le journal, M. Morin a déclaré que les Brésiliens prennent les diplomates canadiens pour des commis voyageurs".

Et l'on continue:

D'après le compte rendu, M. Morin a qualifié de seule exception l'ancien ambassadeur, M. Jean Désy, qui était bien apprécié. Son successeur fut Sydney D. Pierce depuis lors nommé haut commissaire adjoint à Londres. L'ambassade de Rio est maintenant dirigée par le chargé d'affaires M. C. J. Van Tighem.

M. Morin est rentré au pays en 1954 après trois ans de service à Rio et il démissionna l'an dernier du ministère des Affaires extérieures. Il est maintenant président et gérant de l'Agence brésilienne et portugaise d'importations au Canada.

Le compte rendu de l'*Ottawa Journal* du 8 mai contient des détails additionnels sur le présumé gaspillage et plusieurs faits sont rapportés. Le premier signale que le ministère aurait dépensé \$350,000 pour l'édifice et le terrain—c'était pour l'ambassade, je suppose. Le deuxième est que \$300,000 auraient servi à l'achat d'ameublement et d'accessoires; et deux miroirs décoratifs XVIII^e siècle auraient été payés \$1,000.

Cet article mentionne aussi que les *Comptes publics* du ministère des Finances de cette année donnent le chiffre \$340,195 pour l'achat de l'ambassade; il n'y a pas de chiffre fourni, ajoute l'article, pour l'ameublement et les accessoires de l'ambassade. Un montant de \$443,949 est cependant inscrit comme coût total de l'administration de l'ambassade en 1955, comprenant les dépenses en immobilisations, ce qui, d'après l'article, constitue le total le plus élevé sur la liste du ministère, dépassant même le coût de l'ambassade du Canada à Washington et de la représentation canadienne au Royaume-Uni.

Cette fois encore, c'est un article assez long.

M. Morin a soutenu que \$350,000 ont été consacrés à l'immeuble de Rio quand "un autre, tout aussi convenable pour une ambassade" aurait pu être acheté plus tôt à \$80,000.

Le "gaspillage" qu'il impute à l'administration à l'étranger du ministère des Affaires extérieures ne fut pas causé par "incompétence" ou "inhabileté", souligne-t-il.

Il faut blâmer, chez les chefs de missions et leurs aides immédiats, le manque total d'évaluation du dollar payé par le contribuable canadien.

Cette "absence de réalisme dans l'administration financière du ministère" reposait sur "les allocations empilées les unes sur les autres" par les employés en service à l'extérieur du pays.

Le personnel des Affaires extérieures à l'étranger "n'a jamais de soucis financiers personnels et en vient à considérer le dollar comme un document gouvernemental à quantité inépuisable".

Les *Comptes publics* du ministère des Finances donnent "\$39,653 comme traitements versés à l'ambassade en 1955 et \$26,143 en allocations".

M. Morin a dit au *Journal* qu'il n'entretenait "aucune animosité" contre les Affaires extérieures ou "qui que ce soit en rapport avec ce ministère, y compris M. Sydney D. Pierce" qui était l'ambassadeur du Canada lors de l'achat de la propriété à Rio.

Je suis au fait que M. Matthews a immédiatement publié un démenti de ces accusations, mais celles-ci sont suffisamment sérieuses pour justifier une discussion ici et une déclaration que M. Macdonnell sera heureux de formuler en cette occasion, j'en suis sûr, touchant un fait qui a reçu une publicité considérable.

M. CANNON: J'invoque le règlement, monsieur le président, les extraits de la citation que nous venons d'entendre touchant l'édifice tomberaient sous le crédit 94. Étudions-nous les crédits 94 et 95 ensemble?

Le PRÉSIDENT: Je recommanderais que nous les abordions tous les deux.

M. FLEMING: Cela touche les deux. Une partie de la déclaration faite par M. Morin se rapporte à l'achat d'une propriété à l'étranger, et une autre partie à l'achat de l'ameublement. . .

Le PRÉSIDENT: Oui, j'ai étudié ce point et je crois que vous êtes en règle.

M. GOODE: Avant que l'on réponde à cela, puis-je ajouter ceci: M. Fleming a mentionné une chose connue de tous, à savoir que M. Matthews a publié un démenti. Auriez-vous une copie de ce démenti publié dans la presse? Le ministère en a-t-il une copie?

Le TÉMOIN: Non.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêt à formuler une autre déclaration à ce sujet, monsieur Macdonnell?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur le président.

M. GOODE: Avant que vous formuliez votre déclaration, puis-je ajouter que durant ou après cette déclaration, je vais vous demander des renseignements au sujet de l'expérience du ministère touchant M. Morin. J'espère que l'on pourra me répondre à ce sujet.

Le TÉMOIN: Je crois qu'on peut remettre le problème dans son cadre si je donne quelques-uns des chiffres demandés au sujet de nos biens à Rio-de-Janeiro. Les prix dans cette capitale sont très élevés et pendant plusieurs années nous avons dû chercher une résidence officielle satisfaisante. En décembre 1950, par exemple, on nous offrait à \$690,000 la maison que nous avons finalement décidé d'acheter. Ce prix était considéré beaucoup trop élevé. Nous avons continué de chercher. Une autre maison nous était offerte à \$795,000 et d'autres encore à des prix un peu plus bas, mais en septembre 1954, la résidence actuelle nous était offerte de nouveau à \$500,000; on avait un peu baissé de prix. Cette offre était encore considérée comme trop élevée. Nous avons continué de chercher et finalement, quand le prix en fut rendu à \$350,000, nous avons décidé d'acheter.

Quelques-uns des chiffres qui ont été cités au sujet des prix payés sont tout à fait inexacts: la chose la plus simple pour moi serait peut-être de vous donner les chiffres réels. Le prix de la maison, telle qu'achetée à la fin, était de \$350,000 dollars américains, portés à nos livres comme \$341,700 dollars canadiens. Une autorisation de \$25,000 pour réparations fut donnée, montant que nous pensons correspondre au besoin. J'en viens maintenant à la question de l'ameublement et, autant que je puisse voir, le montant total ne dépassera pas \$95,000. Jusqu'au 15 mars de cette année, nous avons des engagements de \$73,000 et les dépenses additionnelles, comme l'installation de climatisation, se montent à \$94,695. C'est certainement un montant considérable mais ces chiffres ne sont pas du même ordre que ceux donnés dans les journaux et dont lecture nous a été faite.

Je pense que les inexactitudes et le manque de vue d'ensemble à signaler en regard de l'achat de cette propriété sont aussi bien apparents dans les autres commentaires formulés au sujet de l'administration de l'ambassade.

M. Goode:

D. On a dit que M. Morin a travaillé en Amérique du Sud environ trois ans. Quelle fut l'expérience du ministère touchant son travail à cette époque? Peut-être serez-vous à même d'indiquer dans quelles circonstances il a quitté le ministère.—R. Monsieur le président, je préférerais ne pas entrer dans les détails de cette affaire. Notre expérience touchant les agissements de cette personne à Rio-de-Janeiro n'a pas été satisfaisante. Après que certains faits eussent été connus, il fut rappelé afin de permettre une enquête plus approfondie et il est apparu éventuellement que sa démission était dans l'intérêt de tous. Je pense, M. Goode, que cela répond à votre question.

D. Non, monsieur le président. Une attaque a été lancée contre le gouvernement du Canada et contre un ministère du gouvernement. Notre Comité s'intéresse à toutes les accusations déjà portées et évidemment, à la lumière de ce que vous avez déclaré ce matin, ces accusations n'étaient pas fondées. Je m'en remets cependant à vous, monsieur le président, parce que nous devons être justes dans nos questions. Je voudrais savoir pourquoi M. Morin a été rappelé à Ottawa. Si vous considérez qu'il vaut mieux en rester là, je n'insisterai pas.

Le PRÉSIDENT: Je penserais que M. Macdonnell a déjà dit suffisamment et je n'aimerais pas vous voir insister davantage, monsieur Goode.

M. GOODE: Puis-je demander, alors,— et je m'en remets encore à vous,— si les services de M. Morin au ministère n'ont pas donné satisfaction?

Le PRÉSIDENT: C'est ce que j'ai conclu de la déclaration faite par M. Macdonnell.

Le TÉMOIN: C'est exact, monsieur le président.

M. GOODE: Je n'insisterai pas davantage sur ce sujet.

M. Juras:

D. En ce qui a trait aux meubles, étaient-ce des meubles neufs ou ceux qui se trouvaient déjà dans la maison?—R. La majorité étaient neufs, achetés en grande partie au Canada. Quelques-uns furent achetés sur les lieux.

M. Fleming:

D. Quel a été le coût total de l'ameublement?—R. Quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-quinze dollars.

D. Quelle est cette histoire au sujet de ces deux miroirs décoratifs XVIII^e siècle? Avez-vous des renseignements à ce sujet?—R. Il appert, monsieur le président, que nous avons acheté deux miroirs et quelques autres meubles, mais nous avons refusé d'acheter l'ameublement complet de la maison.

D. Quel fut le prix d'achat de ces miroirs? La description en est-elle exacte: deux miroirs décoratifs datant du XVIII^e siècle?—R. Oui, on me dit que cette description est exacte.

D. Quel en a été le prix?—R. Je ne crois pas que nous ayons les détails ici. On me dit que le prix était d'environ \$2,000 pour ces miroirs.

D. Qui décide des achats et du coût de l'ameublement dans ces cas? Je ne serai pas le premier à formuler des critiques, ou à tenter de dire que ces édifices logeant les représentants du Canada à l'étranger sont convenables, mais je pense que cela va prendre une bonne dose de persuasion pour convaincre beaucoup de Canadiens que l'achat de deux miroirs décoratifs au prix de \$2,000 est nécessaire.—R. Le problème de choisir la vraie sorte d'ameublement est difficile et toujours présent à notre esprit. Je ne pense pas que nous soyons nos seuls maîtres dans ce domaine. Il faut faire la part des circonstances locales et aussi du genre de missions que possèdent des pays comparables au Canada. Le barème de nos représentations varie évidemment beaucoup d'un pays à l'autre. En certains endroits elles peuvent être relativement modestes, tant à cause des usages du pays qu'en vertu de l'échelle des prix quand nous en venons à acheter un terrain ou une propriété ou à payer le loyer. Il arrive qu'au Brésil les prix sont élevés et les normes de représentations très élevées. Le bref aperçu historique que je vous ai donné vous montrera, je pense, le temps passé par le ministère à examiner la situation avant de formuler des recommandations au gouvernement. Nous avons l'impression que c'était le meilleur achat à effectuer, autant que nous puissions prévoir. Nous avons vraiment passé 5 ans à chercher. La maison est grande et l'ameublement doit être d'une certaine classe. Je pense que nous partageons vos soucis au sujet de ces problèmes et nous les avons bien présents à l'esprit quand nous songeons à aménager les maisons à l'étranger. Comme je l'ai dit plus tôt, nos sommes quelque peu forcés par des normes et des usages qui, si on ne les observe pas, résulteront en des observations non à l'avantage du Canada.

D. Bien. Nous devons reconnaître, je pense, qu'il existe une différence appréciable dans les normes entre les différents pays. La qualité des résidences et des ameublements que j'ai vus dans nos missions à l'étranger est très variée, mais je reviens à ceci, monsieur Macdonnell: je ne sais pas si le reste de l'ameublement requis par les \$94,000 va de pair avec ces deux miroirs, mais j'aimerais proposer que nous prenions en considération un certain équilibre en fournissant aux missions canadiennes à l'étranger leurs édifices et leur ameublement. Nous désirons des immeubles convenables, répondant bien aux besoins, parce que les affaires de l'État s'y traitent en cet endroit. J'admets que nous faisons face à une différence considérable dans les normes locales des pays et que Rio-de-Janeiro est reconnue comme une ville où l'échelle des dépenses de représentations est élevée et l'a toujours été pour tous les pays. Je n'ai cependant jamais rien entendu dire qui pût justifier l'achat de deux miroirs décoratifs du XVIII^e siècle au prix de \$2,000 à même l'argent des contribuables. Où cette transaction a-t-elle commencé; quelle en fut la cause; qui a recommandé l'achat de ces miroirs et qui l'a autorisé? Quelle attention lui a-t-on accordée?—R. Je sais que toute cette question d'ameublement a été étudiée très sérieusement. Je pense qu'il serait souhaitable d'obtenir des réponses précises aux questions de M. Fleming et nous n'avons pas ces détails ici.

D. Vous devez admettre que, lorsque nous siégeons en comité, il nous est très difficile de juger une question touchant l'ameublement. Vous dites avoir dépensé \$94,000 pour l'ameublement d'une certaine ambassade et c'est quand nous faisons face à une situation comme celle-là que nous pouvons être appelés à exercer un contrôle. J'aime à croire que vous pourrez nous rassurer à ce sujet qui, je le crains, va inquiéter plusieurs personnes.

Le président:

D. Pourrait-on dire que la politique du ministère au sujet de l'ameublement des ambassades consiste à harmoniser les meubles avec l'architecture des édifices de nos missions à l'étranger, et que le prix peut en être quelquefois très élevé?—R. C'est très vrai. Ce sens de l'équilibre auquel M. Fleming a fait écho existe et il faut le maintenir. En parlant d'ameublement, je pense qu'on devrait aussi considérer le genre de dépenses que nous faisons dans les pays au niveau de vie plus modeste, où les prix sont plus bas, comme dans le cas de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Ces pays ne nous causent pas les mêmes problèmes. Nous pouvons loger nos représentants en ces endroits d'une façon plus simple, satisfaisante, et pour un montant d'argent bien inférieur.

M. Cannon:

D. Les miroirs se trouvaient-ils dans l'édifice quand on en a fait l'acquisition ou s'ils furent achetés en dehors?—R. On les a achetés en dehors.

M. Pearkes:

D. Pourrions-nous avoir une description plus détaillée de ces miroirs? S'il s'agit de grands miroirs muraux, ce n'est pas la même chose que s'ils sont de petits miroirs mis dans une chambre à coucher où peu de personnes les verront.—R. Je vais obtenir tous les détails. On me dit qu'ils ont plus de deux mètres de longueur.

M. Nesbitt:

D. Je crois savoir que l'ambassade à Rio-de-Janeiro est un hôtel imposant et, si je comprends bien les remarques de M. Macdonnell, le bâtiment était dépourvu de meubles quand on l'a acquis; les deux miroirs ont alors été achetés, ce qui suscite une autre question. Lorsque M. Macdonnell donne des chiffres sur l'ameublement de la résidence, pourrait-il également nous apporter les précisions suivantes: premièrement, y a-t-il eu d'autres dépenses considérables touchant l'ameublement de cette ambassade en particulier; et deuxièmement, quel était l'arrangement général de décoration à l'ambassade—était-ce, disons, style XVIII^e siècle, ou Louis XV, ou quelque chose du genre? Si une partie de l'ambassade était décorée dans un style et que ces deux grands miroirs étaient placés là, cela serait peut-être un peu détonnant dans le reste de la décoration. Puisque le Canada possède ces ambassades à l'étranger où l'on invite plusieurs personnes, du Brésil dans ce cas, qui y viennent de temps à autre, et des représentants diplomatiques des autres pays, ne serait-ce pas une bonne chose que le ministère gardât en tête la possibilité, si ce n'est déjà fait, de fournir à nos différentes ambassades des meubles, dirons-nous, typiquement canadiens; par exemple, des peintures d'artistes canadiens ne coûtant pas aussi cher que celles de certains maîtres européens, et des mobiliers de bureaux, des tapis, et ainsi de suite, susceptibles de donner une saveur canadienne particulière et, au point de vue pratique, d'annoncer quelques-uns des produits de notre pays, qui sont très bons... des peintures, ornements, tapis, et ainsi de suite.—R. Monsieur le président, en ce qui a trait au premier point, nous serons heureux de vous donner les renseignements demandés. Quant à l'autre point plus général, c'est la politique du ministère, autant que possible, d'employer des meubles, accessoires et matériaux du Canada. Nous avons déjà placé un bon nombre de peintures canadiennes dans nos résidences à l'étranger. Il y a aussi deux autres choses à considérer. L'une est le climat. Sous certains climats il y a des sortes d'ameublement qui résistent mieux à la chaleur et à l'humidité et ainsi de suite. Il est quelquefois préférable d'acheter des meubles spéciaux, quoique nous ayons connu une expérience très satisfaisante de la part de certains manufacturiers canadiens qui traitent maintenant leurs meu-

bles en vue d'une meilleure résistance au climat tropical. Il y a aussi un autre point de vue: cela améliore les relations quand nous pouvons faire quelques achats dans le pays où la mission est accréditée. Nous le faisons de temps à autre. Quand nous aurons recueilli les détails au sujet de l'ambassade de Rio vous serez à même de constater que le gros des accessoires, meubles, matériaux et ainsi de suite a été acheté au Canada, mais que certains achats ont été faits au Brésil.

D. J'ai une autre question à ce sujet et elle se rapporte plus spécialement à la décoration de ces ambassades. Des objets comme ces miroirs sont strictement décoratifs et dans les différentes ambassades du Canada vous pourriez certainement employer des peintures canadiennes, ce qui aiderait nos artistes. La plupart de nos peintures s'inspirent de nos paysages et elles seraient de nature à donner une idée de l'atmosphère de notre pays.

M. FLEMING: Et le prix est moins élevé.

M. NESBITT: Oui. Je pense que cela constituerait certainement une présentation du pays. Cela encouragerait les artistes canadiens à peindre tout en leur fournissant des fonds; et aussi ces peintures seraient moins coûteuses, comme l'a mentionné mon collègue. L'autre point que j'ai aussi en vue est que le niveau général de la peinture canadienne étant reconnu comme au-dessus de la moyenne, cela permettrait également de montrer à ces gens comme le Canada a effectué des progrès dans les arts.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, nous nous entendons sur tous ces points et nous nous efforçons de suivre cette politique. Nous achetons un certain nombre de peintures canadiennes chaque année et évidemment la quantité augmente avec les années.

M. Goode:

D. J'ai les chiffres indiquant que l'ambassade coûte \$341,700 et les réparations se montent aux environs de \$25,000. Avant d'y entrer, l'édifice coûtera \$366,000. Je suis beaucoup plus inquiet de ces \$366,000 que des \$2,000 pour les miroirs. Quand on achète une propriété, est-ce l'ambassadeur et le personnel qui prennent la décision ou s'il y a dans votre ministère une personne compétente qui établit la valeur de la propriété?—R. Notre premier pas, monsieur le président, est d'obtenir une appréciation et une évaluation de la part de deux évaluateurs professionnels compétents dans le pays en question. Évidemment, l'évaluation peut être bien au-dessous du prix demandé, et alors on n'est pas plus avancé. Si l'évaluation démontre que le prix est raisonnable sur le marché local, alors le ministère envisage s'il doit soumettre la proposition au Conseil du Trésor et celui-ci l'approuvera ou non selon qu'il juge la proposition acceptable ou non. De toute façon, nous demandons une opinion professionnelle indépendante sur le prix d'achat.

M. Fleming:

D. J'aimerais vous demander, lorsque vous apporterez votre rapport, d'y inclure un inventaire des meubles achetés pour ce total de \$94,000, de façon que nous ayons l'occasion de comparer d'autres objets aussi bien que les deux miroirs.—R. Certainement.

D. Je ne désire pas m'étendre là-dessus davantage parce que vous allez apporter un rapport, mais je pense que, non seulement cette année mais durant les autres également, notre Comité a hésité à donner carte blanche au personnel local de faire à sa guise et d'acheter des propriétés et de les meubler comme des palais pour le simple plaisir de créer une bonne impression et de rivaliser avec les voisins. Je pense que vous allez comprendre le souci du Comité d'éviter tout gaspillage, tout en prenant bien soin de fournir à nos représentants à l'étranger tout le confort nécessaire.—R. Nous y songeons sans cesse. Le

seul commentaire que je voudrais formuler à ce stade est que le personnel local n'est pas libre de prendre des décisions touchant l'ampleur et le genre d'ameublement; ceci est sérieusement étudié ici à Ottawa.

M. McMillan:

D. Notre représentation à Rio est-elle plus prétentieuse que celle des pays de même niveau?—R. Non, monsieur, elle ne l'est pas. La résidence à Rio est plus grande et plus dispendieuse que dans un grand nombre d'autres pays. Nous ne faisons que nous conformer aux conditions locales telles que nous les envisageons.

D. Nos résidences, comme vous les appelez, ne sont pas plus prétentieuses que celles de pays de même classe?—R. C'est bien cela.

M. Goode:

D. Avez-vous des renseignements sur les montants que des pays de la même classe et importance que le Canada auraient payés pour leurs ambassades dans la même ville?—R. Peut-être avons-nous ces renseignements, peut-être ne les avons-nous pas.

D. Voudriez-vous jeter un coup d'œil pour savoir si vous avez des renseignements à ce sujet quand vous retournerez à votre bureau? Je pense aussi que M. Fleming aimerait savoir si un pays de la même importance diplomatique que le Canada a, durant ces dernières années, acheté une ambassade et combien il l'a payée?

Le président:

D. A ce sujet, le ministère des Affaires extérieures suit-il un plan établi par les autres pays?—R. Nous devons tenir compte de ce que les autres pays font dans une capitale donnée.

M. Cannon:

D. L'été dernier, j'ai eu l'occasion de me rendre en Irlande. Pendant que j'étais à Dublin, je me suis rendu à la résidence de l'ambassadeur canadien et, franchement, j'ai trouvé cette résidence bien insuffisante. Je me demande si le ministère a quelque projet tendant à améliorer les conditions de la résidence de notre ambassadeur en Irlande?—R. Puis-je demander à M. Matthews de répondre à cette question?

M. MATTHEWS: Nous sommes pleinement d'accord avec vous que la résidence en Irlande est insuffisante et non convenable. Nous poursuivons actuellement des recherches pour savoir s'il serait possible d'acheter autre chose, ou de construire. Il s'agit d'une vieille maison que nous avons achetée durant la guerre quand il nous fallait quelque chose, et cela doit certainement changer. Je crois savoir que six personnes peuvent prendre place dans la salle à manger si l'ambassadeur s'assoit dans l'âtre.

M. CANNON: Il y a à peine de la place pour la famille de l'ambassadeur.

M. MATTHEWS: C'est complètement insuffisant.

M. CANNON: Je suis content de savoir que vous allez faire quelque chose à ce sujet.

Je me suis aussi rendu à Rome et j'ai eu l'occasion de visiter l'ambassade et la chancellerie du Canada en cet endroit. L'ambassadeur y vit dans un appartement loué qui est insuffisant. Je me demande quels sont les projets du ministère pour améliorer la situation en cet endroit?

M. MATTHEWS: Nous avons poursuivi des recherches à ce sujet à Rome depuis plusieurs années. C'est un autre endroit où la solution ne manquera pas d'être coûteuse; c'est pourquoi nous prenons tout notre temps avant d'en

venir à une décision. Nous avons songé à la possibilité d'acheter une maison séparée et nous avons aussi pensé à construire. C'est un des points qui ont été touchés par M. Léger quand il a comparu devant le Comité. Nous étudions le problème et je ne pense pas que nous puissions en venir à une décision rapide, parce que les normes sont élevées et les prix aussi. Ce sera une affaire coûteuse.

M. CANNON: Avez-vous songé à la possibilité d'employer le bâtiment qui existe présentement ?

M. MATTHEWS: C'est un des problèmes que nous avons étudiés. La première réaction de ceux qui l'ont considéré ne fut pas favorable, mais nous n'avons pas abandonné le projet.

M. CANNON: Je l'ai visité avec notre ambassadeur et je pense que ce serait possible de le réparer et à un coût probablement inférieur à l'achat d'un nouvel immeuble.

M. MATTHEWS: Quand on commence la reconstruction d'un vieux bâtiment on rencontre de nombreuses difficultés qui n'avaient pas été prévues, et l'estimation du prix est presque impossible. Nous n'avons pas écarté l'idée, mais c'est un plan que nous entreprendrons seulement après un examen très minutieux.

M. CANNON: C'est évidemment un aspect du problème qui doit être considéré. La chancellerie a-t-elle été déménagée ?

Le PRÉSIDENT: M. Cannon, nous avons étudié ce problème auparavant. De toute façon, si vous avez une seule autre question ça sera bien.

M. CANNON: Ce sera ma dernière question.

M. MATTHEWS: Je ne pense pas que l'on ait déménagé dans une nouvelle chancellerie, mais cela se fera bientôt.

M. Fleming:

D. Peut-être M. Macdonnell voudra-t-il se référer à l'appendice du fascicule 3. En premier lieu, au sujet de l'Égypte, vous indiquez dans le budget de cette année des frais d'administration prévus de \$107,850 et des frais d'immobilisations de \$32,500. Pourriez-vous nous dire quels sont vos projets touchant l'Égypte ? Je m'y trouvais il y a exactement un an et demi au temps où vous avez loué la maison ou villa qui devait servir à la fois de chancellerie et de résidence. Voulez-vous me dire ce qui s'est passé depuis ce temps ?—R. Monsieur le président, le bail de la résidence devait expirer le 30 avril 1956.

D. C'est celle dont je parle et qui fut louée en 1954 ?—R. Oui. Elle était meublée quand nous l'avons louée. Dans l'hypothèse où nous serions obligés de meubler une résidence, nous avons inclus \$25,000 au *Budget des dépenses* pour pourvoir partiellement aux frais de l'ameublement.

D. Qu'arrivera-t-il à l'édifice ? Vous dites que le bail prend fin le 30 avril ?—R. Oui.

M. MATTHEWS: Voici tout ce que je sais au sujet du Caire: c'est un appartement loué pour l'ambassadeur et l'on me dit qu'il est très bien. Le ministre y est allé cette année et en est revenu avec des rapports bien favorables à son sujet.

M. FLEMING: Le bâtiment qui servait à la fois de chancellerie et de résidence en 1954 est-il passé à quelqu'un d'autre à l'expiration du bail le 30 avril ?

M. MATTHEWS: Il fut ouvert en octobre. M. Kirkwood devait arriver en octobre 1954. L'édifice était considérable et bien suffisant. Vous dites chancellerie et résidence en même temps ?

M. FLEMING: Oui.

M. MATTHEWS: Je ne suis pas sûr de ce qui s'est produit à cette époque.

M. Fleming:

D. Nous allons passer outre pour le moment et nous y reviendrons. Puis-je en venir maintenant à la France. Les frais d'administration sont de \$478,681 et d'immobilisations de \$264,845. Ai-je tort de penser que nous avons complété notre programme de construction à Paris?—R. Nous venons seulement de commencer notre programme de construction à Paris pour la chancellerie. Le premier pas était de démolir l'immeuble qui était déjà à cet endroit. Cela fut fait et cet été on a commencé la construction du bureau.

D. Ce crédit de \$264,845 pour immobilisations suffira-t-il à la construction de l'édifice et à son ameublement jusqu'à la fin des travaux?—R. Ce montant représente ce que nous croyons dépenser durant la présente année financière mais il ne constitue pas la totalité de la dépense envisagée.

D. Que restera-t-il ensuite?—R. Monsieur le président, comme je crois l'avoir indiqué, les travaux ont progressé plus lentement que nous ne l'espérions au sujet de notre construction à Paris. Le coût total, d'après les prévisions, sera de \$585,000, dont nous avons dépensé \$45,000 au 31 décembre 1955. La démolition de l'immeuble déjà existant sur les lieux et l'excavation des fondations du nouveau bâtiment ont pris plus de temps qu'on ne l'avait prévu. Nous ne pensons donc pas que l'édifice puisse être terminé sans que l'année financière 1957-1958 soit déjà bien avancée. Dans le budget de 1956-1957, \$225,000 sont prévus pour couvrir les frais envisagés de la construction durant cette année financière.

D. Le chiffre ici est de \$264,845.—R. Cela comprend des immobilisations additionnelles, du matériel pour le chiffre, et ainsi de suite, qui sont tous englobés sous le même titre.

D. On peut s'attendre à \$300,000 supplémentaires pour Paris dans le budget de l'an prochain?—R. C'est exact.

D. Les frais d'administration à Paris sont plus élevés que dans n'importe quelle autre mission canadienne à l'étranger à l'exception de celle du Royaume-Uni, presque autant que cette dernière et à peu près la même chose que pour Washington. Croyez-vous qu'ils doivent être aussi élevés?—R. Nous pensons que le personnel est en nombre normal. C'est un personnel nombreux et il y a beaucoup d'ouvrage à faire à cet endroit. C'est un des facteurs du coût total du bureau; il y a aussi le fait que le coût de la vie et les prix sont généralement très élevés à Paris, surtout si on les compare à d'autres endroits où nous avons des missions importantes.

D. Quelle est la norme déterminant les allocations de subsistance et leurs variations locales?—R. Il existe une norme identique, une échelle graduée, qui s'applique à tous les employés du service extérieur et à tous les agents du service extérieur. Nous employons l'indice du coût de la vie préparé par le bureau de la Statistique pour chaque mission. Nous l'appliquons à l'échelle normale.

D. Quel est le chiffre que vous employez pour Paris?—R. Je suis désolé, monsieur le président, mais nous n'avons pas la liste des indices.

D. Il ne serait pas difficile de l'obtenir pour la prochaine séance?—R. Non.

D. Pourriez-vous nous les donner pour Paris, Londres, Washington et Rio-de-Janeiro, s'il vous plaît?—R. Quatre missions?

D. Oui.—R. Certainement.

M. Stick:

D. Monsieur le président, au sujet de l'administration de l'ambassade à Paris, nos représentants à l'OTAN sont-ils logés à l'ambassade à Paris?—R. Non. Il y a des logements séparés, tant pour la résidence que pour le bureau.

D. Les dépenses de l'ambassade en cet endroit ne comprennent pas la représentation à l'OTAN?—R. Vous verrez qu'elles sont inscrites séparément. Il y a un crédit pour l'ambassade et un crédit sous France, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Ils sont séparés.

D. Nos représentants à l'OTAN ont des résidences séparées de l'ambassade?—R. Oui.

M. Starr:

D. Quelle est notre représentation actuelle en Autriche, et quels sont les projets touchant notre future représentation en Autriche?—R. Ceci est un peu en dehors de mon domaine parce que, quels que soient les plans, ils sont après tout les plans du gouvernement.

D. Quelle est notre représentation actuelle?—R. Nous avons un chargé d'affaires en résidence. L'ambassadeur à Berne est aussi accrédité en Autriche et il fait des visites à Vienne.

M. Fleming:

D. Dans votre budget il n'y a pas de provisions pour l'ouverture de missions dans des pays où nous n'en avons pas à présent?—R. C'est exact.

D. Si nous étions pour ouvrir des missions ou échanger des missions avec des pays où nous n'en avons pas, il faudrait alors un crédit supplémentaire?—R. Si nous avons besoin d'argent, ce serait le seul moyen de l'obtenir.

Les crédits 94 et 95 sont réservés.

Le PRÉSIDENT:

Crédit 114. Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, \$500,000.

M. Fleming:

D. C'est un nouveau poste, monsieur le président. Nous n'avons jamais eu un crédit de cette sorte auparavant. M. Macdonnell pourrait-il donner des détails à ce sujet et préciser combien de temps cela va durer?—R. En date du 30 juin 1955, nous avons fourni un peu plus de 4 millions de dollars à cette organisation et à celle qui l'a précédée, l'Office de secours des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. En fait, le Canada était le quatrième contributeur par ordre d'importance. C'est un problème que le ministre a mentionné lorsqu'il s'est présenté devant le Comité lors d'une de ses séances antérieures. C'est une question extrêmement difficile et probablement le point culminant du problème de Palestine. Le coût d'entretien des réfugiés au présent niveau de vie est d'environ \$27 par tête chaque année et cet entretien est une condition essentielle à toute amélioration des relations israélo-arabes et au maintien de la loi et de l'ordre dans la zone frontalière.

Les membres des Nations Unies doivent partager le fardeau financier envisagé comme une de leurs contributions au maintien de la paix. Nous avons aidé ce programme pendant plusieurs années et la demande actuellement devant nous tend à la continuation de cette contribution.

D. Y a-t-il quelque pays en arrière du rideau de fer qui contribue à ce fonds d'une façon quelconque?—R. Non.

D. Dans cette partie du monde ces gens-là causent bien du trouble mais ne donnent pas un sou même pour venir en aide au grand nombre de réfugiés qui constituent un problème sérieux dans cette région du monde. Puis-je demander qui sont les pays donnant une contribution supérieure à celle du Canada?—R. Voici les contributions totales en date du 30 juin 1955: les États-Unis, 137 millions; le Royaume-Uni, 38 millions; la France, 11 millions.

D. Et quel est le total pour le Canada?—R. \$4,070,000.

D. Il y a là une vraie baisse.

M. Goode:

D. Quand nous dépensons un demi-million de dollars en cet endroit, cela signifie-t-il que des produits canadiens pour un demi-million de dollars vont dans ce pays?—R. Il y eut des cas où une partie de la contribution prenait la forme de produits canadiens. Par exemple, en 1955-1956, la valeur de \$300,000 de notre part devait être constituée de blé. A moins qu'une réserve de ce genre soit faite, les fonds sont tout simplement remis à l'organisation qui achète dans tout le monde.

D. J'ai remarqué l'autre soir, lors d'un programme de télévision présenté par la Société Radio-Canada, que des dons étaient faits à des individus et les sacs de farine portaient le nom d'une importante compagnie de farine. Cela devrait comprendre surtout, je suppose, de la farine canadienne. A même ces \$500,000, quelle partie viendrait du Canada, avez-vous une idée ou est-ce trop anticiper?—R. Nous pensons que c'est trop anticiper pour le moment.

M. Nesbitt:

D. M. Macdonnell a mentionné les trois pays qui ont fourni des contributions plus importantes. Quels sont les autres pays, s'il en est, qui ont participé au plan, et pouvez-vous nous donner une idée des montants versés?—R. A venir jusqu'à il y a un an, l'Australie avait fourni \$1,500,000 et la Nouvelle-Zélande, \$950,000.

D. Y a-t-il quelque pays d'Amérique du Sud qui ait apporté sa contribution?—R. Je ne saurais dire de façon certaine. Je n'ai pas le tableau complet des contributions.

M. Fleming:

D. Le gros du fardeau retombe sur les États-Unis, le Royaume-Uni et jusqu'à un certain point sur la France.—R. Ils sont certainement les principaux contributeurs.

D. C'est un problème que le monde ne semble absolument pas près de résoudre. N'est-ce pas vrai?—R. Certainement, les possibilités de solutions semblent aussi éloignées qu'elles l'étaient il y a quelques années.

M. Goode:

D. Mais il y a eu amélioration touchant le traitement de ces gens. J'ai remarqué au cours de ce même programme de télévision, l'autre soir, que les enfants reçoivent l'instruction et les soins médicaux nécessaires et que l'on fait un peu de progrès en enseignant à ces gens les avantages pour eux d'un bon mode de vie.—R. Il a été possible de leur procurer de meilleures installations, certains soins médicaux, un peu d'instruction et ainsi de suite; mais il s'agit encore de maintenir ces camps de réfugiés et très peu de progrès a été accompli en vue de la solution réelle tendant à trouver pour ceux-ci une vie productive ailleurs.

M. Nesbitt:

D. Qui a la direction de cette administration?—R. C'est une organisation des Nations Unies qui possède son propre budget et ses propres fonctionnaires internationaux.

D. Savez-vous de quel pays viennent ces fonctionnaires qui sont chargés de cette organisation sous l'autorité des Nations Unies?—R. Je n'en connais pas le détail mais je pense que l'on trouverait un bon nombre de nationalités représentées dans ce personnel.

D. Savez-vous jusqu'à quel point, si tel est le cas, les Israéliens sont représentés dans cette organisation?—R. Je crois que leur participation serait bien limitée. On a constaté, je pense, comment on peut accomplir plus de travail quand les gens s'occupant de l'administration viennent d'une autre région.

D. Le ministère a-t-il entendu parler de plaintes se rapportant à la perte de personnes dans les camps? En d'autres termes, les naissances sont enregistrées mais les décès ne le sont pas?—R. Je n'ai pas entendu parler de critiques à ce sujet. Le problème semble être le suivant: un enregistrement précis des naissances et des décès dénote que la population demeure constante ou même augmente.

M. Fleming:

D. Il n'y a pas de signes que les pays arabes entourant cette zone ouvrent leurs portes pour accueillir certains de ces réfugiés,—soit la Transjordanie, la Syrie ou l'Égypte?—R. Je sais que l'administration est toujours en train d'étudier ce problème avec les gouvernements des États avoisinants et, de temps à autre, il est possible de rétablir certains petits groupes de personnes. Il serait juste de dire, je pense, que ces arrangements n'amènent pas de changements appréciables.

M. Nesbitt:

D. Puisqu'il semble presque impossible d'établir ces gens dans les États arabes avoisinants, a-t-on envisagé ou considéré sérieusement la possibilité d'obtenir des terres ailleurs, par exemple dans les territoires sous mandat ou dans les territoires à population clairsemée en vue de l'établissement de ces gens?—R. Je crois pouvoir dire avec justice que toutes les possibilités ont été étudiées. Cette question revient à chaque année devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

D. Je songeais à quelque territoire en Afrique sous le contrôle de la France, ou, si possible, un pays comme l'Éthiopie.—R. C'est un gros problème que de déplacer des centaines de milliers de personnes . . .

M. Fleming:

D. Et je suppose qu'elles ne veulent pas quitter leur coin de pays.—R. Non, elles sont bien décidées à s'établir si possible là d'où elles sont venues originairement.

D. Il y en a dont la vue porte sur leurs anciens foyers dont on les a expulsées; elles ne perdront pas de vue leurs maisons.—R. C'est bien le cas.

M. NESBITT: Elles semblent destinées à aller nulle part pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Ce crédit est-il adopté?

Le crédit est adopté.

Crédit 115. Frais assumés par le Canada en tant que membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, y compris l'autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil de nommer et d'appointer les commissaires, secrétaires et fonctionnaires canadiens de ladite Commission; et ratification des nominations faites à ladite Commission par le gouverneur en conseil et des traitements afférents fixés par le gouverneur en conseil avant la présente année financière, \$564,500.

M. FLEMING: Je vois, monsieur le président, qu'il y a une diminution cette année de \$140,500.

Le PRÉSIDENT: Y voyez-vous quelque inconvénient?

M. FLEMING: Je me demandais si nous pourrions avoir une explication.

Le TÉMOIN: Oui, monsieur le président. Quand nous avons dressé le budget de l'an dernier nous n'avions à peu près aucun renseignement, parce que nous venions à peine d'entrer dans cette commission; nous ne pouvions que hasarder une conjecture sur l'étendue de nos dépenses à venir. Cette année, il a été possible de faire une prévision plus exacte, je pense.

M. Fleming:

D. Quel fut le montant des dépenses durant la dernière année financière—1955-1956?—R. Nos prévisions pour 1955-1956 se montaient à \$428,500.

D. Voilà la diminution qui s'en va. On aperçoit quelque chose qui a l'air d'une diminution, mais quand on s'approche pour l'examiner, c'est en fait une augmentation sur les dépenses de l'année précédente. Je ne dis pas cela toutefois pour vous critiquer au sujet de ce crédit.

M. Stick:

D. Quelles sont nos chances de recouvrer cet argent?—R. Je pense qu'elles sont très bonnes, monsieur le président.

D. Après tout, nous dépensons cet argent au nom de la Commission et on a l'impression que la Commission qui nous a envoyés là-bas n'a pas prévu de remboursement. Pourriez-vous nous dire quels arrangements ont été pris pour régler cette affaire? Comment allons-nous recouvrer cet argent?—R. Le Canada et les autres pays membres de la Commission, l'Inde et la Pologne, nous sommes entendus au début pour être chacun responsable du traitement et des allocations du personnel envoyé en Indochine et pour que les autres dépenses soient à la charge générale de l'administration des commissions. Les pays où fonctionnent les commissions... nous nous occupons de quatre entités... le Viet-Nam nord et sud, le Laos et le Cambodge... ne sont évidemment pas en état de supporter des dépenses internationales bien lourdes; en conséquence, les grandes puissances représentées à la conférence de Genève,—le Royaume-Uni, la France, l'U.R.S.S. et la Chine communiste,—se sont chargées de faire des contributions à ce que l'on a appelé un fonds commun. Nous soumettons régulièrement des comptes pour les dépenses autres que les traitements et allocations. Nous avons toutes raisons de croire que nous serons éventuellement remboursés. Au cours des dernières semaines, nous avons reçu les remboursements des premières sommes que nous avions avancées: en août 1954, nous avons fourni \$100,000, tout comme la Pologne et l'Inde. Ils nous ont été remboursés et nous avons bon espoir que les autres sommes aussi nous seront remises, mais ces choses prennent du temps.

D. Combien de temps pensez-vous que la Commission sera là-bas? En avez-vous quelque idée?—R. J'hésiterais à faire une prédiction, monsieur le président. Nous avons hâte soit de réduire les travaux des commissions ou, dans certaines circonstances, d'y mettre fin, à condition que nous soyons assurés que l'ouvrage soit accompli; mais il est difficile de dire quand ce temps viendra.

D. La Commission qui nous a envoyés là et nous a demandé d'y aller pourrait, me semble-t-il, faire davantage. Nous avons dépensé beaucoup d'argent depuis deux ans et tout ce que nous avons reçu est \$100,000.—R. Je n'en pense pas moins qu'une bonne partie des dépenses nous seront remboursées.

M. Fleming:

D. Quelle proportion des dépenses totales sous l'empire des accords de Genève relatifs à l'Indochine est payée par les autres signataires, en comparaison avec les pays du rideau de fer?—R. Nous n'avons pas beaucoup de renseignements sur la façon dont cette affaire est administrée; cela est fait par le Royaume-Uni, la France, l'Union soviétique, la Chine communiste, en plus des quatre pays,—les quatre entités,— d'Indochine, et nous ne sommes pas mêlés de trop près aux arrangements de partage qu'ils ont faits; nous ne pensons pas qu'ils nous intéressent directement.

M. Crestohl:

D. Combien de fois notre personnel est-il relevé ou changé?—R. Le tour de service est d'un an et la plupart des gens trouvent que c'est suffisant.

M. Fleming:

D. Vous parlez par expérience personnelle?—R. Mon tour de service en cet endroit a été beaucoup plus court, monsieur le président, mais j'endosse personnellement ce point de vue.

M. Stick:

D. Les puissances qui contribuent au fonds commun donnent-elles des montants égaux ou des montants proportionnels? Les États-Unis fournissent-ils un montant égal à celui de la Chine communiste?—R. Les États-Unis ne se sont pas associés à cet arrangement et ils ne fournissent aucune contribution. Les quatre autres puissances ont fait ces arrangements entre elles; il n'y a pas d'obligation, pas de proportion fixée; c'est une question de négociations entre elles.

Le crédit est adopté.

Le PRÉSIDENT: C'est tout pour aujourd'hui.

M. FLEMING: Quels sont les crédits qui restent?

Le PRÉSIDENT: 92, 94, 95, 109 et 110.

Le général Macnaughton témoignera devant le Comité jeudi prochain; après quoi nous suspendrons nos travaux pour un certain temps.

CHAMBRE DES COMMUNES
TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE
1956

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. MAURICE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
Fascicule 15

SÉANCE DU JEUDI 14 JUIN 1956

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Exposé du général A. G. L. McNaughton, président de la section
canadienne de la Commission conjointe internationale.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1956

75657—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. Maurice Boisvert,

et Messieurs

Aitken	Goode	Michener
Arseneault	Hansell	Nesbitt
Balcer	Henry	Patterson
Breton	Huffman	Pearkes
Cannon	James	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Cardin	Jutras	Starr
Coldwell	Knowles	Stick
Crestohl	Lusby	Stuart (<i>Charlotte</i>)
Decore	MacEachen	Studer—35.
Fleming	MacInnis	
Garland	MacKenzie	
Gauthier (<i>Lac-Saint-</i> <i>Jean</i>)	MacNaughton	
	McMillan	

(Quorum 10)

Secrétaire du Comité:

J. E. O'CONNOR.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 14 juin 1956.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: MM. Boisvert, Breton, Crestohl, Fleming, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Goode, Henry, James, Knowles, MacKenzie, McMillan, Mitchener, Pearkes, Starr, Stick, Stuart (*Charlotte*)—(16).

Aussi présents: le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission mixte internationale, Mlle E. M. Sutherland, secrétaire, M. D. G. Chance, secrétaire adjoint, M. J. L. MacCallum, conseiller juridique, M. E. R. Peterson, ingénieur conseil, le docteur M. Katz, président de la section canadienne du Bureau technique consultatif de la pollution de l'air.

Se prévalant du règlement sur les privilèges, M. Goode soulève la question des témoignages du 12 juin que le *Vancouver Province* a mal interprétés.

Le président présente le général McNaughton et propose aux membres de l'interroger sur sa déclaration du 7 juin au Comité.

Au cours de l'interrogatoire, le général McNaughton traite les questions suivantes:

- a) Les eaux du Yukon qui se rendent en territoire américain en passant par la Colombie-Britannique.
- b) Le projet d'aménagement du Columbia.
- c) Les projets relatifs au barrage de Libby, sur la Kootenay.
- d) Les cours d'eau Fraser et Thompson.
- e) La pêche du saumon.
- f) Les projets d'aménagement des cours d'eau Mica et Murphy.

Un membre du Comité exprime l'avis qu'une commission de techniciens compétents serait plus apte à passer en revue les travaux de la Commission mixte internationale que ne peut l'être le Comité permanent des Affaires extérieures. La majorité ne s'étant pas ralliée à cette opinion, le président promet que la question sera de nouveau étudiée au cours d'une réunion ultérieure.

Plus tard au cours de l'interrogatoire, M. McNaughton évoque la question de la régularisation du lac Ontario et du Saint-Laurent.

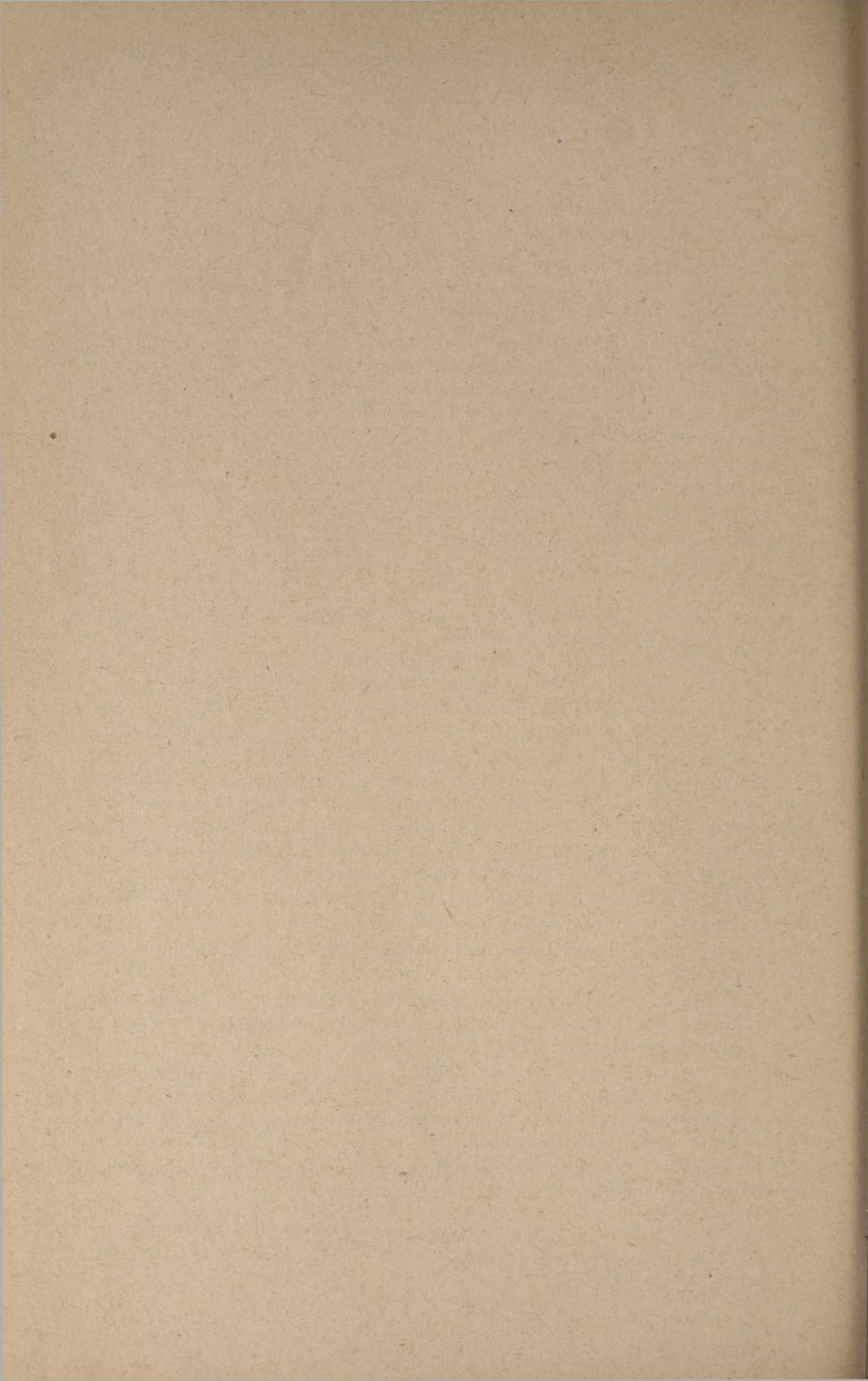
Les documents ci-après, dont un exemplaire doit être remis à chaque membre, sont déposés au Comité:

1) Rapport du sénateur Richard L. Neuberger au Comité sénatorial des Affaires intérieures et insulaires, sur les problèmes que pose au Canada la mise en valeur du bassin du Columbia.

2) Déclaration de Len Jordan, président de la section américaine de la Commission mixte internationale, au Comité sénatorial des Affaires intérieures et insulaires et au Comité sénatorial des Relations extérieures, Washington, le 22 mars 1956.

Le président remercie M. McNaughton et, à une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.



TÉMOIGNAGES

JEUDI 14 juin 1956,
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez faire silence.

M. GOODE: Monsieur le président, permettez-moi d'invoquer le règlement sur les privilèges. J'ai en main un numéro du *Vancouver Province* du 12 juin, où a paru un article d'un journaliste très réputé et dont j'apprécie hautement les écrits. L'article en question renferme cependant une erreur, qu'on a peut-être commise à Vancouver, au moment de la transcription. Dans son compte rendu de notre dernière réunion, le journaliste nous prête les propos ci-après au sujet de M. Morin:

"M. Goode a déclaré qu'il n'était pas satisfait de l'explication. Suffit, n'insistez pas davantage, aurait déclaré le président du comité, M. Boisvert, député libéral de Nicolet-Yamaska (Québec)."

Selon le procès-verbal de notre dernière réunion, que j'ai devant moi, voici ce que j'ai déclaré:

"Je voudrais savoir pourquoi M. Morin a été rappelé à Ottawa.

Je n'insisterai pas, si vous êtes d'avis qu'il vaut mieux s'en tenir là." Voici ce que vous avez répondu, monsieur le président:

"Il me semble que M. Macdonnell en a dit assez; je n'aimerais pas vous voir insister davantage, monsieur Goode."

J'avais consenti à briser là l'entretien; cependant, estimant tout à fait différentes les deux interprétations des faits, j'ai tenu à vous en faire part.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le général McNaughton est maintenant à la disposition de ceux qui voudront bien lui poser des questions.

Le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne, Commission mixte internationale, est appelé.

M. McMILLAN: J'ai lu le rapport dans lequel le président de la section américaine de la Commission mixte internationale, M. Len Jordan, soulève certaines objections contre le rapport du général McNaughton. M. McNaughton, qui est familier avec le rapport, pourrait peut-être le repasser chapitre par chapitre, sans qu'on lui pose de questions, ce qui accélérerait considérablement les délibérations.

M. Goode:

D. Pour que M. McNaughton puisse répondre en même temps aux deux questions, qu'on me permette de poser la mienne maintenant. Selon la page du compte rendu de nos délibérations du 7 juin, vous avez déclaré, en termes généraux, que la Commission avait reçu du gouvernement américain la proposition de déférer ces questions à la Commission mixte internationale. Selon

une dépêche du service de Southam, signée John Walker et reproduite dernièrement par l'*Ottawa Citizen*, les États-Unis auraient nié avoir demandé au Canada que la question soit déferée à la Commission mixte internationale. Vu la divergence totale des opinions à ce sujet, je vous invite à formuler vos observations en même temps que vous répondrez à la question de M. McMillan.

Vous saisissez sans doute dans quel sens j'emploie le mot renvoi.—R. Je n'ai pas pu mettre la main sur le compte rendu du journal, mais je me rappelle fort bien avoir parlé d'un crédit de quelque \$25,000, réclamé par la Commission pour commencer à étudier, dans le nord de la Colombie-Britannique, les eaux dont la source se trouve dans le territoire du Yukon et qui s'écoulent vers la côte de Sitka, en Alaska. J'ai déclaré que par cette proposition la Commission donnait à entendre que l'étude des eaux en question lui serait vraisemblablement déferée par les États-Unis. J'ai vérifié le compte rendu que je vous ai remis, après que l'article publié le 12 juin par l'*Ottawa Citizen* eut été signalé à mon attention. Le compte rendu est inexact quant aux faits et à tout autre point de vue.

D. L'article américain est donc tout à fait inexact?—R. Il est inexact et incompréhensible. L'auteur y parle de "confusion autour d'une déclaration". Il s'agit en somme d'un de ces documents où les conclusions ne se fondent sur aucun fait; la réfutation en est donc très difficile. Je vous répète, monsieur le président, que le contenu de ma déclaration est exact. On a laissé entendre que les eaux du Yukon devaient faire l'objet d'une étude; je ne puis comprendre qu'un fonctionnaire songe à le nier. Nous n'avons rien à cacher; nous sommes disposés à entreprendre n'importe quelle étude. Il est cependant une chose à laquelle nous ne consentirons pas, c'est de sacrifier aux premiers venus, les richesses naturelles du Canada.

M. FLEMING: Bravo; bravo!

M. Pearkes:

D. Tout d'abord, une question sur le sujet que M. McNaughton vient de toucher: l'étude des eaux s'écoulant vers la côte de Sitka. Le frai en ces eaux est-il pris en considération. Il s'agit de poissons qui fraient dans les eaux canadiennes mais échappant aux pêcheurs de notre pays en redescendant dans les eaux américaines de l'Alaska. Cette question, secondaire sans doute, n'en est pas moins d'une grande importance pour l'industrie de la pêche; il serait peut-être bon de la soulever au cours des négociations. Je voulais simplement qu'il en soit tenu compte; j'aurai d'autres questions à poser, en temps opportun, au sujet du Columbia.—R. Qu'il me soit permis, monsieur le président, de répondre aux questions du général Pearkes. Le saumon dont il est question provient des frayères situées dans les régions supérieures de la plupart de nos fleuves au Canada. Voilà une donnée d'importance capitale que l'on doit examiner sous tous les angles. Nous n'avons jamais été saisis encore de questions touchant les eaux du territoire du Yukon qui arrosent le nord de la Colombie-Britannique et se rendent à la côte de Sitka, en Alaska; aucune proposition n'a pris corps, en ce qui concerne l'organisation de l'étude de la région par la Commission. Cependant à l'occasion des renvois sur la question des eaux où le frai du saumon est du nombre des problèmes envisagés, la Commission collabore étroitement avec le ministère des Pêcheries, veillant à ce que l'étude du saumon s'effectue avec toute l'efficacité possible. Par exemple, à l'occasion d'une récente enquête sur la Sainte-Croix, rivière qui ne passe pas d'un pays à l'autre mais se situe précisément à la frontière, le ministère des Pêcheries a

mis à notre disposition un membre de son personnel, M. A. L. Pritchard, qui a agi à titre de co-président durant une partie de notre enquête. De cette façon, le ministère des Pêcheries est représenté à toutes les audiences publiques et dans toutes les études en cours, ce qui lui permet de protéger le saumon. Nous avons fait savoir au ministère des Pêcheries que nous escomptions la même collaboration étroite pour les prochains renvois.

Le PRÉSIDENT: Vous avez une question sur le même sujet monsieur McMillan?

M. McMillan:

D. J'ai parcouru le compte rendu; il y est question de la quantité d'eau disponible. N'avez-vous pas déclaré que la réserve d'eau du Columbia supérieur est de 15 millions d'acres-pieds?—R. En effet.

D. Il y est aussi question des attributions, ainsi que de la déviation des eaux d'un bassin à l'autre; l'auteur vous prend en outre à partie sur certains points. Aimerez-vous formuler vos observations en répondant à des questions ou sans être interrogé?—R. Je vais commencer par certaines observations d'ordre général, auxquelles je tiendrai, si le Comité les juge suffisantes du point de vue qui nous intéresse. Je me garderai bien cependant de proscrire toute question, comme on n'est jamais sûr de ne pas omettre, au cours d'une brève allocution, quelque point important.

D. Tout d'abord, une retenue de quinze millions d'acres-pieds est-elle vraiment possible? On a soutenu que la réserve d'eau n'atteindrait pas cette quantité avant un certain nombre d'années.—R. Je vous affirmerai d'abord, monsieur le président, que la controverse entre les deux sections de la Commission s'exprime assez bien dans ce qui suit: ma déclaration sur la position du Canada, l'offre que les membres de la Commission ont faite à titre de base d'une solution provisoire et le rejet de cette offre auquel équivalait la déclaration de M. Jordan. Je dirai à cet égard que depuis sa déclaration, la position de M. Jordan semble s'être sensiblement modifiée.

Je suis heureux de vous le déclarer, M. Jordan s'est départi de son point de vue extrémiste lorsqu'il a témoigné devant le Comité du sénateur Murray, créé pour enquêter sur la question. A mon avis, ses dernières déclarations sont plus près de la réalité, plus juridiques, c'est-à-dire plus conformes à l'article 2 du traité de 1909. A mon grand plaisir, on se rend mieux compte des droits du Canada sur les grands cours d'eau de l'Ouest. J'espère que nous pourrons aboutir à une solution satisfaisante par des négociations diplomatiques, moyen évoqué par le gouvernement ou grâce au maintien des attributions qui permettraient à la Commission de poursuivre ses délibérations.

Rappelez-vous que les questions dont il s'agit ne nous sont que soumises et que nos délibérations visent uniquement à établir si les membres peuvent se mettre d'accord sur des propositions à présenter aux deux gouvernements. Dans le cas des renvois, qui sont distincts des requêtes, nous ne pouvons trancher aucune question; notre rôle se borne à mettre les faits en lumière du mieux que nous pouvons, à tirer les conclusions appropriées et à formuler des propositions.

Même s'ils s'efforcent de concilier leurs points de vue par des échanges diplomatiques, les deux gouvernements ont fait la déclaration publique suivante, approuvée par le ministère des Affaires extérieures et par le département d'État:

Les deux gouvernements souhaitent que la Commission mixte internationale accélère son étude du bassin du Columbia, entreprise en 1944, de même que celle des autres questions dont elle est saisie.

Cette accélération ne nous interdit pas, que je sache, les délibérations grâce auxquelles nous pouvons expliquer et accorder nos vues, et formuler des propositions.

Le gouverneur Jordan, qui se trouvait alors dans l'Idaho, m'a justement appris, par télégramme, les inondations de la rivière Kootenay, très graves au début du mois. Puisqu'il s'agit de renseignements intéressant le Comité, si vous me le permettez, monsieur le président, je lirai ce télégramme et celui qui a constitué ma réponse.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il qu'on lui fasse lecture des télégrammes?
(Convenu.)

Le TÉMOIN: Je saisis l'occasion pour vous signaler un autre article de journal, paru celui-là dans le *Vancouver Herald* que j'ai reçu ce matin même. L'article, où M. Jordan est cité, renferme un passage de nature à induire les lecteurs en erreur. Je vous en fais part, car à mon retour au bureau, j'enverrai à M. Jordan un télégramme lui demandant de faire la rectification appropriée.

Voici le télégramme reçu le 8 juin.

8 juin 1956,
Washington, D.C.

Le général A.G.L. McNaughton
Président de la section canadienne
Commission mixte internationale
Édifice de la Justice
Ottawa (Ontario)

Les débordements actuels de la Kootenay ont déjà occasionné des dégâts évalués à plusieurs millions, ce qui démontre qu'il est urgent de lutter contre les inondations par l'emmagasinage des eaux de la Kootenay en amont de Bonners-Ferry. Je vous invite donc à hâter vos études au Canada pour que la requête Libby puisse être examinée le plus tôt possible et que ce secteur de bassin du Columbia soit aménagé sans plus de délai, surtout en ce qui intéresse la lutte contre les inondations.

Len Jordan,
président de la section américaine
Commission mixte internationale.

A cette dépêche, dont je n'ai pris connaissance qu'une fois de retour au bureau, j'ai répondu par le télégramme ci-après:

13 juin 1956.

M. Len Jordan
Président de la section américaine
Commission mixte internationale
Salle 792, Federal Trade Building
Seventh and Pennsylvania Avenue N.W.
Washington 25
D.C. (É.-U.)

Reçu le 11 juin votre télégramme du 8 me signalant les dégâts causés par la Kootenay. Avons soumis au ministère compétent du gouvernement canadien votre demande d'accélérer les études de la Kootenay de façon que la requête Libby soit examinée le plus tôt possible.

Le rythme de ces études, autant que je sache, est aussi rapide que le permettent les ressources disponibles. Le Canada ayant en jeu de grands intérêts qui nécessitent une évaluation minutieuse, les études ne peuvent se terminer à brève échéance. Vous vous rappellerez au sujet de Libby que, sous réserve des conditions alors énoncées, l'offre de discuter un plan modifié a été présentée à la section américaine le 5 avril 1955. Le plan comportait peut-être des avantages du point de vue de la lutte contre les débordements de la Kootenay inférieure. Nous sommes toujours disposés à discuter les conditions d'une inondation de 37 pieds en territoire canadien.

A. G. L. McNaughton,
Président de la section canadienne,
Commission mixte internationale.

La proposition dont il s'agissait est reproduite dans l'un des documents imprimés. Bref, si nous ne pouvions pas accueillir la requête américaine relative à Libby (par nous, j'entends les membres de la section canadienne de la Commission, puisque les gouvernements n'ont pas encore révélé leur position définitive), nous ne pouvions pas agréer la proposition d'un barrage qui serait construit à Libby et qui élèverait le niveau des eaux de 150 pieds à la frontière et submergerait le territoire canadien jusqu'à 42 milles de la frontière.

Nous ne pouvions pas accepter cette proposition, ni la recommander consciencieusement au Gouvernement canadien, puisqu'elle aurait entraîné d'immenses sacrifices (j'emploie le mot pertinemment) de richesses naturelles appartenant au Canada et relevant de la Colombie-Britannique. Dans l'un des tableaux publiés, vous trouverez des comparaisons sur la valeur des eaux calculée si je me rappelle bien sur la base d'un débit annuel moyen de 5,000 pieds cubes à la seconde. Nous avons calculé la puissance hydraulique que ces quantités représenteraient en supposant que les eaux s'écouleraient par la Kootenay, se déverseraient dans le Columbia et enfin dans l'océan, après avoir prodigué leurs bienfaits aux États-Unis dans leur cours inférieur. Nous avons fait les mêmes calculs en nous fondant sur l'hypothèse selon laquelle les mêmes quantités d'eau prendraient un autre cours, franchiraient les usines situées en aval du lac Columbia de même que le barrage Luxor de la rivière Bull à 2,710

pièds au-dessus du niveau de la mer, puis s'écouleraient vers la Mica en passant par les rapides du Prêtre et par le barrage des Petites Dalles, pour se jeter finalement dans le Fraser après une chute utile de mille pieds ou plus.

J'ai calculé tout d'abord les avantages que le Canada pourrait en retirer; quelque cinq milliards de kilowatts-heure par année, qui autrement seraient sacrifiés, je l'affirme en connaissance de cause, puisque au cours des entretiens sur la requête relative au projet de Libby les États-Unis ont refusé nettement d'envisager la moindre indemnisation pour l'utilisation des richesses naturelles du Canada. Dans leurs réponses aux États-Unis, les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada ont tous deux posé comme préalable à l'étude de toute proposition que les droits du Canada sur ses richesses naturelles soient reconnus. La requête relative au projet de Libby n'est pas allée plus loin.

Je tiens à déclarer inutiles les efforts des États-Unis pour soulever de nouveau la question et obtenir que la Commission examine le projet de Libby; les Américains connaissent pourtant notre position ferme, nos opinions bien fondées et la logique des points de vue exposés au Comité par la section canadienne de la Commission. La réponse qui leur a été donnée récemment à ce sujet au sein de ce comité démontre non seulement que nous exprimons des opinions bien pesées, mais que nous bénéficions de l'appui de la plupart sinon de tous lorsque nous soutenons que les richesses du Canada doivent être préservées pour les Canadiens, qu'elles ne doivent être sacrifiées à personne.

M. FLEMING: Voilà qui est vrai de toutes nos richesses naturelles.

M. Goode:

D. Monsieur le président, le député de Kootenay-Ouest est ici en ce moment. Il se proposait ce matin de faire partie du Comité, mais par suite d'un oubli, il n'en est pas; il remplace un autre membre de son parti.

M. FLEMING: Qu'on me permette d'intervenir. Si les membres du Comité y consentent, je ne vois aucune raison pour que M. Herridge ne soit pas autorisé à poser des questions.

Le PRÉSIDENT: D'accord, si le Comité le veut bien.

M. GOODE: Je partage le point de vue de M. Fleming. M. Herridge connaît très bien les questions qui ont trait à la Kootenay; si le Comité y consent, il devrait pouvoir interroger le témoin.

M. Herridge:

D. Monsieur McNaughton, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt vos observations sur la déclaration du gouverneur Jordan touchant la Kootenay, et je me félicite de la rectification que vous y avez apportée. Au sujet du territoire canadien qui serait submergé, il a été question de 14 milles au lieu de 42 milles.—R. J'avais précisément l'intention d'aborder cette question.

Dans son communiqué du 12 juin au *Vancouver Herald*, M. Jordan déclare que le barrage de Libby créerait une retenue d'eau de quelque cinq millions d'acres-pieds, s'avancant à 14 milles en territoire canadien. Quant à la retenue d'eau ses chiffres sont exacts; il s'agit donc du barrage défini dans la requête des États-Unis. D'autre part, M. Jordan affirme que les eaux retenues s'avanceraient de 14 milles en territoire canadien, alors qu'en fait le territoire canadien submergé se prolongerait jusqu'à 42 milles de la frontière. De plus, les eaux retenues ne s'étendraient pas à la façon de celles d'un lac, ce qui aurait rendu

tolérable la situation des riverains de part et d'autre et permis aux agglomérations de communiquer par voie d'eau. L'utilisation de l'eau à la frontière serait tantôt négligeable, tantôt intégrale; par suite, un bras d'eau traverserait des agglomérations dont les communications sont destinées à prendre de plus en plus d'importance avec le progrès assuré de la région. Il deviendra de plus en plus utile aux gens de se déplacer à leur gré.

Si le projet se réalisait, l'eau serait refoulée dans la rivière jusqu'à 42 milles en amont de la frontière entre des berges et sur un lit couverts de boue; elle monterait et baisserait au gré des États-Unis qui l'achemineraient vers leur centrales en aval, sans indemniser les Canadiens lésés dans leur droits. Les Américains ont offert de prendre à leur charge le coût du déplacement de certaines routes, de certains chemins de fer, de certaines lignes télégraphiques et de quelques autres modes de communication. Quelques écoles seraient aussi transportées. Les États-Unis sont également disposés à payer des indemnités de rétablissement aux colons du fond de la vallée. Ces dépenses n'ont guère d'importance. On n'a pas même tenté de donner satisfaction à la Colombie-Britannique qui exigeait une indemnisation pour l'utilisation de ses ressources. La Colombie-Britannique et le district de Kootenay, qui serait privé de ses communications de part et d'autre de la rivière, n'ont reçu aucune offre de compensation. Il est incroyable qu'au sujet du barrage de Libby on s'en tienne à une proposition aussi inacceptable, que les membres canadiens de la Commission ne pouvaient pas même envisager.

D. J'ai discuté ce point avec un sénateur et un groupe de fonctionnaires américains. Selon eux, le Canada et la Colombie-Britannique sont pleinement justifiés de réclamer une compensation pour les avantages consentis en aval. L'opinion publique dans le Nord-Ouest s'inquiète de plus en plus de l'attitude inflexible du président de la Commission mixte. C'est, je crois, le sénateur Murray, du Comité des Affaires intérieures et insulaires, qui a donné instruction au sénateur Neuberger de visiter la région et de présenter un rapport au Comité. Celui-ci a étudié le rapport dernièrement et j'ai pris connaissance de quelques-unes des recommandations. Monsieur McNaughton, croyez-vous que les discussions du Comité sont pour quelque chose dans le changement d'attitude du gouverneur Jordan et que pensez-vous de la visite et du rapport du sénateur Neuberger?—R. Ayant d'en venir au rapport, je dirai quelques mots de l'attitude de mon collègue à la Commission. Il s'est produit une évolution et on s'est quelque peu rapproché de notre point de vue au Comité des Affaires intérieures et insulaires présidé par le sénateur Murray, comme en témoigne le rapport du sénateur Neuberger auquel M. Herridge a fait allusion.

Le gouverneur Jordan a clairement indiqué qu'il est essentiel, selon lui, d'accorder aux États qui emmagasinent en amont l'eau d'alimentation de certaines centrales une juste rétribution pour un service de cette importance. J'ai, selon lui, proposé une indemnité exorbitante. Or, je tiens à déclarer pour les fins du compte rendu, que pas plus ici qu'ailleurs je n'ai précisé le montant que le Canada devrait toucher, et cela parce qu'à mon sens il y a lieu de recourir aux négociations pour déterminer la somme par kilowatt-heure ou autrement et traduire en chiffres exacts toute proposition qu'on pourrait soumettre aux gouvernements.

Lors de mon dernier témoignage ici, j'ai déclaré qu'on ne pouvait régler la question sans une entente qui, pour être pratique, convienne aux deux parties. Je ne pouvais indiquer plus clairement la souplesse dont nous voulons faire preuve dans cette question. Je tiens à vous rappeler ce que j'ai déjà dit ici:

en s'écoulant au rythme des besoins américains l'eau des vastes réservoirs que nous projetons de construire sur le Columbia assurera une augmentation sensible du débit à un moment où la baisse du niveau aurait pour effet de paralyser une section de la centrale.

Comme les besoins se renouvellent, il faudrait, à défaut d'un débit régulier, recourir à des stations thermiques pour alimenter les turbines et les génératrices durant les périodes critiques. Nous avons fait un calcul attentif du coût de l'énergie thermique dans le nord-ouest du Pacifique, notamment des frais d'installation et d'exploitation des stations. Le coût pour une production maximum serait de l'ordre de 8 millièmes et d'environ $5\frac{1}{2}$ millièmes même pour l'énergie de base; par contre le coût de production à la centrale de Bonneville n'est que de deux millièmes. On demande plus, mais le coût réel s'établit à quelque deux millièmes. On recourt donc à un tarif élastique pour combler cet écart considérable.

Il en coûterait quasi autant aux États-Unis s'ils assuraient eux-mêmes la retenue de l'eau même d'après le système le plus économique. C'est pour eux chose indispensable. A ce sujet nos amis du Sud soulèvent constamment la question du développement de l'énergie nucléaire; j'ai en main un des documents soumis l'autre jour au Comité sénatorial dont il a été question tantôt. Je me limiterai à un aspect du problème. Le document fait nettement voir qu'il ne s'agit pas d'une réalisation immédiate; ce développement dont nous pouvons attendre beaucoup ne se produira guère avant 1975. Mais c'est tout de suite que les Américains font face à un besoin urgent. Ils s'acheminent pour 1961 ou 1962 vers une insuffisance d'environ un million et demi de kilowatts d'énergie assurée. S'ils devaient compter sur l'énergie thermique, il est clair que le coût d'une production maximum serait de l'ordre de 8 millièmes et ce n'est pas avant 1975 qu'on rejoindra les 5 millièmes ou un peu plus que coûte l'énergie de base. Je suppose qu'on envisage des négociations dans ce sens mais il serait illusoire de suggérer que je n'ai pas cité les chiffres exacts. Le substitut pratique de l'énergie hydraulique est l'énergie thermique, qui coûte environ 8 millièmes dans les centrales produisant au maximum.

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout, monsieur Herridge?

M. Herridge:

D. M. McNaughton nous dirait-il ce qu'il pense du rapport que le sénateur Neuberger a soumis au Comité sénatorial à la suite de son voyage au Canada? —R. Il s'agit d'un document volumineux et je ne sais s'il y a lieu de le faire imprimer. Si les membres du Comité le jugent utile, j'en ferai distribuer des exemplaires.

D. J'ai reçu 500 exemplaires imprimés,—la question intéresse mes électeurs,—et il m'en reste 50. J'en fournirai à ceux de mes collègues qui en désirent.

M. Crestohl:

D. Pouvez-vous nous donner l'essentiel du rapport?—R. Je crois que M. Herridge, qui a assisté aux délibérations, est beaucoup mieux placé que moi pour le faire. Voici, cependant, mon point de vue. Le sénateur Neuberger vient de l'Oregon situé en aval sur le Columbia; il tient donc énormément à ce qu'une entente équitable intervienne avec le Canada sur la question des avantages en aval.

Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il n'entend pas nous prendre à la gorge; il reconnaît au contraire les droits du Canada à négocier et à se rendre compte de ce que peuvent les deux pays pour résoudre la question. Vous avez là une bonne idée de l'attitude prise par le sénateur Neuberger. Il s'est montré très amical et vraiment compréhensif. Quand il a visité le bassin de Columbia, l'emplacement du réservoir sur la Mica et celui du barrage, de même que certaines autres sources canadiennes d'énergie et qu'il s'est entretenu avec les gens deux faits l'ont impressionné: les immenses potentialités qu'on y trouve et dont je crois vous avoir donné une idée assez juste et en second lieu, l'éveil de l'opinion publique au Canada et la conviction des résidents de l'endroit qu'on ne cédera injustement ces richesses à aucun pays. Le sénateur a exprimé son vif regret que les discussions à la Commission mixte internationale aient été suspendues par la déclaration du président de la section américaine, dont j'ai déposé le texte, critiquant vigoureusement outre les membres américains de la Commission les représentants du Gouvernement des États-Unis qui ont appuyé un point de vue analogue. Le Comité sénatorial de M. Gordon Murray est à élucider ces questions et les audiences s'y poursuivent.

J'ai en main deux rapports déposés au Comité des affaires intérieures et insulaires, qui est comme le vôtre un comité public. Comme ces rapports ont été publiés, il est facile d'en prendre connaissance. Nous voyons à obtenir les déclarations ayant trait aux problèmes de notre ressort. J'ai donc ici le texte sténographié d'une déclaration du gouverneur Jordan le 22 mars devant le comité au sujet du traité de 1909 sur les eaux limitrophes.

Il n'en tient qu'à vous de faire réimprimer le texte, ce que je ne recommanderais guère parce qu'on n'a pas encore adopté de position définitive et que la déclaration n'est peut-être plus d'actualité. Toutefois, le secrétaire n'a qu'à communiquer avec M^{lle} Sutherland et des exemplaires en nombre suffisant seront mis à votre disposition.

M. Pearkes:

D. Je connais de longue date le sénateur Neuberger. Dans sa première recommandation il a proposé que le Gouvernement américain au lieu de s'en remettre à ses représentants auprès de la Commission confie les négociations à l'exécutif. C'est déjà fait, je crois, et si on s'en tient à la déclaration de M. McNaughton l'an dernier et à celle du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, le Gouvernement canadien et le Gouvernement américain ont organisé un échange de vues complet et confidentiel qui contribue à la solution des problèmes qui se posent. La discussion est-elle vraiment passée du palier de la Commission mixte internationale à celui du gouvernement et se poursuit-elle maintenant à l'échelon ministériel?—R. Je me reporte au communiqué du mercredi 23 mai 1956 sur lequel se sont entendus les Affaires extérieures et le Département d'État des États-Unis et qui a été publié par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le document, qui situe les pour-parlers, formule à l'intention de la Commission des directives dont je vous ai fait part aujourd'hui. Les gouvernements ont consenti à un échange de vues confidentiel permettant d'entreprendre la discussion le plus tôt possible, soit au cours du deuxième semestre de cette année, d'après ce qu'a laissé entendre le ministre.

Je ne pense pas qu'on ait encore fixé de date, mais, je le répète, les deux gouvernements souhaitent que la Commission accélère ses travaux et si nous pouvons trouver une solution équitable à certains des problèmes qui nous inté-

ressent, je n'ai aucune raison de croire qu'elle ne rencontrera pas l'assentiment général. En ce qui concerne la section canadienne, nous sommes disposés à faire tout en notre possible pour aider à résoudre ces questions et si de nouvelles études en Commission paraissent utiles nous continuerons de collaborer.

A mon sens, la proposition que j'ai soumise le 5 avril de l'an dernier est la seule formule concrète et complète qu'on ait présentée jusqu'ici pour améliorer la situation. Nous avons reçu d'une foule d'Américains et d'un certain nombre de Canadiens des commentaires qui se limitent malheureusement à certaines parties de la proposition. Mais il ne semble pas exister une unanimité d'opinion qui nous justifie de modifier sensiblement notre proposition. Nous serions très heureux de reprendre la discussion du problème et d'examiner ce qu'il serait possible de faire. C'est ce que j'affirmais au gouverneur Jordan dans le télégramme que je lui ai adressé la semaine dernière.

D. Même si la discussion se poursuit maintenant à l'échelon gouvernemental, on ne manquera pas de demander l'avis des deux sections de la Commission mixte internationale et de recourir aux ingénieurs pour ce qui est de l'aspect technique des divers projets. Il y a un an, M. McNaughton indiquait que des travaux considérables d'exploration se poursuivaient aux barrages Mica, Castlegar et Murphy. Nous dirait-il à quels résultats on est parvenu? On ne nous en a pas encore fait part et j'aimerais savoir à quoi ont abouti les relevés que les équipes ont effectués sur place l'an dernier.—R. Un montant est prévu dans les crédits du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'étude du bassin du Columbia; les prévisions actuelles comportent un montant de \$465,010, ce qui permettra de poursuivre le travail entrepris, et de progresser, nous l'espérons, au même rythme que durant la dernière année financière. C'est à peu près la somme dont nous disposons depuis un certain nombre d'années. Nos demandes sont limitées non parce que nous ne pourrions utiliser un montant plus considérable mais surtout parce qu'on manque de techniciens qualifiés pour ce genre de travail.

Quant aux progrès réalisés l'an dernier, je ne suis guère en mesure de vous renseigner. Les rapports officiels des équipes ne sont pas encore parvenus à Ottawa; on doit encore procéder à des examens et à des consultations. Nous comptons prendre connaissance en octobre de la première partie des études concernant la Thompson-Sud, la Thompson et le Fraser en aval de Lytton. Il s'agit du rapport sur les aspects physiques de ces secteurs. Mais nous doutons fort que ces données permettent une juste estimation de l'entreprise du point de vue économique. Depuis le début, nous ne voyons dans ces études qu'une première tentative de solution.

Comme M. Pearkes le sait, nous nous préoccupions au plus haut point de protéger les remontes de saumon. A cette époque, les spécialistes en pêcheries s'opposaient fortement à la construction dans ces secteurs de barrages d'une hauteur de plus de 100 pieds, constituant à leurs yeux un obstacle insurmontable. Les frais d'aménagement préoccupaient grandement la Commission. Dès le début j'ai déclaré pour les fins du compte rendu qu'à mon sens nous n'avions pas là une réponse pratique au problème. Cela signifierait au moins l'aménagement en file de 10 emplacements sur les 1,200 pieds de dénivellation à l'ouest de la chaîne de Monashee, où semblent exister des possibilités de développement. Ce sont des secteurs à faible dénivellation nécessitant chacun la construction de barrages et d'échelles à poisson, ainsi que l'installation de turbines et de générateurs. Compte non tenu des pêches, les aménagements électriques entraîneraient des frais extrêmement élevés.

Il nous fallait cependant explorer cet aspect du problème pour rencontrer les vues de l'industrie de la pêche et nous étions prêts à formuler des recommandations dans ce sens. Je l'ai dit à la Commission internationale du saumon du Pacifique qui soumettait alors ces propositions. On était cependant d'avis que nous devons prêter attention aux suggestions qu'on nous avait faites quant à la préservation du poisson et qu'il y avait lieu de les inclure dans notre premier projet de résolution. Nous l'avons fait.

L'industrie de la pêche nous a répondu en termes très énergiques. On a fait une étude de dix secteurs et analysé les résultats en ce qui concerne les pêcheries. Ces données figurent dans le "Rapport sur le problème des pêcheries et les enquêtes aux projets de barrages sur le Fraser et la rivière Thompson". Le document publié à Vancouver en novembre 1955 a été, je crois, cité à la Chambre des communes par le ministre des Pêcheries.

Ce rapport très volumineux paraîtra éventuellement dans un compte rendu des délibérations de la Chambre des communes. En attendant, nous pourrions, si vous le désirez, mettre à votre disposition l'un des deux exemplaires que nous avons.

Le PRÉSIDENT: Merci monsieur McNaughton.

Le TÉMOIN: On voudra bien nous remettre cet exemplaire une fois qu'on l'aura parcouru.

M. Goode:

D. Qui a fait imprimer ce rapport, l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique ou le gouvernement?—R. Ce sont les techniciens du ministère fédéral des Pêcheries et la Commission internationale du saumon du Pacifique qui l'ont préparé de concert avec le ministère des Pêcheries de la Colombie-Britannique. On y trouve un exposé approfondi des aspects concrets de la préservation telle que l'envisagent les spécialistes les plus compétents.

On a procédé rapidement. En construisant une série de barrages hydro-électriques peu élevés dont chacun permettrait la préservation du poisson, on décuplerait les frais. Pour les seules installations de pêche, les déboursés atteindraient 360 millions de dollars. C'est le chiffre considérable qu'on fixe. Mais la régularisation du Fraser nécessiterait de formidables installations. Une dérivation s'étendant à 15 millions d'acres-pieds,—pour être réaliste,—donnerait un potentiel de 6,500,000 kilowatts sur la rivière Thompson-Sud, la Thompson et le Fraser en aval de Lytton, ce qui exigerait des investissements de l'ordre de 2 milliards.

Je ne vous parle pas en termes fantaisistes. Les experts qui étudient la question en Colombie-Britannique nous assurent que la demande d'énergie s'accroît au taux composé de 15 p. 100 par année. Nous ne croyons pas qu'aucune région du monde ait connu pareille augmentation, sûrement la plus forte enregistrée au Canada et sur le continent.

D. Ce n'est pas une mince affaire. Vous n'oubliez sans doute pas, en suivant ces études, que très peu de députés de la Colombie-Britannique admettront la nécessité de ces barrages sur le Fraser. L'industrie de la pêche va en souffrir et vous pouvez vous attendre à une vive opposition.—R. Est-ce là une mise en garde?

—R. Mais non. Il ne s'agit que d'un conseil, monsieur.

M. Knowles:

D. A-t-on proposé d'autres emplacements, monsieur le général?—
 R. J'arrive à cette question, monsieur. Voici où je veux en venir. Le chiffre de 306 millions de dollars au compte de capital est sans doute très considérable. Il faudra cependant effectuer des dépenses de cet ordre pour répondre aux besoins d'énergie de la Colombie-Britannique, besoins qui ne feront que s'accroître d'ici trente ans si le progrès économique de cette province continue à un rythme aussi accéléré. Rien ne permet de prévoir le contraire.

Nos techniciens ont exposé clairement dans le rapport que je vais déposer les raisons de notre opposition à l'établissement d'échelles à poisson de modèle assez perfectionné. La construction, fort coûteuse, de ces échelles, serait absolument inutile quant au but visé, c'est-à-dire la conservation du saumon qui effectue ses migrations sur le cours du Fraser.

Je n'ai attribué à l'étude de ces dix emplacements, je le répète, qu'une utilité théorique: possibilité de nous renseigner sur la topographie de ces endroits et sur les difficultés qu'y présentait la construction des fondations. Je voulais connaître, par exemple, l'emplacement et la profondeur de la roche. But que nous atteindrons. Ni les ingénieurs ni moi-même n'ont jamais cru qu'on établirait dix barrages de suite sur le Fraser. Ces constatations nous renseigneront de façon assez précise sur la topographie de la région, etc. Cela nous permettra de passer à l'étape suivante: étude de la possibilité de limiter au minimum les dénivellations. Les techniciens des pêcheries nous disent attacher plus d'importance à la réduction des retards apportés à la remontée du fleuve par le saumon qu'à la diminution de la hauteur des barrages. On a proposé divers procédés . . . Aux États-Unis on en a adopté quelques-uns, car les mêmes problèmes s'y posent. Nos techniciens trouvent ces solutions fort ingénieuses. Elles permettent de faire franchir les barrages aux poissons aussi bien à la remontée qu'à la descente sans les endommager. On se servirait de mécanismes, d'appareils d'ascension, que sais-je, pour les monter et pour assurer leur départ. Il ne s'agit que d'hypothèses.

Cette question se rattache à une autre: celle de l'intensité des recherches à poursuivre en la matière. C'est surtout aux États-Unis qu'on effectue ces recherches aujourd'hui, et on les oriente évidemment vers les problèmes propres à ce pays. D'après ce que les rapports nous permettent de constater, ces études ne correspondent pas pleinement à nos besoins. Les membres de la Commission du saumon croient eux aussi que nous devrions nous appliquer bien davantage à trouver des méthodes nouvelles pour faciliter le passage du saumon, et ainsi de suite. Il faudrait qu'on collabore davantage, car ces travaux sont fort importants. On ne peut les mener à bien seulement à l'aide d'octrois de 50,000 dollars, si utiles soient-ils. Les travaux entrepris par l'Université de la Colombie-Britannique sont précieux. Nous venons de recevoir le premier rapport de ces études, qui nous sert beaucoup. Cependant, l'aide apportée n'est pas d'ordre assez considérable pour permettre d'en arriver à la solution d'un problème aussi sérieux: on effectuera d'ici trente ans des investissements de deux milliards et l'énergie créée va répondre à un besoin.

Je suis très favorable à la conservation du poisson. Je me suis toujours efforcé d'attirer l'attention du Comité sur l'importance de ce problème, et surtout sur celui de la protection du saumon. Cependant, il faut bien constater que, si les industries de la région de Vancouver auront un jour besoin d'énergie, on ne tiendra plus compte d'autres considérations, je crois. J'en suis convaincu.

Il ne s'agit pas de la décision que nous prendrions, mais de l'attitude de l'opinion publique, des besoins d'une société qui accomplit des progrès rapides et de la hiérarchie des valeurs. Notre civilisation ne peut se passer d'énergie. On ne pensera pas, le cas échéant, aux cinquante millions que pourra perdre l'industrie de la pêche. Cette somme ne compte guère à côté de ce que l'énergie permet à l'industrie moderne de réaliser.

Nous n'avons pas encore à résoudre ce problème. Je n'en ai parlé avec mes collègues des Pêcheries que pour les persuader de collaborer avec nous afin d'en arriver à une solution.

Si les jeunes gens les plus brillants du pays s'appliquent à étudier ensemble une question, ils ne manqueront pas d'y trouver une réponse, pourvu que nous leur fournissions les instruments de travail nécessaires. J'ai présidé le Conseil national des recherches durant cinq ans. On nous a soumis des problèmes de cet ordre. Le Conseil les a tous résolus, sinon au cours de ma présidence, du moins après. Ces scientifiques intelligents sont parvenus par leur travail d'équipe au résultat souhaité, découverte d'une nouvelle variété de blé, par exemple. La solution de ces cas nous semblait alors aussi difficile que celle de la question des pêcheries aujourd'hui.

On va nous communiquer un rapport assez complet sur la topographie du bassin. Nous allons savoir comment il faudrait construire les fondations des barrages, si nous en établissons là. Nous disposerons d'un point de départ qui nous permettra d'étudier la possibilité de construire des tunnels et des centrales souterraines et de détourner des cours d'eau. Nous serons donc beaucoup plus en mesure d'apprécier les diverses méthodes proposées pour protéger le poisson en tenant compte des dernières conclusions des experts. Le procédé actuel n'est pas valable.

M. Pearkes:

D. Je vous ai déjà demandé quel avait été le résultat des expériences qui ont eu lieu sur la Mica et la Murphy. Vous n'avez parlé que du Fraser, alors que je vous avais demandé où vous en étiez rendu dans l'étude des rapports soumis par les équipes que vous avez envoyées sur la Murphy et la Mica.—R. Permettez-moi de répondre à M. Pearkes. Je m'excuse d'avoir paru répondre évasivement. Je croyais que la question avait trait à la diversion des eaux dans la vallée du Fraser.

M. Goode:

D. Nous en reparlerons.—R. Bien. J'ai sous la main le rapport préliminaire des ingénieurs sur l'emplacement du barrage de la Mica. Nous ne l'avons pas encore publié, mais nous le communiquons à qui s'intéresse à la question, et si quelque membre...

M. Pearkes:

D. Voilà qui intéresse fort le Comité. Nous n'avons pas le temps de prendre connaissance de tout le rapport. Veuillez nous en résumer la substance et nous dire à quelles conclusions sont parvenus les ingénieurs, car le projet de la Mica est fort considérable.—R. Le résultat de ces études confirme le chiffre que j'ai donné au Comité l'an dernier au sujet du potentiel énergétique et des possibilités d'emmagasinage du projet de la Mica. Il serait peut-être bon que je vous rappelle ces chiffres brièvement. Permettez-moi d'abord, monsieur le président, d'expliquer le rapport des ingénieurs. C'est l'opinion définitive

des ingénieurs-conseils dont nous avons retenu les services. Le projet Mica, y compris la centrale, coûtera 247 millions. Sa puissance hydraulique installée sera de 1,100,000 kilowatts et la puissance assurée de 625,000. On estime que la hauteur de chute sera normalement de 563 pieds lorsque le réservoir sera plein. La dérivation d'un débit de 5,000 pieds cubes par seconde vers la Columbia au moyen du Canal Flats portera la puissance hydraulique installée à 1,320,000 kilowatts; la puissance assurée sera elle aussi beaucoup plus considérable. Les derniers projets comportent l'établissement d'un barrage en enrochements, qui sera beaucoup plus stable que l'ouvrage de béton armé que l'on se proposait tout d'abord d'installer. Les frais de construction passeront de 417 millions de dollars à 247; autre avantage de ce procédé.

On modifiera quelque peu les plans contenus ici avant de les donner à l'entreprise. Il ne s'agit toutefois que d'améliorations de détails qui n'auront aucune portée quant à l'ensemble du barrage. Les plans du projet Mica sont donc définitifs; tout le monde est d'accord là-dessus, y compris d'autres ingénieurs-conseils à qui nous avons eu recours. Nous pourrions d'ici quelques mois transformer ces plans en devis et commencer les travaux.

M. Goode:

D. Permettez-moi de vous interrompre. J'ignore la valeur réelle d'un million de kilowatts. Dites-moi combien la ville de Vancouver consomme d'électricité actuellement, pour que je puisse me rendre compte ce qu'un million de kilowatts représente en fait d'énergie.—R. La ville de Vancouver consomme environ 600,000 kilowatts par jour actuellement. C'est ce que M. A. E. Grauer a déclaré au début de l'année.

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse de vous interrompre. M. Herridge m'a dit qu'il avait une autre question à poser. Permettez-moi de lui demander de la poser maintenant. Nous passerons ensuite à l'autre question de M. Pearkes.

M. FLEMING: Me donnerez-vous le temps de reparler du lac Ontario, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Sans doute. Il nous faudrait nous réunir encore si vous ne pouviez le faire aujourd'hui.

M. FLEMING: Je ne croyais pas que M. McNaughton assisterait à notre séance.

M. Michener:

D. A quelle distance de Vancouver se trouve la Mica, à peu près?—R. Les lignes de transmission s'étendront sur 350 milles. Les barrages du rapide du Prêtre et des Petites Dalles sont un peu plus rapprochés de Vancouver, mais celui de Mica produira la moitié de l'énergie du complexe.

M. Pearkes:

D. Je tiens à revenir au rapport.—R. Je puis répondre en deux mots à M. Pearkes. M. Pearkes a dit qu'il s'intéressait au projet Murphy. On a terminé les études sur place et les conclusions sont prometteuses.

D. Excusez-moi, j'ai mal entendu.—R. Les relevés sont terminés et cela paraît prometteur. Nous avons soumis la question à nos ingénieurs-conseils pour qu'ils établissent les plans provisoires du barrage. On veut établir un barrage dont la chute d'eau serait d'environ 60 pieds. Cela correspond au

chiffre dont je vous ai parlé l'an dernier. La Commission pensait alors que la puissance installée de la centrale devait être d'environ 250,000 kilowatts. Les techniciens sont d'avis aujourd'hui qu'il faudrait la porter à 350,000 parce qu'on utilisera le complexe de façon intermittente lorsqu'on l'intégrera à l'équipement électrique de Vancouver. On tiendra probablement compte de ce point de vue en élaborant les plans.

D. Cette question a de l'importance, car vous croyez qu'il faut établir un barrage sur cette partie du Fraser et qu'il faut le placer à Murphy plutôt qu'à Castlegar. On appelle aussi barrage Kaiser celui qu'on veut établir à Castlegar.—R. Tous les rapports que nous soumettent les experts confirment l'opinion que j'ai exprimée l'an dernier et portant à penser que nous recevrons un jour un plan valable... Il ne s'agit pas de mon opinion, mais plutôt de celle de nos techniciens.

D. La Commission recommande, ou vous recommandez, d'édifier un barrage sur la Murphy?—R. Je ne me prononcerai pas catégoriquement. Il nous faudra connaître les conclusions de nos ingénieurs-conseils, comme nous l'avons fait pour le projet Mica, avant de formuler une recommandation au gouvernement. Tout nous porte à croire que nos ingénieurs nous communiqueront leur opinion définitive, ce qui nous permettra d'exprimer un avis.

D. Vous attendez-vous à recevoir ce rapport bientôt?

Le TÉMOIN: Nos ingénieurs-conseils sont à étudier la question.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous n'avons pas le quorum. Je propose que le Comité se réunisse de 4 à 5 heures cette après-midi. Cela conviendra davantage à M. McNaughton qui part le 18 et ne reviendra qu'à la fin du mois.

M. GOODE: Pourrons-nous discuter la question une autre fois avec M. McNaughton? J'aimerais parler d'un certain aspect de la question. M. Parkes voudrait sans doute aussi reparler du problème des pêcheries du Fraser et de l'énergie.

Le PRÉSIDENT: Nous avons le quorum de nouveau, puisqu'un membre du Comité vient d'arriver.

M. CRESTOHL: J'ai une question à poser sur un point d'ordre. Vous la jugerez peut-être irrégulière, monsieur le président. M. McNaughton a témoigné fort longuement devant notre Comité l'an dernier et cette année. Je me demande si les questions dont il a parlé relèvent bien du Comité des Affaires extérieures. Ces problèmes constituent évidemment une partie de nos relations avec les États-Unis. Il me semble toutefois qu'une commission dont les membres seraient versés en la matière devrait entendre certaines parties de la déposition de M. McNaughton: comité de la conservation, s'il en existait un, ou comité des ressources naturelles. Je ne mets pas en doute la compétence de MM. les membres du Comité. Nous avons des connaissances d'ordre général. Cependant, notre Comité est chargé d'étudier les affaires extérieures, et je crois que les neuf dixièmes de la déposition de M. McNaughton ont été consacrés, cette année comme l'an dernier, à la conservation du saumon et de l'énergie, et autres questions de même nature que seules des personnes possédant certaines connaissances techniques peuvent comprendre.

Je me demande, monsieur le président, si le Comité ne devrait pas soulever dans son rapport définitif la question de sa compétence quant à ces problèmes. J'en parle maintenant parce que j'ignore si j'y serai cette après-midi ou la semaine prochaine. Je parle à titre personnel et je ne mets en doute la compétence de personne.

M. FLEMING: Monsieur le président, je ne crois pas que nous ayons le temps d'étudier ce point de vue. M. McNaughton est ici et quelques-uns d'entre nous avons des questions à lui poser. Voici comment la situation peut s'envisager: les crédits de la Commission mixte internationale figurent au budget, au chapitre des Affaires extérieures. Notre Comité les étudie depuis 1945. Nous ne faisons que nous conformer à la coutume. Ces problèmes sont d'ordre technique, mais ils ont aussi des répercussions fort importantes sur le plan des relations internationales.

Cependant, je ne m'étendrai pas sur la question.

Le PRÉSIDENT: J'étudierai le point de vue que M. Crestohl a mis en lumière. Je vous communiquerai mes conclusions.

M. CRESTOHL: Je voulais tout simplement exprimer mon avis maintenant. J'ignore si j'y serai plus tard.

Le PRÉSIDENT: M. Herridge voudrait peut-être porter la parole, puisque nous avons le quorum.

M. HERRIDGE: Je n'ai pas de question à poser. Un membre du Comité a proposé de parler du rapport Neuberger. Ce n'est pas ce que je me propose de faire. J'aimerais cependant signaler certaines choses. Nous avons eu le plaisir d'organiser le voyage de M. le sénateur Neuberger dans les Kootenays. La ville et la Chambre de commerce de Revelstoke ont reçu à dîner. Il y a eu un autre banquet à Nakusp, puis une réunion à Nelson. M. Neuberger a déclaré premièrement que la question du cours inférieur pourrait se régler par des négociations diplomatiques entreprises avec bonne foi. Il a parlé ensuite de l'importance extraordinaire du potentiel d'énergie du Columbia supérieur pour l'économie américaine et des progrès considérables de l'industrie de l'aluminium, qui s'est installée dans les États du Nord-Ouest parce que l'économie en frais d'énergie compense l'accroissement des frais d'expédition vers les marchés de l'Est. M. Neuberger a aussi reconnu l'utilité pour les Américains de l'emmagasinement de l'eau au Canada. M. Neuberger m'a paru fort bien disposé à notre égard. Il a manifesté cette bienveillance chaque fois qu'il a parlé en public.

M. GOODE: Permettez-moi de poser une question au sujet de la Columbia.

Le PRÉSIDENT: Volontiers, monsieur.

M. Goode:

D. Le premier ministre de la Colombie-Britannique s'est montré prêt à discuter avec votre commission et avec le gouvernement des États-Unis d'un projet. Le Canada recevrait un corridor traversant la côte de Sitka en retour des avantages consentis aux États-Unis sur la Columbia. C'est ce que m'apprenent les journaux. En a-t-on parlé à la Commission mixte internationale? —R. La question de la côte de Sitka n'est pas de notre compétence, mais de celle du ministère des Affaires extérieures. Je ne connais rien sur la situation, hormis ce que j'ai lu, comme vous, dans les journaux.

Le général Pearkes:

D. Réglons la question de la Murphy avant de passer à l'étude de la situation de l'Est. Supposons que l'on construise sur la rivière Murphy, conformément aux plans actuels, le barrage qu'envisage la Commission, et que l'on trouve ces plans valables. Combien d'énergie pourrait-on transmettre de Murphy

à Vancouver? La construction de ces barrages rendrait-elle inutile celle de la centrale du Fraser? Cela se pourrait.—R. C'est très important. J'ai dit tantôt que la puissance de la centrale Murphy serait de 250,000 kilowatts. Les techniciens qui étudient les besoins d'électricité de la région de Vancouver ont pensé que l'établissement prochain de centrales sur la Murphy et ailleurs diminuerait la pénurie d'énergie qui menace Vancouver, sans résoudre la situation. Nous nous intéressons fort au travail de nos ingénieurs-conseils et nous les pressons de l'achever le plus tôt possible. Nous pensions d'abord que la centrale aurait une charge assez considérable. Les techniciens croient que l'on aurait besoin d'une charge moins élevée pour répondre aux besoins de Vancouver. Il faudrait une centrale plus puissante pour produire de l'énergie aux périodes de pointe. C'est pourquoi il serait important d'avoir une puissance installée de 350,000 kilowatts et non de 250,000.

M. Fleming:

D. M. McNaughton nous a parlé, au cours de la séance du 7 juillet (pages 337 et 338 du compte rendu) des études relatives au niveau du lac Ontario. Cette question a acquis de l'importance depuis quelques années, car l'élévation du niveau du lac lèse les propriétaires riverains. L'extrait que je cite se trouve en page 337. "La Commission internationale d'ingénieurs du lac Ontario et les techniciens de divers organismes intéressés ont étudié la chose à fond. Ils ont écrit aux gouvernements le 9 mai 1955 pour leur soumettre le plan 12-A-9 et pour leur recommander de fixer le niveau du lac entre 244.0 pieds (au cours de la saison de la navigation) et 248.0 pieds, autant que possible." Les deux gouvernements ont accepté ces recommandations le 9 décembre. La Commission a tenu des séances publiques, comme l'a dit M. McNaughton. Les intérêts des propriétaires riverains d'en aval étaient un peu contraires à ceux des propriétaires d'en amont. M. McNaughton connaît la teneur du mémoire de l'Association des propriétaires riverains du lac Ontario, entre autre. Cette société a affirmé que la stabilisation du niveau à 247 pieds léserait ses membres et qu'un grand nombre de circonstances rendraient préférable la stabilisation à 246 pieds. Puis-je demander premièrement à M. McNaughton si on songe à modifier les chiffres de 248 pieds (niveau le plus haut) et de 244 pieds (niveau le moins élevé)?—R. La Commission a soumis une recommandation définitive aux gouvernements canadien et américain. J'ai signé, au nom de la section canadienne aussi bien que de la Commission, la lettre envoyée au gouvernement du Canada. M. Jordan a signé, au nom de l'ensemble de la Commission, un texte identique adressé au secrétaire d'État des États-Unis. Ces recommandations sont définitives.

D. Il s'agit donc d'une prise de position définitive. C'est la dernière recommandation que la Commission fera parvenir aux gouvernements, n'est-ce pas?—R. Non. Sans doute, cette ligne de conduite est définitive en principe, mais on peut la modifier quant au détail. C'est ainsi que les gouvernements nous ont répondu le 3 mars 1955 en tenant compte de certains faits que l'on avait appris dans l'intervalle, faits qu'on nous avait aussi communiqués, d'ailleurs. On a mis en doute la valeur du plan 12-A-9 quant à l'aval du fleuve, c'est-à-dire de la partie canadienne, qui s'étend du lac Saint-François à Montréal en passant par le lac Saint-Louis. On a soulevé certaines questions de détail. Les gouvernements n'ont approuvé notre plan qu'à titre de point de départ de l'élaboration des plans et du creusage effectif de la voie du cours supérieur. Les gouvernements ont laissé à la Commission le droit d'apporter des modifications de détail

au plan, quitte à les faire approuver ensuite par les autorités supérieures. Je vous ai donné ces explications parce que vous m'avez demandé si ce plan était définitif. Il ne l'est pas. Aux termes d'un accord intergouvernemental, on ne s'attend pas à ce que la Commission exprime des recommandations définitives d'ici quelques années. Il faudra des années pour élaborer les plans qui permettront de vaincre ce grand fleuve, d'en régulariser le débit et de stabiliser le niveau du lac Ontario.

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons plus le quorum, monsieur Fleming.

M. FLEMING: Il n'y a pas de vote à prendre. La question n'est pas d'importance capitale. Veuillez me permettre de continuer, monsieur le président, car je tiens à ce que ces faits soient portés au compte rendu. MM. les membres ne pourront peut-être pas venir cette après-midi.

Le PRÉSIDENT: Il faudra sans doute que le Comité se réunisse. M. Goode a l'intention d'interroger le général McNaughton.

M. KNOWLES: M. Herridge pourra venir au Comité cette après-midi si la Chambre adopte la proposition.

M. CRESTOHL: Vous pourriez en appeler de la décision, monsieur.

M. McMILLAN: M. Fleming a deux autres questions à poser. Pourquoi ne pas lui donner la parole?

M. Fleming:

D. Je serai bref. Faudra-t-il légiférer au sujet du niveau des lacs?—R. Pas que je sache. On a proposé, je l'ai déjà dit, d'insérer à l'ordonnance une clause pour garantir la stabilisation du lac au niveau le plus élevé. Notre service du contentieux et les juristes que nous avons consultés sont d'avis que la Commission ne devrait pas légiférer là-dessus. C'est pourquoi nous nous en sommes remis aux gouvernements. Ils sont à étudier la question et j'ignore à quelle conclusion ils en sont arrivés.

D. Je voudrais savoir également si l'on a trouvé que l'indemnisation des propriétaires riverains lésés relevait bien de la Commission.—R. Je répondrai à M. Fleming en citant l'alinéa a) de l'article 2 de l'ordonnance du 29 octobre 1952 de la Commission mixte internationale.

“On compensera tous les dommages que causeront la construction, l'entretien et l'exploitation des ouvrages aux biens situés des deux côtés de la frontière internationale. On se conformera à la loi du Canada, quant aux dommages survenus au Canada; à la loi et à la constitution des États-Unis, quant aux dommages survenus aux États-Unis. On tiendra compte dans tous les cas des dispositions de l'article VIII du Traité.”

Nous avons eu recours à l'un des meilleurs juristes du pays lorsque nous avons rédigé ce texte. Il s'agissait de savoir si les lois du Canada et des États-Unis protégeaient suffisamment les personnes que pourraient léser la construction et l'entretien des travaux. De très savants juristes nous ont affirmé qu'elles apportaient des garanties suffisantes. C'est pourquoi nous avons choisi ces termes.

L'Association des propriétaires riverains du lac Ontario vient de soulever la question une fois encore. Nous l'avons examinée de nouveau, avec l'aide d'un juriste fort compétent. La loi canadienne protège les droits de tout le monde. Qui se croit lésé n'a qu'à recourir aux tribunaux. En première instance,

le procès se déroulera devant une cour de l'Ontario. Une loi spéciale permet d'en appeler à la Cour de l'Échiquier. Justice sera faite, j'en suis convaincu, et on tiendra compte de tous les arguments allégués.

M. Fleming a cité quelques chiffres. J'aurais à donner des explications fort importantes à ce sujet.

A l'état naturel, le niveau du lac Ontario varie d'un peu plus de 250 pieds à un peu moins de 242. Il y a donc un jeu d'environ 8 pieds entre les niveaux minimum et maximum. Les gouvernements ont chargé la Commission de réduire cet écart. Nous avons définitivement recommandé de fixer le niveau entre 248 et 244 pieds environ. L'eau sera peut-être un peu plus basse en hiver pour éviter une crue trop considérable au début du printemps. Nous avons effectué ce travail pour le bénéfice des propriétaires riverains. Notre ordonnance sur la régularisation du niveau du lac place les propriétaires dans une position beaucoup plus avantageuse que si nous n'entreprenions pas de travaux. Il faut veiller à ne pas léser la population du Bas-Saint-Laurent pour avantager les riverains du lac Ontario, malgré nos bonnes dispositions envers eux. M. Fleming est d'accord, sans doute.

C'est là une des premières difficultés que nous avons eu à résoudre en préparant le plan 12-A-9. Nous avons constaté que la mise en vigueur des dispositions relatives au débouché du lac Saint-Louis aurait des répercussions nuisibles en aval. Nous avons dû prévenir les gouvernements que le règlement 12-A-9 n'était pas définitif et qu'il faudrait en modifier certains détails. Il y avait deux difficultés. Le niveau du lac Saint-Louis aurait été trop bas, désavantage fort considérable pour les habitants de la région. Ensuite, la glace se serait formée très difficilement près de la grande centrale projetée de Lachine, ce qui aurait causé des embâcles et des inondations à Montréal même. Nous avons cru qu'on améliorerait grandement la situation en augmentant un peu la capacité du chenal, légère modification au plan 12-A-9. Cette mesure présenterait aussi de grands avantages pour les riverains d'en amont. Ils ne paraissent toutefois pas s'en rendre compte.

Nous avons donc modifié nos plans. La Commission croit qu'elle ne pourrait favoriser davantage les riverains d'en amont qu'aux dépens de la population du Bas-Saint-Laurent. Mes explications vous semblent-elles claires, messieurs?

Le PRÉSIDENT: Ajournons la séance, puisqu'il est une heure. Il serait inutile de prier M. McNaughton d'assister à une autre séance.

M. FLEMING: D'accord, monsieur le président. Je n'ai plus rien à lui demander.

CHAMBRE DES COMMUNES
TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

1956

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. MAURICE BOISVERT, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 16

SÉANCES DU JEUDI 21 JUIN
ET DU MARDI 3 JUILLET 1956

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES Y COMPRIS LE DEUXIÈME
RAPPORT À LA CHAMBRE

TÉMOINS:

MM. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint; H. J. Armstrong, chef de la Division des finances.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1956

75781—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M^e Maurice Boisvert
et Messieurs

Aitken	Hansell	McMillan
Arsenault	Henry	Michener
Balcer	Herridge	Nesbitt
Bell	Huffman	Patterson
Breton	James	Philpott
Cannon	Jutras	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Cardin	Knowles	Starr
Crestohl	Lusby	Stick
Decore	MacEachen	Stuart (<i>Charlotte</i>)
Fleming	MacInnis	Studer—35.
Garland	Mackenzie	
Gauthier (<i>Lac-Saint- Jean</i>)	Macnaughton	

(Quorum—10)

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

ORDRES DE RENVOI

JEUDI 14 juin 1956

Il est ordonné—Que le nom de M. Herridge soit substitué à celui de M. Coldwell sur la liste des membres dudit Comité.

LUNDI 18 juin 1956

Il est ordonné—Que le nom de M. Philpott soit substitué à celui de M. Goode sur la liste des membres dudit Comité.

MERCREDI 20 juin 1956

Il est ordonné—Que le nom de M. Bell soit substitué à celui de M. Pearkes sur la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 21 juin 1956

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: MM. Bell, Boisvert, Crestohl, Fleming, Garland, Herridge, Henry, Huffman, James, Jutras, Knowles, McMillan, Nesbitt, Patterson, Starr, Stick et Stuart (*Charlotte*)—(17).

Aussi présents: M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint, et M. H. J. Armstrong, chef de la Division des finances.

A l'ouverture de la séance, le président fait part au Comité que, M. Pearson étant en dehors du pays, M. Léger va donner lecture au nom du ministre de deux brèves déclarations.

Les déclarations ont trait au rapatriement des nouveaux Canadiens dans leur pays d'origine et à la question d'un corridor le long de la côte de Sitka.

Le crédit 94, "Représentation à l'extérieur—administration" est mis en délibération; après une déclaration de M. Matthews touchant l'achat et l'ameublement de l'ambassade du Canada à Rio de Janeiro, au Brésil, le crédit est approuvé.

Le crédit 95, "Représentation à l'extérieur—immobilisations", est mis en délibération. Après discussion—

M. Fleming propose—

Que le Comité recommande à la Chambre que le crédit 95, "Représentation à l'extérieur—immobilisations" soit réduit de \$805,000, soit le montant des "immobilisations non réparties".

La proposition, mise au voix, est rejetée par le vote inscrit suivant: POUR, MM. Bell, Fleming, Herridge, Knowles, Nesbitt et Starr (6); CONTRE, MM. Crestohl, Garland, Henry, Huffman, James, Jutras, McMillan, Patterson, Stick (9).

Le crédit 95 est approuvé.

Le Crédit 109, "Commission conjointe internationale—Traitements et dépenses", est mis en délibération et approuvé.

Le crédit 110, "Commission conjointe internationale—Études et relevés", est mis en délibération et approuvé.

Le crédit 92, "Administration centrale", est mis en délibération et approuvé.

Le président, au nom des membres du Comité, remercie les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée au Comité au cours de ses délibérations.

Le Comité s'ajourne à midi et cinq, pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

MARDI 3 juillet 1956.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 5 heures de l'après-midi et siège à huis clos, sous la présidence de M. Maurice Boisvert.

Présents: MM. Bell, Boisvert, Crestohl, Fleming, Garland, Hansell, Herridge Henry, James, McMillan, Nesbitt, Patterson et Philpott (13).

Un projet de "Rapport à la Chambre" renfermant les observations et les vœux du Comité est lu et adopté, après discussion et amendement; il est ordonné qu'il soit présenté à la Chambre comme "deuxième rapport" du Comité.

Le président remercie les membres du Comité pour leur esprit de coopération et l'intérêt qu'ils ont porté aux délibérations du Comité.

Le Comité s'ajourne à 5 h. 45 de l'après-midi, pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Le jeudi 26 janvier 1956, la Chambre des communes a déferé au Comité pour qu'il les examine les crédits numéros 92 à 115 inclusivement du budget principal des dépenses pour l'année 1956-1957.

Le Comité a tenu dix-huit séances, dont six ont été consacrées à l'étude des exposés et du témoignage du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Lester B. Pearson.

Crédits 92 à 108 et crédits 112 à 115—Le Comité a entendu le témoignage de M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire suppléant, et de M. W. D. Matthews, sous-secrétaire adjoint, qu'accompagnaient MM. H. J. Armstrong, chef de la Division des finances, M. Grant, chef de la Division des approvisionnements et propriétés, et C. H. West, chef de la Division des passeports.

Crédits 109 et 110.—Commission conjointe internationale—Le Comité a entendu le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne. Assistaient également à la réunion: M^{lle} E. M. Sutherland, secrétaire, et MM. D. G. Chance, secrétaire adjoint, J. L. MacCallum, avocat-conseil, E. R. Peterson, ingénieur-conseil, et M. Katz, président de la section canadienne de la commission technique consultative pour la pollution de l'air.

Crédit 111, le Plan de Colombo—Le Comité a entendu M. R. G. Nik Cavell, administrateur de la Division de la coopération économique et technique internationale, ministère du Commerce, qu'accompagnaient MM. R. W. Rosenthal, administrateur adjoint, F. E. Pratt, chef du Service des entreprises de placements, et D. W. Bartlett, chef du Service de coopération technique.

Après avoir minutieusement examiné les crédits 92 à 115 inclusivement du budget principal des dépenses, le Comité les a approuvés et en recommande l'adoption par la Chambre des communes.

Au cours de ses délibérations, le Comité a entendu avec intérêt les témoignages montrant que le rôle que joue le Canada dans les affaires du monde est de plus en plus reconnu, et que le public canadien en prend conscience chaque jour davantage. Exemple: la nomination du secrétaire d'État du Canada aux Affaires extérieures, l'honorable Lester B. Pearson, comme l'un des trois membres d'un comité du Conseil de l'Atlantique Nord institué pour faire enquête et conseiller cet organisme quant aux moyens et méthodes de nature à favoriser une entente et une collaboration économiques et politiques plus étroites entre les États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Le Comité apprécie l'œuvre inestimable accomplie par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour enrayer la diffusion du communisme en Europe et au Moyen-Orient; il mande en outre qu'il appuie vigoureusement les mesures en voie d'être adoptées pour élargir les cadres de l'activité présente au sein même de cette Organisation.

Le Comité tient à mettre en lumière la part prise par le Canada à l'exécution des programmes d'aide aux pays peu évolués, et note en particulier l'envoi dans l'Inde d'un réacteur atomique. Cependant, le Comité estime que l'on devrait étudier l'opportunité d'accroître la contribution du Canada. Cette assistance prêtée par notre pays profite matériellement aux pays récipiendaires et économiquement au Canada; elle a en outre favorisé l'éclosion de relations plus étroites et cordiales entre les habitants du Canada et ceux d'Extrême-Orient. Ces relations ont aussi bénéficié de l'échange d'étudiants et de chercheurs scientifiques inauguré en vertu du Plan de Colombo.

Le directeur du programme, M. R. C. Nik Cavell, a présenté au Comité un exposé des plus circonstanciés sur les travaux de l'Organisation du Plan de Colombo, et le Comité lui en exprime toute sa gratitude.

Le Comité a été impressionné par la prévoyance dont s'inspirent les minutieuses études que les fonctionnaires de la section canadienne de la Commission conjointe internationale ont faites en vue de l'expansion et de la régie futures des voies fluviales internationales. Le Comité approuve la position qu'a prise le président de la section canadienne lorsqu'il a présenté le point de vue des Canadiens aux membres américains de la Commission.

Le Comité, après avoir étudié la situation du Canada, pour ce qui est du maintien de sa participation, à titre de membre, aux commissions internationales chargées de la surveillance et de l'administration en Indochine, en est venu à la conclusion que le Canada devrait y être représenté aussi longtemps que les circonstances le motiveront. Le Comité a constaté avec plaisir qu'une bonne partie des dépenses engagées par le Canada pour l'entretien de la délégation canadienne lui serait éventuellement remboursée et que sa contribution initiale de \$100,000 aux frais d'administration généraux des commissions avait déjà été recouvrée.

Le Comité a étudié à fond l'activité du ministère tant au Canada qu'à l'étranger; il a été frappé de la façon dont le ministère s'acquitte de ses nombreuses fonctions.

Le Comité recommande fortement que l'on continue à affecter les devises bloquées à des bourses d'études pour les Canadiens et que l'on songe à l'opportunité d'inclure dans les crédits du ministère les montants requis pour favoriser l'expansion d'un tel programme.

Un exemplaire des *Procès-verbaux et Témoignages* est annexé aux présentes.

Respectueusement soumis,

Le président,
Maurice Boisvert.

TÉMOIGNAGES

21 JUIN 1956,
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Avant de commencer l'étude des quelques postes qui restent, M. Léger désire faire deux brèves déclarations.

M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est appelé:

Le TÉMOIN: M. Pearson m'a demandé de donner lecture de deux déclarations qu'il aurait faites lui-même ce matin, s'il avait pu assister à la séance du Comité. La première se rapporte à la campagne du "Retour à la patrie" qui semble avoir intéressé les membres de la Chambre. L'autre concerne la côte Sitka en Alaska. Ces déclarations sont faites à la première personne, parce qu'elles ont été préparées pour le ministre et non pour moi-même.

Plusieurs membres du Comité ont manifesté de l'intérêt à cette campagne de "retour à la patrie" poursuivie par les pays du bloc soviétique au cours des derniers mois. Nombreux sont ceux au Canada qui, nés dans l'un ou l'autre de ces pays, mais maintenant loyaux Canadiens, ont reçu des lettres personnelles les incitant à retourner dans leur pays d'origine. Ils ont protesté contre cette manière d'agir, parfois auprès de leur député au Parlement, parfois auprès de mon ministère ou des journaux, et en des termes plutôt énergiques.

La raison principale de cette campagne semble être que les gouvernements communistes intéressés craignent l'influence considérable que les réfugiés de leurs régimes ont acquise à l'étranger. Ils essaient par tous les moyens possibles de discréditer le témoignage rendu par ces réfugiés concernant la véritable nature du communisme. Par-dessus tout, ils désirent les attirer de nouveau chez eux où l'on pourra plus facilement leur imposer le silence d'une manière ou d'une autre.

Heureusement, peu de nouveaux Canadiens ont succombé à leurs flatteries. Il nous est impossible de dire exactement le nombre de ceux qui sont partis, mais nous croyons qu'il ne s'agisse pas plus que d'une poignée pour chaque pays. Le Comité apprendra avec intérêt que quelques-uns de ceux-là se sont déjà présentés à nos ambassades ou légations, exprimant leur désillusion des conditions qu'ils ont trouvées dans leur pays et demandant s'il leur serait possible de retourner au Canada. Les membres du Comité se souviendront que c'est exactement ce qui s'est produit il y a quelques années lorsqu'un certain nombre de nouveaux Canadiens sont retournés en Yougoslavie, lorsque ce pays faisait encore partie du bloc soviétique. Il ne s'écoula pas beaucoup de temps avant que plusieurs d'entre eux exprimassent le désir de revenir au Canada.

On m'a demandé si le Gouvernement ne pouvait pas mettre fin à cette campagne de "retour à la patrie" dans notre pays. Après mûre considération, j'en suis venu à la conclusion que nous ne pouvons pas faire grand chose dans les circonstances. D'abord, les organisateurs de la campagne comptent surtout sur une propagande envoyée d'Europe par courrier de première classe. Nous n'avons

pas de censure sur le courrier dans notre pays, et les textes en question, qui sont toujours soigneusement et même poliment rédigés, ne semblent pas être séditionnels au sens de la loi canadienne. Par conséquent, nous ne pouvons pas, aux termes de la loi actuelle, empêcher l'usage de la poste à ces fins. En second lieu, la campagne est poursuivie, non pas par des gouvernements du bloc soviétique eux-mêmes, mais par des "comités de rapatriement" qui prétendent être des groupes privés composés de personnes revenues de l'étranger dans leur patrie. Je ne crois pas qu'il serait à propos d'exalter les efforts de ces comités ou de leur donner une publicité utile en protestant formellement auprès des gouvernements qui se cachent derrière eux.

C'est pourquoi j'ai conseillé aux nouveaux Canadiens qui m'envoient des lettres de protestation que la meilleure réponse à la campagne de "retour à la patrie" est celle qu'ils peuvent donner eux-mêmes. C'est à ceux-là mêmes qui sont venus au Canada de pays maintenant sous le joug communiste et qui sont alors bien en mesure de reconnaître la fausseté de cette propagande de rapatriement, de la dénoncer au public comme ils le font maintenant avec leur efficacité et leur énergie habituelles.

Il y a un autre point que je soulève ordinairement à ce propos. Toute tentative par un gouvernement étranger d'intimider des citoyens canadiens ou des résidents du Canada, ou tout acte déplacé de représentants étrangers dans ce pays, devraient être portés à l'attention des autorités canadiennes. Le Gouvernement canadien ne tolérera pas de telles menées un seul instant.

M. Fleming:

D. Puis-je poser une question sur ce sujet? Monsieur Léger, a-t-on déjà attiré votre attention sur des cas où des gouvernements de pays communistes auraient voulu, par l'entremise de parents, intimider d'une façon quelconque des citoyens du Canada?—R. Je ne pense pas pouvoir répondre à cette question sur-le-champ.

M. CRESTOHL: Monsieur le président, allons-nous pouvoir poser des questions sur la première déclaration avant d'aborder l'autre?

Le PRÉSIDENT: Je le crois.

M. Fleming:

D. Où ces groupes de rapatriement dans les pays communistes obtiennent-ils les adresses des néo-Canadiens à qui ils veulent écrire ici?—R. Nous pourrions examiner ce point, mais je sais qu'il y a de ces groupes en Suisse et en Autriche; je pense qu'il y en a aussi en Belgique. Travaillant de ce côté-ci du rideau de fer, comme ils le font, ils ont une grande facilité de contact. Cependant, je ne saurais vous dire la manière dont ils se procurent les adresses.

D. Avez-vous quelque raison de croire qu'ils obtiennent de l'aide de certaines ambassades ou légations ici?—R. Je ne puis répondre à cette question, monsieur Fleming.

M. KNOWLES: A propos de ces adresses, j'ai là-haut à mon bureau, une enveloppe contenant de cette propagande qui a été envoyée à l'un de mes électeurs. Elle était adressée à cette personne "Winnipeg, Manitoba, U.S.A." C'est aller un peu trop loin.

M. Cerstohl:

D. Monsieur Léger, qu'entendez-vous par une poignée de ces soi-disant nationaux qui sont retournés dans leur pays? Vous avez employé l'expression

“poignée” il y a un instant.—R. Je crois qu’il nous serait impossible de dire le nombre exact, parce que, naturellement, nous ne pouvons pas vérifier. Je suppose que la poignée dont il a été question se rapporte à ceux qui se sont rendus dans des pays dominés par les Soviets et qui se sont adressés à notre légation ou à notre ambassade afin de trouver le moyen de revenir au Canada.

D. N’auriez-vous pas forcément une liste complète de ceux qui ont quitté le Canada, vu qu’ils se sont adressés au ministère des Affaires extérieures pour obtenir un passeport ou d’autres documents quelconques leur permettant de voyager; ou bien, ces gens voyagent-ils sur les mêmes documents qu’ils avaient avec eux lorsqu’ils sont entrés au Canada?—R. Monsieur le président, il est certain que s’ils sont devenus citoyens canadiens, ils ont droit à un passeport canadien, et il n’y a pas de raison pour laquelle ils devraient dire, lorsqu’ils en font la demande, qu’ils l’utiliseront pour se rendre dans leur ancienne patrie et y demeurer.

D. Mais vous inscrivez sur le passeport d’un Canadien les pays dans lesquels il désire voyager, et alors vous sauriez s’il veut se rendre en Russie?—R. Oui.

D. Vous exerceriez alors un certain contrôle?—R. Prenons le cas hypothétique d’un ressortissant de n’importe quel de ces pays, qui est devenu citoyen canadien après avoir résidé au Canada, et qui demande un passeport canadien; il pourrait utiliser ce passeport pour se rendre dans son ancienne patrie. D’après le règlement actuel, il devrait, lors de son arrivée dans un de ces pays sous le joug communiste, se rapporter à la mission canadienne. Nous pourrions alors savoir l’endroit où il se trouve; c’est à peu près le seul moyen que nous avons à notre disposition.

D. Pouvons-nous être renseignés sur le nombre de ceux qui sont revenus au Canada, parce qu’en rentrant au pays leurs titres de voyage indiqueraient probablement s’ils ont visité la Russie?—R. Aux termes du présent règlement, je doute fort qu’on prépare une liste de ceux qui se sont rendus en pays sous le joug communiste et qui sont revenus. Encore une fois, la seule liste qui me vient à l’esprit est celle de notre légation ou de notre ambassade indiquant les noms de ceux qui s’y sont réellement inscrits lors de leur arrivée.

D. Ceux qui sont venus ici de Russie et qui ne sont pas encore devenus citoyens canadiens auraient besoin, pour voyager, d’un document quelconque qu’ils pourraient obtenir de l’ambassade russe ici, n’est-ce pas?—R. S’ils sont encore citoyens russes, ils demanderaient un passeport russe.

M. McMillan:

D. Est-ce que plusieurs de ceux qui étaient devenus citoyens canadiens ont été retenus là-bas sans avoir la permission de revenir?—R. Pas à notre connaissance.

M. Crestohl:

D. Il y avait toute une histoire dans les journaux d’hier au sujet d’un autre contingent de Canadiens d’origine russe qui entreprenaient ce voyage en Russie. Je crois que c’était dans les journaux d’hier. J’ai été intrigué. J’ai eu l’impression qu’ils étaient invités à voyager sur un avion de luxe pour visiter leur mère-patrie, en constater les progrès, et qu’on leur permettrait volontiers de revenir au Canada. Avez-vous vu cette nouvelle?—R. Non, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d’autres questions à poser? Alors, je vais demander à M. Léger de lire la seconde déclaration.

LE TÉMOIN: La présente déclaration, monsieur le président, se rapporte à la côte de Sitka en Alaska. Comme je l'ai fait remarquer au Comité le 24 avril, le Gouvernement s'est demandé s'il était opportun de faire des propositions officielles au gouvernement américain au sujet de corridors à travers la côte de Sitka en Alaska entre le nord de la Colombie-Britannique et le Yukon, ou de prendre d'autres dispositions.

2. La longue bande de territoire américain le long du Pacifique nord crée des complications qui n'existeraient pas si cette bande était sol canadien. Toutefois, une étude de la question indique que les complications ne sont pas tout à fait aussi sérieuses qu'on l'avait d'abord cru.

3. Quant à la question de denrées expédiées de ports canadiens à Skagway et à d'autres ports de la côte de Sitka, il y a très peu de preuves que les procédés des douaniers américains aient causé un embarras sérieux. En fait, des enquêtes faites par le gouvernement démontrent que le dédouanage, à Skagway, de marchandises expédiées de ports canadiens à destination du Yukon, et vice versa, a occasionné peu de frais et d'ennuis. Les arrangements sont en conformité des dispositions de l'article 5 de GATT, auquel le Canada et les États-Unis sont signataires. L'article 5 stipule en partie: il y aura liberté de transit à travers le territoire des parties contractantes pour le trafic en transit à destination ou en provenance du territoire d'autres parties contractantes, "par les voies les plus commodes pour le trafic international". La clause s'applique évidemment à la situation qui se présente à la côte de Sitka.

4. En ce qui concerne les Canadiens qui voyagent entre le nord-ouest de la Colombie-Britannique et le Yukon, en passant par la côte de Sitka, il y a eu certaines difficultés. On a rapporté il y a quelques années, que des résidents du Canada, qui n'avaient pas encore acquis la citoyenneté canadienne et qui voyageaient de Vancouver au Yukon, avaient été renvoyés par des fonctionnaires de l'immigration américaine à Ketchikan. Si de semblables difficultés se présentent de nouveau, il pourrait être indiqué d'entamer avec les États-Unis des négociations relativement aux procédés administratifs. Les formalités à la douane et à l'immigration sur la côte de Sitka sont les mêmes et ne sont pas plus rigoureuses que celles qui sont requises le long de la frontière internationale, du Nouveau-Brunswick à la Colombie-Britannique. Toute complication possible peut être évitée en se procurant des visas de transit d'avance ou en voyageant directement par avion.

5. On a prétendu que le taux élevé des gages et les conditions de travail des débardeurs et autres manœuvres à Skagway ajoutent considérablement aux frais de transport des marchandises par la côte de Sitka. Je crois qu'il est juste de dire que ce problème a été atténué jusqu'à un certain point au cours des deux dernières années par la manutention mécanique accrue des marchandises. Il pourrait probablement l'être davantage par la création d'un corridor, mais on ne sait pas jusqu'à quel point un tel remède pourrait être efficace ou permanent.

6. Un autre argument se réfère à la loi sur le transport maritime des États-Unis, particulièrement à la loi sur la marine marchande des États-Unis, connue sous le nom de "Loi Jones". Cette loi défend aux navires autres que les navires américains de transporter des marchandises ou des passagers entre des endroits des États-Unis, même en passant par un port étranger comme Vancouver; cela empêche les navires canadiens de participer au trafic à destination ou en provenance d'un port de l'Alaska, même en passant par un port canadien, si les endroits d'origine et de destination se trouvent aux États-Unis. On pourrait prétendre que les autorités américaines ont une idée quelque peu restreinte de ce

qui constitue le transport côtier. Cependant, il ne faut pas oublier qu'aux termes de la Loi sur la marine marchande du Canada, il y a des restrictions qui s'appliquent aux navires étrangers dans notre propre commerce côtier. Le problème ne semble pas avoir une grande importance dans le moment, et il ne faut pas oublier que le Congrès des États-Unis a, depuis quelques années, pris des mesures pour assouplir partiellement les termes de la "Loi Jones" par rapport à l'Alaska.

7. Jusqu'à présent, j'ai parlé principalement de la région de Skagway. Il a été question de trois endroits possibles pour la construction de "corridors" plus bas le long de la côte, les vallées des rivières Taku, Stikine et Unuk. Même si des corridors étaient construits dans ces régions, la chaîne de la côte est si accidentée qu'ils ne procureraient qu'un accès limité à l'intérieur. Des "corridors" ne seraient avantageux que là où il existe ou qu'on s'attend qu'il existe un trafic d'importance considérable. Là où il y a un trafic établi, il n'y a pas de problèmes sérieux et des ports libres ne sont pas nécessaires. Là où il n'y a pas de trafic établi, il y a des inconvénients, vu qu'il n'existe pas de bureaux de douanes canadiens ou américains, et qu'il faille faire des arrangements particuliers, ce qui ajoute aux frais. Dans l'ensemble, cependant, il ne semble pas que le manque de corridors nuise sensiblement à la mise en valeur de régions où peu de progrès a été accompli. En ce qui concerne les prospecteurs particuliers ou les compagnies, plusieurs utilisent maintenant l'avion pour se rendre sur les lieux de leurs travaux; ils évitent par là l'embarras de traverser la côte de Sitka.

8. Comme je l'ai fait remarquer au Comité le 24 avril, je ne crois pas "que les États-Unis céderaient du terrain . . . sans soulever des questions plutôt graves de conséquences". Il a déjà été proposé de mettre un corridor à la disposition du Canada en échange du droit pour les États-Unis de contribuer à la mise en valeur des eaux du Yukon et de partager l'énergie électrique qui sera produite. Dans l'opinion du Gouvernement, l'octroi d'un corridor ne justifierait pas le troc des droits hydro-électriques. Comme la Chambre des communes l'a appris le 23 mai, le Gouvernement du Canada et celui des États-Unis ont convenu de débattre sur le plan diplomatique la question des eaux qui traversent la frontière. Le Gouvernement considère que les propositions de construire des corridors n'ont pas leur place dans l'étude de questions se rapportant à l'énergie hydro-électrique; les deux questions sont séparées et distinctes, et elles devraient continuer de l'être.

9. Se fondant sur les renseignements à sa disposition, le Gouvernement considère qu'il ne serait pas justifiable de s'aboucher avec celui des États-Unis sur ce sujet; il ne croit pas non plus que les conditions motivent la création d'un comité d'enquête international spécial.

Monsieur le président, je comprends que c'est une question de politique gouvernementale, et, naturellement, je ne voudrais pas me voir placé dans une situation où j'aurais à répondre à des questions se rapportant à des points de politique gouvernementale. Toutefois, si le Comité doit poser ces questions, je suis persuadé que l'hon. M. Pearson, s'il est présent à une prochaine séance, se ferait un plaisir d'y répondre lui-même.

M. FLEMING: Ou bien, elles pourraient être reprises à la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. FLEMING: Lorsqu'on étudiera les prévisions budgétaires du ministère.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Herridge:

D. Qu'entend-on par la phrase "assouplissement partiel des termes de la Loi Jones"? J'ai compris qu'on s'était entendu pour qu'il en fût ainsi.—R. Je prends note de cette question; nous y répondrons comme nous avons répondu aux autres.

D. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, ou allons-nous maintenant nous occuper du crédit 94?

Crédit 94. Représentation à l'extérieur—Administration, y compris l'autorisation au gouverneur en conseil, nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et fonctionnaires..... \$ 7,210,961

M. Fleming:

D. Je me demande si M. Matthews a les renseignements que nous avons demandés à une séance antérieure au sujet des dépenses faites pour du mobilier à Rio?—R. Oui. Vous permettez à M. Matthews de répondre à cette question?

Le PRÉSIDENT: Oui. Parlez, monsieur Matthews.

M. W. D. MATTHEWS (*sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures*): Je vais d'abord parler de la question des miroirs qui donne un autre exemple de l'exagération qu'on trouve dans l'article de journal qui a été cité. Je dois dire que c'était dans la déclaration sur laquelle l'article se fondait que l'exagération a été commise.

M. FLEMING: Vous parlez de la déclaration de M. Morin?

M. MATTHEWS: Oui. Les deux miroirs n'ont pas coûté \$2,000, mais bien \$1,078. Ces miroirs sont de 8 pi. 4 po. sur 3 pi. 11 po. chacun et ils doivent servir de décoration principale de chaque côté du hall conduisant au grand salon de réception. On a trouvé qu'il était plus avantageux de les acheter au Brésil au prix noté que de les acheter ailleurs et payer des frais de transport.

En ce qui concerne l'ensemble de l'ameublement, ces deux miroirs antiques et les deux bancs de style brésilien donnent de l'éclat au grand hall d'entrée. Le grand salon de réception, le petit vivoir et la bibliothèque sont de style français du 18^e siècle qui a été fort simplifié. Les meubles de ces pièces ont été fabriqués au Canada, à l'exception de quelques-uns, dans la bibliothèque, qui sont de style local et ont été fournis par une maison brésilienne. Les meubles de la salle à manger, de style anglais du 18^e siècle, ont été fabriqués au Canada et peuvent asseoir 24 personnes.

En ce qui concerne la partie du mobilier qui a été achetée au Canada, il est impossible de donner une réponse définitive, parce que l'aménagement n'est pas encore achevé. Actuellement, toutefois, les achats faits au Canada se répartissent comme il suit:

Mobilier et accessoires.....	\$48,292
Coutellerie en argent.....	2,848
Poêles, ouvrages en <i>monel</i> , tables dans la cuisine, garde-manger, etc.....	4,625
Total.....	\$55,765

Les achats en dehors du Canada, c'est-à-dire ceux faits au Brésil et, dans quelques cas, au Royaume-Uni, ou aux États-Unis, se chiffrent à \$17,930. On s'attend que des achats supplémentaires au Canada se monteront à \$7,000 et en dehors du Canada, à \$14,000. Par conséquent, on prévoit que tous les achats au Canada seront de \$63,000 environ, et ceux faits en dehors du Canada, de \$32,000. J'ai aussi le détail des dépenses par pièce et par catégories de diverses pièces d'ameublement, si vous l'exigez.

Quant à ce que d'autres gouvernements ont pu payer pour des résidences à Rio de Janeiro, je constate que nous n'avons pas de chiffres concernant des pays que l'on puisse comparer au Canada. Toutefois, nous avons des rapports sur des résidences construites par deux des grandes puissances qui démontrent que nos dépenses sont loin d'être aussi considérables. Dans un cas, on dit qu'une résidence a été construite au coût de deux millions, montant qui, apparemment, ne comprenait pas le coût du terrain ni celui de l'ameublement. La résidence comprend une salle à manger d'apparat pouvant recevoir soixante invités, et une salle à manger privée pouvant en accueillir seize, avec d'autres commodités en proportion. Dans un deuxième cas, nous sommes informés qu'en 1944, on a complété une résidence à un coût dépassant deux millions. Il va sans dire que nous n'avons pas besoin d'un tel aménagement et que nous n'avons pas l'intention de faire de semblables dépenses.

On s'est aussi informé au sujet d'autres dépenses importantes qui pourraient se comparer à celles faites pour les miroirs. J'ai ici une liste d'objets coûtant plus de \$500. Je ne sais pas si vous désirez que je la lise; elle n'est pas longue. Voulez-vous que je la lise maintenant?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MATTHEWS: Dans le hall d'entrée, il y a une paire de bancs en bois, que j'ai déjà mentionnée, et qui a coûté \$688; puis il y a une paire de miroirs dont le coût a été de \$1,078. Dans la salle de réception principale, il y a quatre candelabres muraux à 5 lumières, de cristal anglais, à \$297 chacun, soit un total de \$1,188; une paire de tables console provinciales d'un coût de \$747 la paire; deux tapis de 14 pieds sur 10 chacun, coûtant \$1,575 pour les deux, et un piano à queue, \$2,405.

Dans la salle à manger, il y a un lustre de cristal anglais, dont le coût a été de \$918; une paire de candelabres à 5 branches en cristal dont le coût a été de \$832 pour la paire; une table qui peut être allongée pour asseoir 24 convives, d'un coût de \$1,305; un buffet de 96 pouces de longueur, \$877.50, et un tapis de 19 pieds sur 13, d'un coût de \$1,386.

Dans le petit salon, il y a un lustre de cristal anglais à 12 branches, coûtant \$918; un tapis de 19 pieds sur 13, \$1,386, et un sofa, \$582.

Ce sont tous des objets coûtant chacun \$500 ou plus.

M. FLEMING: Ils ont été achetés au Brésil? La liste dont vous parlez ne comprend pas les achats faits au Canada?

M. MATTHEWS: Oui. La plupart de ces objets ont été achetés au Canada.

M. FLEMING: Sans tenir compte du lieu où ils ont été achetés, ce sont les objets dont le coût de chacun dépassait \$500?

M. MATTHEWS: C'est exact.

M. CRESTOHL: N'est-il pas vrai que ces articles ne sont pas nécessairement achetés par l'ambassadeur au pays, mais par des décorateurs de maison ou des gens qui s'y connaissent?

M. MATTHEWS: Ils ne sont pas du tout choisis par nos représentants à l'étranger. Ils le sont par des spécialistes de notre ministère à Ottawa qui, dans le cas d'articles coûteux comme ceux-ci, prennent l'avis de gens du métier.

M. CRESTOHL: Il est apparemment inexact de dire que l'ambassadeur a fait les achats?

M. MATTHEWS: Il pourrait recommander un objet s'il le voyait sur les lieux, mais il n'aurait certainement pas le pouvoir de dire s'il doit être acheté ou non.

M. FLEMING: D'où vient la recommandation d'acheter ces articles au Brésil?

M. MATTHEWS: Quant aux miroirs, je dois dire que le décorateur en chef de la maison Eaton se trouvait au Brésil dans le temps, et que c'est lui qui en a recommandé l'achat. Il m'a dit que sur le marché canadien, ils vaudraient plusieurs fois ce que nous avons payé.

M. FLEMING: Vous avez mentionné un prix de \$1,078 pour deux de ces miroirs. Cela ne semble pas bien concorder avec ce que M. Macdonnell a dit à une séance antérieure. J'ai examiné le compte rendu et, à la page 10, du fascicule 14, j'ai trouvé que j'avais demandé:

"D. Quel en a été le prix?"

et il a répondu:

"R. Je ne crois pas que nous ayons les détails ici, on me dit que le prix était d'environ \$2,000 pour ces miroirs.

M. MATTHEWS: C'est ce que je lui ai dit à la dernière séance, mais je n'avais pas les chiffres exacts en main. Ce n'est qu'après m'être référé à nos dossiers que je les ai trouvés.

M. FLEMING: Ces achats ont tous été effectués et nous ne pouvons rien y faire maintenant?

M. MATTHEWS: Non. La liste que je vous ai lue a été complétée.

M. FLEMING: Vous avez, n'est-ce pas, l'intention d'acheter d'autres objets et meubles au coût de \$7,000 au Canada et \$14,000 au Brésil?

M. MATTHEWS: Cela comprendrait des tapis, de l'argenterie, de la vaisselle et quelques appareils pour l'air climatisé. Pour nous, l'ameublement comprend bien des choses.

M. FLEMING: Vous employez le mot dans un sens large?

M. MATTHEWS: Oui.

M. FLEMING: Vous avez parlé d'un autre état qui donnerait le détail par pièce. Si cet état est long, il pourrait être consigné au compte rendu?

M. MATTHEWS: Il a environ trois pages et il donne le montant réel des dépenses à l'égard de chaque pièce pour meubles, tapis, tentures, lustres, lampes et le reste.

M. FLEMING: La liste peut-elle être consignée au compte rendu plutôt qu'être examinée maintenant?

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il que la liste soit déposée et consignée au compte rendu?

(Adopté).

(Voir Appendice A)

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. BALL: Ces miroirs sont-ils antiques dans le sens qu'ils auraient été achetés d'un commerçant en semblable matière, par exemple, ou dans le sens qu'ils ont déjà garni la maison d'une autre personne? Ou bien encore, voulez-vous dire qu'ils sont de style?

M. MATTHEWS: Non. Ce sont des originaux.

M. BELL: Et ils auraient été achetés d'un antiquaire de réputation?

M. MATTHEWS: Oui.

M. BELL: Les autres articles que l'on voit ici seraient aussi des antiquités?

M. MATTHEWS: Non. Je ne suis pas sûr de tous ces objets, mais il est certain que la grande majorité d'entre eux ne sont pas des objets anciens.

M. KNOWLES: A-t-on payé une commission aux experts qui en ont recommandé l'achat?

M. MATTHEWS: Non.

Le TÉMOIN: Je désire signaler une grande difficulté à laquelle nous devons faire face. Lorsqu'on achète une maison comme celle de Rio, elle est de style. Lorsque le propriétaire a construit la maison,—ou lorsque nous achetons une maison, il y a là certains objets qui, s'ils étaient enlevés, devraient être remplacés par autre chose ordinairement plus coûteux que le prix payé au propriétaire, s'il consent à laisser les objets là où ils se trouvent, que ce soit un miroir ou autre chose qui soit réellement le principal motif de décoration d'une pièce en particulier. Alors, notre dilemme est de l'acheter du propriétaire, ou de refuser de l'acheter et d'acquérir quelque chose qui pourrait être plus coûteux. Tout dépend de la maison que nous achetons.

M. Fleming:

D. Ce n'est pas le cas du tout ici. Ces miroirs n'ont jamais été dans la maison avant son acquisition. Ils ont été achetés ailleurs et placés dans la maison après que le Gouvernement canadien l'eut acquise.—R. C'est ce qu'on me dit.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser? Ce crédit est-il approuvé?

(Approuvé)

M. FLEMING: Quel crédit était-ce?

Le PRÉSIDENT: Le crédit 94.

M. FLEMING: Alors, je désire faire plusieurs remarques. Je crois que ce que nous avons vu ici justifie la réaffirmation d'une chose qui a déjà été dite au Comité, c'est-à-dire que le Canada ne devrait pas être dans la sphère internationale simplement pour se tenir à la hauteur de ses voisins, et pour ma part, étant donné que les achats ont été faits,—le marché a été conclu et il n'y a rien à dire,—je désire exprimer l'espoir qu'on agisse avec précaution lorsqu'il s'agira d'acheter des propriétés ou des ameublements à l'étranger. Je comprends qu'il est difficile de surveiller d'Ottawa les achats faits dans des endroits éloignés. Je sais fort bien qu'il n'est pas facile de conserver le contrôle comme pour les achats au pays. Mais je tiens à faire sonner de nouveau cette note d'avertissement que l'on a entendue à diverses reprises au Comité lorsqu'il s'agissait des prévisions budgétaires. Nous voulons que le ministère exerce une étroite surveillance et qu'il soit modeste lorsqu'il achètera des propriétés et du mobilier à l'étranger.

M. CRESTOHL: M. Fleming base-t-il sa supposition sur le fait que, jusqu'à maintenant, le ministère n'a pas été prudent ou n'a pas pris les précautions voulues? Je ne vois rien qui permette de laisser entendre qu'il y a eu négligence dans ces achats. Le Comité n'a rien devant lui qui puisse motiver une telle supposition.

M. STICK: Je suis membre du Comité depuis bien longtemps et nous avons démontré à maintes reprises que ce n'est pas l'ambition du ministère des Affaires extérieures de rivaliser avec ses voisins en aucun cas. Les achats sont dictés par nos besoins et selon le montant d'argent mis à notre disposition pour ces fins. Par conséquent, j'appuie ce que M. Crestohl vient de dire; j'ajoute que cette question a été soulevée ici bien des fois, qu'il a été démontré à maintes reprises que ce n'est pas du tout notre politique de rivaliser avec les voisins et que nos achats à l'étranger sont dictés principalement sur nos besoins.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

Crédit 95.—Représentation à l'étranger—Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier dont le coût, dans la mesure où il existe des fonds bloqués pouvant être employés à ces dépenses, doit être acquitté avec les devises qui appartiennent au Canada et ne peuvent être affectées qu'à des fins gouvernementales ou autres fins réservées, \$1,987,207.

M. FLEMING: C'est le crédit où figure le montant de \$805,000 en dépenses d'immobilisations non affectées. J'ai déjà fait ce commentaire, lorsque j'ai dit à la conclusion de la dernière séance que je crois qu'il n'est pas de bonne politique d'avoir dans le Budget des dépenses, des crédits de capital pour immobilisations non attribuées. Je comprends très bien l'argument de M. Macdonnell et de M. Matthews sur ce qu'il peut se présenter des occasions où ce soit l'intention d'acheter des biens pour l'ambassade ou la légation canadienne à un certain moment, mais je crois qu'il existe un principe plus élevé qu'on doit observer, et c'est le principe du contrôle parlementaire sur les dépenses; et, dans la mesure où des occasions se présentent, nous sommes habitués d'avoir un budget supplémentaire qui est présenté à la Chambre environ trois fois par année. Normalement, il y a quatre périodes de l'année où des prévisions peuvent être soumises à l'approbation de la Chambre. Dans tous les autres cas, on a soin de soumettre au Comité le détail des prévisions se rapportant aux biens que l'on se propose d'acheter; je crois que c'est un bon principe à suivre.

Par conséquent, monsieur le président, je propose la réduction du crédit 95 "Représentation à l'étranger" de la somme de \$805,000, soit le total de l'affectation en immobilisations non attribuées, tel qu'il apparaît à la page 42 du fascicule 3.

Le PRÉSIDENT: Avant de prendre le vote, M. Matthews a une déclaration à faire au sujet des questions soulevées par M. Fleming. Monsieur Matthews.

M. MATTHEWS: Cette somme de dépenses non attribuées est incluse dans le budget du ministère des Affaires extérieures préparé en novembre pour comprendre des dépenses de l'année financière commençant le 1^{er} avril suivant. Au moment de la préparation du budget, le ministère sait dans quelles capitales ces résidences ou ces bureaux de chancellerie ne donnent pas satisfaction; il connaît aussi les propriétés dont les baux expireront au cours de l'année comprise par le budget. Toutefois, le ministère ne sait pas dans bien des cas quels sont ceux de ces baux qu'il serait possible de renouveler à des conditions raisonnables. Il ne sait pas non plus dans quelles capitales peuvent se trouver des locaux convenables à louer pour remplacer ceux qui ne donnent pas satisfaction ou ceux dont le bail existant ne peut être renouvelé. Alors, tout ce qu'il y a à faire au moment de la

préparation du budget principal est d'établir la liste des capitales où le problème du logement peut se poser au cours de l'année.

Il est probable que la plupart de ces problèmes seront résolus en louant des propriétés. Cependant, lorsque rien de convenable n'est offert à louer, lorsque le loyer est exorbitant ou que les propriétés offertes à bail ne sont pas satisfaisantes, on décidera parfois, au cours de l'année, si la meilleure solution est d'acheter ou de construire. La plupart du temps, une décision semblable est prise lorsqu'il s'agit de villes où le logement est rare. Ce sont exactement les villes où la maison déjà construite ou l'emplacement propice à la construction ne restent pas longtemps sur le marché. Si un achat doit être conclu, il est essentiel que l'acte soit passé dans le plus court délai possible. Avant de faire une offre ferme, nous considérons qu'il est essentiel d'avoir l'opinion d'évaluateurs indépendants, de faire faire l'inspection de tout bâtiment, et de permettre au ministère d'étudier soigneusement la question avant de la soumettre au Conseil du Trésor. Cette façon de procéder exige plusieurs mois avant la conclusion d'un marché, et il semble qu'il soit essentiel d'avoir l'argent disponible immédiatement après avoir obtenu l'autorisation du Conseil du Trésor.

Le problème est de trouver le meilleur moyen d'avoir l'argent disponible dans le cadre du budget.

Si nous attendons que toutes les conditions d'un achat soient connues avant de demander des deniers au Parlement, ces fonds ne seront disponibles qu'en deux occasions: au cours de l'année, soit au début de l'été, lors du vote du budget principal et du premier budget supplémentaire, et de nouveau à la fin de mars, lors de l'adoption du dernier budget supplémentaire. Le temps écoulé entre la soumission des prévisions budgétaires faite par le ministère au Conseil du Trésor et leur adoption par le Parlement est ordinairement de plusieurs mois. Par conséquent, si les montants ne doivent être votés par le Parlement qu'après que les offres d'achat ont été obtenues, nous ne pourrions transiger qu'à raison d'options bonnes pour six à neuf mois. Par exemple, si l'achat a été négocié en aucun temps depuis que le premier budget supplémentaire a été soumis au Conseil du Trésor un mois plus tôt, nous ne pourrions clore le marché avant le mois de mars suivant, lorsque le dernier budget supplémentaire sera voté par le Parlement. Dans ces conditions, nous pourrions être en mesure d'acheter bien peu de propriétés.

La seule autre manière dont on pourrait demander au Parlement de voter des crédits pour des achats déterminés ou des projets de construction serait de demander que des crédits soient votés pour chaque projet qui peut survenir au cours de l'année visée par le budget. Comme on l'a fait remarquer à une séance précédente, la liste des besoins possibles au cours de l'année financière, prévus en novembre dernier, se chiffrait à un montant de \$1,800,000 environ. Nous savons, toutefois, que les problèmes concernant plusieurs capitales intéressées seront résolus en louant des immeubles. Nous savons aussi que nous ne pouvions pas convenablement faire une enquête sur l'achat ou la construction de bâtiments, alors que l'achat ou la construction aurait été la meilleure solution. Par conséquent, si nous soumettions des prévisions qui comprendraient tous ces cas, nous demanderions au Parlement de voter plusieurs fois la somme que nous croyons raisonnablement être en mesure de dépenser au cours de l'année financière.

Jusqu'à présent, la meilleure solution que nous avons pu trouver à ce problème est d'inclure dans le budget un montant qui, d'après nous, est nécessaire et pourra être dépensé d'une manière sensée au cours de l'année. Nous pouvons, au Comité, indiquer la liste des capitales où des projets d'achat et de construction

peuvent se présenter au cours de l'année financière. Toutefois, ce n'est que lorsque les marchés sont en cours que nous pouvons donner des renseignements précis sur les endroits où ces dépenses seront faites et le montant exact des dépenses à chaque endroit. Ces montants plus précis peuvent alors être soumis au Comité à la fin de l'année budgétaire.

Nous comprenons fort bien que notre manière de procéder ne peut donner satisfaction à tous les membres du Comité, mais nous n'avons pas pu en trouver une meilleure.

M. CRESTOHL: Depuis combien d'années, monsieur Matthews, a-t-on suivi cette méthode?

M. MATTHEWS: Depuis que nous avons commencé à acheter des propriétés.

M. CRESTOHL: C'est votre manière de procéder?

M. MATTHEWS: Oui.

M. CRESTOHL: Et vous n'avez pas pu proposer quelque chose de mieux?

M. MATTHEWS: Non. Pendant un certain temps, nous inscrivions la plupart des affectations que nous pouvions prévoir; ainsi, nous pouvions les désigner. Mais cela voulait dire que le Gouvernement nous votait un montant beaucoup plus considérable que celui que nous pouvions dépenser, ou plus élevé que nous le pouvions en vérité . . .

M. CRESTOHL: L'adoption de la motion de M. Fleming causerait-elle un certain embarras?

M. MATTHEWS: Je crois que nous perdriens un très grand nombre de propriétés et que nous n'en achèterions qu'un petit nombre.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous prendre le vote? La motion de M. Fleming se lit comme il suit: "Que le Comité recommande à la Chambre que le crédit 95,—Représentation à l'extérieur,—soit réduit de \$805,000, soit le montant des immobilisations non réparties." Que ceux qui sont pour la motion lèvent la main.

M. FLEMING: Voulez-vous enregistrer le vote du Comité, monsieur le président?

M. STICK: Le président a-t-il devant lui une motion à cet effet?

Le PRÉSIDENT: M. Fleming l'a demandé.

M. FLEMING: Oui, je l'ai demandé.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que j'avais compris.

Le secrétaire du Comité enregistre les votes des membres.

Le PRÉSIDENT: Les votes contre l'emportent: contre, neuf; pour six. La motion est rejetée. Le crédit 95 est-il approuvé?

(Approuvé.)

Crédit 109—Commission conjointe internationale—Traitements et dépenses. Le crédit est-il approuvé?

(Approuvé.)

Crédit 110.—Commission conjointe internationale—Études, relevés et enquêtes. Le crédit est-il approuvé?

(Approuvé.)

Crédit 92—Administration centrale. Le crédit est-il approuvé?
(Approuvé).

Le PRÉSIDENT: C'est tout pour aujourd'hui.

M. FLEMING: Monsieur le président, je suppose que c'est notre dernière séance.

Le PRÉSIDENT: Nous en aurons une autre avant la présentation de notre rapport. Je désire avoir votre opinion sur ce rapport et, par conséquent, je convoquerai une séance lorsqu'il sera complété.

M. FLEMING: J'en conclus alors, monsieur le président, que c'est probablement la dernière fois que nous avons des fonctionnaires du ministère avec nous. Permettez-moi de dire que, cette année comme toujours, ce fut un plaisir de les recevoir. Les relations que nous avons avec ces fonctionnaires contribuent à nous rendre encore plus agréable l'atmosphère du Comité. Nous voulons leur dire que nous sommes bien au fait de leur dévouement et de la haute qualité des grands services qu'ils rendent.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Crestohl.

M. CRESTOHL: Monsieur le président, je me demande si vous avez songé à la proposition que j'ai faite à la dernière séance au sujet de la Commission conjointe internationale à l'égard de tous ses problèmes, les pêcheries, le saumon, l'énergie hydro-électrique, qui se posent au Comité des affaires extérieures. Vous avez dit que vous vous occuperiez de la question de savoir si, oui ou non, ces problèmes devraient être soumis à un comité distinct qui s'occuperait de la conservation de ces choses.

Le PRÉSIDENT: La meilleure manière de traiter votre proposition, monsieur Crestohl, serait de soumettre la question au comité directeur.

M. CRESTOHL: Très bien. Je voulais simplement me renseigner, vu que nous ne nous réunirons pas de nouveau. Considérerez-vous la question comme un point à soumettre au comité directeur

Le PRÉSIDENT: Certainement, avec plaisir.

Avant de nous séparer, je désire remercier bien sincèrement, au nom de tous les membres du Comité, les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures de leur coopération et de leur bienveillance. Je désire leur exprimer ma reconnaissance pour les bons sentiments qu'ils ont toujours manifestés à mon égard.

APPENDICE A

DÉTAIL DES DÉPENSES PRINCIPALES
 AMBASSADE CANADIENNE
 RIO DE JANEIRO

GRAND SALON N° 3

Meubles.....	4,079.02	
Tapis.....	1,575.00	
Tentures.....	487.48	
Lustre et lampes.....	1,738.35	
Piano.....	2,405.50	
	<hr/>	10,285.35

SALON N° 2

Meubles.....	4,937.98	
Tapis.....	1,386.00	
Tentures.....	387.86	
Lustre et lampes.....	1,296.00	
	<hr/>	8,007.84

SALLE À MANGER N° 4

Meubles.....	7,749.00	
Tapis.....	1,386.00	
Tentures.....	375.00	
Lustre et lampes.....	1,185.50	
	<hr/>	11,395.53

BIBLIOTHÈQUE N° 1

Meubles.....	1,721.54	
Tapis.....	495.00	
Tentures.....	340.45	
Lampes.....	269.96	
	<hr/>	2,826.95

CHAMBRE À COUCHER N° 21

Meubles.....	3,117.60	
Tapis.....	472.60	
Tentures et couvre-lit.....	281.12	
Lampes.....	441.90	
	<hr/>	4,313.12

CHAMBRE À COUCHER N° 22

Meubles.....	3,123.00	
Tapis.....	472.50	
Tentures et couvre-lit.....	355.60	
Lampes.....	301.50	
	<hr/>	4,250.60

CHAMBRE À COUCHER N° 18

Meubles.....	2,359.05	
Tapis.....	337.50	
Tentures et couvre-lit.....	373.87	
Lampes.....	121.50	
	<hr/>	3,191.92

CHAMBRE À COUCHER N° 16

Meubles.....	1,861.20	
Tapis.....	202.50	
Tentures et couvre-lit.....	329.86	
Lampes.....	106.65	
	<hr/>	2,500.21

CORRIDORS

Meubles.....	2,634.27	
Tapis.....	443.79	
Lampes.....	145.80	
	<hr/>	3,223.86

Terrasse donnant sur la bibliothèque....	1,392.45	
Terrasse donnant sur la salle à manger..	1,816.65	
Galerie de la piscine.....	1,898.61	
	<hr/>	5,107.71

MOBILIER DIVERS

Vaisselle plate en argent et articles de cuisine.....	4,400.00
Porcelaine.....	648.00
Verrerie.....	500.00
Literie et couvertures.....	1,591.00
Serviettes et descentes de bain.....	756.00
Nappes et serviettes ordinaires et d'apparat.....	2,305.00
Service de cuisine et de garde-manger	
Appareils (autres qu'électriques).....	200.00

MATÉRIEL

A	6 dessicateurs.....	622.50	
	Cuisinières.....	678.85	
	Tables de travail.....		
	Éviers, réchauds, etc.....	3,946.65	
		<hr/>	5,248.00

B	2 réfrigérateurs.....		
	1 congélateur.....		
	Percolateur, gril et malaxeurs.....		1,904.00

C	<i>Divers appareils ménagers électriques</i>	
	Aspirateurs.....	
	Polisseuse.....	
	Machine à coudre.....	
	Fer à repasser (vapeur).....	
	Réservoir à eau chaude.....	477.00
D	<i>Buanderie</i>	
	Lessiveuse.....	
	Essoreuse et appareil à repasser.....	800.00
E	<i>Jardin</i>	
	Tondeuse à moteur.....	
	Outils pour l'entretien du jardin.....	675.00
F	<i>Chambres à coucher</i>	
	Appareils à climatiser	
	dans 6 chambres seulement.....	3,000.00
	TOTAL.....	<hr/> \$77,607.09

OTTAWA, le 13 juin 1956.

